Série A N° 168

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LE RETOUR DE LA MÈRE AU FOYER

THÈSE POUR LE DOCTORAT D'ÉTAT
(Sciences politiques et économiques)

Présentée et soutenue

PAR

Fernande PARIS

Jury de la Thèse
Président : M. Joseph DELPECH, *Doyen.*
Suffragants : MM. Alfred BEAUCOURT, *Professeur.*
André PIATTIER, *chargé de cours.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS (V°)

1943

Le travail des femmes et le retour de la mère au foyer

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Série A N° 168

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LE RETOUR DE LA MÈRE AU FOYER

THÈSE POUR LE DOCTORAT D'ÉTAT
(Sciences politiques et économiques)

Présentée et soutenue

PAR

Fernande PARIS

Jury de la Thèse
Président : M. Joseph DELPECH, *Doyen.*
Suffragants : MM. Alfred BEAUCOURT, *Professeur.*
André PIATTIER, *chargé de cours.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS (V°)

1943

INTRODUCTION

La question du travail féminin est redevenue d'actualité, alors que quelques années avant la présente guerre, le droit des femmes au travail semblait acquis définitivement [1]. Le public non informé est d'ailleurs tenté de croire que le développement de ce travail a pour origine la guerre de 1914-1918. Or, ce conflit n'a fait que précipiter une évolution déjà bien avancée, dans une classe sociale encore réfractaire : la Bourgeoisie.

En effet, ainsi que le montrera la suite de cette étude, la comparaison des résultats statistiques, des recensements opérés entre 1906 et 1931 permet de constater une diminution des effectifs féminins [2]. Il serait donc plus exact de penser que le travail féminin, comme tout travail d'ailleurs, et plus que d'autres encore, car il était, dans le passé, d'ordre essentiellement domestique, tend à l'époque moderne, à prendre un caractère d'extériorisation très accentué.

Sans oublier que l'antiquité a connu des femmes dont l'enseignement était très apprécié, et qu'au moyen âge les ouvrières étaient utilisées à de rudes tâches, il n'en reste pas moins vrai que jusqu'au milieu du XIXe siècle, les femmes travaillaient pour la plupart, dans leur maison.

Les paysannes menaient alors à peu près l'existence qu'elles ont aujourd'hui. Les femmes du peuple entraient en service. Les plus minimes bourgeois avaient alors cuisinière, laquais,

1. M. R. Thamin écrivait dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, de novembre 1919, « Education des filles, après la Guerre » : « la cause du travail féminin est une cause gagnée ». — E. Charrier, *L'évolution intellectuelle féminine*, p. 4.

2. 46.000 unités au moins, si l'on tient compte des résultats des recensements officiels pour 87 Départements, 23.000 en moins, compte tenu d'une part, des chiffres rectifiés publiés pour 1906 par la *Revue d'Economie politique* de janvier 1939, et d'autre part, du recensement officiel afférent à 90 départements, en ce qui concerne 1931.

fille de chambre ; les gages étaient peu élevés, mais la servante était intégrée à la famille, qui ne l'abandonnait plus et la recueillait, lorsqu'elle était âgée et malade. On lui versait, alors, une petite rente, susceptible de la faire vivre.

Les ouvrières des villes travaillaient chez des artisanes et des commerçantes, établies à leur compte : lingères, dentellières, couturières et modistes.

Par contre, une fille de l'aristocratie ou de la bourgeoisie ne pouvait, dans notre pays, décemment apprendre un métier. En dehors du couvent, seule lui restait accessible avant la Révolution, la position très subalterne de « demoiselle de compagnie », et depuis lors, le professorat d'art d'agrément, ou de littérature.

C'est le développement du machinisme au cours du XIX^e^ siècle, qui a provoqué le départ des femmes, en masse, de leur foyer, et il convient de rappeler, à ce sujet, qu'à l'origine de ce développement, et pendant de trop nombreuses années, les travailleuses furent durement traitées par leurs patrons qui recherchaient le profit, sans aucune considération d'humanité.

Cette exploitation fut particulièrement pénible, en ce qui concerne les travailleuses à domicile, à l'égard desquelles n'existait aucun contrôle, et qui étaient astreintes à un très dur labeur, sans limitation de durée.

Dès avant la Grande Guerre cependant, les femmes entrèrent peu à peu dans toutes les Facultés[1] et concurrencèrent les hommes, jusque dans les professions libérales et dans la direction d'importantes entreprises.

Une réaction récente est venue, qu'a accentuée la crise de chômage de plus en plus forte de ces dernières années, et qu'à interrompue la guerre actuelle, au cours de laquelle il a bien fallu remplacer par des femmes, les hommes mobilisés.

Depuis l'armistice, des dispositions législatives ont été adoptées, en vue de réglementer le travail féminin. Elles sont, jusqu'à présent, restées à peu près lettre morte, le chômage s'étant, du fait des circonstances actuelles, considérablement

1. C'est ainsi qu'en 1913-1914, 92 femmes étaient inscrite à la Faculté de droit, 578 à la Faculté de Médecine, 254 à la Faculté des Sciences, et 1242 à la Faculté des lettres. E. CHARRIER, ouvrage susvisé, tableau VI.

réduit en France, de même que dans les pays engagés dans la guerre, ou travaillant pour elle.

Dans les pages qui suivent, nous étudierons de façon approfondie, dans une première partie, les caractères de l'évolution du travail féminin, depuis le début de ce siècle, dans une seconde partie les causes de ce travail, dans une troisième ses effets ; enfin nous essaierons d'analyser, dans une quatrième et dernière partie, les tendances de la législation actuelle, et ses possibilités de réalisation, en nous demandant s'il n'existe pas d'autres remèdes aux effets que l'on peut considérer comme fâcheux du travail féminin.

PREMIÈRE PARTIE

Etude de l'évolution de l'activité féminine depuis le début du XX^{e} siècle

Nous prendrons comme point de départ de cette évolution la situation, telle qu'elle existait en 1906, donnant seulement pour mémoire quelques indications, sur les recensements de 1896 et de 1901.

Cette étude portera tout d'abord sur les variations des effectifs féminins, au cours du xx^{e} siècle, et leur répartition actuelle, suivant les professions, et la nature des fonctions exercées. Quelques indications seront données sur la répartition des effectifs de femmes actives dans divers pays étrangers, comparée à celle que nous avons observé en France.

Nous serons amené ensuite a examiner les modalités de cette évolution, en fonction de l'âge, et de la situation matrimoniale. Afin de préciser l'influence de sexe, nous comparerons les caractéristiques respectives du travail des hommes et des femmes, pendant cette même période.

A propos de l'observation de ces phénomènes « d'action » et de « réaction », nous dégagerons certaines correspondances, dont le renouvellement nous permettra peut-être de formuler quelques conclusions générales.

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE DES VARIATIONS DES EFFECTIFS FÉMININS AU COURS DU XX^{e} SIÈCLE, ET DE LEUR RÉPARTITION ACTUELLE SUIVANT LES CATEGORIES PROFESSIONNELLES.

Le tableau ci-contre fait ressortir jusqu'au dernier recensement connu, celui de 1931, la répartition, par profession, de la population féminine, active de 87 départements [1].

On constate tout d'abord que les effectifs féminins globaux ont subi, si on les compare à ceux de 1906, une très légère diminution (46.420). De 7.693.410 ils sont passés à 7.646.990, quoique la population féminine totale ait augmenté dans son ensemble (De 19.745.000 à 21.316.790) [2].

On constate — en ce qui concerne l'industrie, y compris la manutention — une diminution de 328.000 unités environ des effectifs féminins (V. tableau III).

En ce qui concerne l'ensemble des activités professionnelles, à l'exclusion de l'agriculture une augmentation de 170.000 unités environ.

Le nombre des femmes, qui n'avait cessé de croître de façon continue depuis 1906, a atteint son maximum en 1921 avec 8.313.135 travailleuses. L'apport des départements alsaciens et lorrains est de 293.000, ce qui porte à 8.606.000 le nombre total de la population féminine active, lors de ce recensement.

Cette variation consécutive à la guerre de 1914-1918, et dûe notamment au remplacement de la main-d'œuvre masculine par des éléments féminins, était essentiellement provisoire, et les statistiques ultérieures ont témoigné qu'elle ne

1. Afin de permettre une comparaison plus rationnelle, il n'a pas été tenu compte de la population active des trois départements recouvrés, dans les résultats des recensements postérieurs à 1921.

2. Ce dernier chiffre comprend également la population des départements recouvrés.

TABLEAU I

SITUATION COMPARÉE DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE ENTRE 1906 ET 1931

Extrait du Bulletin du Ministère du Travail (*Juillet, août, septembre* 1935, p. 305. — *Résultats du recensement de* 1931)[1]

Catégories professionnelles	Années			
	1906	1921	1926	1931
Pêche	5.350	3.884	3.026	3.349
Forêts	3.508	4.992	3.306	3.741
Culture, élevage	3.321.153	3.812.257	3.296.275	3.105.989
Mines et minières	4.286	5.572	9.394	8.902
Carrières	1.335	1.872	1.596	1.553
Industries mal désignées	5.974	14.096	5.112	15.680
Industries de l'alimentation	90.086	121.118	125.720	149.737
Industries chimiques	14.731	36.140	43.977	52.417
Caoutchouc, papier, carton	34.686	54.316	60.824	67.006
Industries polygraphiques	23.013	35.204	37.100	42.518
Industries textiles	510.682	458.900	510.434	508.867
Travail des étoffes, vêtements	1.380.131	1.050.151	886.865	820.417
Travail des pailles, plumes, crins	18.983	18.261	14.622	11.375
Cuirs et peaux	54.229	71.740	75.928	83.293
Industries du bois	45.389	55.501	59.392	55.834
Métallurgie	727	4.048	4.478	6.409
Travail des métaux ordinaires	41.683	111.578	133.010	154.028
Travail des métaux fins	9.072	12.970	12.310	10.680
Taille des pierres précieuses	2.142	3.109	2.930	2.396
Taille des pierres, moulage	1.665	1.468	1.621	1.735
Terrassements, construction en pierre	1.794	7.305	7.947	11.154
Travail des pierres et terres au feu	19.322	27.901	34.597	36.618
Manutention	205.399	200.618	99.241	71.692
Transports	35.709	67.396	59.079	61.470
Commerces divers	750.287	883.710	873.801	1.006.163
Commerces forains, spectacles	16.573	20.223	22.214	25.275
Banques, assurances, agences	4.120	53.177	66.924	88.119
Professions libérales	192.764	276.247	265.394	310.767
Soins personnels	8.184	12.089	14.099	30.364
Service domestique	772.735	665.759	650.963	661.160
Services publics généraux (armée comprise)	100.336	194.527	185.438	218.742
Services publics industriels	17.364	27.016	20.250	19.541
Totaux	7.693.412	8.313.135	7.587.867	7.646.991

1. Il n'a pas été tenu compte du recensement de 1911, effectué sur des bases différentes, le classement des personnes recensées ayant eu lieu par spécialité individuelle, et non par catégorie d'établissement.

s'était pas maintenue. En effet, en 1926 apparaît un mouvement de baisse accentué. Toutefois, entre 1926 et 1931 se dessine un nouvel accroissement des éléments féminins, sauf en ce qui concerne l'industrie, où les travailleuses sont un peu moins nombreuses. Les états ci-après résument les variations des effectifs féminins, depuis 1896.

TABLEAU II

RECENSEMENT DE 1931 (t. I, 3e partie, p. 83)

Catégories professionnelles	Nombre de femmes pour 1.000 personnes actives[1]					
	1896	1901	1906	1921	1926	1931
Pêche	73	65	68	54	43	50
Agriculture et forêt	327	325	379	442	417	418
Industrie	324	337	348	313	278	269
Commerce, Banque assurances, agences soins personnels	349	371	377	435	400	425
Professions libérales et services publics (non compris l'Armée).	236	288	283	371	364	383
Service domestique	810	820	816	870	861	863
Ensemble (non compris l'armée)	346	356	382	404	372	373

TABLEAU III

SITUATION COMPARÉE DE LA POPULATION FÉMINIME ACTIVE ENTRE 1896 ET 1931

(Par grande catégorie professionnelle non compris l'Alsace et la Lorraine)

Catégories	1896	1901	1906[2]	1921	1926	1931
Pêche, agriculture, forêt	2.759.821	2.663.352	3.330.000	3.820.933	3.302.607	3.113.079
Industrie	2.068.784	2.342.467	2.501.046	2.359.464	2.186.268	2.173.779
Commerce et banques, spectacles, assurances	577.497	689.999	770.980	957.110	962.938	1.119.557
Professions libérales et services publics	257.355	313.012	310.464	497.790	471.082	549.050
Services domestiques et soins personnels	731.523	791.176	780.920	677.838	664.972	691.525
Professions non spécifiées	16.235	4.504				
Total	6.411.215	6.804.510	7.693.410	8.313.135	7.587.867	7.646.990

Résultats de 1896 à 1906, d'après le recensement de 1906, tome I, 2e partie, p. 58.
Résultats postérieurs, d'après le tableau I.

1. 87 départements jusqu'en 1906, 90 départements, depuis 1921.

2. L'augmentation importante du nombre des femmes actives dans les travaux ruraux est dûe au fait que le recensement de 1906 a rattaché plus souvent que lors des recensements antérieurs, les femmes d'agriculteurs à l'exploitation de leur mari. Nous verrons plus loin (chap. II, p. 72) que les chiffres de l'agriculture sont encore en 1906 inférieur à la réalité et demandent rectification.

Il est à noter à ce sujet que sur une population féminine totale en 1931 de 21.316.790 [1], le nombre des femmes actives, y compris les départements recouvrés est de 7.900.348, ce qui représente une proportion de 37,1% de la population féminine totale à l'époque, au lieu de 37,4% en 1926, 42,2% en 1921, 39% en 1906 et 35% en 1901 (Les effectifs féminins totaux des 90 départements depuis 1921, figurent au tableau III *bis*).

Si nous considérons la population féminine en âge de travailler, c'est-à-dire entre 15 et 60 ans, nous constatons qu'elle atteint 13 millions. La population paysanne du même âge mise à part, il reste environ 10.000.000, or, 5.000.000 travaillent, ce qui représente donc 50% des femmes en âge de travailler.

La population active totale en 1931, qui comprend l'ensemble des travailleurs et des travailleuses s'élève à 21.611.835 Le pourcentage des femmes actives par rapport à cette population [2] est de 36,5 en 1931, au lieu de 36,6 en 1926, de 39,6 en 1921 et de 37,2 en 1906. (Les pourcentages sont inférieurs à ceux portés au tableau II, par suite de la prise en compte de l'armée composée exclusivement d'hommes).

La population féminine active a donc diminué, légèrement il est vrai, aussi bien en nombre absolu [3] (tableau I) que par rapport à l'ensemble de la population active et à la population féminine totale.

Si, d'une façon générale, ainsi que nous venons de l'indiquer, la variation de la population féminine active est de faible amplitude, il n'en est pas moins fort intéressant d'examiner

1. Signalons à cet égard que la population féminime totale n'a cessé de croître depuis 1896, en chiffres absolus et en proportion, passant de 19.346.000 à 21.317.000 (augmentation 1.971.000) et représentant 51,7 % de la population présente au lieu de 50,6 % en 1896. — Depuis 1911, et par suite des événements extérieur la proportion des femmes, après avoir augmenté sensiblement, tend à fléchir, en raison des naissances d'après-guerre et de l'immigration des étrangers, hommes en grande majorité.

Pour 1.000 hommes on comptait 1.035 femmes en 1911 — 1.103 en 1921, — 1,083 en 1926 et 1.070 en 1931.

M. Ulmer, « Structure humaine », *Revue d'Economie Politique*, 1939, p. 27 et 28.

2. Les pourcentages sont quelque peu différents, légèrement supérieurs évidemment, si l'on ne tient pas compte de l'armée : 1896 : 34, 6 — 1901 : 35, 6 — 1906 : 38, 2 — 1921 : 40, 4 — 1926 : 37, 2 — 1931 : 37, 3.

3. Si l'on ne tient pas compte des départements recouvrés.

les modifications intervenues dans chaque catégorie professionnelle.

A cet effet, notre étude portera successivement sur les différentes familles de professions suivant que les effectifs féminins de chacune d'elle se sont à peu près maintenus depuis 1906, ont augmenté, ou ont, au contraire diminué.

Enfin, nous déterminerons les principaux caractéres de la répartition actuelle en France, et très succinctement dans divers pays étrangers.

Afin de faciliter l'étude des indications qui sont données par les différents tableaux ci-dessous, les professions seront groupées en grandes familles telles que les présente la Statistique générale de la France :

— Pêche, forêt, agriculture.
— Industries { industries extractives, industries de transformation, manutention et transports.
— Commerces et banques.
— Soins personnels et service domestique.
— Professions libérales.
— Services publics.

TABLEAU III *bis*

SITUATION COMPARÉE DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE. DEPUIS 1921, Y COMPRIS L'ALSACE ET LA LORRAINE

(*en milliers*)

Extrait du recensement général de la population en 1931, t. I, 3e partie, p. 8.

Catégories professionnelles	1921	1926	1931
Pêche, agriculture, forêt	3.962	3.391	3.194
Industrie[1]	2.460	2.293	2.279
Commerce, banques, spectacles, assurances[2]	1.008	1.008	1.189
Professions libérales et services publics	491	473	553
Services domestiques	685	673	685
	8.606	7.838	7.900

1. Y compris les services publics industriels.
2. Y compris les soins personnels.

Section I

Professions dans lesquelles les effectifs féminins se sont à peu près maintenus depuis 1906

Une seule catégorie de profession : l'industrie textile, réalise cette condition : le pourcentage de variation est de 0,4 avec une diminution de 1.800 unités seulement.

Encore faut-il noter, pour cette industrie une réduction importante des travailleuses en 1921. Beaucoup d'ouvrières utilisées pendant la guerre dans des usines travaillant pour la Défense Nationale, n'avaient pas encore à cette époque repris leur travail habituel. Or, le textile est, entre toutes les industries, celle qui depuis son début, comporte une majorité d'éléments féminins. Elle est pour les femmes, une sorte de fief où, dans les régions du Nord de la France en particulier, les filles remplacent les mères sans solution de continuité.

Cette situation s'explique en partie, grâce à la notion de complémentarité des industries. Dans une région donnée, il est fréquent qu'à côté d'industries difficilement accessibles, sinon fermées aux femmes, se créent ou se multiplient d'autres entreprises d'une nature toute différente où elles sont particulièrement nombreuses. Ce phénomène permet aux Chefs d'établissement d'allouer respectivement au mari et à la femme un salaire médiocre qui serait insuffisant si chaque travailleur vivait isolé — tel est le cas notamment des régions minières du Nord de la France, où lors du développement de la grande industrie, se sont ouvertes à proximité des mines de charbon, des entreprises de textile. Grande est la stabilité de l'emploi de cette main-d'œuvre, en raison de la crainte qu'éprouvent les ménages de travailleurs intéressés de ne pas retrouver dans une autre région d'aussi grandes facilités de double embauchage, à proximité l'un de l'autre [1].

1. Il convient de regretter à ce sujet que les statistiques officielles ne donnent aucun renseignement sur la profession du mari, des femmes actives. La statistique des familles établie, grâce à la question relative au nombre des enfants posée sur le Bulletin individuel ne fait connaître que la profession du chef de famille, en principe le père, sauf lorsque par suite de veuvage ou de divorce

Section II

Professions dans lesquelles le nombre des travailleuses a augmenté depuis 1906

TABLEAU IV

TABLEAU FAISANT RESSORTIR LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS DANS LESQUELLES LES EFFECTIFS FÉMININS ONT AUGMENTÉ ENTRE 1906 ET 1931 (87 départements)

Bulletin du Ministère du Travail : juillet, août, septembre 1935, p. 306 et 307

Catégories professionnelles	Variation d'effectif	Pourcentage de variation desdits effectifs
Banques, assurances, agences	+ 84.000	+ 2.038, 8
Métallurgie	+ 5.700	+ 784
Terrassement, constructions en pierre	+ 9.400	+ 521, 7
Soins personnels	+ 22.200	+ 271, 3
Travail des métaux ordinaires	+ 112.300	+ 269, 4
Industries chimiques	+ 37.700	+ 255, 9
Industries diverses	+ 9.700	+ 161,
Services publics généraux	+ 118.400	+ 118,
Mines et minières	+ 4.600	+ 107, 3
Caoutchouc, papier, carton	+ 32.300	+ 93, 1
Travail des pierres et terres au feu	+ 17.300	+ 89, 5
Industries polygraphiques	+ 19.500	+ 84, 7
Transports	+ 25.800	+ 72, 3
Alimentation	+ 59.700	+ 66, 3
Professions libérales	+ 118.000	+ 61, 2
Cuirs et peaux	+ 29.100	+ 53, 7
Commerces forains, spectacles	+ 8.700	+ 52, 5
Commerces divers	+ 255.900	+ 34, 1
Industries du bois	+ 10.400	+ 22, 9
Travail des métaux fins	+ 1.600	+ 17, 6
Carrières	+ 200	+ 15,
Taille pierres précieuses	+ 300	+ 14,
Services publics industriels	+ 2.200	+ 12, 7
Taille des pierres, moulages	+ 100	+ 6,
Forêt	+ 200	+ 5, 7

A ces augmentations d'effectifs féminins correspondent, quoique dans une mesure bien moindre, en général, un pourcentage de variation dans le même sens des effectifs masculins (voir tableau V, ci-contre).

la mère est chef de famille — seuls en effet sont dépouillés les bulletins du Père, en ce qui concerne ces renseignements.

Les statistiques d'état civil (Bulletins de mariage) comportent bien une question relative à la profession des époux, mais ces renseignements n'ont pas encore fait l'objet de résultats ordonnés en France. Cf. HUBER, *Cours de démographie et de statistique sanitaire*. IV *nuptialité, natalité fécondité*, p. 38.

C'est seulement dans la catégorie des services publics industriels que le pourcentage d'augmentation et le chiffre brut des effectifs masculins sont nettement plus élevés que les chiffres correspondants des effectifs féminins.

Dans certains cas, le pourcentage d'augmentation des travailleuses est tel qu'il détermine une augmentarion des effectifs globaux des deux sexes, même lorsque se manifeste une réduction des effectifs du sexe masculin. C'est ce que nous observons dans le tableau V ci-dessous, pour les femmes occupées dans les industries alimentaires (essentiellement) et dans la taille des pierres précieuses.

TABLEAU V

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ACCUSANT UNE AUGMENTATION D'EFFECTIFS ENTRE 1906 ET 1931. — VARIATION, AU COURS DE LA MEME PÉRIODE, DES EFFECTIFS MASCULINS.

Bulletin du Ministère du Travail : juillet, août, septembre 1935, *p.* 306 *et* 307.

Catégories professionnelles	Sexes réunis		Sexe masculin	
	Augmentation d'effectifs	Pourcentage de variation	Variation d'effectifs	Pourcentage de variation
Industries diverses	+ 25.673	+ 200	+ 15.973	+ 300
Banques, assurances, agences..	+ 204.600	+ 173, 7	+ 120.600	+ 170, 1
Métallurgie	+ 65, 200	+ 93, 4	+ 59.500	+ 86, 1
Caoutchouc, papier, carton	+ 77.100	+ 91, 1	+ 44.800	+ 89, 7
Industries chimiques	+ 105.900	+ 85	+ 68.200	+ 62
Travail des métaux ordinaires	+ 609.400	+ 80, 4	+ 497.100	+ 69, 4
Transports	+ 272.700	+ 55, 4	+ 246.900	+ 54, 1
Mines et minières	+ 107.000	+ 52	+ 102.400	+ 50, 3
Terrassement, construction en pierre	+ 281.400	+ 51, 3	+ 272.000	+ 49, 6
Soins personnels	+ 28.500	+ 43, 2	+ 6.300	+ 10, 9
Services publics industriels	+ 30.200	+ 39, 1	+ 28.000	+ 46, 7
Industries polygraphiques	+ 41.200	+ 38, 3	+ 21.700	+ 25, 7
Professions libérales	+ 146.600	+ 30, 3	+ 28.600	+ 9, 8
Travail des pierres et terres au feu	+ 41.100	+ 24, 6	+ 23.800	+ 16, 1
Commerces divers	+ 382.600	+ 20, 5	+ 126.700	+ 11, 4
Commerces forains, spectacles	+ 11.200	+ 17, 7	+ 2.500	+ 5, 3
Travail des métaux fins	+ 3.000	+ 10, 6	+ 1.400	+ 7, 3
Alimentation	+ 38.700	+ 8, 1	— 21.000	— 5, 4
Taille des pierres précieuses	+ 100	+ 1, 9	— 200	— 6, 2

1° *Pêche, forêt et agriculture.*

C'est seulement dans les travaux de la forêt que nous constatons une très légère augmentation des effectifs féminins, au

cours de la période considérée (200 unités). De même que pour la culture et l'élevage, une augmentation très accentuée avait été signalée en 1921, augmentation consécutive à la guerre de 1914-1918, et dûe au remplacement d'une grande partie de la main-d'œuvre masculine mobilisée, par des femmes [1].

2° *Industries.*

a) *Industrie extractive.* — Le nombre des femmes a plus que doublé dans l'industrie des mines et minières (quoique depuis 1926 s'esquisse une diminution d'effectifs). Cette augmentation ne signifie pas que les femmes, recensées dans cette catégorie soient utilisées à de gros travaux jusqu'alors réservés aux hommes — l'article 55 du livre II du Code du Travail, interdit, d'ailleurs, l'emploi des jeunes filles et des femmes aux travaux souterrains des mines, minières et carrières —. Les travailleuses sont donc uniquement employées à la surface, et effectuent des travaux de bureau dont l'importance s'accroît chaque jour (employées, secrétaires, dactylographes).

C'est par des motifs de même ordre que s'explique l'augmentation, moins accentuée, du reste, des effectifs féminins dans les carrières.

b) *Industries de transformation.* — Le pourcentage de variation le plus élevé concerne la métallurgie, où le nombre de femmes ne cesse de croître depuis 1906. Le développement du machinisme, la concentration et la rationalisation des entreprises, nécessitent, en effet, l'emploi de quelques ouvriers spécialisés et d'un grand nombre de manœuvres. Or, dans les travaux de cette deuxième catégorie, effectués le plus souvent à la chaîne, et qui exigent beaucoup de soins, d'attention et de résistance nerveuse, les femmes sont particulièrement appréciées — quoique leur nombre soit encore actuellement assez restreint (6.400).

Les abattements de salaire, qui leur sont appliqués, dans la plupart des cas, et qui atteignent 20% incitent d'autre part les chefs d'entreprise, à rendement sensiblement égal, à faire appel à leurs services. Pendant la guerre, la main-d'œuvre féminine a été nombreuse dans les usines d'armement notamment, et en général très appréciée.

1. 2e partie, Chap. IV, p. 247 et suiv.

Un peu en marge de la métallurgie, citons dans la catégorie des « travaux de métaux ordinaires », l'accroissement considérable des effectifs féminins, dans la chaudronnerie et la fonderie mécanique (de 4.900 à 55.600)[1].

En somme, l'augmentation de la population féminine active est fonction à la fois des qualités propres à cette main-d'œuvre et de la rémunération qui lui est allouée. Cette population « profite » — si l'on peut ainsi s'exprimer — sur le marché du travail, de la situation un peu inférieure et « en marge » qui lui est faite.

Le terrassement et la construction en pierre accusent un fort accroissement d'effectifs féminins ; le maximum, du moins pour les travaux publics et les terrassements, a été atteint en 1921 (1460), époque de reconstructions consécutives à la guerre de 1914-1918. Développement aussi des distributions urbaines d'eau, gaz et électricté (de 90 à 3.130). L'utilisation des femmes paraîtrait ici assez inattendue si l'on ne songeait qu'elle s'effectue surtout au stade des bureaux, dont la tâche se complique chaque jour.

L'importance considérable prise par les industries chimiques entraîne nécessairement un accroissement correspondant de la main-d'œuvre féminine, dont les qualités s'adaptent parfaitement au genre de travail demandé : c'est ainsi que dans la préparation des huiles végétales, des savons et de la parfumerie, le nombre des femmes est passé de 6.600 à 16.500 ; dans les travaux de distillation (houille, pétrole, bois) de 1.700 à 8.800, et dans l'industrie des matières colorantes, encres et vernis, de 1.300 à 5.200.

Même observation pour l'industrie du caoutchouc et ses succédanés, dans laquelle les effectifs ont presque sextuplé depuis 1906 (de 4.300 à 23.600).

Dans l'industrie très spécialisée du papier peint et des cartes à jouer, les travailleuses sont passées de 460 à 1.600, quadruplant exactement leurs effectifs d'origine. Il est vrai que le goût et le sens artistique de la femme trouvent leur emploi dans la partie « dessin » de cette activité.

1. Pour les renseignements statistiques, donnés ci-après, voir Bulletin du Ministère du Travail, janvier-mars 1936, p. 31 et suivantes. Les chiffres donnés pour 1931 ne tiennent pas compte de la population active des départements recouvrés.

Cette observation vaut également pour les industries d'art comme la faïencerie et la porcelainerie, d'une part, et d'autre part, la verrerie, et la décoration des cristaux, où les effectifs féminins passent de 7.500 à 10.400 et de 6.200 à 14.400. Leur nombre a augmenté aussi dans des métiers jusqu'alors réservés aux hommes, tels que la fabrique de chaux, ciment et plâtre (de 500 à 2.750). Il a doublé dans les métiers de graveurs et d'imprimeurs, (de 15.600 à 51.200), et quadruplé chez les spécialistes qui s'adonnent à la photographie et à la reproduction de tableaux (de 1.200 à 4.300).

Il importe aussi de signaler l'accroissement des travailleuses dans toutes les industries se rattachant à l'alimentation. Serait-ce que les qualités ménagères des femmes les incitent à choisir un métier, ayant quelque lien avec leurs préoccupations habituelles ?

Dans la boulangerie et la patisserie, leur nombre est passé de (44.900 à 68.900), dans la confiserie et les conserves de légumes et de fruits de (10.000 à 20.800) ; dans la beurrerie et la fromagerie de (1.750 à 6.000) ; dans les boissons gazeuses de (1.300 à 4.000), les conserves de poisson (1.900 à 5.500) ; les conserves de viande et la charcuterie (13.800 à 22.900) ; les liqueurs, spiritueux et mousseux de (1.600 à 6.600) ; enfin, un peu à part dans les industries de produits pharmaceutiques de (1.400 à 11.200). Ici, notamment, les femmes ont pu exercer, à la grande satisfaction de ceux qui les utilisent, leurs qualités de précision, de minutie et de soins.

Dans la confection des chaussures, l'augmentation est de l'ordre de 15.800 (de 30.000 à 45.800). L'emploi de femmes dans cette industrie s'est développé par le jeu de la complémentarité ; c'est ainsi qu'à Nancy une usine de fabrication de chaussures s'est installée : « André », qui occupe un grand nombre de femmes, dont les maris travaillent dans les usines métallurgiques de la région [1].

Il convient d'observer que les femmes travaillant les métaux fins et la taille des pierres précieuse, après une hausse notable en 1921, ont subi plus que d'autres, les atteintes de la crise, la troisième depuis la fin de l'autre guerre. La vente des bijoux

1. *Cf.* p. 11.

est en effet fonction de la facilité de la vie et de la prospérité. Aux époques plus dures, c'est d'abord sur les bijoux que portent les restrictions, à moins que ceux-ci ne deviennent un moyen de placement, supposé très sûr. Venant confirmer cette hypothèse, on observera que la baisse constatée en 1931, s'était amorcée en 1926, un peu avant le début de la deuxième crise, qui s'est déclanchée depuis la grande guerre.

c) *Transports.* — Le nombre des femmes occupées dans les entreprises de transport a augmenté, dans les conditions suivantes :

— Transports par voie terrestre : de 2.400 à 4.600
— — par voie ferrée : de 25.700 à 49.300.
— — par voie maritime : de 400 à 1.500.
— — par voie aérienne : de 11 à 203.

Cette augmentation correspond au développement considérable des moyens de communications et des voyages. Une seule exception : les entreprises de transports par voie fluviale, voient diminuer leurs effectifs [1], en raison du trafic décroissant, du moins antérieurement à cette guerre, de ce moyen de transport. Il n'est pas impossible, du reste, que les circonstances actuelles lui donnent, au contraire, un regain de vitalité.

3° *Commerce et banque, spectacles, assurances.*

a) *Commerce.* — De tout temps, on s'est plu à reconnaître aux femmes des dons pour le commerce. Il était normal, dans ces conditions, qu'en raison du nombre croissant des intermédiaires dans la cité moderne, les femmes sans aptitudes particulières et disposant de quelques capitaux, cherchent dans cette voie un débouché intéressant.

Elles le firent, et nous avons vu, au cours de cette période, la multiplication de ces petits commerçants, que les crises successives ont parfois obligés à fermer boutique.

L'augmentation est particulièrement sensible dans les commerces portant sur les denrées alimentaires (comestibles, épicerie, boucherie, triperie) où les effectifs ont augmenté de 71.500 (de 224.800 à 296.300).

— sur les combustibles chimiques appelés à remplacer le charbon (14.900 à 28.800).

1. De 7.100 à 5.800.

— sur les produits agricoles (par suite de l'utilisation, de plus en plus fréquente des machines agricoles perfectionnées) (4.500 à 9.300).

— sur les livres, papier et objets d'arts, ce qui témoigne du goût très vif de beaucoup de nos contemporains pour les choses de l'esprit, même si ce goût est parfois mal formé (12.300 à 27.700), augmentation du simple au double.

— sur les tissus d'habillement. D'une part, en effet, la mauvaise qualité des tissus fournis ; d'autre part, l'extension à tous les milieux d'un goût assez prononcé pour la toilette et les variations de la mode, entraînent l'augmentation du débit de vente des tissus, dont les stocks doivent être renouvelés plus souvent (76.400 à 166.500).

Accroissement notable surtout, en matière de courtage et de commissionnement, (de 3.200 les effectifs sont passés à 14.900) ; des commerces forains et des spectacles (pourcentage d'augmentation : 52,5%).

b) *Banques, assurances et agences.* — Nous constatons un accroissement de 84.000 unités dans les effectifs féminins de ces organismes, qui accusent ainsi le pourcentage de variation le plus élevé, savoir : 2.038, 8. Qu'en conclure ? Tout d'abord que le rôle des banques dans nos pays capitalistes est devenu de plus en plus étendu et complexe, et que d'autre part, celles-ci atteignent un public chaque jour plus nombreux.

Pour occuper les postes d'exécution, les banques font appel de préférence aux femmes à qui est demandée une culture générale solide, mais aucune aptitude particulière. Ainsi ont trouvé un gagne-pain, nombreuses jeunes filles de milieu naguère aisé, obligées de travailler, et qui auraient éprouvé quelque répugnance à accepter un travail généralement mieux rémunéré mais qui leur aurait paru trop manuel.

4° *Professions libérales et services publics.*

a) *Professions libérales.* — Les variations des effectifs féminins dans cette catégorie, sont fonction du nombre croissant de jeunes filles et de jeunes femmes de la classe dite « moyenne », que l'aspiration à une vie personnelle et indépendante, la dévaluation des revenus de leur famille, ont orientées vers le travail extérieur, depuis l'avant dernière

guerre surtout. Elles se sont réparties dans toutes les professions libérales qui leur sont accessibles, mais dans des proportions diverses. Les ont surtout attirées, semble-t-il, toutes les catégories professionnelles gravitant autour de la médecine (pharmacie, dentisterie, soins aux malades, médecine proprement dite). Leurs effectifs sont passés pour l'ensemble de ces professions, de 71.900 à 127.400.

Peut-être l'orientation de vie de ces femmes trouve-t-elle son inspiration dans leur désir de dévouement aux faibles et aux malades, que ces diverses carrières comportent peu ou prou.

Dans les professions dites judiciaires, leur accroissement a été plus considérable encore, puisque 150 en 1906, elles ont atteint 13.300 unités en 1931. Dans la plupart de ces emplois cependant, le barreau mis à part, les femmes ne peuvent être considérées, au moins théoriquement, comme « responsables » et « chefs ». Elles ne peuvent en effet devenir notaires ou avoués, mais bien souvent elles sont employées comme clercs principaux, ayant en fait la charge de l'étude.

Cet accroissement est dû aussi à l'emploi courant de la sténographie et de la dactylographie, spécialités presque exclusivement féminine.

Les femmes se sont multipliées aussi dans la profession d'experts, et ceci montre, du moins en ce qui concerne les emplois de direction, l'estime que l'on témoigne à leur savoir, et à leur jugement.

b) *Services publics.* — Depuis un temps immémorial en France, les femmes ont enseigné, à titre privé (congrégations, etc...) Depuis la création de l'enseignement public des jeunes filles [1], elles ont été admises comme professeurs et institutrices. D'autre part, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, la guerre de 1914-1918, a précipité le mouvement, qui entraînait déjà depuis plusieurs années les femmes vers les autres branches de l'administration. Les attributions des ministères

1. Les textes de base relatifs à l'enseignement primaire sont : Le décret du 17 novembre 1794, l'Ordonnance du 23 juin 1836, les lois de 1850 et de 1867 et la loi du 30 octobre 1886 (régime actuel).

Quant à l'enseignement secondaire, son existence est reconnue sous la Restauration par les Circulaire et Ordonnance de 1819, 1820 (distinction des « pensions » et « institutions ») ; son organisation actuelle est réglée par la loi du 21 décembre 1880. Avant le II^e Empire, les seuls établissements d'enseignements secondaires d'Etat étaient les trois maisons de la Légion d'Honneur. E. CHARRIER, *L'évolution intellectuelle féminine*, p. 67-100, 107 et 110.

se sont multipliées, pendant les hostilités, et lorsqu'elles ont été terminées, la plupart des fonctionnaires et employées sont demeurées. D'autre sont venues s'adjoindre à elles. Depuis 1906, leur nombre a plus que doublé. A noter cependant une baisse sensible en 1926 — tentative d'économie qui n'a pu se maintenir — Il est normal d'ailleurs, qu'en raison de leur nature même, les femmes recherchent la stabilité et la quiétude que l'administration leur offrait, mais qu'elle tend du reste à cesser de donner, dans toutes les hypothèses. Le statut de la fonction publique, s'il comporte en effet des droits, impose en contre partie des règles assez rigoureuses. En tout cas, l'aventure et le risque que les femmes redoutent souvent, demeurent dans l'administration réduits au strict minimum et la monotonie de la tâche, son caractère souvent routinier, ne découragent pas les bonnes volontés féminines.

Les directeurs et chefs de service des administrations de l'Etat, tout en reconnaissant les qualités parfois éminentes de leurs collaboratrices, se sont émus de leur nombre croissant. La réduction desdits effectifs a été réalisée dans diverses administrations, et suivant de peu ces diverses mesures, le gouvernement décida de publier la loi sur le travail féminin que nous étudierons plus loin [1].

1. C'est ainsi que dans les ministères ci-après indiqués, la situation des femmes est la suivante :

Ministère de la Guerre : Il y a depuis 1934 arrêt du recrutement des rédacteurs du sexe féminin cette limitation n'atteint pas les commis. Depuis cette date également, elles ne peuvent accéder aux emplois supérieurs de sous-chef et chef de bureau, que dans la limite des postes occupés par des femmes à cette date.

Ministère des Communications : L'accès des femmes aux emplois de rédacteur est limité, le nombre de postes susceptibles d'être occupés par des candidates est fixé, lors de l'ouverture de chaque concours.

Ministère de la Santé : Les femmes peuvent se présenter au concours de Rédacteur sans limitation. Le concours pour le recrutement de Commis est réservé aux candidates appartenant déjà à l'administration.

Ministère de l'Education Nationale : Limitation variable, lors du dernier recrutement, elle atteignait les 2/3 des places ouvertes au concours.

Agriculture et Ravitaillement : Pas de limitation.

Production industrielle : Seules sont admises à concourir pour l'emploi de rédacteur, les femmes appartenant déjà à l'Administration.

Aviation : Les candidates ne sont admises à se présenter au concours, qu'autant que le nombre d'emplois occupés par des femmes n'atteint pas 25% de l'effectif réglementaire. — Décret du 28 août 1938. — L'accès aux grades supérieurs (sous-chef et chef de bureau) est strictement limité : 3 postes de chef et 8 de sous-chef. Il est à noter que sauf les départements de Défense Nationale, Air et Guerre, qui ont restreint l'admission des femmes aux emplois de l'administration centrale, respectivement en 1938 et en

5° *Soins personnels.*

Les femmes utilisées à des travaux dits de « soins personnels » ont augmenté dans une proportion de 271,3 depuis 1906. (de 196.100 à 310.700).

Cette importante variation correspond à la place que prend dans notre civilisation la beauté du corps, grâce aux loisirs laissés par le machinisme ; grâce aussi à l'accroissement des ressources personnelles et à leur répartition entre un plus grand nombre de bénéficiaires.

C'est ainsi que se sont multipliés les coiffeurs, les spécialistes de soins de beauté, les pédicures et manucures, métiers dans lesquels les femmes sont appelées à manifester de façon toute particulière leurs qualités de soin, d'habileté et de goût.

Section III

Professions dans lesquelles les effectifs féminins ont diminué depuis 1906 (87 départements)

TABLEAU VI

TABLEAU FAISANT RESSORTIR LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS DANS LESQUELLES LE NOMBRE DES FEMMES A DIMINUÉ ENTRE 1906 ET 1931

Bulletin du Ministère du Travail : juillet, août, septembre 1935, p. 306 et 307.

Catégories professionnelles	Variation d'effectifs	Pourcentage de variation
Manutention	— 133.700	— 65, 1
Travail des étoffes et vêtements	— 559.700	— 40, 6
Travail des pailles, plumes et crins	— 7.600	— 40,
Pêche	— 2.000	— 37, 4
Service domestique	— 111.600	— 14, 4
Culture, élevage	— 215.200	— 6, 5
Industrie textile	— 1.800	— 0, 4

1934, pour des motifs vraisemblablement étrangers à la crise, les administrations publiques n'ont adopté des mesures restrictives touchant le personnel féminin, qu'en 1940, après la signature de l'Armistice, à une époque où l'on redoutait un chômage masculin sévère : c'est en effet le 11 octobre 1940 qu'est intervenue la loi limitant le travail féminin (chap. II, 2e sect., 4e partie p. 391).

D'ailleurs, le nombre des femmes s'est multiplié dans les administrations, à la faveur de la période de prospérité économique, qui a suivi la crise de 1921 : les jeunes diplômés étaient alors attirés par les emplois de l'industrie et du commerce, où leur étaient offertes des rémunérations bien supérieures à celles de l'administration.

TABLEAU VI *bis*

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ACCUSANT UNE DIMINUTION D'EFFECTIFS ENTRE 1906 ET 1931.

Bulletin du Ministère du Travail : juillet, août, septembre 1935, p. 306 et 307.

Catégories professionnelles	Sexes réunis		Sexe masculin	
	Diminution d'effectifs	Pourcentage de variation	Diminution d'effectifs	Pourcentage de variation
Travail des pailles, plumes et crins	— 16.900	— 39, 7	— 9.300	— 39, 4
Travail des étoffes et vêtements	— 577.400	— 37, 2	— 17.700	— 10, 4
Manutention	— 141.600	— 35, 8	— 7.900	— 4, 2
Taille des pierres, moulages	— 9.200	— 19, 7	— 9.300	— 20, 7
Service domestique	— 178.400	— 18, 9	— 66.800	— 38, 5
Culture, élevage	— 1.338.200	— 15, 4	— 1.123.000	— 20, 8
Pêche	— 11.400	— 14, 6	— 9.400	— 12, 9
Cuirs et peaux	— 45.600	— 13, 6	— 74.700	— 26, 7
Industries du bois	— 82.000	— 11, 6	— 92.400	— 14
Forêts	— 5.300	— 8, 5	— 5.500	— 9, 3
Industries textiles	— 70.200	— 7, 7	— 68.400	— 17
Carrières	— 5.100	— 6, 7	— 5.300	— 7, 2
Services publics généraux	— 27.400	— 2, 4	— 145.800	— 14

La diminution des effectifs globaux et des effectifs masculins accompagne la réduction précitée des effectifs féminins dans certaines branches professionnelles (travail des pailles, plumes et crins, travail des étoffes et vêtements, manutention, service domestique, culture, élevage, industries textiles).

Dans certaines professions, cette réduction s'est trouvée sensiblement accentuée (service domestique, culture, élevage) ; dans d'autres, la réduction des effectifs masculins est relativement peu importante (manutention, travail des étoffes). Dans d'autres catégories, enfin, la réduction des effectifs masculins est telle — dans les industries des forêts, cuirs et peaux, industrie du bois, taille des pierres et moulages, carrières et services publics généraux —, que dépassant la variation en sens opposé (augmentation) des effectifs de travailleuses, elle provoque une réduction des effectifs globaux.

L'étude de ces tableaux nous permet de formuler les observations suivantes, en ce qui concerne les grandes catégories de professions.

1° *Pêche, agriculture.*

a) Dans l'agriculture, le nombre des femmes n'a cessé de diminuer depuis le recensement de 1921 qui accusait un effectif très élevé. Ce fait était dû au remplacement des agriculteurs mobilisés, par leurs femme, filles ou sœurs.

Depuis lors, s'est poursuivi le déplacement de la main-d'œuvre féminine des travaux des champs aux industries de transformation et aux transports. Il est à noter, d'ailleurs, que les paysannes ont été l'objet de sollicitations très pressantes des représentants de l'industrie, qui faisaient miroiter à leurs yeux l'appât de gros salaires, et de plus grandes facilités de vie.

b) Pour la pêche, une légère augmentation des effectifs est à signaler, depuis 1926 ; cependant, sur 20 personnes de cette profession, on ne compte encore qu'une femme en 1931 (tableau II).

2° *Industrie.*

a) *Industries de transformation.* — Une très grosse diminution (559.700) du nombre des femmes, utilisées dans le travail des étoffes et vêtements. Cette variation est dûe notamment à l'abandon du travail à domicile, en raison de sa faible rétribution, et au transfert de la main-d'œuvre ainsi rendue disponible à la grande industrie.

La majorité des travailleuses à domicile en effet, était occupée à la confection des vêtements de toutes natures. L'exploitation de ces ouvrières était telle que la loi a dû intervenir (loi du 10 juillet 1915 modifiée par la loi du 14 décembre 1928, le décret du 8 août 1935 et la loi du 1^er août 1941). Elle n'a pu empêcher l'abandon, par les femmes, de ces travaux qui exigeaient d'elles, pour subvenir de façon insuffisante à leurs besoins, une assiduité de 14 et même 16 heures par jour. L'utilisation généralisée des machines libère d'ailleurs un grand nombre de ces travailleuses.

On peut signaler comme autre cause de variation, les changements, apportés par la mode dans certaines industries. C'est ainsi que la lingerie, très ouvragée d'autrefois et qui nécessitait l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et nombreuse, est de plus en plus remplacée par des vêtements de dessous en

tissu indémaillable. En conséquence, les effectifs de la lingerie sont passés de 206.700 à 132.800, et en contre partie, ceux de la bonneterie de 135.800 à 84.400.

Par suite également des variations de la mode[1], les femmes ont délaissé dans une proportion de 40% le travail des pailles, plumes et crins.

b) *Manutention.* — Comme l'indique le tableau ci-dessus, c'est la manutention qui accuse le plus important pourcentage de diminution d'effectif : 65,1. Cette diminution est d'ailleurs progressive, depuis 1906. Elle est fonction du remplacement de la main-d'œuvre humaine, et dans le cas particulier, de la main-d'œuvre féminine en majorité, par de puissantes machines (telles les transbordeuses).

3° *Service domestique.*

Le nombre des domestiques, qui n'avait cessé de baisser[2] depis 1906, est en sensible augmentation depuis le dernier recensement connu. Le premier mouvement s'explique par l'accaparement de la main-d'œuvre non spécialisée par l'industrie, et aussi par une diminution générale des revenus de la bourgeoisie qui utilisait des domestiques. Il faut, sans aucun doute, attribuer le second mouvement au développement de la crise industrielle qui a incité les femmes sans spécialité à se placer pour vivre[3]. Peut-être aussi, convient-il de signaler les conditions de vie très améliorées[4] qui sont actuellement offertes à cette catégorie de personnel (congés plus fréquents, nourriture exactement semblable, sinon meilleure, que celle

1. Les chapeaux de paille et de crin, abondamment garnis de plumes ont cédé la place aux pratiques chapeaux de feutre, la mode des boas est passée.

2. En dépit de cette réduction d'effectifs, et par suite de la réduction plus importante encore des travailleurs masculins de cette catégorie, la proportion des femmes actives est passée, pour 1.000 personnes occupées, ainsi qu'en témoigne le tableau II, de 816 en 1906 à 863 en 1931, constituant près du 7/8 des personnes employées au service domestique.

3. Voir également l'influence des crises sur le personnel domestique, 2e partie, chap. V, p. 290 et 298.

4. Bien des réserves sont encore à faire, en ce qui concerne les conditions de vie du personnel domestique dans certaines maisons. Voir à ce sujet les répercussions du travail féminin (3e partie) et les remèdes proposés (4e partie). Une réforme de structure des gens de maison doit être envisagée, si l'on veut revaloriser cette profession, injustement dédaignée et d'une utilité de premier ordre dans le cadre d'une politique de natalité.

de leurs patrons), améliorations dûes à l'organisation plus forte des gens de maison, qui se sont groupés pour la défense de leurs intérêts.

***

Avant de tirer des conclusions de l'étude de cette évolution du travail féminin, il paraît utile de comparer rapidement entre eux, les deux derniers recensements : celui de 1926 et celui de 1931 (dans le cadre de 87 départements).

Dans l'agriculture, le pourcentage de diminution atteint 5,7. Dans l'industrie : 0,57. Au contraire, le pourcentage d'augmentation atteint 16,2 dans le commerce et les banques, 16,6 dans les professions libérales et les services publics, et 4, dans la catégorie des soins personnels et des services domestiques.

En conséquence, nous observons une stabilité relative dans l'industrie, en notant toutefois un transfert de main-d'œuvre féminine de la manutention, et de l'industrie des étoffes et vêtements (composée en grande partie des ouvrières à domicile), vers la grande industrie d'une part, et en particulier la métallurgie, et d'autre part, vers les banques, le commerce, les professions libérales, services publics et soins personnels [1].

La diminution des travailleurs de la terre amorcée en 1926. continue. Enfin si notre étude s'étend à la période qui commence au début du siècle — l'agriculture, la pêche et l'élevage mis à part, en raison du défaut d'uniformisation des méthodes respectives de recensement, nous constatons que la population active féminine de l'industrie atteint son chiffre maximum en 1906, avec 348 femmes pour 1.000 personnes actives, et diminue sans arrêt depuis lors : 269 femmes pour 1.000 personnes actives, en 1931 : la diminution est de 13,1 % [2].

A l'intérieur même de l'industrie, nous constatons, en ce qui concerne les industries de manutention et de transport, en

1. De cette nouvelle répartition de la main-d'œuvre féminine, le public alerté par des articles de la presse a conclu, ainsi que le signale Mlle Dauriac, dans un article publié dans la *Revue d'Economie Politique* de janvier 1933, à une augmentation générale des femmes actives, et il a étendu à tout le travail féminin, les craintes que peuvent lui inspirer l'affluence des femmes dans les professions précitées.

2. Ces différents pourcentages ont été calculés compte tenu des effectifs de 87 départements.

dépit d'une augmentation de la main-d'œuvre féminine dans les transports (25.800 unités), et en particulier, dans les chemins de fer, une diminution d'ensemble de 107.900 unités.

En ce qui concerne l'industrie de transformation, une diminution de 224.000 unités, malgré l'importance des déplacements de main-d'œuvre féminine vers certaines branches, telles que la métallurgie, les industries chimiques, celles du caoutchouc.

En ce qui concerne l'industrie extractive, nous constatons, par contre, une augmentation de 4.830 unités. Les pourcentages d'augmentation atteignent :

— 45,2% dans le commerce, les banques et les assurances ;

— 76% dans les professions libérales et les services publics ;

— 11,4% dans les soins personnels et les services domestiques, en dépit de 111.600 femmes, qui ont cessé de servir comme domestiques.

Il est à noter à ce sujet, que si la proportion des femmes actives par rapport aux travailleurs des deux sexes a augmenté dans la culture et le service domestique, c'est uniquement que le nombre d'hommes a diminué assez considérablement, puisqu'en chiffres absolus, les effectifs féminins sont, en fait, moins importants.

Ces grands mouvements correspondent : d'une part, aux phénomènes économiques modernes tels que :

— le développement de la grande industrie et du machinisme qui libère un grand nombre de personnes ;

— la multiplication des intermédiaires : (banquiers, commerçants), en raison du développement des communications, des moyens de transport et des facilités de vie.

D'autre part, aux efforts de la femme qui trouve dans ces emplois nouveaux un débouché mieux adapté à ses aptitudes particulières.

Une exception remarquable à cette tendance et qu'il importe de noter, consiste dans l'emploi des ouvrières à la chaîne comme manœuvres. On peut considérer que c'est seulement, la nécessité qui a poussé ces femmes à être utilisées dans ces travaux. Elles doivent y trouver monotonie, fatigue, et une sorte d'engourdissement de leurs facultés[1] ; elles en

1. Cette conclusion, énoncée de façon un peu absolue, s'appuie sur l'avis de médecins autorisés. (Cf. *Médecine et travail*, tome I ; *La femme et le travail*

souffrent plus que l'homme car davantage que lui encore, elles ont besoin de se donner à leur tâche, de s'y intéresser à fond.

Section IV

Répartition actuelle de la population féminine active par catégories professionnelles.

Il est courant de déclarer que la France est un pays bien équilibré au point de vue économique, et qui se suffit à lui-même, au moins en grande partie.

Nous devons retrouver cet équilibre dans la répartition des travailleurs au sein des catégories professionnelles, d'après les résultats du recensement de 1931.

A cet effet, nous indiquons ci-après les pourcentages[1] des différentes catégories de travailleurs, par rapport à 100 personnes actives de chaque sexe.

Catégories	Population totale	Population active masculine	Population active féminine
Agriculture	36 %	32, 8	40, 4
Industrie	38 %	44, 4	28, 5
Commerce, spectacles, banques (y compris les soins personnels)	13 %	11, 7	15, 3
Services publics, y compris les services publics industriels et l'armée	6 %	7, 7	3, 1
Professions libérales ...	3 %	2, 4	4, 1
Domestiques	4 %	0, 8	8, 6

par le Docteur Soubrane, ancien interne des hôpitaux de Paris. Voir également 3^e partie, p. 364). qui ont observé la fatigue nerveuse réultant de l'exécution de ce genre de travaux. Si certains économistes estiment que l'application très poussée des méthodes de taylorisation et de standardisation laissent à l'ouvrier un repos d'esprit, tel qu'il peut mener, sans grande fatigue, une vie personnelle, une fois terminée, sa tâche professionnelle, des chefs d'entreprise (Cf. DUBREUIL, *A chacun sa chance* ; et Schueller, *La révolution de l'économie*) cherchent un remède à la désaffection de l'ouvrier à l'égard de son travail. Celui-ci est trop souvent considéré comme une corvée et les heures s'écoulent, longues, dans l'attente de la sortie, alors que sous le régime de l'artisanat, l'intérêt au travail était généralement puissant : il s'agissait de perfectionner l'œuvre.

Afin de rendre à la vie de l'ouvrier un sens, ces industriels préconisent, soit la division, au point de vue comptable, de l'entreprise en un certain nombre d'entreprises séparées, à qui serait confiée une partie de la production, comme à u un fournisseur, soit l'allocation d'un salaire proportionnel à la production. Quelle que soit la valeur de ces procédés, ils témoignent au moins de l'acuité du malaise

1. Calculés, d'après les résultats du recensement de 1931, t. I, 3^e partie, p. 8, compte tenu de 90 départements.

La comparaison de ces divers chiffres ne fait apparaître que des écarts assez minimes, pour la plupart, entre la répartition professionnelle des travailleurs de chaque sexe, et la répartition de la population active totale. C'est dans l'industrie et, dans une moindre mesure, chez le personnel domestique qu'apparaît la plus forte différence d'effectifs. A la prédominance très nette des femmes dans l'agriculture, correspond la prédominance encore plus accentuée des hommes dans l'industrie.

Si les femmes sont beaucoup moins nombreuses dans les services publics que les hommes, c'est surtout en raison de l'accroissement d'effectifs apporté, par l'armée, à ces derniers.

Par contre, le personnel masculin des professions libérales est loin d'atteindre le personnel féminin.

Parmi les domestiques, l'élément masculin est insignifiant comparativement à la population féminine.

Dans un pays, comme la France, qui tend à s'industrialiser, les femmes apportent un élément régulateur, grâce à la proportion encore très élevée de leurs effectifs dans l'agriculture.

Si la proportion des femmes dans les services publics n'apparaît pas aussi excessive qu'on voulait bien le dire, surtout si nous la comparons à celle des hommes, il semble exagéré que parmi 100 femmes qui travaillent plus de 15 occupent un emploi d'intermédiaire. Cette tendance est générale et doit correspondre à une certaine évolution économique et à des aptitudes particulières chez les femmes : en effet, autant qu'il soit possible d'établir des comparaisons, les pourcentages du personnel féminin du commerce dépassent les pourcentages français en Grande-Gretagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas (voir tabl. VII et VII bis) [1].

Nous complèterons l'étude de la répartition professionnelle des femmes en 1931, par quelques rapides indications sur la place qu'elles occupent dans divers groupes et sous-groupes professionnels, par rapport à l'activité masculine (Cf. Tableau II) [1].

Dans l'agriculture, elles atteignent 420 °/₀₀ des effectifs totaux ; dans les services publics administratifs elles représentent 190 °/₀₀, et dans les soins personnels 320 °/₀₀ des travail-

1. Cf. Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 84 et 85.

leurs. Dans les professions libérales et le commerce, elles équilibrent presque les effectifs masculins (494‰ et 447‰).

Elles sont particulièrement nombreuses dans les industries de conserve de poisson (643 p. 1000), dans la fabrication des produits pharmaceutiques (627 p. 1000), dans la fabrication de cartonnage (646 p. 1000), dans les industries textiles (598 p. 1000), dans la confection des vêtements (849 p. 1000), dans la lingerie (935 p. 1000), dans la fabrication des chapeaux et chaussons (773 p. 1000), des fleurs artificielles (878 p. 1000), le blanchissage et le nettoyage des vêtements (849 p. 1000), l'industrie des crins et plumes (758 p. 1000), la ganterie en peau (671 p. 1000), parmi les débitants de boissons (632 p. 1000) ; la mercerie (656 p. 1000) ; la crèmerie (653 p. 1000) ; la parfumerie (670 p. 1000) ; l'épicerie au détail (640 p. 1000) le commerce des chaussures (635 p. 1000) ; l'herboristerie (627 p. 1000) ; l'enseignement privé (718 p. 1000) ; les professions médicales (574 p. 1000) ; le professorat de dessin et peinture (831 p. 1000) ; les domestiques (863 p. 1000). — Les femmes s'adonnent donc, de préférence, aux travaux qui requièrent de l'adresse, de la finesse, un goût sûr, le don de persuasion, du dévouement.

Dans ces différentes catégories professionnelles, leurs effectifs sont en hausse, depuis 1926, sauf en ce qui concerne les industries touchant au travail des étoffes, et vêtements [1] et au cartonnage, dans lesquelles le nombre des hommes augmente. Par contre, leurs effectifs sont particulièrement réduits dans les industries de la pêche (50 p. 1000) ; des forêts(64 p. 1000) ; des Mines (27 p. 1000) ; des carrières (21 p. 1000) ; de la bière, cidre, eau gazeuse (96 p. 1000) ; des travaux du bois, sciage (67 p. 1000) ; charpente (4 p. 1000) ; menuiserie (7 p. 1000) ; métallurgie (42 p. 1000) ; chapente en fer, serrurerie (38 p.1000) tôlerie (56 p. 1000) ; chaudronnerie (42 p. 1000) ; fonderie (75 p. 1000) ; mécanique (83 p. 1000) ; taille des pierres, moulage (46 p. 1000) ; terrassement (13 p. 1000) ; manutentionnaires, déchargeurs (75 p. 1000) ; tous travaux exigeant de la force, une grande résistance, une vie dure ou assez grossière.

1. Confection de vêtements, lingerie, etc...

***

En France, les femmes sont donc relativement plus nombreuses dans l'agriculture, et surtout le service domestique, que dans l'industrie ; les professions médicales et l'enseignement les attirent. Leur effectifs sont prédominants dans les professions qui ont quelque relation avec la mode, la couture, la confection des vêtements — tous travaux à caractère essentiellement féminin — dans quelques commerces de détail. Quoiqu'elles aient, pendant l'autre guerre, été employées à des tâches très dures, exigeant une grande force et de la résistance, elles ne paraissent pas chercher à se maintenir dans les métiers de la métallurgie, des travaux publics et de la manutention. Elles laissent volontiers dans ce domaine, et en dépit du perfectionnement des machines, tout le champ d'action aux hommes, — par crainte de l'effort physique trop considérable, par routine, par manque de goût peut-être, par défaut de formation technique certainement, car cette lacune les empêche d'accéder aux emplois techniques intéressants — et les place en situation d'infériorité vis-à-vis des hommes. L'expérience de l'actuelle guerre, complétant celle du conflit de 1914 permet de constater, nous le verrons plus loin, que dans l'hypothèse d'une formation professionnelle elles peuvent dans tous travaux de précision, de dosage et même de surveillance des machines[1] rendre d'excellents services : leur rendement y est au moins égal à celui des hommes. La question se pose de savoir si, attirées et retenues par des salaires élevés, connaissant le métier, quelques-unes ou plusieurs d'entre elles ne préfèreront pas ces tâches aux travaux de confection à domicile, toujours mal rémunérés. Moins que l'on ne pourrait le supposer, si on se limitait à la considération des besoins économiques, car en usine la femme, même si elle a des responsabilités et une tâche intéressante, éprouve, la nostalgie du foyer.

Il nous reste à rechercher si la répartition des femmes dans les catégories professionnelles s'effectue dans les pays étrangers selon les mêmes principes.

1. Voir 2e partie, chapitre IV, p. 269-270.

Section V

Situation des travailleuses dans les pays étrangers

Notre étude sur l'activité des femmes en France, selon les catégories professionnelles doit être complétée par l'examen de leur situation à l'étranger.

Les renseignements ci-dessous, qui tiennent compte de documents déjà anciens (les derniers recensements connus), devraient d'ailleurs, dans la plupart des cas, être mis au point. Les plus expresses réserves doivent être formulées, au sujet de la valeur des comparaisons internationales ci-après indiquées : certains pays n'effectuent pas, comme il est d'habitude en France, le recensement des personnes actives selon l'industrie exercée par l'établissement dont celles-ci font partie, mais seulement d'après la spécialité habituelle des intéressées (U.R.S.S. par exemple).

D'autre part, les femmes mariées, dans l'agriculture et le commerce, ne sont pas comptées comme actives dans tous les pays, lorsqu'elles aident leur mari.

Enfin, les différences de nomenclature sont telles entre les pays recensés, qu'il faut bien ramener les divers classements à une nomenclature type, si l'on veut établir une comparaison même très approximative.

ALLEMAGNE

Le nombre des travailleuses s'élevait à 11.703.000 en 1925 dont 3.504.000 ouvrières, soit dans le textile ; 58,7 % ; l'habillement : 56 % ; les industries alimentaires : 36 %. Le recensement du 16 juin 1933 en signale 11.481.000 ; dont 2.797.800 dans l'industrie et les transports, la variation est donc peu importante [1].

En 1925, 3.645.000 des femmes actives étaient mariées, soit 31.7 %. Parmi ces femmes mariées, 708.000 (donc 19,4 %) étaient occupées dans l'industrie, dont 1/4 dans l'industrie textile.

1. Par contre, en 1907 le total des femmes actives était sensiblement inférieur : 9.578.000. Cf. *Annuaire statistique*, 1926.

En 1933, tant dans l'industrie textile que dans le travail des étoffes et vêtements, le nombre des femmes atteint 1.280.000, soit 46 % de l'ensemble de l'industrie. La proportion des femmes actives sur la population féminine totale est passée de 30,5 en 1907, à 35,6 en 1925 et à 34,2 en 1933. Elle était de 35,6 % à cette dernière date, par rapport à l'ensemble des travailleurs, au lieu de 33,9 % en 1907.

A titre d'exemple, on peut signaler que le nombre des femmes, travaillant dans l'industrie des métaux, est passé de 18.000 en 1882 à 268.000 en 1925 (coefficient 15), et à 306.000 en 1933 (coefficient 17). Depuis le recensement de 1907 [1] une très forte augmentation des effectifs féminins s'est produite dans les professions commerciales d'une part, les services publics et les professions libérales d'autre part, l'augmentation atteint respectivement 119 et 169 %.

Selon le recensement de 1933, sur 1.000 femmes actives, 405 s'adonnent à l'agriculture (à peu près la même proportion qu'en France (404) et 240 à l'industrie (au lieu de 277 en France).

Par contre, la proportion des effectifs des femmes allemandes qui se consacrent au commerce, aux professions libérales, aux soins personnels et au service domestique est nettement supérieure à celle des françaises de même spécialité (v. tableaux VII et VII bis). Enfin, d'après l'annuaire statistique allemand, il existait en 1929, 2.230 femmes médecins en Allemagne, et quelques dizaines d'avocates seulement [2].

Dans ce pays, la crise de chômage a été suivie d'un grand développement du travail féminin, à tel point que diverses mesures ont été prises afin de remplacer notamment les femmes mariées, par des chômeurs. Une ordonnance d'août 1934 prévoit en outre, obligatoirement, le remplacement des jeunes travailleurs des deux sexes par des hommes plus âgés en chômage. Les jeunes filles qui, en application de ces dispositions, ne pouvaient être maintenues dans leur emploi ni reclassées dans un autre emploi, étaient renvoyées aux travaux ménagers.

1. Cf. *Annuaires statistiques* de 1926 et 1937.
2. Cf. E. Charrier, ouvrage susvisé, p. 428-429).

BELGIQUE

En 1930, le nombre des femmes, employées dans les divers établissements recensés [1] soit industriels, soit de la banque et du commerce, s'élevait à près de 589.800 [2], alors que celui des hommes était de 1.914.800 [3] — 345.767 femmes dans les les seules entreprises industrielles, à côté de 1.592.350 hommes (226.000 femmes étant utilisées dans l'industrie du textile et des vêtements). Dans le commerce, les banques, les assurances, le nombre des femmes s'élevait, à cette époque, à 243.355 pour 321.002 hommes, (170.400 étant utilisées dans les différents commerces).

En 1929, on comptait en Belgique une cinquantaine de femmes médecins, et 35 avocates environ [4].

Le Bulletin du ministère du Travail (Bulletin précité de 1936), comparant cette situation à celle de 1919, conclut que si le nombre d'hommes actifs a augmenté entre les deux recensements, par rapport à la population totale (proportion passant de 42,41 à 47,78) celui des femmes a, au contraire, diminué, passant de 18,09 à 14,44. Le Bulletin d'information du B.I.T. donne d'autres proportions : 29,2 en 1900 ; 29 en 1910 ; 21,3 en 1920, basées sur l'ensemble de la population active, et non sur les seules catégories (Commerce, industrie) visées par le Bulletin du Travail. D'autre part, l'annuaire statistique de 1937 qui tient compte de l'ensemble des travailleuses de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc... indique comme chiffre total de la population active féminine 778.000 en 1921, 992.000 en 1930. Le pourcentage des femmes actives sur l'ensemble des travailleurs des deux sexes était de 24.8 en 1921 et de 26,4 en 1930. Les effectifs les plus nombreux à cette dernière date, se répartissent entre l'industrie surtout et le commerce ; le pourcentage des femmes dans l'industrie atteint près de 40% des effectifs féminins totaux. Enfin si l'on compare les chiffres respectifs des enquêtes de 1896 et de

1. Il n'a pas été tenu compte dans ces chiffres, des femmes travaillant à domicile ou avec leur mari.
2. Y compris les non classés. *Bulletin du Ministère du Travail*, juillet-août-septembre 1936, p. 395.
3. Y compris les non classés.
4. E. CHARRIER, *L'évolution intellectuelle féminine*, p. 435-438.

1926, on constate que durant cette période, les ouvrières de l'industrie ont augmenté de 150% : les effectifs ayant passé de 82.250 à 206.020.

Des statistiques, basées sur les rapports annuels de l'inspection du travail, ont permis de suivre de très près les répercussions des périodes de prospérité (1929) et de crise à partir de 1931-1932, sur l'emploi des femmes dans les établissements industriels recensés [1].

Années	Hommes	Femmes	
		Nombre	Pourcentage sur l'ensemble des travailleurs
1913	325.340	105.784	24, 5
1929	582.380	198.203	25, 3
1931	513.894	192.830	27, 2
1932	458.878	156.292	25, 3
1933	411.080	138.869	25, 2

Il apparaît clairement que, depuis 1896, le travail féminin a suivi une progression continue jusqu'à la crise, et qu'il a diminué en même temps que le total du personnel.

Des mesures ont cependant été prises, en vue de limiter le travail féminin dans ce pays (arrêté du 8 décembre 1934). Ces mesures, de simple opportunité, d'ailleurs, ont été appliquées avec une grande prudence. Elles tendaient simplement à réduire le chômage consécutif à la crise et n'ont été nullement inspirées par un esprit anti-féministe..

CHINE

D'après une enquête effectuée sur le travail industriel dans 28 villes, et dont les résultats ont été publiés en 1932, le nombre des travailleuses dépasse, même dans l'industrie, celui des travailleurs : 67,9% des femmes travaillaient, en 1933 [2], dans le textile — 21,4 dans l'alimentation — 19,8 dans les industries chimiques— 13,8, dans les activités artistiques, et 8,1 dans l'industrie du vêtement.

1. Se trouvent ainsi exclues les isolées et les femmes travaillant avec leur mari.
2. Congrès de l'Union féminine civique et sociale (Rapport de Tchang, juin 1933) cité par Mlle Decouvelaère. « *Le travail industriel des femmes mariées* ».

Depuis une vingtaine d'années seulement, les chinoises ont fait leur début dans la vie estudiantine (Renaissance du 4 mai 1919)[1].

ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, le recensement de 1931 signale que le nombre des femmes salariées est de 10.752.116, sur une population féminine totale de 60.637.966, soit 17,7%. 1.877.990, soit 17,5% des travailleuses sont utilisées dans les usines mécaniques et les manufactures. 29% de ces femmes, soit 3.071.302 sont mariées ; ainsi une sur 3 ou 4 femmes salariées ont un mari. La proportion des femmes actives sur l'ensemble des travailleurs des deux sexes est de 22% ; elle était de 20,5 en 1920.

Un assez fort pourcentage de femmes : 27,8% travaille dans l'industrie, un élément important dans l'industrie des métaux (325.000) ; la grosse majorté est occupée au travail des vêtements (959.000) ; 22,4% dans le commerce, 16,6 dans les services domestiques et les soins personnels, 12,4 dans les services publics[2], 9,3 dans les professions libérales, l'agriculture n'absorbant que 8,5% de la population féminine active. (d'après les résultats et la nomenclature, publiés par la statistique générale de la France, recensement 1931, t. I, 3^e partie, (p. 193).

En 1920, il existait 7.210 femmes médecins et chirurgiens, dont beaucoup étaient employées dans les services de l'hygiène publique[3].

Aux Etats-Unis, fait assez rare, les femmes peuvent devenir magistrats et notaires, on comptait, en 1930, 1.738 avocates.

FINLANDE

A signaler en 1930, une assez forte proportion de femmes actives (705.422), 41% de l'effectif total des travailleurs

1. E. Charrier, ouvrage précité, p. 501.
2. Y compris l'enseignement privé.
3. Edmée Charrier, *L'évolution intellectuelle féminine*, p. 497.

(1.714.832), 37,9% de l'ensemble des femmes recensées (1.857.999)[1]. D'après l'annuaire statistique de 1937, les effectifs féminins actifs seraient de 908.000, et le pourcentage de 45,3 au lieu de 40,3 en 1920 ; la hausse porterait surtout sur les professions industrielles.

C'est un pays en grande partie agricole. Plus de la moitié de la population des deux sexes est utilisée aux travaux de la terre. 90 femmes pratiquaient la médecine en Finlande en 1930[2], Le nombre des femmes commerçantes, et des professions libérales dépasse celui des hommes de même spécialité. Les effectifs féminins dans ces professions, et parmi les fonctionnaires, sont d'ailleurs en hausse depuis 1920.

GRANDE-BRETAGNE

Le recensement de 1921 révèle que 5.066.000 femmes comptaient dans la population active (Angleterre et Galles), soit 25,5% de la population féminine totale, alors qu'en 1891 le pourcentage était de 26,9 et de 25,9 en 1911. En 1931, il est passé à 26.9 pour l'Angleterre et le Pays de Galles et à 25,5 pour l'Ecosse, avec un effectif de 6.273.300, dont 5.606.043 en Angleterre et Galles, marquant ainsi, après une légère baisse, une tendance à l'accroissement de l'activité extérieure féminine.

Au point de vue de la répartition des professions signalons :

1° Le très faible pourcentage des femmes actives de l'agriculture : 1 ou 2% de la population féminine occupée, selon les régions : Angleterre et Galles, ou Ecosse.

2° La forte proportion des femmes qui s'adonnent aux professions commerciales et bancaires (de 22 à 24 pour 100 des femmes actives), le service domestique (18 à 21%) et l'administration (8%).

3° Le grand nombre de femmes anglaises adonné à l'industrie (2.538.000 environ en 1931) soit de 37 à 40% des femmes occupées — l'industrie textile, le travail des étoffes et vêtements utilise plus de la moitiént de ces travailleuses : 1.400.000 environ.

1. Cf. Recensement général de la population en 1931 ; t. I, 3e partie, p.191.
2. Cf. E. Charrier, p. 445.

Les modalités de répartition sont à peu près les mêmes en Angleterre et en Ecosse.

A l'administration (services publics) se consacrent 412.570 femmes (8% des femmes occupées), un des chiffres les plus élevés des divers pays, si l'on en excepte l'immense U.R.S.S.

La proportion des femmes occupées sur l'ensemble de la population active varie de 29,7 à 30% en 1931, (selon qu'il s agit de l'Angleterre ou de l'Ecosse). Ces mêmes pourcentages étaient respectivement 30,2 et 30 en 1921 [1].

La femme fonctionnaire est obligée de démissionner lorsqu'elle se marie. Dans les professions libérales et même artisanales, une telle obligation n'est pas imposée, mais il est de coutume que la femme cesse toute activité extérieure, lors de son mariage.

Il existe en Angleterre deux hôpitaux dirigés par des femmes, et une cinquantaine d'avocates étaient inscrites au barreau en 1925 [2].

INDES

En 1921, le total des femmes actives s'élevait à 45.062.000, ce qui regrésentait 28,7% de la population féminine totale, et 31% de l'ensemble des personnes actives.

Les proportions générales ne sont guère différentes, en 1931 où le recensement indique : 47.374.120 femmes actives, soit 31% de l'ensemble des travailleurs au nombre de (148.817.000) et 27.7% de la popultion féminine présente. Sur ces chiffres, 28.029.600 femmes sont adonnées à l'agriculture, soit 28% de l'ensemble des travailleurs de la terre (99.800.000) et plus de la moitié : 55% de l'ensemble des femmes actives. Cette proportion des femmes adonnées à l'agriculture était plus forte encore en 1921 (74%), si toutefois les résultats des deux recensements sont, en cette matière, comparables.

En 1931, également, on compte 4.785.000 ouvrières (mines, transports, industries), soit 27% des travailleurs des deux sexes (18.240.000) de l'industrie, et 10% de l'ensemble des

1. Cf. *Annuaire statistique*, 1937.
2. Renseignements donnés par E. CHARRIER, ouvrage précité, p. 449 et 450.

femmes actives. 1.570.000 sont utilisées dans le textile, et 713.500 dans les industries alimentaires ; 2.132.300 s'adonnent au commerce, et 8.803.800 au service domestique. L'effectif des employées des services publics est très minime : 46.645 [1] (2‰ de l'ensemble des femmes actives).

En 1929, il n'y avait dans les Indes que 4 avocates, et quelques femmes médecins, Anglaises ou Américaines, pour la plupart.

En raison de la législation du pays, la presque totalité des travailleuses sont mariées.

JAPON

Le travail des femmes, qui faisait autrefois scandale est considéré, à présent comme normal.

Le pourcentage des travailleuses, qui était en 1926 de 45,2 est tombé à 41.1 en 1930 [2] et même à 35.7, d'après l'annuaire statistique de 1937, pourcentage qui reste d'ailleurs un des plus élevé des pays recensés. Il résulte du rapport du Bureau des affaires sociales, que le nombre des femmes travaillant dans les diverses industries, atteignait au début de 1931 : 1.515.180 [3] près de la moitié du nombre des travailleurs du sexe masculin, utilisés dans ces mêmes industries (3.215.236).

Dans l'agriculture, les effectifs très élevés (6.396.000) représentent 60% de la population féminine active.

En ce qui concerne les professions libérales, 1.500 femmes médecins environ exerçaient au Japon en 1929 [4].

Quand elles se marient, la plupart des femmes, sauf dans les campagnes et dans quelques usines, cessent de travailler.

ITALIE

Le pourcentage de la population féminine active sur la population féminine totale accuse, depuis le début du siècle,

1. Ceci montre mieux que n'importe quel raisonnement, l'état lamentable, au point de vue culture et instruction, dans lequel se trouvent les femmes de ce pays.
2. Par suite de la crise, le nombre des femmes cherchant un emploi a augmenté de 200%, entre 1926 et 1930.
3. 1.521.000 d'après l'*Annuaire statistique de la France* de 1937.
4. Cf. E. CHARRIER, ouvrage précité, p. 505.

une sensible diminution, il est passé de 32,4 en 1900 à 26,8 en 1921 et à 18,7 en 1931 [1]. En 1933, on comptait que sur le total des femmes salariées, industrie et commerce, 40% étaient mariées. Au point de vue de la répartition, un assez grand nombre de travailleuses sont utilisées dans l'industrie : 31,3 pour cent femmes actives en 1931. Au surplus, la plupart des ouvrières, utilisées dans ce pays sont employées dans le textile ; en 1931 sur 1.233.151 travailleuses de l'industrie, on compte 928.746 femmes (soit 75%) occupées dans les industries textiles et le travail des étoffes et vêtements. En 1929, le nombre des femmes médecins s'élevait, en Italie, à 350, environ, et celui des avocates à une quinzaine, la majorité des diplômées de droit s'orientant vers des emplois publics et privés [2].

Le pourcentage des travailleuses, par rapport aux travailleurs des deux sexes était de 22,2 en 1931, au lieu de 31, lors du recensement de 1911 — les effectifs de femmes actives sont passés, entre les deux recensements de 5.128 à 3.967 [3], confirmant ainsi la diminution déjà signalée de travailleuses. Cette diminution n'intéresse d'ailleurs que l'agriculture et l'industrie, car dans le commerce, les professions libérales et les services publics, la hausse est sensible depuis 1911. Dans dette dernière catégorie : (professions libérales et services publics) les effectifs ont presque doublé.

NORVÈGE

Le recensement de 1920 accuse 299.000, femmes occupées, celui de 1930, 317.000 : il y a accroissement en nombre absolu, mais le pourcentage des travailleuses, par rapport à la population active totale a diminué, de 28,1 à 27,1. La proportion des femmes occupées, par rapport à la population féminine totale s'élève à 21,9%. La prédominance des personnes occupées dans les services domestiques et les soins personnels est très nette ; elle s'est encore accentuée depuis 1920. Il y a accroissement

1. Pour les professions non agricoles, le pourcentage était de 11,4 en 1931.
2. Cf. E. CHARRIER, p. 459-462.
3. Chiffres donnés par l'*Annuaire statistique de la France* : 1926 et 1937.

également dans les professions libérales et les services publics : vers 1930, on comptait 109 médecins, chiffre élevé si l'on considère que la population totale s'élevait, à la même époque, à 2.800.000 habitants environ.

PAYS-BAS

Les travailleuses étaient, d'après le recensement de 1930, au nombre de 767.579, soit 24,1% de l'ensemble des travailleurs, au lieu de 632.000 et 23,2%, lors du recensement de 1920.

En ce qui touche à la répartition, 30% des femmes actives sont adonnées au service domestique, avec un effectif de 234.450. Le pourcentage des femmes actives sur la population féminine totale est de 19,2 seulement. Toutes les catégories sont en hausse depuis 1920, mais surtout les professions industrielles. En 1929, on comptait 357 femmes médecins, et 65 avocates.

La Hollande est un des pays où la proportion des femmes mariées occupées est la plus faible : 1,5% environ. Des mesures sévères ont été prises à ce sujet. C'est ainsi que les fonctionnaires, lorsqu'elles se marient, sont tenues de démissionner.

PORTUGAL

Le recensement du 1er décembre 1930[1] accuse, dans ce pays, une très forte proportion de femmes actives 1,523.748 44% de l'ensemble des travailleurs (3.456.189) et 42% de l'ensemble de la population féminine (3.570.000). Mais la valeur de ces chiffres ne peut être retenue, sans rectification et sérieux contrôle préalables, car un grand nombre de femmes mariées sans profession déterminée, ont été classées comme actives, sous la profession de leur mari. L'annuaire statistique de la France n'indique que 483.000 femmes actives soit 20,1% de l'ensemble des travailleurs, au lieu de 29,2% en 1920 : la diminution porte notamment sur l'agriculture. C'est vraisemblablement aussi une variante dans le mode de décompte

1. Voir recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 192. *Statistique générale de la France.*

de la population agricole, qui détermine la différence entre les résultats du recensement publié par l'annuaire statistique, et le recensement de 1931.

Ces réserves faites, près de la moitié de la population féminine (49,4%) s'adonne à l'agriculture, et 20,2% se consacrent à l'industrie.

U.R.S.S.

Le recensement de 1926 accuse, en U.R.S.S., 39.143.424 travailleuses, soit sur un effectif total de 84.383.183, un pourcentage de 46,3, le plus élevé des pays étudiés [1]. Le total des femmes occupées dans l'industrie s'élevait, à l'exception de la manutention et des transports, lors du recensement de 1926, à 1.285.393, soit 23% environ des travailleurs industriels des deux sexes. Toujours en 1926, et par rapport à l'ensemble des femmes actives, à l'exception de celles occupées dans l'agriculture, le pourcentage était assez élevé : 35%. Si l'on tient compte de l'agriculture il était seulement de 3% ; 90% des femmes occupées, soit 35.576.000, étant utilisées dans les travaux agricoles. Nous manquons de renseignements certains sur l'époque actuelle, mais la préparation intensive à la guerre, qui a eu lieu au cours des années précédant 1940, a dû entraîner un recrutement important d'effectifs féminins dans l'industrie.

A la même époque, également, le pourcentage des femmes occupées sur l'ensemble de la population féminine s'élevait à 51,5, la proportion la plus élevée des pays, recensés dans cette étude.

En 1931 [2], les effectifs des ouvrières de l'industrie sont passés à 1.449.000 avec un pourcentage de 30,7 par rapport aux travailleurs des deux sexes. La répartition, par catégorie

1. D'après l'*Annuaire statistique de la France* de 1937, le recensement de 1897 afférent à l'empire Russe, accusait des effectifs et un pourcentage beaucoup plus réduits : 5397.000 femmes et pourcentage de 17% sur l'ensemble de la population active. L'écart provient en partie de différences, entre les modalités de décompte de la population agricole. Néanmoins, le recensement de 1931 accuse une hausse importante des effectifs de l'industrie, du commerce, des professions libérales et services publics surtout (257%), une baisse des femmes des services domestiques.

2. Renseignements donnés par la *Revue internationale du travail*. cité par Mlle DECOUVELAÈRE, « Le travail industriel des femmes mariées ».

d'industries, des femmes occupées à cette époque (le 1er juillet 1931) était le suivant par rapport à l'ensemble des travailleurs industriels :

— Industries lourdes : 17,9%,
— Industries légères : 52,2%,
— Ensemble de l'industrie : 32,5%.

Si l'on considère les seules travailleuses industrielles, la grosse majorité d'entre elles, soit 75% environ, sont utilisées dans les industries textiles, mais depuis 1928, le personnel féminin s'est surtout accru dans l'industrie des métaux et dans le travail des vêtements.

En ce qui concerne les professions libérales, notons que la médecine attire beaucoup les femmes russes et qu'elles étaient plus nombreuses que les étudiants dans les facultés de médecine en 1929-1930. Dans certaines parties de la Russie les femmes médecins sont plus nombreuses que les hommes, elles se spécialisent dans la protection de la maternité et de l'enfance.

A la même époque, 400 femmes étaient inscrites au barreau [1].

Les fonctionnaires féminins occupent 35 % environ des postes des services publics.

***

Les deux tableaux (p. 43 et 44) résument, par catégorie professionnelle, la répartition de l'élément féminin pour 1.000 femmes présentes ou actives.

L'examen de ces deux tableaux fait apparaître un pourcentage d'effectifs féminins dans l'agriculture très différent selon les pays.

Dans un premier groupe qui comprend notamment la France, la Finlande, l'U.R.S.S. le Portugal, les Indes, le pourcentage est élevé ou même très élevé.

Dans un deuxième groupe, comprenant l'Angleterre, l'Ecosse et les Etats-Unis, les effectifs agricoles sont très restreints, alors que dans ces mêmes pays le pourcentage du personnel industriel est très important.

Evidemment la structure de l'économie rurale, très diffé-

1. E Charrier, ouvrage précité, p. 476.

TABLEAU VII

RÉPARTITION POUR 1.000 HABITANTS DU SEXE FÉMININ, DES FEMMES ACTIVES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES VERS 1931

Statistique générale de la France. Recensement de 1931, t. I, 3e *partie, p.* 187.

Catégories professionnelles	France	Angleterre	Ecosse	Finlande	U.R.S.S.	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Indes	Etats-Unis
Pêche				1				6		1	
Agriculture, forêts	150	3	7	254	468	139	27	211	73	162	15
Industrie	103	109	99	35	17	82	41	86	59	27	49
Manutention, transports	6	2	4	2	7	1	1	12		1	1
Commerce	52	61[1]	65[1]	21	4	56	34	25	14	12	40
Soins personnels	1	2	1			3	1			1	2
Service domestique	32	58	49	20	9	37	59	45	22	52	27
Professions libérales *a*	12	11	13	7	3	16	14	4	7	2	17
Services publics *b*	14	21	23	9	6	8	15	12	9	1	22
Professions non indiquées		2	4	30	1			26	3	18	4
Total	370	269	265	379	515	342	192	427	187	277	177

a) Y compris les cultes, non compris l'enseignement privé.
b) Non compris les cultes, y compris l'enseignement privé.
1. Les artistes sont groupés avec les spectacles et sports.
2. Le personnel des sports est réuni aux professions libérales.

TABLEAU VII *bis*

RÉPARTITION POUR 1.000 FEMMES ACTIVES DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES VERS 1931

Statistique générale de la France. Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 187

Groupes professionnels	France	Angleterre Galles	Ecosse	Finlande	U.R.S.S.	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Indes	Etats-Unis
Pêche				3	1			15		3	
Agriculture et forêts	404	10	24	668	908	405	142	494	389	588	85
Industrie	277	408	374	92	33	240	211	202	313	99	278
Manutention, transports	17	7	14	6	13	3	6	27	2	2	8
Commerce	141	228[1]	245[1]	56	7	164	178[1]	[3] 59	75	45	224
Soins personnels	4	6	4			7	6		2	2	11
Service domestique	87	215	186	53	17	109	306	104	119	186	155
Professions libérales (*a*)	32	40	51	19[3]	7	48	74	9	35	6	93
Services publics (*b*)	38	80	86	25	12	24	77	29	49	2	124
Professions non indiquées		6	16	78	2			61	16	67	22
	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

1) Les artistes sont groupés avec les spectacles et sports.
2) Y compris les artistes.
3) Le personnel des spectacles et sports est réuni aux professions libérales
a) Y compris les cultes, non compris l'enseignement privé.
b? Non compris les cultes, y compris l'enseignement privé.

rente dans ces deux groupes d'Etats, explique, dans une certaine mesure, les écarts constatés, toutefois, ceux-ci proviennent presque entièrement des divergences d'appréciation, concernant le rôle des femmes dans l'exploitation agricole [1].

Un pays qui présente des caractères tout à fait exceptionnels est la Russie : les pourcentages agricoles y sont prépondérants et la part de l'industrie est relativement minime. Il est regrettable que les chiffres des effectifs actuels ne nous soient pas connus, ils modifieraient probablement de façon sensible cette répartition.

Conclusion

Etant donné l'incertitude des résultats des recensements, en ce qui concerne les effectifs totaux et les modalités de répartition entre les professions, seules quelques tendances très générales peuvent être indiquées.

Dans l'agriculture, qui donne lieu aux renseignements les plus divergents et les moins sûrs, prédominent naturellement les femmes des pays dans lesquels l'agriculture conserve une place importante, tel est le cas de la Finlande, de l'U.R.S.S. du Japon, des Indes et de la France.

Les effectifs féminins de l'industrie sont très élevés dans tous les pays, et notamment en Belgique, Pays-Bas, en Angleterre et en Italie.

Dans certains Etats et en particulier en Angleterre, Ecosse, Pays-Bas, aux Etats-Unis, en Norvège, aux Indes, l'élément service domestique est remarquablement nombreux. Cette situation suppose l'existence de grandes propriétés exigeant un nombreux personnel, ou de nombreuses personnes à revenus élevés qui peuvent rémunérer de multiples services. Enfin c'est en Angleterre, Ecosse, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas que les fonctionnaires et agents des services publics, les personnes adonnées aux professions libérales sont les plus nombreux — les dépenses affectées aux services publics ne sont pas rentables immédiatement, en outre l'admission des femmes aux profes-

2. Cf. HUBER, Cours de démographie et de statistique sanitaire III. *Etat de la population d'après les recensements*, p. 81.

sions libérales et aux emplois publics suppose, parmi elles, un degré d'instruction développé ; il n'est donc pas étonnant que les pays, énumérés ci-dessus, soient des pays riches, à fortes disponibilités, et assez évolués au point de vue social.

D'une manière générale, nous avons observé une augmentation des effectifs féminins entre les derniers recensements tout au moins en nombre absolu, et par rapport à la population totale. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le commerce et l'industrie. Une diminution d'effectifs est à retenir : il s'agit des Italiennes moins nombreuses depuis 1911 dans l'agriculture et l'industrie — étant donné la date du recensement pris comme point de comparaison : 1911, il ne peut être question des fluctuations de main-d'œuvre, consécutives à la guerre, qui se sont produites en France, depuis 1921 — mais peut-être faut-il y voir l'influence d'une politique familiale et de natalité assez poussée.

L'activité professionnelle des femmes, nonobstant l'imprécision des renseignements statistiques présente donc, si l'on s'en tient aux recensements effectués autour de 1930, une tendance légère à l'accroissement, surtout dans les catégories où elles se substituent aux hommes (métallurgie, industrie extractive, professions libérales, services publics et service domestique). Un mouvement de diminution se manifeste au contraire dans les branches professionnelles, où de tradition elles étaient occupées, tel est notamment le cas des industries de transformation et même de l'agriculture. Il est intéressant en terminant, de comparer la situation des femmes actives à l'étranger, avec celle qu'elles occupent en France.

En ce qui concerne l'agriculture, nous avons signalé la prédominance des effectifs féminins dans les pays, où la paysannerie constitue, sinon l'élément essentiel, du moins une fraction importante de la population. La France, est à cet égard, à peu près dans la même situation que l'Allemagne et l'Italie : la répartition des effectifs entre agriculture et industrie y est harmonieuse.

Dans le domaine de l'industrie, les pourcentages de la population féminine française se rapprochent de ceux constatés en Allemagne également, et aux Etats-Unis — quoique évidemment les effectifs absolus soient inférieurs à ceux de ces pays,

en particulier, dans le travail des métaux, industrie dans laquelle le recensement français de 1931 accuse : 179.000 femmes au lieu de 306.000 et 340.000 en Allemagne et aux Etats-Unis.

Il est une branche professionnelle où les effectifs féminins de France détiennent presque le record, c'est celle du travail des étoffes et vêtements, où le chiffre des effectifs est de 835.000 Ils sont dépassés par les seuls Etats-Unis (959.000).

La proportion importante de la population commerciale se retrouve à peu près la même qu'en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis.

La proportion du personnel domestique est, par contre, relativement minime en France, si on la compare aux proportions constatées en Angleterre et aux Pays-Bas, par exemple. Dans ces deux derniers pays, la proportion des femmes domestiques dépasse 20 et 30% des effectifs totaux feminins [1].

Enfin, la proportion des femmes des professions libérales et des services publics, tout en dépassant en France celle de la plupart des pays, est inférieure aux pourcentages constatés en Angleterre et aux Etats-Unis. Dans ce dernier Etat, en particulier, le nombre des effectifs atteint 1.878.656 dans les professions libérales au lieu de 325.250 en France et 176.000 en Italie. Ce phénomène est dû, sans doute, à la richesse des nations Anglo-Saxonnes qui peuvent consacrer aux « services » une part importante de leur activité, et aussi au niveau culturel élevé des femmes anglaises et américaines.

Il convient donc d'observer que l'accession plus nombreuse des femmes aux professions commerciales, libérales, et aux services publics présente un caractère général.

D'une manière générale, si on met à part l'U.R.S.S. et le Portugal, où les pourcentages peuvent être faussés par suite des modes de décompte de la population agricole, la France occupe un des premiers rangs, en ce qui concerne l'importance de l'emploi féminin. Aussitôt après, la Finlande, avec 37%, l'Allemagne, 34,2% de la population totale féminine ; viennent ensuite, les Indes (27.7%), l'Angleterre et l'Ecosse (26,9 et 26,5), les Pays-Bas (19,2), l'Italie (18,7), et les Etats-Unis (17,7).

1. Cf. tabl. VII bis.

Le classement des pays, d'après le pourcentage des effectifs féminins est à peu près le même si on compare ces effectifs à l'ensemble des travailleurs.

Dans tous les pays examinés, sauf les Indes, les effectifs féminins sont particulièrement nombreux, et dépassent les effectifs masculins correspondants, dans les travaux des étoffes et vêtements, travaux généralement exécutés à domicile, le service domestique et l'enseignement privé.

En U.R.S.S., Italie, Portugal, Finlande, Allemagne, Angleterre et France, le même phénomène se produit, dans l'industrie textile.

Aux Indes, c'est dans les industries alimentaires et le service domestique surtout que les effectifs féminins excèdent les effectifs masculins.

Les conclusions qui peuvent être dégagées de l'étude de la répartition des femmes, au sein des catégories professionnelles, depuis le début de ce siècle doivent être complétées par un examen s'attachant de plus près à l'individualité des intéressées, au point de vue social : savoir, les fonctions dans l'établissement.

Si la nature des aptitudes, et le jeu des goûts commandent le choix d'une profession d'une catégoie déterminée, bien plus sérieuses sont les exigences imposées aux candidates à telle ou telle fonction. Si aucun obstacle n'empêche théoriquement une Française d'intelligence moyenne, n'ayant pas fait d'apprentissage, de travailler dans la fabrication de la chaussure, ses moyens limités ne lui permettront pas d'être chef d'établissement ni même ouvrière, il ne lui reste que la fonction d'employée.

L'objet de notre prochain chapitre sera l'étude des données essentielles, relatives aux fonctions occupées par des femmes.

CHAPITRE II

RÉPARTITION DES FEMMES ACTIVES SELON LA NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES

Après avoir brossé un rapide tableau de l'emploi des femmes, par grandes catégories professionnelles, et tenté d'en expliquer les variations, il convient de rechercher la nature des fonctions qu'elles exercent dans chacune de ces professions — dans quelle proportion sont elles patronnes, dans quelle autre salariées, ou encore travailleuses indépendantes ? Quels facteurs ont apporté des modifications à la composition de leurs effectifs depuis 1906 ; telles sont les principales questions qui se posent à ce sujet — nous tâcherons d'y répondre.

Les documents qui ont servi de base à cette étude sont essentiellement les résultats des recensements de la population, publiés en France tous les 5 ans par la statistique générale, grâce aux bulletins individuels. Le dernier recensement connu est celui de 1931 ; la guerre n'a pas encore permis de publier les résultats du recensement de 1936, en ce qui concerne la profession de la population.

En principe le recensement ne retient que les personnes exerçant une profession rémunérée, ce qui écarte naturellement les femmes dont l'activité se limite à leur propre ménage.

Il est cependant assez fréquent que le chef d'un établissement soit aidé par des personnes de sa famille : femmes, enfants, ascendants, etc... qui ne reçoivent aucune rémunération, prévue par un contrat de louage, mais qui apportent un concours effectif aux travaux de l'entreprise ou de l'exploita-

tion, et doivent de ce fait être recensés dans la population active, tel est le cas de l'agriculture, du petit commerce et de nombreuses industries.

L'établissement des résultats statistiques des divers recensements a, à cet égard, donné lieu à quelque flottement : c'est ainsi que les premiers recensements français du milieu du XIX^e siècle classaient sous la même profession, non seulement ceux qui l'exerçaient effectivement, mais encore tous les membres de la famille. Cette méthode a été abandonnée, par suite de son imprécision. C'est ainsi que la population féminine agricole paraît avoir singulièrement augmenté de 1896 à 1906 (Tableau III), alors que cet accroissement est beaucoup plus apparent que réel, étant donné qu'en 1896 et en 1901 nombre de femmes d'agriculteurs n'ont pas été comptées parmi la population active ; cette même omission quoique proportionnellement moins importante s'est maintenue en 1906 même, par rapport à 1921, où toutes les femmes d'agriculteurs ont été recensées.

La décision a, en effet, été prise de ne considérer comme actifs que les membres de la famille, qui apportent une aide effective au chef. La femme dans cette hypothèse est classée sous la même rubrique que le mari, dont elle est l'associée, et les enfants, quoique non rémunérés, sont classés parmi les salariés.

La quasi impossibilité de dégager une conclusion ferme de la comparaison des personnes recensées dans l'agriculture se retrouve dans les statistiques internationales, qui apprécient de façon différente le rôle des femmes dans l'exploitation agricole.

Une autre difficulté d'établissement des statistiques vise le classement des professions : tant que l'industrie a conservé la forme artisanale, très spécialisée, les recensements faisaient état de la profession individuelle exercée. Depuis l'immense développement de la grande industrie, qui emploie un grand nombre de manœuvres sans spécialités, susceptibles de passer aisément d'une entreprise à une autre, la notion d'établissement et d'activité collective qui y est exercée a remplacé celle de profession individuelle. Seul parmi les recensements français

récents, celui de 1911 a fait état de classement par profession individuelle, ce qui empêche de le comparer strictement aux autres recensements.

Lorsque des établissements relevant d'un même patron réunissent des activités connexes, ils sont rattachés à la catégorie individuelle qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers [1].

On entend, par établissement, au sens du recensement, tout groupe de personnes, travaillant en commun, d'une manière permanente, *en un lieu déterminé*, sous la direction d'un ou de plusieurs représentants d'une même raison sociale, considérés comme le ou les chefs de l'établissement. Il s'agit donc d'une situation de fait, qui dans la pratique donne rarement lieu à des difficultés, puisque le bulletin individuel de recensement porte l'indication du nom et de l'adresse complète de l'établissement, dans lequel travaille la personne recensée.

Cette définition, qui tient compte essentiellement du facteur topographique, est à distinguer de la signification proprement juridique du même mot qui suppose un but ou objet déterminé et une raison sociale unique sans qu'intervienne le facteur « lieu » [2]. De telle façon que différentes succursales ou annexes d'une unique maison mère ou direction seront comptées, au point de vue du recensement, comme autant d'établissements distincts, sauf s'il s'agit de groupes de personnes, relevant de la même raison sociale, exerçant dans la même commune, une spécialité identique.

En ce qui concerne le personnel des établissements, on distingue, le ou les chefs d'établissement, et les salariés.

Dans les sociétés industrielles et commerciales en l'absence de patron proprement dit, on peut considérer comme tel, l'administrateur délégué, le directeur, le gérant ; ainsi peut se trouver fictivement multiplié le nombre des patrons d'une même entreprise.

Les salariés se distinguent généralement en employés et ouvriers. Un établissement doit comprendre au moins 2

1. Cf. HUBER, Cours de démographie et de statistique sanitaire, t. III, *Etat de la population d'après les recensements*, p. 69 et suiv.

2. Dans ce sens juridique très général, un unique établissement telle qu'une grande banque (Crédit Lyonnais, par exemple) peut comprendre des succursales multiples, réparties sur le territoire et sans autonomie.

personnes, soit un chef et un salarié, soit 2 chefs travaillant sans aide, soit enfin le mari et la femme dans l'agriculture et le petit commerce.

La discrimination de l'employé et de l'ouvrier est parfois délicate : on admet en général comme critère que l'employé est occupé à des travaux, dont le caractère intellectuel est dominant, ou à des opérations commerciales, et que l'ouvrier se livre à des opérations manuelles comportant transformation de la matière, manutention d'objets, etc...

Les personnes n'appartenant pas à un établissement constituent les deux groupes suivants : isolés et chômeurs.

Les isolés sont ou des artisans, commerçants et agriculteurs, travaillant sans autre aide que, le cas échéant, les membres de leur famille, ou des employés et ouvriers à façon travaillant à domicile, ou enfin des personnels embauchés à la journée sans patron fixe, utilisés tantôt par l'un, tantôt par l'autre.

Les chômeurs, ou employés et ouvriers sans emploi, sont les salariés qui, occupés ordinairement dans un établissement, se trouvent sans travail, le jour du recensement.

Section I

Situation des effectifs féminins selon les fonctions exercées, telle qu'elle ressort du recensement de 1931

Les effectifs les plus nombreux de femmes actives se trouvent parmi les chefs d'établissements (2.844.000) 36 % du chiffre global ; ensuite viennent les ouvrières (2.652.000) 33,6 % ; les isolées (1.192.000) 15,1 %, les employées (1.067.000) 13,5 % ; enfin les personnels sans emploi (145.000)1,8 %.

Si nous examinons les fonctions féminines d'un point de vue proprement social, nous constaterons, avec un certain étonnement peut-être, la forte proportion des patronnes, c'est-à-dire des chefs d'établissements et des isolées (artisanes et façonnières).

Le tableau ci-contre fait clairement ressortir ces indications :

TABLEAU VIII

EFFECTIFS DES PERSONNES ACTIVES RECENSÉES EN 1931

(*Extrait du recensement de la population active de mars* 1931 (t. I, 3^e partie, p. 62)

Catégories			Effectifs féminins	Effectifs masculins
Patrons		Chefs d'établissement ..	2.844.000	3.392.000
		Isolés, petits patrons ..	657.000	1.050.000
		Total	3.501.000	4.442.000
Salariés	Personnel des établissements :			
		Employés.....	1.067.000	1.548.000[1]
		Ouvriers.....	2.652.000	6.492.000
	Isolés	Employées et ouvriers sans emploi	145.000	308.000
		Ouvriers à domicile.....	260.000	158.000
		Salariés à emploi irrégulier	275.000	353.000
		Total	4.399.000	8.859.000
		Total général	7.900.000	13.301.000[2]

Les « patronnes » comprenant les chefs d'établissements et les isolées travaillant pour leur compte, atteignent un pourcentage de 44,3 — près de la moitié des effectifs globaux.

Cette constatation nous est un signe de l'importance, ne serait-ce que numérique, des petites propriétaires, des fermières et des artisanes dans notre pays ; peut être tient-il son équilibre, la pondération de son jugement, mais aussi son conservatisme et son individualisme, sans doute exagérés de cet élément modérateur qui, tant par tradition que par goût, n'est que peu tenté par l'aventure.

Section II

Répartition, par catégorie professionnelle, des femmes actives selon la nature de leurs fonctions en 1931

Les effectifs les plus importants, en nombres absolus, se trouvent parmi les chefs d'établissements de l'agriculture,

1. 1.958.000 si l'on tient compte de l'ensemble des employés, c'est-à-dire l'armée comprise.
2. 13.711.000 si l'on tient compte de l'ensemble du personnel, y compris l'armée.

femmes de petits propriétaires et de petits exploitants (fermiers ou métayers), qui aident leur mari, dans les travaux de la ferme, principalement en veillant à la basse-cour, en jardinant, et qui s'assurent elles-mêmes la collaboration, d'une parente le plus souvent, quelquefois d'un ou plusieurs salariés.

Viennent ensuite les ouvrières des industries de transformation (essentiellement dans les industries textiles, le travail des étoffes et vêtements : 755.600) [1], les domestiques, les ouvrières de l'agriculture, les isolées des industries de transformation (et notamment les artisanes et ouvrières à domicile, travaillant aux étoffes et vêtements : 386.330) [1], les employées de commerce et de banque, les isolées de l'agriculture, qui sont soit des fermières, travaillant sans aide, soit des ouvrières agricoles, travaillant à la journée, sans patron fixe.

Les effectifs sont particulièrement réduits, parmi les employées et isolées de la pêche, les chefs d'établissements, les employées et les isolées des industries extractives, les employées de l'agriculture (Voir Tableau X4 ci-dessous).

Si nous portons ensuite notre étude sur chacune des fonctions exercées par les femmes nous observons que : 1° les chefs d'établissement sont particulièrement nombreux, outre dans l'agriculture et dans le commerce, dans les industries dites de transformation (industries de l'alimentation (58.170) [1], travail des étoffes et vêtements 81.190) [1] — que ces effectifs sans être par eux-mêmes importants sont proportionnellement élevés dans les soins personnels, 35,4% de l'ensemble du personnel féminin de cette spécialité, la taille des pierres et moulage, 20,1% [2] l'industrie des cuirs et peaux, 15,6% ; la pêche, (38,5) les industries de la forêt (34,5).

2° Les employées sont surtout utilisées, en dehors du commerce, ou des banques, assurances et agences (pourcentage de 92,3 du personnel féminin de cette dernière catégorie), dans les services publics, les industries de transfomation et les professions libérales.

Les industries dans lesquelles les effectifs des employées

1. Recensement de 1931, ouvrage cité, t. I, 3e partie, p. 98. population active par groupes professionnels.

2. Les taux proportionnels des effectifs par fonction exercée figurent au recensement précité, p. 63.

atteignent un pourcentage relativement élevé, par rapport aux autres catégories de personnel, sont les entreprises de terrassement et de construction en pierre (69,3%)[1], les transports (39,5), la métallurgie (32,2), le travail des métaux ordinaires (27,9) et les industries chimiques (25,7). Elles sont très rares dans l'agriculture comme du reste les employés. Le pourcentage assez élevé des employées dans les industries susvisées tient au caractère pénible de ces emplois qui ne peuvent être tenus que par un petit nombre d'ouvrières : cette exclusive ne vise naturellement par les employées.

3° Les ouvrières sont nombreuses, en dehors des industries de transformation, *dans l'agriculture*, et parmi les domestiques, dont elles constituent évidemment, l'unique élément.

Le pourcentage des ouvrières est particulièrement élevé, sans tenir compte de ces catégories, dans les industries extractives, mines (88,5) et carrières (76,6) ainsi que dans les transports (50, 2).

4° Les isolées sont en grand nombre, petites artisanes ou ouvrières à domicile, dans le travail des vêtements 386.330[2] : soit (46%) ; petites exploitantes dans l'agriculture (305.270), commerçantes sans personnel (282.367), soit enfin dans les professions libérales (65.580), médecins : 814, sages-femmes : 11.060, infirmières : 10.000, avocats : 286, artistes, journalistes 15.933, maîtres et professeurs : 21.250, etc... soit parmi les journalières et manœuvres sans autre indication (82,5%) du personnel féminin de cette spécialité).

5° Le recensement des employées et ouvrières sans emploi se limite aux personnes occupées, d'ordinaire, dans les établissements, mais qui se trouvent sans emploi, le jour du recensement. Ainsi sont exclues de ces indications les chômeuses partielles, qui subissent une réduction de la journée de travail, et les chômeuses isolées (petites patronnes à domicile, façonnières, etc...) ne travaillant pas sous la direction d'un chef, et n'utilisant pas d'aide.

En 1931, le plus grand nombre des chômeuses recensées se révèlent dans les industries de transformation, et parmi celles-ci, notamment dans la manutention : (13.871 manutention-

1.-2. Mêmes observations qu'aux notes de la page précédente.

naires et manœuvres) ; l'industrie textile, le travail des étoffes et vêtements (43.680) — quoique le pourcentage des « sans emplois » sur l'ensemble des femmes occupées dans cette spécialité soit très faible (3,1 et 7,8). Ce pourcentage est le même, ou sensiblement plus élevé, avec des effectifs plus faibles, en ce qui concerne les domestiques (15.360 et 9,7%) les soins personnels (1.100 et 8%), la taille des pierres précieuses (322 et 7,8), les professions libérales (15.360 et 6,4), le travail des métaux fins (558 et 5,2), la reliure brochure (490 et 6,5) ; il est particulièrement important parmi les manutentionnaires et débardeuses, personnel facilement remplaçable, licencié dès le début d'une crise : 73,3%.

En ce qui concerne le commerce, la proportion des chômeuses est très faible, sauf dans les restaurants et hôtels (4, 2%) du personnel féminin de la spécialité.

Ces pourcentages n'intéressent que le personnel des établissements industriels ; dans la pêche et l'agriculture le chômage des salariés n'offre que très peu d'importance : la plupart des personnes sans emploi travaillaient en effet à leur compte avant de tomber en chômage. De même sont laissés de côté les journaliers et manœuvres sans spécialité, parmi lesquels la proportion des chômeuses est relativement élevée : 18% en 1931.

En somme, en période de crise [1], le chômage atteint surtout, outre les personnes sans spécialité définie, telles les manutentionnaires, les domestiques non qualifiés, les industries de luxe (pierre précieuse, travaux des métaux fins, reliure), ou les métiers atteints par les fantaisies de la mode (dentelles et tissus légers, gants de peau, etc...), les professions libérales, artificiellement gonflées, en période de prospérité.

En résumé, prédominance de l'élément chef d'établissement et petit exploitant dans l'agriculture, des ouvrières et travailleuses à domicile dans l'industrie, des patronnes et employées dans le commerce et les banques, des employées dans les professions libérales et les services publics. La crise d'autre part n'atteint guère, de façon aiguë, que le personnel des indus-

1. Il s'agit de la crise de 1929, dont l'influence, sur la répartition des femmes actives est accusée par le recensement effectué en 1931.

tries de transformation, les professions libérales et les services domestiques.

A la lumière de ces indications, la vie féminine professionnelle française paraît dominée par l'élément des petits propriétaires et fermiers, très disséminés mais qui seraient très puissants, si ces derniers savaient s'unir. Un autre élément important de classe moyenne ou de petite bourgeoisie est constitué par les employées de toutes catégories professionnelles et les petites commerçantes, soit qu'elles tiennent seules le magasin, soit qu'elles se présentent comme les collaboratrices de leur mari ; à un niveau social parfois un peu plus élevé se trouvent les femmes isolées qui appartiennent aux professions libérales.

En dehors de ces classes moyennes, un prolétariat de 2.650.000 ouvrières, environ, auxquelles s'ajoutent 260.000 travailleuses à domicile.

Si l'on excepte la paysannerie, il reste 500.000 femmes environ chefs d'établissement, 1.000.000 d'employées et 2.000.000 d'ouvrières, 1 million 1/2 d'isolées et de chômeuses [1]. La proportion des chefs d'établissement est très forte.

Le plus grand nombre d'employées se trouvent dans les professions commerciales : 350.000 environ.

Ensuite viennent :

les banques, assurances et professions libérales	250.000
les employées des Services publics	200.000
enfin, les employées de l'industrie	200.000

Les 2 millions d'ouvrières se répartissent de façon plus inégale :

— domestiques	650.000	
— industries de transformation	1.200.000	dont 440.000 dans l'industrie textile, et 315.000 dans le travail des vêtements. A ces 315.000 ouvrières il convient d'ajouter 380.000 isolées — ouvrières à domicile pour la plupart (couturières lingères, etc...) L'industrie métallurgique n'occupe que 100.000 ouvrières.
— autres industries	42.000	
— Commerce et banques	83.000	
— Professions libérales	43.000	
— Services Publics	42.000	

1. Ces chiffres sont très arrondis.

Section III

Comparaison avec les recensements de 1906, 1921 et 1926.

D'une manière générale, nous observons une augmentation continue du personnel masculin et féminin des établissements, de 1906 à 1931. Au contraire de 1926 à 1931, le personnel des établissements des deux sexes a, dans son ensemble, diminué de 0,3%, cette variation est dûe à la diminution de 0,6% du personnel masculin, car le personnel féminin a, pendant la même période, augmenté de 0,2% et de 71.000 unités (tableau IX).

La proportion des isolés n'a cessé de décroître pendant la période considérée, surtout parmi le personnel féminin.

A. — *Chefs d'établissements.*

La situation des chefs d'établissements est complexe et appelle quelques commentaires : si l'on s'en tient aux recensements officiels, publiés par la *Statistique Générale de la France*, les chefs sont en augmentation, depuis 1906 de 62.000 unités ; si par contre, on se réfère aux renseignements donnés par M. P. Depoid dans la *Revue d'Economie Politique* de 1939, c'est une diminution de l'ordre de 168.000 qui se manifeste. Or, il ressort du travail de M. Depoid, que 200.000 femmes mariées à des chefs d'établissement agricole n'ont pas été recensées en 1906 comme actives. Lors des recensements postérieurs, au contraire, la totalité des femmes de fermiers et exploitants agricoles ont été classées parmi les femmes ayant une profession. Ont également échappé en 1906, au recensement des « actives », 30.000 commerçantes. Ces réserves faites, nous serons obligé, en l'absence de tout autre document complet à cette date de faire assez souvent appel au recensement officiel de 1906, notamment en matière d'état matrimonial.

A noter d'ailleurs, que le recensement officiel lui-même accuse une légère diminution proportionnelle des chefs, de 1906 à 1931.

Même en tenant compte des rectifications apportées par M. Depoid, il est une époque où les chefs de certaines caté-

gories professionnelles sont en hausse : il s'agit, lors du recensement de 1921, de l'agriculture, des professions libérales et des soins personnels. L'augmentation des chefs de l'agriculture, de l'ordre de 30.000 environ (d'après M. Depoid), est la plus importante : elle est dûe notamment comme dans les autres professions, au remplacement du mari, du père, ou du frère mobilisé, disparu ou prisonnier, par la femme, la fille ou la sœur. Le recensement de 1921 ne nous renseigne d'ailleurs que très imparfaitement, puisqu'antérieurement à cette date, bien des situations créées par la guerre étaient redevenues normales, et que la crise avait déjà du agir en sens opposé, en réduisant l'emploi. Il est cependant intéressant de rechercher ce que sont devenus, lors du recensement suivant, (1926), les patronnes de 1921 ; l'augmentation des effectifs a fait place, dans l'agriculture, à une forte baisse, dûe aux migrations vers la ville. Dans l'industrie, la baisse amorcée en 1921 s'accentue. Il y a résistance à la baisse dans les professions libérales et surtout les soins personnels [1], anticipation des augmentations importantes de 1931.

Il convient également de signaler une très importante majoration des effectifs de chefs d'établissements des commerces, spectacles et banques, notamment des professions libérales, et de ceux qui s'adonnent aux soins personnels (en fait coiffeuses) [2]. Par contre, il y a réduction des chefs d'établissements dans toutes les catégories industrielles. Ces différents mouvements, nous l'avons déjà constaté, correspondent à l'accroissement des échanges et du confort, la répartition des capitaux entre de plus nombreuses personnes qui peuvent ainsi s'établir à leur compte, enfin, au développement de l'instruction parmi les femmes, qui sont de mieux en mieux en mesure d'exercer une carrière intellectuelle.

La réduction des chefs d'établissements industriels correspond à la concentration toujours plus accentuée des entreprises ; de ce fait, nombre de petites patronnes sont devenues employées ou ouvrières dans les grandes usines.

1. Si l'on fait abstraction de l'agriculture, le nombre des chefs est passé de 563.000 à 541.135.
2. 10.770 unités, recensement de 1931, t. I, 3^e partie, p. 164.

B. — *Employées.*

Les effectifs d'employées ont augmenté sans interruption depuis 1906 — ils atteignent en 1931, le triple de leur nombre en 1906. L'accroissement le plus intense est accusé par le recensement de 1921 ; il est particulièrement sensible dans l'industrie et le commerce.

Le pourcentage d'augmentation [1] est d'importance particulière dans la pêche, (400%) les industries extractives (1.240%), les commerces, spectacles et banques (300%), les industries de transformation (385%). L'augmentation est générale, et n'excepte que les soins personnels [2], où s'est produit vraisemblablement un transfert de main-d'œuvre, au profit des emplois de chef d'établissement par suite notamment, de la multiplication des coiffeurs et instituts de beauté de quelque importance.

Cette variation s'explique par la multiplication des travaux dits de bureau, par une tendance générale à la fonctionnalisation de toutes les tâches, *l'administration, prise dans un sens large, absorbant de plus en plus une part importante des activités du pays* qui, jusqu'alors, étaient laissées à des isolées.

C. — *Ouvrières.*

Les effectifs des ouvrières, qui avaient considérablement crû en 1921, ont sensiblement diminué depuis cette date, tout en restant supérieurs à ceux de 1906. C'est en 1926 que la proportion des ouvrières dans l'ensemble des femmes occupées a atteint son maximum (35,1%). C'est que le recensement de 1926 a eu lieu en pleine période de prospérité, au moment de l'essor maximum de l'industrie.

Ces effectifs ont spécialement augmenté depuis 1906, parmi le personnel des industries de transformation, de la manutention et transports, des professions libérales et des services publics. Il y a, au contraire, diminution importante dans l'agriculture et le commerce et, depuis 1926, dans les industries de transformation.

Dans ce dernier cas, c'est surtout parmi les ouvrières des

1. Cf. tableau X1 et X4.
2. D'après le seul recensement officiel.

établissements s'adonnant au travail des étoffes et vêtements que se constate cette variation — qui s'élève à 40.000 (314.000 au lieu de 354.000)[1] ; dans l'agriculture la diminution des ouvrières s'est accentuée, surtout depuis 1926, elle est ainsi qu'en témoigne le Tableau X4 de 90.000.

Comment interprétons-nous ces différents mouvements ? l'augmentation d'ensemble des ouvrières correspond : 1° au développement des établissements industriels et des moyens de transport entre le recensement de 1906 et celui de 1931, le personnel de ces établissements provenant fréquemment des travailleuses isolées, phénomène dont nous vérifierons dans les pages qui suivent, l'exactitude.

2° à l'extension des attributions de l'Etat, en matière industrielle (poudrerie, ateliers industriels de l'Etat, tabacs, allumettes, etc...) et même administrative, ce qui provoque un accroissement du personnel des services publics. La même réflexion s'applique aux professions libérales.

La diminution des ouvrières de l'agriculture est l'expression en chiffres, de l'abandon de la terre ; elle accompagne la diminution des isolées de même profession (voir ci-dessous).

Dans le commerce, il semble que les ouvrières cèdent la place aux employées, en raison du développement des opérations de comptabilité et d'administration (tableau IX *bis*).

D. — *Isolées.*

D'une manière générale, nous assistons à une réduction considérable du nombre des isolées (763.000 environ) qui, comme nous l'avons déjà indiqué, comprennent outre des petites patronnes, sans aide, des travailleuses à domicile, et des salariées à emploi irrégulier.

En ce qui concerne les catégories professionnelles, la diminution est presque générale, elle excepte seulement les professions libérales, et surtout les soins personnels, dont l'accroissement (coiffeuses, manucures et pédicures) s'est effectué entre les deux derniers recensements[2].

Cette variation est, au premier chef, fonction d'une part, du passage d'un certain nombre de petites patronnes dans la

1. V. p. 138, note 1.
2. Cf. Chap. 1^er, p. 25 et tabl. X1, X4.

catégorie des chefs d'établissements, notamment en ce qui touche l'agriculture et le commerce ; d'autre part, du transfert d'ouvrières à domicile dans la catégorie des ouvrières d'établissements — notamment dans les industries de transformation. Ainsi que le fait ressortir le tableau IX*bis*, la proportion des isolées dans l'industrie a diminué de plus de moitié ; 476 pour 1.000 femmes actives dans l'industrie en 1906, les isolées ne sont plus, en 1931, que 228.

Ces mouvements de diminution n'interviennent ni dans les professions libérales, ni dans la catégorie des soins personnels ; le nombre des femmes médecins, avocats et professeurs, d'une part, des coiffeuses et manucures, d'autre part, qui exercent leur profession ou leur métier sans aide, s'est, en effet, multiplié depuis quelques années.

E. — *Chômeuses* :

Le nombre des chômeuses, qui s'était considérablement accru, lors du recensement de 1921, tend, après une oscillation vers sa situation initiale en 1926, à se rapprocher des chiffres de 1921, lors du dernier recensement connu ; ces chiffres sont successivement en 1906, 1921, 1926, 1931 les suivants : 65.900 — 212.580 — 74.500 — 144.600[1].

Si l'on rapproche le nombre des chômeuses de la population totale, aux mêmes époques, on trouve, en 1906, 3 chômeuses pour 1.000 habitants, 10 en 1921, 3 en 1926 et 6 en 1931. Il y a donc, en période économique normale, sensiblement le même nombre de salariées à la recherche de travail à un moment donné. Par rapport à l'ensemble des salariés, employés dans les établissements (chômeurs compris et personnel des Services publics exclu), soit 3.614.400 femmes en 1931, la proportion des chômeurs de chacun des deux sexes est de 40 pour 1.000 environ. Elle était pour l'ensemble des deux sexes, de 22°/°° en 1926, 51°/°° en 1921 et 26°/°° en 1906 — pour le sexe féminin, elle était de 26°/°° en 1906, de 68 en 1921, de 21 en 1926.

En ce qui concerne les catégories professionnelles, nous

1. Il est intéressant de constater qu'en 1931, le nombre des chômeurs recensés des deux sexes dépassait de 400.000 unités celui des personnels sans emploi, secourus par les fonds de chômage.

constatons que les effectifs de chômeuses ont, entre le recensement de 1906 et celui de 1931, un peu plus que doublé dans l'agriculture, les industries de transformation, manutention et transports, commerce et banques et que la plus sensible augmentation des « sans emploi » atteint les professions libérales (coefficient : 14,7) — 10.500 de ces chômeuses, soit les 2/3, appartenant au personnel dactylographe.

En ce qui touche les seuls établissements idustriels, la proportion des chômeuses pour 1.000 salariées, chômeuses comprises, a varié dans les conditions indiquées ci-après : 1896 : 43 — 1901 : 44 — 1906 : 39 — 1921 : 116 — 1926 : 27 — 1931 : 57. Si l'on compare ces chiffres à la proportion moyenne des années 1906 à 1931, on est obligé de constater que dans l'industrie, le pourcentage des chômeuses est beaucoup plus élevé que dans l'ensemble des autres catégories professionnelles, les professions libérales exceptées, dans lesquelles la proportion des chômeuses atteint 64‰ salariées en 1931 [1]. Comme il est naturel, l'accroissement du chômage correspond à une période de crise : 1921, 1931. Le recensement de 1926, au contraire a été effectué en pleine période de prospérité ; il est aussi celui où la proportion des chômeuses est la plus faible.

Section IV

Etude des facteurs qui ont conditionné la répartition des femmes actives, selon les fonctions qu'elles exercent, et l'évolution de cette répartition.

Les modalités de répartition des femmes actives selon les fonctions exercées, au sein des catégories professionnelles ne se peuvent expliquer par le simple jeu du hasard. Notre propos est de dégager quelques idées générales, susceptibles de rendre intelligibles cet amas de constatations.

Dans la pêche, il est normal que les effectifs les plus nombreux soient ceux d'ouvrières et de chefs d'établissements. La plupart des chefs sont, en effet, des femmes collaborant à l'entreprise de leur mari, et spécialisées, par exemple, dans la partie comptabilité ou bilan de ladite entreprise.

1. Recensement de 1931, ouvrage déjà cité, p. 73.

La pêche suppose un esprit d'aventure, un goût du risque et une résistance physique que peu de femmes possèdent : ceci explique aussi qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'isolées. Quant à la prédominance des ouvrières sur les employées, elle tient à la nature du travail, surtout manuel, de cette profession.

Depuis 1906, les effectifs du personnel de la pêche sont en diminution, à l'exception des employées ; à ces emplois toujours ouverts sur l'aléa et pénibles au surplus, les femmes préfèrent le salariat plus morne, mais offrant plus de sécurité. Des entreprises ont d'ailleurs disparu, car le nombre des chefs masculins est également en baisse, depuis le recensement de 1906.

Dans l'agriculture, nous avons observé que la grande masse des travailleuses collaborent à l'exploitation agricole de leur mari, que celui-ci utilise ou non des salariés — d'où l'importance des chefs d'établissement (plus des 2/3 des effectifs) et des isolées (plus d'1/10 des effectifs totaux). Etant donné la nature même des travaux agricoles, le nombre des ouvrières est très élevé : un peu moins du 1/5 des effectifs ; la proportion des employées utilisées seulement dans les grandes entreprises de culture, comportant des bureaux, est d'autre part très minime. Les postes d'employées sont certes peu nombreux dans l'agriculture : au surplus une jeune fille qui a suivi quelques cours n'est guère attirée, en général, par la vie saine mais autère de la campagne.

Comme dans la pêche, le chômage est extrêmement restreint, par suite de la proportion réduite du personnel salarié, et aussi parce que l'agriculture trop délaissée loin de chômer, manque de main-d'œuvre.

En dehors des employées recrutées par les grandes entreprises de culture, et des chômeuses, qui augmentent un peu, en cas de crise, les chefs et le personnel salarié de l'agriculture sont en pleine diminution, conséquence de l'exode rural vers les villes. Cette évolution, d'après M. Sauvy ne serait « qu'un cas particulier de celle dictée par le machinisme, et qui transforme en ouvriers travaillant pour la production, les ouvriers travaillant pour la consommation »[1].

Dans l'industrie extractive, très rares sont les femmes chefs

1. Alfred Sauvy, *Richesse et population*, p. 165.

d'établissement : la presque totalité de celles qui exercent ces fonctions sont mariées, ou l'ont été. Les femmes sont généralement peu aptes en raison de leur constitution même, à diriger l'exploitation d'une usine, ou d'une carrière, direction qui exige des connaissances techniques offrant à l'ordinaire peu d'intérêt pour une intelligence féminine, et des qualités d'autorité et de maîtrise de soi-même, rarement possédées par des femmes. Les ouvrières sont peu nombreuses, comparativement aux effectifs masculins correspondants, car leur accession est limitée aux travaux de surface. De même que dans l'agriculture et pour les mêmes raisons, le pourcentage des employées est minine.

Phénomène curieux, en dépit de la rudesse des tâches, le nombre des ouvrières a presque doublé dans les mines — selon la règle commune, les employées sont en accroissement très sensible [1].

En ce qui concerne les industries de transformation, la massive proportion des ouvrières tient à la nature du travail, qui consiste à transformer de la matière brute pour la rendre utilisable médiatement ou immédiatement. Le nombre des « chefs » équilibre à peu près celui des « employées », dont le rôle va croissant — 37.000 de ces chefs sont célibataires et assument, seules en principe, la direction et la responsabilité de l'entreprise : c'est une réclame pour le féminisme. Aux chefs, il importe d'ajouter une certaine fraction des isolées, qui sont, en fait, des petites patronnes. Quoiqu'en très forte diminution [2], l'ensemble de ces isolées (travailleuses à domicile, ouvrières à façon indépendantes), représente encore actuellement plus de 1/5 de la population féminine des industries de transformation. Les chefs et les isolées sont en telle décroissance dans cette carégorie professionnelle, que le personnel salarié en augmentation ne parvient pas à équilibrer le déficit des effectifs globaux. Cette évolution est la manifestation du double phénomène bien connu : 1° de concentration des entreprises qui tend à la réduction des moyennes et petites entreprises et de leurs chefs, 2° d'accroissement de la main-d'œuvre, sous l'action du machinisme.

Au surplus, le nombreux personnel salarié des industries en cause, est atteint durement par le chômage en 1931, période de crise.

1. Cf. Chap. II, 2e section, p. 61.
2. Diminution particulièremnt sensible dans le travail des étofes et vêtemei.ts.

Dans la manutention, les isolées occupent la place la plus importante ; elles comprennent essentiellement des journalières et manœuvres sans spécialité, travaillant irrégulièrement. Du fait de l'utilisation de plus en plus fréquente de machines dont le perfectionnement est ininterrompu, cette main-d'œuvre, en sensible diminution, est appelée à disparaître partiellement.

Le défaut de qualification de ces travailleuses entraîne un chômage élevé, en période de crise, tel est le cas lorsque s'est effectué le recensement de 1931 (plus de 10 % des effectifs de la catégorie « manutention et transport » sont indiquées comme en chômage) [1].

Les ouvrières et presque aussi nombreuses, les employées, se classent *dans les transports* : le critère de discrimination tient compte de l'occupation, qui s'exerce dans les bureaux, au guichet ou a pour objet le nettoyage et l'entretien du matériel. L'accroissement des effectifs est dû au développement considérable des réseaux : chemins de fer ou tramway, etc...

Le rôle prédominant, depuis 1931, des employées dans la *catégorie « commerce »* s'explique par le double phénomène de la multiplication des établissements de commerce et de banque, et de leur concentration [2]. Cette dernière évolution qui se manifeste dans les grands magasins, les « Prisunic », et les grandes banques à multiples succursales, exige un personnel beaucoup plus nombreux — à qui est demandé dans de nombreux cas, un travail de vente et de comptabilité, qui permet de classer les intéressés dans la cagégorie « employées ».

C'est ainsi, qu'alors qu'en 1906, le nombre des employées dépassait à peine celui des ouvrières, en 1931, il est 5 fois plus élevé. La rationalisation des travaux matériels du commerce a permis de libérer des femmes, qui ont été affectées à des travaux de bureau — sans doute aussi cette apparente diminution tient-elle à une modification apportée dans le mode de décompte de ces salariées : c'est ce qui ressort en tout cas de la comparaison entre le recensement officiel, et celui

1. A rapprocher du taux de 18 % chômeuses parmi les manutentionnaires et journalières, p. 56.

2. La concentration du commerce a été facilitée, sinon provoquée par les progrès des moyens de communication qui ont permis aux habitants des banlieues de grandes villes de s'approvisionner aux magasins à rayons multiples de la localité voisine, au lieu de s'adresser au petit commerçant local.

publié par la *Revue d'Economie Politique* de 1939 (Tableau X 1 et X 2). La ligne de démarcation entre ces deux professions est en effet assez floue, — il nous semble qu'elle présente surtout un caractère social, de classe en quelque sorte ; les petits bourgeois, parmi lesquels se recrutent en effet les employés de bureau et de banque tiennent avant tout à conserver leur qualification « d'employé », et à leur classement dans le prolétariat qui leur ferait perdre ce privllège, ils préfèrent généralement leur situation plus médiocre, au point de vue pécuniaire.

Enfin, si les chefs d'établissements du commerce sont en accroissement depuis 1906, les isolées, c'est-à-dire les commerçantes qui n'ont pas de personnel sous leurs ordres sont, par contre, plus rares ; le moyen et le grand commerce ont absorbé les très petites entreprises qui n'ont pu faire face aux frais généraux croissants [1]. Cet amenuisement de la classe moyenne, regrettable à bien des points de vue, est encore accéléré à l'heure actuelle, du fait des difficultés de répartition des produits entre de très nombreux détaillants, et de la réduction d'activité de chacun des commerçants.

C'est ainsi qu'une loi du 4 mai 1943 autorise la concentration progressive des entreprises commerciales. Cette réforme avantageuse au point de vue économique, surtout dans les circonstances actuelles, entraînera une réduction du nombre des commerçants qui d'indépendants vont devenir salariés.

La prédominance, *dans les professions libérales* de l'élément « employé » dont les effectifs ont presque doublé depuis 1906, s'explique par des causes analogues : attirance des jeunes filles pour les emplois de bureau, qui ne requièrent pas un long et difficile apprentissage et sont beaucoup moins durs que les travaux d'usine. Dans l'enseignement privé qui compte près de 30.000 employées, de même que les 45.000 religieuses, classées sous la rubrique « culte », c'est une vocation de service humain et fraternel que ces jeunes filles réalisent. Le chômage assez aigu dans cette catégorie professionnelle, atteint notamment les dactylographes trop nombreuses sur le marché du travail, et que la crise élimine ; nous n'en voulons pour preuve que l'augmentation très importante de la proportion des « sans emploi » dès qu'intervient une crise [2]. La totalité des

1. La diminution atteint surtout les salariées à emploi irrégdlier.
1. Cf. proportion des chômeuses en 1921 et en 1931, tableau IX *bis*.

éléments constitutifs des professions libérales est en augmentation, mais la plus forte hausse a pour objet le personnel salarié desdites professions : employées et ouvrières ; ces dernières qui accompagnent les employées s'accroissent à peu près dans la même proportion : elles sont particulièrement nombreuses dans les établissements d'enseignement privé (10.500) et les établissements hospitaliers (22.100), où elles constituent le personnel de service.

Les *domestiques*, qui ne comprennent guère que des ouvrières sont assez sévèrement touchées par le chômage : par suite de leur défaut de qualification, elles ne font pas prime sur le marché, et leur licenciement constitue la première mesure d'économie adoptée par les personnes aisées, dont les revenus diminuent [1].

La catégorie des *soins personnels* est constituée par un groupe presque d'égale importance d'employées et de chefs d'établissement, et un groupe plus restreint d'isolées. Il s'agit donc de petits établissements ayant pour activité l'hygiène et la recherche de la beauté du corps, établissements dont le développement est très récent, mais qui grâce à de réels besoins du public, a un accroissement du confort et du bien-être, et il faut bien le dire, à une faveur de la mode et de l'opinion orientée par une publicité bien faite, ont pris une très rapide extension.

Les agents des *Services publics* constituent un personnel exclusivement salarié, comprenant une majorité d'employées et une fraction d'ouvrières, 1/5 du total environ, travaillant dans les offices, manufactures et ateliers d'Etat. La complexité des tâches administratives et leur multiplication, par suite de la politique presque générale d'économie dirigée, exige un personnel de plus en plus nombreux et formé, il ne fait pas défaut, surtout parmi les femmes.

1. Cette observation est à rapprocher de celle mentionnée p. 24, où nous signalions que l'augmentation des effectifs de domestiques de 1926 à 1931 pouvait s'expliquer par l'engagement en qualité de domestique de salariées sans spécialité, sans emploi depuis la crise. La crise selon cette explication se trouve donc être à l'origine immédiate et médiate de deux opérations en apparence opposées :

1° mise en chômage de domestiques en fonctions ;

2° recrutement comme domestiques de salariées sans spécialité en chômage.

Il est probable que les deux mouvements ne sont pas concomitants : c'est ainsi que le recrutement de domestiques peut très bien s'être effectué au début d'une reprise économique même momentanée. Les recensements officiels, opérés à intervalle fixe ne peuvent nous éclairer à ce sujet.

Conclusion

En nous référant à la nature des fonctions occupées par les femmes dans notre pays, nous sommes en droit de conclure que les chefs d'établissements ou les petites patronnes augmentent dans le commerce, les soins personnels et les professions libérales, témoignant ainsi de la valeur de leur caractère et de leur initiative ; il est donc vraisemblable que leur diminution dans l'agriculture et l'industrie est dûe soit à l'exode rural, soit à la concentration de l'industrie.

Abandonnant en partie les travaux à domicile d'ouvrières et d'artisanes mal rémunérées, et que la loi parvient difficilement à protéger, elles choisissent de préférence les postes d'ouvrières où la main-d'œuvre, pendant les périodes de prospérité du moins, est très demandée, et surtout les fonctions d'employées. Cette dernière situation que nécessite l'évolution de notre société vers une fonctionnarisation des emplois, paraît, en effet, devoir convenir à merveille à leur besoin de tranquillité, d'ordre, à leur souci de la présentation.

Enfin, leur accession plus nombreuse aux professions libérales se manifeste par l'accroissement du nombre des personnels des établissements et des isolées dans ces professions.

Parmi les employées de l'industrie, du commerce et des professions libérales, signalons en terminant la place de choix prise dans le monde moderne par les femmes secrétaires : parfaites sténodactylographes et parfois sténotypistes, elles doivent en outre notamment pour les secrétariats de direction, et les secrétariats de professions libérales, posséder des connaissances générales étendues — elles réussissent admirablement dans ces emplois de collaboration avec l'homme de talent ou d'affaires qu'elles complètent. Soulagé, grâce à sa secrétaire, des questions d'exécution, il peut consacrer la totalité de son temps et de ses moyens à la conception ; la femme met en œuvre pour remplir son rôle des qualités intellectuelles de vivacité, de souplesse et de méthode, de finesse, de tact et de mesure aussi, car il s'agit de suppléer le patron, pendant ses absences.

Les hommes peuvent être aussi d'excellents secrétaires : cependant leur personnalité plus accusée, la plus grande indépendance de leur esprit les éloignent en général de ces postes.

TABLEAU IX

TABLEAU DES EFFECTIFS COMPARÉS COMPTE TENU DE LA NATURE, EFS FONCTIONS EXERCÉES DEPUIS LE RECENSEMENT DE 1906

Références : Pour le recensement de 1906 voir Statistique générale 1906, t. I, 2e partie, p. 183). *Revue d'Economie Politique* 1933, article de F. Dauriac, « Le travail des femmes de France devant la statistique », p. 108, *Revue d'Economie politique* de 1939, art. de M. Depoid, p. 85-86.
Pour les recensements de 1921-26-31. Voir recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 61.

1° *Effectifs féminins numériques*

Catégories de personnel	Recensements			
	1906[1]	1921	1926	1931
A) *Personnels des établissements* .	2.782.700	2.975.000	2.839.000	2.844.000
Chefs d'établissements	3.012.700			
Employées	356.100	856.000	907.000	1.067.000
	417.000			
Ouvrières	2.533.000	2.827.000	2.746.000	2.652.000
	2.468.200			
*Total du personnel des établisse*ts. .	5.671.800	6.658.000	6.492.000	6.563.000
	5.897.900			
Total des employées et ouvrières	2.889.000			
	2.885.200	3.683.000	3.653.000	3.719.000
B) *Autres Personnels* :				
Employées et ouvrières sans emploi	65.900			
	65.900	213.000	74.000	145.000
Isolées	1.955.600			
	1.959.500	1.735.000	1.272.000	1.192.000
Total : autres personnels	2.021.500	1.948.000	1.346.000	1.337.000
	2.025.400			
Total général	7.693.300	8.606.000	7.838.000	7.900.000
	7.923.400			

2° *Proportion pour* 100 *personnes actives du personnel réparti selon ses fonctions* (*Armée non comprise*)

Catégories de personnel	1906		1921		1926		1931	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Personnel des établ*ts* .								
Chefs	28, 6	36, 1	27, 1	34, 6	26	36, 2	25, 5	36
Employés	13, 3	4, 6	11, 2	9, 9	11, 2	11, 6	11, 7	13, 5
Ouvriers	41, 4	32, 9	46, 8	32, 8	49, 4	35, 1	48, 8	33, 6
Total	83, 3	73, 6	85, 3	77, 3	86, 6	82, 9	86	83, 1
Chômeurs	1, 3	0, 9	2, 5	2, 5	1, 3	0, 9	2, 3	1, 8
Isolés	15, 2	25, 4	12, 4	20, 2	12, 1	16, 2	11, 7	15, 1
Total	16, 5	26, 3	14, 9	22, 7	13, 4	17, 1	14	16, 9
Proportion totale par sexe, sur 100 personnes actives des deux sexes	61, 8	38, 2	59, 6	40, 4	62, 8	37, 2	62, 7	37, 3

1. Les premiers chiffres sont ceux publiés par la statistique générale de la France ; les seconds sont ceux indiqués par M. Pierre Depoid, dans une étude publiée dans la *Revue d'Economie politique* de 1939, « Structure professionnelle » Ils tiennent compte de quelques corrections apportées aux renseignements officiels, afin de les rendre comparables à ceux de 1931.

TABLEAU IX *bis*

RÉPARTITION DE 1.000 FEMMES ACTIVES, D'APRÈS LEUR SITUATION DANS LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

	Chefs	employées	ouvrières	chômeuses	isolées	
Agriculture : 1906	676	«	207	1	116	1.000
1921	624	«	250	2	124	1.000
1926	700	«	196	3	101	1.000
1931	722	«	181	1	96	1.000
Industrie (y compris les services publics industriels) :						
1906	107	19	382	16	476	1.000
1921	86	67	429	65	353	1.000
1926	86	81	560	18	255	1.000
1931	85	97	551	39	228	1.000
Commerce (y compris les soins personnels) 1906	320	143	132	11	394	1.000
1921	268	350	162	17	303	1.000
1926	249	386	74	11	280	1.000
1931	275	389	70	15	251	1.000
Professions libérales :						
1906	70	488	109	5	328	1.000
1921	56	540	117	45	242	1.000
1926	55	565	131	29	220	1.000
1931	54	562	135	47	202	1.000
Services administratifs :						
1906	«	900	100			1.000
1921	«	900	100			1.000
1926	«	894	106			1.000
1931	«	886	114			1.000

Tableau extrait de F. DAURIAC, « Le travail des femmes en France, devant la statistique », *Revue d'Economie politique*, janvier-février 1933, p. 108.

La diminution proportionnelle des isolées est générale, elle est conditionnée par l'abandon du travail à domicile, et peut être aussi par un certain flottement dans le décompte des isolées. La diminution des chefs excepte l'agriculture, tellement est forte la diminution des isolées et des ouvrières de cette catégorie, et surtout en raison de la prise en compte de toutes les cultivatrices mariées, aux recensements postérieurs à 1906.

L'augmentation relative des employées s'étent à toutes les catégories professionnelles, à l'exception des services administratifs, par suite de l'augmentation plus importante des ouvrières dans lesdits services.

TABLEAUX X 1 et 2

TABLEAU DES EFFECTIFS FÉMININS COMPARÉS DEPUIS LE RECENSEMENT DE 1906 SELON LA NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Statistique Générale de la France. — Recensements de 1906 (t. I, 2e partie : Population active, p. 183)

Catégories professionnelles	Fonctions exercées					
	Chefs	Employées	Ouvrières	Chômeuses	Isolées	Total
I. — RECENSEMENT DE 1906						
A. — Recensement officiel						
Pêche	2.444	26	1.846	3	1.031	5.350
Fôret et agriculture	2.249.632	357	687.703	1.528	385.441	3.324.661
Industries extractives	448	63	5.082	16	12	5.621
Industries de transformat.	260.502	39.420	920.028	33.878	1.000.481	2.254.309
Manutention et transport	6.848	7.531	21.205	6.721	198.803	241.108
Commerce, spectacles et banques	245.924	110.276	102.717	8.662	303.404	770.983
Professions libérales	13.449	93.999	20.992	1.045	63.279	192.764
Soins personnels, domestiques	3.480	13.126	747.071	14.056	3.186	780.919
Services publics	«	91.338	26.362	«	«	117.700
Total	2.782.727	356.136	2.533.006	65.909	1.955.637	7.693.415

Une des caractéristiques de ce tableau est le nombre particulièrement élevé des isolées des industries de transformation, presque la moitié des effectifs totaux de cette catégorie professionnelle, et des chefs d'établissements de l'Agriculture (Voir à ce sujet ci dessous, les renseignements publiés par la *Revue d'économie politique*) : 2 chefs pour une salariée.

D'autre part, le recensement de 1906, effectué en période de prospérité accuse un effectif relativement faible de chômeuses.

B. — Renseignements publiés par la revue d'économie politique

Pêche (sans changement)	2.400	«	1.800	«	1.000	5.200
Forêt et agriculture	2.449.600	400	687.700	1.500	385.400	3.524.700
Industrie extractive (sans changement)	400	100	5.100	«	«	5.600
Industrie de transformat.	260.500	47.900	908.200	33.900	1.003.800	2.254.300
Manutention et transport (sans changement)	6.900	7.500	21.200	6.700	198.800	241.100
Commerce, spectacles, banques	275.900	174.300	38.700	8.700	303.400	801.000
Professions libérales (sans (changement)	13.500	94.000	21.000	1.000	63.300	192.800
Soins personnels, domestiques	3.500	1.500	758.100	14.100	3.800	780.900
Services pblics	«	91.300	26.400	«	«	117.700
Totaux	3.012.700	417.000	2.468.200	65.900	1.959.500	7.923.300

Revue d'Economie Politique, janvier-février 1939. M. P. Depoid, « La structure professionnelle », p. 85-86.

La différence entre les deux effectifs [1] s'élève à 230.000, se décomposant comme suit : 200.000 chefs d'établissements agricoles dont la statistique de 1906 ne fait pas état, 30.000 chefs d'établissements du commerce, banques et agences.

Ces adjonctions viennent de ce que le recensement de 1906 n'avait pas tenu compte des femmes d'agriculteurs et de commerçants sans aide, mais qui, en fait, sont les collaboratrices de leur mari, et qui, en cette qualité, doivent figurer parmi les chefs d'établissements.

Les autres variations sont simplement consécutives à des modalités différentes de répartition entre ouvrières, employées et isolées, elles ne modifient que très légèrement le total.

TABLEAU X 3

TABLEAU DES EFFECTIFS FÉMININS COMPARÉS DEPUIS LE RECENSEMENT DE 1906 SELON LA NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Statistique Générale de la France. — Recensements de 1921, (t. I, 3^e partie, p. 91)

Catégories professionnelles	Fonctions exercées					
	Chefs	Employées	Ouvrières	Chômeuses	Isolées	Total
II. — RECENSEMENT 1921 (90 DÉPARTEMENTS)						
Pêche, forêt, agriculture .	2.476.000	1.000	987.000	5.000	493.000	3.962.000
Industrie et transport ...	213.000	159.000	1.034.000	160.000	867.000	2.433.000
Commerce	266.000	350.000	62.000	16.000	301.000	995.000
Professions libérales	16.000	156.000	34.000	13.000	70.000	289.000
Soins personnels et service domestique	4.000	3.000	668.000	«	4.000	679.000
Services publics (y compris les services publics industriels)	«	187.000	43.000	18.000	«	248.000
	2.975.000	856.000	2.828.000	212.000	1.735.000	8.606.000

Par suite du remplacement des agriculteurs mobilisés, par leur femme, leurs filles ou leurs parentes, le recensement de 1921 est caractérisé par l'accroissement de l'ensemble du personnel des établissements agricoles. L'influence de la guerre se manifeste aussi par l'accroissement des ouvrières

1. Recensement officiel et recensement publié par la *Revue d'Economie Politique* de 1939.

des industries de transformation, qui, pendant le conflit, étaient utilisées dans des usines, travaillant pour l'armement.

Un autre aspect de cette comparaison est l'augmentation des employées de l'industrie, du commerce, des services publics (du simple au double) et des professions libérales, en raison de la multiplication des échanges, du développement des services administratifs et bureaucratiques de toutes espèces.

Enfin, le recensement de 1921 accuse la crise intense qui s'est manifestée, à la fin du conflit 1914-1918 — elle se marque par la diminution des chefs d'établissement et des isolées de l'industrie, par l'élévation du nombre des chômeuses de toutes catégories.

TABLEAU X 4

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, ET SELON LA NATURE DE LEURS FONCTIONS DU PERSONNEL FÉMININ ACTIF 1926-1931

Recensement général de la population active de 1931 (t. I, 3e partie, p. 96)

Catégories professionnelles	Personnel des établissements			Employées, ouvrières sans emploi	Isolées	Total
	Chefs	Employées	Ouvrières			
Pêche ..... 1926 ...	1.285	104	1.043	7	590	3.029
1931 ...	1.291	126	1.517	4	413	3.331
Forêt et agriculture 1926	2.373.268	820	666.965	2.640	344.470	3.388.163
1931	2.303.017	1.058	576.961	3.547	305.799	3.190.382
Industrie extractive 1926	195	1.087	10.344	23	9	11.658
1931	140	1.295	9.881	43	10	11.369
Industrie de transformat. 1926	193.234	157.249	1.223.755	33.742	491.612	2.099.612
1931	188.067	191.213	1.196.231	74.703	462.276	2.112.490
Manutention et transport 1926	4.832	23.654	32.127	7.529	92.051	160.193
1931	6.105	25.132	31.626	13.950	57.797	134.610
Commerce, spectacles banques 1926	245.696	383.660	74.703	10.431	278.896	993.386
1931	316.813	446.355	83.522	17.317	293.211	1.157.218
Professions libérales 1926	15.316	157.317	36.440	8.092	61.351	278.516
1931	17.451	182.779	43.639	15.360	65.887	325.116
Soins personnels, domestiques 1926	5.178	5.770	661.395	12.036	3.341	687.720
1931	11.271	12.617	665.775	19.750	7.396	716.809
Services publics 1926	«	176.774	38.725	«	«	215.499
1931 ...	«	206.270	42.733	«	«	249.003
Total 1926	2.839.024	906.435	2.745.497	74.500	1.272.320	7.837.776
1931	2.844.155	1.066.845	2.651.885	144.674	1.192.789	7.900.348

Entre 1921 et 1926, se produit une normalisation des relations économiques bouleversées par la guerre, d'où diminution des chefs de toutes catégories, sauf des soins personnels — diminution des isolées et des employées des services publics — diminution des chômeuses.

La comparaison entre le recensement de 1926 et celui de 1931 fait apparaître les phénomènes suivants :

En 1931, il y a augmentation des chefs des professions libérales, du commerce et des soins personnels surtout, en raison du développement de l'hygiène et du confort ;

augmentation massive des employées, notamment de celles du commerce et des services publics ;

diminution des chefs d'établissement, de l'agriculture et de l'industrie, des ouvrières de l'agriculture, du commerce et de l'industrie , diminution des isoées de l'agriculture et de l'industrie — en somme un transfert des ouvrières et isolées vers les postes d'employées.

La crise de 1929, se manifeste par la diminution des ouvrières et isolées de l'industrie, et par l'augmentation massive, de l'ordre du simple au double, des chômeuses de cette catégorie professionnelle.

Par rapport à 1906, le recensement de 1931 marque une sensible baisse des effectifs de chefs [1] et surtout d'isolées de l'agriculture et de l'industrie, d'isolées du commerce, une augmentation des ouvrières de l'industrie, des professions libéralrs, et des services publics, des chefs et employées du commerce et des professions libérales, des chefs, des soins personnels ; la diminution des isolées du commerce semble provenir de la disparition de nombreuses petites patronnes et d'ouvrières à emploi irrégulier, alors qu'il y a au contraire accroissement des établissement de quelque importance.

Enfin si faisant abstraction de la notion d'établissement, on établit une discrimination des isolées entre les petites patronnes et les ouvrières à domicile, d'une part, et les ouvrières à emploi irrégulier assimilées aux autres salariées d'autre part, on constate que dans le commerce, l'accroissement des salariées [2] est beaucoup plus élevé que celui des chefs ou des petites

1. D'après la *Revue d'économie politique*, 1939, susvisée.
2. Cependant les salariées à emploi irrégulier sont en diminution.

patronnes ; dans l'agriculture, les petites patronnes et ouvrières à domicile ont augmenté de 32.000, alors que les salariées ont diminué de 222.000 et les chefs de 148.000[1]. C'est que si la guerre a provoqué la disparition au moins momentanée de grandes exploitations, par suite de l'occupation ou du départ du propriétaire, elle a permi aux femmes de petits exploitants de remplacer leur mari, mobilisé, prisonnier ou tué. La guerre terminée, l'exploitation s'est maintenue.

1. *Revue d'Ecole politique*, 1939, Article précité de M. Depoid, p. 61 et suiv.

CHAPITRE III

RÉPARTITION DES FEMMES ACTIVES SELON L'AGE ET LA SITUATION DE FAMILLE

Nous avons examiné jusqu'à présent la répartition des effectifs féminins selon les professions et les fonctions exercées. Divers autres facteurs peuvent intervenir, susceptibles de préciser les caractères de cette répartition.

Elle est différente selon l'âge d'abord ; très nombreux dans la jeunesse, les effectifs vont en se réduisant dans l'âge mûr et la vieillesse suivant d'ailleurs, en cela, la courbe de répartition des personnes présentes.

Un autre facteur de modification est la situation matrimoniale des intéressées. Etant donné la majorité de femmes mariées en France, retrouve-t-on la même proportion dans la population active ; le mariage exerce-t-il une influence sur l'emploi féminin ?

La question est d'importance, étant donné les arguments qu'en tirent souvent les articles de journaux pour des fins de propagande (soit qu'ils se réjouissent du grand nombre de femmes mariées au travail, soit qu'ils déplorent cet état de chose).

Nous regrettons de ne pouvoir compléter, faute de statistique, cette étude par l'examen des répercussions de l'importance de la famille, c'est-à-dire du nombre des enfants, sur le travail féminin.

Section I

Etude de l'influence de l'âge sur les effectifs et la répartition des femmes actives.

Deux cas sont à considérer : l'époque actuelle compte tenu du dernier recensement connu ; la situation des travailleuses lors des recensements antérieurs. La comparaison des résultats obtenus doit nous permettre de dégager quelques idées générales.

Sous-Section I

Répartition telle qu'elle ressort du recensement de 1931

Le tableau XI ci-dessous fait apparaître la répartition de la population féminine active, suivant l'âge et la situation de famille :

TABLEAU XI
(Voir également le graphique A)

RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE, SUIVANT L'AGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL EN 1931

Age	Ensemble	Proportion p. 100	Célibataires	Mariées	Veuves ou divorcées	Etat matrimonial non déclaré
Moins de 15 ans	136.803	1, 7	136.803	«	«	«
15 à 19 ans	882.413	11, 1	826.943	55.204	266	«
20 à 29 ans	1.813.802	22, 9	815.103	940.507	31.535	26.657
30 à 39 ans	1.553.547	19, 6	334.320	1.090.611	119.381	9.235
40 à 49 ans	1.420.178	17, 9	214.741	937.577	261.082	6.778
50 à 59 ans	1.162.716	14, 7	160.717	722.546	274.197	6.256
60 à 69 ans	675.712	8, 5	94.145	355.961	222.433	3.173
70 et plus .	245.624	3,	37.954	93.169	111.190	1.311
Age non déclaré ...	11.553	0, 6	3.089	5.057	2.328	1.079
Totaux ...	7.900.348	100	2.623.815	4.200.632	1.022.412	53.489

Tableau dressé d'après les résultats du recensements général de la population effectué en 1931 (Tome I, 4e partie, p. 30).

Si l'on s'en tient aux données numériques « brutes » les effectifs les plus nombreux de femmes occupées s'échelonnent entre 20 et 29 ans [1]. Les groupes les moins nombreux se situent aux deux extrêmes de l'activité normale de la personne humaine : en dessous de 15 ans, et au-dessus de 70 ans.

La constatation que la majorité des femmes occupées se répartissent entre 20 et 60 ans n'appelle aucune observation particulière, cette période constituant essentiellement le temps habituellement donné au travail extérieur. Ce qui, peut-être, surprend c'est que le décalage entre les groupes d'âge de 20 à 29 et 30 à 49 ans ne soit pas plus important, étant

1. Groupe qui correspond également à la portion la plus nombreuse de la population totale.

donné qu'au cours de cette période, la femme en plein exercice de ses fonctions de maternité, devrait rester plus souvent dans sa maison.

Quant au rythme de cette évolution, il adopte, après une élévation rapide, de 20 ans à 29 ans, une cadence de diminution progressive et lente, plus accélérée cependant, comme il est normal à partir de 60 ans. Ce qui nous paraît symptomatique, c'est la proportion élevée des femmes actives jusqu'à cet âge (V. pourcentage du tableau XI et graphique A).

GRAPHIQUE A

Situation comparée de la répartition proportionnelle par âge des effectifs féminins en 1926 et et 1931

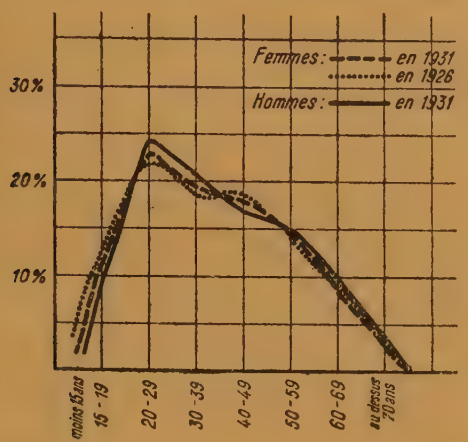

En nous plaçant toujours au point de vue des groupes d'âge, il importe que nous complétions notre étude par l'examen de la situation des femmes occupées, au regard de l'état civil, des catégories professionnelles et des fonctions exercées.

1° *En ce qui concerne la situation matrimoniale,* le groupe le plus nombreux est, pour les célibataires, celui qui s'échelonne entre 15 et 19 ans, pour les femmes mariées, il est compris entre 30 et 39 ans, pour les veuves enfin, de 50 à 59 ans. Les effectifs les plus minimes ont, quant aux célibataires, plus de 70 ans, quant aux femmes mariées et aux veuves, moins de 20 ans.

Une diminution très nette des effectifs de célibataires se

manifeste entre l'échelon de 20 à 29 ans, et celui de 30 à 39 ans, diminution à laquelle répond, en sens opposé, une augmentation des femmes mariées de même âge ; ce mouvement est lié au fait que beaucoup de jeunes filles se marient vers la trentaine, et continuent à exercer après leur mariage, leur profession.

Enfin, par suite, de la nature même des choses, le nombre des veuves ne cesse de croître, jusqu'au groupe d'âge de 50 à 59 ans A mesure que l'âge avance, leur nombre diminue, lentement, puisque elles atteignent, au-dessus de 70 ans, l'effectif le plus important des femmes de cet âge (111.200 personnes).

2° *En ce qui concerne la répartition, au point de vue des catégories professionnelles,* les effectifs féminins les plus nombreux s'échelonnent, dans l'agriculture, entre 40 et 49 ans. tableau XII, alors que dans les autres catégories professionnelles le groupe d'âge dominant se situe, comme pour l'ensemble des femmes actives, entre 20 et 29 ans. Les effectifs de chacun des groupes d'âge s'échelonnant entre 20 et 49 ans sont sensiblement les mêmes, tous très élevés.

L'écart de la norme, accusé par l'agriculture, tient au grand nombre de femmes chefs d'établissements qui, avec ou sans l'aide d'un mari, assurent la direction de leur domaine, la plupart d'entre elles sont en pleine maturité.

En ce qui touche la répartition au sein des catégories professionnelles des femmes occupées, selon leur situation de famille, notons, dans l'agriculture, la prédominance des célibataires de 15 à 29 ans, et surtout des mariées de 20 à 69 ans ; dans l'industrie des jeunes célibataires de 15 à 29 ans et des mariées de 20 à 59 ans. Même situation dans le commerce. Le groupe dominant des mariées est plus jeune dans l'industrie que dans l'agriculture et le commerce : 20-29 ans, au lieu de 30-39 ans.

L'élément le plus nombreux des domestiques est constitué par les célibataires de 20 à 29 ans ; les mariées de cette catégorie, relativement peu nombreuses, quel que soit l'âge, forment leur groupe le plus important entre 30-39 ans. Même situation dans les professions libérales. Après une diminution des effectifs de célibataires autour de la trentaine, diminution dûe au mariage, ceux-ci se maintiennent à un âge avancé, dans les deux catégories professionnelles précitées.

GRAPHIQUE B

Répartition de la population féminine en 1931 selon l'âge, l'état matrimonial et les catégories professionnelles

(d'après le Tableau XII)

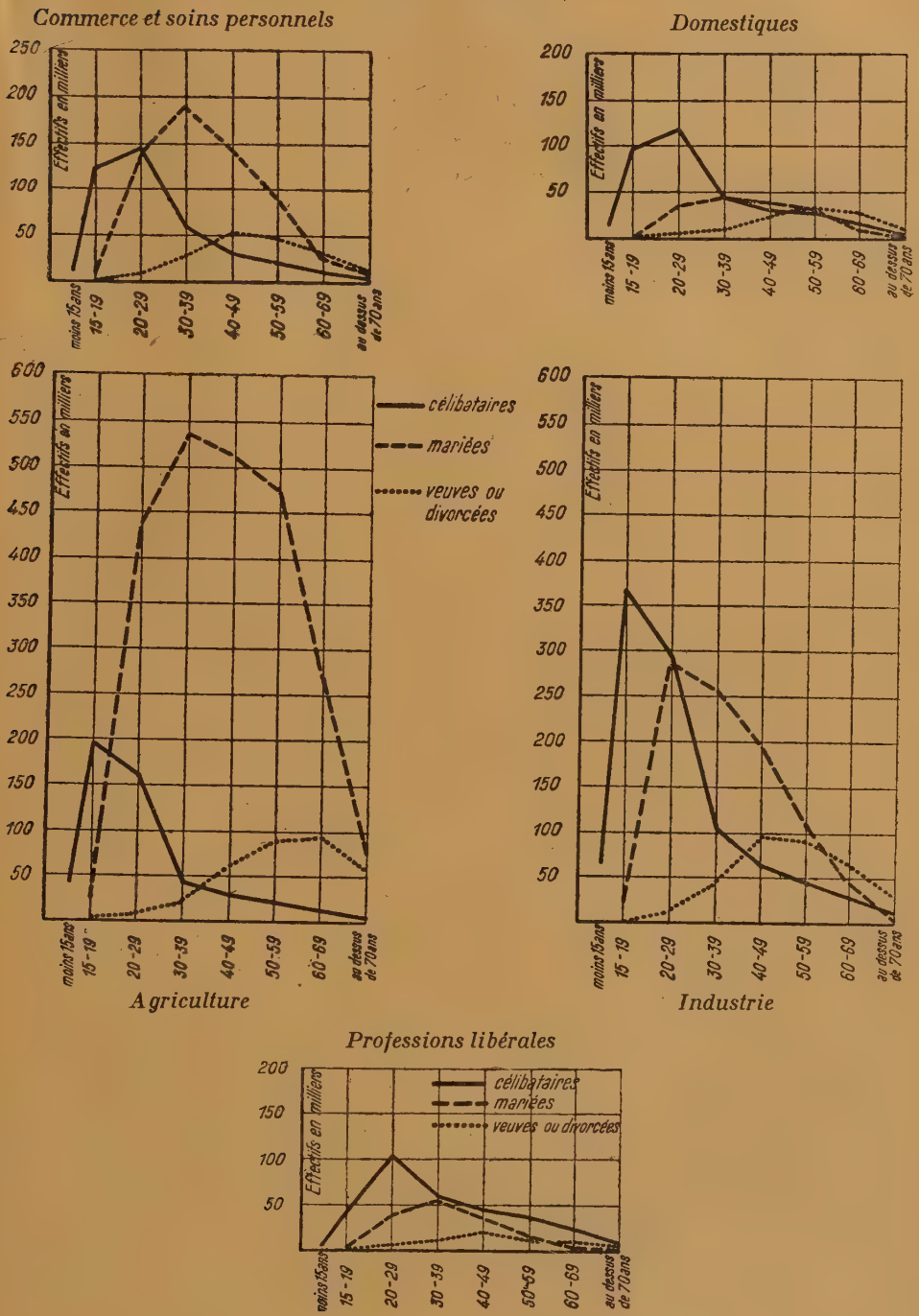

L'élément le plus important des commerçantes est constitué par les mariées de 30 à 49 ans, la plupart aidant leur mari.

Ajoutons enfin un élément important de veuves ou divorcées de 40 à 69 ans dans l'agriculture et l'industrie et, dans une moindre mesure, le commerce. Le groupe dominant des veuves est plus jeune dans le commerce, les professions libérales et l'industrie (40-49 ans) que dans l'agriculture (60-69 ans).

Ces brèves indications appellent les quelques commentaires suivants : A) C'est évidemment dans l'agriculture que les femmes mariées sont le plus nombreuses, puisque, de par leurs occupations mêmes, elles sont liées au sort du fermier ou de l'agriculteur, elles continuent d'ailleurs leur tâche, si elles deviennent veuves, ainsi qu'en témoignent les effectifs assez élevés de ces dernières. — B) Les célibataires se maintiennent à des âges avancés surtout dans l'industrie, les professions libérales, et, dans une certaine mesure, parmi le personnel domestique. Pour elles, la nécessité de travailler est plus pressante que pour les mariées : en outre leur expérience est appréciée. — C) Dans l'agriculture et l'industrie, le groupe dominant des célibataires est âgé de moins de 20 ans, et plus jeune que dans les autres professions (commerce, professions libérales, domestiques). Dans l'industrie, l'instabilité du salaire paternel ou même son chômage oblige fréquemment les enfants (filles et garçons) à travailler très tôt, c'est-à-dire dès la sortie de l'école. Dans l'agriculture, les jeunes filles, si elles ne poursuivent pas leurs études, aident généralement leur mère et sont comptées, dès qu'elles ont atteint l'âge légal du travail, c'est-à-dire à partir d'une quinzaine d'années, parmi le personnel salarié de l'exploitation [1]. — D) Dans l'industrie, le groupe dominant des mariées et celui des veuves se classent respectivement entre 20 et 29 ans, 40 et 49 ans ; la dominante des femmes mariées, ou l'ayant été, est plus âgée dans les autres catégories professionnelles, et notamment dans l'agriculture. Ceci tient à ce que le travail d'usine se commence généralement très jeune, qu'il use davantage que celui des autres professions, et soit fatigue, soit diminution de l'habileté ne se peut poursuivre aussi longtemps. On connaît, par contre, la

1. Cf. Chap. 2, p. 50.

situation privilégiée de la cultivatrice, maîtresse incontestée de la ferme jusqu'à un âge avancé. — E) Dans la plupart des catégories professionnelles, (commerce, industrie, professions libérales) les veuves et divorcées atteignent leur maximum de 40 à 49 ans. C'est l'âge où, relativement nombreuses dans la population présente, 437.000 environ [1], elles sont encore assez jeunes pour travailler de façon très active. Dans l'agriculture et les services domestiques, c'est plus tard, entre 50 et 59 ans, qu'elle atteignent leurs effectifs maxima. En effet, dans la culture ou le service domestique il est possible de confier à une femme âgée des travaux, qui n'exigent pas une intense activité : soins de la basse-cour, garde des enfants, par exemple. Cette combinaison est plus difficilement réalisable dans l'industrie et le commerce. — F) Il y a évidemment prédominance très nette des jeunes célibataires dans les diverses catégories professionnelles, puisque, jusqu'à 20 ans relativement rares sont les femmes mariées. Cette situation se prolonge jusqu'à 29 ans dans l'industrie et, dans une moindre mesure le commerce, (en raison du nombre élevé, dans cette dernière catégorie, des jeunes femmes aidant leur mari). La prédominance de l'élément célibataire continue jusqu'à 39 ans dans les services domestiques, et se maintient jusqu'à la fin dans les professions libérales. Cette prédominance prolongée et même définitive de l'élément célibataire dans ces deux dernières catégories peut s'expliquer, par la difficulté de concilier les obligations du service domestique et celles de l'état de mariage, par les obstacles que rencontre pour se marier, le personnel féminin des professions libérales ou même par le caractère de « vocation que présente le service des intéressés en certains cas (enseignement privé, par exemple, voir également p. 67).

3° *Au point de vue de la nature des fonctions exercées* (tableau XIII *bis*) deux catégories sont à considérer : dans la première, nous rangerons les employées, les ouvrières et les chômeuses où prédominent les groupes jeunes s'échelonnant de 20 à 29 ans. Dans la deuxième catégorie, nous classerons les femmes chefs d'établissements et les isolées, parmi lesquelles prédominent les groupes d'âge adulte de 30 et surtout 40-49 ans.

1. Voir également pyramide des âges, p. 149.

Les chefs d'établissements, comme ceci se comprend aisément, ne peuvent exercer leurs fonctions de direction qu'à la maturité. Les isolées, veuves ou femmes mariées, pour une grande partie, travaillaient souvent dans leur jeune âge en usine. A partir de la quarantaine, elles s'adaptent ou se réadaptent difficilement au rythme accéléré de cette vie et, faute de trouver du travail à l'extérieur, préfèrent rester chez elles, ou parfois, sont tenues d'y rester.

Il nous reste à examiner cette question à un triple point de vue : *fonctions exercées, état civil et catégories professionnelles,* en groupant les indications fragmentaires que nous venons de donner.

D'une manière générale, le groupe le plus nombreux est celui des chefs d'établissements mariées de l'agriculture, âgées de 30 à 39 ans [1] (490.819) [2], jeunes femmes aidant leur mari dans l'exploitation de la ferme ou de la propriété. Cette dominante s'étend d'ailleurs, quoique dans une moindre proportion, aux groupes d'âges de 40 à 49, de 50 à 59 et de 20 à 29 ans (478.880 et 442.906— 383.044).

Ensuite viennent les jeunes ouvrières célibataires de 15 à 19 ans de l'industrie (263.419), de l'agriculture (183.620), les jeunes ouvrières un peu plus âgées, célibataires de l'agriculture et célibataires ou mariées de l'industrie, les employées célibataires du commerce de 20 à 29 ans (120.810) et les domestiques célibataires du même âge (115.289)

En ce qui concerne :

a) *Les fonctions exercées.*

Les effectifs les plus nombreux de chefs d'établissements se comptent, nous l'avons vu, dans l'agriculture, parmi les femmes mariées de 30 à 39 ans (490.819), mais *proportionnellement à* 10.000 *personnes actives de chaque état matrimonial et profession,* le groupe le plus important est celui des femmes mariées du commerce, de 30 à 39 ans (3.237 pour 10.000 commerçantes mariées) [3], ensuite viennent les jeunes

1. Si l'on s'en tient aux seules salariées des établissements, les effectifs les plus nombreux sont constitués par les ouvrireès de l'industrie de 15 à 19 ans.

2. Les chiffres indiqués ci-après sont extraits du recensement de 1931, t. I, 4e partie, p. 30.

3. Les différents pourcentages ci-après indiqués sont extraits du recensement de 1931, t. I, 4e partie, p. 16.

femmes de même âge et de même état civil de l'industrie, et les veuves de 40 à 49 ans du commerce et de l'industrie. Dans l'agriculture, où les femmes restent actives à un âge beaucoup plus avancé que dans les autres catégories professionnelles, les groupes sont proportionnellement plus réduits, parce que répartis sur une plus longue période.

Les effectifs les plus nombreux d'employées se trouvent dans le commerce, parmi les jeunes filles de 20 à 29 ans (120.810 ce même groupe est également le plus nombreux, proportionnellement à 10.000 célibataires (4.740).

En ce qui concerne les ouvrières, le groupe dominant est constitué par les célibataires de 15 à 19 ans (263.419) travaillant dans l'industrie ; notons ensuite les jeunes ouvrières de même âge et de semblable état civil travaillant dans l'agriculture. La répartition proportionnelle n'est pas différente.

Les chômeuses sont particulièrement nombreuses de 15 à 29 ans dans l'industrie, parmi les célibataires (23.321) et les femmes mariées (15.500). Proportionnellement, ce sont les femmes mariées des professions libérales de 20 à 29 ans qui sont le plus fréquemment chômeuses (5.150 sur 10.000 mariées de cette catégorie). Cette situation est fonction de la rareté du chômage chez les femmes de ces professions, en dessous de 20 ans, et au-dessus de 50 ans ; quant au chômage des jeunes dans l'industrie, il est lié à l'importance des effectifs de salariées de cet âge.

Les isolées les plus nombreuses appartiennent soit à l'industrie, et célibataires, sont âgées de 20 à 29 ans (53.701), soit au commerce, et mariées ont le même âge (52.278). Proportionnellement, les domestiques [1] et les commerçantes mariées de 30 à 39 ans constituent le groupe d'âge le plus important (3.272 et 3.084 sur 10.000), ces personnes étant très peu nombreuses aux groupes d'âges extrêmes.

b) *La situation de famille.*

En ce qui concerne les célibataires, le groupe d'âge dominant est, nous l'avons vu, dans l'industrie celui des ouvrières de 15 à 19 ans.

1. Ces domestiques isolées, très peu nombreuses sont constituées par les femmes, gardes de propriété qui aident leur mari.

Pour les femmes mariées, l'élément dominant est celui constitué par les chefs d'établissements de l'agriculture de 30 à 39 ans ; *proportionnellement*, l'élément le plus important est constitué par les jeunes femmes de 20 à 29 ans en chômage dans les professions libérales (5.150 sur 10.000).

En ce qui touche les veuves et divorcées, signalons dans l'industrie l'importance du groupe d'âge des ouvrières de 40 à 49 ans (47.666). Au point de vue proportionnel, signalons le groupe des employées des professions libérales, compris entre 40 et 49 ans, 4.342 pour 10.000 veuves de cette catégorie.

c) *Catégories professionnelles.*

Dans l'agriculture dominent nettement tous les chefs d'établissements mariées de 20 à 50 ans.

Dans l'industrie, les ouvrières célibataires de 15 à 29 ans, en notant qu'en dessous de 15 ans, 55.000 d'entre elles travaillent déjà.

Dans le commerce les employées célibataires de 20 à 29 ans. (120.810).

Dans les professions libérales, les employées célibataires de 20 à 29 ans (80.118).

Dans la catégorie des soins personnels, les jeunes employées de 15 à 19 ans (4.613).

Dans les services publics, les jeunes employées de 20 à 24 ans (36.098).

Dans la catégorie « manutention et transport » les ouvrières de 35 à 39 ans (5.318), ce qui constitue pour l'industrie un âge particulièrement avancé.

Sont proportionnellement particulièrement nombreuses dans l'agriculture [1] et l'industrie, les ouvrières célibataires très jeunes (plus de la moitié des célibataires de ces 2 catégories ont moins de 20 ans) ; dans le commerce les employées mariées de 20 à 29 ans, 47,4% de cette catégorie ; dans les professions libérales les jeunes femmes chômeuses (plus de la moitié des femmes mariées de cette catégorie ont moins de 30 ans), et les employées veuves de 40 à 49 ans (43,4%).

Cet exposé qui, à première vue, paraît à la fois sommaire et

1. Près des 3/4 des ouvrières de l'agriculture : 419.000 ont moins de 30 ans.

fastidieux nous permet de tirer quelques conclusions intéressantes.

L'élément le plus important est constitué par les femmes, chefs d'établissements mariées de l'agriculture, qui sont particulièrement nombreuses à l'âge de la maturité (65,8 % ont de 30 à 59 ans). Ces mêmes chefs sont un peu plus jeunes dans le commerce (élément dominant 30-39 ans) et nettement plus jeunes dans l'industrie. Dans les professions libérales c'est au contraire l'élément chef célibataire, relativement âgé, qui domine. Sur 17.451 chefs d'établissements de cette catégorie professionnelle, 13.400 ont plus de 40 ans (Tableau XIII).

L'exploitation d'une terre, la mise en marche d'une maison de commerce exigent des capitaux, et une expérience que l'on ne réunit souvent qu'à la maturité. Dans l'industrie entrent davantage en ligne de compte les qualités « d'allant » et d'initiative. Dans les professions libérales, les femmes parviennent en général assez tard, à moins de qualités exceptionnelles, à des postes de direction ; elles s'y maintiennent si elles sont célibataires, et abandonnent au contraire dans bien des cas et plus ou moins tôt, si elles sont mariées, la profession pour le foyer.

Les employées constituent leur groupe le plus nombreux, parmi les jeunes célibataires de 20 à 29 ans, travaillant dans le commerce ; l'apport des jeunes filles de mêmes âge et spécialité dans les professions libérales est lui aussi à signaler. Un grand nombre de ces employées occupent ainsi leur vie avant le mariage, et quittent souvent le métier, après la célébration de leur union.

Les ouvrières commencent très jeunes à travailler dans l'industrie ; elles abandonnent moins souvent que les employées leur travail lorsqu'elles se marient. Toutefois, comme il est normal, elles prennent leur retraite beaucoup plus tôt que les chefs d'établissements.

Les isolées sont en plus grand nombre dans les groupes d'âges compris entre 40 et 49 ans, mais leurs effectifs, quoique diminués aux âges plus avancés se maintiennent plus longtemps que dans d'autres catégories de fonctions ; les ouvrières et les employées, par exemple, Tableau XIII *bis*. Les isolées se recrutent surtout parmi les veuves et divorcées. Ces per-

sonnes, obligées de travailler, passé leur âge mûr, préfèrent à une occupation extérieure salariée, l'indépendance relative, et le travail à domicile.

Dans l'ensemble, les employées et les ouvrières jeunes, c'est-à-dire, celles âgées de moins de 30 ans, représentent plus de la moitié des femmes actives de ces deux catégories, soit 54,4% pour les employées et 53,86 pour les ouvrières.

Les chefs d'établissements et les isolées de ces mêmes âges ne représentent que 17,9 et 21% des effectifs totaux de ces personnes.

Le nombre des chômeuses est grand aux âges et parmi les catégories de personnel féminin dont les effectifs sont particulièrement élevés : tel est le cas des jeunes ouvrières célibataires et mariées de l'industrie. On constate en somme un chômage assez accentué des jeunes éléments, qui représentent une quote-part importante des « chercheuses » d'emploi. Plus de la moitié de celles-ci ont moins de 35 ans.

Par contre, nous observerons, à l'occasion de l'étude comparative des recensements antérieurs, que la proportion des chômeuses, âgées de plus de 55 ans, est la plus forte des « sans emploi ».

Sous-Section II

Comparaison avec les recensements de 1906 *et de* 1926.

Il importe tout d'abord de rechercher si entre les deux recensements extrêmes de 1906 et de 1931, les différences constatées entre les effectifs des groupes d'âges de la population active, correspondent à des variations analogues, intéressant les groupes d'âges de la population présente.

D'une manière générale, nous observons une augmentation de la population présente [1] sauf au groupe des « moins de 20 ans et une augmentation de la population active de presque tous les âges, une diminution atteint les groupes de jeunes filles et jeunes femmes de moins de 29 ans (175.500), les femmes de

1. 19.745.000 en 1906, 21.317.000 en 1931. Recensement 1931, t. I, 3e partie, p. 8.

35 à 39 et de 65 à 69 ans (11.400). (Tableau X XIV et XIV *bis*) [1].

Ceci manifeste que, nonobstant une diminution globale des effectifs de femmes occupées [1], la population adulte active de 20 à 60 ans, n'a cessé de croître, sauf les très jeunes femmes et celles qui s'échelonnent de 35 à 39 ans.

Ces variations s'expliquent par la terrible réduction de la natalité, consécutive à la guerre, et par le fait que le nombre des jeunes travailleuses a diminué depuis 1914, et surtout de 1931 à 1936 [2], sous l'influence du récent accroissement de l'âge limite de la scolarité. Il convient de signaler, aussi l'absence d'un grand nombre de filles d'agriculteurs qui, mariées en ville, ont cessé de travailler, au sens du recensement.

D'après les évaluations données par la *Revue d'Economie Politique* de 1939, (Voir Tableau XXVII), le nombre des femmes âgées de plus de 60 ans aurait diminué entre les deux recensements de 1906 et 1936, (déjà en 1931 s'était réduit le groupe de 65-69 ans) par suite de l'abandon de l'agriculture et de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite ; quant à la réduction des effectifs féminins de 35 à 39 ans, elle s'explique par le fait que la plupart des intéressées mariées, et assez souvent mères, quittent leur emploi pour se consacrer entièrement à leur foyer, notamment parmi les chefs d'établissements et les isolées (tableau XIV*bis*). Les cultivatrices restent à la tâche, nécessairement, en cas de mariage avec un agriculteur et de maternité, mais nous avons constaté une diminution de la population agricole.

En 1931, néanmoins, une augmentation particulièrement sensible est à signaler, en ce qui concerne les groupes de personnes dont l'âge s'échelonne entre 45 et 59 ans et même au-dessus de 70 ans. Nous pensons que l'origine de cette variation doit être cherchée dans le travail imposé aux veuves de guerre, et d'une manière générale aux femmes que la tourmente a laissées dans le dénuement, ou du moins dans la médiocrité. Signalons aussi l'apport de la population féminine d'Alsace-Lorraine et des travailleuses étrangères, toutes généralement d'âge adulte.

1. Compte-tenu des chiffres rectifiés donnés par la *Revue d'économie politique* de 1939. P. DEPOID, « Structure profesionnelle », p. 67.

2. Compte tenu d'évaluations publiées par la *Revue d'Economie politique*, de janvier-février 1939, p. 67 et suiv.

L'étude de la répartition par âge, lors de la période intermédiaire, savoir en 1926, ne modifie pas les grandes lignes de variation que nous venons d'indiquer ; tout au plus doit-on noter à cette époque : le maintien des effectifs des très jeunes filles de moins de 20 ans existant en 1906, et une diminution générale de tous les groupes d'âges. jusqu'à 40 ans. La réduction considérable des jeunes travailleuses de moins de 20 ans peut donc se circonscrire dans le temps, entre les deux derniers recensements. L'accroissement du groupe des travailleuses de 70 ans et au-dessus, était encore plus accentué qu'en 1931 (Tableau XIV *bis*).

L'augmentation continue de ce groupe est fonction : 1° de l'accroissement progressif du coût de la vie, depuis l'avant-dernière guerre, phénomène qui a imposé à maintes femmes, vouées depuis longtemps ou peut-être toujours aux travaux de l'intérieur, l'obligation de prendre pour vivre un emploi à l'extérieur ; 2° de l'accroissement de la population âgée, par suite de la réduction de la mortalité.

Afin de rendre encore plus précises nos conclusions, nous avons fait ressortir, dans le tableau ci-après (Tableau XV), la répartition par groupes d'âges des femmes occupées sur 1.000 personnes présentes. Nous observons ainsi une diminution générale et continue de la proportion de la population féminine active, dans notre pays. Cette réduction est particulilrement frappante, en dehors de très jeunes éléments, pour les groupes d'âges de 30 à 50 ans et de 60 à 70 ans, qui, en nombre absolu n'ont diminué qu'en ce qui concerne les personnes âgées de 35 à 39 ans et de 65 à 69 ans. La part des « actives » est, par rapport à la population présente de même âge, passée au-dessus de 60 ans, de 45% en 1906 à 29% en 1931, et 25% en 1936.

Cette variation s'explique : 1° par l'augmentation de la population présente adulte, et surtout des personnes âgées qui assez souvent, ne travaillent plus [1].

1. Par suite de l'élévation de l'âge moyen de la vie, et de la diminution de la natalité, il y a pour 1.000 femmes présentes :

En 1931	290 enfants. 559 adultes. 151 femmes âgées.
Il y avait en 1911	332 enfants 533 adultes. 135 femmes âgées.

Extrait de M. ULMER, « Structure humaine », *Revue d'Economie politique* de 1939, p. 27 et 28.

2° par l'abandon progressif de l'agriculture ; or, presque toutes les femmes des exploitants ou propriétaires agricoles étaient comptées dans la population active, alors que, mariées à des employés, à des ouvriers, ou même à des chefs d'établissements d'autres catégories professionnelles, elles cessent dans la pluprt des cas, d'être considrées comme « occupées ».

3° Par le fait qu'un nombre croissant de jeunes femmes est depuis 1921, recensé comme sans profession, soit qu'elles n'aient jamais travaillé, soit qu'elles cessent de le faire, lors de leur mariage, par exemple. Le nombre des femmes sans profession qui était de 11.747, en 1921, est passé à 13.081, en 1926 et à 13.417 en 1931, marquant ainsi un accroissement de près de 2 millions [1].

Un peu en marge de cette étude, sur le travail féminin comparé, il nous reste à examiner le cas particulier du travail des enfants. A son sujet, les recensements ne fournissent que des renseignements assez incertains ; en effet, nous l'avons déjà signalé, page 50, tout enfant, demeurant avec ses parents, dont le bulletin ne comporte aucune indication est, dès qu'il a dépassé l'âge de la scolarité, classé comme ouvrier au service de son père, si celui-ci est agriculteur. Le tableau XVI ci-dessous ne fait apparaître qu'une lègère diminution de l'emploi, de 1906 à 1931 ; si l'on compare les résultats du recensement de 1931 aux évaluations de 1936, on constate, au contraire, *une très sensible diminution des jeunes travailleuses* [2], notamment en ce qui touche les jeunes filles de moins de 15 ans. Cette variation semble d'ailleurs conditionnée par le recul de l'âge limite de la scolarité.

A. — *Comparaison au point de vue de la situation de famille, et des fonctions exercées.*

1° *Situation de famille*

La comparaison de la répartition de la population en 1926 et en 1931, suivant l'âge et l'état matrimonial (Tableau XI et XI *bis*) donne lieu aux observations suivantes :

1. Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 8.
2. La réduction est d'autant plus forte que le groupe considéré est jeune.

TABLEAU XI *bis*

RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE, SUIVANT L'AGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL EN 1926

Age	Situation de famille				
	Ensemble	Célibataires	Mariées	Veuves et divorcées	Etat matrimonial non déclaré
— 15 ans	235.461	235.461	«	«	«
15 à 20 ans	950.692	897.192	53.145	353	2
20 à 29 ans	1.746.433	837.596	842.911	30.841	35.085
30 à 39 ans	1.469.167	323.191	972.622	162.296	11.058
40 à 49 ans	1.396.872	207.242	932.085	249.392	8.153
50 à 59 ans	1.104.892	154.388	684.495	260.103	5.906
60 à 69 ans	671.921	90.594	344.658	232.575	4.094
70 ans et plus	248.664	36.410	91.160	120.094	1000
non déclaré	13.674	3.825	5.581	3.027	1.241
	7.837.776	2.785.899	3.926.657	1.058.681	66.539

Tableau dressé, d'après les résultats du recensement général de la population en 1926 (T. I, 4e partie), p. 38.

La comparaison entre ce tableau et le tableau XI (v. p. 78) fait apparaître :

1° Une augmentation générale des célibataires sauf aux âges inférieurs à 30 ans. — Variation correspondant à la réduction considérable de l'emploi des jeunes éléments ;

2° Une augmentation plus accentuée des mariées de tous âges, même des moins de 20 ans, cet accroissement est surtout intense de 20 à 39 ans, il correspond à la multiplication des mariages, et aussi au fait que les femmes mariées soit nécessité, soit goût, conservent fréquemment leur emploi, tant qu'elles sont encore jeunes.

3° A une diminution des veuves de 30 à 39 ans, et au-dessus de 60 ans. Les premières obligées de travailler, après la guerre de 1914, sont venues grossir le groupe décennal plus âgé, ou se sont remariées et ont abandonné leur emploi. Nous avons d'ailleurs constaté que, depuis 1906, il y avait réduction du groupe classé entre 35 et 39 ans. La diminution des secondes correspond à un pourcentage de décès, et au fait que l'âge les oblige à cesser de travailler à l'extérieur.

Diminution des célibataires jusqu'à l'âge de 30 ans, consécutive à la réduction des jeunes travailleuses, (réduction dont nous venons d'exposer les motifs) et aussi à l'augmentation du nombre des mariées de même âge. Cette augmentation s'étend d'ailleurs à tous les âges des mariées.

Diminution sensible des veuves de 30 à 39 ans et au-dessus de 60 ans, augmentation à tous les autres âges. Les jeunes veuves de la guerre 1914-1918 ont vieilli, les âgées ont disparu.

2° *Fonctions exercées*

Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par la *Revue d'Economie politique*, le personnel des établissements a quelque peu dimi-

nué depuis 1906 (23.000), quoique un relèvement des effectifs se manifeste, depuis 1926.

En ce qui concerne chaque catégorie de personnel, le mouvement se dessine comme suit :

1° *Chefs d'établissements.* La diminution est générale à tous âges en 1931 par rapport à 1906 ; les effectifs restent cependant stationnaires pour les groupes d'âges de 50 à 59 ans, et au-dessus de 70 ans. En 1926, un seul mouvement d'accroissement qui ne se maintient pas en 1931, des éléments compris entre 45 et 49 ans (veuves de guerre probablement). Tableau XIV*bis*. En 1931, il y a 3.000 chefs en dessous de 20 ans de moins qu'en 1926 (Tableau XIII *bis*).

Enfin, l'âge moyen des chefs d'établissements qui était de 44 ans en 1906, de 46 ans en 1921, est passé à 44 ans en 1926, âge qui s'est maintenu en 1931.

2° *Employées.* L'augmentation des effectifs, très accentuée déjà en 1926, s'est poursuivie en 1931 ; elle est particulièrement massive, pour les groupes d'âges compris entre 15 et 60 ans, un peu réduite audelà, surtout pour le groupe de 65 à 69 ans (Tableau XIV*bis*)

En dessous de 15 ans, il y a diminution d'effectifs.

L'âge moyen des employées est passé de 34 ans en 1906, à 31 ans en 1921 et 1926, à 32 ans en 1931.

3° *Les ouvrières,* qui ont atteint leurs effectifs maxima en 1926, sont en augmentation par rapport à 1906. Nonobstant un accroissement des très jeunes éléments en 1926, la tendance des groupes en-dessous de 25 ans est nettement à la baisse. Au-dessus de cet âge l'augmentation est générale (Tableau XIV *bis*).

L'âge moyen qui était de 29 ans en 1906, de 31 ans en 1921 et en 1926, est passé à 33 ans en 1931.

4° *Les isolées* en diminution dans leur ensemble, et à tous les groupes d'âges depuis 1906, notablement plus massive aux groupes âgés de moins de 30-35 ans, plus légère ensuite pour devenir presque insignifiante au-dessus de 70 ans. Par exception, à noter une très faible augmentation des « moins de 15 ans » et de 50 à 54 ans, par rapport à 1926. Cette indication est à

GRAPHIQUE B *bis*

Répartition par âge et fonctions exercées des femmes actives de 1906 à 1931

Chefs d'établissements, employées

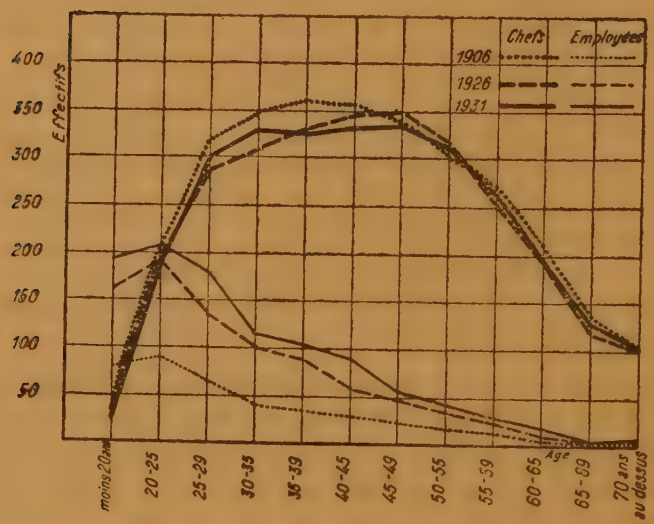

Isolées

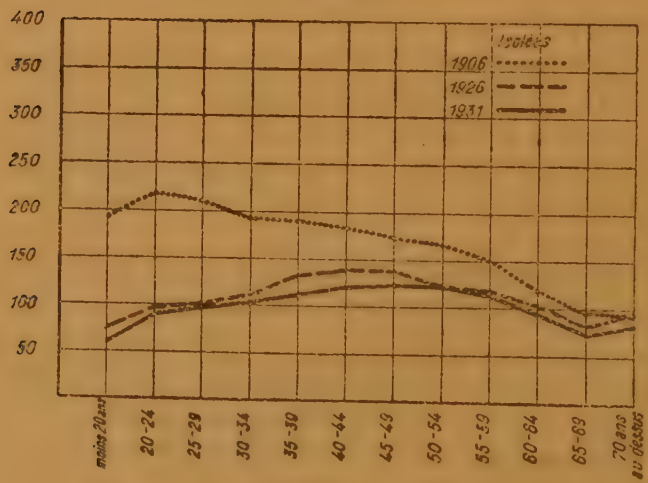

Ouvrières et chômeuses

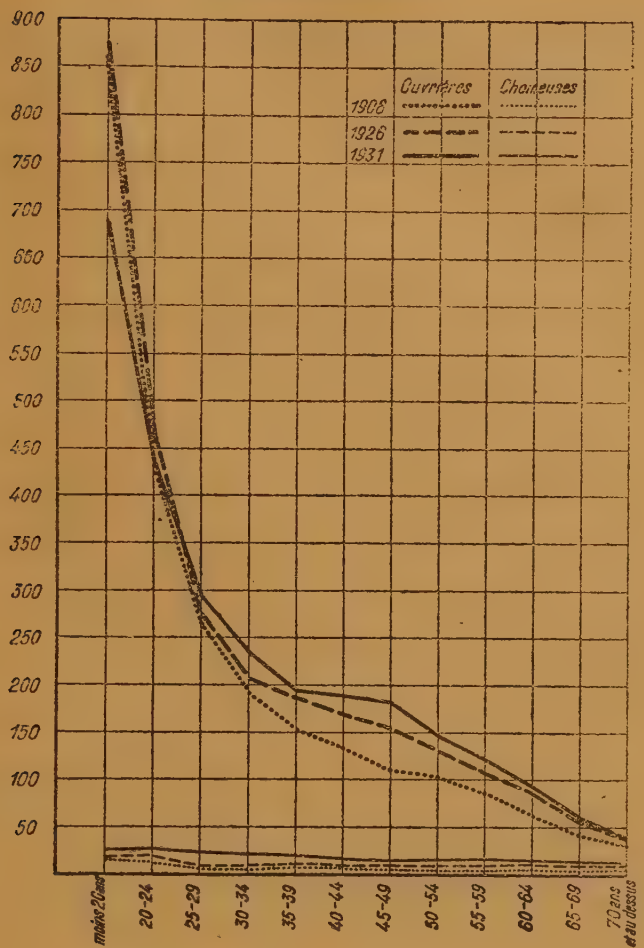

rapprocher de celles fournies par le tableau XIII et commentée ci-après : augmentation des très jeunes isolées de l'industrie, des isolées du commerce et des professions libérales, notamment autour de la cinquantaine.

L'âge moyen est passé de 41 ans en 1906 à 44 ans en 1921, à 45 ans en 1926 et s'est maintenu depuis lors.

5° *Les chômeuses.* Par suite de la crise, le nombre des « sans emploi » n'a cessé de croître depuis 1926, notamment de 45 à 60 ans. Lors de ce recensement, le nombre des « sans emploi »

femmes était extrêmement minine. L'âge moyen de ces personnes n'a cessé également de croître depuis 1926, il est passé de 33 ans, en 1906 et 1921, à 34 ans en 1926, et à 35 ans en 1931. Ce phénomène est, pensons-nous, lié à la diminution très sensible de la main-d'œuvre adolescente.

Pour 1.000 salariées [1] de chaque groupe d'âge, la proportion des ouvrières et employées sans emploi était la suivante en 1906, 1931 et 1936 (selon des évaluations) [2].

TABLEAU XVI *bis*

Groupes d'ages	1906		1931		1936	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
10—14	12	10	14	15	30	25
15—19	21	18	29	29	56	45
20—24	26	24	36	38	76	60
25—29	23	26	31	40	70	69
30—34	24	25	32	40	73	73
35—39	26	25	35	40	78	75
40—44	28	26	36	41	90	78
45—49	31	27	40	43	108	85
50—54	34	28	45	44	135	98
55—59	40	29	53	45	155	106
60—64	47	29	61	44	150	96
65—69	49	29	69	46	130	86
70—79	45	30	65	38	100	72
80 ans et plus	35	28	41	29	65	43

Il ressort de ce tableau que l'intensité du chômage féminin s'est peu modifiée, quel que soit l'âge de 1906 à 1931. Entre 20 et 70 ans, les proportions de chômeuses variaient de 24 à 30 °/₀₀ en 1906, de 38 à 46 pour 1.000 en 1931. De 1931 à 1936, la courbe d'intensité du chômage suit les points extrêmes suivants : 65/1000 vers 25 ans, 80 vers 45 ans, 106 vers 60 ans, 72 vers 70-80 ans.

C'est donc, entre 60 et 70 ans que le chômage atteint le plus durement le personnel féminin, quelle que soit la situation générale du marché du travail. Il importe d'ajouter d'ailleurs, que l'accroissement du chômage s'accentue dès 45 ans, pour diminuer au-dessus de 70 ans : comme il est normal en effet, les personnes mûres ou déjà âgées éprouvent, beaucoup plus

1. Employées, ouvrières, chômeuses, armée non comprise.
2. M. Pierre Depoid, « Structure professionnelle », *Revue d'Economie politique*, janvier-février 1939.

que des jeunes, des difficultés de reclassement. Passé 70 ans, un grand nombre d'entre elles disparaissent, ou sont prises en charge par l'Assistance.

B. — *Comparaison au point de vue des catégories professionnelles et des fonctions exercées.*

En ce qui concerne *l'agriculture*, l'élément dominant est constitué, en 1931, par les chefs d'établissements de 40 à 44 ans. Le plus grand nombre des chefs d'établissements se répartissait entre 45 et 49 ans, en 1926. Par suite de l'augmentation des jeunes femmes de 25 à 34 ans, s'est réalisé un certain rajeunissement des cadres[1] depuis 1921-1926. L'âge moyen[2] est passé de 46 ans en 1921 à 45 ans en 1926 et 1931. A signaler aussi une diminution de près de la moitié des effectifs d'ouvrières de moins de 15 ans, de 78.800 à 39.800, ainsi qu'une réduction de 30.000 ouvrières de 15 à 19 ans, la variation est encore plus accentuée, si l'on considère le recensement de 1906 : le groupe dominant des ouvrières à cette époque était celui des moins de 20 ans et atteignait 319.250 (Tableau XIII).

Les effectifs d'isolées se sont réduits depuis 1926, spécialement entre 30 et 39 ans.

L'âge moyen des ouvrières, des chômeuses et des isolées, est passé respectivement de 26 ans, 37 et 49 ans en 1921, à 27, 38 et 50 ans en 1931. Par rapport à 1906, l'âge moyen des isolées est en sensible augmentation, celui des ouvrières en diminution.

Dans l'industrie, diminution massive des ouvrières *de moins de 20 ans*, et beaucoup moins marquée des employées de moins de 15 ans. La proportion des chefs d'établissement, âgés de 40 ans et au-dessus est plus importante. Le groupe dominant des chefs d'établissements se classait entre 20 et 29 ans en 1906, il se classe en 1926-1931 entre 30 et 39 ans, marquant ainsi une forte réduction du groupe de 20-29 ans et un vieillissement des cadres. L'âge moyen est le même depuis 1921 (41 ans), il était un peu inférieur en 1906 (40 ans).

1. Toutefois en 1906, le groupe dominant des chefs était plus jeune : 30-39 ans. Au surplus, le tableau XIII fait apparaître une légère augmentation des chefs de 60 à 69 ans depuis 1926.

2. L'indication de ces âges moyens est extraite des recensements de la population active de 1926 et 1931 (p. 8 à 14) t. I, 4^e partie, Etat civil de la population active.

Enfin, corrélativement :

1° à la réduction des effectifs de jeunes travailleuses, l'âge moyen des employées passe de 29 ans en 1921 [1] et 1926 à 31 ans en 1931 ; celui des ouvrières de 30 ans en 1921 et 1926 à 32 ans en 1931 ;

2° à l'accroissement des effectifs de femmes isolées d'une quarantaine d'années et au-dessus, l'âge moyen des isolées passe de 38 ans en 1906, 41 ans en 1921 à 42 ans en 1926 et 1931. (Il y a cependant une augmentation du groupe en dessous de 15 ans, 7.072 au lieu de 6.771 en 1926) ;

3° à l'accroissement du chômage à l'âge adulte, l'âge moyen des « sans emploi » passe de 33 ans en 1921, à 35 ans en 1926 et 1931.

Dans le commerce, il y a une augmentation générale, sauf aux groupes des moins de 15 ans ; comme dans l'agriculture, l'âge moyen des chefs d'établissements s'est abaissé de 43 ans en 1921, à 42 ans en 1926 et 1931.

Par suite d'une diminution proportionnelle importante des jeunes employées, surtout entre les recensements de 1921 et de 1926, l'âge moyen de ces personnels est passé de 27 à 28 ans. La situation est à peu près la même pour les ouvrières, dont l'âge moyen est passé de 37 ans en 1921 à 38 ans en 1931.

C'est encore aux âges relativement jeunes que les chômeuses diminuent en 1926-1931, portant ainsi l'âge moyen des « sans emploi » de 32 à 33 ans.

Les isolées du commerce sont plus nombreuses proportionnellement parmi les jeunes, et entre 50 et 59 ans ; depuis 1926, en nombres absolus, elles augmentent à tous les groupes d'âge, sauf en dessous de 15 ans.

Parmi les domestiques, l'élément dominant est demeuré en 1931, ce qu'il était en 1906 et 1926, savoir les jeunes filles de 15 à 19 ans. Les effectifs âgés de moins de 30 ans sont en diminution cependant, depuis cette dernière date.

Dans les professions libérales, l'élément dominant des chefs d'établissements, qui était âgé de 45-49 ans en 1926 [2] (1959) [3]

1. L'âge moyen des employées de l'industrie atteignait 32 ans en 1906.
2. Recensement de 1926, t. I, 4e partie, p. 39.
3. En 1906, le groupe dominant de ces chefs se classait entre 40-49 ans, au lieu de 50-59 ans en 1931.

supporte une diminution de 1.000 unités et est remplacé par le groupe d'âge s'échelonnant entre 50-54 ans (2.315) [1]. Il s'est produit entre les deux derniers recensements connus un « vieillissement » certain des cadres féminins des professions libérales. De 8.803, les effectifs, âgés de plus de 50 ans, sont passés à 10.029, soit une augmentation de 1.826, alors que l'augmentation générale de la catégorie est de 2.135. La catégorie des ouvrières des professions libérales a vieilli elle aussi, surtout depuis 1906, puisque son groupe dominant est passé de 20-29 ans à 40-49 ans. Depuis 1926, les isolées des professions libérales augmentent à tous âges (sauf en dessous de 15 ans), et notamment entre 50-59 ans.

Dans *les services publics* nous constatons, au contraire, que le groupe des employées le plus nombreux est âgé de 20-24 ans, au lieu de 25-29 ans en 1926.

En résumé, nous observons en 1931 : 1° *une diminution très marquée* des éléments de la population féminine occupée, en dessous de 20 ans comparativement aux effectifs de 1906 et de 1926, et notamment une diminution très sensible depuis 1926 des employées de moins de 15 ans, et depuis 1906, des ouvrières de moins de 20 ans. Il convient de se réjouir de cette variation, car les effets du travail en usine et en atelier sur les très jeunes filles ne pouvaient être que nocifs à tous points de vue.

2° Une augmentation générale, depuis 1906, des groupes supérieurs à 40 ans, sauf entre 65 et 69 ans (Tableau XIV *bis*), en raison de la réduction des effectifs d'isolées et de chefs d'établissements de cet âge.

3° Un rajeunissement des chefs d'établissements de l'agriculture et du commerce, par rapport au recensement de 1921 [2].

4° Un certain vieillissement des chefs d'établissements des professions libérales, de l'industrie, et même de l'agriculture depuis 1906.

5° Une augmentation des très jeunes isolées travaillant à domicile, à l'exception de celles de l'agriculture. Une augmentation accentuée des isolées du commerce et des professions

1. Recensement de 1931, t. I, 4^e partie, p. 31 et tableau XIII.
2. Par rapport à 1906, il y aurait plutôt vieillissement des cadres de l'agriculture, et maintien de l'âge dominant des chefs du commerce (tabl. XIII).

libérales entre 50-59 ans. Dans l'ensemble, les isolées sont en forte diminution, surtout aux jeunes âges ; le mouvement se poursuit jusqu'à 40-45 ans et atténué jusqu'à 60 ans. L'âge moyen des isolées est en sensible hausse depuis 1906, de 41 il passe à 45 ans.

6° Une élévation de l'âge moyen des « sans emploi », par suite de l'augmentation de l'âge moyen des salariées — c'est cependant entre 15 et 30 ans que leurs effectifs restent les plus nombreux. Leur variations plus importantes en 1931, marquent dans l'ensemble peu d'amplitude, et à chaque groupe d'âge leurs effectifs restent minimes.

7° Un vieillissement général des ouvrières qui commencent à travailler plus tard qu'en 1906, et se maintiennent plus nombreuses au travail à l'âge adulte, et passé la maturité, notamment à partir de 50 ans.

8° L'augmentation des employées s'étend à tous les âges sauf au groupe en dessous de 15 ans, à partir de 1926 (en 1906, aucune indication précise ne peut être donnée à ce sujet puisque ce groupe fait corps avec celui de 15 à 19 ans, avec l'indication « en dessous de 20 ans »). D'une manière générale, il y a rajeunissement depuis 1906, des employées de toutes professions ; nonobstant la réduction de l'emploi des jeunes employées depuis 1906, la proportion des jeunes parmi les effectifs recrutés depuis 1906 reste forte, c'est ce qui explique l'abaissement de l'âge moyen de ces personnes.

Conclusion de la 1re Section : Etude de l'âge

De cet amas de constatations, il importe que nous dégagions quelques idées générales.

D'un point de vue statique, la répartition par âge des effectifs féminins, en 1931, fait apparaître : 1° deux groupes très importants de jeunes : les ouvrières particulièrement nombreuses dans l'industrie et ensuite dans l'agriculture, la plupart célibataires ; les employées dont la profession d'élection est le commerce, ensuite les professions libérales, célibataires également pour la plupart.

2° Trois groupes importants d'adultes, les chefs d'établisse-

ments dont la plupart sont adonnés à l'agriculture et mariées, les isolées de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, mariées ou veuves, les ouvrières mariées et veuves de l'industrie.

La vie économique de notre pays est donc subordonnée en partie, d'une part au travail des salariées de l'industrie et du commerce, jeunes en majorité, d'autre part à l'activité des femmes dans la force de l'âge qui aident leur mari dans l'exploitation agricole ou commerciale, ou assurent seules après sa mort l'œuvre commencée.

D'un point de vue dynamique, l'évolution des effectifs féminins depuis le début de ce siècle accuse une grosse diminution des jeunes éléments (jusqu'à 29 ans) par rapport à la population active, et à la population présente.

Une augmentation des travailleuses adultes à partir de 40 ans en nombre absolu et, proportionnellement, vis-à-vis de la population active ; par rapport à la population présente, la proportion des femmes actives est en diminution à tous les groupes d'âges, diminution qui s'accentue au-dessus de 60 ans.

Toutefois ce double mouvement acccompagne, dans une certaine mesure, les variations de la population présente qui accuse un vieillissement par diminution des jeunes et accroissement des adultes et des personnes âgées.

Cette évolution générale reproduit celle des salariées et notamment des ouvrières, en effet, l'intense mouvement de hause des employées même parmi les jeunes (graphique B *bis*) compense la tendance des jeunes éléments à la baisse ; les chefs d'établissement et les isolées sont en diminution à tous âges, et les chômeuses en augmentation. Elle traduit le vieillissement signalé ci-dessus des chefs d'établissement des diverses professions, à l'exception du commerce, et celui des ouvrières.

La période qui s'est écoulée, entre 1926 et 1931, a été marquée par une diminution des effectifs en-dessous de 20 ans et une augmentation de tous les groupes d'âges supérieurs. Cette variation est dominée par l'accroissement des employées au-dessus de 15 ans, particulièrement important jusqu'à 45 ans et des ouvrières, à partir de 25 ans. Si les isolées diminuent et les chômeuses augmentent à tous âges, les chefs d'établissement (commerce surtout et professions libérales) augmentent au dessus de 50 ans.

Le progrès technique et culturel qu'accompagne une augmentation de la moyenne de la vie humaine en France se traduit donc, surtout depuis 1926, par le recul de l'âge d'initiation au travail ; par un développement important des effectifs à l'âge adulte, beaucoup plus ralenti au-dessus de 60 ans.

***

TABLEAU XII

RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, AGE ET SITUATION DE FAMILLE EN 1931

D'après le recensement de la population active (t. I, 4e partie, 1931, p. 30-31).

Catégorie professionnelle	Age	Situation de famille				
		Célibataires	Mariées	Veuves	Sans déclaration matrimoniale	Total
	Moins de 15 ans	43.348	«	«	«	43.348
	15 à 19 ans ...	*199.018*	25.283	29	«	*224.330*
Pêche	20 à 29 ans ...	*158.868*	439.246	4.009	6.515	*608.638*
Forêt	30 à 39 ans	48.467	*536.918*	20.804	1.469	607.658
Agricuture	40 à 49 ans	28.898	515.127	64.866	881	*609.772*
	50 à 59 ans	22.100	476.074	86.259	805	585.238
	60 à 69 ans ...	14.099	270.938	*87.191*	648	372.872
	70 ans et plus ..	5.276	77.721	54.781	353	138.131
	Non déclaré ...	512	2.367	696	167	3.742
Total 1931 ..		520.586	2.343.674	318.635	10.838	3.193.733
	Moins de 15 ans	64.284	«	«	«	64.284
	15 à 19 ans	*365.738*	20.348	134	«	386.220
	20 à 29 ans ...	291.050	*279.978*	13.911	11.296	596.235
	30 à 39 ans ...	112.367	*266.154*	48.378	3.646	430.545
Industrie	40 à 49 ans	71.597	*193.250*	*95.154*	2.638	362.639
	50 à 59 ans ...	48.741	*114.097*	87.980	1.920	252.738
	60 à 69 ans	28.146	41.123	65.426	1.028	135.723
	70 ans et plus ..	10.229	7.942	29.491	370	48.032
	Non déclaré ..	849	1.167	726	356	3.098
Total 1931 ..		993.001	924.059	341.209	21.254	2.279.514
Commerce	Moins de 15 ans	13.048	«	«	«	13.048
et soins personnels	15 à 20 ans	*121.355*	6.382	50	«	127.787
	20 à 29 ans	*144.257*	140.728	7.634	4.059	296.678
	30 à 39 ans	60.630	*187.911*	26.806	1.635	276.982
	40 à 49 ans	33.500	*148.025*	*52.264*	1.219	235.008
	50 à 59 ans	19.867	81.089	49.111	814	150.881
	60 à 69 ans ...	9.502	24.785	31.621	385	66.293
	70 et plus	2.910	4.167	12.995	101	20.173
	Non déclaré ...	499	1.033	450	180	2.162
Total		405.568	594.120	180.931	8.393	1.189.012

Nota. — Les nombres en italique dans chaque état matrimonial, représentent les groupes d'âges dominants.

Catégorie professionnelle	Age	Situation de famille				
		Célibataires	Mariées	Veuves	Sans déclaration matrimonial	Total
	moins de 15 ans	*13.450*	«	«	«	13.450
	15 à 20 ans	99.447	1.855	40	«	101.342
	20 à 29 ans	*118.442*	39.564	3.645	3.079	164.730
	30 à 39 ans	48.586	*46.188*	12.765	1.296	108.835
Domestiques	40 à 49 ans	35.962	43.033	27.165	1.086	107.246
	50 à 59 ans	30.856	35.012	*35.764*	879	102.511
	60 à 69 ans	18.739	15.145	30.930	522	65.336
	70 ans et plus ..	5.605	2.591	11.354	169	19.719
	non déclaré ...	907	309	328	297	1.841
Total		371.994	183.697	121.991	7.328	685.010
	Moins de 15 ans	2.673	«	«	«	2.673
	15 à 20 ans ..	41.385	1.336	13	«	42.734
	20 à 29 ans	102.486	40.997	2.336	1.702	147.521
Professions libérales et services	30 à 39 ans	64.270	*53.440*	10.628	1.284	129.622
	40 à 49 ans	44.784	38.142	*21.633*	954	105.513
publics	50 à 59 ans	39.153	16.274	15.088	833	71.348
	60 à 69 ans	23.659	3.986	7.265	574	35.484
	70 ans et plus ..	13.934	748	2.569	218	17.469
	Non déclaré ..	322	181	128	79	710
Total		332.666	155.104	59.660	5.644	553.074

TABLEAU XIII

RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE PAR GROUPE D'AGE, COMPTE TENU DE LA NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES ET DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES.

Recensement de 1906 (t. I, 3e partie, p. 62-63).
Recensement de 1926, (t. I, 4e partie, p. 38-39).
Recensement de 1931, (t. I, 4e partie, p. 30 et 31).

Age	Année	Pêche, Forêt, Agriculture					Industrie					Domestique		
		Chefs d'établist.	Employées	Ouvrières	Sans emploi	Isolées	Chefs d'établist.	Employées	Ouvrières	Sans emploi	Isolées	Ouvrières	Sans emploi	Isolées
		1906 Dominante 30-39 : 520.400	1906 Dominante 20-29 : 112	1906 Dominante 20 : 319.250	1906 Dominante — 20 : 508	1906 Dominante 50-59 : 77.530	1906 Dominante 20-29 : 64.200	1906 Dominante 20-29 ; 16.700	1906 Dominante — 20 ; 376.200	1906 Dominante 20-29 : 12.650	1906 Dominante 20-29 : 320.000	1906 Dominante 20 ans : 152.700	1906 Dominante 20 ans : 3.500	
Moins de 15 ans	1926	«	46	78.229	71	4.561	«	5.375	106.144	922	2.081	18.671	207	«
	1931	«	23	39.825	69	3.431	«	4.355	*54.989*	1.406	3.534	13.281	169	«
15 à 19 ans	1926	22.543	247	218.139	448	15.448	6.523	42.423	325.905	7.345	54.923	106.280	1.870	«
	1931	21.524	302	187.755	547	14.202	3.981	47.198	276.492	13.860	44.689	99.008	2.324	10
20 à 29 ans	1926	395.569	339	207.794	695	32.378	38.742	70.873	333.416	11.902	114.146	160.167	3.624	
	1931	387.850	*430*	*191.530*	*854*	27.974	37.211	*81.088*	*348.793*	*26.500*	*102.643*	*159.655*	*5.002*	73
30 à 39 ans	1926	505.043	139	65.862	358	54.505	52.365	35.230	203.472	7.378	113.926	102.976	1.845	
	1931	502.510	197	67.039	557	37.355	51.622	46.372	223.574	16.847	92.130	105.410	3.292	133
40 à 49 ans	1926	572.096	85	38.202	348	61.008	50.202	19.538	154.802	5.809	107.041	101.673	1.587	
	1931	*517.054*	117	36.490	474	55.637	51.241	26.942	172.516	3.673	*98.267*	104.013	3.111	122
50 à 59 ans	1926	493.211	45	28.388	345	71.745	30.817	8.525	97.016	4.235	90.151	91.945	1.404	
	1931	489.508	84	27.895	545	*67.206*	32.452	11.698	112.277	9.731	86.580	99.647	2.736	128
60 à 69 ans	1926	287.783	19	20.987	256	72.905	14.490	2.580	49.026	2.723	69.435	59.592	915	
	1931	288.648	27	19.156	381	64.664	13.255	3.220	51.333	5.036	62.879	63.683	1.572	81
Au-dessus de 70 ans	1926	95.438	4	9.645	123	41.663	4.772	692	12.746	905	30.714	17.761	252	
	1931	94.796	4	8.102	117	35.112	4.226	766	13.061	1.477	28.502	19.304	379	36
Non déclaré	1926	2.870	«	862	3	847	370	238	1.945	85	1.255	2.190	36	
	1931	2.418	«	686	7	631	324	210	1.539	166	859	1.774	66	1
Total	1926	2.374.553	924	668.008	2.647	345.060	198.281	185.474	1.284.472	41.294	583.672	661.255	11.740	
	1931	2.304.308	1.184	578.478	3.551	306.212	194.312	221.849	1.254.574	88.696	520.083	665.775	19.651	584

Age		Commerce					Professions libérales				
		1906 Dominante 30-39 : 72.100	1906 Dominante 20-29 : 44.300	1906 Dominante — 20 : 49.300	1906 Dominante 20-29 : 3.150	1906 Dominante 40-49 : 77.200	1906 Dominante 40-49 : 3.080	1906 Dominante 20-29 : 53.900	1906 Dominante 20-29 : 6.800	1906 Dominante 20-29 : 430	1906 Dominante 20-29 : 17.600
Moins de 15 ans	1926	«	13.844	2.399	93	75	«	1.158	1.448	83	54
	1931	«	11.148	1.698	140	62	«	1.264	1.227	137	45
15 à 19 ans	1926	1.365	98.980	11.967	1.494	2.318	22	23.121	5.954	1.685	1.692
	1931	1.986	109.071	11.333	2.649	2.748	32	30.836	6.771	3.291	1.804
20 à 29 ans	1926	41.308	156.277	18.354	3.922	31.251	872	97.864	10.146	3.618	13.176
	1931	53.592	*180.581*	*20.978*	*6.428*	35.099	1.249	*113.330*	12.716	*6.265*	13.961
30 à 39 ans	1926	76.126	67.924	13.917	2.218	64.962	2.111	82.711	10.474	1.410	14.325
	1931	*98.249*	88.580	16.314	3.907	69.937	2.723	95.026	13.384	2.973	*15.416*
40 à 49 ans	1926	71.253	32.712	12.522	1.474	77.419	3.494	60.523	11.496	745	12.843
	1931	92.693	44.112	14.782	2.601	*80.820*	*3.399*	72.140	*14.583*	1.529	13.862
50 à 59 ans	1926	40.567	13.440	9.167	703	59.299	3.869	39.029	9.771	363	8.587
	1931	55.730	18.211	11.310	1.666	63.964	*4.450*	42.557	12.262	844	11.235
90 à 69 ans	1926	15.557	4.576	5.060	447	33.117	3.087	16.345	5.714	149	6.158
	1931	20.034	5.535	5.538	826	34.360	3.362	18.483	6.540	268	6.831
Au-dessus de 70 ans	1926	4.043	984	1.239	93	12.179	1.840	9.476	1.821	31	2.243
	1931	5.072	1.074	1.375	170	12.482	2.217	10.851	1.946	38	2.517
Non déclaré	1926	655	693	218	13	617	21	380	95	8	273
	1931	728	660	194	29	551	19	353	107	15	216
Total	1926	250.874	389.430	78.843	10.727	282.237	15.316	330.607	59.919	8.092	61.351
	1931	328.084	458.972	83.522	18.416	300.023	17.451	384.840	69.536	15.360	65.887

Ce tableau manifeste dans son ensemble : le vieillissement de la population, depuis 1906, notamment parmi les chefs d'établissement de l'agriculture, de l'industrie et des professions libérales et les ouvrières de toutes catégories professionnelles. Les divers groupes d'employées accusent une augmentation, à l'exception de ceux de moins de 15 ans, en diminution générale ; toutefois le groupe dominant de cette catégorie de personnel reste, dans toutes les fonctions, depuis 1906, celui de 20-29 ans.

— Les « sans emploi » marquent un léger vieillissement, consécutif à l'élévation de l'âge moyen des salariés : notamment dans le personnel domestique et l'agriculture — dans les autres catégories professionnelles, le groupe dominant ne varie pas, mais les effectifs s'accroissent en raison de la crise.

— Le groupe dominant des isolées ne varie pas depuis 1906 — sauf en ce qui concerne les professions libérales, où se manifeste un vieillissement — il est à noter cependant que dans le commerce et les professions libérales, les isolées de 15 à 19 ans et dans l'industrie, les isolées de moins de 15 ans sont en augmentation, nonobstant la réduction générale de ces groupes.

TABLEAU XIII *bis*

RÉCAPITULATION SUIVANT LA NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES

1931

Age	Ensemble	Chefs d'établis[ts]	Employées	Ouvrières	Sans emploi	Isolées
Moins de 15 ans	136.803	«	16.790	111.020	1.921	7.072
15 à 19 ans	882.413	27.523	187.407	*581.359*	22.671	63.453
20 à 29 ans	1.813.802	479.902	*375.429*	*733.672*	*45.049*	179.750
30 à 39 ans	1.553.547	655.104	230.175	425.721	27.576	214.971
40 à 49 ans	1.420.178	*664.387*	143.311	342.384	21.388	*248.708*
50 à 59 ans	1.162.716	582.140	72.550	263.391	15.522	229.113
60 à 69 ans	675.712	325.299	27.265	146.250	8.083	168.815
au-dessus de 70 ans .	243.624	106.311	12.695	43.788	2.181	78.649
Non déclaré	11.553	3.489	1.223	4.300	283	2.258
	7.900.348	2.844.155	1.066.845	2.651.885	144.674	1.192.789

Statistique Générale de la France (Recensement général de la population féminine active, (t. I, 4e partie). — Etat civil de la population active (p. 30 et 31).

1926

Moins de 15 ans	235.461	«	20.423	206.891	1.376	6.771
15 à 19 ans	950.692	30.453	164.771	668.245	12.842	74.381
20 à 29 ans	1.746.433	476.491	325.353	729.877	23.761	190.951
30 à 39 ans	1.469.167	635.645	186.004	396.601	13.199	237.718
40 à 49 ans	1.396.872	*697.045*	112.858	318.695	9.963	258.311
50 à 59 ans	1.104.892	568.464	61.039	236.287	7.320	231.782
60 à 69 ans	671.921	320.917	23.520	140.379	4.490	182.615
Au-dessus de 70 ans	248.664	106.093	11.156	43.212	1.404	86.799
Non déclaré	13.674	3.916	1.311	5.310	145	2.992
	7.837.776	2.839.024	906.435	2.745.497	74.500	1.272.320

Même document concernant le recensement de 1926, pages 38 et 39.

Nota : Les phénomènes les plus saillants, qui ressortent de la comparaison entre ces deux tableaux sont :

1° La diminution générale des très jeunes éléments de moins de 15 ans, de ceux de 15 à 19 ans également, à l'exception des seules employées.

2° L'accroissement des chômeuses et notamment entre 40-49 ans.

3° La diminution de deux groupes de chef d'établissement ; ceux âgés de 40 à 49 ans et de 15 à 19 ans.

4° La diminution des isolées (notamment entre 15 et 19 ans).

5° L'augmentation générale des employées, sauf parmi le groupe des moins de 15 ans, augmentation plus importante entre 20 et 29 ans.

6° L'augmentation des ouvrières, qui commence à partir du groupe de 20 ans s'affirme entre 30 et 39 ans.

7° L'augmentation des très jeunes isolées.

TABLEAU XIV

TABLEAU FAISANT RESSORTIR LE CHIFFRE DE LA POPULATION ACTIVE FÉMININE PAR GROUPE D'AGE DE 1906 A 1931

Age	1906	1931	Différence entre 1906 et 1931
12 à 19 ans ...	1.186.200	1.019.200	— 167.000
20 à 24 ans ...	955.600	949.000	— 6.600
25 à 29 ans ...	866.700	864.800	— 1.900
30 à 34 ans ...	783.500	802.400	+ 18.900
35 à 39 ans ...	757.900	751.100	— 6.800
40 à 44 ans ...	708.700	726.400	+ 17.700
45 à 49 ans ...	656.600	693.800	+ 37.200
50 à 59 ans ...	1.079.000	1.162.700	+ 83.700
60 à 64 ans ...	396.000	398.400	+ 2.400
65 à 69 ans ...	281.900	277.300	— 4.600
70 ans et plus .	236.200	243.600	+ 7.400
Non déclaré ..	15.000	11.600	— 3.400

Tableau dressé d'après les renseignements donnés par la *Revue d'Economie Politique* de janvier-février 1939. Article de M. P. DEPOID, p. 86.

TABLEAU XIV *bis*

ÉTAT FAISANT RESSORTIR PAR FONCTIONS EXERCÉES LA RÉPARTITION DES FEMMES DE 1906 A 1931 (*en millier*)

Groupes d'âges	Chefs d'établissements			Employées			Ouvrières		
	1906[1]	1926[2]	1931[2]	1906[1]	1926[2]	1931[2]	1906[1]	1926[1]	1931[2]
Moins de 15 ans					20, 4	16, 8			
ét 15 à 19 ans ..	39, 1	30, 5	27, 5	78, 4	164, 8	187, 4	863, 2	875, 1	692, 4
20 à 24 ans	197, 9	187, 3	180, 8	80, 2	188, 2	210, 7	446,	455, 3	441, 3
25 à 29 ans	318, 3	289, 2	299, 1	58, 9	137, 2	164, 8	270, 3	274, 6	291, 9
30 à 34 ans	350, 4	307, 1	329, 2	45, 4	102, 2	128, 8	186, 8	209, 4	228, 1
35 à 39 ans	363, 2	328, 5	325, 9	41, 3	83, 9	101, 3	155, 2	187, 2	197, 6
40 à 44 ans	359, 3	347	329, 9	32, 4	63, 6	81, 9	130	167, 4	179, 4
45 à 49 ans	343, 5	350	334, 5	24, 9	49, 3	61, 4	112, 3	151, 3	162, 9
50 à 59 ans	582, 3	568, 5	582, 1	31, 3	61	72, 5	165, 9	236, 3	263, 4
60 à 64 ans	209, 2	194, 3	194, 7	9, 6	14, 2	17	57, 4	83, 9	88
65 à 69 ans	139, 1	126, 6	130, 6	7	9, 2	10, 3	41, 2	56, 4	50, 3
70 ans et plus ..	106, 4	106, 1	106, 3	6, 8	11, 1	12, 7	33, 6	43, 2	43, 8
Non déclaré ...	4, 1	3, 9	3, 5	0, 7	1, 3	1, 2	5, 6	5, 3	4, 3
	3.012, 7	2.839,	2.844, 2	417	906, 4	1.066, 8	2.468, 2	2.745, 4	2.651, 9

Groupes d'âges	Isolées			Chômeuses			RÉCAPITULATION		
	1906[1]	1926[2]	1931[2]	1906[1]	1926[2]	1931[2]	1906[1]	1926[2]	1931[2]
Moins de 15 ans		6, 8	7						
et 15 à 19 ans ..	190, 9	74, 4	64, 5	14, 5	14, 2	24, 6	1.186, 2	1.186, 2	1.019, 2
20 à 24 ans	217, 9	93, 7	89, 7	12, 9	14, 2	25, 9	955, 6	938, 6	949
25 à 29 ans	210, 3	97, 3	90	8, 9	9, 6	19, 1	866, 7	807, 9	864, 8
30 à 34 ans	194, 8	110, 1	101, 4	6	7, 2	14, 9	783, 5	736, 1	802, 4
35 à 39 ans	193, 3	127, 6	113, 6	5	6	12, 7	757, 9	733, 1	751, 1
40 à 41 ans	182, 6	129, 7	123, 8	4, 4	5, 2	11, 3	708, 7	712, 9	726, 4
45 à 49 ans	172, 1	128, 6	124, 9	3, 8	4, 7	10, 1	656, 6	683, 9	693, 8
50 à 59 ans	293, 9	231, 8	229, 1	5, 6	7, 3	15, 5	1.079	1.104, 9	1.162, 7
60 à 64 ans	117, 8	101, 2	93, 9	2	2, 7	4, 8	396	396, 5	398, 4
65 à 69 ans	93, 2	81, 4	74, 9	1, 4	1, 8	3, 3	281, 9	275, 5	277, 3
70 et au delà ..	88, 2	86, 8	78, 7	1, 3	1, 4	2, 2	236, 2	248, 6	243, 6
Non déclaré ...	4, 5	3	2, 3	0, 1	0, 2	0, 3	15	13, 6	11, 6
	1.959, 5	1.272, 3	1.192, 8	65, 9	74, 5	144, 7	7.923, 4	7.837, 7	7.900, 3

1. *Revue d'Economie Politique*, janvier-février 1939, p. 86 et 87.
2. Statistique générale de la France. Recensement de 1926-1931, t. I, 4e partie, p. 38 et 40.

TABLEAU XV

PROPORTION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE EN 1906 ET EN 1931, PAR GROUPE D'AGE POUR 1.000 FEMMES PRÉSENTES

Groupes d'âges	1906	1931	Modification sur 1.000 par rapport à 1906	1936	Modification sur 1.000 par rapport à 1906
12 à 14 ans		250		120	
15 à 17 ans	415				
		583		540	
18 à 19 ans	612				
20 à 24 ans	599	571	18	550	— 39
25 à 29 ans	558	511	47	500	— 58
30 à 34 ans	*547*	*488*	*59*	480	— 67
35 à 39 ans	555	491	*64*	*470*	— 75
40 à 44 ans	559	499	60	480	— 61
45 à 49 ans	552	496	56	470	— *78*
50 à 54 ans	527	480		450	
55 à 59 ans		449		420	
60 à 64 ans	463	389	*74*	360	— *103*
65 à 69 ans	393	323	*70*	290	— *103*
70 à 79 ans	225	218		180	
80 ans et plus		90		80	

D'après la *Revue d'Economie Politique*, janvier-février 1939, p. 67.

Par rapport à la population présente, la diminution de la part active de la population féminine est à tous âges en diminution ; elle est cependant plus marquée entre 60 et 69 ans, et 35-39 ans = le tableau XIV signale d'ailleurs la diminution de l'emploi des effectifs de ce dernier groupe. Les jeunes éléments et les personnes au-dessus de 60 ans accusent une diminution accentuée. C'est ainsi que de 20 à 24 ans, le pourcentage de réduction passe de 18 à 39, soit du simple au double, de 1931 à 1936.

TABLEAU XVI

PROPORTION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE POUR 100 JEUNES FILLES PRÉSENTES DE CHAQUE GROUPE D'AGE

(*Revue d'Economie Politique, janvier-février* 1939, p. 69)

Age	1906	1931	Evaluation
12 ans	10	7	1
13 ans	29	28	8
14 ans	44	43	21
15 ans	53	52	49
16 ans	57	56, 5	54
17 ans	59	59	57
18 ans	60, 5	60, 5	58
19 ans	61, 5	61	59

La diminution de l'emploi reste minime par rapport à la population présente en 1931, ce qui atteste l'importance du lien existant entre la réduction des jeunes effectifs et la réduction générale des filles de même âge.

En 1936, la diminution s'accentue considérablement de 12 à 14 ans, elle demeure minime aux âges supérieurs.

Section II

Etude de l'influence de la situation matrimoniale sur les effectifs et la répartition des femmes actives

Sous-Section I

Répartition, telle qu'elle ressort du recensement de 1931

L'examen de la situation de famille des femmes occupées en 1931 (Tableaux XI et XII), fait apparaître que l'élément de la population active, de beaucoup le plus important, est constitué par les femmes mariées dont les effectifs dépassent la moitié des effectifs totaux : 53,1%, viennent ensuite les célibataires : 33,4%, et enfin les veuves ou divorcées 13,5%.

Ceci ne peut nous surprendre puisque la période de la vie humaine qu'on pourrait qualifier de propre au mariage correspond aux âges de travail le plus intensif.

Il importe d'examiner la situation matrimoniale des femmes occupées, tant au point de vue des fonctions exercées que de celui des catégories professionnelles et, pour terminer, conjointement sous ce double aspect ; nous complèterons cette étude, par une comparaison de la nuptialité parmi la population féminine totale, la population active et non active.

I. *Fonctions exercées.* — Les célibataires, mariées et veuves se répartissent comme suit, selon les fonctions qu'elles exercent :

Proportion des chefs d'établissements :
célibataires 3%
mariées 89%
veuves 8%

Employées célibataires 64%
— mariées 26%
— veuves 8%

Isolées : célibataires : 27% — Mariées : 39% — Veuves : 31%

Ouvrières :
célibataires 54%
mariées 31%
veuves 12%

Sans-emploi :
célibataires 43,7%
mariées 38%
veuves 17%

Notons : parmi les célibataires, l'importance numérique et proportionnelle des ouvrières et employées et celle des chômeuses.

Parmi les mariées, la proportion dominante des chefs d'établissement et des isolées.

Les deux premières catégories de personnel sont très nombreuses, nous l'avons vu, en dessous de 30 ans, âge où le célibat est fréquent. Le nombre des chefs d'établissements célibataires est relativement très faible ; en effet, la plupart des chefs recensés sont les « collaboratrices » de leur mari dans la direction de l'entreprise ou de l'exploitation. Ce sont donc seulement les célibataires fortunées, ou particulièrement douées, qui peuvent remplir seules des fonctions de direction plus ou moins étendues.

Quant aux chômeuses, leur importance est liée au nombre proportionnellement élevé des jeunes personnels sans emploi, et surtout au fait que les célibataires dans cette situation n'ont d'autres ressources que d'attendre un nouveau poste, alors que les femmes mariées peuvent prendre ou reprendre leur place au foyer ; elles ne sont donc pas nécessairement recensées comme sans emploi.

Pour les raisons qui viennent d'être exposées les femmes mariées sont nombreuses parmi les chefs d'établissements ; elles le sont aussi parmi les « isolées » qui, plus âgées en moyenne, sont souvent de petites patronnes.

Enfin, les veuves et divorcées occupent une place importante parmi les « isolées » qui, soit qu'elles assurent des travaux à domicile, soit qu'elles exercent un petit métier, conservent une certaine indépendance et n'ont pas à supporter la discipline rigide de la vie d'usine et d'atelier. Assez âgées pour la plupart, les veuves s'adapteraient difficilement à une vie d'équipe ou de travail à la chaine, et d'ailleurs les patrons préfèrent les services d'employées ou d'ouvrières plus jeunes, et, partant, plus habiles, dont la mise au courant et l'entraînement sont plus rapides et aisés.

II. — *En ce qui concerne les catégories professionnelles*, l'élément dominant est, dans l'agriculture, constitué par *les femmes mariées*, viennent bien après les célibataires et enfin, les veuves (Tableau XII).

Ce sont, au contraire, les célibataires qui sont le plus nombreuses *dans l'industrie* et les suivant de très près, les femmes mariées.

Cette différence de répartition s'explique par la place que tiennent respectivement, dans la première de ces catégories, les chefs d'établissements mariées, exploitantes ou propriétaires ; dans la seconde, les ouvrières célibataires.

Dans le commerce, l'élément le plus important est constitué par les femmes mariées, par suite de la prédominance des chefs d'établissements, dont la plupart aident leur mari dans l'exploitation commerciale.

L'état de domestique est, au contraire, très peu compatible avec le mariage, tellement est longue, en fait, la journée de travail et courts les loisirs. Le mode de vie aussi, lequel comporte le plus souvent le logement dans la demeure du « patron », est rarement conciliable avec une vie de foyer. Nous ne serons donc pas surpris de constater, dans cette catégorie, la prédominance de l'élément célibataire, une assez faible différence numérique séparant le groupe des veuves de celui des femmes mariées (Tableau XII).

Même prédominance de l'élément célibataire parmi les femmes des professions libérales. En effet, les jeunes filles, qui se consacrent à ces carrières poursuivent en général de longues études aux termes desquelles, elles songent à exercer la profession de leur rêve, elles y consacrent avec ardeur tout leur temps, l'âge du mariage passe. Les employées de ces mêmes professions « s'établissent » difficilement, car habituées à vivre dans un milieu assez choisi, elles considèrent comme un déclassement la plupart des mariages qui leur sont proposés. A l'inverse, les hommes ou les jeunes gens qu'elles accepteraient volontiers comme époux leur préfèrent des femmes de situation supérieure, ou plus fortunées.

Dans les Services publics, le groupe des célibataires ne le cède que de peu aux mariées, le groupe des veuves présente lui aussi une certaine importance. Les services publics signifient souvent en effet pour les femmes seules, le refuge assuré.

III. *Situation de famille des femmes occupées.* — Au double point de vue des fonctions exercées et des catégories professionnelles (Tableaux XVIII et XIX et XIX *bis*)

1° En ce qui touche les chefs d'établissements, l'élément dominant est constitué par les femmes mariées, dans l'agri-

culture, la pêche et le commerce. Nous avons exposé plus haut que cette situation s'expliquait par la collaboration qu'apportaient à la plupart des chefs d'établissements agricoles ou commerciaux leur épouse ; d'autre part, les veuves ou divorcées continuent l'exploitation du mari défunt ou absent. Les célibataires sont relativement rares, les filles de fermiers ou de propriétaires terriens ne restent plus guère à la terre ; si elles ne se marient pas, elles préfèrent rechercher en ville une profession moins fatiguante, qui leur paraîtra mieux adaptée à leur féminité (Tableau XIX).

Dans l'industrie, si le groupe des femmes mariées prédomine encore, celui des célibataires n'est pas négligeable, ce fait tend à prouver qu'une jeune femme disposant de quelques capitaux et douée de qualités d'organisation et d'initiative, apte au commandement peut mener à bien la direction d'une entreprise industrielle. Les veuves continuent d'exercer là aussi, les fonctions qu'assurait leur mari dans l'entreprise.

Enfin, les directrices d'établissements hospitaliers ou d'enseignement (professions libérales) sont pour la plupart célibataires. L'exercice de ces fonctions délicates exige, en effet un dévouement et un travail suivi de tous les instants, difficilement compatibles avec la charge et les soucis d'un ménage.

2° L'élément proportionnellement dominant des employées est constitué par les célibataires des professions libérales qui, pour les raisons énoncées au paragraphe précédent, se marient peu ; ensuite viennent les célibataires de la pêche et du commerce. Ces dernières, assez peu payées en général sont, pour la majorité très jeunes, en effet, elles se marient et abandonnent alors souvent leur métier ; ou bien si elles disposent de quelques capitaux, elles s'installent à leur compte ou prennent une gérance. Les femmes mariées sont, parmi les employées assez peu nombreuses, surtout dans les professions libérales, et à l'exception des services publics où elles dominent ; le groupe des veuves, proportionnellement le plus important, se trouve dans l'agriculture où déjà nous avons constaté la présence de celles-ci parmi les chefs d'établissements ; leur nombre est particulièrement réduit dans les professions libérales faute sans doute de préparation intellectuelle suffisante (Tableau XIX).

3° Lés groupes proportionnellement les plus importants des ouvrières sont constitués par les célibataires de l'agriculture, celles de la pêche, des professions libérales et de l'industrie. Le groupe des ouvrières mariées est presque aussi nombreux que celui des célibataires dans le commerce, et il est prédominant dans les services administratifs. Comment expliquer la proportion relativement minime des femmes mariées parmi les ouvrières ? au nombre très élevé des jeunes ouvrières, qui n'ont pas encore atteint l'âge habituel du mariage, au manque d'économies des intéressées qui, par suite de la médiocrité des gains ne peuvent réunir l'avance nécessaire à une entrée en ménage. La gravité de cette situation se manifeste notamment dans l'agriculture, où les salaires des ouvrières sont particulièrement bas, ainsi que nous le verrons dans la deuxième partie de cette étude.

C'est surtout dans les services administratifs et, dans une bien moindre mesure, le commerce, que les veuves sont utilisées, en qualité d'ouvrières. Assez âgées pour la plupart, sans préparation professionnelle ni spécialisation en général, elles sont acceptées plus facilement dans l'administration ou le commerce, où elles servent de plantonnes et de femmes de service ; cette considération explique aussi leur emploi assez répandu dans le service domestique.

4° *Chômeuses.* — La proportion des chômeuses mariées, qui se situe autour de 30 à 40% atteint son maximum dans l'industrie. Le pourcentage des chômeuses célibataires est peu différent ; il atteint cependant près de 60% dans les professions libérales, où nous avons constaté à plusieurs reprises la prédominance de l'élément célibataire parmi les employées et les ouvrières ; comme il est normal, nous retrouvons cette même proportion chez les « sans emploi ».

D'une manière générale, et sauf dans l'industrie, nous constatons que la proportion des chômeuses célibataires dépasse celle des mariées et des veuves.

Les veuves relativement nombreuses parmi les chômeuses de toutes catégories s'inscrivent spécialement dans le personnel domestique : ici aussi, aucune spécialité n'étant exigée tous les espoirs sont permis, mais ils sont rarement suivis de réalisation.

5° *Isolées.* — Ce sont les commerçantes mariées qui forment l'élément le plus important des isolées ; ensuite viennent les célibataires des professions libérales, les veuves de l'industrie et de l'agriculture [1], les veuves et les mariées de la pêche. Parmi les veuves de l'industrie, notons la place très importante tenue par les travailleuses à domicile du textile, et de la confection (76.000 environ). Le groupe proportionnellement le plus faible est représenté par les célibataires des petites entreprises de pêche. Les petites commerçantes, artisanes ou propriétaires agricoles, ne sont en général plus très jeunes ; elles assument les responsabilités et doivent avoir des initiatives. Les isolées sont, pour un grand nombre, exception faite des femmes des professions libérales, des femmes mariées qui aident leur mari, ou des veuves, qui continuent la tâche de celui-ci.

IV. — *Etude comparative de l'état matrimonial des femmes actives, inactives et de la population totale.* — Nous examinerons successivement la situation de famille de la population totale, celle des femmes actives et inactives proportionnellement à cette population, le pourcentage des femmes avec et sans profession de chaque état matrimonial par rapport à la popolation totale de cet état. Enfin, nous observerons comment se répartit entre chaque état matrimonial la population féminine active, d'une part, et de l'autre, la population inactive

A. *Les femmes mariées.* — En 1931 les mariées représentent presque la moitié des effectifs totaux : 44,9%.

Les éléments actifs et inactifs mariés ne donnent pas lieu à des pourcentages très différents.

Mariées actives : 19,8% soit près de 1/5 de la population féminine totale.

Mariées inactives : 25,1 ; une forte proportion des femmes mariées ont une profession (43,9%).

Nous verrons au cours de la quatrième partie de cette étude, que les tenants de la limitation ou de l'interdiction de travail féminin souhaiteraient que le premier pourcentage diminue, ou même disparaisse.

1. Les veuves de l'agriculture représentent plus de la moitié des isolées de cette catégorie.

B. *Les femmes célibataires.* — Les célibataires représentent 41,2% de la population totale féminine ; par suite de l'importance des jeunes éléments dans ce groupe, la proportion des célibataires actives dans la population présente n'atteint pas la moitié de la proportion des célibataires inactives : 12,4% au lieu de 28,8. Sur le total des célibataires, il y a 70,1% d'inactives, soit plus des 2/3 et 29,9% d'actives.

C. *Les veuves.* — Dans l'ensemble de la population féminine, les veuves représentent un pourcentage de 14% ; dans la population totale, la proportion des veuves actives représente un peu plus de la moitié des veuves sans profession, 4.8% des veuves actives pour 9,2% de veuves sans profession. Sur l'ensemble des veuves, un peu moins des 2/3 environ sont inactives, un peu plus du 1/3 travaille : 65,8% d'inactives, 32,4% d'actives.

La forte proportion des célibataires et des veuves sans profession est fonction de l'âge extrême des personnes appartenant à ces deux états : les jeunes éléments prédominent parmi les célibataires, et les personnes âgées parmi les veuves : 53% des célibataires n'ont pas 15 ans, et 57% des veuves ont dépassé la soixantaine.

Le tableau XVII fait apparaître la prédominance des mariées dans la population active, en ce qui concerne au contraire la population inactive, ce sont les célibataires les plus nombreuses ; la même observation est applicable aux veuves.

C'est ainsi que le pourcentage des célibataires inactives est de 45,7% des femmes sans profession, alors que les célibataires actives représentent 33,2% des femmes actives.

Celui des veuves inactives est de 14,5% des femmes sans profession, alors que les veuves actives représentent 12,9% des femmes actives.

Au contraire, le pourcentage des mariées inactives est de 29,8 des femmes sans profession, alors que dans la population active, les mariées ont une proportion de 53,1%.

Voici donc le résumé de nos observations :

1° Il y a prédominance de femmes mariées dans la population féminine totale, et dans la population active, prédominance de célibataires dans la population féminine inactive.

2° La proportion des mariées dans la population active :

53,1% dépasse celle des mariées en général : 44,9,% alors qu'au contraire la proportion des veuves et célibataires avec profession est inférieure à la proportion de celles qui sont inactives.

3° Une importante fraction des femmes mariées a une occupation recensée, près du 1/5 de la population totale féminine. Remarquons toutefois que 95% des femmes mariées ont de 15 à 60 ans, âge de la vigueur physique, et que 53% des femmes mariées occupées sont recensées comme chefs d'établissements et isolées dans l'agriculture et, comme telles, aident leur mari, travail qui a existé de tout temps et ne peut être l'objet de limitation. Ces observations en permettant de déterminer la portée exacte du pourcentage précédemment indiqué n'autorisent pas la publicité tapageuse, auquel a donné lieu le nombre effectivement élevé des femmes mariées ayant une profession.

Sous-Section II

Comparaison avec les recensements antérieurs. Essai d'explication des variations.

La comparaison des effectifs féminins, selon l'état matrimonial en 1906, 1921, 26 et 31, fait apparaître : 1° Un accroissement des femmes mariées depuis 1906, après une réduction assez marquée en 1926 (Tableau XVII). La première manifestation de cette augmentation a eu lieu, lors du recensement de 1921, par suite du remplacement des hommes mobilisés, par des femmes, que l'absence de leur mari obligeait justement à travailler pour vivre.

2° Une diminution corrélative des effectifs de célibataires, au cours de la même période, après une augmentation en 1921. Cette variation est liée sans doute à la multiplication des mariages, après la grande guerre, et à la disparition d'un certain nombre de postes que ne justifiaient plus les besoins de la défense nationale.

3° Un accroissement important des veuves et divorcées. Pour les célibataires et les veuves, les effectifs maxima en nombre absolu et en proportion, sont atteints en 1921, pour les femmes mariées, en 1931. Les différences sont minimes,

puisqu'elles se chiffrent par 9 femmes mariées de plus pour 1.000 qu'en 1906, par 19 célibataires de moins et 10 veuves de plus.

Nous pensons que ces variations sont conditionnées au premier chef par la variation concomitante constatée dans la population présente depuis la guerre ; en effet, sur 1.000 femmes recensées [1] on comptait en 1911, 420 mariées, 453 célibataires et 127 veuves et divorcées ; en 1931, on observe 410 célibataires, 447 mariées et 143 veuves et divorcées. Par suite de la diminution des naissances de 1915-1919, la proportion des jeunes célibataires est très réduite.

Un autre facteur, lié d'ailleurs au précédent, joue en ce qui concerne la population active proprement dite, c'est, par suite des classes creuses, la forte réduction des jeunes gens et jeunes filles de moins de 20 ans, groupe composé, pour la majeure partie, de célibataires, et, en contre partie, l'accroissement sensible de la proportion des adultes ; quant à l'augmentation du nombre des veuves, elle s'explique aisément par la multiplication de ces dernières à la suite de la guerre de 1914-18 ; la disparition du mari, tué au cours de la campagne, ou mort des suites de ses blessures, parfois longtemps après, rendit nécessaire, surtout en raison des bouleversements économiques de l'après-guerre, le travail de celle qui était restée seule au foyer.

I. *Sur le plan des fonctions exercées*, nous observons que depuis 1906, (Tableau XVIII), les chefs d'établissements, veuves ou divorcées, ont peu varié, les célibataires ont sensiblement diminué, les mariées ont augmenté assez fortement.

Les employées de tout état matrimonial, et notamment les mariées, sont en accroissement ; pour ces dernières, l'augmentation est du simple au quadruple.

Les ouvrières célibataires sont en diminution depuis 1906 et surtout à partir de 1926 ; par contre, les mariées se sont accrues de 243.524 et les divorcées ou veuves de 107.195.

Le nombre des chômeuses mariées s'est depuis 1906 et 1926

1. Renseignements publiés par M. Henri ULMER, « De la France d'avant-guerre à la France d'aujourd'hui, Structure humaine », *Revue Economie Politique*, janvier-février 1939-p. 33.

beaucoup accru ; les effectifs ont plus que doublé ; l'augmentation est moins forte parmi les célibataires chômeuses.

Les isolées sont en diminution, quel que soit leur état matrimonial, les plus touchées sont cependant les célibataires et les mariées ; la réduction des veuves et divorcées s'est accentuée depuis 1926, en raison de la disparition partielle des veuves de guerre travailleuses à domicile. Au contraire, entre les deux derniers recensements, les effectifs d'isolées mariées sont en augmentation : il s'agit du petit commerce ou de la petite propriété exploités directement par le mari et la femme.

En somme, quelles que soient leurs fonctions dans la cité, les femmes occupées mariées (chefs d'établissements et personnel des établissements) ont beaucoup augmenté, alors que les effectifs des chefs, des isolées et des ouvrières célibataires ont subi une réduction sérieuse ; ceux des veuves ou divorcées se sont peu modifiés : ces variations s'expliquent tant par la multiplication générale du nombre des mariages, que par la diminution proportionnelle, au profit des adultes, des jeunes travailleuses.

Enfin la crise de 1929 paraît en proportion atteindre plus durement que les célibataires les femmes mariées ou celles l'ayant été. Il paraît assez normal que les entrepreneurs ou chefs d'entreprises licencient de préférence leur personnel ayant un soutien. En ce qui concerne les veuves, la situation est plus difficilement explicable : on a signalé [1] que l'ouvrier chargé de famille, par suite de sa position économique médiocre lorsqu'il travaille, était moins incité que l'ouvrier sans charge à sortir du chômage. Cette indication vaut peut-être pour les veuves qui ont souvent des charges. On peut aussi supposer qu'elles manquent en général de formation technique, d'apprentissage.

II. — *Au point de vue des catégories professionnelles*, dans la pêche, la forêt et l'agriculture, la diminution est générale de 1906 et 1926 à 1931, pour les femmes de tous états matrimoniaux (tableau XIX*bis*).

Dans l'industrie, il y a, depuis 1926, diminution des céliba-

1. Cf. *Enquête sur le chômage*, p. 217, t. II, publiée par l'Institut scientifique des recherches économiques et sociales.

taires et des veuves, augmentation des femmes mariées ; depuis 1906, diminution des célibataires et des mariées, augmentation des veuves.

Dans le commerce, accroissement général, surtout chez les femmes mariées depuis 1906 et 1926 ; même observation en ce qui touche le personnel domestique [1] et les professions libérales, depuis 1926. A noter une réduction, depuis 1906, des domestiques célibataires et mariées.

III. — *En ce qui concerne le double aspect des fonctions dans l'établissement et des catégories professionnelles* au sein desquelles celles-là s'exercent, signalons que : A. *Dans la pêche*, la proportion des femmes mariées a diminué dans tous les postes (Tableaux XIX et XIX*bis*), depuis 1906 ; en nombre absolu il y a évidemment augmentation des employées mariées.

A'. *Dans la forêt et l'agriculture* il y a, d'une part, diminution des ouvrières et surtout des isolées mariées depuis 1906 (70.000 environ) ; d'autre part, augmentation des effectifs de mariées en nombre absolu depuis 1926, sauf parmi les chefs d'établissements ; en ce qui touche les veuves et les célibataires, il y a diminution des ouvrières et des isolées. Si l'on tient compte du recensement officiel de 1906, il y a augmentation des chefs mariées (38.000) célibataires (2.500) et veuves (15.000).

Proportionnellement, depuis 1906, il y a réduction qui atteint les différentes catégories de personnes mariées de l'agriculture, à l'exception des ouvrières et des chômeuses (Tableau XIX). En nombre absolu, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les ouvrières mariées elles-mêmes diminuent mais surtout les célibataires.

B. *Dans l'industrie*, augmentation proportionnelle *depuis* 1906 des femmes mariées dans toutes leurs attributions, sauf les isolées : (en nombre absolu, les chefs d'établissements sont en diminution, quel que soit leur état matrimonial). L'accroissement important des ouvrières mariées de l'industrie depuis 1906 s'accompagne de celui des veuves, et d'une très légère diminution de célibataires (2.000 environ) ; même situation

1. Il convient de noter, en contre partie, une réduction des domestiques célibataires.

parmi les employées et les chômeuses de l'industrie, où s'accroissent également les célibataires. Par contre, les isolées de tout état matrimonial se réduisent dans une très forte proportion, supérieure à la moitié des effectifs de 1906, sauf pour les veuves. Diminution progressive, depuis 1921 des célibataires et des veuves (accroissement des femmes mariées en nombre absolu).

C'est ainsi que sur

2.460.240 femmes en 1921
2.254.545 — en 1926
2.279.545 — en 1931

occupées dans l'industrie, la répartition, selon l'état civil, s'effectue comme suit :

1921[1] célibataires :
1.124.125 895.250 mariées
408.855 femmes ayant été mariées
32.010 dont on n'a pu établir la situation

1926 1.114.144 célibataires, 790.202 femmes mariées,
359.836 femmes ayant été mariées
et 29.011 sans état matrimonial connu

1931 993.000 célibataires
924.060 mariées
341.200 femmes ayant été mariées
21.250 sans déclaration matrimoniale (cf. tabl. XIX *bis*).

La situation est à peu près la même dans le commerce, si ce n'est que les chefs célibataires et mariées [2] et même les isolées mariées ont augmenté en nombre absolu depuis 1906, ainsi que les isolées, veuves ou divorcées, et célibataires, depuis 1926. La diminution des ouvrières célibataires est assez importante.

C. — *Dans les professions libérales*, il convient de signaler l'augmentation massive proportionnelle des femmes mariées de toutes catégories *depuis* 1906, à l'exception des isolées. La diminution également proportionnelle des célibataires, ainsi que l'accroissement en nombre absolu des célibataires, des mariées et des veuves dans toutes les fonctions entre les deux

1. Article de Mlle BUTILLARD, novembre 1922, cité par Mlle DECOUVELAÈRE, ouvrage susvisé.
2. L'augmentation des mariées, de l'ordre de 70.000 environ, compte tenu du recensement officiel, devrait être réduite de 30.000, si l'on se réfère à l'article de M. P. DEPOID.

recensements extrêmes (les célibataires isolées diminuent très légèrement cependant).

D. — *Dans les soins personnels et les services domestiques* [1], l'augmentation est générale, sauf en ce qui concerne les célibataires chômeuses, et surtout ouvrières (domestiques).

E. — Est générale également, l'augmentation des *personnels des services publics* (sauf les ouvrières célibataires). En proportion, les mariées de ces deux dernières catégories de professions, et les veuves des services domestiques sont seules en accroissement.

En somme, l'augmentation des femmes mariées est presque générale. Seules, ont diminué proportionnellement parmi elles, depuis 1906, les chefs d'établissements et les employées de la pêche et de l'agriculture, les isolées de l'industrie, de la pêche et de l'agriculture, les ouvrières de la pêche, les isolées des professions libérales. En nombre absolu, la réduction atteint les chefs d'établissements de l'industrie, de la pêche, de l'agriculture, (si l'on tient compte des renseignements donnés par M. Depoid), les ouvrières de la pêche et agriculture, les chômeuses de la pêche, les isolées de l'agriculture de la pêche et de l'industrie.

Si l'on excepte la pêche, catégorie qui n'occupe qu'un effectif assez réduit de femmes, et l'agriculture où les ouvrières sont en sensible diminution, l'accroissement des ouvrières mariées apparaît donc comme un phénomène important, particulièrement digne de remarque. Un autre caractère de cette évolution est la diminution relative : 1° des chefs d'établissements quoiqu'il y ait augmentation en nombre absolu, selon le recensement officiel ; 2° et surtout des isolées mariées de l'agriculture [2]. C'est une conséquence de la guerre et de l'abandon de la terre.

En nombre absolu, le recensement officiel accuse une aug-

1. Cependant, les effectifs totaux de cette catégorie professionnelle accusent en 1931, une diminution de 64.000 par rapport à 1906 (V. tableau X1 et X4) p. 72 et 74, diminution dûe à la disparition d'une centaine de mille de domestiques célibataires.

2. Notons cependant une hausse des effectifs depuis 1926.

mentation des chefs mariées de l'agriculture, une diminution extrêmement importante des isolées mariées de l'industrie (345.900), une réduction plus légère des chefs d'établissements mariées de cette catégorie. Le salariat semble donc dans l'industrie avoir gagné ce que perdaient les patrons. Une augmentation des chômeuses mariées, consécutive à l'accroissement des chômeurs depuis 1906. Cette indication sera confirmée ultérieurement dans notre étude sur le chômage (observation relative à la proportion importante des femmes mariées parmi les chômeuses, voir p. 295).

Il reste à préciser d'autre part dans quelle mesure le recensement de 1926 a modifié l'évolution des effectifs de 1906 à 1931. Cette influence s'est exercée de deux façons :

1° l'accroissement, en 1926, des effectifs de veuves, les plus élevés des trois recensements (Tableau XVIII) se traduit par une augmentation des ouvrières veuves des industries de transformation, ayant pour effet de porter au maximum le chiffre desdits effectifs, et par une réaction à la baisse des isolées veuves de l'agriculture.

2° L'importance numérique des effectifs de célibataires également en 1926, se traduit par le nombre élevé par rapport à 1931 des chefs, et surtout des ouvrières célibataires des industries de transformation, des isolées célibataires de l'Agriculture.

3° L'importance des effectifs de mariés en 1931 se manifeste par un mouvement de réaction à la baisse, en 1926, des effectifs des catégories suivantes :

Chefs mariées de l'industrie ;
Domestiques mariées,
Isolées mariées de l'agriculture et du commerce.

Si nous comparons à l'évolution de la population active, depuis 1906, et la grande guerre, par état matrimonial, celle de la population totale et de la population inactive, nous sommes amené à formuler les observations suivantes :

1° Il y a, dans la population totale, depuis 1906 et 1921, diminution des célibataires, augmentation des mariées et même des veuves, celle-ci très légère, depuis 1921.

2° En 1906 et 1921, de même qu'en 1931, la place des mariées dans la population active est plus importante que celle qui est la leur dans la population totale et inactive. Celle

des célibataires avec profession reste bien inférieure, à ces deux dates, à la proportion des effectifs de célibataires dans la population totale et inactive. Quant aux veuves, c'est seulement en 1921, qu'obligées de travailler en grand nombre elles accusent un pourcentage « d'actives » presque aussi élevé que celui qu'elles représentent dans la population totale.

3° Depuis 1906 et 1921, le nombre des célibataires présentes a diminué mais par suite de diverses mesures prises, afin de retarder le travail des adolescents, seul le nombre des célibataires actives est également réduit ; les inactives sont en accroissement.

4° A l'augmentation des femmes mariées en général, correspond un accroissement des mariées actives, mais surtout des inactives. De 4.179.800 et 4.321.000 en 1906 et 1921 elles sont passées à 5.355.800. lors du dernier recensement. En 1906 et 1921 la proportion des femmes mariées actives sur la population totale était un peu plus forte qu'en 1931.

5° A une légère augmentation des veuves et divorcées en général correspond, depuis 1921, une grosse diminution des veuves occupées et une non moins forte augmentation des veuves sans profession, par suite de la disparition d'un certain nombre de veuves de guerre et de l'abandon de l'agriculture où étaient utilisées une fraction importante de ces veuves. De 1906 à 1931, il y a augmentation de 550.800 veuves dans la population totale, se répartissant entre actives et sans profession. en 1931 : 4,8 et 9,2%. La proportion des veuves inactives est plus forte, lors du dernier recensement, qu'en 1906 (9,2 au lieu de 8,7%).

6° De 1926 à 1931, les grandes lignes de cette évolution ne se sont pas modifiées, elles se caractérisent essentiellement par un accroissement des femmes sans profession, qui correspond, dans une certaine mesure, à l'augmentation de la population féminine totale.

Conclusion de la 2e Section : Etude de la Situation Matrimoniale

Un des caractères essentiels de la situation matrimoniale des femmes, ayant une profession est la prédominance de l'élément marié, grâce à l'apport des chefs d'établissements surtout, des ouvrières et des isolées. Ceci est tellement vrai que les effectifs, de beaucoup les plus importants de mariées, se trouvent dans l'agriculture, où se manifeste la prépondérance des chefs d'établissements.

La proportion des femmes mariées dans la population active est plus forte que dans la population générale, et même que dans la population inactive. Au contraire, la proportion des veuves et surtout des célibataires est plus forte, dans la population présente et inactive, que parmi celle ayant une profession.

Il est normal qu'à l'âge adulte, qui est celui du mariage, le travail des femmes atteigne son point maximum. Ce qui peut être surprenant, c'est l'importance du pourcentage des femmes mariées ayant une profession.

Cette importance va en croissant depuis 1906, surtout sous l'influence de la guerre : ce qui, pendant les hostilités, était une nécessité vitale, devint, le mari rentré, une habitude, à laquelle il était pénible de renoncer, étant donné l'amélioration des conditions de vie qu'autorisait la rémunération féminine. Il importe de noter aussi l'influence exercée par la proportion croissante des adultes dans la population présente, et dans la population active [1].

Cette tendance paraît vraiment très forte. puisqu'elle se manifeste (ainsi que nous l'avons indiqué dans le commentaire du Tableau XVIII), même si l'on ne tient pas compte de l'agriculture, dans laquelle les modalités de recensement furent différentes en 1906.

En effet, les chefs d'établissements féminins de cette catégorie ne furent pas, nous l'avons vu, recensés à cette époque dans leur totalité, ce qui risque de fausser les résultats obtenus.

1. Voir ci-dessus, p. 90.

Les seules catégories qui accusent au contraire une diminution des femmes mariées sont les chefs d'établissements de l'industrie, les isolées de l'agriculture et de l'industrie. Les isolées de l'industrie, diminuent de 345.900 et les chefs d'établissements de l'industrie de 26.000.

La diminution des effectifs d'isolées est générale et est liée à un transfert de main-d'œuvre : de l'artisanat à l'usine.

Quant aux chefs d'établissements de l'agriculture dont l'accroissement est controversé, il y a, partiellement, au moins, remplacement de l'élément marié par l'élément célibataire ou veuf. Par nécessité et aussi par formation technique les femmes seules peuvent, à présent, diriger une exploitation.

Un des traits les plus intéressants de cette évolution est l'accroissement extrêmement important des mariées, ou des femmes l'ayant été parmi les ouvrières : 342,700 mariées et 107.200 veuves ou divorcées. Il y a eu évidemment entre les recensements de 1906 et de 1931, une augmentation de 119.000 ouvrières, mais qui ne suffit pas, à elle seule, à expliquer le phénomène constaté. Il faut donc tenir compte :

1° d'un transfert de main-d'œuvre, selon lequel les isolées, composées en grande partie de femmes mariées, de veuves ou de divorcées, sont fréquemment passées dans les grandes entreprises, dans l'industrie notamment, comme salariées.

Venant à l'appui de cette manière de voir, nous constatons en contre partie, une diminution des isolées mariées et veuves, dans le cadre général de la réduction des isolées.

2° Du fait de l'évolution de la civilisation, nombre de femmes se sont habituées à un niveau de confort et de bien être auxquels ni elles-mêmes, ni leur mari ne veulent renoncer lorsqu'elles entrent en ménage. Force leur est donc de continuer de travailler plus fréquemment que naguère.

3° Que les progrès de la technique donnent aux ouvrières une vie moins rude, une journée de travail plus courte ; toutes conditions qui permettent aux femmes mariées de concilier plus facilement la vie professionnelle et la vie ménagère, et l'incitent par conséquent à conserver leur emploi.

La situation des employées est à peu près la même : il y a 211.300 mariées et 65.400 veuves de plus qu'en 1906. Mais dans cette catégorie l'accroissement des effectifs totaux est

beaucoup plus forte encore : 730.700 et ne requiert donc pas une explication particulière. Plus intéressante est la constatation de l'augmentation des pourcentages de mariées dans toutes les catégories, sauf l'agriculture et la pêche, où les conditions de vie sont différentes. ce qui tendrait à prouver que les essais d'explication susvisés peuvent s'appliquer en grande partie « *mutatis mutandis* » aux employées.

4° La hausse relative, mais indubitable, des salaires masculins et féminins, depuis la guerre de 1914 a permis aux ouvriers de réaliser quelques économies, grâce auxquelles un certain nombre qui ne se mariaient pas faute d'argent ont pu s'établir.

La diminution de quelques 75.000 célibataires résulte d'une compensation entre : 1° une réduction très forte (272.700) des isolées de l'agriculture et de l'industrie, où elles est consécutive à une réduction générale, dans ces professions, de cette catégorie de personnes, une diminution presque aussi importante (231.300) des ouvrières pour qui elle est partiellement fonction de l'accession plus tardive des jeunes au travail (élévation de l'âge moyen).

2° Une augmentation des employées (supérieure au coefficient 2) et des chômeuses — liée à l'augmentation générale des jeunes éléments de ces catégories.

D'une manière générale, les célibataires qui comprennent un contingent majoritaire de jeunes suivent les variations de l'emploi de ces jeunes — lequel, nous l'avons maintes fois signalé, est en baisse depuis 1906.

L'augmentation des veuves (104.000) résulte de l'accroissement des travailleuses âgées depuis 1906, et de l'entrée dans la vie professionnelle de nombreuses femmes, qui ont perdu leur mari pendant la grande guerre. D'ailleurs, le gonflement exceptionnel des effectifs en 1921 se résorbe peu à peu.

En somme, la répartition, à une époque donnée, des femmes occupées selon l'âge et l'état matrimonial, et les variations de leur emploi au cours des recensements, sont subordonnés d'abord à la composition de la population présente, ensuite aux conditions du travail et au développement économique, aux tendances de l'opinion publique lors du recensement. A une même époque, il y a également interaction de la répartition des femmes selon leur profession et les fonctions qu'elles

exercent : d'une augmentation des chefs d'établissements dépend en effet, dans une large mesure, l'accroissement des femmes mariées — d'une diminution des effectifs de l'agriculture résulte souvent d'autre part une réduction des éléments d'âge moyen et âgés veufs ou mariés, etc...

Ces interférences de phénomènes nous conduisent à penser que le travail des hommes peut, lui aussi, exercer une influence sur l'emploi féminin, ne serait-ce que pour le limiter, au point de vue profession, fonction dans l'établissement ou au dehors. Nous saisirons mieux au surplus, certains aspects qui sont jusqu'à présent restés inaperçus, en comparant l'un à l'autre l'emploi féminin et l'emploi masculin.

Dans certains cas, les deux situations sont intimément liées, une femme chef d'une exploitation agricole s'attache généralement la collaboration d'un régisseur ; si elle se marie, son mari sera tout naturellement recensé comme chef d'établissement, à moins qu'il n'exerce par ailleurs une autre occupation rémunérée. De même si un commerçant se marie, sa femme, lors du prochain recensement figurera dans les statistiques comme chef d'établissement du commerce.

Cette étude, à la fois comparative et complétive, fera l'objet du chapitre IV.

TABLEAU XVII

FEMMES ACTIVES SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

Recensement de la population active de 1906-1921-1926-1931

Statistique Générale (t. I, 3^e partie, pour le recensement de 1906, p. 139-147-155-163-171).

Statistique Générale (t. I, 4^e partie, pour les recensements de 1926-1931, p. 38 pour 1926 ; 30, pour 1931.

Revue d'Economie Politique 1933, p. 109 (pour le recensement de 1921 et les pourcentages).

Situation matrimoniale	Recensements			
	1906	1921	1926	1931
	1° *Effectifs numériques*			
Mariées	4.015.000	4.168.000	3.927.000	4.200.600
Célibataires	2.699.000	3.098.000	2.786.000	2.623.800
Veuves et divorcées	918.000	1.263.000	1.059.000	1.022.400
Total	7.632.000	8.529.000	7.772.000	7.846.800
	2° *Pourcentage sur la totalité des femmes actives*			
Mariées	52, 2	48, 4	50, 1	53, 1
Célibataires	35, 1	35, 9	35, 5	33, 2
Veuves	11, 9	14, 6	13, 5	12, 9

N.B. — Les chiffres totaux sont inférieurs à ceux du recensement, compte tenu d'une marge de personnes qui n'ont pas déclaré leur état matrimonial.

TABLEAU XVIII

ÉTAT COMPARATIF PAR FONCTIONS EXERCÉES DES FEMMES OCCUPÉES, SELON LEUR ÉTAT CIVIL EN 1906, 1926 ET 1931

Fonctions exercées	Situation					
	Célibataires			Mariées		
	1906	1926	1931	1906	1926	1931
Chefs d'établissements	117.466	96.346	92.041	2.464.030	2.541.808	2.553.045
Employées	257.822	617.834	684.521	71.518	200.489	282.842
Ouvrières	1.687.545	1.676.855	1.456.077	579.721	683.185	823.245
Sans emploi	35.967	37.931	63.286	20.224	22.644	55.098
Isolées	600.633	356.933	327.890	879.951	478.531	486.402
Total	2.699.433	2.785.899	2.623.815	4.015.444	3.926.657	4.200.632

Les traits les plus caractéristiques de cette évolution sont : la diminution considérable des isolées, mariées et célibataires surtout, moins importante des veuves.

— La réuction de 230.000 ouvrières célibataires, alors que les veuves et les mariées surtout accusent une augmentation massive (244.000).

— L'augmentation des chefs d'établissement mariées et, de très faible façon, des veuves — en contre partie, la réduction des chefs célibataires.

Les employées de tout état matrimonial sont évidemment en augmentation.

Il est à noter enfin que l'augmentation des femmes mariées est, depuis 1906,

Statistique Générale de la France.
Recensement de 1906 (t. I, 3e partie, p. 139, 147, 155, 163 et 171).
Recensements de 1926 *et* 1931 (t. I, 4e partie, p. 38 pour 1926 ; p.30 pour 1931).

de famille

Veuves ou divorcées			Sans déclaration			Total		
1906	1926	1931	1906	1926	1931	1906	1926	1931
194.179	196.517	195.283	7.049	4.353	3.786	2.782.724	2.839.024	2.844.155
24.037	77.831	89.435	2.759	10.281	10.047	356.136	906.435	1.066.845
237.007	348.618	344.202	28.733	36.839	28.361	2.533.006	2.745.497	2.651.885
9.134	12.992	24.798	584	933	1.492	65.909	74.500	144.674
453.855	422.723	368.694	21.198	14.133	9.803	1.955.637	1.272.320	1.192.789
918.212	1.058.681	1.022.412	60.323	66.539	53.489	7.693.412	7.837.776	7.900.348

plus atténuée que les nombres ci-dessus l'indiquent, puisque 200.000 cultivatrices et 30.000 commerçants mariées pour la plupart, n'ont pas été comprises dans le recensement de 1906. Cette observation ne saurait d'ailleurs concerner que les chefs d'établissement. Toutefois même si nous laissons de côté les effectifs de chefs d'établissements pour lesquels il y a divergence de décompte, la comparaison des femmes actives mariées en 1906 et en 1931, fait apparaître, lors du dernier recensement un accroissement réduit, mais cependant manifeste des « mariées » soit 1.647.587, au lieu de 1.551.414 : 96.200

TABLEAU XIX

PROPORTION DES FEMMES ACTIVES MARIÉES SUR 1.000 FEMMES ACTIVES EN 1906-21-26-31.
PROPORTION DES CÉLIBATAIRES ET DES VEUVES EN 1926 ET 31

Dressé d'après les recensements de 1926-1931, t. I 4e partie, pour les recensements de 1926-1931, *Revue d'Economie Politique* 1933, janvier-février, (Article de Mlle DAURIAC, p. 109, pour les recensements de 1906-1921.

Catégories professionnelles	Fonctions exercées																			
	Chefs				Employées				Ouvrières				Sans emploi				Isolées			
	1906	1921	1926	1931	1906	1921	1926	1931	1906	1921	1926	1931	1906	1921	1926	1931	1906	1921	1926	1931
Pêche :																				
Célibataires			39	51			777	682			629	712				750			128	116
Mariées	864	850	865	813	308	130	144	246	278	220	252	175				250	617	504	502	445
Veuves			93	131			70	63			103	92							364	435
Forêt. Agriculture :																				
Célibataires			8	11			670	623			772	744			444	401			210	204
Mariées	937	911	935	930	319	273	218	267	159	143	150	180	278	358	338	399	417	315	266	306
Veuves			54	58			100	103			65	62			208	195			514	482
Industrie y compris les services publics industriels :																				
Célibataires			247	194			656	601			555	473			446	388			364	367
Mariées	581	579	577	659	251	219	238	298	291	299	308	389	364	385	353	426	462	427	379	390
Veuves			170	137			94	92			125	133			188	175			241	232
Commerce et soins personnels :																				
Célibataires			55	48			713	666			466	419			576	521			138	130
Mariées	812	807	816	849	169	164	188	239	148	303	305	364	284	296	255	307	503	502	523	565
Veuves			124	197			84	83			214	203			163	163			331	298
Professions libérales (sans les cultes																				
Célibataires			827	745			803	768			675	605			662	584			533	527
Mariées	82	101	116	179	52	104	119	152	3	160	163	234	188	231	223	299	305	289	280	293
Veuves			66	58			63	64			145	154			105	110			171	170
Services administratifs :																				
Célibataires							480	470			200	180								
Mariées					388	384	396	522	463	433	434	463								
Veuves							114	104			366	350								
Service domestique :																				
Célibataires											582	545			582	476				
Mariées									232	237	227	267	178	305	223	301				
Veuves											175	177			184	212				

N.B. — La différence entre le total pour chaque catégorie professionnelle des chiffres susvisés — concernant les années 1926 et 1931 — et 1.000 correspond à la proportion des personnes qui n'ont pas déclaré leur état matrimonial. Les proportions ont été calculées approximativement.

TABLEAU XIX *bis*

ÉTAT COMPARATIF PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES
DES FEMMES OCCUPÉES SELON LEUR ÉTAT CIVIL EN 1926 ET EN 1931

Catégories professionnelles	Situation de famille							
	Célibataires		Mariées		Veuves et divorcées		Sans déclarations d'état matrimonial	
	1926	1931	1926	1931	1926	1931	1926	1931
Pêche, forêt, agriculture ..	610.655	520.586	2.414.462	2.343.668	352.817	318.630	13.258	10.849
Agriculture et forêt	609.791	519.308	2.412.772	2.342.136	352.367	316.131		
Industrie	1.114.144	993.001	790.202	924.059	359.836	341.200	29.011	21.254
Commerce	371.906	405.568	451.324	594.120	175.139	180.931	9.742	8.398
Domestique ...	392.170	371.994	152.627	183.687	118.436	121.991	9.762	7.338
Professions libérales	297.024	332.666	118.042	155.098	52.453	59.660	4.766	5.650
	2.785.899	2.623.815	3.926.657	4.200.632	1.058.681	1.022.412	66.539	53.489

Recensements de 1926 et 1931 (t. I, 4^e partie), p. 38-39 pour 1926, p. 30-31 pour 1931.

Nota. En ce qui concerne l'agriculture, la diminution atteint toutes les femmes de quelque état matrimonial auquel elles appartiennent, mais surtout les célibataires, par suite notamment de la disparition de nombre d'ouvrières agricoles, pour la plupart célibataires.

Dans l'industrie, il y a diminution d'effectifs de célibataires et de veuves, mais accroissement très sensible des mariées, grâce à l'apport des ouvrières.

Dans le commerce, l'augmentation est générale, mais elle est nettement plus accentuée parmi les mariées.

Les domestiques mariées ou l'ayant été sont en accroissement.

Dans les professions libérales l'accroissement des effectifs atteint les femmes de toute situation de famille : mais notamment les mariées et les célibataires.

CHAPITRE IV

ÉTUDE COMPARATIVE DES ACTIVITÉS MASCULINES ET FÉMININES AUX MÊMES ÉPOQUES

Jusqu'à présent, nous nous sommes occupé uniquement des variations de l'emploi des femmes dans l'économie, notant seulement, au passage, les quelques modifications que l'utilisation de la main-d'œuvre masculine pouvait apporter à nos conclusions.

Il importe, maintenant que nous connaissons mieux la répartition de l'activité féminine et ses fluctuations, depuis le début du siècle, que nous indiquions, sommairement, en regard, la situation des travailleurs de toutes catégories. Nous étudierons successivement cette situation, au point de vue de la répartition professionnelle, de la nature des fonctions exercées, et de la situation matrimoniale.

Section I

Etude comparative de la répartition des hommes et des femmes par profession

Sous Section I

En 1931

D'une manière générale, si la population féminine active représente plus de la moitié de la population présente en âge de travailler, la population masculine occupée beaucoup plus importante en nombres absolus, et en proportion, constitue environ les 9/10 de la population masculine totale de 15 ans[1] à 60 ans.

1. D'après le recensement de 1931.

Nous avons observé au Chapitre I^er que, parmi les grandes catégories professionnelles, la proportion des femmes était particulièrement forte, en ce qui concerne le personnel domestique (Tableau II, 86 %). Elle approche de 50 % sans y atteindre dans l'agriculture et dans le commerce — très minime dans la pêche. Avant même que de pousser plus à fond notre étude, nous savons que la proportion des hommes sera, en contre partie, très faible parmi le personnel domestique, moyenne dans l'agriculture et très élevée dans la pêche.

La proportion de la population masculine atteint 97,3 %, en ce qui concerne les industries extractives, 77,5 et 71,4 dans les industries chimiques et alimentaires, 71,6 dans l'industrie des cuirs et peaux, 91,3 dans l'industrie du bois, 95,8 dans la métallurgie, 89 dans le travail des métaux, 82,4 dans le travail des pierres et terres au feu, 72,1 dans la manutention, 92,3 dans les transports, 98,7 dans le terrassement et la construction en pierre, 95,4 dans la taille des pierres, 68,7 dans les banques, assurances et agences, 81 dans les services publics administratifs et 82 dans les services publics industriels.

Cette proportion n'est que de 15 dans la confection des vêtements, 6,5 dans la lingerie, 24,2 dans le travail des crins et plumes, 40 dans l'industrie textile, 35,4 dans la fabrication de cartonnages et de travaux en papier, 35,7 dans les conserves de poisson, 44,1 dans les restaurants, hôtels, 36,8 dans les débits de boisson, 28,2 dans l'enseignement privé, 43,6 dans les professions médicales, 50,6 d'une manière générale dans les professions libérales [1].

En somme, toutes les professions où un effort physique intense et pénible est nécessaire (terrassement, métallurgie, mines), ou qui touchent au monde des affaires (banques, par exemple) sont spécialement tenues par les hommes. Au contraire, nombreuses sont les femmes dans tous les métiers qui exigent une grande habileté manuelle, alliée à du goût et à de la finesse, (lingerie, tissage de la soie : 71,2 %) [2], ou du dévouement allié à de l'intuition (professions médicales, enseignement).

1. Renseignements extraits du recensement général de la population du 8 mars 1931, la population active, suivant le sexe p. 84 et suiv.
2. Recensement de 1931, t. I, 3^e partie, p. 86.

Sous Section II

Etude comparative des recensements antérieurs.

Dans son ensemble, la population masculine présente et active se décompte comme suit, comparée à la population féminine, depuis le recensement de 1906 : (en milliers).

TABLEAU XX

ÉTAT COMPARATIF DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE DES DEUX SEXES DE 1906 A 1931

(*Recensement de* 1931, t. I, 3e partie, p. 8)

Recensements	Population présente		Population active		Pourcentage par rapport à la population présente		Pourcentage par rapport à la population active totale	
	masc.	fémin.	masc.	fémin.	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
						p. mé.-moire		p. mé-moire
1906 — (87 départemts.)	19.100	19.745	13.027	7.694[1]	68	39	62, 8	37, 2
1921 — (90 départemts.)	18.445	20.353	13.114	8.606	71, 1	42, 2	60, 3	39, 6
1926 — (90 départemts.)	19.309	20.919	13.556	7.838	70, 2	37, 4	63, 3	36, 6
1931 — (90 départemts.)	19.911	21.317	13.712	7.900	68, 9	37, 08	63, 5	36, 5

Grâce à l'apport de l'Alsace-Lorraine et à l'afflux des étrangers, les populations masculine et féminine présentes n'ont cessé de croître, sauf le cran d'arrêt marqué en ce qui concerne les hommes — par le recensement effectué en 1921, immédiatement après la grande guerre.

Par contre, avec un parallélisme parfait, les effectifs des travailleurs des deux sexes ont diminué, par rapport à la population présente, après avoir atteint leur maximum en 1921.

La diminution est surtout accentuée en 1926. C'est en effet, surtout une dizaine d'années après la guerre, que s'est manifesté le décalage entre le gouflement d'une population présente de tous âges, qui se reconstitue, grâce à l'immigration et à la multiplication des naissances, et d'autre part, une réduction de la portion active de cette population décimée par la guerre et ses conséquences.

1. 7.923. Compte tenu du recensement publié par la *Revue d'Economie polit.* janv. 1939.

La proportion des travailleurs de chaque sexe, comparée à la population active totale suit une évolution différente, du moins en ce qui concerne le personnel masculin, qui, après avoir atteint son étiage le plus bas en 1921, (alors que des femmes tenaient encore des emplois naguère occupés par des hommes), n'a cessé de remonter depuis lors lentement, alors que diminuait avec le même rythme l'emploi du personnel féminin. — De 1906 à 1931, la population active masculine a augmenté de 5 % alors que la population féminine a légèrement diminué, si l'on s'en tient au recensement publié par la *Revue d'Economie Politique*, et a augmenté de 2,8 %, compte tenu du recensement officiel.

Dans les différentes catégories professionnelles, les effectifs du personnel masculin se répartissent comme suit (cf. tableau III).

TABLEAU XXI

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DE LA POPULATION ACTIVE MASCULINE DE 1906 A 1931 EN CHIFFRES ARRONDIS

(*Extrait du recensement* 1931, t. I, 3^e partie, p. 8)

Catégories	Recensement 1906 87 départs.	Recensement 1921 90 départs.	Recensement 1926 90 départs.	Recensement 1931 90 départs.
Pêche, forêt, agriculture .	5.525.000	5.061.000	4.809.000	4.510.000
Industrie et transports (y compris les serv. publics industriels)	4.706.000	5.386.000	5.959.000	6.185.000
Commerce et soins personnels	1.290.000	1.306.000	1.507.000	1.606.000
Professions libérales	290.000	302.000	309.000	333.000
Services publics (armée) ..	593.000	425.000	351.000	410.000
Services publics administ.	450.000	532.000	515.000	559.000
Service domestique	173.000	102.000	107.000	109.000
Total	13.027.000	13.114.000	13.556.000	13.712.000

La diminution des effectifs de l'agriculture est assez accentuée entre les recensements extrêmes — elle l'est davantage que celle constatée au chapitre I^er, tableau III, en ce qui concerne le personnel féminin ; elle s'accompagne d'une réduction de l'armée et du personnel domestique — analogue pour ces derniers à celle qui a atteint, pendant la même période, les travailleuses. Seuls, parmi le personnel de l'agriculture,

les petits patrons, et surtout les petites patronnes, ont augmenté, en raison de l'accroissement des exploitations qui n'occupent pas de salariés.

Dans l'industrie, à la diminution constatée du personnel féminin, due notamment à la disparition partielle des travailleuses appartenant aux métiers qualifiés « d'essentiellement féminins »[1] (couture, lingerie, blanchissage du linge, industrie de la soie, fabrication de broderies et dentelles à la main, de fleurs artificielles, travail des plumes et crins), correspond une très sensible augmentation des travailleurs du sexe masculin, en particulier dans la métallurgie, les transports, les industries chimiques, les mines et le bâtiment[2].

Afin d'éliminer l'influence de certaines omissions dans les recensements anciens, la statistique générale de la France a déterminé comme suit la répartition, par sexe, à chaque époque, de 1.000 personnes actives entre les différentes catégories professionnelles en *laissant de côté les domestiques.*

TABLEAU XXII

RÉPARTITION PAR SEXE DE 1.000 PERSONNES PRÉSENTES DE 1906 A 1931

(*Recensement de* 1931, t. I, 3e partie, p. 10)

Catégories	87 départs.		90 départements					
	1906		1921		1926		1931	
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.
Agriculture, forêt, pêche	430	481	389	500	358	473	332	443
Industrie, transport .	366	*364*	414	*311*	443	320	455	316
Commerce	100	113	100	127	112	141	118	165
Professions libérales	23	28	23	36	23	39	24	45
Services publics, y compris l'armée ...	81	14	74	26	64	27	71	31

1. Les effectifs féminins ont pasé de 1906 à 1931, dans la lingerie, de 206.700 à 136.000 (pour 90 départements), dans la fabrication des dentelles à la main de 21.000 à 10.130, dans la fabrication des fleurs artificielles de 11.200 à 5.300. Les chefs d'établissement féminins de l'industrie des étoffes et vêtements ont baissé de près de 50 % — les salariées de 19 %.

Dans les autres groupes industriels si la diminution des chefs d'établissement est de 20 %, les salariées sont en augmentation moyenne de 40 %.

L'augmentation du personnel salarié masculin de l'industrie est plus accentuée elle atteint près de 50 % : les chefs d'établissement sont, eux aussi, en baisse mais plus atténuée que celle des femmes. Cf. *Revue d'Economie politique,* 1939, p. 61 et 63.

2. Cf. *Bulletin du ministère du travail* de 1935, p. 306 et 307.

Pour le sexe masculin, la proportion des personnes recensées a diminué dans l'agriculture, les forêts et la pêche de 18 %[1] et de 7 % dans les services publics généraux[2], (par suite de la réduction de l'armée) ; elle a, au contraire, augmenté dans toutes les autres catégories professionnelles, et principalement dans l'industrie (30 %).

Le nombre relatif des femmes a également diminué dans l'agriculture, 10%[3] mais aussi dans l'industrie, 10%. Il s'est accru de façon plus accentuée que pour les hommes, dans le commerce, les banques et les soins personnels : 52%, au lieu de 25 % — dans les professions libérales, 68 au lieu de 14 % — les services publics administratifs 130 % au lieu de 24 %. — Dans la catégories des services publics industriels, il y a, au contraire, une forte augmentation des hommes, comparée à celle des femmes (59 % au lieu de 20 %). (Ces pourcentages, sauf celui afférent à l'agriculture, ont été calculés, compte tenu des effectifs figurant aux tableaux X et XXI, ainsi que de ceux publiés par le recensement de 1931, tome I, 3^e partie, page 8).

Nous savons également, (tableau V) que dans les industries de l'alimentation[4], la réduction des effectifs masculins est tellement compensée par l'augmentation des effectifs féminins que les travailleurs réunis marquent un accroissement par rapport à 1906. Dans la catégorie des services publics généraux, enfin, la réduction des effectifs masculins est telle, en raison d'un certain désarmement, qu'elle provoque une diminution des effectifs globaux, en dépit d'un accroisse-

1. Ces proportions ont été calculées sur la base de 90 départements en 1931.

2. Par contre, si l'on tient compte des seuls services administratifs, il y a, au contraire, une augmentation de 24% depuis 1906.

3. Compte tenu des effectifs publiés par la *Revue d'Economie Politique* de 1939, tableau X2.

4. Il nous semble que, dans les industries alimentaires, les femmes qui ont augmenté depuis 1906 de 59.700 (d'après les effectifs comparés de 87 départements), se substituent aux travailleurs masculins défaillants, en diminution de 21.000).

Le perfectionnement technique a permis de diminuer le nombre des ouvriers masculins et de confier certains travaux rendus plus faciles à des femmes. D'ailleurs en raison du génie ménager de leur sexe, elles paraissent tout particulièrement préparées à effectuer ce genre de travaux, qui constituent la transposition sur le plan industriel, des besognes naguère d'ordre exclusivement ménager et intérieur : préparation du pain, des conserves, des confitures, de la confiserie, du beurre, du fromage etc..

Les hommes avaient, lors du développement intensif de l'industrie, choisi volontiers ses occupations, ils paraissent les abandonner à l'heure actuelle.

ment du nombre des personnels féminins de cette branche professionnelle (tableau VII).

En définitive, les effectifs du personnel masculin ont peu varié depuis 1906, tant en nombres absolus qu'en proportion La différence se traduit par une augmentation de 685.000 unités, due tant à l'apport des départements recouvrés, qu'à l'afflux des travailleurs étrangers.

Si, dans bien des cas, et notamment dans l'agriculture, les industries textiles et de vêtements, la manutention, le service domestique, d'une part ; le commerce, les banques, les soins personnels, les transports et les industries diverses, d'autre part, la modification des effectifs masculins accompagne, en l'accentuant, la diminution ou l'augmentation des effectifs féminins, dans d'autres hypothèses, comme l'industrie d'alimentation ou les services publics, les cuirs et peaux, l'industrie du bois, les industries en général, les deux évolutions sont en sens opposé, et c'est la variation la plus ample qui donne le sens du mouvement général (Tableau V et VII). En résumé, alors que les hommes recherchent tout spécialement des emplois de l'industrie, qui comportent, en général, des gains plus élevés, les femmes préfèrent les emplois administratifs et les professions commerciales.

Section II

Etude comparative de la répartition des hommes et des femmes selon les fonctions qu'ils exercent.

Sous Section I

En 1931.

A. — Au point de vue de l'*exercice proprement dit des fonctions*. — Nous avons constaté au chapitre II, section I, que les effectifs les plus nombreux de personnel féminin des établissements se trouvaient parmi les chefs. Les effectifs dominants d'hommes occupés s'observent parmi les ouvriers, qui atteignent près de la moitié de la population masculine active (6.491.660 pour 13.711.500). Viennent ensuite les chefs d'éta-

blissements, les employés, les isolés et les chômeurs, alors que pour les femmes, le nombre des travailleuses isolées dépasse celui des employées. (Les tableaux VIII et IX (2°) donnent un aperçu de la relation de ces proportions et des effectifs. C'est que les isolés sont constitués essentiellement par les travailleurs à domicile ; or, les femmes acceptent encore actuellement les difficultés et surtout la médiocrité des salaires rémunérant le travail à domicile, alors que les hommes sont relativement peu nombreux dans ces professions. C'est ainsi que la statistique du recensement de 1931 fait apparaître parmi les isolés du « travail des étoffes et vêtements », fief des industries à domicile : 30.360 hommes pour 386.330 femmes [1].

Le tableau VIII, (1^er partie, chapitre II) nous permet de constater : 1° que la proportion des « patrons » [2] est relativement moins importante que celles des « patronnes ».

2° que si les effectifs des employés des deux sexes n'accusent qu'une différence assez peu sensible [3], les effectifs des ouvrières sont (et de ceci il faut se féliciter), beaucoup plus réduits que ceux des ouvriers.

3° le nombre des chômeurs dépasse largement celui des chômeuses, en raison justement de cette différence entre les effectifs d'ouvriers et ceux d'ouvrières, et aussi parce que, comme nous le signalerons plus loin, en raison de la médiocrité de son salaire, la femme fait prime sur le marché, en cas de crise (2° partie, chapitre V, Les crises).

4° le nombre des ouvrières à domicile dépasse de beaucoup celui des ouvriers dans cette situation.

B. — *Au point de vue des catégories professionnelles*, l'élément dominant est constitué par les ouvriers des industries de transformation au lieu de l'être, comme pour les femmes, par les chefs d'établissements de l'agriculture — ceux-ci ne forment que le 2° groupe — ensuite viennent les ouvriers de l'agriculture, les employés des services publics, relativement plus nombreux que les femmes, compte tenu de l'armée, et les employés du commerce.

1. *Statistique générale de la France*, Recensement de 1931, t. I, 3^e partie, p. 65 et 98.
2. 29 % au lieu de 44 %.
3. Toutefois, proportionnellement, les employées dépassent les employés.

Sous Section II

Comparaison avec les recensements antérieurs.

Si nous comparons la situation actuelle à celle qui ressort des recensements antérieurs, nous observons que les chefs d'établissements masculins ont passé de 3.503.800 en 1906 à 3.392.400 en 1931, les employés de 1.761.300 à 1.958.000, les ouvriers de 5.374.000 à 6.491.700, les isolés de 2.215.600 à 1.561.200, et les chômeurs de 172.700 à 308.100[1].

I. — *Vue dans son ensemble, et sans nous arrêter aux variations de détail, l'évolution des travailleurs des deux sexes au sein des fonctions exercées* paraît suivre le même mouvement. Cependant, pour les chefs d'établissements, même si l'on s'en tient aux chiffres donnés, en ce qui touche les femmes, par la *Revue d'Economie Politique*, la diminution de l'élément masculin est beaucoup plus accentuée que celle de l'élément féminin correspondant ; l'augmentation des ouvriers est, par contre, sensiblement supérieure à celle des ouvrières ; l'augmentation des employées est beaucoup plus importante relativement que celle qui affecte les employés. Enfin, la réduction des isolés atteint davantage les femmes que les hommes.

A noter d'ailleurs, ainsi que le fait ressortir le tableau IX(2°) que le personnel masculin des établissements (à l'exception de l'armée, des chômeurs et des isolés) a, *depuis* 1926, diminué de 8.000 unités[2], en chiffres absolus, et proportionnellement de 0,6 %, ceci par suite de la diminution des ouvriers et des chefs. Le personnel féminin similaire a augmenté, au cours de cette période et en effectifs numériques et en proportion : en effet, les chefs d'établissements sont en léger accroissement et la réduction des ouvrières est compensée par l'augmentation massive des employées.

II. — *Si nous considérons à présent les différents personnels, selon la catégorie de leur profession*, ou de leur métier (Tableau XXIII), nous observons chez les hommes une diminution

1. Recensement de 1906, t. I, 2e partie, p. 181 et recensement 1931, t. I, 3e partie.

2. Au cours de cette même période, les femmes ont augmenté de 71.000 unités. Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 61.

beaucoup plus massive des chefs, des ouvriers et des isolés de l'agriculture que parmi l'élément féminin correspondant de cette profession. A noter d'ailleurs, que la diminution du personnel salarié des deux sexes est supérieure proportionnellement à celle des patrons.

En ce qui concerne les industries extractives, augmentation beaucoup plus accentuée de l'élément masculin « employé » et surtout « ouvrier ». Parmi les industries de transformation, à l'augmentation massive des employés, des chômeurs et surtout des ouvriers, correspond un accroissement moins prononcé de la main-d'œuvre féminine[1]. Dans la manutention les effectifs masculins sont en très légère diminution ; celle-ci est très forte, au contraire, parmi les isolées, salariées à emploi irrégulier. Dans les transports, il y a accroissement des personnes des deux sexes, plus accentué chez les hommes salariés.

Dans le commerce, l'augmentation des chefs masculins et féminins est très forte, celle des employées est plus intense que celle des employés. Le pourcentage d'augmentation est plus accentué parmi les salariés que parmi les chefs, notamment en ce qui concerne les femmes[2]. Il est vrai que les isolées diminuent, alors que les petits patrons augmentent.

Dans les professions libérales, c'est l'élément féminin qui bénéficie d'un taux d'accroissement plus élevé dans toutes les catégories de fonctions exercées, notamment parmi les employées, mais à l'exception des isolées.

Dans les soins personnels, augmentation générale aussi, sauf pour les isolés du sexe masculin. Enfin, nous avons déjà eu l'occasion de signaler que dans les services publics industriels, l'augmentation des ouvriers dépasse de beaucoup celle des ouvrières (1^re Partie, Chapitre 1^er, tabl. IV et V).

En résumé, la diminution[3] des chefs d'établissements de l'agriculture, conséquence de l'abandon de la terre et de la guerre, est plus accentuée chez les hommes que chez les fem-

1. Toutefois l'augmentation proportionnelle des employées des industries de transformation est supérieure à celle des employés : 300% environ au lieu de 100%.

2. Cf. *Revue d'Economie politique*, p. 65 et suiv., voir aussi p. 67 et 75 ci-dessus.

3. Proportionnellement, la diminution est de 13% pour les hommes et 6% pour les femmes. *Revue d'Economie Politique* de 1939, p. 61 et suiv.

mes, qui paraissent plus attachées à la terre, et y demeurent, même si elles deviennent veuves.

L'accroissement des chefs d'établissements du commerce est, au contraire, un peu plus marqué chez les hommes.

L'augmentation des employées est beaucoup plus accentuée que celle des hommes dans le commerce et les professions libérales, les services publics, administratifs, par suite de la multiplication des dactylos et autres personnels féminins de bureau.

Dans les industries extractives (transformation, manutention et transport), l'augmentation numérique des employés masculins est plus importante que celle des employées femmes, quoique le taux d'accroissement du personnel masculin demeure sensiblement inférieur à celui des catégories féminines, même dans ces professions.

Dans toutes les professions, les chômeurs augmentent davantage que les chômeuses. Dans l'agriculture, les effectifs masculins d'ouvriers « fondent » plus vite que les effectifs d'ouvrières — dans les professions libérales, leur augmentation est moins importante que celle des ouvrières— dans toutes les autres catégories professionnelles, les ouvriers s'accroissent davantage que les ouvières. Les isolés de l'agriculture disparaissent en plus grand nombre, (le pourcentage de réduction est de 44% au lieu de 22%), que les isolées ; mais, dans les autres groupes professionnels, les travailleurs masculins isolés augmentent plus rapidement (professions libérales), ou ne diminuent pas autant que les femmes (industries de transformation, manutention). — Les petits patrons ou artisans savent mieux se défendre que leurs collègues féminins et, moins exploités comme travailleurs à domicile, conservent plus volontiers cette situation. Dans le commerce par exemple, les effectifs comparés de 1906 et 1931 accusent une diminution des isolées et une augmentation des isolés. Une seule exception, les soins personnels : catégorie dans laquelle les femmes isolées se multiplient (notamment les coiffeuses), prenant la place des hommes qui diminuent (Tableau XXIII).

Pour terminer, notons que si le nombre des femmes sans profession a augmenté en France, de près de 2 millions, depuis le recensement de 1921, *le nombre des hommes sans profession*

a suivi le même mouvement, mais dans une proportion moindre, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-dessous [1]:

1921		1926		1931	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
5.333.100	11.747.000	5.753.000	13.081.000	6.199.000	13.417.000

Enfin, si on met à part l'agriculture, le personnel des établissements du sexe masculin se répartit comme suit en 1931, en nombres très arrondis :
chefs : 1.000.000 au lieu de 500.000 femmes de même fonction,
employés : 2.000.000 au lieu de 1.000.000 de femmes,
ouvriers : 5.000.000 au lieu de 2.000.000 d'ouvrières,
isolés et sans emploi : 1.500.000 au lieu de 1.050.000 femmes.

Si donc, pour l'ensemble de la population active, on compte 2 hommes pour une femme qui travaille, il existe 2 ouvrières pour 5 ouvriers, proportion relativement élevée d'ailleurs.

La diminution des effectifs de l'agriculture s'étend au personnel de toutes fonctions. Sont seuls en augmentation depuis 1906, les chômeurs et les chômeuses, ainsi que les employées.

La réduction des éléments masculins dépasse celle des éléments féminins.

Le personnel masculin de l'industrie est en hausse, sauf dans la manutention, le personnel féminin des industries de transformation et de la manutention est en baisse. Les ouvriers des deux sexes et les chômeurs sont en hausse, les chefs d'établissement et les isolés masculins et féminins sont en diminution, à l'exception des chefs et isolés des transports : à la suite du développement des moyens de transport on a recruté du personnel en général nombreux, de préférence masculin. Les femmes supporteraient difficilement les secousses des moyens de transport, et les horaires qui obligent le personnel à rester absent de chez lui, parfois plus de 24 heures.

L'augmentation des effectifs du commerce est presque générale pour les deux sexes. Sont seules en diminution, les isolées (salariés à emploi irrégulier) [2].

1. Recensement 1931, p. 8.
2. Cf. 1re Partie, chap. II, p. 61, 67, 75.

TABLEAU XXIII

DIFFÉRENCE D'EFFECTIFS DE LA POPULATION ACTIVE PAR SEXE, SITUATION (*en milliers*) ET PRINCIPAUX GROUPES PROFESSIONNELS ENTRE 1906 ET 1931

Groupes professionnels	Différence d'effectifs entre 1906 et 1931											
	Ensemble		Chefs d'établissem.		Employés		Ouvriers		Chômeurs		Isolés	
	mascul.	fémin.	mascul.	fémin.	mascul.	fémin.	mascul.	fémin.	mascul.	fémin.	mascul.	fémin.
Forêt, pêche, agricul.	— 1.014, 5	— 336, 4	— 367, 9	— 147, 7	— 0, 3	+ 0, 8	— 433, 8	— 111	+ 11, 2	+ 2	— 222, 7	— 80, 2
Mines et carrières ..	+ 153, 9	+ 5, 8	— 2, 5	— 0, 3	+ 8, 3	+ 1, 2	+ 149, 9	+ 4, 8	+ 1, 8	«	— 3, 6	«
Indust. de transform.	+ 1.000, 3	— 141, 8	— 21, 9	— 72, 4	+ 175, 5	+ 143. 3	+ 961	+ 288	+ 71, 8	+ 40, 8	— 186	— 541, 5
Manutention	— 3, 6	— 133, 4	«	«	+ 1, 4	+ 0, 4	+ 10, 4	+ 0, 1	+ 39, 2	+ 7, 2	— 54, 6	— 141
Transports	+ 292, 1	+ 26, 9	+ 0, 6	— 0, 7	+ 51, 3	+ 17, 2	+ 234, 1	+ 10, 3	+ 2, 4	+ 0, 1	+ 3, 8	«
Commerce	+ 306, 5	+ 356, 2	+ 50, 9	+ 40, 9	+ 119, 8	+ 272, 1	+ 102, 5	+ 44, 8	+ 2, 9	+ 8, 6	+ 30, 3	— 10, 2
Professions libérales .	+ 42, 2	+ 132, 3	+ 2, 3	+ 4	+ 5, 3	+ 88, 8	+ 14, 8	+ 22, 6	+ 8, 6	+ 14, 4	+ 11, 3	+ 2, 6
Soins personnels	+ 9, 8	+ 23, 6	+ 6, 1	+ 7, 8	+ 9	+ 11, 1	«	«	+ 0, 5	+ 1	— 5, 8	+ 3, 6
Service domestique ..	— 64, 6	— 87, 7	«	«	«	«	— 61, 4	— 92, 3	— 1, 8	+ 4, 7	+ 1, 2	«
Services publics adm.	+ 109	+ 127, 7	«	«	+ 18, 8	+ 111, 6	+ 90, 2	+ 16	«	«	«	«
Services publics ind.	+ 35, 5	+ 3, 6	«	«	+ 9, 6	+ 3, 3	+ 25, 9	+ 0, 3	«	«	«	«
Total	+ 866, 6	— 23, 1	— 332, 7	— 168, 5	+ 398, 8	+ 649, 8	+ 1.093, 4	+ 183, 7	+ 135, 4	+ 78, 8	— 428, 4	— 766, 7

1. Etabli compte tenu des renseignements publiés par la *Revue d'Economie Politique*, janvier-février 1939. Article M. DEPOID, p. 84 et suiv.

L'augmentation du personnel des professions libérales et des soins personnels est presque générale, une seule exception : les isolés des soins personnels, petits patrons ou employés sans lien avec un établissement remplacés par des femmes. Diminution du personnel domestique, augmentation générale des personnels des services publics administratifs et industriels.

En somme à trois ou quatre exceptions près, l'activité du personnel des deux sexes est en synchronisme — si l'on examine la situation d'assez haut.

Section III

Etude de l'influence de l'âge sur les activités comparées de l'homme et de la femme

Sous Section I

En 1931.

La population active masculine se répartit comme suit, selon les différents âges :

TABLEAU XXIV

RÉPARTITION, EN 1931, DES EFFECTIFS MASCULINS PAR GROUPE D'AGE

Recensement de 1931, t. I, 4^e partie, p. 28.

Age	Ensemble	Proport. p. 100 person. actives	Célibataires	Mariés	Veuf ou divorcés	Etat matrimonial non déclaré
Moins de 15 ans ...	190.271	1, 3	190.271	«	«	«
15 à 19 ans	1.264.617	9, 2	1.256.081	8.502	34	
20 à 29 ans	3.379.003	24, 5	1.831.899	1.458.966	22.179	
30 à 39 ans	2.801.236	20, 4	423.484	2.291.338	64.092	
40 à 49 ans	2.314.275	16, 8	207.840	1.998.219	96.446	117.439
50 à 59 ans	2.044.018	14, 9	168.311	1.705.666	162.107	
60 à 69 ans	1.227.070	8, 9	98.931	937.334	186.578	
70 ans et plus	472.401	3, 4	33.658	299.940	137.197	
Non déclaré	18.596	0, 6	6.246	7.537	1.192	
Totaux	13.711.487	100	4.216.721	8.707.502	669.825	

Si nous comparons ces chiffres, et notamment le pourcentage de chaque groupe aux indications statistiques, données pour les femmes, au tableau XI, nous sommes amené à conclure, qu'en dessous de 20 ans les travailleuses sont relativement plus nombreuses que les travailleurs, et qu'au contraire, de 20 à 40 ans, la proportion des hommes actifs dépasse celle des femmes actives. De nouveau, entre 40 et 49 ans, s'inscrit un nombre proportionnellement plus élevé de femmes occupées et, au-des us de cet âge, les variations deviennent insignifiantes.

Ces différences s'expliquent par le fait :

1° Qu'entre 20 et 40 ans nombre de jeunes filles et de célibataires quittent leur emploi pour fonder un foyer, alors qu'aux mêmes âges les hommes afin de pouvoir se marier, recherchent avant tout une situation ;

2° Qu'entre 40 et 49 ans, à la disparition prématurée d'un grand nombre d'hommes tués à la guerre, correspond l'emploi de leurs veuves, obligées pour subsister, de travailler.

Au point de vue de la situation de famille, il est intéressant de constater que le groupe le plus nombreux des célibataires masculins est celui compris entre 20 et 29 ans, alors que chez les femmes, c'est le groupe de 15 à 19 ans qui prédomine. Ceci tient à ce que les jeunes gens se marient plus tard que les jeunes filles, mais passé la trentaine le nombre des célibataires hommes se réduit de façon plus accentuée, si l'on considère notamment le groupe d'âge de 40 à 49 ans, au sein duquel les célibataires femmes prédominent.

En ce qui touche le groupe des mariés, nous constatons ici aussi que les hommes se mariant plus tard que les femmes, les travailleurs mariés âgés de moins de 20 ans sont en nombre très restreint, par rapport aux femmes de même âge.

Par contre, au-dessus de 60 ans, ceux-là restent proportionnellement plus nombreux que celles-ci.

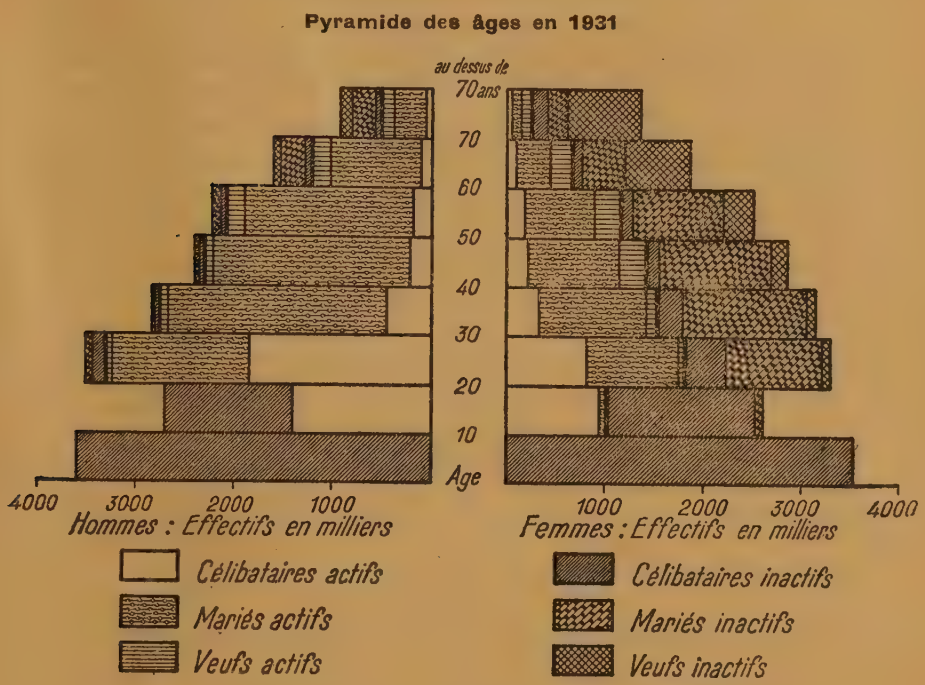

Grâce à la situation assez souvent améliorée de leur mari, grâce aussi parfois, à l'appoint de quelques économies, beaucoup de femmes peuvent cesser un travail qui ne leur offre plus guère d'attraits avant d'entrer dans la vieillesse.

Enfin, sauf au-dessus de 70 ans où ils atteignent un chiffre relativement élevé, les hommes veufs sont à tous âges beaucoup moins nombreux que les femmes ; c'est qu'ils demeurent plus rarement qu'elles dans l'état de veuvage sauf, bien entendu, si leur âge déjà avancé, leur rend plus difficile, ou moins souhaitable, une nouvelle union.

La pyramide des âges ci-contre nous permet de préciser quelque peu ces indications : en les comparant notamment à la population totale.

Jusqu'à 30 ans, la base de chaque rectangle d'âge, c'est-à-dire, l'ensemble de la population, est à peu près identique, qu'il s'agisse d'hommes et de femmes — avec cependant légère prédominance masculine. Au-dessus de 30 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes par suite de la

guerre qui a surtout fauché les combattants de 18 à 40 ans : ceux-ci auraient eu, en 1931, de 30 à 57 ans environ. Ensuite intervient la mortalité qui est plus forte chez les hommes que parmi les femmes. La diminution des naissances correspondant aux classes dites « creuses », se manifeste entre 10 et 20 ans parmi les personnes des deux sexes.

Entre 10 et 20 ans, il y a relativement peu de différence entre les personnes des deux sexes ayant une profession. Entre 20 et 30 ans, il y a une grosse masse de célibataires actifs à laquelle fait face une masse féminine occupée, moins importante, et comprenant des célibataires et des femmes mariées. Déjà se manifeste à ce groupe d'âge une proportion importante de femmes mariées sans profession — alors que la fraction des hommes sans profession est extrêmement réduite, aussi bien chez les célibataires que parmi les mariés.

La fraction des hommes mariés actifs va en augmentant au groupe d'âge suivant (de 30 à 40 ans) et se maintient très élevée jusqu'à 60 ans ; à partir de cet âge, la proportion des hommes inactifs croît, ainsi que celle des veufs. Les célibataires sont en diminution constante, ceux qui n'ont pas de profession ont presque disparu.

De 30 à 40 ans et jusqu'à 60 ans, les mariées actives occupent une place assez importante, mais qui n'atteint pas celle des mariées sans profession. Les célibataires actives et surtout inactives vont elles aussi en diminuant.

A partir de 50 ans, les veuves actives et surtout inactives gagnent du terraïn les 1res atteignent presque la proportion des mariées entre 60 et 69 ans — celles qui n'ont pas de profession constituent l'élément prédominant, alors que chez les hommes du même âge ce sont encore les mariés actifs.

Au-dessus de 70 ans, prédominent les veuves inactives ainsi que les hommes mariés également sans profession. Si c'est de 15 à 20 ans, comme nous l'avons indiqué, que les populations actives des deux sexes se rapprochent le plus, c'est entre 30 et 70 ans que les célibataires actifs masculins et féminins accusent des effectifs de valeur analogue. Il est logique, d'ailleurs, que pour une masse à peu près semblable [1]

1. A partir de 40 ans, la population célibataire totale accuse cependant la prédominance de l'élément féminin ; il advient fréquemment que des hommes se marient passé la trentaine, ou même la quarantaine, le fait est plus rare parmi les femmes, d'où la stabilité de l'élément célibataire féminin.

de célibataires à l'âge adulte, il y ait équivalence approximative d'activité professionnelle, puisque le travail extérieur est, dans presque tous les cas, une nécessité. en ce qui concerne les personnes des deux sexes.

Au cours de l'âge adulte, de 30 à 60 ans, il y a prédominance des hommes actifs mariés ; chez les femmes, en dépit d'une importante proportion d'actives mariées, ce sont les inactives de cet état matrimonial qui prédominent, le mari subvenant, en ce cas aux besoins du ménage. Les veuves sont plus nombreuses que les veufs parmi les divers grouges d'âge qu'il s'agisse d'actifs ou d'inactifs (à l'exception du groupe des veufs actifs, au-dessus de 70 ans) : 1/3 d'entre elles, environ, ont une occupation.

Au regard de la nature des fonctions exercées et des catégories professionnelles l'élément prépondérant de la main-d'œuvre masculine au lieu d'être, comme chez les femmes, les chefs d'établissements de l'agriculture de 20 à 60 ans, est constitué par les ouvriers de l'industrie de 20 à 50 ans [1].

Nous avons signalé d'autre part, à propos de la main d'œuvre féminine, le rôle important des jeunes ouvrières agricoles ; celui des jeunes ouvriers de moins de trente ans est encore plus vaste dans l'activité du pays ; ils représentent plus des 2/3 de ces ouvriers, atteignant un effectif de 1.060.000. De même que les chefs d'établissements féminins, les « patrons » de l'agriculture travaillent au long de toute leur vie sans occuper cependant une place proportionnellement aussi importante.

Un groupe extrêmement nombreux, quoique isolé dans sa catégorie, est constitué par les employés des professions libérales de 20 à 24 ans : leur importance relative est plus grande que celle des employées de même âge [2].

D'une manière générale, nous constatons que l'échelonnement des hommes actifs, au cours des différents âges, est beaucoup plus continu que chez les femmes occupées. Peu de chutes brusques d'effectifs suivies de reprises ; c'est que le travail recensé n'est pas, sauf dans l'agriculture, une nécessité

1. Recensement de 1931, t. I, 4^e partie, p. 28.
2. Cf. Chap. II, 1^re partie, p. 61 et 62 ; chap. III, p. 87.

durable et de portée générale pour la femme ; son activité extérieure dépend le plus souvent, lorsqu'elle est mariée, de la situation, de l'état de santé, du chômage de son mari, de l'existence de ses parents, si elle est célibataire : toutes choses essentiellement variables. L'homme, au contraire, est, dans la plupart des cas, (l'hypothèse de revenus permettant de n'exercer aucune activité rémunératrice étant de plus en plus rare de nos jours), obligé de gagner sa vie, et de subvenir aux besoins de son foyer, le cas échéant.

C'est pourquoi le nombre des jeunes travailleuses, à l'âge où les liens du mariage ne sont pas encore, à l'ordinaire formés, est proportionnellement plus élevé que celui des jeunes gens — comme corollaire de cette observarion, mentionnons que l'âge moyen des travailleuses est inférieur à celui de leurs collègues masculins — 33 au lieu de 34 ans pour l'ensemble du personnel des établissements (employés et ouvriers)[1].

Signalons, dans le même ordre d'idées, que parmi ce personnel, les jeunes gens de moins de 30 ans ne représentent que 46,5 % des employés et 48 % des ouvriers, au lieu de 54,4 % et 53,8 %, en ce qui concerne les jeunes employées et ouvrières.

Sous Section II

Etude comparative des recensements antérieurs.

I. — *Comparaison portant sur les effectifs totaux.*

De même que la population féminine, la population masculine présente n'a cessé de croître depuis 1906, grâce à l'apport des Alsaciens-Lorrains et à l'immigration étrangère[2] ; cependant, certains groupes ont subi une diminution : ceux de moins de 20 ans — (classes creuses comprenant aussi bien les garçons que les filles) ceux de 35 à 44 ans ; cette dernière

1. Recensement de 1931, t. I, 4e partie, p. 29.

2. A propos de l'immigration étrangère, signalons que 367.000 femmes et 1.419.000 hommes étrangers travaillent en France. Le développement de notre étude, déjà très étendue, ne nous permet pas d'aborder et encore moins de traiter cette question de l'immigration étrangère, d'un si grand intérêt en ce qui concerne : la répartition géographique et professionnelle des effectifs, l'orientation professionnelle qu'elle impose de donner, la politique sociale ; il s'y ajoute l'opinion susceptible d'être influencée par l'existence de cette population, qui conserve en général sa langue, et ses méthodes de pensée.

diminution n'atteint que la population masculine, puisqu'elle résulte des hécatombes de la guerre de 1914-1918.

La population active des mêmes âges accuse évidemment de semblables variations (tableau XXVI). La diminution des jeunes éléments ne s'étend pas chez les hommes au-delà de 20 ans, comme cela s'est observé jusqu'à 30 ans pour les jeunes femmes, peut-être par suite de l'augmentation des mariages des très jeunes filles après guerre, ce qui entraîne, pour un certain nombre de travailleuses, l'abandon de tout travail extérieur. Rappelons aussi le cas des filles d'agriculteurs qui, mariées en ville, cessent de compter comme travailleuses, alors que leur mère, fidèle à la terre, avait été recensée, en 1906, comme exploitante, employée ou ouvrière agricole.

D'autre part, si du fait de la guerre les effectifs d'hommes de 35 à 44 ans ont subi une forte réduction, ceux des femmes de 35 à 39 ans ont également diminué, mais de façon beaucoup plus atténuée, par suite de leur retour au foyer sans doute.

Enfin, sont particulièrement importantes, comparées aux augmentations des groupes féminins, celles qui affectent les groupes d'hommes de 25 à 34 et de 50 à 59 ans (Tabl. XIV et XXVI) ; au contraire, consécutivement à la guerre, les groupes masculins de 40-44 ans diminuent, alors que les groupes féminins correspondants sont en augmentation.

La diminution de l'emploi des vieillards actifs provient du fait que la majorité de ceux-ci sont recensés dans l'agriculture, profession dont le personnel est en régression continue, Nous avons observé au contraire, en son temps (tabl. XIV). un accroissement des femmes actives, de plus de 70 ans, car les femmes âgées restent encore attachées à leur exploitation ou à celles de leurs parents. Cette situation ne paraît pas d'ailleurs devoir durer, car d'après les évaluations de 1936, il y aurait une diminution des effectifs féminins actifs, de plus de 60 ans, les hommes âgés restent un peu plus nombreux qu'en 1906, quoique en diminution par rapport à 1931.

Le tableau XV fait ressortir, pour 1000 personnes recensées, la diminution générale de l'emploi, à tous les groupes d'âge, du personnel féminin. En ce qui touche la main d'œuvre

masculine, la réduction d'effectifs atteint les jeunes de moins de 20 ans[1], et les personns de plus de 50 ans. Au-dessus de 50 ans, la diminution relative de l'emploi est consécutive à l'abandon de l'agriculture et à la modification de l'âge moyen de la retraite qui se trouve avancée. Pour les adultes, il s'est produit, de 1906 à 1931, une augmentation générale de l'emploi, sensible surtout de 25 à 35 ans, plus modérée ensuite, du fait de l'incapacité de travail de nombreuses victimes de guerre. De 1931 à 1936, selon les évaluations publiées par la *Revue d'Economie Politique* de 1939, se manifeste une tendance en sens inverse à la réduction proportionnelle de la main d'œuvre, qui retrouve alors des proportions voisines de celles de 1906[2]. Le tableau ci-dessous résume, pour l'âge adulte, les indications précitées.

TABLEAU XXV

PROPORTION DES HOMMES ACTIFS SUR 1.000 HOMMES PRÉSENTS

Extrait de la Revue d'Economie Politique de janvier-février 1939, p. 67.

Age	Année 1906	Année 1931	Année 1936
20–24	943	950	940
25–29	961	975	968
30–34	968	977	970
35–39	967	971	966
40–44	965	968	958
45–49	955	960	945
50–54	)	939	905
55–59	)918	884	850
60–64	852	807	760

En outre, la diminution du travail des enfants, constatée parmi les filles l'est également parmi les garçons, d'une façon plus accentuée de 15 à 18 ans, moins importante en-dessous de 15 ans, et sensiblement égale à 18 et 19 ans (tabl. XVI et XXVII).

1. Tableaux XXVI et XXVIII.

2. Sauf une diminution proportionnelle assez importante de 45 à 64 ans ; chez les femmes la diminution relative à la population présente s'étend à tous les groupes d'âge. Tableau XV.

GRAPHIQUE C

Situation comparée des effectifs masculins et féminins en 1906 et 1931 selon les catégories professionnelles

Extraits de la *Revue d'Economie politique* de 1939
(article de M. P. Depoid, p. 71)

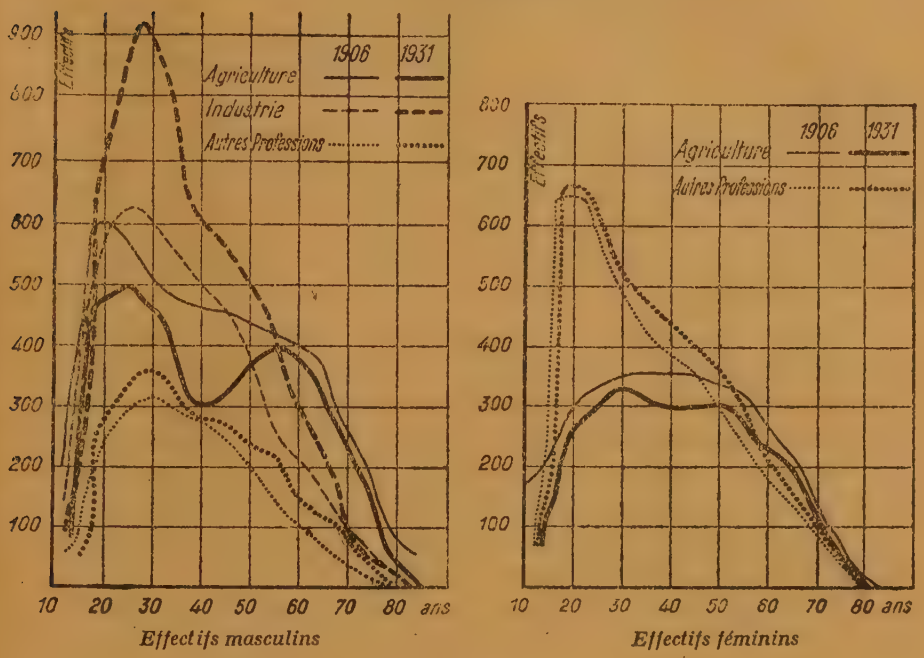

A. — *En* 1931. — *Observations.*

Au-dessous de 20 ans, l'emploi des filles est *relativement* plus important que celui des garçons.

L'effectif maximum du personnel de l'industrie se classe chez les hommes plus tard (vers 30 ans) que chez les femmes (vers 20 ans) ; dans l'agriculture, la situation est inverse en raison du grand nombre de jeunes ouvriers agricoles, (les effectifs d'ouvrières de même âge sontplus minimes, nettement).

Il se produit chez les hommes et les femmes une très ample variation d'effectifs de l'industrie et des professions autres que l'agriculture ; la baisse commence vers 28 ans chez les hommes, 25 ans chez les femmes, et se poursuit sans interruption. Dans l'agriculture, la diminution ne commence qu'entre 45-50 ans, à l'exception du personnel masculin en 1931, qui, par suite de la disparition en 1914-1918 de nombre d'agriculteurs,

entre 35 et 49 ans, baisse brutalement après 30 ans pour se relever lentement de 45 à 60 ans.

B. — *Comparaison avec le recensement de* 1906.

La diminution des effectifs féminins dans l'agriculture commence en 1931, plus tôt qu'en 1906 ; la différence la plus accentuée entre les effectifs des deux recensements se situe entre 35 et 45 ans.

En ce qui concerne les hommes, l'augmentation maximum est dans l'agriculture en 1931, plus tardive qu'en 1906 .: 25 ans, au lieu de 20 ans— , elle est aussi beaucoup moins accentuée — d'autre part, consécutivement à la guerre, la diminution des dits effectifs est nettement plus brutale, entre 35 et 49 ans.

Dans l'industrie, l'accroissement des éléments masculins est beaucoup plus marqué en 1931 qu'en 1906, surtout entre 20 et 30 ans. Dans les professions autres qu'agricoles, les effectifs féminins augmentent tout particulièrement comparativement à 1906, entre 40 et 50 ans. Ce mouvement s'explique par l'occupation plus fréquente de femmes d'une quarantaine d'années environ, dans le commerce, les professions libérales et le personnel domestique (tabl. XIII).

TABLEAU XXVI

EFFECTIFS COMPARÉS DE LA POPULATION ACTIVE MASCULINE PAR GROUPE D'AGE DE 1906 A 1931

Age	1906	1931	Différence entre 1906 et 1931
Moins de 20 ans	1.694.511	1.454.888	— 239.623
20-24	1.466.070	1.629.941	+ 163.871
25-29	1.463.107	1.749.662	+ 167.175
30-34	1.386.215	1.581.887	+ 195.672
35-39	1.287.476	1.219.349	— 68.127
40-44	1.215.251	1.183.047	— 32.204
45-49	1.101.264	1.131.228	+ 29.964
50-59	1.754.348	2.044.018	+ 289.670
60-64	674.317	716.030	+ 41.713
65-69	487.264	511.040	+ 23.776
70 ans et plus ..	481.056	472.401	— 8.655

Recensement de 1906, t. I, 3e partie, p. 60-61.
Recensement de 1931, t. I, 4e partie, p. 28.

II. — *Notre comparaison portera ensuite sur les variations des groupes d'âges, au sein des catégories professionnelles, et selon les fonctions exercées*[1].

A. — *Fonctions exercées* : 1° Chefs d'établissements. La diminution de l'emploi atteint tous les groupes d'âges, sauf celui de 20 à 29 ans qui s'accroît depuis 1906 de 48.500 unités par suite de la multiplication des jeunes chefs de l'Industrie. Chez les femmes, seul, au contraire demeure stationnaire le groupe le plus âgé (Cf. Tableau XIV bis) : au-dessus de 70 ans ; pour tous les autres, la diminution est sensible. Enfin, l'âge moyen des chefs d'établissements masculins est plus élevé que celui du personnel féminin similaire (48 ans au lieu de 44 ans). Comme celui des femmes, il a baissé depuis 1921 (49 ans).

2° Les employés, si l'on ne compte pas l'armée, ont crû à tous les âges, à l'exception du groupe des moins de 20 ans. L'accroissement des employées est tellement important et général qu'il s'étend même aux toutes jeunes. L'âge moyen des employés (35 ans), reste supérieur à celui des employées : 32 ans, qui a augmenté d'une année, depuis 1921, par suite de l'accroissement massif des groupes d'adultes.

3° Les ouvriers ont, comme les ouvrières : (l'augmentation des ouvrières ne commence qu'à partir de 25 ans, celle des ouvriers à partir de 20 ans), augmenté à tous âges, sauf au-dessous de 20 ans, groupe en diminution sensible. L'âge moyen plus élevé (34 ans), aussi que celui des femmes (33 ans) n'a pas varié depuis 1921, alors que celui des ouvrières a augmenté.

4° Les isolés, comme les isolées, ont diminué à tous âges. L'âge moyen un peu plus élevé (46 ans) que celui des femmes (45 ans) tend cependant à se rapprocher de lui.

5° Les chômeurs. Le maximum d'intensité relative du chômage s'observe en 1906 et 1931, autour de 70 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ; en 1936, c'est vers 60 ans que les « sans emploi » sont le plus nombreux, par rapport à la population salariée des établissements d'âge semblable.

1. Pour les indications numériques, données dans cette section de chapitre se référer à la *Revue d'Economie Politique* de 1939, article précité, p. 84 et 85.

Le pourcentage des chômeurs par rapport aux salariés, qui évoluait entre 20 et 70 ans, de 26 à 49 en 1906, varie en 1931 de 36 à 69 aux mêmes âges ; de 76 à 155 entre 20 et 59 ans, en 1936. A son point maximum, à 59 ans, il a presque quadruplé le chiffre de 1906 (Cf. tableau XVI *bis*).

Le chômage féminin était, en 1906, très égal et minime, variant de 24 à 30 % entre 20 et 70 ans — il a évolué de 38 à 46 % en 1931, marquant ainsi peu d'amplitude, et de 60 à 106 % en 1936 (Tableau XVI *bis*).

Le graphique D (v. 2e Partie, chapitre V) qui tient compte de ces divers éléments, manifeste l'extrême intensité du chômage masculin entre 50 et 60 ans, surtout si on le compare, au cours de la même période, au chômage féminin.

B. — *En ce qui concerne les catégories professionnelles, on constate* que, dans l'agriculture, la population active (masculine et féminine) a diminué à tous les âges. Au-dessus de 55 ans, la baisse est inférieure à 10 % ; entre 30 et 50 ans, elle est beaucoup plus forte chez les hommes, par suite des pertes causées par la guerre et elle atteint presque 40 % vers 40 ans. Chez les femmes, elle ne dépasse pas 10 % avec maximum à 40 ans (*Revue d'Economie Politique*, p. 70 ; Graphique C).

La diminution de la population agricole masculine est évaluée à 1.000.000 ; celle de la population féminine à 330.000 (Tabl. XXIII)[1].

Dans l'industrie, l'accroissement de la population masculine atteint 50 % de 20 à 34 ans, soit (815.000 unités) ; au-dessus de 35 ans, il est compris entre 20 et 30 %.

La population féminine industrielle décroît, au contraire,

1. La disparition de 1.000.000 d'agriculteurs, depuis 1906 peut s'expliquer de la façon suivante :

400.000 pertes dues à la guerre,

200.000 jeunes gens, en diminution, par suite de la réduction des exploitations agricoles.

400.000 départs, en raison de l'exode vers les villes. En ce qui concerne la diminution des 330.000 femmes de l'agriculture, les 2/3, soit 220.000 cultivatrices ont émigré à la ville, la réduction du 1/3 restant soit 110.000 correspond à la disparition des jeunes filles qui aidaient naguère leurs parents, ou se mariaient avec des agriculteurs ; beaucoup de filles d'agriculteurs en effet, à l'heure actuelle, épousent des employés ou des fonctionnaires, ou bien au lieu d'aider leur mère, cherchent en ville un emploi, qui leur semble moins dur. (*Revue d'Ecole politique*, 1939, p. 70).

à tous âges, sauf entre 50 et 59 ans, et particulièrement en-dessous de 30 ans.

Dans les autres carégories (professions libérales, commerce, services publics), l'accroissement est proportionnellement plus élevé aux âges supérieurs à 50 ans, surtout chez les hommes (Graphique C). Le rajeunissement des cadres de l'Agriculture et du Commerce [1], que nous avons signalé dans notre étude de l'activité féminine, s'étend à la population masculine de même catégorie, et à l'industrie. Néanmoins, l'âge moyen des chefs d'établissements masculins demeure plus élevé [2].

Au vieillissement des employés de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, correspond, dans la population masculine, l'élévation de l'âge moyen des employés de l'industrie et s'oppose l'abaissement de l'âge des employés de l'agriculture (de 41 ans, celui-ci passe à 35 ans).

Au vieillissement général des ouvrières, correspond une élévation de l'âge moyen des ouvriers de l'agriculture (de 29 à 30 ans) depuis 1921, et s'oppose, un abaissement de l'âge des ouvriers du commerce (de 38 à 37).

Vieillissement général des « sans emploi » sauf le personnel masculin du commerce, dont l'âge moyen demeure stationnaire.

Les isolées ont dans l'ensemble, une tendance à l'élévation de l'âge moyen, sauf dans le commerce, les isolés accusent dans l'Industrie et le Commerce une tendance au rajeunissement.

Les différences essentielles qui opposent, en ce qui touche à l'âge la population masculine et la population féminine peuvent, à notre sens, se résumer ainsi :

— au-dessous de 20 ans, le nombre des travailleuses dépasse proportionnellement celui des travailleurs.

— les jeunes gens se marient plus tard que les jeunes filles, c'est pourquoi, en général, parmi les très jeunes éléments, le

1. Au moins depuis 1921 : l'âge moyen est en baisse pour les chefs des deux sexes de ces catégories professionnelles. Depuis 1906, il y aurait plutôt vieillissement des chefs agricoles féminins.

2. Recensement de 1926, t. I, 4^e partie, p. 10 et suiv. Recensement de 1931, mêmes indications.

nombre des travailleurs mariés est très inférieur à celui des jeunes femmes — par contre, ils restent plus longtemps qu'elles dans la population active.

— La catégorie prépondérante de la main d'œuvre masculine est constituée par les ouvriers de l'industrie, de 20 à 55 ans, au lieu de l'être comme dans le personnel féminin, par les chefs d'établissements de l'Agriculture de 20 à 60 ans.

— L'échelonnement du personnel masculin, dont l'âge moyen est plus élevé que celui du personnel féminin, est, d'autre part, et dans une certaine mesure, plus continu, sauf en ce qui concerne l'agriculture.

— Depuis 1906, il s'est produit, comme pour les femmes, mais avec moins d'intensité, une réduction générale des personnes actives âgées de moins de 20 ans, cette réduction est en outre plus limitée que celle des effectifs féminins, puisqu'elle ne s'étend pas aux groupes de 20 à 30 ans.

— Le chômage masculin est extrêmement intense autour de la soixantaine, et s'élève en flèche à partir de 50 ans. La courbe du chômage féminin est beaucoup plus douce, tout en atteignant aux mêmes âges son maximum.

— La population occupée masculine de plus de 60 ans est en léger accroissement en 1931 et 1936, la population féminine de même âge a au contraire quelque peu diminué en 1936. Cependant le groupe des vieillards de 70 ans et au-dessus avait augmenté chez les femmes et quelque peu diminué chez les hommes en 1931.

— Par suite de la réduction des très jeunes éléments, aussi bien masculins que féminins, nous observons un « vieillissement » de la plupart des catégories de personnel. Dans son ensemble, l'âge moyen du personnel masculin reste plus élevé que celui du personnel féminin. Les débuts des jeunes gens dans la vie active étant généralement plus tardifs, et les hommes âgés occupés proportionnellement plus nombreux que les femmes de même âge (Tableaux XI, XXIV, XXVII et XXVIII en 1931 et en 1936.

TABLEAU XXVII

ÉTAT COMPARATIF ENTRE 1906 ET 1936 DE LA POPULATION ACTIVE, RÉPARTIE PAR GROUPE D'AGE

(*en milliers*)

Revue d'Economie Politique 1939, p. 65

Groupes d'âges	Recensements					
	1906		1931		1936 évaluation	
	sexe mascul.	sexe fémin.	sexe mascul.	sexe fémin.	sexe mascul.	sexe fémin.
Enfants :						
de moins de 18 ans	1.142	798	877	633	820	550
Adultes :						
(18 à 59 ans) ...	10.240	6.210	11.130	6.345	10.530	5.860
Vieillards :						
(60 ans et plus)	1.645	915	1.704	922	1.650	880

Nota. — En 1931, les effectifs masculins et féminins de jeunes sont en diminution, celle-ci s'accentuerait en 1936.

Les effectifs d'adultes sont en augmentation, pour les personnes actives des deux sexes, en 1931, les évaluations de 1936 accusent une tendance à la diminution, particulièrement nette parmi les femmes dont les effectifs seraient moins nombreux qu'en 1906.

Les effectifs d'hommes âgés se sont accrus, surtout en 1931, en dépit de la réduction signalée des vieillards de 70 ans. Les effectifs féminins tendraient au-dessus de 60 ans à la diminution, en 1936, après une certaine élévation en 1931.

TABLEAU XXVIII

PART DE LA POPULATION MASCULINE ACTIVE POUR 100 JEUNES GENS PRÉSENTS DE CHAQUE AGE

Extrait de la Revue d'Economie Politique, janvier-février 1939, p. 69.

Age	Recensements		
	1906	1931	Evaluation 1936
12 ans	15	9	2
13 ans	40	36	18
14 ans	63	60	43
15 ans	73	71	62
16 ans	79, 5	78	72
17 ans	84	83	79
18 ans	87, 5	87	84
19 ans	90	90	88

Nota.— Comme pour les effectifs féminins (Tabl. XVI) la diminution de l'emploi des jeunes amorcée en 1931, s'accentue en 1936. Elle est surtout sensible chez les jeunes garçons et les jeunes filles de moins de 15 ans.

Elle est à peu près semblable pour les deux sexes, cependant un peu plus accentuée, selon les évaluations de 1936, en ce qui concerne les très jeunes filles.

Section IV

Etude de l'influence exercée par l'état matrimonial sur les activités comparées de l'homme et de la femme.

Sous Section I

Recensement de 1931.

L'élément dominant de la population masculine active est, comme pour les femmes, et dans une proportion encore supérieure, constitué par les mariés. C'est ainsi que ceux-ci représentent 63,5 % des effectifs totaux, alors que les célibataires n'en forment que 30,7 % et les veufs 4,8 %.

A. — *Au point de vue des fonctions exercées,* les chefs d'établissements sont mariés en très grande majorité, dans une proportion un peu supérieure à celle des femmes : 90 % au lieu de 89 %.

Les veufs occupent une place beaucoup plus restreinte que les veuves ; soit parce qu'ils restent moins fréquemment que les femmes dans cette situation, soit parce que le veuvage n'oblige pas à travailler, ceux qui étaient sans profession.

L'élément célibataire atteint 41 et 43 % des effectifs totaux d'employés et d'ouvriers masculins, mais il reste en deça, proportionnellement des célibataires féminins de ces deux catégories, qui atteignent respectivement 64 et 54 %[1]. — La proportion des veufs reste ici encore très réduite.

Parmi les « sans emploi », ce sont encore les mariés qui forment l'élément le plus nombreux, alors que dans la population féminine chômeuse se manifeste la prédominance des célibataires (Tabl. XXX).

La même prédominance numérique des mariés se retrouve chez les isolés ; par contre les veufs et divorcés n'occupent que 13% des postes de cette nature, alors que parmi les femmes la proportion des veuves atteint 30 %.

1. Il y a donc davantage de célibataires parmi les employées que parmi les ouvrières, au contraire, la proportion des ouvriers célibataires dépasse celle des employés de même état matrimonial.

D'une manière générale les personnes mariées de l'un et l'autre sexe, sont proportionnellement plus nombreuses chez les chefs d'établissements que chez les salariés — en dehors de l'établissement, les isolés présentent, le plus souvent, des nombres relatifs élevés de personnes mariées, surtout chez les hommes.

B. — *Au point de vue des catégories professionnelles,* notons dans l'agriculture, à côté de la prédominance massive des hommes mariés, un élément non négligeable de veufs (chefs d'établissements et isolés), bien inférieur cependant aux célibataires. S'agissant des femmes, la situation n'est guère différente.

Dans l'industrie, ce sont de beaucoup, les mariés qui constituent les groupes les plus nombreux, contrairement à ce qui s'observe parmi les femmes, où les célibataires prédominent en ce qui concerne les salariées, car parmi les chefs, l'élément marié est prédominant. Dans le commerce, la situation est la même pour les hommes et les femmes : il y a prédominance des personnes mariées.

Dans les professions libérales, si l'on ne tient pas compte des cultes, le personnel domestique et les services publics, sans compter l'armée, le groupe des « mariés » est encore le plus nombreux, mais un élément important de célibataires se manifeste dans les professions libérales ; chez les femmes, au contraire, nous avons signalé plus haut la prédominance de l'élément célibataire dans toutes ces professions (Tableau XXX sauf dans les Services publics.

Il ne semble pas que l'ambiance des professions libérales soit propice au mariage : la situation qui est faite aux employés assez médiocre souvent, ne leur permet pas de s'établir comme ils l'auraient voulu : les chefs d'établissement par contre ont sans doute une vie trop facile qui les incite peu au mariage ; ces généralités valent pour les personnes occupées de l'un et l'autre sexe — cependant la situation des femmes appelle quelques précisions données au chapitre III ci-dessus, p. 119.

C. — *En ce qui concerne à la fois les catégories professionnelles et les fonctions exercées,* c'est parmi les chefs d'établissements du commerce et de l'agriculture que l'on compte la

plus grande proportion d'hommes mariés, plus de 90 %; vient ensuite l'industrie. La proportion minimum des mariés se trouve, pour les chefs d'établissements masculins dans les professions libérales et la pêche (83 et 82 %). La proportion des chefs d'établissement féminins mariés est un peu moins forte, elle dépasse cependant 65 %, sauf dans les professions libérales, où elle est très minime, 17,9 %.

Chez les salariés, le maximum s'observe parmi les ouvriers des services publics (plus de 80 %). Sauf dans la pêche et l'agriculture, pour les ouvriers, dans les professions libérales pour les employés, la proportion des hommes mariés dépasse 50 % chez le personnel occupé des établissements. La proportion des salariées mariées, n'atteint dans aucune catégorie 50 %.

Parmi les « sans emploi », le nombre des mariés est relativement moins élevé ; le pourcentage se situe entre 47 dans l'agriculture et 66 % dans la pêche. Le pourcentage des chômeuses mariées évolue entre 29 et 42 : il est relativement plus important que celui des employées et ouvrières mariées.

Parmi les isolés, la proportion des hommes mariés dépasse 70 % dans toutes les professions, sauf dans l'agriculture où elle n'atteint que 37 %. Dans cette cagérorie, (l'agriculture), en effet, le mari et la femme travaillent en général en association, et sont alors comptés parmi les chefs d'établissements. La proportion des isolées mariées ne dépasse 50 % que dans le commerce (patronnes des petits magasins, mercerie, bonneterie etc..., dont le mari est souvent occupé ailleurs).

La proportion des femmes mariées est *toujours plus faible* que celle des hommes mariés, sauf en ce qui touche les chefs d'établissements de l'agriculture, la femme mariée ayant, dans ce cas, été considérée comme l'associée de son mari. Nous avons constaté plus haut, de même que parmi les hommes, la prédominance des chefs féminins mariés du commerce et de l'industrie.

L'observation précédente vise particulièrement les employées et les ouvrières, dans toutes les catégories professionnelles : la proportion des personnes mariées parmi les salariées des établissements ne dépasse 40 % que dans les services publics. La disproportion entre le pourcentage des personnes mariées des deux sexes est particulièrement sensible dans les

professions libérales, où pour les hommes, le pourcentage oscille entre 49,5 et 83,5 et, pour les femmes, entre 15, 23 et 29, 28/ ou 29,93 (chômeuses), tabl. XXX.

Enfin, en nombre absolu, prédominent parmi les hommes, célibataires, mariés et veufs, les ouvriers, parmi les femmes célibataires, les ouvrières également ; parmi les mariées, les chefs, et parmi les veuves, les isolées.

Sous Section II

Etude comparative des recensements antérieurs.

De même que chez les femmes, la proportion des hommes mariés a augmenté dans la population présente depuis la guerre. Entre le recensement de 1911 et celui de 1931, la proportion de ceux-ci est passée de 433 à 481 sur 1.000 personnes [1].

Le tableau XXIX fait apparaître que, de 1906 à 1931, en nombres absolus et en proportion, les effectifs de travailleurs mariés ne cessent de croître, de façon encore plus accentuée que parmi les femmes. Le taux d'accroissement est de 15 % au lieu de 4,6 %. Les célibataires hommes, en contre-partie, ont diminué proportionnellement davantage que les femmes (9 % au lieu de 2,8 %) ; enfin, alors que les veuves s'accroissent de 10 %, les veufs diminuent légèrement, le taux de réduction est de 7 % environ. La guerre de 1914-1918, a, nous l'avons vu, contraint de nombreuses veuves à travailler à l'extérieur, il n'en va évidemment pas de même pour les veufs.

A. — *Les mariés.* — Depuis 1906 l'augmentation du taux des « mariés » est commune à tous les travailleurs, quelles que soient leurs fonctions, *à l'exclusion des isolés* [2] — elle est particulièrement forte chez les employés et les ouvriers surtout (tabl. XXIX) ; chez les chefs d'établissements elle est insignifiante, en raison de la forte réduction des chefs masculins de l'agriculture : alors que les recensements officiels accusent

1. *Revue d'Economie Politique*, janvier 1939, p. 32 et 33.

2. Cependant de même que pour les femmes, les isolés mariés du commerce et des professions libérales sont en augmentation : celle-ci est liée au développement et à la nature même de ces deux catégories professionnelles qui comprennent un pourcentage de petits patrons (hommes et femmes).

une augmentation, en ce qui concerne les chefs féminins mariées (38.000), ils font ressortir une diminution de 89.000 chefs masculins.

La réduction des isolés en nombre absolu est très forte depuis 1906 [1] ; elle s'accompagne d'une diminution des célibataires et des veufs de cette catégorie, mais dans une moindre proportion. C'est d'ailleurs la réduction des isolés de l'agriculture et de l'industrie, qui commande le sens du mouvement.

Chez les femmes, l'augmentation du pourcentage des « mariées » s'observe aussi de façon extrêmement importante chez les employées de toutes catégories — coefficient d'augmentation : 4, au lieu du coefficient 1,5 pour les hommes, — chez les ouvrières de toutes catégories, la pêche exceptée, parmi les « sans-emploi » des diverses professions ; parmi les isolées du commerce et des professions libérales, parmi les chefs d'établissements de toutes catégories, à l'exception de la pêche. (L'augmentation des chefs d'établissements est pour ce sexe, supérieure à celle des hommes, par suite du mode de décompte du recensement de l'agriculture).

De 1921 *à* 1931, nous observons également un relèvement presque général du taux des « mariés » particulièrement sensible parmi tous les employés, à l'exclusion de ceux de l'agriculture, parmi tous les ouvriers y compris ceux des professions libérales, les « sans-emploi » de l'ensemble des professions et parmi les chefs d'établissements de toutes catégories (tableau XXX).

Les seuls groupes dans lesquels se constate une réduction du pourcentage des « mariés » sont les employés de l'agriculture, les domestiques, les isolés de l'agriculture et de l'industrie.

Ces diminutions relatives atteignent aussi les employées de l'agriculture et les isolées de l'agriculture et de l'industrie ; elles s'étendent en outre aux chefs d'établissement, aux ouvrières et isolées de la pêche [2].

1. La diminution est moins élevée parmi les hommes que parmi les femmes 653.000, au lieu de 763.000.

2. D'une manière générale, le personnel féminin de la pêche se marie plus rarement qu'autrefois, ou cesse de l'être plus fréquemment, alors que chez les hommes de cette profession, la proportion des mariés va croissant, sauf parmi les isolés.

B. — *Les célibataires.* — *Depuis* 1906, les célibataires masculins ont diminué dans toutes les professions [1], sauf parmi les chômeurs ; les célibataires féminins accusent une augmentation des employées et chômeuses. A noter cependant une diminution des domestiques chômeurs des deux sexes célibataires, soit qu'en face de la crise ces domestiques aient réduit leurs exigences, soit qu'ils aient recherché un autre emploi, moins exposé au chômage.

C. — *Les veufs et veuves* ont augmenté depuis 1906 parmi les employés, les ouvriers, et, naturellement, les chômeurs ; l'accroissement le plus accentué se manifeste en ce qui concerne les employées (les effectifs des employées veuves ont presque quadruplé depuis 1906). L'augmentation des veufs employés est légère. Parmi les isolés, seuls augmentent ceux des professions libérales de l'un et l'autre sexe. D'autre part, si les veuves chefs d'établissement, n'augmentent que de 1.000 unités. les veufs de cette situation diminuent de quelque soixante mille. — Dans l'ensemble, il y a augmentation de 100.000 veuves environ, et diminution de quelque 55.000 veufs.

L'augmentation du taux des mariés, pour les deux sexes, peut s'expliquer par une augmentation des mariages dans la population totale — l'accroissement des ouvrières mariées de l'industrie étant, comme celui des ouvriers, dû au transfert de main-d'œuvre de l'artisanat et du travail à domicile au salariat (la réduction des isolés mariés de l'agriculture et de l'industrie confirme cette observation. La diminution des célibataires des deux sexes n'est ralentie que par les effets de la crise (nombreux sont en effet les chômeurs célibataires) et surtout par l'accroissement des employés, chez lesquels l'élément célibataire est important.

Le mouvement général est donc le même pour les deux sexes : les seules différences proviennent des différences de répartition de l'emploi des hommes et des femmes au sein des catégories professionnelles : c'est ainsi que s'explique l'accroi-

1. A noter cependant que les ouvriers célibataires des industries de transformation ont augmenté de 205.000 environ, alors que les ouvrières célibataires de cette catégorie diminuaient de 5.000 environ, variation liée à la réduction des jeunes ouvrières.

sement plus lent des employés veufs ou la diminution des employés célibataires : l'augmentation des employés masculins est vraiment plus faible que celle des employées. La multiplication des emplois des professions libérales provoque l'accroissement des veufs et mariés, même parmi les isolés (homme et femmes) de cette catégorie professionnelle.

Les différences de variation de 1921-1931 viennent de ce que le recensement de 1921, effectué immédiatement après la guerre, mettait l'accent, notamment parmi les femmes, sur la forte proportion des célibataires, par suite de la terrible hécatombe des hommes tombés au champ d'honneur, la plupart mariés, remplacés fréquemment par de jeunes éléments, non encore établis. Par l'accroissement anormal des veuves et des célibataires ; la guerre a donc brisé provisoirement le rythme d'augmentation des mariées, commencé en 1911.

Depuis, la situation a repris une proportion plus normale, compte tenu notamment de l'accroissement très marqué du nombre des mariages, après la grande guerre.

La réduction de la proportion des mariés dans l'agriculture, et notamment chez les employés et les isolés des deux sexes, correspond à une augmentation de la proportion des célibataires et des veufs ou divorcés, au sein de cette branche professionnelle.

De 1926 à 1931, la population masculine mariée a augmenté en nombres absolus et en proportion, — par contre, les célibataires et les veufs ont quelque peu diminué. La variation présente donc le même caractère qu'en ce qui touche la période 1906-1931.

De 4.363.400 en 1926, les célibataires hommes ont passé à 4.216.700 en 1931. De 8.375.400 en 1926, les hommes mariés ont passé à 8.707.500. De 700.500, les veufs ont passé à 669.800 (voir tabl. XXIX).

Les pourcentages ont varié en conséquence : de 32,1 à 30,7 pour les célibataires, de 61,7 à 63,5 pour les mariés, et de 5,1 à 4,8 pour les veufs ou divorcés.

Le pourcentage des personnels féminins est le suivant : pour les célibataires il varie de 35,5 en 1926 à 33,2 en 1931 ; pour les mariés de 50,1 à 53,1 ; les veuves de 13,5 à 12,9. Le sens des variations est sensiblement le même, mais celles-ci

sont plus accentuées pour les femmes que pour les hommes, notamment en ce qui touche les personnes mariées ou l'ayant été. Toutefois, si l'on compare la situation de 1931 à celle de 1906, l'augmentation des « mariés » est plus sensible chez les hommes et notamment parmi les ouvriers : 50% au lieu de 42% en ce qui concerne les ouvrières.

Conclusion

Afin de préciser la situation des femmes au travail, nous avons pensé qu'il était opportun de la comparer à celle des hommes lors du dernier recensement, et au cours des recensements antérieurs. Ainsi ont été mis en lumière certains caractères communs, et parfois de profondes divergences.

En dépit du brassage de main-d'œuvre, consécutif au perfectionnement technique, la femme ne peut, dans tous les domaines, se substituer à l'homme : la force et la résistance physique lui font défaut, dans certains cas (industries extractives, travaux du bâtiment) ; dans d'autres, la tradition et la coutume sont hostiles à son emploi : il n'est pas, en France du moins, de femmes directeurs de banques ou bien tout simplement son instruction et son goût lui font choisir certaines professions de préférence à telles autres : tel est le cas de l'option féminine pour les emplois de bureau, de secrétaire, de dactylographe — pour les carrières où la générosité, l'altruisme féminins généralement plus grands que ceux de l'homme peuvent se donner libre cours (infirmières, enseignement).

Enfin, la femme manque d'apprentissage, de formation technique : c'est ainsi que s'expliquent :

1° la proportion massive des femmes dans les services domestiques, qui ne requièrent généralement pas d'autre formation que celle que toute femme est censée avoir reçue dans sa famille : (bonne à tout faire, femme de ménage).

2° la prédominance des chefs d'établissement de l'agriculture, femmes ou veuves d'exploitants agricoles, alors que les effectifs les plus nombreux d'hommes actifs se trouvent parmi les ouvriers de l'industrie. En nombre absolu, les chefs masculins de l'agriculture dépassent néanmoins les chefs féminins.

Enfin, il semble bien que, malgré les revendications du féminisme, les femmes laissent partiellement aux hommes les emplois « en vedette » d'ordre intellectuel et artistique, qui exigent des talents sans doute parfois, mais aussi une publicité savamment orchestrée : journalistes, hommes de lettres, artistes peintres, etc...

Dans le commerce, par suite sans doute du nombre élevé de femmes mariées, les effectifs des deux sexes ne sont pas très différents ; ils sont presque équivalents dans les professions libérales.

L'évolution des professions, au long des recensements, nous permet de constater que si les effectifs de l'agriculture ont baissé en ce qui concerne les deux sexes, la diminution est plus forte parmi les hommes.

De même sont en diminution les hommes et les femmes des services domestiques, en raison d'une espèce de mésestime qui s'attache à cette profession. Le commerce, les professions libérales, les services publics administratifs ont, au contraire, une grosse cote aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes.

Un cas typique de variation en sens contraire est celui de l'industrie où s'opposent l'accroissement des hommes, recrutés pour faire face aux multiples besoins nouveaux[1], et la diminution des femmes, qui abandonnent, en partie, les travaux à domicile, mal protégés et insuffisamment rémunérés.

En ce qui concerne les fonctions exercées, l'augmentation des employées est plus accentuée que celle des employés ; celle des ouvriers est supérieure à celle des ouvrières — la réduction des isolées dépasse celle des isolés, ce qui peut s'expliquer de la façon suivante : les *artisanes* et *ouvières* à domicile, ont, en grand nombre, renoncé à leur indépendance toute relative pour travailler comme ouvrières, ou, plus souvent, comme employées de commerce, de banque ou d'administration publique ou privée. — Les artisans et ouvriers non rattachés à une entreprise se sont maintenus un peu plus fréquemment dans cette situation : beaucoup d'entre eux, vaincus par la concurrence des grandes entreprises, sont allés

1. Ces besoins nouveaux provoquent un accroissement de la main-d'œuvre, alors que le machinisme et la rationalisation tendaient à sa réduction.

grossir les rangs du salariat ouvrier notamment. Les chefs d'établissement — si l'on se réfère aux renseignements donnés par la *Revue d'Economie Politique* de 1939, sont en diminution, eux aussi, ce qui est une preuve de l'abandon de l'agriculture, par les travailleurs du sexe masculin en particulier. Les petits patrons, et surtout les petites patronnes, qui n'ont pas à supporter les difficultés de main d'œuvre et l'accroissement des frais généraux se maintiennent davantage en place. Il n'en reste pas moins que le nombre des femmes chefs d'établissement de l'agriculture équilibre presque celui des hommes, et, en proportion, le dépasse.

Tous ces mouvements ont le même sens, mais leur intensité varie en fonction du sexe.

Au point de vue de la répartition par âge, il y a un certain parallélisme entre, d'une part, les variations de la population active et celles de la population présente — d'autre part, entre les vicissitudes de la population de chaque sexe. La guerre, en supprimant brutalement des hommes dans la force de l'âge, modifie ces rapports. Son influence se manifeste pendant une très longue période, par les classes creuses, trou dans les naissances qui atteint aussi bien les garçons que les filles.

Si les jeunes éléments de chaque sexe sont en diminution depuis 1906, cette diminution ne s'étend pas, pour les jeunes gens, au-delà de 20 ans, car le groupe d'âge de 20 à 29 ans est, chez les hommes, le plus nombreux qui soit.

Nonobstant l'accroissement des hommes sans profession, la proportion de la population masculine active dans la population présente s'est accrue de 20 à 50 ans ; chez les femmes, elle est en diminution à tous âges. Cette constatation est de nature à rassurer les personnes qui craignent que les femmes n'oublient la vie de foyer.

La diminution de l'activité masculine et féminine en pleine maturité entre 35 et 44 ans ne s'explique pas, pour les deux sexes, par des motifs semblables : en ce qui concerne les hommes (100.000) ce sont les pertes de guerre, pour les femmes, en très petit nombre d'ailleurs (6.800), c'est sans doute une résultante de la diminution des effectifs féminins de l'agriculture où dominent les femmes mariées, recensées comme actives, compte tenu de la profession de leur mari.

Comme les hommes commencent en général à travailler plus tard que les femmes, et qu'ils se maintiennent plus longtemps qu'elles en activité, il s'en suit que l'âge moyen de la population masculine active est supérieur à celui de la population féminine[1], quelles que soient les fonctions exercées — 11 % des femmes et 12 % des hommes en activité ont plus de 60 ans.

Dans l'ensemble, il s'est manifesté un rajeunissement des chefs d'établissement et des isolés masculins depuis 1921 ; un maintien de l'âge moyen des autres catégories professionnelles, alors que les femmes accusent un vieillessement général, sauf parmi les chefs d'établissement. Les différences d'âge qui se manifestaient dans la population des deux sexes tendent donc à s'atténuer.

Les « mariés » prédominent chez les hommes, aussi bien que chez les femmes ; toutefois, la proportion de cet élément est plus élevée parmi les hommes, qui doivent en général subvenir par leur travail à l'entretien de leur famille, et ne peuvent donc rester inactifs que s'ils ont une très grosse fortune — seule une minorité (824.000 environ) peut vivre sans travailler.

Les veufs et divorcés constituent, par rapport aux veuves, de faibles éléments (352.000 « veufs occupés » de moins que les veuves). Ce n'est qu'au-dessus de 70 ans que leurs effectifs dépassent ceux des veuves. Dans la population présente, leurs effectifs sont également très inférieurs (un million de moins). — Contrairement à ce qui se passe chez les veuves, il est rare qu'un veuf reste seul, sauf s'il est âgé.

Nous avons constaté que les effectifs de « mariés » sont en accroissement dans la population active et inactive des deux sexes, depuis 1906 : cette variation toutefois est plus intense parmi les hommes ayant une profession. Face à cette prédominance des « mariés »[2], les veufs ont diminué depuis 1906,

1. L'âge moyen des hommes, est, selon les fonctions qu'ils exercent, le suivant : chefs : 48 ans ; employés et ouvriers des établissements : 34 ans ; chômeurs : 38 ans ; isolés : 46 ans.

Les femmes chefs d'établissement ont 44 ans, employées et ouvrières des établissement : 33 ans, chômeuses : 35 ans, isolées : 45 ans.

2. Dûe surtout à l'importance numérique des chefs d'établissement de l'agriculture et des ouvriers de l'industrie.

alors que nous avons signalé, en son temps, l'accroissement, consécutif, à la guerre, des veuves.

Une seule exception à cet accroissement des « mariés » celle des isolés des deux sexes : elle est due aux diminutions générales d'effectifs de cette catégorie dans l'agriculture et l'industrie : petits exploitants agricoles et artisans, généralement mariés, et recensés tous deux sous cette rubrique.

Enfin, si les mariés prédominent, parmi le personnel des deux sexes, leur proportion est plus importante chez les hommes, surtout dans le personnel salarié. A la prédominance féminine des chefs d'établissement mariées correspond la prédominance masculine des ouvriers, également mariés.

En résumé, les femmes hésitent quelque peu à quitter l'agriculture, à quoi elles sont attachées par des habitudes ancestrales. Elles sont d'ailleurs moins que l'homme attirées par l'industrie. Une partie de leurs effectifs d'artisanes et d'ouvrières à domicile est passée dans les services publics ou le commerce, les professions libérales et les soins personnels. Selon leur instruction et leur capacité, elles y exercent des fonctions d'employées ou d'ouvrières, de chefs, parfois.

L'augmentation des femmes mariées actives doit, pour prendre son exacte valeur, être rapprochée de la répartition de la population totale et de la situation des « hommes mariés » Dans ce double cadre, il apparaît que les femmes mariées occupées n'ont pas augmenté dans la population totale, contrairement à ce qui se passe pour les hommes[1].

1. Le pourcentage des hommes mariés actifs dans la population présente est passé, entre les deux recensements, de 39 à 43 ; le pourcentage des femmes mariées ayant une profession est passé, au cours de la même période de 20 à 19,8.

TABLEAU XXIX

POPULATION MASCULINE ACTIVE

SITUATION DE FAMILLE ET FONCTIONS EXERCÉES EN 1906, 1926, 1931

Recensement de 1906 — *Statistique Générale de la France*, t. I, 3e partie, p. 138, 147, 155, 162, 170.
Recensement de 1926 — t. I, 4e partie, p. 38.
Recensement de 1931 — t. I, 4e partie, p. 30.

Fonctions exercées	Situation matrimoniale	Recensements		
		1906	1926	1931
Chefs d'établissem..	Célibataires .	219.725	160.209	162.063
	Mariés	3.073.486	3.110.663	3.079.834
	Veufs	202.080	158.674	144.913
Employés	Célibataires .	996.843	763.124	803.101
	Mariés	718.003	998.494	1.087.604
	Veufs	39.244	47.435	48.150
Ouvriers	Célibataires .	2.849.045	2.994.120	2.751.082
	Mariés	2.270.162	3.204.365	3.419.887
	Veufs	212.097	256.188	248.649
Sans emploi	Célibataires .	78.921	64.616	121.915
	Mariés	79.612	86.588	159.998
	Veufs	13.001	15.442	23.031
Isolés	Célibataires .	520.287	381.348	378.560
	Mariés	1.418.886	975.251	960.179
	Veufs	257.734	222.806	205.082
Totaux	Célibataires .	4.664.821	4.363.417	4.216.721
	Mariés	7.560.149	8.375.361	8.707.502
	Veufs	724.156	700.545	669.825
Proportion dans la population active	Célibataires .	35 %	32, 1	30, 7
	Mariés	59, 5	61, 7	63, 5
	Veufs	5, 5	5, 1	4, 8

TABLEAU XXX

ÉTAT COMPARATIF POUR 10.000 PERSONNES DE CELLES QUI SONT MARIÉES PAR SITUATION ET PAR SEXE DANS LES GRANDES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DEPUIS 1921

Catégories professionnelles	Recensements	Fonctions exercées									
		Chefs d'établists.		Employés		Ouvriers		Sans emploi		Isolés	
		hom.	fem.	hom.	fem.	hom.	fem.	hom.	fem.	hom.	fem.
Pêche	1921	8.131	8.503	6.152	1.298	3.747	2.202	6.004		7.661	5.044
	1926	8.147	8.646	6.898	1.443	3.980	2.522	6.278		7.898	5.018
	1931	8.219	*8.133*	7.445	*2.460*	4.147	1.753	6.612		7.904	4.455
Forêt, agricult.	1921	8.966	9.106	6.816	2.735	2.041	1.431	4.684	3.583	3.992	3.157
	1926	9.152	9.350	6.894	2.183	2.134	1.500	4.446	3.380	3.780	2.663
	1931	9.137	9.303	*6.603*	*2.675*	2.325	1.805	4.775	*3.995*	*3.709*	*3.061*
Industrie	1921	8.551	5.786	7.173	2.193	5.678	2.989	5.010	3.848	7.225	4.272
	1926	8.715	5.775	7.407	2.383	5.704	3.079	5.232	3.534	7.272	3.795
	1931	8.834	6.589	7.572	*2.983*	*6.047*	3.895	5.247	4.262	*7.201*	3.903
Commerce	1921	8.922	8.076	4.964	1.636	5.835	3.032	4.890	2.959	7.590	5.020
	1926	9.028	8.158	5.163	1.882	6.025	3.050	5.025	2.549	7.957	5.238
	1931	9.159	8.486	5.388	*2.394*	6.145	3.641	5.088	3.071	*7.684*	6.654
Professions libérales (sans les cultes)	1921	7.902	1.007	4.454	1.039	4.468	1.606	4.500	2.309	6.812	2.894
	1926	8.172	1.164	4.763	1.197	4.720	1.628	4.891	2.226	6.960	2.800
	1931	8.357	1.793	4.954	*1.523*	5.193	2.342	4.954	2.993	7.200	2.928
Domestiques ..	1921	«	«	«	«	6.895	2.366	4.542	3.046		
	1926	«	«	«	«	6.935	2.268	4.228	2.233		
	1931	«	«	«	«	*6.882*	2.670	5.064	3.013	8.284	5.616
Services publics (sans l'armée)	1921	«	«	7.392	3.839	7.961	4.331				
	1926	«	«	7.747	3.963	8.065	4.349				
	1931	«	«	7.778	4.221	8.204	4.631				

DEUXIÈME PARTIE

Etude des causes actuelles du travail féminin

Nous avons constaté diverses manifestations du travail féminin au cours des âges, et spécialement depuis 40 ans. Restent à préciser, en les classant, les phénomènes dont nous avons déjà observé l'influence sur l'évolution de ce travail, dans la première partie de cette étude.

Ces facteurs sont d'ordre économique ou social. Dans le premier cas, ils correspondent à une évolution de l'économie moderne, et à la situation des salaires effectifs.

Dans le deuxième cas, ils sont fonction de la structure familiale et sociale, et d'un certain courant de l'opinion publique à une époque déterminée.

Enfin, deux séries de phénomènes accidentels peuvent modifier de façon plus ou moins temporaire les caractères et l'importance du travail féminin : il s'agit des guerres et des crises.

A. CAUSES PERMANENTES

CHAPITRE PREMIER

CAUSES TENANT AU PROGRÈS TECHNIQUE

Section I

Evolution de l'économie moderne : développement du machinisme, concentration et rationalisation des entreprises.

Nous avons vu que sous l'action du développement du machinisme et de la concentration des entreprises, les travaux domestiques ont été abandonnés pour des tâches extérieures, et que la main d'œuvre féminine a été, à cet effet, particulièrement recherchée. La concentration s'est souvent accompagnée de rationalisation, caractérisée par une division technique et administrative du travail au sein de l'entreprise ; grâce à cette meilleure organisation[1] de la production, l'exécution du travail devient plus facile et rapide, les frais généraux sont comprimés, ce qui entraîne une diminution du prix de revient.

Pour parvenir à cette fin les chefs d'établissement ont été incités à utiliser, de préférence, la main d'œuvre féminine, ou celle des jeunes gens. Cette main d'œuvre présente en effet

1. Les améliorations apportées dans le régime de l'entreprise doivent normalement s'accompagner d'une amélioration des conditions d'existence et de travail des éléments, composant cette entreprise. Malheureusement, certains chefs animés d'un esprit mercantiliste, n'ont utilisé les méthodes de rationalisation, qu'en vue de réduire les prix de revient, sans tenir compte des besoins des « personnes humaines » qui coopèrent à l'œuvre commune de l'entreprise.

l'avantage de se contenter d'un salaire réduit, et elle accepte d'accomplir un travail facile, n'exigeant pas en général un long apprentissage.

Le petit artisanat familial comprenant un patron, quelques ouvriers, un apprenti, a donc fait place, en raison des progrès de l'industrie, à l'usine moderne, qui réunit dans des bâtiments chaque jour plus importants, des travailleurs astreints à produire le même objet. La femme est devenue, de ce fait, un élément important de la vie économique d'un pays. Ceci est tellement vrai, que les dispositions législatives qu'ont été amenés à prendre divers Etats, sous la pression de certains groupements, se sont heurtées, non à un refus verbal ou à un mouvement contraire d'opinion, mais à une imposibilité de fait.

Cette observation vaut pour toutes les branches de l'activité humaine. Les travailleuses, quelle que soit leur origine, leurs aptitudes, se sont adaptées rapidement à une « technique », grâce à leurs facultés d'assimilation supérieures, dans leur ensemble, à celles des hommes, à leur plus grande conscience. C'est ainsi que, de l'avis de presque tous les Directeurs des Usines Mécaniques de l'Etat, qui ont remplacé depuis l'Armistice les usines d'armement existant pendant la guerre, le travail féminin dans ces usines a été très apprécié [1].

Il importe d'ailleurs de noter que l'emploi généralisé des machines rend la tâche des ouvriers plus faciles, en ce qu'elle n'exige ni des connaissances aussi spécialisées que naguère, ni une vigueur ou une endurance aussi manifestes. Or ces caractéristiques nouvelles du travail industriel deviennent une cause indirecte du travail de la femme, en ce sens que lui sont devenues accessibles des tâches qu'elle n'aurait jamais songé à assumer autrefois.

Le développement du machinisme, la concentration et la rationalisation des entreprises, se sont manifestés d'abord dans l'industrie : les travaux qui naguère étaient effectués à domicile, tels le lavage du linge, le tissage, la confection des vêtements, le tricotage sont maintenant confiés à des entreprises.

1. Documenrs inédits. Renseignements donnés par le Service social des Usines mécaniques de l'Etat.

Ce règne de la machine s'est étendu jusqu'au ménage et à la cuisine. Les femmes, de ce fait, disposent de loisirs nombreux. D'autre part, les industries nouvellement créées ont besoin de personnel. Le travail à domicile, quoique sévèrement réglementé est abandonné par beaucoup. Un transfert de main d'œuvre s'est produit, en conséquence, de la maison à l'usine.

Depuis la guerre se manifeste une tendance en sens inverse de décentralisation de la ville vers la campagne. Grâce au moteur électrique installé au village, les indusco-chinois, travaillant dans des ateliers séparés, ont pris la fabrication de certains objets. Chaque groupe exécute une partie de l'objet commandé, et envoie à un atelier de montage, les pièces ainsi fabriquées. Il ne paraît pas impossible, que dans un avenir prochain, les travailleurs et travailleuses français se substituent aux hommes de nos colonies, et puissent ainsi demeurer aux champs. Naguère, à la campagne parmi les petits artisans, tels le fabricant de corbeille, le rémouleur, le meunier, la famille tout entière aidait son chef et n'avait pas à se préoccuper de sa subsistance. Cet artisanat diminue et tend à être remplacé par de grandes entreprises occupant des ouvriers et des ouvrières .

Il semble que les petites exploitations agricoles résistent davantage en France à l'assaut de la concentration. Très nombreux sont encore les effectifs de chefs d'établissements et d'isolés dans ces professions. — Ceci tient à l'individualisme français bien connu, et aussi à la structure géographique de notre pays qui se prête mal, sauf dans les grandes plaines de Beauce et de Brie à une exploitation concentrée et intensive.

Néanmoins, l'utilisation des machines de plus en plus perfectionnées, la rationalisation des entreprises ont été suivies de la disparition de petits propriétaires et fermiers. Ces petits propriétaires ou fermiers, ainsi que leurs familles sont venus grossir de ce fait la masse du prolétariat en ville.

Même si l'exploitation est maintenue, la réalisation des progrès techniques libère un certain nombre de bras et permet, par exemple, à des jeunes filles qui aidaient leur mère, de chercher du travail ailleurs : à l'usine de la ville proche, en particulier.

Dans les professions commerciales, rationalisation et

concentration des entreprises se sont manifestées par la création de grands magasins, création souvent néfaste à l'existence des petits commerces, où la femme pouvait travailler chez elle en surveillant au besoin, la cuisson du repas de sa famille. Le développement des moyens de transport, en permettant aux habitants des banlieues et des bourgs de se rendre facilement à la ville a favorisé cette évolution. Ce même facteur peut, dans une mesure peut être plus limitée, agir en sens opposé en facilitant le ravitaillement des commerçants locaux.

Le même phénomène s'est produit dans les banques. Quelques établissements de crédit ont absorbé la presque totalité de l'activité financière et fiduciaire du pays. Ils ont dû, en conséquence, faire appel à un personnel nombreux sans spécialité, si l'on en excepte la sténographie. Une stabilité relative et un certain décorum ont attiré un grand nombre de femmes vers ces établissements.

Les professions libérales elles-mêmes, dont l'exercice devrait permettre aux femmes de rester chez elles, au moins une grande partie de la journée, tendent à se « concentrer ». Il existe évidemment beaucoup de médecins ou de pharmaciens installés chez eux, mais combien d'autres, de nos jours, sont affectés à des établissements hospitaliers, où ils ont une tâche bien déterminée, et se « fonctionnarisent ».

Il faut noter aussi, en y insistant, l'importance de jour en jour plus grande, du rôle de l'Etat dans la vie active du pays. Les tâches de cet Etat protée se sont multipliées (assistance, aide au chômage, assurances, etc...). Il a donc bien fallu faire appel à une main d'œuvre constituée pour une part non négligeable de femmes.

La concentration des entreprises parvenue à son développement extrême, résistera-t-elle à l'épreuve de la guerre actuelle ? Le Chef de l'Etat français qui veut rendre à notre pays les notions de travail, de patrie et de famille, a prévu qu'un des étais de la maison qu'il veut reconstruire serait la rénovation de l'artisanat.

Un mouvement d'opinion dont les inspirations sont très hautes, tend à rendre aux Français le goût du métier bien fait, de la perfection sans cesse recherchée de l'antique chef-d'œuvre. D'autre part, on constate qu'en raison des circons-

tances actuelles, les établissements de moyenne et de petite importance ne peuvent résister aux difficultés qu'ils rencontrent et sont obligés de fermer leurs portes. Seuls, se maintiennent, les établissements très concentrés, les trusts. Il est évident, d'ailleurs, que la fermeture d'une grande usine pose des problèmes infiniment plus graves, que celle d'un établissement utilisant seulement quelques ouvriers ou employés.

Section II

Pénurie de main d'œuvre masculine

Il peut paraître étonnant, au moins avant qu'intervienne la réflexion, d'entendre parler de manque de main d'œuvre. Il semblerait plutôt que les progrès techniques, dont nous venons de rappeler succinctement le développement, aient pour conséquence le remplacement des hommes par des machines. Les théoriciens de l'abondance, ou technocrates ne citent-ils pas le cas de la fabrication des lampes à incandescence, où l'on constate qu'un homme effectue, en une heure un travail qui, en 1914, en aurait exigé 9.000 [1] et d'ailleurs, le chômage technologique ne signifie-t-il pas que, en raison même desdits progrès, des ouvriers et employés se trouvent en chômage.

Il est incontestable que la machine tend à se substituer à l'homme, mais, par un choc en retour, la main d'œuvre ainsi libérée, est plus ou moins rapidement utilisée [2], dans d'autres emplois que l'augmentation du pouvoir d'achat, résultant des progrès techniques, permet de créer.

C'est ainsi que si dans un établissement donné, 50 ouvriers sont licenciés, à la suite de l'adoption d'un perfectionnement de machine, vingt d'entre eux peuvent retrouver une place dans le même établissement, qui accroit sa production, vingt dans de nouveaux établissements, fournisseurs de machines, et les quelques autres soit au service personnel des directeurs d'établissements, dont le pouvoir d'achat augmente, soit dans des établissements commerciaux et bancaires, par suite de

1. B. Nogaro, *Cours d'Economie politique*, t. I, p. 174.
2. C'est d'ailleurs le temps d'adaptation à un nouvel emploi qui constitue le chômage.

l'accroissement général du volume des transactions et des échanges.

D'autre part, tant pour éviter ou réduire le chômage que pour donner au salarié une vie plus humaine, les gouvernements prennent des mesures tendant à réduire progressivement la durée du travail : la journée a été successivement de 12, 10 et 8 heures. En 1936, a été instituée la semaine de 40 heures. Cette mesure, adoptée sans transition, a été suivie du ralentissement de certaines industries, faute de main-d'œuvre. Dans d'autres entreprises, telles les transports, il a fallu, la quantité de travail restant sensiblement constante, embaucher 80.000 travailleurs supplémentaires, qui pouvaient faire défaut à leur activité d'origine, pour la plupart, la culture.

Et peu à peu s'éclaire une des idées maîtresses de cette section : la pénurie actuelle de main d'œuvre masculine tient à ce qu'une formation technique plus poussée est exigée des ouvriers ; par conséquent, les plus doués délaissent les emplois n'exigeant pas grande spécialisation (manutention) — ou ceux qui leur déplaisent, en raison des conditions d'existence y afférentes (culture). Il advient, par exemple que des ouvriers, adonnés à des tâches obscures les quittent pour travailler dans une industrie nouvelle plus attrayante. C'est pourquoi afin de combler les vides laissés par les hommes, il est fait appel aux femmes ; à leur défaut, ou, s'il s'agit de travaux trop durs pour elles, intervient l'immigration de travailleurs adultes. Tel a été notamment le cas de l'agriculture, et des industries de travaux publics.

Ajoutons que la spécialisation même est un handicap pour le reclassement d'un ouvrier, en cas de chômage, car il hésite à se déclasser pour devenir, même temporairement, un ouvrier non qualifié, et il répugne également à faire l'apprentissage d'une autre spécialité. Par contre, la femme plus souple et d'adaptation plus facile se révèle, après apprentissage adéquat, une excellente ouvrière qualifiée ; elle peut donc de plus en plus fréquemment se substituer, en cas de besoin, à l'homme.

Enfin, la dépopulation de la France[1], surtout apparente

1. Le taux de natalité est passé en France de 1911-1913 à 1937 de 188 à 147 pour 10.000 habitants (Huber, *Cours de démographie*, t. IV, p. 58).

ou localisée dans les campagnes, laisse sans bras bien des terres. Seules, les femmes ne peuvent les cultiver, mais combien de fois restent-elles à la campagne, veuves ou célibataires avec un ou plusieurs domestiques afin de continuer l'exploitation du mari ou du père? Si depuis 1906, leur pourcentage de diminution atteint 6 %, celui des hommes est plus du double 13 %[1].

Ajoutons la disparition pendant la guerre de 1914, de un million 400.000 hommes jeunes et dans la force de l'âge, auxquels les femmes se sont substituées en partie — tant dans les carrières intellectuelles que dans les métiers manuels. Enfin, la diminution de main d'œuvre peut aussi être le fait, au moins depuis 1936, de l'existence des classes creuses, par suite de l'effondrement, égal à la moitié du taux de natalité, au cours du conflit.

Il y a pénurie de main-d'œuvre masculine, nonobstant les progrès techniques, par suite de l'accroissement rapide de la production, de la réduction de la durée du travail, et des difficultés d'adaptation à d'autres tâches, plus grandes chez les travailleurs que parmi les femmes actives. A cet ensemble de facteurs s'ajoutent les hécatombes de la grande guerre, la diminution des naissances pendant cette période et, à l'heure actuelle, l'absence des prisonniers et des travailleurs partis en Allemagne.

1. Cf. 1e Partie, Chap. IV, p. 143.

CHAPITRE II

CAUSES TENANT A L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES FAMILIALES

Lorsque s'est amorcé le développement extraordinaire de l'industrie, au cours du XIX^e^ siècle, les chefs d'entreprise se sont, dans leur ensemble, très peu souciés de la situation matérielle des ouvriers et ouvrières, qu'ils embauchaient toujours plus nombreux. Leur seule préoccupation était de recruter un personnel suffisant, pour faire face aux besoins accrus de l'économie. L'homme ou la femme sont ainsi devenus simples agents de production, à un titre peu différent de celui de la machine, dont ils se servaient.

Les mêmes faits se sont produits *mutatis mutandis* dans les autres catégories professionnelles, dont la structure s'est modifiée, en fonction de l'évolution économique.

Les rapports *intuitu personae* et quasi familiaux, qui existaient autrefois entre maîtres et ouvriers, patrons et employés ont fait place à des relations anonymes, d'inconnus à inconnus.

L'ouvrier ou l'employé s'est trouvé isolé, et démuni, en face d'un patronat puissant, car ce n'est que peu à peu que les pouvoirs publics ont été amenés à prendre des mesures sociales de protection du faible, sous l'action de l'opinion publique, alertée par quelques hommes d'élite : c'est ainsi :

— qu'a été limitée la journée de travail (lois des 9 et 14 septembre 1848, relative aux heures de travail dans les manufactures, modifiées par la loi du 30 mars 1900, lois du 2 novembre 1892 (travail des enfants, filles, mineurs, et femmes dans les usines), du 23 avril 1919 (journée de 8 heures), décret-loi de 1936 (semaine de 40 heures) ;

— qu'ont été protégés les travailleurs et les femmes, notamment en ce qui concerne le travail de nuit, les travaux pénibles, dangereux et insalubres, ou susceptibles de porter atteinte à la moralité.

Cette réglementation mise en forme dans ce que l'on nomme « Le Code du Travail », permet de protéger, dans une large mesure, la santé physique et morale des travailleurs.

Qu'a-t-il été fait, par contre, pour améliorer la situation matérielle de ceux-ci ? Quelle a été en somme, la politique des salaires ? Le premier point en effet sur lequel la question sociale peut et doit être résolue, est précisément celui de l'adaptation du salaire réel global, c'est-à-dire compte tenu du chômage de la totalité de la classe ouvrière.

Les salaires des ouvriers et des ouvrières étaient très bas à l'origine du développement de l'industrie ; ils permettaient à peine, aux intéressés, de subvenir à leurs besoins les plus pressants, à condition toutefois qu'il n'y ait pas de chômage. Rien n'était prévu pour le superflu, parfois plus indispensable que le nécessaire même. Il s'agissait seulement d'appliquer, et encore était-on loin de le faire dans la totalité des cas, le salaire strictement vital.

Depuis la grande guerre, et sous l'action de syndicats devenus puissants, des améliorations sensibles ont été apportées à la vie matérielle de l'ouvrier, même en tenant compte de la hausse considérable du coût de la vie. Cependant, cette situation est encore très pénible, et les salaires ne suivent que de très loin l'augmentation réelle des prix.

Afin d'obtenir une notion succincte des ressources des travailleurs, depuis une trentaine d'années, nous comparerons entre eux les taux moyens et les indices des salaires des ouvriers, de 1911 à nos jours ; le tarif moyen et l'indice des pensions au cours de cette période (Tabl. XXXI, XXXI *bis*, XXXI *ter*). Notre étude s'étendra ensuite aux petits fonctionnaires et employés.

Nous serons ainsi amené à constater l'insuffisance des ressources des ouvriers et surtout des petits employés, nonobstant une amélioration certaine des conditions de vie des salariés.

Cette médiocrité de revenus et cette instabilité ne permet-

tent pas aux intéressés d'effectuer des économies de façon continue, et rendent difficile, sinon impossible, l'installation familiale, dans l'hypothèse du retour de la femme au foyer — elles ne les protègent pas contre les risques de chômage, de disparition et d'indisponibilité du mari.

Il importe donc d'examiner successivement : d'une part, les revenus de la famille, provenant soit du salaire du mari, soit du travail de la femme et des enfants, et, d'autre part, les disponibilités en capital, lesquelles, dans les classes laborieuses, ont pour origine presque exclusivement l'épargne.

Section I

Insuffisance des revenus des travailleurs

Par « travailleurs » nous entendons ici les employés et ouvriers de toutes catégories professionnelles, qui n'ont d'autres sources de revenus que la rémunération de leur travail. S'appuyant sur les salaires moyens publiés par le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, notre étude ne concerne pas les collaborateurs, agents et fonctionnaires des cadres supérieurs, ni même les ouvriers hautement qualifiés qui reçoivent généralement, sous forme de primes et indemnités, de très fortes majorations de salaires. — La rémunération de ces personnes dépasse tellement le minimum vital qu'il ne peut être, pour elles, question d'insuffisance, même en tenant compte des dépenses qu'entraînent un genre et un cadre de vie supérieurs.

Sous Section I

Insuffisance des salaires masculins

I. — *Salaires des ouvriers.*

Le pouvoir d'achat des salaires à une époque donnée est fonction du taux de salaire proprement dit, de la durée du travail, et du coût de la vie. Il importe donc de comparer les taux moyens des salaires et, mieux encore, la valeur des indices de salaires à celle des indices du coût de la vie (XXXI

bis et XXXI *ter*). Nous observons, depuis 1911, une hausse continue des deux éléments, dans des proportions variables.

En 1921, l'accroissement du coût de la vie est un peu plus élevé que celui des salaires masculins de Paris (tabl. XXXI *bis*). Depuis 1924, le rapport entre les deux facteurs ne cesse de s'élever [1], et paraît atteindre son point maximum en 1937-1938. C'est donc alors que les disponibilités ouvrières auraient dû être les plus grandes, mais, si l'on tient compte de la durée du travail réduite, à partir de 1937, en application de la semaine de 40 heures, c'est de 1935 à 1937 que les ouvriers ont eu en mains le pouvoir d'achat le plus élevé, et notamment en 1936, immédiatement après la hausse des salaires et avant qu'intervienne l'augmentation des prix [2].

Le pouvoir d'achat est en baisse depuis les hostilités, en raison de la hausse considérable du coût de la vie, et de la stabilité relative des salaires. En dehors des toutes récentes augmentations (arrêté du 21-6-43) seules jusqu'à présent, deux séries de mesures avaient été prises dans le domaine des salaires proprement dit : allocation de 1 fr. en moyenne, prévue par la loi du 23 mai 1941 ; relèvement des salaires anormalement bas. C'est ainsi que dans la région parisienne, le salaire mensuel d'un ouvrier ne peut être inférieur à 1250 fr. Nous laissons volontairement de côté, ici, les améliorations qui ont été apportées à la situation des familles nombreuses par les divers textes régissant les allocations familiales — que nous aurons à examiner dans la quatrième partie de cette étude.

C'est ainsi que le pouvoir d'achat du salaire évalué à 100 en 1913, par l'article de la revue précitée, varierait de 165 en 1935, époque de très forte baisse du coût de la vie, à 180 environ en 1936 ; à 150 en 1940, 148 en 1941, et 123 en 1943.

La *Statistique générale de la France* nous donne un troisième élément d'appréciation intéressant : le prix moyen mensuel de pension complète, et la valeur de l'indice de ce prix. Alors que l'indice du coût de la vie est fonction du prix de détail d'un certain nombre de produits fixes à Paris, compte tenu d'un standard de vie invariable, l'indice du prix de pension dépend des variations affectant la nourriture et le logement

1. Au profit des salaires.
2. Cf. Revue *La conjoncture économique et financière*, juillet-septembre 1943.

d'un ouvrier vivant seul en province. Nous observons, en conséquence, que partis de la base commune de 100 en 1911, les deux indices accusent des différences notables ; la majoration de la valeur du prix de pension est plus accélérée que celle affectant le coût de la vie en général, ce qui semblerait indiquer une plus grande stabilité des denrées alimentaires de première nécessité, qui entrent pour une large part dans l'indice du coût de la vie. Le prix de pension[1] suit de beaucoup plus près les variations des prix et des salaires ; contrairement à ce qui se passe, pour l'indice-général, il est subordonné aux fluctuations de la mode et des circonstances (rationnement, par exemple) aux modifications du genre de vie de l'ouvrier, lequel est fonction des variations du pouvoir d'achat de ses revenus.

Il résulte de ces quelques indications que les ouvriers français disposaient à la veille de la guerre actuelle, et de nos jours encore, quoique dans une moindre mesure, de ressources plus importantes qu'en 1911.

Il est intéressant de rechercher maintenant, de façon plus approfondie, comment ont varié en nombre absolu et en indice, les taux des salaires et les prix de pension. Notre exposé, pour plus ce clarté portera successivement sur différentes périodes :

1° *Période d'ensemble de* 1911 à 1941-1943. — En 1941 les salaires masculins de Paris ont augmenté de 1291 % (coefficient 14) ; les salaires masculins de province de 1458 % (coefficient 15) ; les salaires féminins de 1734 % (coefficient 18).

D'autre part, l'augmentation de l'indice moyen des salaires est de 1600 environ pendant cette même période et dépasse largement l'accroissement du prix de pension égal à 1305. Entre 1911 et 1943, le coefficient d'augmentation des salaires masculins est de 17 et le pourcentage de majoration de l'indice moyen des salaires de 1800 %. Le coefficient de majoration des salaires féminins est de 22. Il ne dépasse plus que de très peu la hausse du prix de pension (1767 %, coefficient 18).

1. Le prix de pension représente la moyenne des prix ordinaires de pension d'un ouvrier célibataire, tels qu'ils sont transmis chaque année par les Conseils de prud'hommes. L'évaluation de cette moyenne est évidemment assez aléatoire, car dans les villes importantes surtout, ce prix varie beaucoup suivant les établissements.

TABLEAU XXXI

MOYENNE DES TAUX DE SALAIRES DES OUVRIERS DE 1911 A 1943

D'après les *Bulletins de la Statistique Générale de la France* : « Les salaires et le coût de la vie » et d'après les *Bulletins du Ministère du Travail* : « Enquête sur les salaires en France ».

Années	1911		1921		1924		1930		1932	
	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours
Salaires masculins Paris	0.87	211.»»					6.64	1.381.12	6.34	1.318.»»
Salaires masculins Province	0.46	119.»»	2.31	491.72	2.62	572.»»	4.08	848.64	3.99	852.»»
Salaires féminins	0.23	59.»»	1.17	245.44	1.38	295.26	2.42	503.36	2.35	494.»»

Années	1933		1934		1935		1936		1937	
	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 26 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours
Salaires masculins Paris	6.34	1.318.»»	6.34	1.318.»»	6.23	1.295.84	7.06	1.468.48	10.06	1.770.56
Salaires masculins Province	3.89	824.»»	3.89	824.»»	3.80	790.40	4.42	919.36	5.60	985.60
Salaires féminins	2.26	472.»»	2.28	477.»»	2.26	470.08	2.62	544.96	3.08	542.08

Années	1938		1940		1941		1942		Avril 1943	
	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours	Salaire horaire	Salaire mensuel 22 jours
Salaires masculins Paris	10.50	1.848.»»	10.90	1.918.40	12.11	2.131.36	12.27	2.159.52	12.30	2.164.80
Salaires masculins Province	6.19	1.082.84	6.34	1.115.84	7.17	1.261.92	8.22	1.446.72	8.49	1.494.24
Salaires féminins	3.42	601.92	3.50	616.»»	4.15	730.40	5.19	913.44	5.36	943.36

TABLEAU XXXI *bis*

MOYENNE DE L'INDICE DES SALAIRES HORAIRES ET DU COUT DE LA VIE DE 1911 A 1943

Années	1911	1921	1924	1930
Salaires masculins de :				
Paris	100	423	440	774
Province	100	502	563	891
Salaires féminins	100	509	600	1.045
Coût de la vie	100	424	422	641

Années	1932	1933	1934	1935
Salaires masculins de :				
Paris	725	725	725	711
Province	868	846	846	826
Salaires féminins	1.022	983	991	983
Coût de la vie	562	573	549	521

Années	1936	1937	1938	1940
Salaires masculins de				
Paris	807	1.150	1.206	1.500
Province	961	1.217	1.346	
Salaires féminins	1.139	1.339	1.587	
Coût de la vie	588	717	787	1.046

Années	1941	1942	1933 (avril)
Salaires masculins et féminins	1.700	1.900	1.940
Coût de la vie	1.239	1.481	1.552

L'indice du coût de la vie qui tient compte du prix de détail de 13 denrées de première nécessité à Paris, correspond aux dépenses d'une famille ouvrière de 4 personnes. Calculé sur la base 100 en 1914 il a été ramené à la base 100 en 1911. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, c'est en 1937-1938 que l'écart est le plus important, entre les indices de salaires et de coût de la vie. Depuis la Guerre, les prix augmentent plus vite que les salaires.

TABLEAU XXXI *ter*

MOYENNE DU PRIX MENSUEL DE PENSION ET DE L'INDICE DE CE PRIX

Années	1911	1921	1924	1930	1932
Prix mensuel	70	285	338	537	522
Indice : Base 100 en 1911	100	407	483	767	746

Années	1933	1934	1935	1936	1937
Prix mensuel :	500	496	473	514	597
Indice	714	709	676	734	853

Années	1938	1940	1941	1942	1943
Prix mensuel	643	761	983	1.187	1.307
Indice	919	1.088	1.405	1.695	1.867

2° *De* 1930 *à* 1938, les salaires des ouvriers de Paris ont augmenté de 58 %, si l'on tient compte uniquement des salaires horaires ou journaliers, et de 33 %, si l'on tient compte des salaires mensuels[1]. Les salaires des ouvriers de province ont augmenté, pour la même période et dans le premier cas de 51 % et dans le second de 27 %, les salaires féminins de 41 % et de 19 %. Les prix de pension ont haussé de 19,7 %, pourcentage qui paraît *très inférieur* à celui de l'augmentation des salaires, horaires, en particulier.

Même relation en ce qui concerne les indices, *celui des salaires de province* aurait augmenté de 50 % environ, celui des prix de pension de 20 % seulement.

3° *De* 1930 *à* 1943, la situation est renversée : les salaires de Paris ont augmenté de 85 % (horaire ou journalier) et de 56 % (mensuel) ; les salaires de province de 108 % et de 76 % environ ; les salaires féminins de 122 % et de 83 % ; les prix de pension de 143 %. L'augmentation des salaires est donc inférieure à celle des prix de pension.

4° *Les salaires, de* 1940 *à* 1943[2], accusent un relèvement de 33 % pour les salaires masculins de province ; de 53 % pour les salaires féminins, et de 12 % pour les salaires de la région parisienne. Les prix de pension, eux, ont augmenté en moyenne de 71 %. Cette hausse, comme celle qui est indiquée au titre de la période de 1930 à 1943, est sensiblement plus forte que l'augmentation des salaires. Il en va de même pour la variation des indices.

Il convient d'insister sur le fait, qu'actuellement, les ouvriers consacrent à la nourriture une part beaucoup plus importante de leur budget, qu'avant la récente guerre. Quoique le rationnement ait réduit la consommation de nombreuses denrées alimentaires essentielles, l'augmentation du coût des denrées non rationnées (légumes verts et fruits), le recours au marché clandestin, ont augmenté d'une façon importante les dépenses de nourriture. — Par rapport à août 1939, le

1. La différence de pourcentage entre l'augmentation des salaires horaires et celle des salaires mensuels résulte de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, appliquée au personnel salarié, en application des décrets-lois de 1936.
2. *Bulletin de la Statistique générale de la France* : juin 1941 et avril 1942, septembre et octobre 1942, juillet-août 1943.

coefficient d'augmentation des prix de tous marchés est passé de 2,1 en juin 1941, à 2,8 en juin 1942, et à 2,9 en août 1943. Les prix officiels ont été affectés respectivement d'un coefficient de hausse de 1, 9 ; 2 et 2,2.

L'augmentation de salaires des industries métallurgiques de l'ordre de 15 à 23 % [1], s'ajoutant à la majoration moyenne de 16 % environ prévue par la loi du 23 mai 1941, ne parvient pas à compenser la hausse du coût de la vie, d'où diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, ainsi que nous l'avons indiqué au début de cette section.

D'autre part, la disparition presque complète des articles textiles a eu pour résultat une réduction des dépenses d'habillement. Seules les dépenses de logement n'ont pas varié.

Ainsi s'explique, d'une part, l'augmentation des prix de pension, qui comprennent surtout des dépenses de nourriture et la possibilité donnée aux ouvriers, en dépit d'un salaire relativement peu augmenté, de consacrer à l'alimentation des sommes beaucoup plus élevées, en modifiant la répartition de leur budget.

En somme, pour la période de 1911 à 1941-1943, de 1930 à 1943, et de 1940 à 1943, ce sont les salaires féminins qui accusent le taux d'accroissement le plus élevé ; ensuite les salaires masculins de province, enfin les salaires masculins de Paris.

Pour les périodes de 1930 à 1938 la situation est inversée ; le pourcentage d'augmentation des salaires masculins de Paris étant le plus élevé.

Que conclure de ces indications très approximatives, puisque ces salaires moyens ne tiennent compte ni du chômage, total ou partiel [2], ni des indemnités diverses, allouées aux ouvriers, en particulier, des indemnités pour travaux supplémentaires, des allocations familiales.

Elles permettent simplement d'établir le sens d'un mouve-

1. Augmentation prévue par l'arrêté du 21 juin 1943 du secrétaire d'Etat au Travail.

2. C'est ainsi que le salaire effectif devrait tenir compte, à une époque donnée, non seulement du coût de la vie, lié au pouvoir d'achat de la monnaie, mais encore du chômage (total ou partiel) des travailleurs considérés. La baisse du coût de la vie a, comme contre-partie, au cours de la période 1930-35, outre la réduction des salaires, un certain chômage ; en 1936, l'augmentation des salaires a comme corollaire, une hausse de coût de la vie et un accroissement du chômage.

ment. Nous constatons d'abord la hausse très nette des salaires masculins et féminins, de 1911 à 1930, puis, après un arrêt à cette date, une diminution de 1930 à 1935, et enfin, une augmentation sans interruption, jusqu'à nos jours ; ces indications étant valables, même si l'on tient compte de la réduction de la durée du travail, qui est passée de 60 heures en 1911, à 40 heures, à partir de 1937.

Une autre observation intéressante est la corrélation assez étroite existant entre la courbe du prix de pension et celle du salaire horaire et journalier des professions masculines. Les prix de pension tendent d'ailleurs à suivre les salaires de bien plus près que ne le fait l'indice du coût de la vie, c'est que ces prix représentent le standard de vie des ouvriers auxquels ils s'appliquent, tandis que l'indice précité est basé sur l'hypothèse d'un genre de vie invariable.

En terminant, il est important de souligner le caractère de « moyenne » présenté par les salaires indiqués au tableau XXXI, ce fait implique l'existence de salaires encore plus minimes non pas en chiffres absolus, puisque la rémunération totale du salarié comporte de nos jours diverses primes et indemnités, mais relativement à la réalité du coût de la vie et à la durée effective du travail (beaucoup d'entreprises faute de matières premières, travaillent au ralenti). Ceci est d'autant plus vrai qu'il existe actuellement, en dehors des denrées contingentées, assez sévèrement tarifées, un marché de produits libres, dont les prix sont extrêmement élevés et auquel les salariés doivent avoir recours pour compléter leur subsistance trop limitée surtout s'ils doivent fournir un effort physique intense.

La hausse du prix de pension est inférieure à celle des salaires pour la période qui s'est écoulée de 1911 à 1943 et surtout de 1930 à 1938. De 1930 à 1943 et surtout de 1940 à 1943, c'est au contraire, les prix de pension qui « montent » plus vite que les salaires. Pendant cette période nous l'avons déjà signalé, le pouvoir d'achat des ouvriers est médiocre.

Monde ouvrier du 23 janvier 1943[1] publie pour donner une idée des difficultés ouvrières à la fin de l'année 1942, deux tableaux indiquant, le premier, les salaires comparés

1. Article de M. Bes, *La situation actuelle des petits salariés.*

d'un manœuvre père de deux enfants en septembre 1939 et décembre 1942, le deuxième, la dépense occasionnée par l'achat de quantités de produits d'entretien alloués en 1942, comparée à la dépense qu'auraient entraînée les mêmes rations de produits en 1939. Le pourcentage d'augmentation des salaires n'est que de 19, celui du coût de la vie de 122.

COUT DE LA VIE (PRODUITS CONTINGENTÉS)

Denrées	En septembre 1939		En décembre 1942	
Pain	1 kg. 100 à 3,30	3,30	à 3,70	4,10
Lait	0 kg. 750 à 2,10	1,60	à 6,00	4,50
Riz	0 kg. 200 à 4,00	0,80	à 6.00	1,20
Chocolat	0 kg. 375 à 17.00	6,40	à 28.00	10,50
Blédine	1 boîte à 9,80	9,80	à 11,70	11,70
Blécao	1 — à 7.»»	7.»»	à 7,80	7,80
Huile	1 kg. 700 à 6,25	10,60	à 21.»»	35,70
Beurre	0 kg. 200 à 20.»»	4.»»	à 66.»»	13,20
Pâtes	2 kg. à 7,20	14,40	à 14.50	29.»»
Fromage	0 kg. 800 à 20.»»	16.»»	à 43.»»	34,40
Sucre	2 kg. à 6.»»	12.»»	à 11,50	23.»»
Café	0 kg. 300 à 30.»»	9.»»	2 rations à 5.»»	10.»»
Viande	2 kg. à 20.»»	40.»»	à 60.»»	120.»»
Savon	4 rations lessive	3,30	4 rations lessive	6.60
Charbon	50 kg. à 0.50	25.»»	à 0.65	32.50
Vin	10 litres à 2.»»	20.»»	à 6.»»	60.»»
Œufs	6 à 1.»»	6.»»	2.80	16.80
	Total	189.20	Total	421.»»

SALAIRES

En septembre 1939		En décembre 1942	
(Manœuvre premier échelon)		(Manœuvre premier échelon)	
Salaire brut 6,70 × 210 h.	1.407	Salaire brut 7,95 × 180 h.	1.431.»»
Allocation pour chef de famille (2 enfants)	155	Allocations familiales et S. U. (2 enfants)	437.50
Total	1.562	Total	1.868.50
A déduire A.S.	56	A déduire A.S.	57.»»
		C.N. et I.C.	18.»»
Reste	1.506	Reste	1.793.50

Etant donné cette pénible situation, il est heureux que l'arrêté du 21 juin 1943 soit enfin intervenu afin d'augmenter la rémunération des ouvriers de la métallurgie et autres industries connexes — à partir du 1er juin 1943. L'augmentation qui est de l'ordre de 20 % environ, sera sans doute prochainement étendue aux autres catégories d'ouvriers.

II. — *Salaires des petits employés et fonctionnaires.*

Dans le monde des employés, la situation n'est guère différente. Ci-après, à titre indicatif, les émoluments alloués, en 1936 (à la suite de l'augmentation de salaires, consécutive à la mise en vigueur des conventions collectives) aux employés d'industrie et de banque, âgés de plus de 22 ans, dans la région parisienne[1] :

a) *Industrie*

Employés aux écritures	Hommes : 1.100 à 1.200 Femmes : 975 à 1.075
Gardiens de bureau ...	Hommes : 1.050 Femmes : 900
Pointeaux	Hommes : 1.250 Femmes : 1.100
Aides-comptables	Hommes : 1.350 Femmes : 1.150
Correspondanciers	Hommes : 1.275 Femmes : 1.175
Téléphonistes	Hommes : 1.300 Femmes : 1.150

b) *Grands magasins et Prix uniques* :

Employés	Hommes : 1.000 à 1.275 Femmes : 825 à 1.075

c) *Banques.*

Employés	Hommes : 1.125 Femmes : 1.010

A ces traitements s'ajoutaient d'ailleurs, dans les banques les gratifications et le mois double.

d) *Assurances.*

Employés	Hommes : 1.125 Femmes : 1.000

Depuis lors, et notamment au moment de l'application de la loi de 40 heures, des augmentations sont intervenues.

En outre, les employés de l'industrie, du commerce, des banques et assurances ont bénéficié, de même que tous les

1. Enquête sur les salaires en France, en octobre 1936, *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier-février, mars 1937, p. 34 et 35.

salariés affiliés aux Assurances Sociales, des dispositions de la loi du 23 mai 1941 (augmentation de 1 fr. en moyenne par heure de travail), et des dispositions relatives au relèvement des salaires anormalement bas. — (Arrêtés des préfets régionaux pris en application de l'arrêté du 23 juin 1941).

A l'heure actuelle, dans la même région parisienne, les salaires courants des employés de l'industrie et du commerce seraient les suivants : en face ont été indiqués les salaires de province [1].

	Salaires de Paris	Province
Employés aux écritures	Hommes : 2.200 Femmes : 2.000	1.386 1.188
Comptable, Caissier ..	Hommes : 3.000 Femmes : 2.600	1.895 1.507
Aide-comptable	Hommes : 2.500 Femmes : 2.200	1.486 1.191
Magasinier	2.500	1.384 1.069
Vendeurs	Hommes : de 1.950 à 2.200 Femmes : de 1.750 à 2.000	de 1.346 à 1.413 de 1.020 à 1.177
Sténodactylographe ..	Hommes : 2.200 Femmes : 2.200	1.549 1.277

Il ressort de ces indications que les salaires payés à Paris sont très supérieurs à ceux de la province : 59 % pour les employés aux écritures (hommes), 58% pour les comptables. Les salaires des hommes dépassent ceux des femmes, surtout en province : de 16 % (employés aux écritures) ; à 31% vendeurs d'alimentation. A Paris, la différence n'est guère que de 10 à 15%, pour les employés aux écritures et les comptables ; elle est nulle pour les sténo-dactylos et les dactylos.

Il importe d'observer en outre que, en ce qui concerne du moins la Province, les salaires mensuels des ouvriers (8 h. par jour, 22 j. par mois) sont supérieurs à ceux des employés masculins, à l'exception des comptables et sténo-dactylographes.

Les améliorations apportées, quelque élevées qu'elles puissent paraître, ne compensent pas la hausse du coût de la vie

1. Cf. *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet-août 1943, p. 230.

qui s'accentue chaque jour, car si l'augmentation de la rémunération s'élève à 85 % à Paris, entre 1936 et 1943, celle du prix de pension a varié de 154 % pendant le même laps de temps, et l'indice du coût de la vie de 160 %.

Dans l'administration, les salaires des employés aux écritures se situaient, en 1938, autour de 1.000 fr. par mois pour les femmes et de 1.300 fr. pour les hommes, ceux des employés, fonctionnaires subalternes, étaient fixés à 1.430 fr. environ. La loi du 31 octobre 1941 instituant :

1° une indemnité de résidence familiale ;

2° un supplément temporaire de traitement [1], appelé à remplacer l'indemnité spéciale temporaire, et le reclassement du personnel auxiliaire, en tenant compte des barèmes fixés par les préfets régionaux ont amélioré quelque peu la situation de ces personnels.

C'est ainsi que le salaire d'une dactylographe auxiliaire, à Clermont, est passé de 1.000 fr. environ à 1.500 fr., celui d'un secrétaire homme de 1.300 fr. à 1.900 fr. environ [2] et le traitement d'un petit fonctionnaire de bureau dans la même localité de 1.430 à 1.700 fr. En 1942, le traitement de ce petit fonctionnaire est passé, grâce à l'amélioration du supplément temporaire de traitement à 2.100 fr. environ [3].

III. — *Salaires agricoles* [4].

Dans l'agriculture, les salaires accusent des niveaux beaucoup plus bas encore. Il est vrai que les journaliers agricoles

1. Ce supplément temporaire a été augmenté de 4.000 francs par an environ, soit de 330 francs par mois, à compter du 1er août 1942, en exécution d'une décision du Conseil des Ministres en date du 24 juillet.

2. Un texte récent, arrêté du ministre des Finances, en date du 12 septemb. 1942, fixe à 2.000 francs en moyenne, et à 1.800 au minimum, le salaire des auxiliaires de la région parisienne. Une différence très minime de 20 à 50 francs par mois subsiste entre les salaires féminins et masculins dans des professions où cependant les femmes ont, en général, un rendement supérieur à celui des hommes (dactylo, sténo, téléphoniste). Ces taux sont à rapprocher des salaires courants de l'industrie et du commerce, à Paris, où les deux rémunérations sont semblables.

3. Il semble donc que si à Paris les salaires minima de l'administration (1800 fr.) sont inférieurs aux salaires courants de l'industrie et du commerce (sténodactylos par exemple), en province, c'est l'inverse qui se produit. D'après l'arrêté préfectoral de Clermont, le salaire de base d'une sténodactylo est fixé à 1450 fr. au lieu de 1.277 fr. dans *l'industrie*.

4. A noter que les salaires agricoles varient énormément suivant les régions : c'est ainsi que la rémunération d'un berger très basse dans l'Ain, atteint dans l'Aisne à la même époque 14.000 fr. Ces salaires sont à rapprocher de la rémuné-

sont généralement nourris et logés, et que le salaire en espèce n'est qu'une partie de leur rémunération. Quoiqu'il en soit, en 1937-1938, un valet de ferme gagnait annuellement dans l'Ain : 7.200 fr. ; un journalier 8.100 et un berger 2.500. Les salaires des femmes, utilisées à ces mêmes travaux, étaient encore plus bas et à peine croyables : 4.500, 6.000 et 2.300. (A ces salaires s'ajoutent la nourriture et le logement, assurés par l'employeur).

En octobre 1942, les salaires moyens annuels de ces divers ouvriers étaient les suivants[1] :

valet de ferme : en espèces : 10.400. Au total 19.300.
berger : en espèces : 14.100. Au total 21.100.
journalier : en espèces : 14.900. Au total : 22.140.
servante de ferme : en espèces : 6.530. Au total : 14.300.
journalière : en espèces 9.360. Au total : 16.128.

En somme, la situation matérielle de la plupart des travailleurs est la suivante : salaire médiocre ne permettant pas toujours à ces derniers de subvenir à leurs besoins, étant donné l'augmentation considérable du coût de la vie.

Les salaires, comme toujours, et pour des raisons tirées d'une économie peut-être un peu courte, ne suivent que très lentement, d'où, malaise social provenant d'un décalage entre le prix des denrées de première nécessité et les ressources des classes laborieuses. C'est ainsi qu'à Paris, on constate pour la période de février 1939 à février 1942, une hausse modérée sur le pain (11 %), l'électricité (6 %), sur la viande de veau (9 à 12 %), plus accentuée sur les pâtes (31 %), le sucre (44 %), le charbon (28%), le gaz (28 %) . La hausse est plus nette sur la viande de bœuf (50 à 59 %), la poitrine de mouton (66 %), les pommes de terre (84 %), les haricots secs et les pois cassés, notamment (101 et 128 %), le chocolat (57 %). le vin (49 %).

ration des domestiques qui paraît être plus élevée, puisque déjà en 1935 avant les augmentations de 1936, par conséquent, annuellement un cuisinier gagnait 8.168 fr. ; un valet de chambre 4.272 fr. une cuisinière 4.473 fr. et une femme de chambre 3.511 fr. Par contre, les émoluments de la bonne à tout faire se rapprocheraient davantage de ceux de la servante de ferme : 2.965 fr. Il est entendu que ces salaires comprennent également tous les avantages en nature, c'est-à-dire la nourriture et le logement.

1. Cf. *Bulletin de la statistique générale de la France*, p. 236 et suiv.

En mai 1943, la hausse atteignait, par rapport à 1939 : 219 % sur les œufs ; 94 % sur le sucre ; 113 % sur le vin ordinaire ; 144 % sur la poitrine de mouton ; 208 % sur les pommes de terre nouvelles ; 169 % sur les pois cassés ; 141 % sur le beurre de table ; 266 % sur le pétrole. La hausse reste modérée en ce qui concerne le pain (19 %), la viande de veau : 16 à 22 % ; le gaz et l'électricité : 33 et 36 %[1].

Il résulte d'une enquête effectuée par le mouvement populaire des familles de Saint-Etienne, que sur 34 réponses de familles, toutes accusent un déficit mensuel, qui varie de 24 à 169 fr. Le déficit le plus élevé est donné par les réponses au nombre de 7, émanant de familles de 4 personnes qui, en moyenne, dépensaient, en février 1942, 2.575 fr. alors que leur budget recette n'était que de 2.306 francs[2].

Il ressort d'une autre enquête[3], effectuée au début de 1942, que sur 34 foyers ouvriers : 18 ne parviennent pas à équilibrer dépenses et recettes, celles-là étant supérieures à celles-ci de 100, 200 et même 500 fr. par mois ; 9 ont un excédent de ressources inférieur à 100 fr. ; 7 seulement disposent d'un boni supérieur à 100 fr. Il paraît donc que M. Sand ait raison de juger qu'une fois sur trois « le revenu est inférieur au minimum vital »[4].

D'autre part, les besoins des classes laborieuses, du fait de l'orientation de la civilisation contemporaine, deviennent de plus en plus nombreux et compliqués (confort, voyages, sports, cinéma, spectacles, T.S.F., etc..). Cette standardisation de la civilisation moderne, qui tend à uniformiser le genre de vie de la majorité des individus, exige que la classe prolétarienne dispose de moyens accrus. Or, une étude attentive nous a permis de constater que l'augmentation des salaires masculins, tout au moins, était beaucoup plus apparente que réelle.

Ce déséquilibre entre recettes et dépenses a de tout temps

1. *Bulletin de la Statistique générale de la France* : avril 1942, et juillet-août 1943.
2. *Monde Ouvrier* du 18 juillet 1942 : « Il faut assurer l'équilibre des budgets ouvriers ». Ch. BONNET.
3. Rapportée également par *Monde Ouvrier*.
4. R. SAND, *Economie humaine*, p. 39.

existé dans les classes laborieuses ; il était encore glus pénible naguère, et notamment au cours du XIXe siècle où les salaires étaient généralement à la limite du minimum vital.

Certes, il y a eu relèvement du niveau moyen des salaires, et dans les années qui ont précédé la guerre, les travailleurs ont joui d'un certain confort et de bien-être. Cette période a été de trop courte durée pour permettre aux intéressés d'épargner un capital suffisant pour les mauvais jours ; ajoutons que le manque d'organisation ménagère, le gâchis de certains foyers constituent une cause de déséquilibre du budget, surtout parmi les ouvriers. Les employés savent, en général, davantage se priver et penser à l'avenir. Ils comptent moins que les ouvriers sur les œuvres d'assistance ou d'entr'aide ; il est vrai que ceux-ci n'ont pas de retraite, en dehors de celle très minime que leur assurent les Assurances sociales, et que le sens de la solidarité est particulièrement développé chez eux.

Dans la période de misère que nous traversons, les salariés (petits employés et ouvriers) qui, par suite de l'insuffisance de leur rémunération ou par défaut de prévoyance n'ont aucune réserve, souffrent d'une façon particulièrement dure des restrictions.

Quelques exemples de budgets familiaux en 1936-1937, en 1941-1942, mettront en lumière l'adaptation desdits budgets à un niveau de vie supérieur en 1936-37, et aux difficultés que rencontre un ménage modeste, à l'heure actuelle.

Nous prendrons, pour la période 1936-1937, un budget d'ouvrier et un budget d'employé[1] de Toulouse.

L'ouvrier est un typographe qui, en 1936, disposait de ressources supérieures à 1.200 fr. par mois. En 1937, par le jeu de l'application des conventions collectives, ses revenus ont augmenté de 18 % environ. Les dépenses d'alimentation du ménage, composé des parents et d'un enfant de 14 ans, *au cours d'une semaine*, ont varié dans les conditions suivantes : à noter que la mère travaille et que son gain représente 3,8 % des ressources du ménage.

1. Ces renseignements sont extraits d'une enquête relative aux recherches sur le niveau de vie et les habitudes de consommation par Henri DELPECH.

1936		1937	
Pain 7 kg.	14,70	Pain 7 kg.	17.50
Viande 2 kg. 500	30.»»	Viande 4 kg.	40.»»
Poisson 0kg. 500	3, 80	Poisson 0 kg. 500	5.40
Beurre, huile	18.»»	Beurre, huile	20.»»
Lait, 6 litres	6.60	Lait, 3 litres	4.50
Sucre 1 kg.	3.90	Sucre 1 kg.	4.95
Légumes verts	12.»»	Légumes verts	16.»»
Légumes secs. et pâtes	12.»»	Légumes secs et pâtes	14.»»
Conserves	6.20	Conserves	8.60
Café (0 k. 500)	9.»»	Café (0 kg. 500)	10.»»
Vin (20 litres)	28.70	Vin (24 litres)	48.»»
Divers	8.»»	Divers	6.»»
	152.90		194.95

La consommation de viande est plus abondante et variée, le mouton remplace le cheval. La consommation de légumes verts et de vin augmente : en dépit de la hausse des prix, l'alimentation est améliorée[1].

Pour chacune des trois personnes de la famille, les dépenses hebdomadaires ont été les suivantes :

	1936	1937
Père	76.45	97.50
Mère	61.15	78.»»
Enfant	15.30	19.45

d'où accroissement de 42 fr. par semaine, de 27,4 % supérieur en somme à l'accroissement des revenus. La proportion des dépenses d'alimentation dans le budget total passe donc de 57,3 à 58,1. La dépense d'habillement s'accroit également, passant par mois de 110 à 122 fr., soit une majoration proportionnelle de 11 %. Le pourcentage des dépenses d'habillement dans le budget total passe de 9,3 à 10.

En ce qui concerne les autres rubriques, notons une augmentation des dépenses d'éclairage et de chauffage (de 6,1 à 7,2) et de l'épargne de 6 à 10. Le pourcentage du logement accuse une hausse élevée : 9, par suite de l'absence de cette dépense en 1936 (l'ouvrier était logé). En compensation, les autres chefs de dépense sont en diminution : dépenses intellectuelles, distractions, dépenses culturelles, entretien, divers. En résumé,

1. Cf. M. Henry Delpech, *Recherches sur le niveau de vie et les habitudes de consommation*, p. 219.

l'amélioration des revenus s'est donc répartie dans ce cas particulier entre l'alimentation, le logement, l'habillement, le chauffage et l'éclairage et la constitution d'un avoir.

L'autre exemple est tiré d'un ménage d'employé de chemin de fer avec un enfant de 2 ans, dont les ressources étaient supérieures à 1.200 fr. en 1936 et qui a obtenu, en 1937, une augmentation de 13 % environ :

1936			1937		
Pain 1 kg. 500 p. j. ..	3, 15		Pain 1 kg. 500 p. j. ..	3, 85	
Lait 2 litres par jour .	2, 60	9, 55 × 7 = 66, 85	Lait 1 litre 1/2 p. jour	2, 30	10, 75 × 7 = 75, 25
Vin 2 litres par jour .	3, 80		Vin 2 litres par jour .	4, 60	
Huile (1 litre)	5, 50		Huile (1 litre)	6, 50	
Graisse 0 kg. 500	5, »»		Graisse 0 kg. 500	5, 50	
Vinaigre 1/16	0, 25		Vinaigre	0, 25	
Sel 0 kg. 250	0, 25	18, 45	Sel	0, 25	25, 20
Sucre 0 kg. 500	1, 35		Sucre 0 kg. 750	3, 70	
Café 0 kg. 250	5,»»		Café 0 kg. 500	5, 25	
Divers		15, 50	Divers		12, »»
Dépenses journalières		52.70	Dépenses journalières		61.20
Dépenses de la semaine		153. »»			173.65

Les dépenses journalières comprennent notamment de la viande : 15 fr. en 1936, 22 fr. 5 en 1937, des fruits et gâteaux 7 fr. en 1937, au lieu de 4,5 en 1936 [1].

L'amélioration dans son ensemble est plus faible que dans l'exemple précédent ; elle ne concerne que la viande, le beurre, le sucre, le café et les fruits. Par contre, il y a réduction de la consommation du lait, par suite, sans doute, du changement apporté dans l'alimentation de l'enfant qui a grandi. Le pourcentage d'augmentation, égal à 13, est surtout dû à la hausse des prix. Il correspond exactement à l'amélioration des revenus.

Le pourcentage du coût de l'alimentation a cependant quelque peu hauss.é dans le budget global : de 51,3 à 52,3. Les dépenses mensuelles d'habillement sont passées de 142 à 159, accusant une majoration proportionnelle de 12 %, supérieure à celle qui a été constatée dans le budget précédent (ouvrier). Dans le pourcentage total, la proportion de ces dépenses passe de 12 à 12,4. — Augmentent également quel-

1. Cf. M. Henry Delpech, ouvrage précité, p. 224 et 225.

que peu les frais de logement, de 10,6 à 11,7 ; les dépenses intellectuelles (lecture, correspondance et les divers), de 1 à 1,8 ; les frais d'entretien, de 1,2 à 1,8. Par contre, la proportion de l'épargne diminue.

Les ressources de l'ouvrier ont davantage augmenté que celles de l'employé. Pour les deux catégories, ce sont les dépenses d'alimentation[1] qui se sont accrues, notamment chez l'ouvrier — marquant ainsi le caractère de nécessité de la majoration des salaires. Les postes des autres augmentations sont respectivement fonction des préoccupations intellectuelles et des besoins d'instruction de l'employé, de la nécessité chez l'ouvrier de se constituer un avoir pour les périodes éventuelles d'indisponibilité, et pour les vieux jours.

Quoiqu'il en soit, ces deux budgets, sont en équilibre, puisque, dans l'un et l'autre cas, quelques améliorations ont pu être apportées à l'alimentation. Il convient d'observer toutefois que la mère, par son travail, contribue dans la proportion de 3,8 % dans le ménage de l'ouvrier, et de 14,2 % dans le ménage de l'employé à l'entretien de la famille. *Il semble que, tout au moins chez l'ouvrier, cet appoint ne soit pas strictement indispensable et que l'équilibre eût existé en son absence*[2].

Sur les quelques 80 budgets observés par M. H. Delpech, il n'est guère que 9 cas de déficit, dont deux parmi les ouvriers. Ce déficit est dû, soit à l'insuffisance du salaire normal, soit à de très grosses charges de famille, soit enfin à une mauvaise organisation du budget familial. Grâce à l'évolution de la notion de salaire vital, les difficultés éprouvées à équilibrer un budget se font heureusement plus rares, en période normale.

Il n'en subsiste pas moins que cet équilibre est instable et que dans 19 cas sur les 80 exemples observés, c'est-à-dire

1. Il ressort de l'enquête publiée par M. Delpech, que les pourcentages des dépenses d'alimentation dans l'ensemble du budget sont beaucoup plus élevées en France qu'en Suisse, par exemple (Cf. *Budgets familiaux de la population salariée*, 1936-1937—1937-1938), soit 60,1 chez les ouvriers et 49,2 chez les employés moyens, au lieu de 30 environ en Suisse. Par contre, la place du logement et de l'assurance est beaucoup plus importante dans ce pays, 18,3 et 8,6 au lieu de 13.7 et 0,4 chez l'employé moyen. — Cf *Budgets familiaux de la population salariée*, p. 56.

2. D'où l'importance — du moins en 1937, époque du pouvoir d'achat élevé des classes laborieuses — du facteur psychologique : besoin de confort, désir d'indépendance.

dans une proportion de près de 25 %, la femme travaille, sinon par nécessité immédiate absolue, du moins afin de préserver l'avenir : 4 d'entre ces travailleuses, en effet, ont 4 enfants au minimum.

La moyenne de l'aide de la mère, variant de 15,2 à 21,8 %, les revenus disponibles des ménages d'employés et d'ouvriers diminueraient fortement si elle ne travaillait pas. *Sans être de nécessité absolue, dans tous les cas, le travail féminin contribue donc de façon appréciable à assurer le bien-être de la famille.*

Notons enfin que dans 18 ménages, les enfants apportent à la famille par leur travail une aide, faible il est vrai, en raison notamment du très jeune âge des enfants ayant fait l'objet de l'enquête ; la plupart d'entre eux n'ont pas, en effet, atteint l'âge légal de l'apprentissage. Il advient donc que la médiocrité du salaire paternel et non pas seulement tel désir de coquetterie ou de distraction pousse la jeune fille à travailler au dehors.

Il nous reste maintenant à étudier des budgets familiaux établis selon des données plus récentes, et qui manifestent, tout au moins pour les mariés, une insuffisance beaucoup plus nette du pouvoir d'achat, en dépit des améliorations apportées depuis 1936 par la réglementation en faveur de la famille.

Le premier de ces budgets a été établi en 1941 ; il est extrait d'une étude effectuée par une assistante familiale, et concerne une famille de 4 personnes, père, mère un enfant de 18 mois, une grand'mère :

Ressources mensuelles		Dépenses mensuelles	
Salaire du père	805, 60	Alimentation	1.149.35
All. familiale et sal. unique .	220.»»	Loyer	91.90
Pension grand'mère	300.»»	Entretien	628.75
	1.325.60		1.870.»»

Déficit : 545 francs.

Etant donné le taux extrêmement bas du salaire du père, il s'agit selon toute vraisemblance d'un manœuvre rétribué à un tarif très voisin du minimum ; c'est donc un cas limite, sinon rare.

Un autre exemple est celui d'un commis d'enregistrement, à Lyon, célibataire, vivant hors de sa famille. Les émoluments annuels de ce petit fonctionnaire s'élèvent à 18.180 fr. Or, la totalité de ce gain est absorbée par les dépenses normales d'entretien et de distractions correspondant à la situation de l'intéressé, soit :

Frais de restaurant	10.800.»»
Location d'une chambre	2.400.»»
Blanchissage et raccommodage	720.»»
Cigarettes	360.»»
Un complet et 1 ou 2 pantalons	1.500.»»
Autres vêtements, linge de corps, distractions, voyages	2.400.»»
Total	18.180.»»

Ce jeune homme est célibataire, n'a pas de charge et parvient tout juste à équilibrer son budget ; ce qui est important, c'est de noter que dans les circonstances actuelles il ne peut réaliser d'économies, réserve cependant indispensable s'il lui survient une maladie, un accident, s'il perd un de ses proches, se marie ou tombe en chômage.

Le troisième budget est formé par une famille lyonnaise qui a 4 enfants de 18 mois à 8 ans ; il se rapporte à 1942 et est établi pour la nourriture et les dépenses personnelles du père, les frais généraux du foyer[1].

Nourriture par mois	
Pain	38.60
Viande	40.»»
Matières grasses	18.»»
Vin, bière	42.»»
Charcuterie, triperie, lapin	75.50
Conserves	12.50
Oeufs	3.40
Confiture et dattes	5.60
Pâtes et légumes secs	14.60
Légumes et fruits	177.»»
Laitage et fromage	9.50
Poisson	20.00
Total	507.10 × 12 = 6.075 fr. 20 par an.

1. Extrait de la *Femme dans la vie sociale*, 1942.

Vêtements et divers (par an)

Un complet sur trois ans, soit : 1.800 : 3	600.»»
Un pantalon sur deux ans, soit : 350 : 2	175.»»
Un pardessus sur cinq ans, soit : 2.000 : 5	400.»»
Deux blouses de travail sur trois ans, soit : 350 × 2 :3	235.»»
Un chapeau et un béret tous les deux ans, soit : 95 + 30 : 2	62.50
Deux chemises, 200 francs, une flanelle, 60 fr.	360.»»
Un gilet tailleur laine tous les deux ans, soit : 175 : 2	87.50
Trois caleçons en deux ans, 90 fr. une cravate et bretelles 80 fr.	170.»»
Trois paires de chaussettes, 60 fr. × 3	180.»»
Chaussures (ayant 4 enf. le père a droit à une paire de chaussures nationales)	265.»»
Un ressemelage par trimestre, soit : 80 × 4 = 320 environ	300.»»
Une douzaine mouchoirs tous les trois ans, 180 : 3	60.»»
Coiffeur, douches, savon, ustensiles de toilette	300.»»
Tabac, 450, cotis. syndicales, 120 fr. collectes diverses, 150 fr.	720.»»
	3.915.»»

Frais généraux du foyer (par an)

Loyer insuffisant : deux pièces	1.500.»»
Chauffage, 600 fr, eau, gaz et électricité, 1.020 fr.	1.620.»»
Assurances incendie	60.»»
Linge blanchi au dehors (draps), 120 fr. à la maison 500 fr.	620.»»
Cristaux et lessive, 28 fr. entretien maison 100 fr.	128.»»
Déplacements, 500 fr., correspondance, 100 fr.	600.»»
Médecin, 150 fr., dentiste, 200 fr., pharmacien, 280 fr.	630.»»
Transports du père pour son travail (quelques tramways, amortissement en 10 ans d'une bicyclette)	290.»»
Entretien linge de maison, couvertures, etc	400.»»
	5.848.»»

soit : frais généraux, vêtements, nourriture, 15.838 fr. 20 par an.

Or, le taux du salaire moyen départemental est à Lyon de 1.325 fr., soit 15.900 fr. par an. Nous savons qu'heureusement beaucoup de salaires lui sont supérieurs ; un certain nombre cependant ne l'atteignent pas, au moins dans sa partie salaire proprement dit (mise à part les indemnités et primes diverses). En ce cas, la mère et les enfants doivent vivre sur ces accessoires de la rémunération, s'il en existe, et sur les allocations familiales et de salaire unique. Pour une famille de 4 enfants, celles-ci s'élèvent à Lyon à 11.925 . — Or, il est pratiquement impossible à 5 personnes de vivre dans une grande ville avec cette somme, même grossie de 5.000 fr. d'indemnités diverses. Ce cas est donc typique de la nécessité du travail féminin dans certaines hypothèses.

Même dans d'autres situations un peu plus favorables, où n'existe pas de déséquilibre du budget, il est fréquemment impossible aux ménages de petits employés et d'ouvriers, non particulièrement qualifiés de mettre de l'argent de côté, d'autant plus que dans le commerce et l'industrie, les salariés sont sans cesse menacés de réduction de la journée de travail, de chômage partiel ou total.

L'insuffisance du salaire masculin paraît donc être, surtout dans les circonstances actuelles, une cause essentielle du travail de la femme ou de la jeune fille. Cette nécessité paraît d'autant plus pressante que de 1936 à 1938-39 les classes laborieuses avaient joui d'un certain bien-être. Pour éviter de le perdre complètement, les femmes préfèrent travailler.

Nous avons vu, au cours de notre étude, que les ressources ouvrières et celles des employés recevaient parfois l'apport du gain féminin, inférieur en général au salaire masculin. Il est intéressant de rechercher l'influence qu'exerce sur l'emploi féminin cette rémunération elle-même. Tel est l'objet de la sous-section suivante.

Sous Section II

Influence exercée par la médiocrité du salaire féminin.

Les tableaux XXXI ci-dessus font ressortir de manière saisissante les taux extrêmement médiocres des salaires féminins, comparativement aux salaires masculins [1].

En 1911, par exemple, et même en 1921, ces salaires atteignaient à peine la moitié des salaires masculins. Déjà en 1905, d'Haussonville fixait dans son livre *Misères et Remèdes*, dans les limites de 850 à 1.200 fr. le budget annuel d'une ouvrière parisienne, se décomposant comme suit [2] :

1. En 1936, une enquête portant sur les derniers salaires perçus par des chômeurs des deux sexes, souligne des différences considérables entre les rémunérations de ces deux catégories de personnes ; les premiers perçoivent un salaire journalier de 36,7 ; les seconds de 22,10 ; 46 % des femmes touchant un salaire inférieur à 20 fr., alors que 4,5 % seulement des hommes se trouvent dans cette situation. Enquête de l'institut scientifique des recherches économiques, et sociales, t. II, p. 96 ; dans cette hypothèse, le salaire féminin représente 63 % de l'autre salaire.

2. Cité par Mlle Decouvelaère, *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 52.

Logement	100 à 150 fr. (misérable)
Vêtements	100 à 150 fr.
Nourriture	550 à 750 fr.
Divers	100 à 150 fr.
Total	850 à 1.200 fr.

Il estimait qu'avec un salaire de 2,75 par jour, de 1.125 fr. par an, s'il n'y avait pas de chômage, l'ouvrière pouvait tout juste subvenir à ses besoins les plus indispensables. Avec 4 fr. sa vie aurait été assurée, mais les salaires de 4 fr. étaient très rares. En 1934, Mlle Decouvelaere dans sa thèse sur *Le travail industriel des femmes mariées* dresse ainsi la liste des dépenses indispensables à l'ouvrière[1] :

Logement	1.200 à 1.500 fr.
Vêtements	1.240 à 1.500 —
Nourriture	4.160 à 4.250 —
Divers	1.500 à 1.700 —
Total	8.100 à 8.950 —

Les salaires qui se situaient entre 6.000 et 7.000 fr. restaient donc bien inférieurs au coût de la vie. A l'heure actuelle[2] on pourrait établir comme suit le budget des dépenses d'une ouvrière, dans la région parisienne :

Logement	2.200 à 2.600 fr.
Vêtements	2.500 à 3.000 —
Nourriture	10.000 à 12.000 —
Divers	2.000 à 3.000 —
Total	16.700 à 20.600 fr.

Or, le salaire minimum mensuel d'une ouvrière varie, dans la région parisienne, de 1.040 à 1.320 francs, soit de 12.480 à 15.800 fr. par an, sans tenir compte du chômage. Le salaire minimum annuel d'une ouvrière varie, en province de 10.000 à 11.000 fr. Si l'on tient compte des augmentations prévues par l'arrêté précité du 21 juin 1943, le salaire minimum annuel d'une ouvrière serait fixé à 16.000 dans la région parisienne et à 12.800 fr. dans une ville de province de 100.000 habitants (rémunération calculée sur la base de 2000 heures).

1. Mlle Decouvelaère, *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 53.
2. Budget établi en 1942. En 1943, étant donné la hausse considérable du coût de la vie, les chiffres précités devraient être majorés de 1/3.

Le salaire net des petites employées de bureau se situe entre 1.200 et 1.500 fr. par mois, soit entre 14.400 à 18.000 fr. par an ; celui des dactylos, à Paris, entre 1.800 et 2.200, soit par an, entre 21.600 et 26.400. Là encore, sauf pour quelques privilégiées, l'augmentation des salaires ne suit pas la hausse du coût de la vie. Quoique ces salaires aient été considérablement relevés [1], dans leur ensemble, un écart sensible subsiste encore entre eux, et les salaires masculins [2]. Nous avons indiqué, page 197, que les salaires courants des sténodactylographes étaient les mêmes à Paris, pour les deux sexes.

Il semble, à première vue, que cette infériorité incite les femmes à cesser tout travail extérieur ; il n'en est rien, au contraire, car en effet, la tentation est forte pour les chefs d'établissement d'embaucher de préférence, de la main d'œuvre moins onéreuse, surtout lorsque le travail fourni (comme le cas se produit fréquemment) est de qualité sensiblement égale. En outre, de par son caractère d'appoint, ce salaire forme bloc avec le salaire de l'homme, dont il ne semble pas pouvoir se dégager. Lorsqu'elle est jeune fille, l'ouvrière ou l'employée apporte un appoint aux ressources de ses parents ; lorsqu'elle se marie, elle continue d'apporter cette rémunération à son ménage ; c'est une habitude acquise. Ce caractère est d'autant plus net dans certaines régions que depuis de longues années, deux catégories d'entreprises de production industrielle se sont établies dans un lieu voisin : les unes, telles la métallurgie et les mines utilisant les hommes, les autres, telles les industries textiles ou les entreprises de fabrication de chaussures faisant appel à la main d'œuvre féminine. Cette

1. Voir plus haut : 1re sous-section : *Considérations générales, insuffisance du salaire du mari*, p. 189.

2. Le texte récent relatif au relèvement des salaires des auxiliaires dans la région parisienne, consacre encore, nous l'avons indiqué plus haut, pour des emplois essentiellement féminins, une différence, de l'ordre de 2 ou 5 % environ, entre les salaires des personnel des deux sexes (dactylos, téléphonistes, etc...) (arrêté) du ministre des Finances, en date du 12 septembre 1942) et page 198.

L'arrêté du préfet régional de Montpellier, le dernier en date (13 octobre 1942) en ce qui concerne les salaires locaux, prévoit une différence de 50 fr. environ entre la rémunération mensuelle des hommes et celle des femmes (dactylographes, manutentionnaires, secrétaires). Dans les magasins, la différence de rémunération mensuelle est, entre les vendeurs et vendeuses, de 250 fr. par mois, *Monde ouvrier* du 16 janvier 1943. « La pénible situation des employés de commerce ». L'arrêté préfectoral de l'Hérault fixant ces salaires est du 28 mai 1942.

situation permet au chef de chacune des entreprises considérées d'attribuer un salaire un peu réduit à l'homme et à la femme, la somme des deux rémunérations constituant la totalité des ressources du ménage. Depuis l'intervention des conventions collectives, la liberté de cette détermination du salaire est limitée par la notion du salaire minimum.

On a recherché quelles étaient les causes de la médiocrité du salaire féminin, Elles sont diverses :

Parfois, le travail de la femme est considéré comme une aide des métiers proprement masculins (secrétaire, dactylographe, classeuse).

D'autre part, les femmes sont utilisées plus souvent que les hommes dans les industries de luxe (dentelles, travail du cuir, lingerie, etc...). Dans ces métiers, le salaire, ainsi que le constate Leroy-Beaulieu, entre beaucoup plus que dans d'autres professions, dans le décompte des prix de revient. Il est donc plus difficile de faire des économies sur les autres éléments constitutifs de ce prix, éléments très peu nombreux et qui ne peuvent subir de compression importante.

En outre, le champ d'activité de la femme est moins vaste que celui de l'homme. C'est surtout dans les travaux d'adresse où existe la concurrence masculine que les femmes étaient naguère utilisées. A présent, nous l'avons constaté, par suite du développement du machinisme, cette observation n'est plus exacte. La main d'œuvre féminine effectue des travaux sensiblement les mêmes que la main d'œuvre masculine. Cette assimilation s'est accentuée au cours des deux guerres contemporaines.

Le salaire enfin, a une tendance à suivre le mouvement des besoins. Ceux de l'homme apparaissent plus exigeants que ceux de la femme. Cet argument n'a qu'une valeur très contestable, car l'homme se crée des besoins artificiels (café, tabac par exemple) [1]. Il est toutefois certain que la femme, grâce à son activité ménagère, s'évite le recours à des aides extérieures (blanchissage du linge, entretien des vêtements).

On a souligné aussi que le rendement de la femme était

1. Il s'agit là d'habitudes de vie nées justement de la différence entre les besoins véritables et les revenus.

inférieur à celui de l'homme. Ces avis ne semblent pas partagés par les directeurs d'établissements, qui ont utilisé la main d'œuvre féminine pendant la guerre et qui l'utilisent encore dans les pays belligérants. Nous avons cité plus haut [1] l'avis émis, à ce sujet, par le directeur des usines d'armement.

Ces indications sont confirmées par les résultats d'enquêtes, effectuées dans les industries de guerre, et rapportées par Jacques Gascuel (*Daily Telegraph* du 10 juin), dans le *Bulletin hebdomadaire des documents français, Revue des Hautes Études Politiques, Sociale, Economiques et Financières* en date du 15 juillet 1942.

Ces enquêtes signalent que les femmes montrent beaucoup plus d'habileté que les hommes pour trois genres de travaux :

1° ceux qui demandent l'habileté des doigts ;

2° ceux qui exigent une vue excellente et un toucher délicat ;

3° ceux qui impliquent une répétition monotone, et qui exigent une grande patience.

Des observations analogues avaient été faites au cours de la guerre 1914-1918. Le Bureau féminin du Département du Travail aux Etats-Unis avait constaté, à cette époque, que pour diverses opérations (inspection, travail au foret, limage, travail au tour, soudure, etc...) cent femmes faisaient le même travail que cent hommes [2].

Pour d'autres travaux le rendement féminin se révélait moins bon. Il s'agissait, en l'espèce, d'un travail de force que la constitution physiologique de la femme ne lui permettait pas d'assurer dans les mêmes conditions que l'homme.

D'une autre enquête effectuée dans une usine de fabrication d'armements, il ressort que l'indice d'efficience pour la totalité des ouvriers, hommes et femmes, est légèrement inférieur à 66 [3]. Pour les femmes occupées toute la journée cet indice atteint 74,02. Pour les femmes qui ne travaillent qu'une partie du temps 91,21. L'indice des hommes paraît très sensiblement inférieur à celui des femmes, mais on ne saurait tirer de cette comparaison des conclusions d'ordre général,

1. 2e partie, chap. Ier, p. 179.
2. Cité par J. GASCUEL, article susvisé.
3. Jacques GASCUEL, art. déjà cité.

car les ouvriers du sexe masculin qui restent à l'usine sont presque tous des hommes déjà d'un certain âge.

En ce qui concerne les industries du temps de paix, on a noté également le rendement particulièrement élevé de la main d'œuvre féminine, dans toutes celles qui exigent de la patience, de l'énergie, de l'ordre, de la rapidité et de la finesse des mouvements. On a dit justement : « il ne faut pas imposer à la femme des efforts mais des mouvements ».

C'est ainsi qu'elles excellent dans des travaux de téléphone et de dactylographie.

D'autre part, la fatigue exerce une grande influence sur le travail féminin, et se fait très rapidement sentir, ainsi qu'en témoignent les indices de rendement. Le nombre optimum d'heures de travail par semaine serait pour les hommes de 56, alors que pour les femmes il se situerait entre 44 et 48.

Il advient aussi que l'ouvrière ne peut, pour des raisons physiques surtout, accomplir certaines besognes accessoires, qui accompagnent parfois le travail, telles que : réparation des machines, réglage des tours, etc.. Dans son ensemble en effet, et il convient de le déplorer, la main d'œuvre féminine n'est pas qualifiée, et elle manque de formation professionnelle.

On a tenté cette formation dans certains établissements, pendant la guerre 1914-1918, notamment à Nantes, où le directeur d'un grand établissement a fait l'essai de donner à celles de ses ouvrières, qui paraissaient présenter le plus d'aptitudes professionnelles, une instruction spéciale. Cet essai a été très favorable. Les ouvrières soumises à cette instruction, sont devenues rapidement de très bonnes spécialistes : ajusteuses, fraiseuses, tourneuses[1]. En Russie, la répercussion de la formation professionnelle sur les salaires a été très nette ; depuis qu'existe une main d'œuvre féminine qualifiée, les salaires des femmes augmentent[2].

Enfin, une autre cause de la médiocrité des salaires féminins doit être recherchée dans le peu de souci que prend la femme de ses intérêts professionnels. C'est à peine si, depuis 1936, elle s'est intéressée quelque peu à l'organisation de la profes-

1. Cité par M. Frois, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre.*
2. *B.I.T.* « Informations sociales », 20 avril 1930.

sion, faute de temps, absorbée qu'elle est par des soucis ménagers ; faute aussi, d'esprit de solidarité.

En résumé, en dehors des travaux qui exigent le déploiement d'une certaine force, et d'une aptitude professionnelle qualifiée, il semble que beaucoup de femmes puissent accomplir, avec un rendement sensiblement égal, les travaux masculins.

Dans tous ces cas, la justice exige qu'elles reçoivent le même salaire que leurs camarades masculins, ainsi que le précise un arrêté du 14 février 1942 « à rendement égal, salaire égal »[1].

Il semble d'ailleurs, que la législation tende actuellement à rapprocher les deux salaires. L'arrêté précité du 14 février 1942 prévoit qu'en aucun cas, l'abattement du salaire féminin ne pourra dépasser 20 % du salaire masculin.

Aux termes de l'arrêté précité du 21 juin 1943, du ministre du Travail, les taux des salaires sont pour les ouvrières à la production des industries métallurgiques, fixés à 80 % des taux correspondant à la rémunération des ouvriers ; ils sont ramenés à 70 % pour les ouvrières ne participant pas à la production.

Le problème du salaire féminin est très grave, puisque c'est souvent pour augmenter leur gain, par suite d'insuffisance de rémunération ou par désir de confort et de luxe, que certaines femmes se livrent à la prostitution. Il est certain par exemple que l'attribution de salaires mensuels de 1.000 francs ou en dessous est un scandale, et constitue une véritable provocation à la débauche.

***

Il eut été certes intéressant d'étudier de façon détaillée, les causes de « La prostitution ». Nous n'en avons pas eu la possibilité.

Notons seulement que l'abandon familial et moral de la femme constitue un climat favorable au développement de ce

1. Cet arrêté du ministre du Travail est relatif aux salaires anormalement bas. Déjà ce principe avait été formulé, notamment dans une circulaire du 16 septembre 1916, du Secrétaire d'Etat aux munitions, adressée aux Directeurs d'établissements de poudre. Une réserve toutefois, visait le cas d'un travail nécessitant l'aide d'un homme (transports de fardeaux, réglage des machines). Dans cette hypothèse le salaire alloué à cet homme venait en déduction du salaire de la femme, réserve normale et équitable. Cf. 2e partie, chap. IV, p. 262.

mal social. L'enquête de la S.D.N. sur la traite des femmes, signale que 10 % des femmes se livrant à la prostitution, sont des jeunes filles mineures, victimes des manœuvres des trafiquants et de leurs émissaires [1].

A l'insuffisance de l'éducation, et même à la vie dans un milieu immoral, s'ajoutent l'absence d'occupation rémunérée, parfois la privation physique. C'est pourquoi, les salaires anormalement bas, et même médiocres alloués aux femmes favorisent la prostitution. L'application des conventions collectives instituant des salaires minima, auraient dû faire cesser les scandales des rémunérations de certaines vendeuses de magasin par exemple. Les salaires demeurent parfois encore très insuffisants, étant donné les rigueurs de la vie actuelle, tel est le cas de Montpellier, où le préfet a fixé à 950 fr., le salaire mensuel brut d'une vendeuse de magasin [2].

Toute mesure prise afin d'améliorer les conditions de rémunération et la stabilité des professions féminines contribue donc, dans une large proportion à réduire l'offre féminine de prostitution.

D'après le professeur Cyril Burt, auteur d'enquêtes effectuées à Londres, la proportion des « faibles d'esprit », parmi les femmes de tous âges se livrant à la débauche vénale était, en 1926, de 12,5 % ; des enquêteurs du continent d'Amérique pensent que cette proportion atteint 25 % et même davantage. Il s'agit donc, dans l'hypothèse de la déficience des familles qui ne peuvent assurer la protection sociale de ces débiles.

Enfin quoiqu'il existe, parmi les prostituées des jeunes filles de bonne famille, munies de diplômes universitaires, des infirmières, des sténo-dactylographes, des comptables ayant occupé d'excellentes situations, l'exercice de certaines professions peut être l'occasion d'incitation à la débauche. Tel est le cas des manucures, masseuses, infirmières de certains instituts de beauté.

Enfin, il ressort des études de M^lle^ le Docteur Serin, que 50 % des prostituées mineures sont de jeunes bonnes venant de la campagne. Cette statistique témoigne de l'urgence de la

1. P. GEMÄHLING, *Les scandales de la prostitution réglementée, le proxénétisme en France*, p. 15.
2. Cf. ci-dessus, p. 210.

nécessité de revaloriser la profession de domestique ou aide familiale [1].

Il nous semble donc que toutes les mesures prises afin d'améliorer, d'élever la condition juridique, sociale, professionnelle de la femme exerceront une influence heureuse sur la prostitution et contribueront à sa diminution.

Sous Section III

Chômage ou indisponibilité du mari, son abandon ou sa mort.

Dans l'hypothèse du chômage du mari les ressources des familles laborieuses subissent une forte diminution ; elles tombent à zéro en général, en cas de décès du soutien ou de son indisponibilité prolongée. A l'ordinaire, en l'absence de toute fortune mobilière ou immobilière, le travail féminin devient de nécessité absolue.

Des statistiques [2] ont fait ressortir que sur 100 femmes de chômeurs, 33 travaillent en moyenne, soit une proportion deux fois supérieure à celle constatée pour l'ensemble de la population française. En effet, le recensement de 1931 accuse 9.556.395 femmes mariées en France, parmi lesquelles se trouvent 1.592.480 femmes mariées salariées (ouvrières, employées et isolées) ; d'où, nous pouvons conclure que sur 100 femmes mariées recensées, à l'exception des chefs d'établissement, 17 seulement environ travaillent [3].

La crainte du chômage entraîne fréquemment le travail extérieur de la femme. Les taux de l'allocation de chômage, tels qu'ils ont été fixés dans la région parisienne, par le décret du 27 octobre 1940 :

— 14 fr. par jour pour le chef du ménage ;
7 fr. par jour pour le conjoint chômeur ou non travailleur ;
7 fr. par jour pour chacun des enfants à charge âgé de moins de 14 ans,

1. Voir à ce sujet, 4e Partie, p. 421.
2. Enquête de l'Institut Scientifique des Recherches. Economiques et Sociales, 1936, p. 214, t. II.
3. A Mulhouse et à Lyon, l'enquête précitée accuse respectivement sur 100 ménages de chômeurs 34 et 52 conjointes qui travaillent, t. II, p. 216.
Nous avons signalé 1re partie, chap. III, p. 115 que 43,9 % des femmes mariées avaient une profession y compris les chefs.

ne permettent pas la subsistance de la famille, surtout à l'heure actuelle ; l'obsession de la femme, si elle a le cœur bien placé, est donc de trouver du travail, coûte que coûte, afin d'obvier à cette situation misérable.

La maladie, l'infirmité, l'arrêt du travail du mari, quelque cause qui le provoque, imposent en contre-partie le travail extérieur de la femme. Le risque même de ces événements funestes incite également celle-ci à se pourvoir d'un emploi.

En se consacrant à des tâches extérieures, la femme a ainsi l'impression d'être en mesure de faire façe à beaucoup de dangers, qui la menacent elle-même, et surtout les siens.

Un exemple illustrera, d'une façon particulièrement nette, l'étroite relation qui existe entre le chômage et le travail féminin.

D'après une enquête, effectuée en Autriche en juillet 1931, au début de la troisième grande crise de chômage consécutive à la guerre et rapportée par Mme Thibert dans un article de la *Revue internationale du Travail* de 1933, sur 1320 ouvrières dont 515 étaient mariées, dans 41,2 % des cas, le chômage était la cause du travail féminin [1].

Il se produit, en somme, un assez curieux déplacement de main d'œuvre. L'homme, ne pouvant plus travailler, laisse la place à sa femme qui, dans un autre emploi, remplit une tâche rémunérée et assure ainsi l'entretien de la famille.

Nous avons constaté dans la partie statistique de cette étude que le nombre des veuves, qui travaillent est assez élevé, surtout après les périodes de guerre. Actuellement, la situation des femmes de prisonniers est à peu près la même. Leur soutien habituel et attitré leur fait défaut. Les délégations familiales consenties par les mairies après enquête, d'un montant de 600 fr. par mois environ, ne peuvent suffire à les faire vivre.

Les mêmes nécessités économiques exigent le travail des mères, qui ne peuvent plus vivre, lorsque les enfants grandis, cesse pour elles le bénéfice des allocations familiales. Le cas de ces femmes est d'ailleurs particulièrement pénible, car elles

1. Crise économique et travail féminin : Brochure publiée sous l'égide du B.I.T., p. 12, par extrait de la *Revue internationale du travail* d'avril et mai 1933.

sont obligées de se mettre à un travail d'usine, et souvent de manœuvre à un âge assez avancé (45 ou 50 ans) qui devait leur donner droit normalement au repos ; sans compter d'ailleurs que leur placement est alors infiniment plus difficile que si elles avaient 20 ans.

Nous avons constaté au troisième chapitre de la première partie, p. 111 et suiv., que nombreuses étaient les veuves dans les emplois d'ouvrières à domicile de l'industrie, d'isolées de l'agriculture et du commerce, d'ouvrières des services publics, de domestiques et de chômeuses — en particulier dans les services domestiques. En dehors de l'agriculture, où la veuve poursuit la tâche du mari disparu, les emplois qu'elle est appelée à occuper, comme isolée, ouvrière, sont des postes n'exigeant aucune formation technique préalable, ou qui peuvent être attribués après un apprentissage de quelques jours : la veuve peut remplir immédiatement lesdites fonctions, mais ne reçoit en contre-partie qu'une rémunération médiocre. D'où la nécessité de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage pour toutes jeunes filles, même pour celles qui n'envisagent pas de travailler.

Nous avons étudié sous toutes ses formes, l'insuffisance des ressources des classes laborieuses ; même lorsque celles-ci permettent l'entretien et le développement normal de la vie, elles autorisent difficilement la constitution d'un avoir, surtout pour des Français qui avaient perdu l'habitude de l'effort, parfois douloureux, du sacrifice ; au surplus les dévaluations monétaires qui se sont succédé entre les deux guerres, leur avaient fait perdre également la confiance ; ils craignaient d'être à nouveau dupes. La médiocrité des ressources conduit donc presque nécessairement à l'insuffisance du capital.

Section II

Insuffisance du capital

A moins d'héritages assez exceptionnels et qui tendent à disparaître complètement, compte tenu des lois actuelles sur les successions. A moins de gains à la Loterie Nationale, trop peu importants en général, pour modifier le genre de vie de

celui qui en bénéficie, les petits employés et ouvriers ne disposent pas de capitaux. Dans les meilleures hypothèses, ils parviennent seulement à épargner les sommes nécessaires à l'instruction et à l'apprentissage de leurs enfants, à l'entretien de leur femme et d'eux-mêmes au cours de la vieillesse. Il faut aussi tenir compte des risques possibles de chômage et d'indisponibilité. A l'élévation des taux de salaires s'opposent constamment l'augmentation du coût de la vie, et le développement des besoins qui, nés de la vie sociale, peuvent s'étendre presque indéfiniment, et ne se limitent qu'avec résistance, en période de resserrement économique.

Cette absence de disponibilité est encore plus accentuée dans la jeunesse, pendant laquelle les salaires sont relativement bas et les revenus généralement nuls ; c'est ce qui explique les difficultés multiples rencontrées par les jeunes, désireux de fonder un foyer et de s'installer, même modestement.

Le budget d'un jeune ménage s'établissait comme suit, en 1942, en réduisant les dépenses au plus strict.

Logement : 2 pièces — 3 mois payés d'avance	600 fr.
Nettoyage : papier, planches, rayons, gaz, électricité, eau	1.000 —
Ameublement pour la cuisine : cuisinière, 2 chaises, une table, un buffet	4.000 —
Chambre : (sommier, matelas, couvre-lit, couvertures, édredon, 2 chaises, armoire et glace, meubles de médiocre qualité)[1]	6.500 —
Batterie de cuisine	1.400 —
Linge de maison : 4 draps, torchons, serviettes	2.900 —
Articles divers (nettoyage, fer électrique, broc, lessiveuse, réveil etc.)	600 —
Nécessaire de toilette	300 —
	18.400 —

Pour pouvoir faire ces achats indispensables il faudrait que les jeunes gens effectuent une économie annuelle de 4.000 fr., environ, pendant 5 ans, soit 350 fr. par mois. Bien peu sont à même de le faire, étant donné les modestes salaires que nous avons signalés ci-dessus, d'autant plus que les économies réalisées quelquefois à grand'peine peuvent être absorbées par une maladie, une opération, ou un voyage indispensable.

Cependant, comme ces jeunes veulent tout de même fonder un foyer, ils logent au début de leur mariage chez les parents de l'un d'eux. Ou bien faute d'argent pour l'acquisition de meubles,

1. Une chambre à coucher un peu plus confortable coûte de 15 à 20.000 francs.

le jeune ménage s'installe dans un garni ce qui est déplorable. La jeune femme [1] afin de commencer son installation ou de la compléter, continue de travailler au dehors par nécessité. Elle s'y maintient, surtout si les charges du ménage, comme il est normal, croissent.

Cette nécessité vitale se manifeste aussi dans les pays étrangers, et de façon très précise.

C'est ainsi qu'en Amérique, d'études faites sur les ouvrières de l'industrie, il résulte que 90 % des femmes mariées travaillent par besoin. En Autriche, le pourcentage en 1931 était de 95,3 %, selon une enquête de Mme Leichter, secrétaire de la section pour l'Etude du travail des femmes de la Chambre des ouvriers et employés de Vienne [2].

S'agissant d'enquêtes effectuées auprès de femmes qui se consacrent à des carrières intellectuelles, les réponses sont un peu différentes évidemment ; cependant, dans la majorité des cas, les nécessités budgétaires commandent ce travail (58,8 %) chez les femmes mariées, membres de l'Association américaine des femmes universitaires en 1932 [3].

En Belgique, une enquête des ligues ouvrières chrétiennes [4] signale qu'en 1925-1926, sur 150 femmes mariées actives, 33 travaillent pour compenser l'insuffisance du salaire du mari, 18 pour économiser l'argent nécessaire à l'achat de meubles indispensables, 3, parce que le mari est en chômage, 12, parce que le mari malade est à charge, 25 parce que sans soutien, veuves ou divorcées.

Nous croyons ainsi avoir établi que la majorité des femmes sont tenues, pour assurer leur propre entretien, aussi bien que pour subvenir aux charges familiales qui leur incombent de travailler à l'extérieur.

1. Nous savons, d'autre part, que dès avant le mariage, beaucoup de jeunes filles sont obligées de travailler, le salaire du père ne suffisant pas à l'entretien de ses enfants grandis dont les besoins se développent avec l'âge. Cette nécessité devient plus impérieuse si la jeune fille est obligée d'aider ses parents âgés ou incapables de travailler. Le mariage, comme nous venons de le voir, ne fait qu'accroître ces difficultés.

2. M. THIBERT, « Crise économique et travail féminin », *Revue internationale du travail*, avril, mai 1933, article déjà cité, p. 34 et 35 de la Brochure publiée sous l'égide du B.I.T..

3. Article susvisé, p. 35.

4. Eve BAUDOUIN, *La mère au travail, et le retour au foyer*, p. 58.

CHAPITRE III

CAUSES D'ORDRE SOCIAL ET MORAL

Les causes que nous venons d'examiner se rattachent toutes à une situation économique donnée. Sauf dans les cas d'extrême pauvreté, assez rares heureusement, elles ne sont pas fatales absolument ; il est indispensable par suite, qu'elles trouvent dans la psychologie de la femme moderne un terrain d'éclosion favorable. Cette psychologie elle-même est influencée par l'opinion courante à une époque donnée.

Il nous reste donc à examiner les facteurs tant proprement psychologiques que sociaux, qui déterminent la femme à travailler.

Section I

Causes se rattachant à la vie familiale et sociale

La femme trouve-t-elle au foyer, chez ses parents d'abord, dans son propre ménage ensuite, des conditions d'existence qui l'incitent à y demeurer ? Telle est la question préliminaire.

Sous Section I

Le logement

Le cadre habituel de toute vie de foyer est, au premier chef, constitué par le logement. Nous examinerons successivement les caractères spécifiques du logement en ville, son exiguité et son manque d'hygiène, dans les classes laborieuses ; la fréquence du taudis, les conséquences de cet état de choses, et les remèdes appliqués. Nous terminerons par un exposé succinct de la situation du logement à la campagne.

I. — *Le logement en ville : ses caractères.*

S'agissant de la classe ouvrière, ce logement est souvent *exigu*, situé dans un immense caravansérail, séparé des autres logements par des *cloisons trop minces*, à tel point que chaque locataire n'a aucunement l'impression de « chez lui », indispensable à une vie de foyer normale.

Trop fréquemment aussi dans les grandes villes, les fenêtres donnent sur une cour étroite, en forme de puits, ou sur des toits et cheminées d'une extrême monotonie. En dehors de quelques cités jardins, pour lesquelles l'architecte, grâce à un effort d'imagination, a réalisé une œuvre humaine, la plupart des immeubles ne donnent pas à leurs occupants citadins la vue, pourtant bien nécessaire, de quelques arbres, d'un peu de ciel.

Comment veut-on que des femmes demeurent toute une vie dans un étroit local qui présente toutes les apparences d'une prison ?

Le travail au dehors leur apparaît, même si elles se l'imaginent assez pénible, comme une évasion délicieuse.

A Paris, et dans les très grandes villes, la plupart des jeunes ménages vivent dans une chambre meublée, faute d'avances pour l'acquisition des meubles [1].

Il résulte d'une enquête générale effectuée à travers la France, il y a une dizaine d'années, que 18 % des familles françaises ne disposent que d'une seule pièce [2], alors que le logement normal, avec enfants, devrait comporter au moins 4 pièces : une cuisine et 3 chambres — une pour les parents, une pour les garçons, une pour les filles. Le logement devrait s'il n'y a pas d'enfants, comporter 2 pièces. Il serait en outre nécessaire que le ménage dispose d'annexes telles qu'une cave, un grenier ou un débarras. Ces dépendances permettraient de conserver au logis une apparence de propreté et d'ordre.

Vivre dans une seule pièce, surtout si c'est un « meublé », est une chose extrêmement malsaine et déprimante. La femme, qui n'a d'autre occupation que ses besognes ménagères, a

1. Cf. 2e Partie, chap. II, p. 219, 220.
1. Mlle Decouvelaère, ouvrage déjà cité, p. 241.

rapidement terminé sa tâche. Elle pourrait alors améliorer son installation, ou, au moins l'agencer différemment. Mais elle n'en éprouve aucunement le goût ; les meubles qui l'entourent lui sont totalement étrangers. Elle ne les a pas choisis, et ils ne lui sont pas venus de sa famille. L'indifférence et le dégoût risquent, si elle n'a pas une volonté exceptionnellement bien trempée, de la détourner irrémédiablement de ce lieu d'ennui. Le travail lui permettra, du moins elle l'espère, de louer un appartement plus coquet, mieux aéré, etc...

Lorsque la pièce unique, dont nous signalons les méfaits, est habitée, non plus par 2 mais par 7 ou 8 personnes, parfois davantage, elle devient nécessairement « le taudis », une des plaies de la civilisation moderne. Les plus élémentaires principes de la morale et de l'hygiène ne peuvent y être respectés. C'est le règne des désordres de toute nature, de la misère.

L'homme délaisse ce lieu et, ne sachant où aller lorsqu'il quitte son travail, fréquente souvent le cabaret où il s'adonne à la boisson. La femme tente de trouver une issue ou un dérivatif dans le travail extérieur.

D'après les statistiques officielles, il existe en France 200.000 immeubles infects, 250.000 immeubles insalubres, 300.000 garnis inhabitables, 200.000 logements sans fenêtres [1].

Dans les villes, la situation est très mauvaise : 2,3 % des familles n'ont qu'une pièce pour 3 personnes, 8,5 % n'ont qu'une pièce pour 5 personnes, 10 % une pièce pour 7 personnes.

Les taudis, très nombreux dans la région parisienne, se sont développés par « vieillissement et surpeuplement simultané des logements « (citation de M. Dautry [2]. Ils existaient dans 17 îlots (4.000 maisons et 200.000 personnes) que l'on n'est pas parvenu à faire disparaître. Un seul, en fait, a été supprimé : celui de Clignancourt, parce que la peste s'y était déclarée [3]. Le recensement de 1931 a révélé que 42 % des

1. Cité par S. LAINE, *Le drame de la maison* (introduction).
2. Cité par M. ADAM, *Les conditions de logement de la vie ouvrière*. Conférences du service social, 1938, p. 94, p. 92.
3. Une loi du 11 octobre 1940, modifiée par la loi du 21 septembre 1941, qui a prévu les conditions dans lesquelles seraient aménagés les îlots insalubres de Paris, tend à hâter la procédure relative à la destruction des immeubles insalubres.

habitants de Paris vivent dans des locaux surpeuplés ou insuffisants ; 27.000 familles végètent dans des conditions effroyables de promiscuité et d'hygiène, et 3.000 immeubles sont sans distribution d'eau potable [1] M. Landry, dans son rapport sur le budget du Travail, pour l'année 1921, relate que les mallogés », c'est-à-dire les familles ne disposant que d'une demi-pièce par personne, constituent à Paris 25 % de la population ; 19 % en banlieu et 20 % en moyenne, dans les autres départements [2]. D'après une enquête remontant à 1911, et publiée par le *Bulletin* du ministère du Travail de 1921 [3] c'est dans les villes de plus de 50.000 habitants que le pourcentage de surpeuplement et d'insuffisance des logements est le plus élevé.

Dans ces maisons aux logements insuffisants, il advient que 10, 12 et même 15 personnes, vivent dans une seule pièce avec une seule lucarne pour l'air et la lumière. Des femmes et des enfants couchent dans des pièces sans fenêtres et sans issue sur l'extérieur.

A Plaisance, on signale des chambres obscures où toute une famille dort sur des matelas jetés sur le sol, les chaises étant suspendues la nuit, pour faire de la place.

En dehors de ces îlots, la ceinture de Paris est constituée par une zone de 25.000 baraques très misérables, où logent 100.000 êtres humains environ [4].

D'une enquête effectuée par la J.O.C., en ce qui concerne les logements de la population ouvrière, il ressort que sur 90 logements, 57 seulement sont suffisants. Parmi ces 57, 47 sont bien tenus ; dans les 10 autres règne le désordre. Parmi les insuffisants (33), 10 sont indiqués comme bien tenus, les 23 autres comme mal tenus [5].

D'après le Préfet de la Seine, à Paris, en 1928, sur 1.000 personnes, 423 sont mal logées, en location vide, et pour les location en « garni », plus de la moitié (552) vivent dans des conditions pénibles [6].

1. S. Laine, *Le drame de la maison* (introduction),
2. Cité par R. Sand, *L'économie humaine*, p. 22.
3. Juillet-août-septembre, p. 301, *Le logement ouvrier depuis la guerre.*
4. Conférences de Service social, 1938, ouvrage déjà cité, p. 93
5. Céline Lhote et Elisabeth Dupeyrat, *Enquête de la J.O.C.F. : Révélations sur la santé des jeunes travailleuses.*
6. S. Laine, ouvrage susvisé (introduction).

Dans le Nord, toujours selon l'enquête de la J.O.C., on signale 44 % de taudis. (La moyenne serait d'ailleurs beaucoup plus élevée si certaines villes, comme Arras, n'avaient pas été reconstruites depuis la guerre). Dans l'Est, la proportion est de 42 %. Dans le Sud et le Sud-Est, 56 % (Maresille étant à peine représentée). Dans l'Ouest, 60 % (l'enquête porte d'ailleurs, en grande partie, sur la Bretagne). Le Sud-Ouest, 30 %. A Paris et dans sa banlieue, moyenne de 47,8 à 55 %.

Dans de nombreuses villes, cette enquête a permis de constater que des familles entières vivaient dans une seule pièce[1], dans des logements humides et mal entretenus. C'est ainsi qu'à Angers, on signale que des parents et 6 enfants habitent une seule pièce. L'été y est extrêmement pénible, la mère est obligée de dormir sur une chaise sur le palier. L'hiver, le père couche avec les deux garçons, la mère avec ses deux filles, le dernier dans sa voiture, et l'avant-dernier dans une caisse en bois[2].

A Meudon, on signale un logement tellement *humide*, que les occupants sont obligés de tenir un parapluie ouvert pour manger, et de placer des bassines par terre pour recueillir l'eau[2].

II. — *Ses conséquences.*

Au point de vue social et démographique, il nous faut déplorer les effets de ce triste état de choses : le taux élevé de la mortalité, et spécialement celui de la mortalité infantile comparé à celui des autres pays, la recrudescence de la tuberculose et des maladies de la dégénérescence. C'est ainsi que la mortablité par tuberculose, maladie résultant souvent du taudis, atteint dans presque tous les îlots insalubres de Paris, le double de la mortalité générale[3].

Dans certaines villes industrielles existe le système dit des « courées » qui présente lui asussi d'assez fâcheux aspects.

1. Une autre enquête de la L.O.C. signale que, dans 1.040 logements, sont installés 4.889 personnes (dont 2.779 enfants) soit en moyenne 5 personnes par logement. La totalité des pièces, mises à la disposition de celles-ci — (cuisine comprise) est de 3.000 — beaucoup moins d'une pièce par personne — (Suz. LAINE, *Le drame de la maison* : enquêtes sur les conditions de logement des familles ouvrières : Introduction.

2. C. LHOTE et E. DUPEYRAT, *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses.*

3. Conférences de service social, article de M. ADAM, déjà cité, p. 96.

Par suite de la cherté du terrain donnant directement sur la rue, les entrepreneurs de construction n'en achètent que peu à cet emplacement, et édifient un boyau plus ou moins long lequel conduit à un autre terrain, situé en arrière du front de rue. On construit autour d'une cour des bâtiments, destinés aux logements. Sur la rue on édifie une maison louée généralement à un prix assez élevé à un cabaretier, qui trouve parmi les locataires de la courée une clientèle assurée.

En dehors des inconvénients matériels inhérents à toute habitation trop exiguë et manquant d'air et de lumière, l'organisation de la courée présente des inconvénients particuliers, extrêmement graves au point de vue moral : promiscuité très pénible pour la femme qui, beaucoup plus que l'homme demeure au logis — difficultés d'éducation des enfants — enfin, perte de l'indépendance, par suite de l'influence qu'exerce sur tout ce monde le cabaretier souvent propriétaire et qui use parfois de représailles à l'égard des locataires n'appartenant pas à sa clientèle ; par suite aussi de l'existence de meneurs qui imposent leurs volontés et leurs opinions à l'ensemble des locataires, molestant de toute manière les réfractaires.

III. — *Les remèdes. Application de dispositions réglementaires.*

Les pouvoirs publics de notre pays, absorbés par des préoccupations politiques, n'ont pas su s'attacher à une politique rationnelle et efficace des logements, ainsi que d'autres pays sont parvenus à le faire. Dans cette lutte contre le taudis, il importe de noter que les dispositions concernant uniquement la construction ne suffisent pas. Toute une éducation est à refaire et ceci demandera du temps.

Au point de vue de la législation, un effort a cependant été tenté. C'est ainsi que dès 1850, un industriel de Mulhouse a fondé la cité ouvrière de cette ville.

En 1894 est votée la loi Siegfried, qui créa des sociétés d'exploitation à bon marché chargées, grâce à des avances de la Caisse des Dépôts, de construire des habitations salubres et confortables à prix de revient limité. En 1908, la loi Ribot prévoit la création de sociétés de crédits immobiliers et l'ins-

titution de prêts réduits. En 1912, la loi Léon Bourgeois institue les offices publics d'habitation à bon marché, à qui furent consentis les privilèges accordés précédemment aux sociétés d'habitation à bon marché.

D'autres textes encore complètèrent cette législation assez touffue. Au lendemain de la guerre 1914-1918, l'Etat, afin de relever plus d'un demi million de maisons dans les régions libérées, décida de préparer un programme d'ensemble de construction d'habitations. De cette tentative, sont sorties une loi de 1922 et la loi Loucheur de 1928. Le programme consistait dans la construction, en cinq ans, de 200.000 logements à bon marché, et de 60.000 logements à loyer moyen. La participation de l'Etat était de 11 milliards.

180.000 logements ont été construits sur ces bases, mais en 1932, par suite de difficultés financières, l'application de la loi fut partiellement suspendue. Aux logements indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter 135.000 maisons entourées de jardins, au total 230.000 logements ont été construits, soit par suite de l'application des lois de 1922 et 1928, soit par suite d'initiatives particulières.

La loi du 5 décembre 1922, avait pour objet d'encourager la construction de maisons salubres à bon marché, destinées à des personnes peu fortunées, et notamment aux travailleurs vivant principalement de leur salaire ; d'assainir des maisons existantes, et d'organiser des cités jardins ou des jardins-ouvriers.

Afin de réaliser ce programme, furent instituées des sociétés d'habitation à bon marché, et des offices publics d'habitation à bon marché, des sociétés de crédit immobilier étant chargées de consentir aux emprunteurs des prêts hypothécaires soit à titre individuel, soit aux sociétés précitées d'habitation à bon marché.

En ce qui concerne les jardins et les champs, l'acquéreur devait s'engager à cultiver lui-même ces terrains ou à les faire cultiver par un membre de sa famille. Des dispositions spéciales avaient été prévues en faveur des familles de 3 enfants et plus, âgés de moins de 16 ans, à qui des logements devaient être réservés.

La loi du 13 juillet 1928, dite loi Loucheur, tend à remédier

à la crise de logement, consécutive au développement considérable de l'industrie[1].

A cet effet, les subventions aux particuliers sont augmentées, les prêts de l'Etat fixés à un taux très bas (2 %), et un programme de constructions d'habitations à loyers moyens vient compléter les précédentes prévisions.

Le résultat atteint ne correspond pas à l'effort fourni. Pour quelles raisons ? Parce que d'abord il n'y a pas eu de plan d'urbanisation ; chaque personne devait se débrouiller, exposée à l'exploitation d'entrepreneurs sans scrupules. Dans la région parisienne en particulier, en l'absence de direction ferme, on vit se multiplier les casernes à 7 ou 8 étages sans ascenseur, avec des cours étroites. Afin de réduire le prix de revient, on a lésiné sur la place et sur les matériaux, il s'en suit que si les logements neufs sont généralement clairs et propres, ils sont trop exigus et leurs murs sonores.

Il faut signaler aussi que les Français s'intéressent peu à la question logement. En Allemagne et en Suisse, par exemple, les ouvriers consacrent au logement 1/3 ou 1/4 de leurs revenus, en Angleterre 1/5 ; en Finlande la moitié[2] ; en France, c'était à peine 1/10 avant la guerre 1914-1918, et 1/7 à l'heure actuelle, soit 14 % en moyenne ; en fait le pourcentage du loyer dans les dépenses familiales oscille entre 6 et 25 %, selon qu'il s'agit de maisons construites avant la guerre de 1914 ou d'immeubles neufs. Les loyers dérisoires versés aux propriétaires de vieilles demeures ne permettent pas à ceux-ci de faire les réparations indispensables, d'où souvent, l'origine des taudis.

IV. — *Insuffisance des solutions jusqu'à présent adoptées.* La conséquence de cet état de choses toujours d'après l'enquête de la J.O.C. que nous avons citée plus haut, c'est qu'il existe dans les cités ouvrières construites récemment, des familles nombreuses qui sont obligées, en hiver, de quitter leur logement par suite des inondations d'eau qui pénètrent

1. En ce qui concerne l'étranger, signalons qu'en Angleterre, la loi du 2 août 1935 a établi un plan quinquennal de constructions de 300.000 logements ; elle définit en outre la notion de surpeuplement et fixe les conditions minima que doit présenter un logement sain,

2. Cité par M. ADAM, article susvisé, p. 100.

jusque dans la chambre[1]. Dans d'autres, l'humidité est telle, en raison de la construction en sable de mer, que les locataires sont obligés de repasser leurs vêtements avant de s'en servir. Enfin, l'emplacement choisi pour ces constructions n'est pas toujours favorable. Certaines cités se trouvent au bord de l'eau à côté du lieu où l'on dépose les ordures de la ville. Ces cités manquent de buanderie, de grenier, ce qui oblige les ménagères à faire sécher leur linge dans la cuisine. Les inconvénients sont tels que certains locataires ont réintégré, après cette expérience, leur ancien taudis. Même dans les cités ouvrières bien tenues et construites convenablement, les logements sont trop exigus. Ils comportent généralement 3 pièces et une cuisine ; 3 pièces dont la plus grande a 4 mètres sur 4, et les autres 3 mètres sur 3 m. 50. Dans les familles nombreuses 4 ou 5 filles ou garçons s'entassent dans chacune de ces pièces.

D'une enquête effectuée sur 33 cités construites après la guerre aux environs de 1930, on peut tirer les pourcentages suivants :

cités froides ou humides, 36 %,

cités sonores, 30 %,

cités comportant seulement 3 ou 4 pièces sans souci du nombre des occupants, 51 %,

cités sans service de désinfection, 54 %,

cités sans écoles et préaux à proximité, 51 %,[2].

V. — *Situation à la campagne.*

A la campagne, et ce n'est pas une des moindres causes de la désertion des villages, la situation n'est pas meilleure. Nous connaissons des demeures paysannes en Touraine et en Auvergne constituées par une seule pièce d'habitation au plafond bas, à l'étroite fenêtre, sans plancher, et dont les murs sont tellement noiricis par la fumée, qu'on a l'impression qu'ils sont tels depuis des générations. A côté de la porte, le fumier dont l'importance témoigne du degré d'opulence auquel est parvenu le propriétaire. Parfois l'étable n'est séparée de la salle commune que par une cloison à mi-hauteur. En somme, l'habitation du paysan moderne semble, dans beaucoup de nos pro-

1. Lhote et Dupeyrat, *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses.*
2. Lhote et Dupeyrat, *op.* déjà cité.

vinces, être sensiblement la même que celle du paysan du moyen-âge.

Et l'on s'étonne, qu'attirés par les gains paraissant plus faciles à obtenir et par le clinquant même superficiel de la vie citadine, les filles de paysans cessant de vouloir mener l'existence de leur mère, se placent en ville ou entrent en usine.

Cet abandon des campagnes, en augmentant considérablement le nombre des habitants urbains, a rendu plus difficile d'autre part, le problème des logements, dont le nombre est loin de s'être accru proportionnellement. Une seule exception à signaler : pendant la période de 1900 à 1911, le nombre des logements a crû plus rapidement que celui des familles.

Pouvoir d'achat insuffisant de beaucoup de travailleurs, indifférence et laisser aller de beaucoup de locataires, et en particulier des ménagères, préjugés, manque de sens social, carence des propriétaires et des pouvoirs publics, telles sont, en résumé, les causes de cette très pénible situation[1].

***

A côté du cadre proprement matériel de la vie de la femme, il nous reste à examiner les facteurs d'ordre spirituel qui peuvent exercer une influence sur elle et l'inciter à travailler au dehors.

Sous Section II

La famille

I. — *La vie familiale.*

Le milieu que la femme est appelée à connaître le mieux et dès le début de sa vie, est celui de la famille — la famille, à qui la femme, plus impressionnable que l'homme doit beaucoup de ce qu'elle est. Néanmoins, lorsque l'enfant devient jeune fille et que la personnalité de celle-ci commence à se former, un désir ardent de vie personnelle l'anime. Quelles

1. Situation tellement douloureuse, que la naissance de nouveaux enfants, par un paradoxe tragique, oblige parfois les parents à prendre un logement plus petit, par nécessité budgétaire, alors que normalement, ils devraient à cette occasion en louer un plus vaste.

sont alors les réactions de la famille ? Elles varient évidemment avec chacune d'elles.

Dans la plupart de celles où une aisance moyenne ne nécessite pas le travail au moins immédiat de la jeune fille, on lui fait comprendre qu'une situation lui donnera seule, une vie d'une relative indépendance, plus facile et plus gaie. Or, dans sa famille, la jeune fille, quel que soit d'ailleurs son âge, demeure, tant que sa mère est valide et ceci est d'ailleurs normal dans une certaine mesure, au second plan. Elle a donc une partie des charges, et souvent des soucis de la famille, sans éprouver la « fierté joyeuse » des véritables chefs du foyer, qui normalement restent les parents. Le travail lui apparaît donc comme un moyen de s'exprimer elle-même, d'affermir sa personnalité et aussi parfois, d'acheter sans trop compter les objets dont elle a envie.

A ces raisons qui n'engagent nullement la responsabilité des familles, s'ajoutent parfois d'autres motifs venant de l'incompréhension dont la jeune fille est ou croit être l'objet de la part des siens, motifs qui deviennent plus fréquents de nos jours, où les disciplines de la famille se distendent et où chacun va où il veut sans se soucier des autres. Une certaine indépendance n'a donc été obtenue qu'au prix d'une solitude parfois bien lourde pour des êtres jeunes. De même que pour trouver l'indépendance, la jeune fille a recherché un travail rémunérateur, pour échapper à la solitude morale, elle a espéré rencontrer auprès des camarades de travail, la compréhension d'êtres de son âge, compréhension qui lui manquait au sein même de sa famille. Mais cette compensation ne lui est pas toujours donnée.

La fatigue des journées, passées debout au magasin ou assise à expliciter des dossiers embrouillés, ne lui permet pas toujours de sortir ou même de lire comme elle eut espéré le faire après avoir terminé son labeur. Ses collègues lui demeurent souvent totalement étrangers. Au moins, lui reste-t-il la fierté de n'être pas tout à fait inutile, et de contribuer pour sa part plus ou moins modeste, à la réalisation des tâches qui incombent aux hommes.

Enfin, la désagrégation de la famille, d'une part, la plus grande liberté de mœurs qui s'ensuit, sont causes non négligea-

bles du travail féminin, en même temps sans doute, qu'effets de celui-ci.

Les familles, même les plus traditionalistes, tendent à perdre leur consistance. Chacun des enfants vit pour soi, a, au dehors, ses distractions, ses amis personnels, comme il a son travail. La communauté familiale n'a de chance de se reconstituer qu'aux repas, et dans bien des cas, la vie de famille ne consiste plus qu'à coucher sous le même toit, et pas toujours aux mêmes heures.

Une telle organisation facilite singulièrement le travail extérieur de la jeune fille, plus tard, celui de la jeune femme. Celui-ci devient un cadre de vie comme l'étaient autrefois les longues séances de tapisserie et de broderie passées auprès de la mère ou des enfants.

Le relâchement des liens familiaux et la liberté des mœurs ont eu pour corollaire l'augmentation des ménages irréguliers et la diminution des mariages.

Nous croyons qu'une certaine corrélation existe entre ces phénomènes et l'accroissement des travailleuses. Il est avéré en effet, qu'en raison même de l'instabilité, qui caractérise souvent les unions illégitimes, la femme se garde de cesser son travail et si elle n'en a pas, s'efforce d'en chercher. Les risques d'abandon et d'abandon avec charges sont en effet beaucoup plus grands qu'en cas de mariage ; la vie de famille et le soutien qu'elle représente, font ici complètement défaut.

Cette constatation semble confirmée par les statistiques. L'enquête sur le chômage, dont nous avons déjà relaté certains résultats, signale que la proportion des femmes qui travaillent est, dans les ménages irréguliers de chômeurs, de 29 %, alors qu'elle est seulement de 16,4 % chez les ménages réguliers, dans l'ensemble de la même population de la même région (Paris)[1].

II. — *Attitude du mari.*

Après son mariage, il advient que la jeune femme hésite à quitter son travail, auquel elle s'est habituée, qui lui plaît

1. Enquête sur le chômage, publiée par l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales, p.196, t. II. Le pourcentage de femmes de chômeurs travaillant, donné page 216 s'appliquait à l'ensemble de la population enquétée ; celui de 16,4 concerne les chômeurs enquétés de la seule région parisienne.

parfois et qui, dans l'hypothèse la plus fréquente où son mari n'a pas d'avances, lui permet de faire face aux grosses dépenses d'installation.

Il arrive cependant qu'elle cesse de travailler, surtout lorsqu'après la naissance de son premier enfant, la situation matérielle du ménage lui permet de rester chez elle. Mais peu à peu, surtout si elle n'a qu'un enfant, ou si elle n'en a pas du tout, la jeune femme commence à souffrir d'un terrible mal : l'ennui. Comment naît-il ? Parce que les tâches ménagères rendues plus aisées, grâce aux progrès mécaniques, lui laissent plus de loisirs ; parce que aussi, les fonctions du mari et son comportement l'éloignent de plus en plus du foyer.

Autrefois, la vie de travail qui s'écoulait souvent à la maison, rapprochait, nous l'avons constaté, les deux époux. Les tâches modernes qui s'accomplissent en usine, au bureau, à l'atelier ne permettent la réunion de l'homme et de la femme qu'au moment des repas, et parfois même le soir seulement. Toute la journée en somme, celle-ci est abandonnée à elle-même, et si elle a des enfants et des ressources limitées, ses relations avec le monde extérieur sont rares. Elle n'a, si ce n'est par le truchement de ses enfants, presque aucun contact avec la société.

Lorsque son mari rentre, elle aimerait le questionner, aborder avec lui tel problème, résoudre telle question. Celui-ci fatigué par sa journée, absorbé par ses préoccupations professionnelles ou songeant à son délassement favori, n'a pas toujours au cœur assez d'amour pour s'intéresser aux questions posées par sa femme. Il y répond distraitement, parfois même pas du tout. Ses conseils cependant étaient attendus... le récit de ses expériences professionnelles par exemple... En leur absence, la vie de la femme risque de s'étioler, de succomber à l'ennui. Afin d'y échapper, et aussi pour tenter de se rapprocher de son mari, de le mieux comprendre, elle se met à travailler.

Enfin, n'est-il pas bien dur pour une ménagère et presque surhumain, de s'adonner à des travaux souvent obscurs et monotones, pendant de longues heures, surtout si la famille est nombreuse et en contre-partie, de ne voir son époux que pendant quelques trop courts instants, lui qui travaille pendant 8 heures seulement et qui n'hésite pas, parfois, à la faire attendre à l'heure des repas ?

On peut répondre à ceci que la mission de la femme est de garder le foyer. Oui, mais il faut que l'homme sache lui rendre plus facile cette tâche en rentrant dès qu'il a terminé sa journée et en collaborant dans la mesure de ses aptitudes à la vie familiale.

Enfin, trop nombreux sont les hommes, qui dédaignent, ou du moins mésestiment les tâches ménagères de leur compagne. La tristesse de celles-ci est grande de se sentir ainsi tenues à l'écart, en marge de la vie, de la zone d'intérêt de leur mari. Elles pensent que leurs efforts d'imagination et d'organisation restent sans effet ayant pour objet l'intérieur, et elles espèrent que celui-ci les aura en beaucoup plus grande estime et admiration si elles réussissent dans leur travail extérieur et si elles sont bien rétribuées.

L'homme, d'ailleurs, surestime cette rétribution sans se rendre compte que le travail du foyer est, lui aussi, rentable, en ce sens qu'il représente une économie appréciable. En effet, la femme occupée est obligée de prendre une aide ou de donner à l'extérieur une partie des tâches qu'elle assumait chez elle.

Le remède à cette situation, nous le verrons ultérieurement, consisterait à modifier l'éducation des jeunes gens à cet égard. Une meilleure compréhension des travaux ménagers et une collaboration efficace de l'homme à la communauté familiale, encourageraient les femmes à rester au foyer ou à y rentrer, toutes les fois où n'intervient pas l'impérieuse nécessité.

Si la femme continue en travaillant au dehors, à assurer toutes les tâches ménagères, c'est sa santé qui, plus ou moins tôt, en subira les conséquences, ou bien ce sont certaines de ces tâches qui seront un peu négligées. Quelles que soient la santé et l'activité d'un être, les forces humaines ont des limites et ce n'est pas impunément que celles-ci sont dépassées.

Enfin, une des tendances fondamentales de la femme est de chercher à plaire à l'homme. La manière de vivre de la plupart sera donc orientée, compte tenu des goûts de celui-ci, qui de préférence choisira pour femme une jeune fille élégante et possédant un certain brillant, l'habitude de parler facilement, de dire des riens qui font rire. Mais ces toilettes seyantes coûtent cher, ce brio plus ou moins superficiel s'acquiert

lorsqu'on est mêlé de près à la vie des autres, hors de la retenue habituelle au foyer.

De plus, pour bien des jeunes filles sans fortune, le gain de leur travail constitue la seule dot, et nous savons tous, qu'à moins d'une inclination exclusive et en somme assez rare, les hommes préfèrent les jeunes filles qui ont quelque ressources.

Pour plaire à l'homme, pour fixer son choix, la jeune fille se met donc à travailler. Elle continue souvent, lorsqu'elle est mariée, parce qu'elle estime que c'est le meilleur moyen de conserver l'amour et la fidélité de son mari.

Grande est donc la responsabilité des hommes à l'égard du travail féminin, comme toute l'influence qu'ils exercent d'ailleurs sur la vie de leur compagne.

III. — *Influence de l'opinion*[1].

La femme très sociable par nature, est très sensible au climat, à l'ambiance dans laquelle elle vit, et en subit énormément, quoiqu'elle s'en défende, l'influence.

Or, à quels êtres vont, dans notre société moderne, la considération générale et une certaine admiration ? Est-ce à ceux qui ne recherchent que le bonheur des personnes qui les entourent, fusse au prix du sacrifice ? Rarement ; les enfants chéris de notre civilisation de bluff et d'apparence sont ceux qui réussissent.

Le succès ne va pas en général à ceux qui, dignement, mais sans bruit accomplissent une tâche obscure. La femme qui s'adonne aux travaux ménagers parce qu'elle a la charge d'un foyer, constate trop souvent l'incompréhension de la société à laquelle s'ajoute celle de son entourage immédiat. Par contre, elle entend sans cesse vanter les mérites ou les succès de telle jeune fille ou jeune femme qui réussit dans une carrière ou un métier. La tentation grandit en elle, du fait de cette ambiance, de quitter le foyer.

Il s'y ajoute, par suite de l'affinement des goûts et de l'élévation du standard de vie de la plupart des classes, une nécessité économique. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le travail féminin, par exemple, permet à la famille d'aller passer

1. Voir également à ce sujet, la 3e section de ce chapitre, p. 238 et suiv.

les vacances en montagne ou au bord de la mer, vacances nécessaires à la santé du mari ou d'un enfant.

D'autre part, tel autre ménage sans enfant de l'entourage, a acheté une petite maison ou un mobilier tout neuf ; seul le travail rétribué de la femme peut permettre cet achat dans une famille plus nombreuse.

Section II

Causes d'ordre psychologique

Le logement, cadre de la vie, l'absence de vie familiale véritable, l'opinion courante du mlilieu, le besoin d'un certain confort, incitent, même lorsque le nécessaire ne l'y oblige pas, la femme à travailler au dehors. Intimement liées à ces raisons, soit qu'elles les provoquent, soit qu'au contraire, elles en découlent, existent d'autres causes d'ordre plus spécifiquement psychologique.

Un des traits du caractère féminin le plus fréquemment signalé par nos contemporains, est le besoin d'indépendance, besoin à base fréquente de fierté, qui a pris chez les initiatrices du travail féminin, dans la bourgeoisie spécialement, figure d'émancipation plutôt révolutionnaire.

Il semblait, surtout au début de ce siècle, que la femme soumise à l'homme pendant de multiples générations, d'abord comme fille dans sa famille, puis comme femme à son foyer, eût besoin d'affirmer sa libération par le travail, et s'en réjouisse hautement.

Le travail devrait permettre en effet à la femme de vivre décemment, sans qu'elle ait besoin de l'aide de ses parents ou d'un protecteur si elle n'est pas mariée. Malheureusement, trop fréquents sont encore les cas où le salaire féminin conserve un caractère « d'appoint », qu'il tend cependant à perdre [1].

Cette indépendance que la jeune fille a acquise par son travail, elle tient, nous l'avons vu, à la conserver une fois mariée. Elle y tient d'autant plus, qu'elle a vu dans son

1. Page 208 et suiv.

enfance et sa jeunesse, sa mère supporter quelque gêne faute d'argent, son père qui avait seul, la libre disposition des ressources du ménage, les gaspillant parfois au gré de ses passions. Même lorsque celui-ci était extrêmement sérieux, la mère était obligée de lui demander ce dont elle avait besoin.

Très souvent cependant, il faut le reconnaître, ces désirs d'indépendance tendent à disparaître dans le mariage, lorsque celui-ci est assorti et forme véritablement une communauté, chacun des époux sachant respectivement faire les concessions qu'impose la vie à deux.

Une autre tendance, moins ouvertement déclarée, mais au moins aussi profonde, est le besoin très grand de la femme d'accéder à une vie personnelle ou de conserver cette vie si déjà elle y est parvenue. Or, le travail extérieur lui apparaît comme la seule chance qu'elle ait de réaliser, peu ou prou, cette vie plus complète. Pour l'opinion courante, nous l'avons vu en effet, les tâches ménagères si indispensables qu'elles soient, apparaissent comme de seconde zone, faciles à accomplir et d'une monotonie accablante. Grande est la tentation d'y échapper et de mettre en valeur les dons intellectuels ou artistiques reçus en partage, ou plus modestement, d'acquérir une éducation pratique. Cet espoir inconscient chez beaucoup est plus net et précis chez les jeunes filles et jeunes femmes qui, du fait de leur études mêmes, peuvent accéder à des carrières qualifiées « d'intellectuelles ». Pour celles-ci en particulier, qui conservent longtemps parfois les modes scolaires de juger, les travaux ménagers offrent un débouché à l'activité des seules jeunes filles peu douées pour les études, et ce jugement se teinte souvent d'une nuance de dédain.

Cette tendance s'explique en somme par une réaction de la femme vis-à-vis du milieu, famille ou mari, trop souvent incompréhensif. Elle correspond d'autre part aux jugements portés dans ce même milieu sur le travail ménager, et en l'absence de jugement, à l'attitude adoptée généralement à l'égard de ce travail.

Section III

Influence de l'évolution de la civilisation sur le travail féminin

Si la guerre, nous le verrons plus loin, bouleverse brutalement toutes les situations sociales, paraissant les mieux établies, et place beaucoup de femmes en face de la nécessité inéluctable de gagner du jour au lendemain, leur vie et même parfois, celle de leur foyer, l'opinion, la mode, agissent plus lentement, progressivement ; mais les positions les mieux défendues, les préjugés les plus tenaces résistent rarement à leur influence.

Si les conceptions des classes moyennes à l'égard du travail féminin ont beaucoup varié depuis quelque 40 ans, c'est essentiellement sous l'action de deux éléments : l'instabilité des revenus attachés à la propriété mobilière ou immobilière ; le développement rapide de l'instruction des jeunes filles.

Avant 1914, une personne qui disposait de 4 ou 5.000 francs de rente était en général à l'abri des risques matériels de l'existence : il n'était pas nécessaire qu'elle cherchât une occupation rémunérée. Cette heureuse sécurité a disparu et les parents d'après la grande guerre ont souvent donné à leurs filles le moyen de « gagner leur vie ». Cette recherche fut d'ailleurs facilitée par l'intense développement des emplois de bureaux aussi bien dans les services publics, que dans les entreprises commerciales et industrielles.

D'autre part, un nombre croissant de jeunes filles qui avaient fait de sérieuses études, sanctionnées par des diplômes universitaires, furent peu à peu autorisées à accéder à des carrières plus intéressantes que celles d'institutrice ou de lectrice : certaines professions libérales, des postes supérieurs dans l'Administration, le Commerce et l'Industrie.

Un rapide historique de l'extension de l'emploi féminin dans les professions libérales nous permet de constater que cette évolution ne se réalisa pas sans lutte. Ainsi, c'est seulement en 1875 que la première française obtint le diplôme de docteur en médecine[1]. En 1885, deux autres femmes étaient

1. Mme Brès reçue avec la mention extrêmement bien. Edmée Charrier, *L'évolution intellectuelle féminine*, p. 291.

admises au concours de l'internat, qui leur était jusque-là fermé.

Mais les candicates aux études médicales devaient, préalablement à leur admission à la Faculté, être munies du baccalauréat. Or, jusqu'à la réforme de l'enseignement de 1902, les bachelières n'existaient qu'à l'état d'exception[1]. A partir de cette date aussi le nombre des doctoresses se multiplie ; pendant la guerre 1914-1918, elles servent dans les ambulances du front, dans les hôpitaux civils et militaires — et s'y font vivement apprécier. L'amélioration du « climat » dans lequel vivaient les premières femmes médecins était nécessaire, car celles-ci, après avoir éprouvé maintes difficultés à poursuivre leurs études, en rencontraient d'autres lorsqu'il s'agissait de se créer une clientèle. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on leur préférait le médecin, dans les classes populaires surtout. Ainsi que l'écrivait J. Simon en 1892[2] : « il faut compter évidemment avec les mœurs, les habitudes, les préjugés ; les femmes même n'hésitent pas à préférer l'homme de l'art à la femme : elles pensent volontiers que le médecin est plus instruit, plus expérimenté, plus clairvoyant, qu'il doit inspirer une plus grande confiance ; qu'en outre il a plus de sang-froid ; qu'enfin il gardera mieux le secret professionnel ». Dans le même sens, le Deuxième Congrès des œuvres et Institutions féminines recommande aux femmes de se dégager du préjugé concernant l'infériorité du médecin-femme, et de recourir spécialement à leurs conseils pour elles-mêmes et leurs filles. Peu à peu et surtout après la guerre, l'ambiance se modifia, et beaucoup de familles préfèrent à présent, pour les soins à donner aux enfants, une femme à un médecin homme. Il en est de même, quoique dans une moindre mesure pour le traitement des maladies féminines. Il paraît plus facile maintenant que la confiance est établie, de narrer à une femme ses petites misères ou les difficultés rencontrées dans l'alimentation ou l'habillement des nouveaux-nés. Aussi bien, le nombre des étudiantes en médecine françaises, passa de 650 en 1918-1919 à 1662 en 1928-29. Lors du recensement de 1930, les femmes médecins étaient au nombre de 920 environ[3].

1. *Revue universitaire*, 1909, t. I, citée par Edmée Charrier, p. 115.
2. J. Simon, *La femme du XX^e siècle*, p. 94.
3. Recensement de 1931, t. I, 3^e partie, p. 164.

En ce qui touche la profession d'avocat, et mises à part certaines plaidoiries autorisées à titre exceptionnel, aucune candidature de femme ne se manifesta avant les toutes dernières années du XIXe siècle ; c'est que jusqu'alors les jeunes filles ne réunissaient pas les conditions de diplôme exigées pour l'accès au Barreau ; Mlle Chauvin, la première en France, sollicita en qualité de docteur en droit, son inscription au Barreau, en 1897 ; sa requête ayant été repoussée, elle fit appel devant la première Chambre de la Cour de Paris, qui confirma la décision du Conseil de l'Ordre (Arrêt du 30 novembre 1897).

Ce n'est que 3 ans plus tard qu'une loi du 1er décembre 1900 ouvrit aux femmes l'accès au Barreau.

Depuis lors, le nombre des avocates inscrites au stage et au tableau n'a cessé de croître : en 1928-1929, on en compte 223 au stage et 109 au tableau, au lieu de 41 et 17 en 1918-1919 ; la progression, assez lente au début, s'est donc sensiblement accélérée depuis la guerre [1]. De même les étudiantes en droit sont passées de 360 en 1919 à 1686 en 1929.

L'ancien préjugé antiféministe a disparu peu à peu, grâce au travail opiniâtre et à la valeur professionnelle des avocates. Au début, les hommes surtout n'avaient pas confiance en elles ; à présent dans bien des cabinets féminins, les dossiers d'hommes sont plus nombreux que ceux des femmes [2]. Cependant, les avocates sont particulièrement appréciées des plaideuses qui attendent — en matière de divorce, séparation de corps, garde des enfants — des personnes de leur sexe, plus de compréhension et de sympathie.

Dans un tout autre domaine, celui de l'industrie, il est à noter que de plus en plus, la maîtrise appartient à celui qui ayant reçu une instruction professionnelle suffisante, possède les aptitudes techniques requises. Or, la plupart des grandes écoles techniques ont, sous la pression de l'opinion et des circonstances ouvert leurs portes aux femmes (Ecole Centrale des Arts et Manufactures: 35 femmes françaises diplômées ingénieurs de 1918 à 1930 ; Ecole Nationale Supérieure d'Aéro-

1. Renseignements extraits de E. Charrier, ouvrage cité, p. 347.
2. Article de Mme Grimberg dans *Excelsior* du 2 décembre 1925. cité par E. Charrier, p. 367.

nautique : 3 jeunes filles jusqu'à 1930 ; Institut Polytechnique de Grenoble : 18, dont 11 Françaises ; Ecole Supérieure d'Electricité : 27 ; Institut National Agronomique : 10, etc...). Au total, 319 étudiantes avaient obtenu, en 1930, le même diplôme d'ingénieur des grandes Ecoles et Instituts que les jeunes gens. D'autre part, une Ecole polytechnique féminine a été créée à Paris, en vue de la formation technique et sociale de l'ingénieur : la moyenne des promotions de cette Ecole était de 25 en 1935[1].

Ce n'est que depuis la grande guerre que les femmes commencèrent à suivre les cours de ces écoles et instituts — et le nombre des étudiantes reste à peu près stationnaire. Dans l'ensemble, les jeunes ingénieurs féminins obtiennent des emplois, d'ailleurs intéressants, dans les laboratoires et les bureaux d'études.

Il advient aussi, quoique assez rarement, que des femmes occupent des postes élevés dans le commerce : la plupart d'entre elles sont les collaboratrices immédiates, les secrétaires au sens complet du terme, des directeurs de grandes entreprises : les femmes qui allient à une culture générale étendue un esprit souvent pratique et méticuleux, aident grandement les chefs à réaliser les idées et les plans qu'ils conçoivent.

Grâce à l'évolution de l'opinion française sous l'action du développement des études supérieures depuis le début du siècle, et de l'accroissement des vacances d'emplois, au cours de la grande guerre, les femmes trouvèrent droit de cité dans des carrières qui pouvaient leur paraître hermétiquement fermées : le barreau, la médecine, les postes de direction et de techniciens dans l'industrie et le commerce.

Les sérieuses difficultés rencontrées par les pionnières et dont nous avons relaté plus haut quelques épisodes furent épargnées aux professeurs. Dès que l'enseignement secondaire féminin fut constitué par la loi du 21 décembre 1880, il parut normal d'y admettre des professeurs femmes. A cet effet fut créée, par la loi du 26 juillet 1881, l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, dite de Sèvres.

De l'enseignement secondaire, les jeunes filles se sont élevées

1. S. CORDELIER, *Femmes au travail*, p. 121.

à l'enseignement supérieur, au titre duquel elles avaient obtenu en 1930, 6 postes de professeurs agrégées, de chargées de cours ou de maîtres de conférences.

Enfin les diplômes de licence dont de nombreuses jeunes filles sont pourvues leur permettent de participer au moins dans une certaine proportion, aux concours ouverts pour le recrutement de rédacteurs de diverses administrations centrales de ministère. Normalement, le rédactorat ouvre l'accès aux emplois d'encadrement (sous-chef et chef de bureau) et même de direction, des administrations. Toutefois devant la progression continue de l'élément féminin, quelques administrations telles celles de l'Aviation et de la Guerre, ont restreint les possibilités de nomination des femmes aux emplois supérieurs [1].

Nous avons observé au premier chapitre de cette étude, qu'en dehors des carrières proprement intellectuelles, un mouvement de main d'œuvre s'était opéré vers les soins personnels, les travaux de bureau (Services publics et professions libérales) et même le service domestique, depuis le recensement de 1926.

De même que la bourgeoisie était flattée que ses filles les mieux douées prissent une carrière libérale, les artisans et petits bourgeois tenaient à ce que leurs filles choisissent des emplois de bureau : dactylographes, employées aux écritures, tous postes peu qualifiés et assez médiocrement payés — de préférence à des métiers plus intéressants techniquement, et offrant à celles qui étaient aptes, des débouchés et des possibilités d'avenir, tels ceux de couturière, lingère, blanchisseuse. Snobisme, cet engouement qui a pour conséquence d'abandonner à la première crise de chômage et à la funeste oisiveté des jeunes filles qui auraient pu devenir d'excellentes patronnes.

Par suite des hasards de la mode, nous avons observé que certains métiers, tels que ceux de brodeuses, dentellières, etc... étaient ou prospères ou complètement délaissés.

Question d'ambiance aussi, ce mépris de la terre et des travaux agricoles, qui anima la génération d'entre les deux

1. Cf. 1re partie, chap. Ier, p. 20.

guerres. L'exemple de tel voisin, ex-cultivateur, qui réussissait brillamment en ville était naturellement très contagieux. Cette conception est à l'origine de l'indifférence des pouvoirs publics vis-à-vis des travailleurs de la terre ; indifférence contre laquelle a réagi heureusement le Gouvernement du Maréchal.

Les philosophes modernes Tarde en particulier, ont mis en lumière le rôle extrêmement important joué par l'imitation dans l'évolution, et même la formation de la vie sociale : ce que nous appelons progrès sociaux sont dus, dans la plupart des cas, à l'imitation de quelques hommes particulièrement doués, qui créent une ambiance. Ce phénomène de psychologie sociale explique en partie l'extension de l'emploi féminin dans certaines branches professionnelles, son recul dans d'autres — la notion de hiérarchie des professions, telle qu'elle est admise par le milieu dans lequel nous vivons, influence parfois davantage le choix de notre profession — même à notre insu — que l'examen objectif de nos goûts et de nos aptitudes. Telle est la force du lien social, et de l'importance que nous attachons à l'opinion d'autrui, que rares sont les êtres qui parvicnnent à se décider par eux-mêmes.

Or, peu à peu s'est formée l'opinion par suite de l'évolution des mœurs et des nécessités économiques, que toute jeune fille devait avoir une profession ou un métier ; la couture, le tricot, la tapisserie, les travaux ménagers de tous ordres ne suffisent plus à nos contemporaines, *ne les intéressent plus.* Elles ont besoin d'une activité plus extérieure, d'une vie agitée où tel un film américain, défilent des images rapides et mouvementées —, elles redoutent surtout l'ennui. Presque toute la vie extérieure moderne d'ailleurs, telle que l'expriment souvent la presse, la radio, le cinéma, présupposent le travail féminin.

Une réaction récente s'est manifestée d'intention louable, mais d'expression maladroite, afin de mettre en valeur le rôle caché, mais combien profond et admirable de la femme éducatrice des enfants, animatrice de la vie du foyer.

Ces idées ne pourront pénétrer que lentement en profondeur, car l'ambiance actuelle se prête mal à leur compréhension.

Conclusion des causes permanentes

(progrès technique, insuffisance de ressources, causes d'ordre social et moral)

En résumé, pour la plupart des ouvrières, des employées de toutes catégories, la cause essentielle du travail extérieur est la nécessité plus ou moins inexorable. Du côté de l'employeur les offres se font nombreuses, en raison du développement économique et du caractère de médiocrité du salaire féminin, lequel, nous l'avons constaté cependant, va en s'atténuant.

En ce qui concerne les femmes adonnées aux professions libérales, aux postes de direction ou de maîtrise des entreprises industrielles et commerciales qui doivent poursuivre des études ou un apprentissage assez long, outre le besoin économique, le désir de confort, interviennent d'autres facteurs d'ordre psychologique, notamment, le goût de l'indépendance, le désir d'exprimer et de développer sa personnalité, par l'exercice des responsabilités et du commandement, par une prise de contact avec la réalité. Chez les plus généreuses, le travail apparaît surtout comme un mode de « servir », ou tend simplement à améliorer les conditions de vie des leurs.

D'une manière générale, les difficultés du logement, les insuffisances du milieu familial et social exercent aussi une influence certaine sur le développement du travail extérieur de la femme, en éveillant, chez elle, le besoin d'évasion.

Il est clair, enfin que nos manières de penser et de vivre, et par conséquent, le caractère professionnel que revêt la vie de la femme moderne sont très fortement influencés par l'opinion courante de l'époque à laquelle nous appartenons. Cette opinion, sorte de conscience collective peut d'ailleurs se modifier, grâce aux moyens d'influence très puissants dont elle-même dispose pour s'exprimer : c'est ainsi que pourrait être immense, au moins temporairement, l'influence d'un metteur en scène de génie qui, par hypothèse, traduirait l'ennui mortel qui peut se dégager de l'exercice d'une profession par la femme ; il ne s'agit pas de prêcher, mais de faire partager un sentiment

Il n'est pas jusqu'à l'amélioration des conditions de la vie des travailleuses[1] telles que : l'augmentation des congés, la diminution de durée des heures de travail, le repos du samedi après-midi, l'aménagement de locaux de travail, qui ne facilitent cette extériorisation ; à tel point que l'on peut se demander si ces phénomènes n'accompagnent pas nécessairement l'évolution de notre civilisation.

Après avoir étudié les phénomènes économiques et sociaux, à caractère permanent, qui ont été à l'origine de l'accroissement des femmes occupées, il est intéressant d'étudier les modifications qu'ont apportées à l'emploi féminin des cataclysmes économiques et sociaux, à caractère accidentel et temporaire, tels la guerre et les crises. Le premier de ces phénomènes a provoqué dans tous les pays engagés dans la lutte un accroissement considérable des effectifs féminins, — par suite des besoins pressants de main-d'œuvre, — soit que ceux-ci remplacent le personnel masculin mobilisé, soit qu'ils soient utilisés à titre complémentaire, dans les usines travaillant pour la défense nationale.

Les crises, maladies cycliques de l'économie, provoquent parfois un accroissement des travailleuses, consécutif au chômage du mari.

Elles peuvent aussi, par un mouvement en sens inverse, restreindre, momentanément, l'emploi de celles qui travaillent.

Les modifications apportées par la guerre et les crises ne se limitent pas aux effectifs, elles s'étendent aux salaires et, dans une certaine mesure, au régime et à la durée du travail.

1. L'amélioration des conditions de vie des travailleuses notamment depuis la guerre 1914-1918, s'est manifestée par exemple dans le travail de la fourrure.

Une enquête reproduite au *Bulletin officiel* du ministère du Travail, juillet-août-septembre 1926, p. 249, octobre-novembre-décembre p. 419, nous expose les progrès réalisés dans cette industrie depuis l'autre guerre. Les ouvrières chômaient pendant 6 mois et pendant les 6 autres mois (ceux d'hiver) effectuaient des journées qui se prolongeaient tard dans la nuit. Grâce à une meilleure organisation de la profession et en particulier du placement (en 1915, organisation du placement public, en 1916, création d'un bureau paritaire du vêtement), grâce aussi à certaines conditions particulières, telles que la vogue des fourrures d'été, la dépréciation du change français, qui incitaient les étrangers à acheter en masse. La situation de ces ouvrières est devenue plus normale. La durée de la journée de travail a été réglementée. Le chômage saisonier a presque disparu, l'apprentissage a été organisé et a permis la formation d'ouvrières spécialisées, enfin, les salaires ont été augmentés.

B. CAUSES ACCIDENTELLES

CHAPITRE IV

INFLUENCE DE LA GUERRE SUR LE TRAVAIL

Les guerres modernes bouleversent toute l'économie des pays qu'elles atteignent et même celle des autres — elles deviennent « totales ». De ce fait, les gouvernements des pays belligérants sont obligés de prendre des mesures de salut public, relatives à la main d'œuvre. Sera vainqueur le pays qui aura su utiliser, de la manière la plus rationnelle et la plus étendue, toutes ses ressources : la principale est la main d'œuvre disponible, c'est-à-dire non combattante — elle seule permettra de maintenir les succès militaires déjà acquis, et d'en obtenir d'autres. Lorsque la guerre se prolonge les gouvernements sont forcés d'incorporer dans l'armée proprement dite un plus grand nombre d'hommes de tous âges, la main d'œuvre féminine tend à prendre une importance prépondérante dans l'économie de guerre du pays. Cette économie qui se développe, en effet, sous le signe de l'autarcie exige de la part des nations en guerre, soumises au blocus un effort intense de production d'ersatz (pétrole, produits ravitaillement. etc..). Cette fabrication nécessite une main d'œuvre abondante, qui aurait pu être utilisée comme combattante, s'il y avait pu avoir importation de produits. Les femmes, dans cette hypothèse, comblent les vides.

Lors du conflit de 1914-1918, cette notion ne s'est formée

que peu à peu dans les esprits des dirigeants [1]. En fait, il a bien fallu remplacer les 1.400.000 Français morts ou disparus [2]. Par contre, elle était mûre lorsque a éclaté le conflit actuel. C'est ainsi qu'en France l'intervention, en 1938, d'une loi sur la *nation en temps de guerre* a paru toute naturelle. Il n'est plus, présentement, au moins en théorie, deux catégories de citoyens : ceux qui font la guerre et les autres. Tous les membres, sans exception, de la communauté nationale sont tenus de participer au conflit, de façon différente, il est vrai, mais on ne peut même plus dire que les femmes sont exclues de l'armée, puisqu'elles participent activement au service de santé militaire, et qu'elles sont fréquemment chargées de conduire des camions aux armées, encourant ainsi les mêmes risques que les combattants proprement dits. On a même signalé en Russie, la constitution de régiments féminins.

En Allemagne, bien avant que n'éclatât le conflit, était instauré le régime de l'économie de guerre. Nous en examinerons plus loin les principales modalités.

Ces quelques généralités exposées, notre étude portera essentiellement sur la guerre de 1914-1918, au sujet de laquelle ont été publiées des monographies nombreuses, dont certaines relatives à l'utilisation de la main d'œuvre féminine.

Section I

Les effectifs féminins et leurs répartition au cours de la guerre 1914-1918.

Nous avons rapporté dans les premières pages de cette étude l'opinion couramment énoncée, selon laquelle l'emploi intensif de la main d'œuvre féminine datait de la grande guerre. L'examen approfondi des recensements, qui ont été effectués depuis 1906, a, au contraire, clairement démontré, pensons-nous, qu'il s'agit, en fait, de nouvelles modalités de répartition

1. Les seuls domaines qui aient donné lieu à des mesures préparées à l'avance et à de sérieuses études sont celui des Finances et celui des Transports. A. PIATIER, *L'économie de guerre*, p. 24.

2. Chiffres donnés par M. HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, p. 448.

de cette main d'œuvre, qui s'est maintenue, sans grande modification numérique de 1906 à 1931.

Nous avons cependant constaté que, lors du recensement de 1921, apparaît un accroissement sensible de la population active féminine, concomitant à une diminution importante des effectifs masculins (Tableau XXXII). De 7.694.000 en 1906 [1], la population féminine active s'est élevée en 1921 à 8.313.000 pour 87 départements (*augmentation de* 619.000).

La population active masculine, au contraire, est passée de 13.027.000 en 1906 à 12.531.000 (diminution de 496.000 unités) en 1921. La réduction des effectifs masculins, provoquée par les sanglants événements, a donc été largement compensée par l'augmentation des effectifs féminins, et aussi par l'immigration.

La population active représente en 1921, 56 % du nombre total des personnes présentes, au lieu de 53% en 1906 et en 1911.

L'accroissement se répartit entre chacun des deux sexes de la façon suivante : chez les hommes, 71 % sont actifs en 1921, au lieu de 69 en 1911 et 68 en 1906. Parmi les femmes, le pourcentage est passé de 39 en 1906 et 1911 à 42,2 en 1921. Si l'on tient compte des seuls établissements soumis au contrôle de l'inspecteur du Travail, le pourcentage de la population féminine active s'est élevé de 34,3 le 1er juillet 1914, à 40,2 au cours de la guerre. Pour l'ensemble du personnel, y compris les établissements de l'Etat, travaillant pour l'artillerie et les munitions, le pourcentage des *ouvrières* par rapport aux effectifs totaux est passé de 14 à 25 % [2].

Parmi le personnel des établissements travaillant pour l'artillerie et les munitions, y compris les établissements d'Etat, le pourcentage de l'élément féminin atteignait en janvier 1916, 14 % de l'effectif total, et 25 % en septembre 1917, soit

1. Chiffres donnés par M. Huber *La population de la France pendant la guerre*, p, 576.

Le lecteur s'étonnera, peut-être, que le point de comparaison soit le recensement de 1906 et non celui de 1911, c'est que le classement des personnes actives a été, en 1906, de même qu'à l'occasion des recensements postérieurs, effectué d'après l'industrie collective exercée dans les établissements, tandis qu'en 1911 ce classement a eu lieu compte tenu de la profession individuelle.

2. Marcel Frois, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre.*

une augmentation de 11 %[1]. Le tableau ci-après n° XXXII, indique la répartition de la population active, tant masculine que féminine, au sein des catégories professionnelles, compte tenu des recensements de 1906, de 1911 et de 1921, pour 87 départements. Il nous permet de mesurer l'effort accompli par les femmes, pendant la période de guerre. (Le recensement de 1911 résume la situation à la veille de la guerre, aucune modification importante n'étant intervenue entre cette date et 1914).

La population agricole et celle de la pêche n'ont que légèrement décru en dépit des pertes sévères de la guerre : 8.732.000, au lieu de 8.855.000. — C'est que les femmes ont pris la place des hommes : on en compte 491.000 de plus, en 1921, qu'en 1906, alors que la réduction des hommes s'évalue à 614.000. Cette augmentation des effectifs féminins paraît bien uniquement liée à la guerre, puisque, en 1911, les effectifs féminins dans les professions agricoles accusaient une réduction de 87.000 unités[2]. L'importante réduction des effectifs masculins est due à la terrible « trouée » causée par la guerre dans les rangs des combattants agriculteurs.

Dans l'industrie, se manifeste au contraire un accroissement de 378.000 hommes, et une réduction de 133.000 femmes. Il est vrai, qu'en 1921, un grand nombre de femmes occupées dans l'industrie, au cours des hostilités avaient abandonné

1. D'après les rapports de l'inspection du travail, publiés au *Bulletin* du Ministère du travail de mars-avril 1920 (p. 89) les pourcentages seraient un peu différents dans les établissements, sousmis au contrôle de ladite inspection, soit :

31,8 avant guerre — 35,1 en janvier 1920.
39,9 en janvier 1916.

La plus forte proportion d'augmentation des effectifs féminins concerne la métallurgie : cette proportion est, en effet, passée de 6,7 % avant le conflit à 23,1 en janvier 1918, et s'est abaissée à 14,6 en janvier 1920.

D'après le *Bulletin* du ministère du Travail de novembre 1920 (p. 486), les effectifs, dans ces mêmes établissements, seraient passés de 392.399 en juillet 1914, à 444.470, en janvier 1918 (maximum).

Il est à noter d'ailleurs que nous ne possédons pas, pour la période 1914-1920, des indications générales sur les effectifs de personnes actives.

Enfin selon des renseignements publiés par P. Piatier, dans son livre sur *L'Economie de guerre*, p. 128, en 1918, la proportion de la main-d'œuvre féminine dans les effectifs totaux était de 12,8 % dans les mines, de 21,5 % dans l'Intendance, de 47 % dans le service de santé, de 14,3 % dans les Chemins de fer, et de 24 % dans les Usines de guerre.

On peut donc conclure, qu'en 1918, les femmes tiennent une place importante dans toutes les branches de l'économie de guerre du pays.

2. Huber, ouvrage précité, p. 14.

l'usine, la guerre terminée, soit qu'elle aient laissé leur place aux hommes démobilisés, soit que les postes qu'elles occupaient aient été supprimés. D'autre part, le développement de notre production pour les besoins de défense nationale, au cours des dernières années de guerre, avait exigé la mise en place, dans l'industrie, de nombreux effectifs masculins.

En outre, nous indiquerons ci-dessous que très importantes sont les réductions d'effectifs féminins dans certaines catégories professionnelles, telles le textile et le travail des étoffes.

Dans le commerce, léger fléchissement pour le sexe masculin (30.000 unités), alors que parmi le sexe féminin l'accroissement est de 190.000 unités.

Dans les professions libérales, les effectifs masculins se maintiennent, tandis que les effectifs féminins s'accroissent de 83.000 unités. Les femmes, dans un certain nombre de cas, ont continué d'exercer, la guerre finie, les fonctions qu'elles avaient remplies au cours des hostilités, à la place des hommes mobilisés.

Dans les services publics, il y a augmentation générale des deux sexes : 52.000 chez les hommes ; 95.000 parmi les femmes ; ainsi se poursuit l'évolution amorcée en 1911 ; la mainmise administrative et économique de l'Etat sur les activités privées, provoque la création de maints emplois publics.

Enfin, la crise domestique déjà commencée en 1911 n'a fait que s'accentuer en 1921 : la réduction atteint 73.000 unités pour le sexe masculin, et 108.000 pour le sexe féminin.

L'examen des proportions données au tableau XXXII fait apparaître :

1° une réduction très importante des hommes des professions agricoles (3,9 % du pourcentage des effectifs et une augmentation de 2,7 du pourcentage des effectifs féminins dans cette même catégorie).

2° Un accroissement des hommes travaillant à un titre quelconque dans l'industrie de 4 % — alors que le personnel féminin industriel a subi une réduction de même ordre (4% également).

3° Un accroissement sensible de la proportion des femmes occupées dans le commerce, les professions libérales et les

services publics, alors que les effectifs masculins, à peu près invariables dans le commerce et les professions libérales ont légèrement augmenté dans les seuls services publics (non compris l'armée).

Dans le cadre de ces modifications générales il est intéressant de rechercher les variations de détail que la guerre a pu apporter à certaines branches industrielles (Tableau XXXIII). Avant toute autre observation, signalons que la guerre, par la réunion de l'Alsace-Lorraine à la France, a provoqué un accroissement de population active de 876.000 unités dont 583.000 hommes et 293.000 femmes.

Le groupe qui occupe le plus grand nombre de personnes est, nous l'avons vu au premier chapitre, le travail des étoffes et vêtements : il est en régression marquée, par rapport à 1906 : 336.000 personnes en moins, dont 311.000 femmes[1].

Ensuite, vient le travail des métaux, qui occupe en 1921, 452.000 personnes de plus qu'en 1906, dont 71.000 femmes. Si l'on y ajoute les effectifs de la métallurgie, proprement dite, l'augmentation est de 504.000 dont 74.000 *femmes*.

Dans les industries textiles les effectifs ont diminué de 121.000 personnes dont 17.000 femmes.

Les terrassements, les travaux publics, la taille des pierres, les constructions en pierre occupent, en 1921, 97.000 personnes de plus qu'en 1906, dont 6.000 femmes.

Dans la manutention, diminution de 18.000 unités, dont 4.000 femmes.

Dans les transports, augmentation de 315.000 personnes, dont 33.000 femmes.

Dans les industries alimentaires, diminution de 7.000 unités : correspondant à une réduction de 44.000 hommes, et à un accroissement de 37.000 femmes.

Dans les industries du bois : diminution de 56.000 personnes correspondant à une augmentation de 11.000 femmes et à une réduction de 67.000 hommes.

Dans les industries chimiques, augmentation de 65.000 unités dont 22.000 femmes.

1. Toutes ces différences sont calculées compte tenu des effectifs en 1921 de 90 départements.

Dans la fabrication du caoutchouc, papier et carton, augmentation de 39.000 personnes dont 20.000 femmes.

Dans les industries polygraphiques et du livre, augmentation de 16.000 personnes, correspondant à un accroissement de 3.000 hommes et 13.000 femmes.

Dans les industries des cuirs et peaux, augmentation de 1.000 personnes, correspondant à un accroissement de 37.000 femmes et à une réduction de 36.000 hommes.

A l'exception de la manutention, de l'industrie textile, et du travail des étoffes et vêtements, il y a augmentation des effectifs féminins. Lors de la guerre, dans toutes les industries que nous venons d'énumérer. Par contre, il y a diminution globale des travailleurs dans les industries du bois et de l'alimentation, par suite de la réduction importante des effectifs masculins. Dans l'industrie textile, le travail des étoffes, la manutention, nous avons constaté des réductions d'effectifs des deux sexes.

A la lumière de ces indications, nous comprenons mieux les modifications signalées au chapitre 1er (1re partie) dans la répartition des effectifs : afin de faire face aux besoins urgents de la défense nationale et de l'industrie, ébranlée à la suite de la mobilisation, il y a eu transfert d'effectifs, venant d'industries mieux pourvues.

Il est intéressant de rechercher le genre[1] de travail qui a été confié aux femmes, au sein de ces différentes catégories professionnelles, pendant la guerre : certaines de ces tâches étaient exercées par elles depuis longtemps ; d'autres étaient, en période normale, accomplies par des hommes.

1° En ce qui concerne le travail des étoffes et vêtements, elles effectuaient la coupe des vêtements et de la lingerie, notamment à la scie à ruban, conduisant les métiers à broder et les machines à laver, repassaient et mettaient en forme les chapeaux de paille à la presse mécanique.

2° Dans le travail des métaux et la métallurgie, elles assuraient la refonte du zinc, le chargement du coke, le triage des déchets de ferro-manganèse, le déchargement des wagons

1. Les renseignements donnés ci-contre sont extraits de l'histoire économique et sociale de la guerre mondiale (sèrie française). Marcel Frois, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre*, p. 57 et suiv.

dans les aciéries, la conduite des machines à vapeur, le laminage des plaques d'étain, le moulage des obus et grenades, la manœuvre des marteaux-pilons, le travail de soudure autogène électrique, la fabrication des fers à cheval.

3° Dans l'industrie textile, elles ont effectué le dégraissage des laines, la conduite des loups mélangeurs, le piquage du chanvre à la main, le trempage aux bains de teinture, la conduite des métiers à tulle, le séchage du coton pour explosif, la conduite des rames, des chargeurs à coton.

4° Dans la construction en pierre, le travail des pierres et terres au feu, elles aidaient au cimentage du sol ; dans les chantiers de construction, elles étaient occupées au moulage des briques, à la presse à rabattement, à la fabrication : des pierres réfractaires pour fours de fonderie, des cornues et creusets pour poudrerie, à l'ensachage du ciment.

5° Dans les transports, elles ont été utilisées à la manutention des colis, à la distribution des billets et le contrôle des voitures, au nettoyage des locomotives et wagons, au déchargement des bateaux et wagons.

6° En ce qui touche les industries alimentaires, le personnel féminin a été chargé de la conduite des autoclaves, dans les laiteries, des appareils dans les moulins, de la fabrication et de l'enfournement du pain, du pétrissage du pain d'épices, de la conduite et de la surveillance des appareils, et notamment des presses dans les fabriques de pâtes alimentaires, du pétrissage, laminage, découpage et conduite des fours dans les fabriques de biscuits, du broyage et tamisage de la moutarde, etc...

7° Dans les industries du bois, elles étaient chargées de la conduite des scies à tronçonner, des scies à ruban, des raboteuses, des dégauchisseuses, des toupies de polissoirs, — du clouage, du montage et de la peinture des caisses — de l'assemblage, clouage, entoilage et goudronnage des panneaux, pour baraques, — du vernissage dans les fabriques de meubles.

8° Dans les industries chimiques, il leur fut confié le concassage des soudes de varechs, le transport des sacs de poudre, dans les poudreries ; la conduite des presses à capsuler dans les fabriques de produits pharmaceutiques ; la préparation des tissus imperméables, le brassage des mélanges d'impré-

gnation, pour masques de protection ; le chargement des projectiles, la fabrication des explosifs, etc...

9° Dans l'industrie du papier et carton, on leur confia la conduite des piles et broyeurs à pâtes pour cartons, la fabrication des sacs en papier, des étiquettes, des enveloppes, lettres, etc...

10° En ce qui concerne l'industrie du livre, elles étaient chargées du ponçage des pierres lithographiques et de la conduite des grandes presses d'imprimerie.

11° Dans les industries des cuirs et peaux, le personnel féminin était chargé de la manutention et du salage des cuirs verts, du lavage des cuirs, de la conduite des machines à piquer les semelles, à déformer, à gouger les talons ; du coupage, collage, montage couture à la machine, et rabattage dans les fabriques de chaussures.

Dans toutes les industries ci-dessus énumérées, les exemples caractéristiques des tâches qui étaient confiées à du personnel féminin nous permettent de conclure que celui-ci était, en particulier dans les industries de l'alimentation, les cuirs et peaux, les industries du livre, la fabrication du papier et du carton, un rouage essentiel de l'entreprise. Le tableau XXXIII ci-après résume, pour 90 départements, les effectifs masculin et féminin, à la fin de cette période dans les branches professionnelles dont il s'agit [1].

Enfin, nous avons vu, qu'en dehors de l'industrie, les femmes étaient utilisées, en beaucoup plus grand nombre qu'avant-guerre, dans le commerce, les banques et assurances et dans les services publics.

Dans les banques, elles occupèrent les postes d'employés laissés vacants par les hommes mobilisés ; dans les maisons de vente à crédit on leur confia des emplois de courtiers-receveurs — enfin, elles furent utilisées dans les magasins d'habillement des casernes.

1. Les rapports des inspecteurs du travail (*Bulletin* du ministère du Travail, novembre-décembre 1918, p. 477), concluent que l'emploi de la main-d'œuvre féminine s'est limité d'abord à des travaux ordinaires et légers, compatibles avec les forces de la femme tels, la conduite des machines outils, la surveillance des rhéostats et l'exécution de divers travaux exigeant plus d'attention que de force. Au fur et à mesure de la prolongation de la guerre, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine s'est généralisée dans les usines, où les femmes ont été chargées de plus en plus fréquemment de travaux de manœuvre (Approvisionnement et manutention).

D'autre part, l'Etat qui, par suite de l'augmentation massive de ses attributions, et du départ au front de très nombreux agents civils et militaires, avait un besoin urgent de main d'œuvre, fit appel au personnel féminin pour tenir les postes d'écriture et de comptabilité des dépôts, régiments et intendances. Pour l'administration de ce personnel, l'« ancêtre » de tous les fonctionnaires et agents féminins des Services de Défense Nationale, fut rédigée l'Instruction du 1er décembre 1916, que nous étudierons de façon détaillée un peu plus loin, et dont certaines dispositions régissent encore des personnels en fonctions.

Le tableau XXXIV fait ressortir les variations qui se sont produites, au cours de la guerre, en ce qui concerne les fonctions exercées par les personnes actives. Ce tableau contient les résultats des deux recensements antérieurs à la guerre ; — comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer ci-dessus, et comme nous le rappelons ci-après (voir tableau XXXII), le recensement de 1906 tient compte de la situation des personnes actives, au sein de l'établissement, tandis que le recensement de 1911 donne la situation de la personne, prise en soi : patron, employé ou ouvrier.

Si l'on examine tout d'abord les résultats du recensement de 1911 [1], on constate qu'à la veille de la guerre de 1914, le nombre des patrons féminins dépasse un peu celui des employées et ouvrières ; que pour le sexe masculin, la proportion des patrons excède le 1/3 des hommes occupés. A titre d'explication de cette importante proportion de patronnes, notons que toutes les femmes qui exercent des métiers leur permettant de travailler isolément à domicile, telles les artisanes de la couture, de la lingerie et broderie, ont été comptées comme patronnes.

La comparaison des recensements de 1906 et de 1921 fait apparaître que, dans le personnel des établissements, la proportion des chefs a quelque peu baissé, par suite de la réduction des chefs d'établissements masculins, car les chefs féminins ont augmenté, ou si l'on s'en tient à l'adaptation du recensement, donné par la *Revue d'Economie Politique* (tableau IX) se sont maintenus, à peu près (p. 70).

1. Tableau XXXIV.

Dans son ensemble, en 1921, le personnel des établissements représente en nombres absolus, comme en proportion, un élément beaucoup plus important de personnes actives qu'en 1906 : 17.400.000 au lieu de 15.700.000 (tableau XXXIV) onséquence de la concentration des entreprises et de la partielle disparition des artisans81,9 au lieu de 78,1 %. Le recensement de 1921 accuse 1.605.000 salariés de plus qu'en 1906, dont 794.000 femmes, et 124.000 chefs de plus, grâce à l'accroissement des patrons féminins, car les chefs masculins sont en diminution (tabl. XXXIV).

En 1921, du fait de la crise mondiale, la proportion des chômeurs, qui était de 12 % en 1906, s'est élevée à 25 %, soit près de 300.000 chômeurs supplémentaires, en 1921. D'autre part, il y a tout lieu de penser, que si le personnel des établissements s'est, ainsi que nous venons de l'indiquer, sensiblement accru entre les deux recensements précités, et notamment au cours de la guerre, c'est aux dépens des travailleurs isolés, qui ont vu fondre leurs effectifs, surtout parmi le personnel masculin — 859.000 isolés, de moins en 1921, dont 639.000 hommes.

Le tableau XXXV fait ressortir les variations de la population, d'après les fonctions exercées, au sein des catégories professionnelles.

1° *Dans l'agriculture*, les chefs féminins diminuent en proportion, quoiqu'ils aient augmenté en nombres absolus[1]. Se sont par contre accrues à tous points de vue *les ouvrières* et les *isolées*. Le mouvement de chômage est surtout accentué parmi le personnel masculin qui accuse un accroissement proportionnel des chefs, et une réduction générale des isolés, décimés par la guerre.

Ces variations, et notamment la forte augmentation du personnel féminin (XXXVI), s'expliquent par le fait qu'après le départ de leur mari, de leur père ou frère, chef de l'exploitation agricole, les femmes se sont vaillamment employées à le remplacer lorsqu'il s'agissait de petites exploitations ; elles

1. Ils ont augmenté en nombre absolu compte tenu du recensement officiel (tableau XXXV) et des évaluations données par la *Revue d'Economie Politique* de 1939, et rapportées au chapitre II, 1re partie, évaluations qui serrent de plus près la réalité.

ont, au contraire, souvent abandonné, faute d'aide masculine, les grandes exploitations exigeant un nombreux personnel.

2° *Dans l'industrie*, on constate un accroissement considérable des ouvriers et ouvrières ; un accroissement plus important encore des employées, s'accompagnant d'une réduction non moins sensible des isolés (hommes et femmes). Parmi le personnel féminin, par exemple, l'accroissement de la proportion des ouvrières est de 5 % ; la réduction de la proportion des isolées de 12 % (tabl. XXXV).

Il s'y ajoute une diminution des chefs d'établissements, masculins et féminins.

Divers phénomènes peuvent expliquer ces variations :

1° La guerre, par l'effort gigantesque qu'elle a demandé aux industries coopérant à la défense nationale, a hâté la concentration déjà amorcée — d'où réduction des établissements et du nombre de leurs chefs, accroissement du personnel salarié.

2° Un grand nombre d'usines du Nord ont été détruites, certains de leurs directeurs ont été tués, d'autres ont abandonné tout travail, d'autres enfin ont été obligés de chercher un emploi de salarié.

3° Par suite de l'émigration forcée des populations envahies et du bouleversement des conditions sociales, des chefs d'établissements hommes ou femmes, ont dû passer dans les rangs du personnel salarié.

Dans l'ensemble, à une importante augmentation du personnel masculin, correspond une diminution du personnel féminin, par suite de la réduction considérable des travailleuses à domicile (tabl. XXXV et XXXVI),.

3° *Dans le commerce*, la proportion des chefs d'établissements qui se situe entre celle de l'agriculture (plus de la moitié des effectifs) et celle de l'industrie (10 % environ desdits effectifs) a peu changé depuis 1906 ; elle est de 27 % en 1921 pour les 2 sexes. Les chefs féminins accusent cependant une diminution proportionnelle de 5 % — par suite de l'augmentation considérable de la proportion des employées, laquelle est passée de 14 à 35 % ; celle des employés, des

ouvriers s'est également accrue, mais de moindre façon ; le pourcentage du groupe des ouvrières s'est réduit de 8 %, de même celui des isolés, de 3 % chez les hommes, de 9 % chez les femmes.

La guerre, là aussi, a favorisé la transformation des artisans petits patrons, ouvriers à domicile, en employés et ouvriers des établissements. Si le personnel masculin a, dans son ensemble, peu varié dans le commerce, il s'est manifesté, par contre, un fort accroissement de personnel féminin.

4° *Dans les professions libérales* également, les isolés et même les chefs sont, proportionnellement, moins nombreux en 1921, qu'en 1906, autre conséquence du phénomène de concentration sus-indiqué. Toutefois, le personnel salarié des professions libérales et des services publics s'est multiplié, surtout parmi les femmes. La guerre a développé l'importance des services administratifs de tous ordres. En nombres absolus, les effectifs féminins des professions libérales ont augmenté dans toutes les fonctions.

5° *Dans le personnel domestique et des soins personnels* par suite d'un transfert de main d'œuvre dans les usines, le commerce ou les services publics industriels, on constate une réduction de la proportion des effectifs masculins et surtout féminins depuis 1906 (tabl. XXXVI).

1.056.000 femmes ont été recensées, nous l'avons vu, en 1921, dans l'industrie (tabl. XXXV), comme ouvrières ; une enquête effectuée en 1918 permet de connaître comment se répartissaient les ouvrières qui appartenaient à des établissements soumis au contrôle de l'Inspection du Travail, comptant plus de 100 salariées — le tableau XXXVII ci-après, qui résume les résultats de cette enquête, fait apparaître que le plus grand nombre de ces ouvrières relevait d'établissements comptant 200 à 500 salariées, le plus petit nombre appartenant aux établissements qui utilisaient plus de 2.000 femmes.

Cette enquête, bien incomplète, puisqu'elle laisse en dehors de son champ d'application, tout le personnel des établissements militaires, traduit cependant une certaine concentration.

D'une manière générale, et si l'on se réfère aux deux recen-

sements de 1906 et 1921, il apparaît, d'ailleurs, qu'une concentration relative s'est réalisée au cours de la période séparant les dits recensements ; en effet le nombre des établissements industriels a baissé de 121.000, mais cette baisse atteint seulement les établissements utilisant moins de 6 salariés, toutes les autres catégories sont en hausse[1].

La conclusion de notre étude sur les effectifs sera que la guerre a modifié profondément, sinon durablement, la situation de la population active.— A la mobilisation des hommes appelés au front a répondu une augmentation massive de la main d'œuvre féminine (619.000)[2] et un déplacement des travailleuses isolées au profit de l'usine. Si les hommes se sont multipliés dans l'industrie, les effectifs féminins y ont diminué ; la guerre a aussi provoqué la multiplication des travailleurs des deux sexes dans les professions libérales et le commerce ; des seules travailleuses dans l'agriculture et les services publics[3], catégories où elles ont remplacé les hommes.

Section II

Modalités d'utilisation de cette main d'oeuvre au cours de la guerre 1914-91918

Après avoir étudié les modifications qu'a pu apporter la guerre dans la contexture des effectifs de salariés, et notamment du personnel féminin, il importe que nous recherchions les conditions de recrutement de cette main d'oeuvre nouvelle, les modalités de son instruction et du régime de travail auquel elle fut soumise.

I. — *Recrutement et répartition.*

Dès les premiers mois de la guerre, les inspecteurs du Travail ont été invités à se mettre à la disposition des préfets, afin de

1. M. Huber, ouvrage déjà cité p. 595. La diminution précitée a été calculée sur la base de 87 départements en 1921.

2. Compte tenu du recensement officiel de 1906. 594.000 compte tenu du recensement de 1911. Cf. tableau XXXII.

3. Les effectifs masculins des services publics sont en diminution en 1921, par rapport à 1906, si l'on tient compte de l'armée, mais ils sont en augmentation dans les services administratifs.

rechercher les moyens d'occuper les femmes sans ressources, par suite de la mobilisation : c'est ainsi que se recrutèrent en très grand nombre, dès le début des hostilités, des femmes d'employés et d'ouvriers.

Etant donné cette situation, le recrutement fut aisé jusqu'à la fin de 1915. A partir de cette date, les fabrications de guerre prirent leur véritable essor, et la main d'œuvre masculine se fit de plus en plus rare. Mais fort heureusement pour le secrétaire d'Etat aux munitions dont une des principales préoccupations fut le recrutement de la main d'œuvre, l'élévation du prix de la vie obligea un grand nombre de femmes, de familles naguère aisées, à travailler. Se joignirent à elles des femmes de moralité douteuse à bout de ressources. On a donc pu dire que la main d'œuvre féminine pendant la guerre provenait de deux sources : l'arrêt des usines dans certaines industries, et le besoin[1]. Cette constatation a un caractère général.

Le recrutement effectué, il s'agissait de répartir ce personnel, selon les besoins des établissements — ceux-ci étant souvent situés en pleine campagne, loin de toute agglomération ; l'administration fit, à cet effet, construire des cantonnements et ouvrir des cantines et des coopératives. La création de ces organismes rendit plus facile et humaine la vie des ouvrières. — A Lyon, les cantines distribuaient aux ouvrières des plats préparés, leur permettant ainsi la vie de famille. Plus de 6.000 personnes furent ainsi alimentées chaque jour[2].

II. — *Instruction.*

Si l'on excepte les femmes qui avaient déjà travaillé, il ressort des conditions mêmes du recrutement que le personnel féminin utilisé dans les usines travaillant pour la défense nationale n'avait pas de qualification. Les industriels confièrent donc aux moins douées des tâches de manutentionnaires, de manœuvres ou des travaux en séries. — A ce sujet, notons que les femmes ne se laissent pas en général rebuter par la monotonie des travaux exigeant la répétition des mêmes gestes. Par contre, elles sont loin de valoir les hommes lorsqu'il s'agit d'accomplir des travaux de force, requérant un effort

1. Cf. A. Piatier, *L'économie de guerre*, p. 129.
2. M. Frois, ouvrage cité, p. 39.

prolongé et dur ; tels que la manutention d'objets lourds, la fabrication d'obus de 60 à 100 kg.[1].

Certains chefs d'établissements n'ont pas hésité à faire donner une instruction spéciale à celles de leurs ouvrières qui paraissaient posséder les aptitudes voulues — grâce à cette heureuse initiative, quelques ouvrières devinrent « qualifiées ».

III. — *Régime de travail et salaire.*

Le souci permanent des hommes, qui eurent la charge de la main d'œuvre féminine pendant la guerre fut de concilier à la fois les besoins de la défense nationale, laquelle exigeait un rendement intensif des fabrications, et la conservation de la santé du personnel. A cet effet, une réglementation importante et variée fut conçue. Certaines de ces dispositions sont encore en vigueur.

1. Des avis autorisés sur la manière de servir des femmes pendant la guerre, et sur leurs aptitudes générales sont donnés dans les rapports des inspecteurs du travail sur l'emploi de la main-d'œuvre féminine. « Les femmes sont souvent plus attentives et plus courageuses, et en ce qui concerne certaines opérations plus habiles que les hommes — elles ont par contre moins de force et de résistance pour exécuter des travaux auxquels rien ne les a préparées.

La durée de leur présence à l'atelier et leur assiduité n'atteignent pas celles des hommes ; d'après un inspecteur, la fréquence de leur absence, dépasserait de 5 % la durée des absences masculines.

Il s'ensuit que la production réalisée par un effectif féminin est moins régulière, s'agissant surtout de travaux de nuit, que si elle était l'œuvre de personnels masculins de même nombre.

Au point de vue de l'état matrimonial, un rapport de Dijon précise que les femmes mariées sont plus fatiguées que les célibataires en général — cet état de fait résulte de la nécessité pour ces femmes de faire face à une double tâche professionnelle et ménagère.

Afin d'obtenir un résultat satisfaisant, les directeurs d'établissement se sont trouvés dans l'obligation d'adjoindre à leur personnel féminin des ouvrières supplémentaires, et même des ouvriers pour effectuer certains travaux de force, tels le réglage, la réparation, et l'aiguisage des machines.

Certains ont même conclu qu'il fallait 3 femmes dans des ateliers et usines ou 2 hommes suffisaient ; la répartition du travail, et l'organisation mécanique de la production ont dû être modifiées en conséquence : (*Bulletin du ministère du travail*, janvier, février 1918, p. 13 et suiv. — Emploi de la main-d'œuvre féminine pendant la guerre).

L'expérience de la guerre 1939-1940, quoique très courte est bien différente ; sans doute, en raison des perfectionnements du machinsime, il est beaucoup moins souvent nécessaire de faire preuve de force, il faut surtout être adroit et habile. Les directeurs des usines mécaniques de l'Etat, (anciennes usines d'armement) ont, nous le verrons plus loin particulièrement apprécié le travail des femmes pendant la guerre 1939-1940 (Cf. également les indications données à ce sujet, 2e partie, chap. Ier, Sect. I, p. 179).

Pendant la durée de ce conflit, le rendement des femmes, très satisfaisant, a été au moins égal à celui des hommes.

C'est ainsi qu'en matière de salaire fut admis, pour la première fois, croyons-nous, le principe selon lequel *la femme doit recevoir la même rémunération que l'homme, à parité de travail et de rendement.* Si pour l'accomplissement d'une tâche déterminée la collaboration d'un homme est nécessaire, le salaire alloué à cet homme vient en déduction de la rémunération féminine. Ces principes de stricte justice ont été énoncés par le Secrétaire d'Etat aux munitions dans une circulaire du 16 octobre 1916, adressée aux directeurs des établissements de poudre.

Les dirigeants avaient alors parfaitement compris que les femmes ne pouvaient fournir un effort intense et de longue durée, que si le salaire dont elles bénéficiaient leur permettait de vivre dans des conditions suffisantes (nourriture et logement). A ce prix seulement, elles pouvaient se maintenir en bonne santé.

Le souci d'assurer à l'ouvrière un salaire normal est à l'origine de l'adoption de la loi du 10 juillet 1915 sur le travail à domicile, loi qui s'efforce de réprimer les abus de certains sous-entrepreneurs.

Il est important de rechercher les variations du salaire féminin pendant la guerre, par rapport aux rémunérations allouées avant le conflit et de comparer cette évolution à celle des salaires masculins des catégories professionnelles correspondantes.

Dans l'agriculture, la progression des salaires masculins est un peu plus accentuée que celle des salaires féminins — c'est ainsi que partant de la base 100 en 1914, les salaires masculins atteignent en 1918, l'indice 190 et les salaires féminins l'indice 180.

En ce qui concerne le personnel domestique, les salaires de 1915 étaient inférieurs de 30 à 40 % aux gages d'avant-guerre [1] ; de même niveau entre 1916 et 1918 ; ce n'est qu'après l'armistice que la hausse commença, par rapport à 1913 ; elle fut plus élevée pour les femmes de chambre que pour les valets de chambre.

1. Cette baisse des salaires du personnel domestique tient au fait qu'un certain nombre de familles aisées, évacuées des régions envahies, ou dont les revenus étaient sérieusement réduits par suite des hostilités, se séparèrent de leurs domestiques.

Dans les petites industries du vêtement (repasseuses, couturières, lingères, dentellières, modistes), la hausse atteint 22 % à Paris de 1911 à 1916, et 39 % en 1921. — Elle est plus élevée dans la moyenne et la grande industrie (38 % de 1913 à 1916), parmi les ouvrières en tissage et filature, les manœuvres, les ouvrières en chaussures, etc... Dans les usines de guerre, à partir de 1917, les tarifs d'embauchage, ainsi que nous venons de l'indiquer ci-dessus, sont établis sur les mêmes bases que pour les ouvriers. Partant de la base 100 en 1917 pour la rémunération des deux sexes, les indices de la hausse des salaires sont les suivants :

en avril 1919	manœuvres	H	= 187
		F	= 161
	spécialisés	H	= 170
		F	= 161
en avril 1920	manœuvres	H	= 215
		F	= 180
	spécialisés	H	= 185
		F	= 187

Les salaires minima des manœuvres hommes augmentent plus vite que ceux des femmes. Les salaires des « spécialisés » au contraire s'élèvent plus lentement que ceux des ouvrières spécialisées.

Les rémunérations des différentes catégories de personnel des dépôts et corps de troupe, régies par l'Instruction du 1er décembre 1916, et dont nous étudierons ci-dessous le régime, ont augmenté, de 1917 à 1919, de 170 % et de 148 % en ce qui concerne respectivement les manutentionnaires de l'ensemble de la France, et celles de Paris ; de 70 % et 97 % en ce qui touche les surveillantes, les comptables et rédactrices de Paris — dans l'ensemble de la France, la hausse est de 81 et 118%. Ces chiffres prouvent que le pourcentage d'augmentation a été plus élevé dans les catégories les moins rémunérées, et en province qu'à Paris.

D'une manière générale, la hausse des salaires est parallèle à celle du coût de la vie — tout en étant plus ralentie jusqu'en 1919 ; à partir de cette date, en raison de la réduction de la journée de travail (journée de 8 heures au lieu de 10 heures),

Nota. — Les chiffres contenus dans cette étude sont extraits du *Mouvement des prix et des salaires, pendant la guerre*, par L. MARSH, p. 286 et suiv.

les salaires horaires se sont accrus plus rapidement que le coût de la vie. Il semble donc que ce n'est pas la guerre qui directement provoque une hausse des salaires, puisque, au contraire dans certaines professions une diminution se manifeste au début du conflit de 1914. Mais, au fur et à mesure que les hostilités se prolongent, les prix s'élèvent, par suite de la raréfaction des produits. La progression des salaires suit ce mouvement, mais en général avec un certain décalage.

Une autre question importante était celle de la durée du travail, — jusqu'à la fin de 1916, nombreux étaient les établissements dans lesquels la journée de travail était supérieure à 10 heures. On a reconnu assez vite les méfaits de ce régime, qui provoquait l'épuisement rapide de nombreuses travailleuses — et,au fur et à mesure que se prolongeaient les hostilités, les chefs d'établissement furent amenés à réduire la durée de la journée de travail : sur 82 établissements, objets d'une enquête [1], 55 en 1916, et 31 seulement en 1917, fixaient la journée de travail à plus de 10 heures. Peu à peu, l'opinion se préparait à admettre et même à demander l'institution de la journée de 8 heures [2].

En compensation de la réduction des horaires, et dans le but d'augmenter la production, on institua le travail à 2 et 3 équipes : les femmes y furent rarement astreintes, cependant au bottelage des poudres, au Ripault, l'horaire, qui comprenait 9 h. 30 de travail, avec un arrêt de 40 minutes, donna d'excellents résultats.

1. Cité par M. Frois, ouvrage susvisé, p. 45.

2. En ce qui concerne la durée du travail, et les modalités de repos, notons que d'octobre 1914 à juin 1915, la plupart des usines travaillaient 11 et même 12 heures par jour.

Le repos d'une journée par semaine, rarement accordé au début des hostilités, s'est généralisé peu à peu.

C'est ainsi qu'en 1916, 37 établissements accordaient 1/2 dimanche, chaque semaine. En 1917 leur nombre était réduit à 4.

Par contre si en 1916, 668 Etablissements accordaient un dimanche par semaine leur nombre s'élevait à 756 en 1917. D'autre part, la semaine anglaise était appliquée dans 20 établissements en 1916, dans 46, en 1917.

D'après des indications fournies par les directeurs d'établissements eux-mêmes, il ne semble pas que le rendement du personnel ait diminué, à la suite de l'adoption de cette mesure. Certains directeurs signalent cependant le faible rendement du travail du samedi matin.

Cf. Enquête sur la durée du travail des femmes, occupées dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale. *Bulletin* du ministère du Travail, septembre-octobre 1919, p. 385 et suiv.

Peu à peu aussi, les établissements accordèrent un congé hebdomadaire un peu plus long — le congé d'une demi-journée par semaine qui était de règle au début des hostilités dans certaines usines parut insuffisant. (En effet, l'état sanitaire du personnel était médiocre, les accidents se multipliaient, par suite du surmenage). En 1917, la semaine anglaise fut instituée pour la première fois en France, dans l'industrie du vêtement (loi du 11 juin 1917).

Afin de protéger dans toute la mesure possible la santé et la vie de la femme et celles aussi de l'enfant, des dispositifs de protection et de sécurité contre les risques d'accident furent installés dans les ateliers et les usines. En outre, la loi du 5 août 1917 prévit la création de chambres d'allaitement dont nous examinerons l'utilité dans la 3e partie de cette étude (p. 329).

La guerre a donc provoqué un intense effort d'adaptation à une situation entièrement nouvelle ; cette mise au point s'est parfois traduite par une réglementation variée. Nous avons, au passage, cité quelques-unes de ces dispositions — nous nous proposons d'étudier de façon plus approfondie un des monuments de cette époque, en matière de travail féminin, l'Instruction du 1er décembre 1916.

Aux termes de l'article 2 de cette instruction, « tout travail confié jusqu'alors à un militaire, dans les corps de troupe, dépôts et services de la zone de l'intérieur, et dans les organismes similaires de la zone des armées, sous certaines conditions, *devra* désormais être exécuté par du personnel féminin, dans la seule limite des possibilités de recrutement de ce personnel.

Celui-ci se divisera en personnel de bureau (secrétaires rédactrices, comptables, sténo-dactylographes, etc...), en personnel ouvrier et d'encadrement (contremaîtresses, chefs d'atelier ou d'équipe) et en ouvrières et manutentionnaires de toutes spécialités : (cuisinières, laveuses, femmes de service, etc...). Le recrutement est, en principe, opéré localement par les chefs de corps et service ; cependant, dans les chefs-lieux de région de corps d'armée, une centralisation des demandes est assurée par le bureau de recrutement, pour l'ensemble de la place.

Les candidates aux emplois de bureau devront satisfaire aux épreuves d'un examen d'aptitude. Une préférence doit,

autant que possible, être donnée aux parentes de militaires tués, disparus, retraités, réformés n° 1 au cours de la guerre ; aux femmes de mobilisés et aux réfugiées.

Les salaires sont fixés pour chaque place, par le général commandant la région, sous réserve d'homologation ministérielle. Afin de faciliter le recrutement de ce personnel, il est accordé aux femmes qui changeraient de résidence pour travailler au corps ou service, une indemnité journalière. De même l'allocation d'une indemnité spéciale est prévue en faveur des femmes appelées à travailler dans un bureau ou service particulièrement éloigné du centre de la ville.

Toujours dans le but de rendre plus aisé le concours du personnel féminin nécessaire, les rédacteurs du texte ont prévu que des démarches seraient faites auprès des compagnies de chemin de fer, ou de transport en commun, afin d'obtenir des réductions de prix.

L'avancement est donné, soit sous forme d'augmentation de salaire, dans la même catégorie, soit par changement de catégorie — et, dans ce dernier cas, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de l'examen d'aptitude réglementaire.

Les employées dont il s'agit peuvent être l'objet de sanctions disciplinaires à 3 degrés : avertissement, diminution de salaire, par rétrogradation à l'échelon inférieur, renvoi définitif.

En cas de maladie, elles peuvent bénéficier de congé avec attribution d'une fraction de salaire, pendant 6 mois au maximum.

En cas de couches, le salaire total est accordé pendant 4 semaines ; le 1/2 salaire pendant 4 autres semaines. Elles peuvent obtenir des congés d'allaitement avec attribution d'un quart de salaire.

Dans l'hypothèse de départ volontaire ou de licenciement par réduction d'effectifs, un préavis doit être donné, soit par l'intéressée, soit par l'administration ; sa durée varie selon que le personnel est payé au mois ou à la journée. Lorsque des compressions d'effectifs rendent nécessaires le licenciement du personnel, il est tenu compte de la valeur pratique et actuelle du travail fourni par chacune et, à mérite égal, des charges de famille, du lien de parenté avec un militaire, tué,

disparu, retraité ou réformé n° 1, ou du fait d'être femme de mobilisé ou réfugiée.

Tel est le Code du travail du personnel féminin pendant l'autre guerre, adapté et mis à jour, compte tenu des dispositions générales nouvelles.

Il a permis pendant les hostilités d'affecter un grand nombre de militaires aux armées, où le besoin en hommes se faisait, hélas, plus pressant au fur et à mesure que se prolongeait le conflit. Il a permis à un grand nombre de femmes sans ressources, ou « gênées » de vivre.

Le principe qui avait inspiré sa rédaction se retrouve dans les dispositions adoptées au cours de la guerre actuelle, et que nous nous devons d'indiquer, au moins succinctement.

Section III

Utilisation de la main d'œuvre féminine au cours du conflit actuel

Le Maréchal Joffre avait, dans une allocution prononcée au cours de la grande guerre, laissé échapper cet aveu : « Si les femmes qui travaillent dans les usines s'arrêtaient 20 minutes, les alliés perdraient la guerre ».

Si les femmes ont ainsi apporté leur collaboration efficace en 1914-1918, une aide beaucoup plus étendue et surtout beaucoup plus impérative est exigée d'elles, au cours du conflit actuel.

I. — *Mesures prises par la France.*

Tout d'abord, les puissances menacées par des risques de guerre avaient prévu, avant même que le conflit n'éclatât, l'organisation de la nation en temps de guerre. Tel est notamment l'objet de la loi du 11 juillet 1938, intéressant la France : l'article 14 de cette loi prévoit « qu'à la mobilisation, les Français et ressortissants français du sexe masculin pourront, sous réserve qu'ils ne soient pas utilisés, par les ministres intéressés, être requis — l'appel sous les drapeaux fait cesser la réquisition. Le texte soumet également à l'éventualité de la réquisi-

tion l'ensemble du personnel appartenant à un service ou à une entreprise, considérée comme indispensable, pour assurer les besoins du pays. Ces dispositions semblent bien viser les femmes affectées dans certains services. Il ne s'agit donc plus ici de faire appel à une main d'œuvre disponible volontaire, mais bien de contraindre, au besoin par la force, à demeurer sur place, dans les fonctions mêmes qu'il occupe un personnel jugé indispensable.

Après la signature de l'armistice, de nouvelles dispositions vinrent, en France, peu à peu renforcer cette contrainte. C'est ainsi que la loi du 9 mars 1941 prévoit que pourront être requis, dans les conditions fixées par la loi précitée du 11 juillet 1938, au bénéfice des exploitations agricoles, les Français et ressortissants du sexe masculin adulte ; en 1943, cette réquisition a été étendue, au moins en principe, aux femmes jusque à l'âge de 55 ans.

D'autre part, la loi du 4 septembre 1942[1], relative à l'utilisation et à l'orientation de la main d'œuvre est une des plus révolutionnaires qui soit. Elle précise que peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles, dans l'intérêt supérieur de la Nation, toute personne du sexe masculin âgée de plus de 18 ans et de moins de 50 ans, et *toute personne du sexe féminin, célibataire, agée de plus de* 21 ans, *et de moins de* 35 *ans.*

Par contre, les femmes ne sont pas astreintes au Service du Travail Obligatoire institué par la loi du 16 février 1943[2].

Les pays engagés dans le conflit ont compris avant qu'il ne se produisît, l'importance exceptionnelle de l'élément main-d'œuvre, qui est le problème principal de l'économie de guerre[3]. Etant donné le développement considérable des industries de guerre : armement, fabrication de matériel, d'ersatz, il est apparu nécessaire de faire appel aux femmes dans une proportion beaucoup plus large que lors du conflit de 1914. — C'est pourquoi dans tous les Etats en guerre, peu à peu la réquisition a remplacé l'embauchage volontaire.

1. *J. off.* du 13 septembre 1942.
2. *J. off.* du 17 février 1943.
3. La population commande à la fois le potentiel de l'armée, et celui de l'économie. A. PIATIER, ouvrage cité, p. 64.

Quoique la France ait depuis plus de 3 ans cessé tout combat, il est intéressant de rappeler succinctement les conditions de l'emploi de la main d'œuvre féminine, et les appréciations auxquelles a donné lieu son travail — pendant la durée des hostilités.

De ces renseignements concernant exclusivement le travail féminin dans les usines mécaniques de l'Etat[1] (anciennes usines d'armement), il ressort que les ouvrières ont été embauchées en masse dans les usines de guerre, au cours de l'hiver 1939-1940 ; les 3/5 étaient mariées, parmi lesquelles un peu plus d'1/5 était des femmes de prisonniers. Les 2/5 comprenaient des veuves, des femmes seules, ou des jeunes filles. Ce pourcentage de 3/5 ou de 60 %, est bien supérieur à la proportion moyenne des ouvrières mariées, telle qu'elle ressort du recensement de 1931. Cette situation tient évidemment à l'emploi de femmes de prisonniers, obligées de travailler, certaines pour la première fois, et aussi à l'âge des ouvrières, qui varie en général de 25 à 35 ans, avec forte proportion, dans certaines usines, de femmes de service ou de manœuvres de 45 à 55 ans.

D'autre part, la plupart des femmes seules, célibataires et veuves, sont ou très jeunes ou au-dessus de la quarantaine.

Elles ont été placées compte tenu de leur travail antérieur ; au printemps, on a commencé de donner à certaines ouvrières, après examen et avis de « l'orienteuse », une formation technique. Cette expérience dont on attendait beaucoup et qui semblait devoir réussir a été très courte. Après l'armistice, toutes les ouvrières engagées pour la durée des hostilités ont été licenciées, à de rares exceptions près (femmes de prisonniers, veuves avec enfants en bas âge). Seules ont été gardées en fait, les femmes en fonction avant la mobilisation. Des mesures identiques ont été prises à l'égard des hommes.

Presque tous les directeurs des usines ont apprécié l'application, le désir de servir, la résistance des femmes, à qui l'on confiait, de préférence, les tâches ayant des affinités avec les travaux féminins. En général, elles manifestaient plus de

1. Documents privés, service social des usines mécaniques de l'état : voir aussi p. 179 et 212.

vivacité que les hommes [1] ; leur rendement était supérieur et leur travail présentait un « fini » particulier.

Les travailleuses ont été utilisées aux travaux de précision : dosage, calibrage, pesage, fabrication de cartouches, de gargousses et même de poudre jaune, magasinage, etc... Depuis l'armistice, elles effectuent des travaux aux petites pièces.

En ce qui concerne les congés, la courte durée du travail de guerre n'a pas permis d'établir une statistique exacte. Cependant, de même qu'au cours de la guerre 1914-1918, les femmes s'absentent pour maladie plus volontiers que les hommes ; et actuellement en raison de difficultés de ravitaillement, notamment, elles sollicitent plus fréquemment aussi des autorisations d'absence.

Les accidents professionnels sont assez nombreux parmi les femmes travaillant sur machines, surtout chez les très jeunes (en-dessous de 20 ans), par défaut d'attention. La fréquence cependant n'est pas différente de celle des ouvriers [2].

II. — *Situation à l'étranger.*

En ce qui concerne les pays directement engagés dans le conflit, l'expérience de l'utilisation des femmes a été plus poussée et de durée supérieure.

C'est ainsi qu'en Angleterre l'emploi de la main d'œuvre féminine est devenu de plus en plus étendu et rigoureux, à mesure que se prolonge le conflit.

Seules ont été d'abord effectivement utilisées les volontaires et les femmes n'ayant pas d'enfants à élever : elles pouvaient alors choisir leur spécialité. Ensuite elles ont été dirigées suivant les besoins, soit dans les services militaires auxiliaires, soit dans les services civils ou ruraux. Elles peuvent être affectées loin de leur résidence, bien que l'on s'efforce d'éviter des

1. Cf. 2e partie, chap. Ier, p. 179. (voir aussi p. 212).

2. Une expérience de guerre, ou plutôt d'armistice intéressante est celle du Secours National. Dans les ateliers qui relèvent de cet organisme, sont employées une trentaine de mille femmes de condition nécessiteuse, ou des personnes que la maladie et l'âge ont rendues plus ou moins inaptes à exercer un travail effectif. Dans cette organisation, le travail est donc plutôt considéré comme un mode d'assistance sociale, par conséquent les taux de salaires attribués sont un peu inférieurs aux salaires moyens départementaux, et donc assez bas. Cependant, certains ouvroirs distribuent des primes au rendement, qui augmentent la rémunération des meilleures ouvrières, et les moins aptes reçoivent seulement des allocations proportionnées à leur capacité. (Commissariat général au Secours National, Documents inédits).

mesures de cette nature. Des mutations peuvent intervenir, compte tenu des charges de famille : c'est ainsi que l'ordre peut être donné à de jeunes vendeuses de magasin de remplacer, dans les usines, des femmes plus âgées mariées.

En fin février, début mars 1943, la mobilisation féminine a été décrétée en Grande-Bretagne. De ce fait, les femmes sont appelées à prendre une part plus directe aux opérations militaires défensives proprement dites. Incorporées dans les forces terrestres, aériennes et maritimes, elles y exécutent les tâches qui ne requièrent pas nécessairement la collaboration masculine. — Elles sont donc ordonnances, plantons, téléphonistes, secrétaires, cuisinières, conductrices d'autos, courrier. Elles ont naturellement la responsabilité des cantines et des magasins. Elles rendent d'excellents services dans la signalisation et la météorologie. Elles peuvent transmettre des messages secrets.

Elles réparent les parachutes, que leurs camarades des usines ont fabriqués et pilotent de plus en plus souvent les avions de l'usine vers les aérodromes. Elles sont photographes, armuriers, électriciens.

Dans les laboratoires, ce sont les femmes qui ont remplacé les hommes, et elles connaissent la manipulation des appareils de radio.

Elles ont rendu des services signalés, dans les ambulances, au cours de la campagne de France et de Grèce.

Elles ont été utilisées dans les services d'incendie, la police, les organisations chargées des soins aux victimes des bombardements aériens.

D'autres sont employées dans l'agriculture (lands girls). D'une manière générale, on attribue aux femmes britanniques 30 % de la production globale de la Nation. La participation des ouvrières aux fabrications varie selon leur catégories professionnelles : elle est à peine de 10 % dans l'industrie sidérur gique, et dépasse 90 % dans les ateliers fabriquant, par exemple, des ballons de barrage[1].

Enfin, 700.000 femmes anglaises travaillent dans les services du Ministère de la Santé Publique ; 125.000 font partie du per-

1. Renseignements donnés par le *Daily Télégraph* du 10 juin 1942 et rapportés par M. Jacques Gascuel dans un article sur la main-d'œuvre féminine, *Bulletin hebdomadaire des documents français*, du 15 juillet 1942.

sonnel des P.T.T., 2.000 d'entre elles y accomplissent des travaux jusqu'à présent confiés à des ouvriers qualifiés. — Ces observations seraient incomplètes, si nous ne signalions pas qu'un certain nombre de ces femmes ne travaillent pas pour un salaire ; il en est ainsi notamment en ce qui concerne l'Association du Service Volontaire Féminin, dont les affiliées dépassent le million : elles ont toutes signé un engagement pour la durée de la guerre.

En Allemagne, au cours de l'autre guerre, le problème de la main d'œuvre s'était posé avec acuité puisque, en présence de l'affectation aux usines d'un très grand nombre de mobilisés, le Ministère de la Guerre prussien avait demandé l'envoi de tous les hommes valides au front, et leur remplacement à l'arrière par des femmes, des enfants, des blessés de guerre, des prisonniers, etc... [1].

Il n'est donc pas surprenant que lors du réarmement de l'Allemagne le gouvernement du Reich ait pris des mesures spéciales, relatives à la main d'œuvre féminine [2]. C'est ainsi que, depuis octobre 1937, les prêts aux jeunes mariés sont maintenus à la femme, même si elle conserve son emploi : dans cette hypothèse le remboursement du prêt est toutefois exigé plus rapidement.

D'autre part, le Reich a obligé les établissements industriels de guerre au repos à donner aux femmes, dont le travail sera nécessaire à la défense nationale une formation technique qui, même réalisée, ne suffit pas toujours à éviter, au moins au début, une baisse de rendement.

Un décret de février 1938, complété par un règlement du 29 décembre 1938, a étendu aux jeunes femmes l'obligation du Service du Travail. Toute femme âgée de 25 ans, qui n'a jamais travaillé comme employée ou ouvrière avant le 1er mars 1938, et qui désire occuper un emploi, doit effectuer une année de service, consacrée spécialement aux travaux ménagers et

1. Cité par A. PIATIER, ouvrage susvisé p. 117.

2. De 1933 à 1936, l'augmentation de l'emploi des femmes est assez lente. La politique de natalité du régime national socialiste incitait en effet la jeunesse à fonder un foyer et à rester chez elle, puisque, à cette époque, les prêts au mariage n'étaient accordés que si la future épouse, pourvue d'un emploi avant son mariage s'engageait à cesser toute activité professionnelle, après la célébration de son union D'autre part, certains emplois antiféminins avaient été interdits à la femme.

agricoles. Par l'entraînement de 300 à 400.000 jeunes filles, chaque année, ce service devait permettre d'assurer presque complètement le fonctionnement de l'agriculture.

Depuis 1936, et à la suite de la politique que nous venons d'exposer, l'emploi de la main d'œuvre féminine a augmenté rapidement : à la veille du conflit mondial, l'indice de l'emploi de cette main d'œuvre s'élevait à 150 (sur la base 100 en 1932), c'est-à-dire que l'on comptait 3 femmes au lieu de deux précédemment[1]. Il s'agissait de remplacer les centaines de milliers d'hommes transférés dans les usines de guerre.

Dans les premiers mois de la guerre, jusqu'en mars 1940, le marché du travail perdit environ un demi-million de femmes — par suite de nombreux mariages et du retour à l'entreprise paternelle de nombreseuses jeunes filles. La direction des services du Travail réagit vivement contre ce mouvement, de sorte qu'au début de 1942, on comptait dans le commerce et l'industrie un million 300.000 femmes de plus qu'au début de la guerre.

Le correspondant berlinois de la *Tat* de Zurich annonçait le 18 juin 1942 que 15.000.000 de femmes travaillaient en Allemagne dans les entreprises de guerre ou services connexes : 9.400.000 sont liées par des contrats de travail, 5.300.000 ont une famille et fournissent un travail auxiliaire dans diverses entreprises agricoles, commerciales ou dans de petites entreprises industrielles ; il reste des employées de bureau, ou des femmes qui ont une occupation indépendante.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* publiait récemment[2] un article intéressant sur la répartition des femmes selon les industries : on compte 13 femmes pour 100 hommes dans les établissements métallurgiques, 55 femmes pour 100 hommes, au lieu de 35 pour 100 hommes dans les industries chimiques ; dans l'industrie du caoutchouc, les effectifs féminins sont passés de 66 à 82 pour 100 hommes ; dans l'industrie du cuir, le pourcentage de la main d'œuvre féminine a plus que doublé, 35 au lieu de 16 femmes pour 100 hommes.

Dans les emplois où le pourcentage des femmes était élevé

1. Cf. *Documents Français* du 14 avril 1943. La main-d'œuvre féminine en Allemagne et ses fluctuations.
2. Cité par les *Documents Français* du 14 avril 1943, article précité.

avant la guerre, elles prédominent : c'est le cas de l'industrie du papier où il y a 141 femmes pour 100 hommes ; de la coiffure, où les effectifs sont passés de 75 à 180 femmes pour 100 hommes ; du travail des vêtements ; des industries textiles et hôtelières ; de tous les emplois commerciaux enfin où existent 169 femmes pour 100 hommes.

Une ordonnance du 27 janvier 1943 prévoit la mobilisation totale de la main d'œuvre masculine de 16 à 55 ans, et féminine de 17 à 45 ans.

Sont dispensées de la présentation à l'Office du Travail du lieu de leur résidence certaines catégories de personnes énumérées, et en particulier des femmes attendant un enfant, et celles qui ont chez elles un enfant en bas âge, ou deux enfants de moins de 14 ans.

Ne sont pas exceptés de l'obligation de se faire inscrire les peintres, musiciens, écrivains, architectes, avocats, restaurateurs, artisans travaillant à leur compte.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* note que par suite de cette mobilisation plusieurs millions de femmes sont appelées, pour la première fois, à la vie ouvrière.

Nous ne disposons pas de renseignements précis sur l'emploi des femmes dans la Russie en guerre. Nous savons cependant qu'elles remplacent les hommes dans tous les domaines : pour certains services auxiliaires de l'armée, elles sont constituées en régiments ; elles montent sur les locomotives comme chauffeurs ou conductrices ; elles travaillent dans la sidérurgie et l'industrie minière ; enfin, les pouvoirs publics ont, par diverses mesures, encouragé leur admission dans le Stakhanovisme [1].

Aux Etats-Unis, un projet de loi a été présenté, en février dernier au Congrès américain, tendant à accorder au Président des pouvoirs très étendus en vue de l'utilisation de la main d'œuvre : ce projet prévoit notamment l'inscription de toutes les femmes de 18 à 50 ans. Cette proposition témoigne de l'importance des modifications apportées par la guerre dans la vie du citoyen américain, sinon dans les conceptions du gouvernement des U.S.A.

1. On entend par Stakhanovisme une méthode de travail analogue à celle qui a été préconisée par Taylor, en vue d'accroître le rendement de l'ouvrier.

L'influence exercée par la guerre sur le Travail féminin est donc immense. En 1914-1918, elle a eu pour effet d'augmenter, au moins provisoirement, les effectifs féminins, et a provoqué l'intervention d'une législation protectrice des intérêts vitaux de la femme, qui coopérait si efficacement à la défense nationale.

Avant même que n'éclatât la guerre actuelle, prenait corps la notion selon laquelle toute la nation devait participer, conformément à ses possibilités, au conflit — en France, cet état d'esprit s'est exprimé dans la loi précitée du 11 juillet 1938, aux termes de laquelle la réquisition s'applique, en dernière analyse, non plus à des individualités en tant que telles, mais à l'ensemble du personnel d'un service ou d'un établissement jugé indispensable à la défense nationale. Au fur et à mesure que la guerre se prolonge, la contrainte de l'Etat sur les habitants susceptibles de rendre des services, y compris les femmes se fait plus pressante. Nous ne pouvons encore deviner quelles seront les répercussions de cette législation sur le régime du travail féminin, après guerre. Il semble, en tout cas, que la notion de liberté individuelle absolue[1], cède la place à celle d'utilité sociale, collective ou communautaire.

Nous nous sommes déjà demandé d'autre part[2] si les femmes arrachées, par les nécessités de guerre, à leurs occupations habituelles reprendront après la guerre, leur place antérieure ou continueront de travailler à l'usine et au bureau à des tâches de paix.

Si l'on s'en tient à des réponses données l'an dernier par des ouvrières à un enquêteur américain, celles-ci, et même les meilleures d'entre elles, ne paraissent pas désirer rester après guerre en usine[3]. La même constatation a été faite parmi les ouvrières des usines françaises d'armement au cours de la période 1939-1940 : elles souhaitaient en général, abandonner au plus tôt leur emploi, pour reprendre leur place au foyer. A la rudesse du travail s'ajoutaient de pénibles conditions de

1. En économie de guerre, ainsi que le signale A. PIATIER, ouvrage déjà cité p. 26, ce ne sont plus les désirs des particuliers qui importent, mais les besoins de l'Etat lequel oriente la consommation.

2. Cf. 1re partie, chap. Ier, p. 30.

3. Rapporté par J. GASCUEL, « La main-d'œuvre féminine », article précité, *Bulletin des Documents Français*, du 15 juillet 1942.

vie : difficultés de logement et d'alimentation dans des villes surpeuplées.

Si l'on considère le rythme excessivement rapide de la production, le bruit, l'atmosphère de vulgarité, sinon de grossièreté desdites usines, il n'est sans doute pas souhaitable que des femmes de complexion plus délicate, quoiqu'on en dise, que les hommes, continuent à mener cette vie. Ces souhaits sont sans grande portée, puisque le règlement de la question du travail féminin sera partiellement fonction du rapport existant entre les besoins économiques, et la capacité de production de la main d'œuvre.

TABLEAU XXXII

TABLEAU FAISANT RESSORTIR PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE LES EFFECTIFS DE LA POPULATION ACTIVE DE 1906 A 1921 Y COMPRIS L'ARMÉE (87 DÉPARTEMENTS)

Pour les recensements de 1906 et 1921, voir *Recensement général de la population active de 1921*, t. I, 3e partie, et HUBER, *La population française pendant la guerre*, p. 576.

Pour le recensement de 1911, *Bulletin de la statistique générale de la France* 1915-1916.

Catégories professionnelles	Recensements					
	1906[1]		1911[1]		1921[2]	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	1° *Nombre en milliers*					
Pêche, agriculture, forêt ..	5.525	3.330	5.330	3.241	4.911	3.821
Industrie et transports ...	4.706	2.519	5.000	2.535	5.084	2.386
Commerce	1.290	779	1.218	835	1.260	969
Professions libérales	290	193	396		292	276
	740	293	888	337	794	471
Services publics administr..	450	100	492		502	195
Armées	593	»	618	»	382	»
Domestiques	173	773	158	771	100	665
Population active	13.027	7.694	13.212	7.719	12.531	8.313
Sans profession	6.073	12.051	6.042	12.219	5.068	11.190
Population totale	19.100	19.745	19.254	19.938	17.599	19.503
	2° *Proportion pour* 1.000 *personnes actives* Population active sans l'armée.					
Pêche	6	1			6	»
Agriculture, forêts	438	432			399	459
Industrie et transport	379	327			418	287
Commerce	104	101			104	117
Professions libérales	24	25			23	34
Services publics	35	13			42	23
Domestiques	14	101			8	80
	1.000	1.000			1.000	1.000

1. En 1906, de même que lors des recensements postérieurs, sauf celui de 1911 le classement des personnes actives a été effectué d'après l'industrie collective exercée dans les établissements, en 1911 d'après les professions individuelles.

2. La guerre a entravé l'enregistrement normal de la population qui aurait dû être effectué entre 1911 et 1921.

Comme caractéristique de l'évolution des effectifs. au point de vue des catégories professionnelles, notons le mouvement de la main-d'œuvre masculine de l'agriculture vers l'industrie et les services publics, ainsi que le mouvement des femmes venant de l'industrie, du service domestiqne ou sans profession, vers l'agriculture, le commerce, les professions libérales et les services publics.

Nota. — Les différences entre ces chiffres et ceux portés au Tableau III proviennent de ce qu'au Tableau XXXII, les services pùblics industriels ont été rattachés à l'industrie et les soins personnels au commerce.

TABLEAU XXXIII

EFFECTIFS COMPARÉS, EN MILLIERS, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ DE DIVERSES INDUSTRIES EN 1906 (87 DÉPARTEMENTS) ET EN 1921 (90 DÉPARTEMENTS)

Extrait de *L'Histoire économique et sociale de la guerre mondiale.* M. HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, p. 579. (Principaux groupes industriels en 1921) et du *Bulletin du Ministère du Travail*, année 1935 (juillet-août-Septembre) p. 305, pour les renseignements afférents à 1906.

Groupes d'industrie	Personnes actives (*en milliers*)					
	Hommes		Femmes		Totaux	
	1906	1921	1906	1921	1906	1921
Travail des étoffes vêtements	171	146	1.380	1.069	1.551	1.215
Travail des métaux, mécanique	717	1.098	42	113	759	1.211
Métallurgie	69	118	0, 7	4	70	122
Industrie textile	403	299	510	493	913	792
Terrassement bâtiment. Taille des pierres	593	684	3	9	596	693
Transport manutention	457 + 190	739 + 176	36 + 205	69 + 201	493 + 395	808 + 377
Alimentation	389	345	90	127	479	472
Industries du bois	660	593	45	56	705	649
Industries chimiques	110	153	15	37	125	190
Caoutchouc, papier carton	50	69	35	55	85	124
Industries polygraphiq.	84	87	23	36	107	123
Cuirs et peaux	280	244	54	91	334	335
Services publics indus.	60	134	17	29	77	163

Les femmes et même les hommes de l'industrie textile, du travail des étoffes et de la manutention ont été embauchés dans les industries travaillant plus ou moins directement pour la défense nationale, tel est le cas de la métallurgie, de la mécanique, des industries chimiques et du caoutchouc, des services publics industriels.

TABLEAU XXXIV

FONCTIONS EXERCÉES
SITUATION DES PERSONNES ACTIVES AVANT ET APRES LE CONFLIT[1] DE 1914-1918

1. Huber, *Population de la France pendant la guerre*, p. 23 et 589.

Situation	Milliers d'habitants			Proportion pour 1.000		
	masculin	féminin	Total des 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin	Pour les 2 sexes
	1° *Recensement de* 1911					
Patrons	4.665	3.927	8.582	373	509	425
Employés	1.411	458	1.869	113	59	92
Ouvriers	6.428	3.331	9.759	514	432	483
Total	12.494	7.716	20.210	1.000	1.000	1.000

2° *Recensements de* 1906 *et* 1921

	Effectifs en milliers				Total des deux sexes		Proportion p. 1.000 pour les 2 sexes	
	Masculin		Féminin					
	1906	1921	1906	1921	1906	1921	1906	1921
Chefs	3.504	3.436	2.783	2.975	6.287	6.411	312	301
Employés	1.168	1.418	356	856	1.523	2.274	76	107
Ouvriers	5.374	5.934	2.533	2.827	7.907	8.761	393	411
Total des salariés	6.542	7.352	2.889	3.683	9.430	11.035		
Total du personnel des établis.	10.046	10.788	5.672	6.658	15.717	17.446	781	819
Isolés	2.216	1.577	1.956	1.735	4.171	3.312	207	156
Chômeurs	173	324	66	213	239	537	12	25
Ensemble	12.435	12.689	7.694	8.606	20.127	21.295	1.000	1.000

Ce tableau a été dressé sans tenir compte de l'armée, et en partant de 90 départements pour le recensement de 1921.

D'après M. Marsh, *Mouvement des prix et des salaires, pendant la guerre*, ce serait seulement en janvier 1917 qu'après une baisse sérieuse des effectifs, la proportion des femmes occupées dans la *Moyenne et la grande industrie*, aurait dépassé le niveau d'avant-guerre. La hausse aurait atteint son maximum en janvier 1918 : 13 % et après une baisse en janvier 1919 aurait retrouvé ce même niveau en octobre 1920. Quant aux hommes, ce n'est qu'en octobre 1920, que leur proportion atteint en le dépassant légèrement le niveau d'avant août 1914.

TABLEAU XXXV

POPULATION ACTIVE EN 1906 (87 DÉPARTEMENTS) ET EN 1921 (90 DÉPARTEMENTS) D'APRES LA SITUATION DANS LA PROFESSION PAR GRANDES CATÉGORIES (NON COMMRIS SERVICES PUBLICS ET DOMESTIQUES)

HUBER, *Population de la France pendant la guerre*, p. 590.

Situation dans la profession	Agriculture Pêche		Industrie et transport[1]		Commerce[2]		Professions libérales	
	sexe mascul.	sexe fémin.	sexe mascul.	sexe fémin.	sexe mascul.	sexe fémin.	sexe mascul.	sexe fémin.
				1° *Milliers de personnes*				
Chefs d'établissements :								
1906	2.543	2.252	576	268	344	249	41	13
1921	2.541	2.476	508	213	356	270	31	16
Employés								
1906	6	»	344	48	479	111	102	94
1921	5	1	507	164	505	353	138	156
Ouvriers								
1906	1.996	690	2.809	963	167	103	20	21
1921	1.847	987	3.504	1.056	186	63	26	34
Isolés								
1906	970	386	851	1.199	270	307	125	63
1921	648	493	600	867	331	305	97	70
Chômeurs								
1906	11	2	126	40	30	9	2	1
1921	20	5	266	160	27	17	10	13
Ensemble								
1906	5.526	3.330	4.706	2.518	1.290	779	290	192
1921	5.061	3.962	5.385	2.460	1.305	1.008	302	289
				2° *Proportion pour* 1.000				
Chefs d'établissements ...								
1906	46	68	13	11	27	32	14	7
1921	50	62	9	9	27	27	10	5
Employés								
1906	»	»	8	2	37	14	35	49
1921	»	»	9	7	39	35	46	54
Ouvriers								
1906	36	21	57	38	13	14	7	11
1921	37	25	65	43	14	6	9	12
Isolés								
1906	18	11	19	47	21	39	43	33
1921	13	13	11	35	18	30	32	24
Chômeurs								
1906	»	»	3	2	2	1	1	»
1921	»	»	6	6	2	2	3	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

L'influence de la guerre sur la répartition des effectifs s'accuse ici de tangible façon. Dans l'agriculture, remplacement des hommes mobilisés au Front ou travaillant aux fabrications de guerre par des femmes, surtout ouvrières et isolées, car pour les chefs, l'augmentation est atténuée par suite des modalités différentes de décompte entre les deux recensements.

Chefs d'établissement et isolés des deux sexes *de l'industrie*, se sont fait embaucher pour vivre en qualité d'ouvriers ou d'employés de cette catégorie. Des *petits commerçants* (isolés) ont disparu, et fait place à des établissements plus concentrés. Remplacement dans les professions libérales des hommes par les femmes qui commencent à poursuivre les mêmes études que les hommes.

1. Y compris les services publics industriels.
2. Y compris les soins personnels.

TABLEAU XXXVI

PROPORTION DE 1.000 PERSONNES ACTIVES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES (Y COMPRIS L'ARMÉE) (87 DÉPARTEMENTS)

Catégories professionnelles	Recensements			
	1906		1921	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pêche	6	1	5	1
Forêt, agriculture	419	433	387	459
Industrie extractive	21	1	21	1
Industriede transformation	286 (356)	293 (325)	306 (396)	250 (284)
Manutention, transport	49	31	69	33
Commerce, banques	95	100	96	115
Professions libérales	22	25	24	33
Soins personnels et service domest.	18	101	12	82
Services publics (y compris l'armée)	84	15	80	26
Total	1.000	1.000	1.000	1.000

Tableau extrait du recensement de la population active en 1921, publié par le *Bulletin* du ministère du Travail de 1926 (juillet-août-septembre). Résultats généraux du recensement de 1921, p. 284.

TABLEAU XXXVII

RIPARTITION DES OUVRIERES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS, SOUMIS A L'INSPECTION DU TRAVAIL OCCUPANT PENDANT LA GUERRE 1914-1918 PLUS DE 100 FEMMES.

Catégories d'établissements	Nombre d'établissements	Personnel féminin occupé	Pourcentage
100 à 200 femmes	413	56.264	22
200 à 500 femmes	257	77.156	33
500 à 1.000 femmes	72	49.271	19
1.000 à 2.000 femmes	32	44.036	17
Plus de 2.000 femmes	10	30.265	12
Total	784	256.992	100

D'après Marcel FROIS, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre*, p. 43.

CHAPITRE V

INFLUENCE DES CRISES SUR LE TRAVAIL FEMININ

Section I

Généralités sur les crises

La vie économique est soumise aux lois de toute vie, elle se développe et, à certaines périodes se ralentit, décroît ; notre langage qualifie ces périodes de « crises ».

Elles se caractérisent par une diminution des échanges nationaux ou internationaux ; par une réduction de la production industrielle et agricole, de l'activité bancaire, en régime capitaliste, la monnaie se cache dans les bas de laine ou les coffres. Une sorte de peur collective gagne le pays ou même un ensemble de pays, le monde.

Ces maladies de l'économie ont existé de tout temps, mais, étant donné la solidarité plus étroite, qui lie tous les peuples à l'heure actuelle, étant donné surtout le développement du machinisme au siècle dernier, de locales elles sont devenues nationales et internationales, et constituent actuellement un véritable fléau.

On peut même considérer qu'elles sont à l'origine des guerres : la préparation militaire intensive constituant pour les Etats en difficulté, un moyen de résorber le chômage.

Le chômage est, en effet, la conséquence directe des crises : il est leur expression même ; le ralentissement des

échanges et de la production entraîne nécessairement une diminution de main d'œuvre. Les femmes ayant une profession sont donc touchées par les crises ; la réduction d'ensemble de leurs effectifs est certaine. Toutefois, en certains cas, il y a résistance à ce mouvement de diminution : de la part de l'employeur, qui préfère garder une main d'œuvre moins coûteuse, ou parfois peut être pour le même motif, remplacer un ouvrier licencié par une femme ; de la part de la femme elle-même qui cherche un emploi, par suite du chômage de son mari.

Le problème des relations du chômage de l'homme et de la femme est donc très complexe, il n'a donné lieu, jusqu'à présent à aucune étude spéciale.

Toutefois, si le chômage féminin présente des particularités, qui ont, un caractère de « cas d'espèce », il fait partie d'un tout le « chômage général ». — C'est pourquoi, en recherchant les causes générales des crises, les modalités que revêt le chômage selon la profession, l'âge, la situation matrimoniale, le sexe des travailleurs ; les conditions de reprise de travail, et le taux des salaires après chômage, nous étudierons nécessairement l'élément féminin.

Les crises sont liées à tout un ensemble de phénomènes, parmi lesquels les économistes s'efforcent de dégager des causes claires : ce sont des industries qui, se développant trop rapidement, souffrent de surproduction, car elles ne peuvent équilibrer le rythme de leur vente et celui de leur fabrication.

Ce sont des industries privées de matière première, ou privées de débouchés, par suite de graves événements extérieurs ou intérieurs.

Ce sont des pays dont la monnaie est restée saine, alors que l'inflation sévit dans des pays voisins, et qui ne peuvent plus écouler leurs produits industriels ou agricoles, puisque leurs anciens clients ne sont plus en mesure d'acheter « cher ». C'est le cas par exemple de la crise française de 1931-1936, qui faisait suite elle-même à la crise internationale dont le début eut lieu aux Etats-Unis, en octobre 1929. La hausse massive et artificielle des prix, consécutive à la grande guerre fait place à une diminution générale ; les échanges se ralentissent entre les Etats-Unis et leurs clients du continent qui ont maintenu leurs prix élevés. La dévaluation du dollar en 1933,

après celle de la livre en 1931, provoquant la baisse des prix « or » des produits en provenance des pays anglo-saxons, arrête le commerce avec les pays demeurés fidèles à l'ancien étalon-or, telle la France qui ne peut plus écouler ses produits trop « chers », et qui est concurrencée sur son propre marché par les produits qu'elle achète à l'étranger.

Enfin c'est le passage d'une économie de guerre artificiellement gonflée à une économie de paix.

La guerre, par sa préparation et ses conséquences, agit en effet de façon très intense sur le déséquilibre économique, générateur du chômage. C'est ainsi que lors de sa préparation plus ou moins éloignée, les Etats intensifient leur production d'armements, et font à cet effet d'importantes commandes aux usines de métallurgie, qui ne peuvent être exécutées en temps voulu, faute de main d'œuvre compétente, en nombre suffisant. Pendant la même période, d'autres industries très développées lors de la prospérité telle l'industrie textile, sont en sommeil, par suite d'une sévère autarcie, qui limite l'importation des matières premières.

Lors du conflit lui-même, tout chômage même résiduel se trouve résorbé. Bandant toutes leurs énergies au maximum, les gouvernements des Etats belligérants font appel aux travailleurs de tout rendement, même à ceux qui sont partiellement inaptes, et aux femmes.

Une partie de cette main d'œuvre est maintenue en activité immédiatement après la cessation des hostlités, afin de faire face au « boom » économique formidable qui doit normalement se produire. Alors à cette période de reprise fait suite une période de retour à la normale, qui laisse inemployés les moins aptes des travailleurs embauchés, d'où chômage intense.

Signalons entre autres désiquilibres, celui qui résulte de la perte de débouchés, provoquée par le passage d'une économie de guerre sévèrement dirigée à une économie de paix. Pendant les hostilités, et afin de parer au danger du blocus des puissances adverses, les Etats menacés ont su trouver des produits de remplacement, ont exploité sur leur propre sol des matières premières jusqu'alors inconnues, ou ont fait appel aux ressources de leurs alliés. Il est probable que nombre des échanges, interrompus par la guerre entre les puissances adverses ne

reprendront plus, et qu'avant qu'intervienne une réadaptation, des industries chômeront.

Dans certains cas, le ralentissement d'activité de l'économie ne se traduit pas, pour l'employé ou l'ouvrier, par une privation complète de travail ; il entraîne seulement une réduction de la durée du travail : c'est le chômage partiel, moins douloureux pour le salarié qui conserve une partie de sa rémunération, mais très difficile à supporter s'il se prolonge, car il ne procure aux travailleurs que des moyens précaires d'existence, et les prive de la faculté de rechercher un autre emploi. Le chômage partiel a atteint, notamment lors de la dernière crise, le textile : en février 1935, on y comptait 71,3 % de chômeurs partiels, les mines qui accusaient 89 % de chômeurs partiels, en janvier 1933. Il est élevé aussi dans les industries du vêtement, du bois, des cuirs et peaux, du papier, caoutchouc, carton [1]. En dépit des critiques qu'il a soulevées, le chômage partiel se justifie par le nombre de personnes qu'il a sauvées de l'oisiveté totale, et des maux qu'elle entraîne.

Le caractère cyclique des crises, depuis le développement du machinisme, le mal social qu'elles engendrent inéluctablement ont conduit certains esprits à considérer que le progrès technique était à l'origine du chômage actuel, et que ce mal disparaîtrait si l'on supprimait la machine et que l'on revînt aux modes dépassés de produire. Une étude approfondie fait apparaître que la question est infiniment plus complexe, et que le chômage technologique (provoqué par le progrès technique) n'est qu'une partie du chômage — assez réduite en somme. — En effet le progrès technique, surtout s'il n'est pas dû à un achat de matériel mais à une organisation plus rationnelle, entraîne une augmentation du pouvoir d'achat du chef d'entreprise, qui licencie du personnel. Le chômage dépend de l'utilisation de l'accroissement des revenus de ce chef. Il y a chômage intégral si cet accroissement sert seulement à l'acquisition des produits consommés par l'employé ou l'agent éliminé ; par contre, il n'y a pas augmentation du chômage si le chef engage du personnel domestique en nombre égal à celui des ouvriers licenciés, ou s'il a recours davantage aux

1. Enquêtes sur le chômage de 1930 à 1936, p. 47 et 48-49.

« services » du masseur, du coiffeur, etc... ou encore mieux s'il achète une auto ; car cette acquisition ou l'utilisation de ces services suppose une dépense importante de main d'œuvre.

On a invoqué aussi comme cause du chômage l'insuffisance du pouvoir d'achat des masses, mais certains économistes, tel M. Sauvy [1] estiment qu'en France du moins, contrairement à l'opinion des techniciens de l'abondance, l'accroissement du pouvoir d'achat des salaires a été plus élevé que le progrès technique « net » (c'est-à-dire déduction faite des dépenses d'outillage). L'exemple de l'Allemagne de 1933 à 1939 et celui de l'Angleterre de 1931 à 1937, témoignent d'ailleurs que le chômage diminue, en même temps que la production augmente. C'est que les besoins humains très extensibles sont loin d'être satisfaits ; il est évident, par exemple, qu'en dépit du chômage qui frappait les industries du bois et du bâtiment avant guerre, la question du logement suffisant se posait avec une grande acuité.

Il importe également d'observer qu'il est possible de parer à la rigidité du pouvoir d'achat des travailleurs par l'utilisation plus fréquente du crédit.

S'il y avait moins de chômage autrefois, ce n'est donc pas tant parce qu'il n'y avait pas de machines, mais c'est qu'il existait moins d'inadaptés, soit que les travaux plus complexes d'aujourd'hui requièrent des aptitudes plus précises, soit que les migrations aient été beaucoup plus fréquentes, les chômeurs plus accommodants : il fallait alors travailler ou disparaître. A présent, la société est assez riche pour supporter l'entretien d'une fraction d'inoccupés.

Les crises engendrent le chômage ; celui-ci peut avoir une autre origine : il peut atteindre, même en période normale, les travailleurs appartenant à une industrie morte, soit par suite des progrès techniques réalisés dans l'outillage, soit par suite de découvertes qui ont permis la mise en œuvre de procédés ou matériaux nouveaux, soit par suite d'une évolution définitive du goût des consommateurs.

Ce peut être l'institution de salaires minima, uniformes,

1. SAUVY, *Richesse et population*, p. 195.

trop élevés eu égard au rendement de certains inaptes partiels, qui auraient été embauchés à tarif réduit sans difficulté.

Enfin, sans qu'il y ait crise proprement dite, il existe un chômage temporaire par le jeu normal de l'embauche et du débauchage dans certaines professions, un chômage saisonnier, pendant l'été par exemple dans le service domestique, l'industrie de la fourrure.

D'autre part, il suffit que la prospérité économique diminue pour que se produise le chômage de l'employé ou de l'ouvrier non qualifié (manœuvre ou dactylographe), des travailleurs des grands centres industriels en nombre artificiellement pléthorique, de certains intermédiaires des professions commerciales (agents d'affaires, représentants, commissionnaires). Le chômage intense qui a atteint les employés du commerce mérite une mention spéciale, (les employés de banque et des compagnies d'assurances sont moins touchés). Il tient essentiellement à la multiplication abusive des établissements commerciaux. Voici quelques chiffres. Le nombre des commerçants a, depuis le début du siècle, augmenté d'un tiers, proportion bien supérieure à celle des quantités vendues. D'autre part, alors que le progrès technique a fait diminuer de 28 % le personnel des industries textiles et du vêtement, par suite notamment du remplacement de la couturière artisane par l'ouvrière spécialisée en confection, le nombre de personnes employées à la vente des produits ainsi confectionnés, a augmenté de 74 %.

Il y a aussi les chômeurs partiellement inaptes qui ne peuvent s'adapter, faute des qualités requises d'un bon technicien.

Il existe enfin des chômeurs ou plutôt des chômeuses que l'on pourrait qualifier de professionnels : extrêmement difficiles, et au fond peu désireux de retrouver un emploi, ils refusent ceux qui leur sont proposés ; tel est essentiellement le cas des femmes mariées, dont le mari subvient aux besoins et qui cherchent seulement au dehors, un appoint de rémunération, leur permettant d'obtenir un peu plus de confort.

Tels sont, indiqués succinctement, les divers phénomènes qui peuvent avoir contribué à placer certaines personnes actives dans la catégorie des chômeurs recensés. Il nous reste à étudier de façon plus approfondie, dans quelles conditions

ont réagi, aux crises survenues depuis la fin du siècle dernier, les femmes salariées recensées. Par définition même, seul est, en effet, recensé comme chômeur, ainsi que nous l'avons indiqué au chapitre II[1], le personnel des établissements, sans emploi le jour du recensement.

Section II

Répercussion des crises sur les personnes actives en fonctions de divers facteurs

Nous étudierons successivement les caractères généraux des différentes crises en fonction des catégories professionnelles, les modifications qu'y ont apportées, l'âge, la situation matrimoniale, le sexe ; en terminant nous délimiterons l'importance du chômage réel, en le distinguant du chômage résiduel composé de personnes qui soit, en raison de leur âge, soit par défaut d'aptitude, ne seront jamais réembauchées.

Sous Section I

Crises et catégories professionnelles.

La première crise enregistrée depuis une cinquantaine d'années est celle de 1894-95. Le recensement de 1896 effectué à la fin de la crise, permet de constater que la proportion totale des chômeurs atteint 3% des salariés. Le pourcentage des femmes chômeuses sur 100 chômeurs, est de 28,9 (Tableau XXXVIII).

Le recensement de 1901 correspond à la fin de la crise 1899-1900. Le nombre des chômeurs s'est accru comparativement à 1896 ; proportionnellement, il atteint 3,5 % des salariés. La proportion des femmes a diminué par rapport à l'ensemble des chômeurs. La crise atteint surtout l'agriculture et les industries de transformation, le personnel domestique, le commerce et les banques.

Le recensement de 1906 a été effectué en pleine période de prospérité, avant que n'éclatât la crise de 1907.

Les effectifs de chômeurs et chômeuses diminuent sensible-

1. De la 1re Partie.

ment ; ils ne représentent plus que 2,6 % des effectifs totaux de salariés, les femmes 2,3% des travailleuses. Les catégories professionnelles atteintes sont les mêmes qu'en 1901 (Tableau XXXVIIII *bis*), sauf en ce qui concerne l'agriculture

Cette période heureuse ne se prolonge pas ; immédiatement après la guerre, l'augmentation massive mais parfois artificielle de la main d'œuvre est suivie d'une dépression, qui atteint presque toutes les professions et notamment les industries de tansformation, les soins personnels et même les professions libérales. Le chômage industriel féminin est plus élevé que celui des hommes. Particulièrement important il atteint 11,6 % des salariées et 37,6 % de l'ensemble des chômeurs. L'ampleur dt ce mouvement est dûe à la multiplication du nombre des salariés, et surtout des salariées sans qualification, au cours des hostilités ; celles-ci se sont trouvées brutalement sans emploi, lorsque, après la signature de la paix, notre pays a retrouvé une économie normale.

Dans l'industrie, les branches les plus touchées par cette crise, sont les manutentionnaires, des 2 sexes (16,7% hommes [1]) et 14,3 % femmes), la taille des pierres précieuses (22,3 et 21) l'industrie des cuirs et peaux (10,7 hommes, 15,5 pour les femmes), le travail des pailles, crins et plumes (3,7 pour les hommes, 12,2 plour les femmes), le travail des étoffes et vêtements (8,1 pour les hommes, 14 pour les femmes) ; la filature de la soie, (3,5 pour les hommes 13,9 pour les femmes), la fabrication des dentelles, broderies, tissus légers, passementerie et rubans (de 13,6 à 15,1 pour les deux sexes), la fabrication de cartonnages et objets en papier et carton (3,1 pour les hommes, 15,5 pour les femmes), la reliure et brochure (13,2 pour les femmes, 6,5 pour les hommes), le travail des métaux fins (9,5 pour les femmes, 9,7 pour les hommes).

Le recensement de 1926 intervient, lors du retour d'une période de prospérité, avant la déflation d'octobre 1926 : le chômage est décroissant, particulièrement dans l'industrie, où il n'atteint que 26‰ des effectifs totaux, au lieu de 76‰ en 1921.

1. Ces proportions sont calculées pour l'ensemble des employés et ouvriers des établissements, y compris les chômeurs de chaque groupe professionnel. Recensement 1931, t. I, 3e partie, p. 71, 72 73.

La reprise des affaires s'amorce rapidement, mais dès 1929, une nouvelle crise mondiale commence : ses effets ne tardent pas à se faire sentir ; les effectifs de chômeuses atteignent, au recensement de 1931, presque le double de ce qu'ils étaient en 1926.

Les catégories professionnelles les plus touchées sont, chez les femmes, outre l'industrie (qui l'est beaucoup moins qu'en 1921) le commerce, les professions libérales et le service domestique (Tableau XXXXIX et XXXVIII *bis*).

D'une manière générale, en nombre absolu et en proportion, les « sans-emploi » des 2 sexes, notamment les chômeuses — sont loin d'atteindre les nombres rapportés par le recensement de 1921. Font exception toutefois les commerces forains et spectacles et les banques, dont les pourcentages de chômage sont respectivement les suivants [1] :

Commerces forains et spectacles	1921	h : 2, 5 f : 1, 3
	1931	h : 2, 7 f : 2, 3
Banques Assurances et Agences	1921	h : 0, 8 f : 0, 7
	1931	h : 1, 3 f : 0, 7

Au sein de l'industrie, le chômage est très faible dans les mines, la métallurgie et les industries chimiques [2] (moins de 2 %) branches professionnellles qui avaient d'ailleurs déjà échappé à la crise de 1921.

Enfin, les diverses catégories professionnelles qui, nous l'avons indiqué ci-dessus (cuirs et peaux, taille des pierres précieuses, etc...) avaient particulièrement souffert de la crise de 1921 ont été, elles aussi, moins touchées par la crise de 1929-1930.

Au sujet de la crise française de 1936, nous ne disposons que de très sommaires renseignements. Si l'on en juge d'après les

1. Statistique générale de la France, Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 73.

2. Dans les industries chimiques, en 1921, le pourcentage féminin de chômage a atteint 2,6 % des salariés.

résultats d'une enquête sur le chômage en France de 1930 à 1936, publiée sous l'égide de M. Rist, par l'Institut scientifique de Recherches éconoliques et sociales, et établie en tenant compte des fiches des fonds de chômage, elle aurait atteint une ampleur et une intensité jusqu'alors inconnues. Toutefois, le personnel féminin paraît avoir été moins touché qu'en 1921 et 1931, la proportion des femmes pour 1.000 chômeurs étant passée de 396 et 319 à 255.

Ces derniers renseignements sont d'ailleurs très incomplets, puisqu'ils n'englobent que les personnes sans emploi, secourues par les fonds de chômage, dont le nombre est bien inférieur à celui des chômeurs réels.

Quoiqu'il en soit, les catégories les plus touchées sont pour le personnel des deux sexes : l'industrie (la proportion des chômeurs hommes aurait plus que doublé par rapport au recensement de 1931), et en particulier la métallurgie et les métaux ordinaires, la construction mécanique, catégorie dans lesquelles la capacité de production dépasse les besoins ; l'industrie textile où se font sentir la baisse dans l'exportation et la diminution des revenus. ; l'industrie des cuirs et peaux et les transports (chauffeurs, manœuvres) atteints par la réduction des exportations et du trafic ; l'industrie du bois et du bâtiment, par suite des lois d'exception en faveur des locataires qui retardent la construction, et des taux élevé de l'argent qui découragent l'emprunt (tabl. XXXIX), les soins personnels (coiffeurs, pédicures, manucures), en raison de la réduction des revenus.

Les renseignements portés au tableau XXXVIII nous permettent de constater que, les recensements de 1921 et 1936, mis à part, l'écart entre les proportions maxima et minima de chômeuses au cours des divers recensements, ne dépasse pas 4,3 %. des chômeurs.

En 1921, cet écart est de 12 % par rapport à 1906 : il s'explique, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, par le nombre élevé de femmes dans les usines, qui ont, pour la plupart, été obligées de quitter leur emploi à la suite de la démobilisation, et se sont déclarées chômeuses.

La proportion la plus élevée des « sans emploi », sur l'ensemble des salariés de chaque sexe, est constituée par les chô-

meuses en 1921 ; même alors, elle reste relativement faible, n'excédant pas 11,6 % dans l'industrie.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que presque tous les recensements ont eu lieu, soit immédiatement avant, soit tout de suite après la fin d'une crise ; les seuls qui ont été effectués en pleine crise [1] fournissent aussi les nombres les plus élevés. De même évidemment, les effectifs les plus minimes de « sans emploi » ont été enregistrés en 1906, et en 1926, période prospère. Le nombre de « sans emploi », recensé à ces deux dates représente donc la portion de chômeurs que l'on peut qualifier d'irréductibles : savoir 250.000 personnes environ, dont 75.000 femmes [2], en 1936.

Après une hausse très accentuée des « sans emploi », enregistrée en 1936, année de pleine crise française, le chômage diminue, en raison notamment du développement des industries de guerre ; en 1939, les chômeurs n'étaient plus que 350.000, dépassant juste de 100.000 le nombre des chômeurs, dits irréductibles. En France, en somme, le chômage paraît beaucoup plus faible qu'en d'autres pays, où les crises à l'état presque endémique, posent de redoutables problèmes sociaux.

D'après les statistiques des Offices publics de placement, le maximum d'intensité du chômage se situe soit en automne : octobre 1929 (28.000) et septembre 1930, (33.000) pour la période octobre 1929-septembre 1930 ; au printemps, pour la période 1930-31 : avril (83.000), mai (79.000) ; et 1931-1932 : mars (351.000) et avril (355.000) ; à la fin de l'hiver en 1932-1933 février 369.000, mars 379.000 [3].

Il est une main d'œuvre qui caractérise particulièrement le marché du travail, et qui a particulièrement subi les atteintes de la crise : ce sont les manœuvres et journaliers. Sans aucune spécialité, ils encombrent évidemment le marché lorsque les demandes d'emploi sont très nombreuses. En 1921, pour 100 personnes de cette catégorie, le tableau XL accuse 36 chô-

1. 1921 et 1931.
2. Cf. Enquête publiée par l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales, p. 16.
3. *Bulletin du ministère du travail*, avril, mai, juin 1933. *Le chômage en France, d'après les offices de placement*, p. 113.

meurs et 13 chômeuses, le même *tableau* signale en 1931, 38 chômeurs et 18 chômeuses. Or la proportion moyenne des chômeurs pour 100 salariés est, rappelons le, en 1921 de 4,6 pour les hommes, de 5,9 pour les femmes, en 1931 de 4%quant aux chômeurs des deux sexes.

Un écart assez considérable se maintient au cours des divers recensements entre la proportion des chômeurs et celle des chômeuses surtout en 1901 et 1921. De toute façon, la proportion des manœuvres et journaliers sans emploi varie, en fonction de la situation économique et est particulièement modifiée par le chômage général, en période de crise (de 8 à 32%) pour les 2 sexes [1]. Cette population, sans formation professionnelle, est celle que les industriels, en cas de marasme, ne tiennent pas à conserver, et qui lorsque la prospérité est revenue, éprouve des difficultés à retrouver un emploi, étant donné la concurrence très âpre en ce domaine (tableau XL).

Sous Section II

Influence de l'âge

Il est intéressant de rechercher dans quelle mesure les salariées sont. de par leur âge, plus ou poins exposées aux atteintes des crises. Le tableau XVI*bis* témoigne que le plus grand nombre des chômeuses, au cours des crises de 1931 et de 1936, sont âgées de 50 à 69 ans [2]. En 1926, période de prospérité, les salariées les plus atteintes par le chômage avaient de 50 à 54 ans, et elles représentaient 2,4% des salariées de cet âge.

En 1931, l'intensité la plus forte du chômage se trouve parmi les hommes et les femmes de 65 à 69 ans. Les taux de 1936 sont environ double de ceux de 1931 jusqu'à 25 ans ; ils croissent ensuite d'une façon plus intense et parviennent au maximum vers 60 ans. Entre 50 et 60 ans, le chômage masculin est le triple de ce qu'il était en 1931 (Voir tableaux XVI*bis* et XLIV et graphique D) ; le chômage féminin à ces mêmes âges a plus que doublé. Au fur et à mesue que la crise se

1. Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 70.
2. Le pourcentage des chômeuses de ces groupes d'âge est de 4,5 environ des salariées, en 1931.

prolonge, la proportion des vieux parmi les chômeurs augmente : elle dépasse de plus en plus le pourcentage que devrait normalement comporter la proportion de la population active d'âge correspondant.

GRAPHIQUE D

Répartition des chômeurs par âge

Recensement du 8 mars 1931

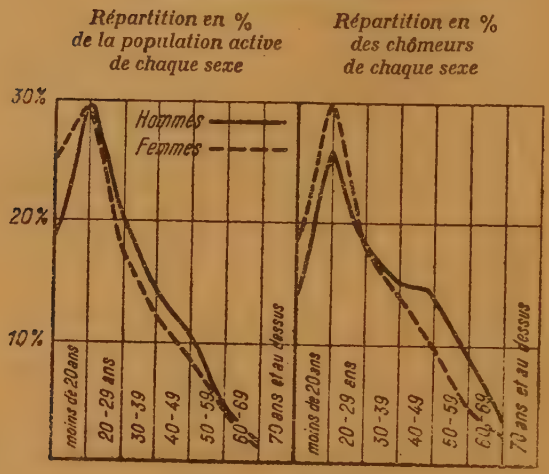

Graphique extrait
de l'*Enquête sur le chômage en France de* 1930 *à* 1936

Ici apparaît, de façon très nette la prédominance des jeunes chômeurs et surtout chômeuses (en dessous de 30 ans) — cette même prédominance des jeunes se retrouve — mais à égalité pour les deux sexes dans la population active. Nous constatons d'autre part, ce qui apparaît plus clairement au graphique E qu'à partir de 40 ans, la place des chomeurs surtout masculins, est plus importante que leur proportion dans la population active du même âge.

On a, d'autre part, observé que l'âge moyen de chaque contingent annuel de chômeurs diminue à mesure que la crise se prolonge, car les chefs d'entreprises conservent le plus longtemps possible leurs jeunes employés et ouvriers, c'est seulement lorsque toute tentative de reprise des affaires a échoué, qu'ils se résolvent à renvoyer ces derniers. Le tableau ci-après n° LXLI, résume cette situation ; très minime est la proportion des chômeurs susceptibles d'être réutilisés, parmi les groupes d'âge inférieurs à 20 ans ; cette proportion s'élève

jusqu'à 10 et 6,6 pour 100 salariés, en ce qui concerne les groupes d'âge au-dessus de 50 ans.

L'âge moyen du contingent annuel de chômeuses varie, au début de la crise de 1930-1936, selon les professions de 47 ans 1/2 à 50 ans — chaque année marque ensuite une lente diminution de l'âge moyen jusqu'en 1936 ou il varie de 36 à 44 ans. Le rythme de la diminution est ralenti en 1933-34, 1933 marquant un arrêt du chômage, il est plus accentué en 1935, année où se manifeste l'intensité maximum de la crise.

Par contre, à la fin d'une crise ou au début d'une reprise économique l'âge moyen de la *masse des chômeuses* augmente [1], puisque plus un chômeur est âgé, plus il éprouve de difficultés à se réemployer. C'est ainsi que si la proportion des chômeurs inscrits au fonds de chômage, de plus de 50 ans atteint 23,8% en 1931, période de crise, elle augmente en 1934-35 passant à 34,7%) ; tombe à 32% en 1936, nouvelle période de crise — et remonte à 44% pour les hommes, et à 50,2 pour les femmes en 1937, époque de légère reprise et, en tout cas, de diminution du chômage [2].

En Angleterre, la proportion des chômeurs âgés est à peu près la même qu'en France. Aux Etats-Unis, la répartition des chômeurs par groupe d'âge est beaucoup plus uniforme, on ne retrouve pas, dans ce pays, cette intensité maximum des chômeurs âgés.

Sous Section III

Situation matrimoniale.

Au point de vue de la situation de famille, la proportion des chômeuses mariées est, selon le recensement officiel de la population active sensiblement plus élevé en 1931, que la proportion moyenne des ouvrières et employées mariées, 38% au lieu de 30,4% ; celle des femmes seules est inférieure, 62 au lieu de 69%. L'enquête publiée sous l'égide de M. Rist indique des pourcentages encore plus élevés d'ouvrières et chômeuses

1. Cette assertion n'est pas en contradiction avec la précédente, puisqu'il ne s'agit plus du contingent nouveau de chômeurs, mais de la masse de ceux-ci.
2. Renseignements donnés dans l'enquête publiée par l'Institut de recherches économiques et sociales, t. II, p. 63-177.

qui en 1931 sont soit mariées, soit en ménage, 36,7% pour les ouvrières, 43,2% parmi les chômeuses [1], Cependant, étant donné la forte proportion des salariées célibataires, les célibataires prédominent également vis-à-vis des mariées, parmi les chômeuses.

GRAPHIQUE E

Répartition des chômeurs par âge, de 1906 à 1936 par rapport à 1.000 salariés

Revue d'Economie politique, janv. févr. 1939, p. 73

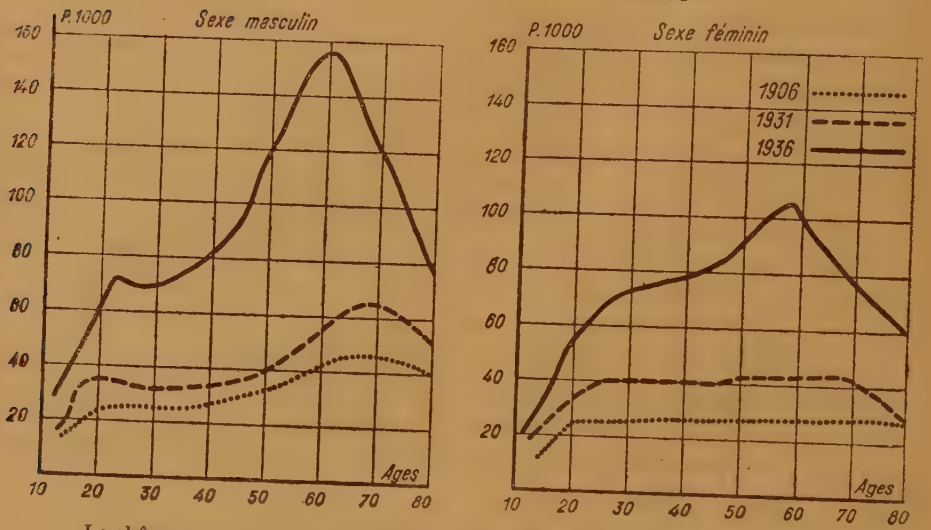

Le chômage masculin en 1906 et en 1931 reste dans son ensemble, et quel que soit l'âge, bien supérieur au chômage féminin. Cependant, dans la jeunesse, vers 25-30 ans, et même jusqu'à 48-50 ans en 1931, il est inférieur proportionnellement au chômage féminin, mais son intensité se développe de façon beaucoup plus accentuée que parmi les femmes, c'est-à-dire qu'à partir de 50 ans en 1931, de 40 en 1936, la proportion des chômeurs masculins dépasse de beaucoup celle des femmes sans emploi de même âge.

Le chômage féminin presque étale en 1906-1931, suit de loin en 1936 le rythme très accentué du chômage masculin à partir de 45-50 ans.

Les pourcentages de ce graphique ont kté calculés, pour chaque groupe d'âge, compte tenu de 100 salariés de ce groupe (V. tabl. XV I*bis*).

1. Une constatation assez curieuse qui s'attache à l'étude de la situation de famille des personnes « sans emploi » est que les chômeuses vivant seules ont davantage d'enfants que les chômeurs également seuls, 44 enfants pour 100 chômeuses au lieu de 12 pour 100 chômeurs, c'est que le nombre des veuves et divorcées dépasse celui des veufs et divorcés, et que la proportions des filles-mère parmi les chômeuses est relativement élevée : 16,09% dans la banlieue parisienne.

Ces renseignements sont extraits de l'enquête sur le chômage de 1930-1936, t. II, p. 181 et 183. Pour les renseignements relatifs à l'état matrimonial, v. p. 177.

Si l'on s'en rapporte aux résultats de l'enquête de 1936, la catégorie des chômeuses célibataires, ou seules, atteint 81,2% et celle des mariées ou en ménage 18,8%. Que conclure de ce décalage, sinon que les répertoires des fonds de chômage, selon lesquels a été établie l'enquête, ne tiennent pas compte de la femme mariée à un chômeur, même si celle-ci est elle-même « sans emploi ». Le mari touche seulement une majoration. Si le mari de la chômeuse travaille, elle ne recevra d'allocations que si les ressources du ménage sont inférieures à un minimum fixé par les règlements. Les résultats officiels du recensement sont donc plus exacts en cette matière, et témoignent qu'en dépit de la prépondérance indéniable des célibataires sans emploi les femmes mariées sont, relativement à leur place parmi les salariées, davantage atteintes par le chômage que la moyenne des femmes[1], peut-être notamment en raison de leurs absences plus fréquentes, qui rendent moins appréciés leurs services, moins indispensables leur présence[2]. Enfin la proportion des veuves sans emploi 17%, dépasse le pourcentage des veuves dans la population salariée (ouvrière et employée) : 11,6 ; ceci tient en grande partie à leur manque d'apprentissage.

D'après l'enquête précitée[3], la proportion des chômeuses sans enfant est très élevée : 48,5% de celles qui vivent en ménage 39% ont de 1 à deux enfants, ce qui tendrait à prouver que le patron licencie en premier lieu, l'ouvrière seule ou sans charge, à rendement égal.

Sous Section IV

Influence du sexe.

Il nous reste à comparer les effets des crises sur le chômage des hommes et sur celui des femmes.

Signalons comme pemière différence, que le chômage féminin est plus élevé l'été et s'abaisse l'hiver contrairement au chômage masculin plus intense l'hiver : les effectifs d'ouvriers

1. Dans l'industrie notamment, en chiffres absolus, les célibataires sont plus nombreuses que les mariées.
2. Voir également chap. III de la Première partie, p. 114.
3. Enquête sur le chômage précité, t. II, p. 180.

sont prépondérants dans les industries du bâtiment dont l'activité se réduit l'hiver ; les effectifs d'ouvrières diminuent dans les services domestiques par suite de licenciement pendant les vacances.

Le tableau XXXVIII fait apparaître que, sauf en 1921, tous les recensements indiquent un nombre et un pourcentage de chômeurs égaux ou supérieurs à ceux des femmes. Tel est notamment le cas des recensements de 1901 et de 1906. Il semble toutefois que la France doive être classée parmi les pays où la proportion des femmes dans l'ensemble des chômeurs, est importante. D'après le B.I.T., cette proportion serait en moyenne dans le monde de 17% en 1934. En France, en 1931, elle atteignait 31,9% ; lors de la dernière crise, le maximum est atteint en 1932 avec 27%, pourcentage inférieur à celui de 1931 par suite de la non inscription des femmes au fonds de chômage, et peut-être aussi à la réduction du personnel salarié féminin.

Par contre, proportionnellement, sinon numériquement, le chômage féminin est, dans l'industrie, souvent plus accentué que le chômage masculin (tableau XXXVIII), si l'on établit pour chaque sexe le pourcentage des « sans emploi » par rapport à la popultion active salariée.

En ce qui concerne les catégories professionnelles, le nombre des chômeuses dépasse, en 1931, celui des chômeurs dans les professions libérales et le service domestique. Proportionnellement le personnel féminin de l'industrie, des professions libérales, du commerce et du service domestique est plus atteint par les crises que le personnel masculin similaire — notamment en 1931. Une des professions féminines les plus touchées par la crise est celle de manutentionnaire, surtout si on la compare à l'emploi de manutentionnaire tenu par des hommes : le chômage féminin s'élève à 73% au lieu de 13%[1] (chômage masculin).

En 1936, la crise française paraît atteindre, dans toutes les catégories professionnelles, beaucoup plus durement les effectifs masculins que le personnel féminin. Ce phénomène est peut-être dû en grande partie au fait que le décalage vraiment excessif entre, d'une part, les rémunérations masculines et,

1. Statistique générale de la France, t. I, 3e partie, p. 73.

d'autre part, les salaires féminins, incite les chefs d'établissement à conserver de préférence leur personnel féminin. Si l'on s'en tient toutefois aux deux recensements de 1906 et de 1931, le taux d'augmentation du chômage est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Dans l'agriculture, 100 p. 100 au lieu de 90 p. 100.

Dans l'industrie, 122 au lieu de 91 pour 100.

Dans le commerce, 50% au lieu de 17% ; dans les professions libérales 1400% au lieu de 450% : cette augmentation considérable du chômage féminin est fonction de l'accroissement important des femmes actives dans les professions libérales, et notamment de la proportion excessive de dactylographes insuffisamment formées.

Dans les services domestiques, 35%, au lieu d'une diminution de 60% (V. tabl. XXXVIII) ; en raison des facilités que donne de plus en plus le confort, pour l'accomplissement des tâches ménagères, par suite aussi de l'élévation des gages, les domestiques sont moins recherchées ; le personnel domestique masculin, composé en grande partie de gardes domanieux généralement indispensables, a été moins atteint.

Parmi les journaliers et manœuvres, l'écart entre le chômage masculin et le chômage féminin tend à s'atténuer au fur et à mesure que la crise se prolonge (tabl. XL).

D'une manière générale, il semble donc qu'en raison de l'orientation des femmes vers les carrières et emplois masculins, les caractéristiques des deux chômages (masculin et féminin) tendent à se rapprocher.

Signalons une caractéristique assez curieuse du chômage féminin. Au point de vue de la répartition géographique, les femmes secourues par les fonds de chômage sont, en province, d'après l'enquête de 1930-36, beaucoup moins nombreuses que dans le département de la Seine : le pourcentage de l'élément féminin dans l'ensemble des chômeurs est, en moyenne, pour la période de 6 années considérée, de 16,3 dans les départements, au lieu de 26,7 dans la Seine.

Il ne semble pas que cette différence provienne d'un chômage plus intensif dans les départements qu'à Paris, mais seulement d'une proportion plus élevée de la population féminine active dans la Seine : 38,86% au lieu de 30,31%.

Au point de vue de l'âge, les graphiques D nous donnent une comparaison aussi exacte que possible de la répartition à cet égard, des chômeurs des deux sexes. En 1906, et en 1931, le chômage présente à peu près la même intensité aux différents âges chez les femmes, alors que parmi les hommes, l'écart est beauoup plus accentué (Graphique D). Le chômage maximum est, en 1906, pour les hommes, un peu plus tôt que pour les femmes, entre 65-69 ans, au lieu de 70-79 ans. Les femmes jeunes sont donc proportionnellement plus atteintes que les hommes jeunes, alors que l'inverse se produit dans les catégories d'âge plus élevées (graphique C).

En 1936, le taux d'accroissement du chômage féminin se rapproche de celui des hommes. Le point maximum se situe en 1931 et en 1936 aux mêmes âges — 69 ans en 1931, 59 en 1936. Enfin, l'âge moyen des femmes selon les recensements officiels, est inférieur à celui des hommes [1] tableau XLII), quoique depuis 1921 les deux moyennes tendent à se rapprocher. L'enquête de l'Institut scientifique des recherches économiques et sociales fait au contraire apparaître un âge moyen des chômeuses, plus élevé que celui des chômeurs [2].

Nous avons observé que le chômage masculin était, en proportion, généralement supérieur, parfois égal au chômage féminin. Par contre, le tableau XLV ci-après fait apparaître que le nombre des journées, et la durée des périodes de chômage sont proportionnellement supérieurs chez les femmes — le nombre des périodes de chômage, les reprises de travail sont pour 100 chômeurs, et par année, sensiblement plus importants chez les hommes. Ce tableau témoigne aussi qu'entre les deux crises enregistrées (1930 et 1936), les journées et la durée des périodes de chômage n'ont fait que croître ; il n'y a donc pas eu alors de période prospère et de reprise économique véritable.

Nous pouvons donc conclure que les femmes sans emploi rencontrent plus de difficultés que leurs collègues masculins dans la recherche d'une place. C'est pourquoi, au fur et à mesure que les crises se prolongent, les différences entre la

1. Nous avons observé au chapitre II que les jeunes femmes commençaient à travailler plustôt que les jeunes gens.
2. 46 ans —09 contre 43 ans. Cf. Enquête précitée sur le chômage p. 46, t. II Voir pour explication, tableau XLII.

situation des chômeurs de chaque sexe tendent à s'atténuer ; les femmes sont moins fréquemment frappées que les hommes, mais elles ont plus de peine à retrouver du travail, les difficultés de reprise s'accentuent d'ailleurs pour les hommes à mesure que la crise s'aggrave.

Cette situation s'explique par le fait : 1° que la plupart des chômeuses appartiennent à des professions sévèrement atteintes par la crise, dans lesquelles aucune reprise appréciable n'était, jusqu'à la guerre, envisagée (service domestique, travail de bureau et commerce, travail des étoffes, industrie textile). D'après l'enquête sur le chômage, les femmes constituent 52, 48 % des effectifs de chômeurs de ces 4 professions [1].

2° Que les patrons reprennent plus facilement leur personnel masculin que leur personnel féminin, à l'exception des employés.

3° L'âge moyen des chômeuses de l'enquête est plus élevé que celui des chômeurs (v. ci-dessus). Or, il est à noter qu'en général plus un chômeur ou une chômeuse est âgé, plus difficile devient son réembauchage, de sorte que l'âge moyen des chômeurs, sans reprise de travail, est plus élevé que l'âge moyen de l'ensemble des chômeurs.

Sous Section V

Chômage résorbable.

Les chiffres indiqués au long de cette étude concernent toutes les personnes sans travail, à la date des divers recensements ; ils tiennent donc compte d'un certain nombre de malades, d'infirmes, d'individus physiquement ou moralement diminués, dont les effectifs, quelque grande que soit la prospérité économique, ne peuvent descendre au-dessous d'une certaine limite. Ces personnes représentent le chômage résiduel qui ne peut être résorbé. La différence entre les taux recensés et les taux minima précités correspond au chômage résorbable.

On a admis que les taux de 1906, les plus faibles de ceux

1. Enquête précitée, t. II, p. 131.

enregistrés jusqu'à pésent, représentaient le chômage non résorbable.

Un calcul effectué, en tenant compte de ces éléments donne la répartition par âge du chômage résorbable en 1936 indiqué au tableau ci-après (tabl. XLI).

On observe alors que l'intensité maximum du chômage de cette nature est pour les hommes de 25 à 29 ans, pour les femmes de 20 à 24 ans ; c'est en effet dans la jeunesse que l'homme ou la femme encore neuf a le plus de chances d'être réembauché, au besoin en réapprenant un autre métier.

L'effectif des chômeurs résorbables âgés de 20 à 50 ans s'élève environ à 280.000 hommes et 110.000 femmes. Parmi eux on peut considérer que 220.000 hommes et 65.000 femmes travaillent dans l'industrie d'où, pour une population industrielle salariée de 3.000.000 d'hommes et 900.000 femmes, un taux de chômage de l'ordre de 7%. Ce taux, supérieur au taux moyen du chômage enregistré en 1931 (5%), implique un accroissement extrêmement important du chômage par suite de l'aggravation de la crise en 1936.

Depuis la signature de l'armistice, le chômage provient essentiellement, non d'un excédent de main-d'œuvre, mais du défaut de matière première, spécialement dans l'industrie textile, et de la fermeture, par suite du blocus, de nombreux marchés [1]. Cependant, depuis que s'intensifient les départs pour l'Allemagne, et les appels au titre du service obligatoire, il ne saurait plus être question de chômage résorbable, les seuls individus sans emploi, enregistrés doivent représenter le chômage résiduel.

Section II

Influence du chômage sur le salaire.

Deux points de vue sont à considérer : l'incidence générale des crises sur la courbe des salaires, les répercussions du chômage sur le salaire de l'ouvrier ou de l'employé qui a retrouvé du travail.

1. En prévision de ce chômage, une organisation intelligente avait prévu le transfert en groupe, de la main-d'œuvre disponible, à d'autres tâches, et souvent dans des lieux différents.

En ce qui concerne la première question, nous constatons que sous l'action de la crise les salaires ont une tendance à baisser : c'est ainsi que de 1930 à 1935, le taux des salaires horaires moyens a diminué dans les conditions ci-après :

	1930	1935
Salaire masculin de Paris	6, 61	6, 23
Salaire masculin de province	4, 08	3, 80
Salaire féminin	2, 42	2, 26

A partir de 1936, la crise diminuant, le taux des salaires atteint et dépasse les tarifs de 1930.

A une période de marasme économique, de réduction des échanges, correspond une diminution des prix et des salaires : le pouvoir d'achat se restreint, la main-d'œuvre insuffisante jusqu'alors sur le marché du travail, paraît pléthorique et de nombreux licenciements sont réalisés.

L'influence qu'exerce sur le salaire de l'ouvrier, le fait d'avoir été chômeur a préoccupé les auteurs de l'enquête de l'Institut de recherches économiques et sociales.

Pour ce faire, les dits enquêteurs ont étudié le cas de 567 chômeurs de Lyon, qui ont subi deux ou plusieurs périodes de chômage. Ils ont calculé, pour chaque année, le salaire moyen avant la première période de chômage de tous les ouvriers considérés qui ont perdu leur emploi, pendant ladite année, et ils ont comparé ce salaire à celui des seuls ouvriers réembauchés au cours de l'année dont il s'agit : le salaire après le chômage est inférieur de 5% environ au salaire antérieur ; il semble donc que le chômeur réembauché subisse, outre l'effet général de la crise une réduction consécutive à son passé de chômeur [1].

En résumé, chacune des crises enregistrées a eu sa répercussion immédiate sur l'emploi de la main-d'œuvre.

D'une manière générale, et mis à part le recensement de 1921, consécutif à la grande guerre, le chômage masculin est proportionnellement plus intense que le féminin, sauf sans

1. Cf. enquête sur le chômage, 1930-36, t. II, p. 105-106 et 107. Ainsi s'est trouvé éliminé le facteur temps, par lequel pouvait se manifester l'influence de la crise.

l'industrie. L'industrie est plus directement touchée que les autres branches professionnelles et, au sein de l'industrie, les travaux de luxe, non indispensables à la vie, et les professions non qualifiées, telles les manœuvres et les journaliers.

Par suite de l'aide apportée à la vieillesse, l'intensité maximum du chômage, lors de la dernière crise, c'est-à-dire en 1936, se situe 10 ans plus tôt qu'en 1931 : 60 ans au lieu de 70 ans (graphique D).

Si les femmes perdent un peu moins souvent que les hommes leur emploi, elles ont beaucoup plus de peine qu'eux à retrouver un poste — les journées de chômage sont donc plus nombreuses et les reprises de travail moins fréquentes.

Le nombre des femmes seules est particulièrement élevé chez les chômeuses ; elles ont donc moins de personnes à leur charge que les chômeurs (enfants) mais davantage d'ascendants (mères veuves) et de collatéraux.

Enfin il apparaît que le chômage réel, c'est-à-dire celui qui, lié au malaise économique ne dépend nullement de facteurs personnels, est relativement minime en France, quoique de 1931 à 1936 il se soit accru, sans solution de continuité. (Tableau XXXIX).

Pour le moment, il est en régression dans le monde entier, étant donné les besoins urgents de main-d'œuvre des pays belligérants.

***

Nous avons constaté que très nombreux et très divers sont les caractères et les causes du chômage ; très différents doivent être également les remèdes proposés : ce peut être l'institution d'un organisme international des changes, permettant d'éviter les secousses qui résultent des dévaluations monétaires, et des dénivellations de prix, le perfectionnement de l'orientation professionnelle ou de la réadaptation professionnelle, permettant de diminuer le nombre des « inadaptés », une extension de l'apprentissage qui devrait également présenter plus de souplesse — afin de diminuer le nombre des manœuvres et employés sans spécialité — et d'augmenter en contrepartie celui des techniciens qui font défaut. On pourrait

envisager enfin une plus grande souplesse des salaires[1] — mais en ce domaine le remède serait peut-être pire, par les abus qu'il pourrait entraîner, que le mal lui-même (chômage des inaptes partiels).

Il ne semble pas, en tout cas, que certains des palliatifs auxquels on a eu recours puissent avoir raison du chômage : nous pensons notamment aux grands travaux, qui nuisent à l'exécution de petits travaux, généralement d'une utilité plus actuelle — c'est ainsi que pour l'exécution des grands travaux la main-d'œuvre paysanne fut utilisée au moins autant que les chômeurs — lorsque ces travaux se relentirent en juin 1938, l'industrie du bâtiment accusa une reprise.

De même la réduction de l'activité par la limitation de l'emploi, des femmes par exemple, provoque nécessairement une réduction du niveau d'existence de la collectivité. Il est vrai qu'en théorie du moins, les femmes licenciées devaient être remplacées par des chômeurs. Nous étudierons dans la troisième partie de cette étude, les possibilités pratiques de ce remplacement. Dès maintenant nous sommes, je crois, en droit de conclure que le déséquilibre économique ne provient pas tellement d'une pléthore de main-d'œuvre spécialisée, mais d'un défaut d'adaptation.

Ceci est encore plus net en ce qui concerne le chômage féminin étant donné que la masse des travailleuses n'a suivi aucun apprentissage, et que les jeunes filles préfèrent de beaucoup aux « métiers » exigeant des connaissances précises, tel celui de couturière, les postes mal définis d'employées, pour l'obtention desquels il suffit de savoir écrire et compter.

Nous avons signalé au chapitre II de cette deuxième partie, que le chômage du mari, ou le risque de ce chômage, était une des causes du travail de la femme mariée : nous ne reviendrons pas sur cette étude, qui fait ressortir que les crises, par une curieuse ironie, si elles diminuent l'emploi féminin d'une part,

1. Un texte récent, l'arrêté du Ministre du Travail du 21 juin 1943, fixant les nouveaux barèmes des ouvriers des industries métallurgiques tente un effort en ce sens ; l'article 18 prévoit que si le chef d'entreprise est appelé à occuper des ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans une condition d'infériorité notoire par rapport aux ouvriers de même cagégorie, il pourra leur appliquer un salaire qui ne pourra pas être inférieur de plus de 10 % au salaire minimum.

le créent dans d'autres secteurs par le truchement du chômage du mari.

Il est normal de rechercher comment peut se produire un semblable phénomène. D'une façon extrêmement simple, au moins en apparence. Les femmes acceptent volontiers des postes qui ne les occupent que quelques heures par jour, et dont la rémunération est assez médiocre, tels les emplois de femme de ménage, femme de lessive, gardes d'enfants, tous les postes ressortissant aux travaux ménagers, les manutentionnaires, etc... Les ouvriers, en général plus spécialisés ne tiennent à reprendre du travail que dans leur spécialité ou profession déterminée — ce qui est un handicap ; d'autre part, comme nous l'avons indiqué au chapitre II [1], en raison de la différence qui sépare les salaires masculins des salaires féminins, les patrons, à égalité de rendement, préfèrent employer des femmes : le prix de revient de leurs produits s'en trouve diminué.

Nous pouvons donc conclure que l'influence des crises sur le travail féminin se manifeste de double façon, soit en privant, au moins momentanément de leur emploi, des travailleuses, soit en obligeant certaines autres à chercher du travail, par suite du chômage de leur mari.

Conclusion des causes accidentelles (Guerre et crises)

La guerre moderne provoque un accroissement considérable des effectifs de femmes occupées, afin de remplacer les hommes dans les activités indispensables à la vie du pays : (agriculture, industries alimentaires, vestimentaires, etc... professions libérales, commerce), et même de les suppléer dans les activités de guerre à proprement parler : (fabrication des obus, des munitions, des explosifs, etc...).

D'après les résultats des recensements de l'entre deux guerres nous pouvons faire des pronostics sur le maintien des effectifs de travailleuses, passé les circonstances qui ont entraîné leur multiplication.

C'est une question de profession et de fonction : c'est ainsi

1. 2e Partie.

que les ouvrières de l'industrie ont continué d'augmenter, qu'il en est de même chez les employées de toutes catégories, les chefs des professions libérales. Au contraire, la hausse des chefs d'établissements et des isolées de l'agriculture) n'a été que provisoire ; la diminution commence dès 1926.

Si en somme, la guerre a, dans l'ensemble, contribué à accroître le travail féminin, ce n'est pas tant, par influence directe et maintien des effectifs en place mais beaucoup plus par l'immense bouleversement économique dont elle a été l'origine, et qui a obligé des femmes, naguère aisées à rechercher une occupation rémunérée.

Les crises agissent avec la même incidence, en ce sens qu'elles obligent des femmes sans profession à travailler, soit que les ressources de celles-ci diminuent par suite du marasme économique, soit qu'elles s'efforcent de pallier la « gêne » provoquée par le chômage du mari s'il est salarié, ou s'il est chef, par le ralentissement d'activité de son entreprise. En raison de l'infériorité du salaire féminin par rapport au salaire masculin, la demande féminine est en hausse sur le marché.

Mais d'un autre côté, les femmes ne traversent pas indemnes la crise, elles sont, elles aussi, momentanément en chômage ; toutefois leurs effectifs totaux ne diminuent pas, puisqu'au lieu de compter comme salariées, elles sont recensées en qualité de chômeuses. Il y a donc seulement nouvelle répartition selon les fonctions exercées. La reprise économique entraîne une redistribution des effectifs et en général, par suite de l'accroissement de la production, un développement du travail féminin, au moins dans les branches professionnelles les plus sensibles aux crises (Industries, service domestique).

Nous avons signalé, d'autre part, que les femmes sont proportionnellement moins atteintes par le chômage que les hommes. Cette différence de situation peut s'expliquer par l'infériorité du salaire féminin, et par le fait que les femmes sont très peu nombreuses dans les industries que le Professeur suédois Cassel désigne sous le nom d'industries productives de capital fixe : (métallurgie lourde, matériaux nécessaires au bâtiment) et qu'il estime tout particulièrement touchées par les crises. L'influence de celles-ci sur le travail féminin se manifeste surtout, par le truchement de l'industrie textile où les femmes prédominent.

TABLEAU XXXVIII

TABLEAU FAISANT RESSORTIR LE NOMBRE ET LA PROPORTION DES CHOMEURS ET CHOMEUSES AU COURS DES DIVERS RECENSEMENTS

Recensement de 1931, t. I, 3e partie, p. 67.
et enquête publiée par l'*Institut scientifique de recherches économiques et sociales.*

Recensements	Nombre de chômeurs			Proportion des chômeurs pour 1.000 salariés[1] (chômeurs compris)			Proportion des femmes chômeuses
	Total	hommes	femmes	Total	hommes	femmes	pour 1.000 chômeurs
			1° *Chômage général*				
Mars 1896	266.875	189.777	77.098	30	32	27	289
— 1901	314.530	227.557	86.973	35	38	30	277
— 1906	238.657	172.748	65.909	26	28	23	276
— 1921	537.150	324.566	212.584	51	46	59	396
— 1926	243.420	168.920	74.500	22	22	21	306
— 1931	452.815	308.141	144.674	40	40	40	319
1936	823.803[2]						255[3]
			2° *Chômage industriel*				
1896	170.383	126.115	44.268	43	43	43	260
1901	198.516	148.463	50.053	46	47	44	252
1906	166.293	125.678	40.615	38	38	39	244
1921	425.933	265.720	160.213	76	62	116	376
1926	167.502	126.208	41.294	26	26	27	247
1931	329.503	240.807	88.696	50	48	57	272

1. Personnel des services publics exclu.

2. Chiffres provisoires, publiés par le *Bulletin* de la Statistique générale de la France, octobre-décembre 1937.

3. La proportion indiquée de 255 femmes pour 1000 chômeurs ne concerne que les françaises — elle est extraite de l'enquête publiée par l'Institut scientifique de Recherches économiques et sociales, laquelle ne comprend que des chômeurs secourus

TABLEAU XXXVIII *bis*

TABLEAU INDIQUANT LA RÉPARTITION DES CHOMEURS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES, EN MILLIERS AU COURS DES ANNÉES 1901, 1906, 1921, 1926, 1931

Références :

Pour les renseignements afférents aux années 1901-1906 : *Recensement de* 1906, t. I, 2e partie, p. 182-183.

Pour les renseignements afférents à l'année 1921, *Recensements* de 1921, t. I, 3e partie, p. 91.

Pour les renseignements afférents aux années 1926-1931, *Recensement* de 1931, t. I, 3e partie, p. 96 et 97.

Catégories	1901		1906		1921		1926		1931	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Pêche ..... Forêt ..... Agriculture .	37	11	11	2	20	5	15	3	21	4
Industrie	149	50	126	40	266	160	126	41	241	89
Commerce	26	8	28	9	27	17	19	10	31	17
Professions libérales	3	1	2	1	10	13	7	8	11	15
Soins personnels et service domestique	5	14	5	14	1	18	2	12	4	20
Non spécifiées	8	2								
	314		238		537		243		453	

TABLEAU XXXIX

PROPORTION DE CHOMEURS POUR 1.000 SALARIÉS (CHOMEURS COMPRIS DE CHAQUE CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Revue d'Economie Politique, janvier-février 1939, p. 63.

Catégorie professionnelle	Sexe masculin				Sexe féminin			
	France entière		16 départem.		France entière		16 départem.	
	1906	1931	1931	1936	1906	1931	1931	1936
Pêche et agriculture .	6	14	15	21	2	6	8	11
Industrie[1]	38	48	31	66	39	57	35	62
Commerce et professions libérales	30	40	27	48	29	42	27	41
Service domestique ..	26	25	21	37	18	27	21	35

1. En 1936, les industries les plus touchées par la crise sont le bâtiment et les travaux publics, l'industrie du bois, la métallurgie et la mécanique, les cuirs et peaux, les transports surtout en ce qui concerne les hommes, le travail des vêtements en ce qui concerne les femmes ; les industries alimentaires, le commerce et le textile, quant aux personnes des deux sexes (Cf. *Bulletin* du ministère du travail, juillet-août-septembre 1936, p. (301 et suiv.).

Ce tableau appelle les quelques observations suivantes :

— 1906 étant une période prospère, il y a accroissement du chômage depuis cette date en 1931 et en 1936 pour les deux sexes.

— Le chômage féminin, quoique moins accentué dans l'agriculture, à toutes époques, que le chômage masculin, a augmenté plus rapidement que celui-ci.

— Le taux d'augmentation du chômage féminin est également plus intense dans l'industrie, surtout en 1931.

— Dans le commerce et les professions libérales, c'est parmi les hommes que le chômage a pris le plus de développement en 1936 ; en 1931, c'était parmi les femmes que la proportion des « sans emploi » était la plus forte.

— Les chômeuses du service domestique ont presque doublé depuis 1906 — l'augmentation du chômage masculin dans cette catégorie est beaucoup plus restreinte — C'est que la crise a surtout frappé les domestiques spécialisés telles les femmes de chambre, et a épargné en partie le personnel de service attaché aux propriétés, tels les gardes comprenant essentiellement des hommes.

— A noter enfin que pour faciliter la comparaison entre les catégories professionnelles, les manœuvres en chômage ont été comptés dans l'industrie, au sein de laquelle ils se répartissent — que les chômeurs des professions libérales ont été réunis à ceux du commerce, car il s'agit, dans l'ensemble, de personnel de bureau : dactylographes, comptables, etc...

— D'un manière générale, en 1931, le chômage féminin est proportionnellement plus intense dans toutes les catégories professionnelles, à l'exception de l'agriculture, que le chômage masculin. En 1936, la situation est renversée.

TABLEAU XL

NOMBRE ET PROPORTION DES CHOMEURS PARMI LES MANŒUVRES ET JOURNALIERS

Recensement 1931, t. I, 3e partie, p. 70

Sexe	Journaliers et manœuvres	Dont chômeurs	Chômeurs pour 100 journaliers et manœuvres					
			1896	1901	1906	1921	1926	1931
	1931							
Hommes ..	150.265	57.620	16	19	12	36	26	38
Femmes ...	69.239	12.145	6	4	3	13	7	18
Ensemble	219.504	69.765	*11*	10	*8*	23	*17*	32

La proportion des journalières et manœuvres chômeuses est de 8 % de l'ensemble des chômeuses — celle des journaliers de 18 % des chômeurs.

TABLEAU XLI

RÉPARTITION PAR AGE DES CHOMEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE RÉUTILISÉS

Revue d'Economie Politique, janvier-février 1939.
P. Depoid, *Structure professionnelle*, p. 74.

Ages	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Effectif en millier		Effectif en millier	
10-14 ans	4	32	2	18
15-19 ans	28	31 p. 1.000 salariés	16	26 p. 1.000 salariés
20-24 ans	49		22	
25-29 ans	53		21	
30-34 ans	51	279	18	108
35-39 ans	45	54 p. 1.000 salariés	17	46 p. 1.000 salariés
40-44 ans	38		15	
45-49 ans	43		15	
50-54 ans	46		14	
55-59 ans	44	134	12	39
60-64 ans	27	99 p. 1.000 salariés	7	66 p. 1.000 salariés
65-69 ans	12		4	
70 et plus	5		2	
Total	445		165	

TABLEAU XLII

AGES MOYENS DES CHOMEURS
DES DEUX SEXES SELON LES RECENSEMENTS OFFICIELS

Recensements 1926 *et* 1931, t. I, 4e partie, p. 8

Années	Ages	
	Hommes	Femmes
1921	38 ans	33 ans
1926	40	34
1931	38	35

(voir page 96)

Si l'on se rèfère aux recensements officiels, l'âge moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes, lequel a d'ailleurs augmenté, depuis 1921 ; au surplus les âges moyens des chômeurs des deux sexes tendent à se rapprocher.

Comment expliquer d'autre part, la différence existant entre l'âge moyen du recensement de 1931 par exemple, et celui donné au tableau suivant, par l'enquête de l'Institut scientifique des recherches économiques (femmes inscrites au fonds de chômage).

Peut-être cela tient-il en partie, à ce que nombre de jeunes femmes sans emploi ne se font pas inscrire au Fonds de chômage, parce que leur mari travaille, et que des restrictions sont apportées en ce cas à l'allocation, à leur profit, des indemnités de chômage. Par contre, lors du recensement officiel, ces mêmes jeunes femmes n'ont aucun motif de taire leur chômage réel. Si leur mari est sans emploi, ces femmes ne sont pas inscrites séparément au fonds de chômage. Au surplus, l'enquête précitée comprend une proportion de femmes seules, très supérieures à celle du recensement et, parmi elles, nombre de célibataires et veuves d'un certain âge.

On s'étonnera peut-être aussi que l'âge moyen des chômeurs soit en général inférieur à 40 ans, alors que l'intensité maximum du chômage se situe autour de 60 ans. C'est que l'âge moyen des chômeurs est calculé, en soi, compte tenu des effectifs globaux de chômeurs, tandis que la répartition proportionnelle des « sans emploi », par groupes d'âge est fonction de la répartition des effectifs de salariés au sein de ces mêmes groupes, de sorte que même si les jeunes éléments de chômeurs

sont en nombre absolus très élevés, les jeunes salariés sont également nombreux et c'est autour de 60 ans que la proportion des « sans emploi » par rapport aux salariés de même âge est la plus forte.

TABLEAU XLIII

AGES MOYENS DES CHOMEUSES INSCRITES AU FOND DE CHOMAGE
RÉGION PARISIENNE

(*Enquête de l'Institut scientifique de Recherches économoques et sociales*), t. II, p. 61.

Catégories	Age moyen des chômeuses inscrites aux années ci-après						
	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Industries métallurgiques et mécaniques ..	47 1/2	47	42	38	39	37	36
Travail des étoffes et vêtements	57	49	49	49	45	43	44
Employés	—	48	48	46	44	40	50
Manœuvres	50	49	47	42	41	35 1/2	36

Nota. — La moyenne de l'âge du contingent annuel de chômeuses diminue au fur et à mesure que la crise se prolonge. C'est ainsi que d'après les chiffres portés au tableau ci-dessus, l'âge moyen des chômeuses baisse, en fonction du développement de la crise — 1931-1932-1933. 1935-1936.

On assiste, au contraire à un vieillissement des chômeuses, à la fin de la crise et lors de la reprise des affaires — en effet, l'âge moyen de la masse des chômeurs est alors en augmentation, car plus un chômeur est âgé, plus il a de peine à retrouver un emploi —. En cas de reprise économique les jeunes chômeurs sans tare sont réembauchés par priorité immédiatement.

Si l'on examine dans chaque catégorie professionnelle et par groupe d'âge les proportions maxima de demandeuses d'emploi, on constate que le groupe relativement le plus nombreux des « sans emplois » de l'industrie a plus de 60 ans. Dans l'industrie textile, le pourcentage des hommes et des femmes sans emploi au-dessus de 60 ans, atteint 28 et 22 %. Cependant, dans les industries de terrassement et de construction, les effectifs proportionnellement les plus élevés de chômeurs des deux sexes sont de 30 à 35 ans ; dans les industries de l'alimentation de 25 à 30 ans ; d'un manière générale les femmes en quête d'emploi sont plus jeunes que les hommes, sauf dans les transports ; ainsi la proportion maxima des chômeuses a de 25 à 30 ans dans la métallurgie, de 20 à 25 ans dans le commerce, au lieu de plus de 60 ans, chez les chômeurs de même catégories (Référence : *Bulletin* du ministère du travail juillet-août-septembre 1936 « Répartition par âge des demandeurs d'emplois en juillet 1936 », p. 301).

Si le nombre des demandeurs d'emploi âgés est si élevé, c'est que ceux-ci ne sont pas des chômeurs d'occasion, susceptibles de retrouver rapidement un poste, mais des habitués du chômage, en raison des difficultés d'un reclassement, que les jeunes obtiennent beaucoup plus facilement, même en période de crise.

TABLEAU XLIV

PROPORTION DES CHOMEURS DE CHAQUE GROUPE D'AGE PAR RAPPORT AUX SALARIÉS DU MEME AGE

Extrait de l'enquête effectuée par les soins de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales, t. II, p. 19.

Groupes d'âge	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1931	1936	1906	1931	1936	1906
Moins de 20 ans	4, 3	8, 6	3, 3	4, 4	7	2, 8
20 à 29 ans	6, 7	14, 6	4, 9	7, 8	12, 9	5
30 à 39 ans	6, 7	15, 1	5	8	14, 8	5
40 à 49 ans	7, 6	19, 8	5, 9	8, 4	16, 3	5, 3
50 à 59 ans	9, 8	29	7, 4	8, 9	20, 4	5, 7
60 à 69 ans	13	28	9, 6	9	18, 2	5, 8
plus de 70 ans	10, 6	16, 5	8	6, 7	11, 7	5, 8
Moyenne d'augmentation		10, 7			7	

La proportion des chômeurs des deux sexes a augmenté à tous âges, depuis 1906 (époque de prospérité) et surtout entre 1931 et 1936, lors de l'intensification de la crise.

L'augmentation de beaucoup la plus forte, atteint le groupe de 50 à 59 ans surtout, et persiste atténuée jusqu'à 69 ans.

Au point de vue du sexe, le chômage masculin augmente beaucoup plus rapidement, au-dessus de 50 ans que le chômage féminin ; en 1936, quoique l'intensité du chômage soit chez les hommes beaucoup plus accentuée, la crise atteint aussi de façon très aiguë les femmes de 50 à 69 ans.

TABLEAU XLV

COMPARAISON DU CHOMAGE MASCULIN ET DU CHOMAGE FÉMININ AU POINT DE VUE DE LEUR DURÉE RESPECTIVE ET DES POSSIBILITÉS DE REPRISE

(Extrait de l'enquête sur le chômage publiée par l'Institut scientifique de Recherches économiques et sociales, t. II, p. 130.

Durée		Années					
		1931	1932	1933	1934	1935	1936
Journées de chômage par chômeur	H	74	155	167	192	239	193
	F	85	191	198	210	245	216
Périodes de chômage p. 100 chômeurs	H	139	162	154	146	152	151
	F	118	132	123	122	128	126
Durée d'une période de chômage — en jours	H	53	96	109	131	157	127
	F	72	145	161	172	191	172
Reprises de travail pour 100 chômeurs au cours d'une année	H	74	119	120	101	81	98
	F	48	74	75	62	48	59
Proportion pour 100 des reprises de plus 45 jours	H	56, 4	60, 5	66, 2	63, 6	54, 2	60, 6
	F	59	57, 9	61	59, 8	52, 4	57, 5

Les années 1932-1933-1934 sont celles, où les reprises de travail sont le plus nombreuses, notamment parmi les hommes ; c'est également au cours de ces années que la durée des reprises est la plus longue.

Cependant, le nombre des journées et des périodes de chômage est plus élevé qu'en 1931, ce qui atteste la prolongation et même quelque recrudescence de la crise.

Au cours de 1935, année d'intensité maximum de la grande crise (1930-1936), le nombre des journées de chômage, les périodes de chômage et leur durée s'accroissent. Il en est de même pour les reprises de travail, et leur durée. Ce mouvement de crise paraît un peu plus accentué chez les hommes.

La durée moyenne annuelle du chômage s'éléve pour la période de 1931-1935 à 216 jours pour les femmes, contre 193 jours seulement pour les hommes (enquête précitée, p. 45).

TROISIÈME PARTIE

Effets du travail féminin

Un grand nombre de femmes, ont, nous l'avons vu, une vie professionnelle qui se juxtapose à leur vie de foyer, quelles soient filles, épouses ou mères, à leur vie privée si elles sont célibataires.

Il est indispensable, après avoir tenté de coordonner les motifs de cette orientation de vie, d'en rechercher les effets.

Cette étude est ardue, car elle risque d'être faussée par des jugements de valeur posés à priori, les uns exaltant les heureux effets de ce travail, les autres en exposant au contraire les méfaits.

Nous nous efforcerons, pour notre part, d'examiner des faits et, autant que possible des chiffres, en évitant des généralisations trop hâtives.

Nous rechercherons tout d'abord les répercussions du travail sur la femme elle-même, sa santé physique et sa psychologie, ensuite, notre examen portera sur son entourage immédiat, sa famille, en particulier ses enfants et son mari. Il s'étendra enfin à la vie sociale et économique toute entière, que le travail féminin peut être appelé à modifier.

CHAPITRE PREMIER

LES REPERCUSSIONS DU TRAVAIL SUR LA FEMME ELLE-MÊME

Section I

Effets sur la santé féminine.

Sous Section I

Santé générale.

Diverses enquêtes effectuées, tant en France qu'à l'étranger, ont permis de constater que dans l'ensemble, les femmes sont plus souvent absentes pour maladie que leurs collègues employés ou ouvriers. La durée de leur indisponibilité est aussi plus longue. Une enquête de la J.O.C.F.[1] établit que sur 752 cas observés à Paris, 302 travailleuses (soit 40%) jouissent d'une santé suffisante, c'est-à-dire leur permettant de travailler sans trop d'interruption ; 60% par contre, ont une santé plus ou moins fragile et s'absentent assez souvent. A Roubaix, le pourcentage des bien-portantes s'éleverait de 40 à 46 %[1].

Une autre enquête effectuée par l'Union féminine, et rapportée par Mlle Decouvelaère, montre que sur 140 ouvrières 7 ont une très mauvaise santé[2].

Ces faits sont liés, selon toute vraisemblance, à la constitution physiologique de la femme qui, surtout dans les usines, supporte plus difficilement que l'homme, et notamment pen-

1. Céline Lhote et Elisabeth Dupeyrat, *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses*, (Fédération de Paris, Roubaix et de Tourcoing).
2. Thèse déjà citée : *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 141.

dant la période de la menstruation et de la grossesse, les fatigues inhérentes à la vie professionnelle.

Il importe que nous étudiions les divers facteurs, qui se rattachant plus ou moins directement à la nature du travail assuré par la femme, sont susceptibles d'exercer une influence sur sa santé. Ce sont notamment : la position du travail, les conditions extérieures (température et local), la nature et la durée de ce travail, les imprudences des salariées et le défaut d'observation de la réglementation en vigueur.

1° *Position du travail.* — La station debout prolongée est très fatiguante, et provoque des troubles circulatoires tels que les vacices, l'œdème, la cyanose des jambes constatés chez les femmes travaillant dans l'industrie textile, ou vendeuses de magasin.

On s'est efforcé de pallier ces inconvénients, en imposant aux commerçants, l'installation de sièges pour leurs vendeuses (art. 76, livre 2 du Code du travail) ; de même, le décret du 23 octobre 1917 a prévu qu'un siège serait mis, dans les usines, à la disposition de chaque ouvrière ou employée toutes les fois où la nature du travail serait compatible avec la station assise continue ou intermittente. Dans tous les autres cas, il est précisé que des sièges ou des bancs devront être installés pour les ouvrières et les employées, à proximité des lieux de leur travail.

La nécessité d'être assise longtemps n'est guère plus favorable par la congestion des organes qu'elle entraîne. La position idéale serait une station assise, suivie de mouvements, ce qui se présente rarement dans le travail, qu'il soit industriel ou de bureau.

2° *Conditions extérieures, atmosphériques et de local.* — Le froid, la chaleur, le manque d'aération, les variations brusques de température provoquent des troubles parfois graves chez les travailleuses. C'est ainsi que dans les filatures, afin d'éviter les changements de température nuisibles au coton, les fenêtres sont clouées. De même, on évite toute aération dans les ateliers où se fabriquent les appareils de T.S.F., les cartonnages, car l'air risque de casser les filaments ou de sécher la colle. Dans les ateliers de coiffeur, de tailleur et de

couture, dans les blanchisseries où la température atteint parfois 40°, l'excès de chauffage est extrêmement pénible ; des risques de refroidissement sont au surplus à craindre en hiver, lorsque les travailleuses sortent de l'atelier. De même, les stations prolongées dehors, imposées aux vendeuses de magasin même pendant les jours froids, risquent de provoquer des affections pulmonaires graves. En dessous de 0° ces stations sont interdites.

L'insalubrité du local où s'effectue le travail exerce également une inflence fâcheuse. C'est ainsi que parmi les professions féminines, celle de domestique paraît à cet égard, la moins favorisée. Ces femmes sont souvent obligées de rester toute la journée dans les locaux situés, notamment dans les grandes villes, dans les sous-sols, lesquels ne sont aérés que par des vasistas donnant sur des cours. Leur chambre lorsqu'elles sont logées, constituées par des mansardes sous les toits, ne sont généralement pas plus hygiéniques.

Enfin, deux facteurs inhérents à la vie d'usine sont particulièrement nocifs à la santé de la femme : le bruit et la cadence. Le bruit régulier et monotone des nombreux métiers, le bruit plus violent, plus souvent répété des machines-outils, agissent de façon beaucoup plus accentuée sur le système nerveux de la femme que sur celui de l'homme plus stable.

De même le machinisme impose à l'exécution du travail une cadence et un rythme toujours les mêmes, très pénibles à suivre, au long d'une journée, en raison de l'effort soutenu d'attention, qui doit être fourni.

3° *Exercice de certaines professions.* — L'exercice de certaines professions, en particulier dans l'industrie, provoque l'apparition de troubles, qui s'accentuent aux époques où la femme est en état de moindre résistance physique, (lors de la menstruation, de la grossesse ou de l'allaitement).

A titre d'*exemples* notons :

— La fatigue résultant du port de rames de papier de 20, 30 et parfois 40 kg. (imprimerie), de fûts pesant en moyenne 50 à 60 kg. (épicerie), de quartiers de viande[1] (usine de conserves).

1. Exemples cités par la *L.O.C.* (documents privés). Ces faits prouvent que la règlementation, en l'espèce, le Décret du 28 dec. 1909, n'est pas respectée.

— L'absorption de poussières dans l'industrie textile, faute d'aspirateurs (cette carence étant imputable soit à l'imprudence des travailleuses, soit à la négligence des patrons) ; — la fatigue des yeux, dûe à la lumière artificielle ; — les affections pulmonaires chez les femmes utilisées dans les manufactures de tabac ; — les troubles gynécologiques chez les femmes employées dans les industries de transport en particulier les autobus ; dans certaines industries de la chimie industrielle (fonderie du plomb notamment) ; chez les ouvrières qui assurent le fonctionnement des machines commandées par des pédales, chez les employées de bureau qui utilisent des machines à calculer.

— les accidents de la colonne vertébrale, dûs à la pratique prolongée de la dactylographie.

Maladies professionnelles. — Les travaux les plus dangereux et les plus insalubres ont été interdits par diverses réglementations insérées au Code du Travail[1]. D'autres, sans être l'objet d'une prohibition légale donnent lieu cependant à l'apparition de certaines maladies qu'on peut qualifier de « professionnelles ». Les plus fréquentes sont des intoxications, telles que celles provoquées par les travaux de manipulation en photographie et dans l'industrie de la laine (maux de gorge et de tête et affaiblissement de l'organisme) ; par certaines émanations de gaz dans les fabriques d'engrais. Des troubles analogues à ceux que donne l'ivresse sont produits par la manipulation de produits dérivés de la peinture, des alcools, de la benzine et des liqueurs. Dans les imprimeries, les travailleuses se plaignent souvent de coliques de plomb, dûes à une intoxication causée par l'étain.

Si nous comparons le nombre des maladies professionnelles respectivement chez les ouvriers et chez les ouvrières, nous arrivons aux chiffres suivants[2] : pour 821 cas de saturnisme, nous relevons 786 hommes, et 35 femmes, ce qui donne, eu égard à la proportion respective des travailleurs de chaque

1. Art. 55, et art. 72 à 75 du livre II du Code du Travail, travaux souterrains des mines, travaux dangereux et insalubres.

2. Renseignements donnés par le *Bulletin du Ministère du Travail*, octobre-novembre 1936. (Etudes des maladies professionnelles en 1935) p. 441 et suiv. Application de la loi du 25 octobre 1919, sur les maladies professionnelles pendant l'année 1935.

sexe utilisé dans les fonderies (1 femme pour 12 hommes environ), une proportion d'accidents moindre parmi les ouvrières, que parmi les ouvriers.

En ce qui concerne l'hydrargisme, provoqué notamment par la fabrication de certains produits pharmaceutiques, industrie dans laquelle la répartition des travailleurs de chaque sexe peut se traduire par le rapport suivant : homme : 1/ 1,6 femme, il se produit 5 accidents d'hommes, pour un accident de femme.

Des indications contraires nous sont données par l'examen des cas de benzinisme, particulièrement nombreux dans l'industrie du caoutchouc : or les ouvrières de cette industrie moins nombreuses que les hommes, sont en fait plus souvent atteintes que leurs camarades masculins.

De l'examen de ces chiffres, il ressort en somme que les maladies professionnelles atteignent les femmes dans une moindre mesure que les hommes, les travaux les plus dangereux leur étant interdits.

Pour celles qui sont touchées, les répercussions sont très graves, notamment en ce qui concerne les maternités futures, car ces affections risquent de créer des tares chez les enfants à naître.

4e *Durée du travail.* — A ces affections s'ajoutent la fatigue nerveuse et le surmenage que provoquent le manque de sommeil et le travail extérieur surtout en usine, (travail à la chaîne à un rythme accéléré toujours le même et qui, parfois, dépasse les possibilités de l'organisme féminin), fatigue d'autant plus accentuée qu'à son retour au foyer, la femme retrouve toutes les tâches ménagères, que ses sœurs plus favorisées peuvent effectuer, au long des journées.

Ces inconvénients sont encore aggravés à l'heure actuelle, en raison des difficultés du ravitaillement.

Une mère de deux jeunes enfants, si elle n'a pas auprès d'elle une parente ou une aide rétribuée, a, dans les circonstances présentes, juste le temps matériel de remplir sa tâche ménagère, sans fignoler.

La situation devient critique si cette mère est absente de son intérieur pendant 8 heures par jour, et est obligée de réduire de plus en plus la durée de son sommeil.

L'expérience est si dure que, nonobstant toute autre considération, elle renonce à augmenter ses charges, placée qu'elle est entre deux abîmes : l'épuisement qui peut la conduire à la mort, ou, si elle ne travaille pas, les restrictions de tous ordres (dramatiques en ce qu'elles atteignent l'alimentation) [1], l'instabilité de sa situation, la crainte du chômage de son mari.

Il convient ici d'insister sur l'influence désastreuse exercée sur la santé féminine par le manque de sommeil. D'après l'enquête susvisée de la J.O.C.F. [2] dans 10% des cas, l'indisponibilité de la travailleuse est provoquée par le défaut de sommeil.

Cette situation a pour origine : soit l'obligation d'effectuer des travaux supplémentaires à l'usine, à l'atelier [3], ou au bureau, soit la nécessité d'accomplir dans son intérieur, le soir en rentrant, les tâches multiples d'une ménagère.

Parfois aussi, le sommeil est tellement irrégulier, en raison du travail en équipe, que la femme ne peut récupérer le jour, les heures de nuit qu'elle est obligée de consacrer à l'usine. Le travail en équipe est en effet, caractérisé par une suite ininterrompue de 8 heures de présence, réparties de 5 à 13 heures, de 13 à 21 heures et de 21 heures à 5 heures du matin, étant entendu qu'il y a chaque jour changement d'équipe.

Or, si l'organisme humain finit par s'adapter au rythme régulier du travail de nuit, en récupérant la journée l'absence de sommeil nocturne, l'irrégularité des heures de présence par équipe, empêche cette adaptation, et provoque chez les travailleuses en particulier, un état d'énervement très pénible pour l'intéressée et son entourage.

« *Monde Ouvrier* » cite le cas d'une usine où ouvriers et ouvrières travaillent actuellement de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2 de l'après-midi, et reprennent le soir de 8 h. 30 à 11 h. 30. Les

1. La hausse des produits alimentaires est telle à l'heure actuelle, que les plus modestes ménages de 2 personnes dépensent par jour une cinquantaine de francs, pour les seuls besoins de nourriture.

2. C. Lhote et E. Dupeyrat, *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses.*

3. Dans les ateliers de couture et de mode, le surcroît de travail qui se manifeste à chaque changement de saison, exige des séances de 13 à 14 heures par jour. D'autre part, la Ligue ouvrière Chrétienne cite le cas de jeunes bonnes d'hôtels qui se lèvent le matin à 6 h. et se couchent vers minuit, obligées de préparer 60 couverts, de faire 20 chambres et d'assurer le service des repas. (Documents privés inédits).

femmes sont obligées d'abandonner leurs enfants une partie de la nuit. Certaines habitent à plusieurs kilomètres de la ville et viennent à bicyclette, laissant à la maison des enfants en bas âge. Ailleurs, la répartition de la journée de 8 h. ininterrompues est bien pénible pour des femmes, et bien peu pratique : de 4 heures du matin à 13 heures et de 13 h. à 21 h.

Même s'il n'y a pas dépense excessive de force, la fatigue peut être provoquée par la répétition de gestes semblables, pendant 8 heures. On a cité, comme exemple, le cas d'une ouvrière pelletière, qui, debout à une machine, accomplissait 3.200 fois le même geste. (Voir plus haut 2° Conditions extérieures p. 320).

5° *Imprudence des salariés et défaut d'observation de la réglementation. — Accidents du travail.* — En ce qui concerne les travaux pénibles et dangereux autorisés, le Code du travail a fixé certaines règles précises. Celles-ci sont loin d'être observées aussi bien par les employeurs que par les employés.

C'est ainsi qu'en application de l'art. 18[1] du décret du 10 juillet 1913 modifié, il est exigé des travailleuses, dans certaines usines, le port de filets afin d'éviter que les cheveux de ces ouvrières ne soient pris dans l'engrenage des machines ; dans d'autres usines, elles doivent dans le même but, être habillées de « bleus » recouvrant leurs vêtements. Or, ces prescriptions par coquetterie mal placée et par négligence, ne sont pas toujours observées, et des accidents fâcheux se produisent, à la suite de ces imprudences.

L'imprudence vient parfois du patron et revêt un caractère de culpabilité, dans les cas où celui-ci, par exemple, autorise et même commande le nettoyage de machines au cours du travail, afin d'éviter une perte de temps.

L'ouvrière qui travaille aux pièces accepte cette situation, afin de ne pas diminuer son salaire.

Il est aussi interdit de faire travailler les femmes dans des ateliers où les engrenages ne sont pas protégés par des dispositifs de sécurité[2]. En fait cette interdiction n'est pas appliquée :

1. Cet article interdit d'admettre des ouvriers et ouvrières, à se tenir près des machines, s'ils ne portent des vêtements ajustés et non flottants.
2. Art. 2 du D. du 21 mars 1914.

les ouvrières sont spécialement appréciées, en raison de leur vicacité, dans le service des presses à découper et à emboutir.

D'autres employeurs enfreignent la loi, en engageant une main-d'œuvre inexpérimentée et trop jeune, qui recherche avant tout quelque gain, et l'accident se produit brutal, par faute d'inattention et d'étourderie.

D'autres fois, les accidents sont imputables à la fatigue. On a constaté, pendant la guerre 1914-1918, comme c'était normal étant donné l'importance de la main-d'œuvre féminine utilisée, un accroissement et en nombre et en gravité, des accidents du travail. Afin d'obvier à ce douloureux état de choses, des dispositifs de protection et de sécurité ont du être installés et des repos périodiques minima institués (un jour de repos par semaine au minimum).

Osborne, cité par Mlle Decouvelaère[1] constatait que les femmes qui travaillaient 61 heures par semaines présentaient une fréquence d'accidents de 91 % plus élevée que celle des hommes. Avec un horaire de 40 h. la fréquence d'accidents féminins baisserait à 78 % de plus que les hommes. Cependant, il ressort de renseignements donnés par un directeur d'établissement de l'Aéronautique que sur 100 personnes de chaque sexe on compte 4 accidents de femmes et 9 d'hommes.

Il semble donc que si la fréquence des accidents est généralement plus élevée chez les femmes, ceci tient en partie à leur plus grande nervosité, mais surtout à l'inobservation de la réglementation protectrice.

Nous avons eu l'occasion de signaler dans l'étude des causes du travail féminin la facilité relative des divers travaux à l'heure actuelle ; grâce à la multiplication des machines, leur exécution exige néanmoins un effort d'énergie et d'attention. Cet effort est rendu aisé par l'habitude, mais celle-ci ne joue plus son rôle, s'il s'agit d'un organisme fatigué, à la fin d'une journée de travail intensif, par exemple, ou s'il s'agit d'une réadaptation au début d'une semaine, après le congé du dimanche.

Si nous comparons, à ce point de vue, la situation des travailleuses à celle de l'ouvrier moyen, nous constatons que la

1. Ouvrage déjà cité, p. 144.

force musculaire de ce dernier, à parité de poids et de taille est deux fois plus grande en période normale [1], et encore, sont évités aux hommes tous les soins ménagers, et toutes les difficultés inhérentes à la constitution physiologique féminine.

Morbidité et mortalité féminines. — Aussi, n'est-il pas étonnant que les taux de morbidité et de mortalité dans le monde du travail, soient plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Des staticiens allemands ont observé que ces taux étaient respectivement de 48,1 et de 28,71, et que le nombre des jours de maladie était trois fois plus élevé chez les unes, que chez les autres [2].

Une constatation analogue a été faite à New-York, en 1919 où pour 1.000 ouvriers on a trouvé 100,1 malades, et sur 1.000 ouvrières 153,7 [1].

En France, dans l'administration aussi bien que dans l'industrie, la même différence existe, en ce qui concerne la résistance des travailleurs des deux sexes à la maladie. Les pourcentages de morbidité des ouvriers et des ouvrières dans un établissement pendant la guerre, était, selon une enquête, respectivement de 2% pour les hommes et de 5% pour les femmes [3]. (Calcul approximatif).

Il serait également intéressant de rechercher le pourcentage de morbidité et de mortalité des femmes occupées, comparé à celui des femmes qui restent au foyer. Quelles que puissent être les conclusions dec ette étude, il faudrait d'abord signaler que les femmes actives sont, en général, robustes, car les plus faibles ont été rapidement éliminées et cessent pratiquement de travailler. Toutefois, il demeure un certain pourcentage de femmes qui, de santé débile, continuent de travailler ne serait-ce que par intermittence, grâce à une plus grande résistance nerveuse, à un courage plus ardent.

Une enquête effectuée en 1913, par les soins de la statistique générale de la France, a porté sur la morbidité de quelques catégories d'ouvriers et d'agents de l'Etat (230.000).

1. Hygiène du travail B.I.T. n° 162, 1927, cité par Mlle Decouvelaère, p. 141.
2. Constatation du Professdur Thiele en Saxe citée par Mlle Decouvelaère p. 141.
3. Marcel Frois, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre.* (graphique 11).

Ses résultats font apparaître que le nombre de jours de maladie s'élève annuellement à 7,1 pour les ouvriers du Ministère de la guerre et à 13,1 pour les ouvrières de ce même Département, à 3,9 pour les instituteurs et à 6,4 pour les institutrices.

Par contre il ressort d'une étude sur la mortalité professionnelle en France (*Bulletin de la S.G.F.* juillet 1912), calculée d'après les décès de 1907-1908 et le recensement de 1906, que dans l'ensemble le taux de mortalité masculine dépasse celui des femmes, quel que soit l'âge. Seules les jeunes ouvrières de 25-29 ans accusent un taux supérieur à celui des jeunes ouvriers.

La mortalité des ouvrières est plus élevée que celle des patronnes, mais l'écart est plus faible que dans le cas des hommes, et il n'augmente pas avec l'âge. La mortalité des employées, inférieure à celle des ouvrières jusqu'à 55 ans, la dépasse au-dessus de cet âge [1].

(PÉRIODE 1907-1908)

Ages	Toutes fonctions 1° Sexe masculin	2° Sexe féminin Ensemble	Patronnes	Employées	Ouvrières
25-29 ans	73	70	59	62	76
30-34	87	78	67	69	92
35-39	100	78	64	67	98
40-44	125	92	75	85	116
45-49	161	110	92	111	135
50-54	198	133	118	144	164
55-59	276	190	169	209	203
60-64	367	280	266	333	288
65-69	572	438	439	577	431

1. Cours de démographie et de statistique sanitaire M. HUBER, *Mortalité*, t. IV.

Or les taux de mortalité pour la population totale en 1920-24 sont en ce qui concerne les célibataires et les veuves un peu supérieurs.

de 20 à 60 ans et plus { 71 à 684 — 66 à 754 inférieurs en ce qui concerne les mariées 54-403

Sous Section II

Répercussions sur les fonctions maternelles.

On a souvent essayé d'analyser les effets du travail féminin, en particulier, du travail industriel sur les fonctions maternelles de la femme.

Ainsi que le signale Mlle Decouvelaère, dans sa thèse citée[1] les grossesses des femmes, qui travaillent jusqu'à l'accouchement, sont plus courtes que celles des femmes qui se sont reposées ; les accouchements sont plus laborieux ou nécessitent plus souvent une intervention chirurgicale . (Observations du Dr. Pinard).

Il ressort d'une enquête, effectuée sur 140 femmes mariées occupées, que 21 d'entre elles ont eu des fausses couches[2]. On a constaté, d'autre part, dans l'industrie textile allemande que 30 % seulement des futures mères arrivaient à des couches normales[3].

On a relevé en ce même pays que, dans les filatures, les accidents de grossesses étaient, chez les femmes employées aux machines, 16 fois plus élevés que chez les femmes occupées aux métiers, et 6 fois plus nombreux que parmi les ouvrières ne participant pas directement à la fabrication[4].

Enfin, une autre enquête d'origine allemande, celle-ci, encore, a signalé que sur 636 femmes enceintes, travaillant il se produisait environ 270 cas d'accouchements difficiles ou même de fausses couches. Toujours d'après des résultats d'enquête

1. *Op.* déjà cité. *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 153.
2. Enquête de l'Union féminine catholique et sociale : *Le travail industriel de la mère et le foyer.*
3. Cité par E. Baudouin, *La mère au travail et le retour au foyer*, p. 26.
4. Observation du Dr. Hirsch sur le textile allemand, citée par Mlle Decouvelaère, p. 155.

allemande, 30% seulement des mères ouvrières auraient des couches normales[1].

Après les couches, il importe, pour la santé de la femme, que la reprise du travail ne soit pas trop rapide. Même si elle est remise, des ménagements particuliers sont indispensables, surtout si elle allaite. Les intoxications et maladies professionnelles, dont nous avons ci-dessus signalé la néfaste influence sur la constitution féminine, prennent un caractère beaucoup plus grave encore, lorsque la femme est dans cette situation ; certaines tares infantiles n'ont pas d'autre origine ; d'autre part, la santé des enfants à venir en dépend dans une large mesure.

La législation actuelle se préoccupe, de plus en plus, de ces problèmes vitaux que pose pour l'avenir de notre pays la santé de la femme, considérée surtout dans ses fonctions maternelles. C'est ainsi que l'article 54 du livre 2 du Code du travail interdit « l'emploi des femmes accouchées dans les 4 semaines qui suivent leur délivrance ». L'article 29 du livre I^er^ dispose « que la suspension du travail, pendant 12 semaines consécutives, dans la période qui précède et suit l'accouchement ne saurait être une cause de rupture par l'employeur, du contrat de travail ; de même, lorsque l'absence de la femme, à la suite de maladie, attestée par un certificat médical, comme résultant de la grossesse ou de couches, se prolongerait au delà du terme fixé ci-dessus sans excéder 15 semaines, l'employeur ne pourrait donner congé à l'intéressé, au cours de cette absence ».

D'autre part, la loi du 5 août 1917 (art. 54 *c* et 54 *d* du Code du du Travail) a prévu la création de chambres d'allaitement, et en a réglementé avec beaucoup de détails l'installation et l'organisation. Ces chambres ont été, dans la pratique, peu utilisées, car elles présentent certains dangers : (sortie de l'enfant en plein hiver, lait surchauffé par le travail rude de la mère, allaitement trop rapide). D'autre part, lors d'une enquête préalable à la création des chambres d'allaitement, des mères consultées, ont fait savoir qu'elles préféraient mettre leur enfant en nourrice. *Bulletin ministère du Travail*, juillet-août-septembre 1917.

1. Cité par E. Baudouin, *La mère au travail et le retour au foyer*, p. 26.

Les résultats de cette mesure ne sont pas négligeables, à la suite de son application on a constaté dans les régions minières du Nord que la mortalité des enfants était passée de 5 et 6% à 3%[1].

De toute façon, une heure de repos par jour doit être accordée aux mères, afin de leur permettre l'allaitement de leur nourrisson, ceci, pendant une durée d'un an à partir du jour de la naissance.

C'est ainsi également que la durée du travail a été réduite dans certaines entreprises dangereuses pour la santé de la femme (verreries à bouteilles en 1939 par exemple) ou que certains travaux souterrains lui ont été interdits strictement.

Section II

Répercussions du travail sur la psychologie féminine

La mentalité de la travailleuse est différente de celle de la femme qui demeure chez elle. Cette constatation est exprimée dans le langage courant de la façon suivante : « Nous nous comprenons mal, car elle ne travaille pas ».

Selon les professions, naturellement les réactions varient. La mentalité de l'ouvrière ne ressemble pas complètement à celle de l'employée, et encore moins à celle de la femme qui exerce une profession libérale. Cependant, malgré ces diversités, on peut noter des caractères communs, qui se rencontrent chez la majorité des travailleuses. Ce sont ces caractères, que nous voudrions tenter d'anlyser succinctement.

Certains d'entre eux nous.paraissent favorables : tels sont

1. E. Baudouin, Ouvrage déjà cité, p. 27. — Les rapports de l'Inspection du travail (Enquête sur les chambres d'allaitement en 1927 — *Bulletin du ministère du travail*, juillet-août-septembre 1928 (pages 239 et suiv.) à ce sujet sont, dans leur ensemble, favorables ; d'après un rapport du directeur de la Caisse familiale du textile de Lille en 1927, la mortalité des enfants de moins d'un an, dont les mères ont utilisé les chambres d'allaitement, a été au cours d'une année de 4,5%. L'enquête portait sur 225 enfants, dont 150, nourris au sein. Dans une grande usine de caoutchouc du Puy-de-Dôme, comportant une chambre d'allaitement particulièrement bien installée, a laquelle est annexée une école de puériculture, la mortalité est descendue à 1,6%.

2. Renseignements donnés dans « *L'adolescence ouvrière* » (Conf. du Service Social 1939, édition sociale française. M. Guerier Desjardins, *L'adolescence, force vitale de la nation*, p. 16 et suiv.).

le développement de la personnalité et l'affermissement du caractère, que donne le souci de mener une tâche jusqu'au bout et de la parfaire ; la pratique des responsabilités professionnelles, la nécessité de faire appel soit à une habileté manuelle, soit à un effort de mémoire ou de jugement rendent l'esprit plus ouvert, le geste plus adroit.

La femme acquiert l'habitude de se plier à un travail parfois rebutant, souvent monotone, mais qui discipline sa volonté ; très occupée, elle est obligée d'organiser son temps, de le diviser avec la plus grande rigueur. Elle ne peut se permettre aucun relâchement, et cette austérité de vie est susceptible de l'élever moralement, de lui donner le sens de la valeur du temps et de l'organisation. Par la force des choses, les bavardages, les rêveries sans relation avec le réel tendent à disparaître.

Dans l'exercice même de sa profession ou de son métier, elle se heurte au contact de la réalité et doit en tenir compte ; c'est la matière inerte, à qui l'outil ou la machine doit donner une forme, c'est une branche de production à organiser, un service à mettre sur pied, des personnes à administrer, en cherchant un compromis, ou plutôt un équilibre entre des règles strictes, et des aspirations légitimes.

C'est à l'occasion du travail, des relations humaines qui s'établissent ; pour des jeunes filles ou jeunes femmes de la classe moyenne, c'est la révélation de tout un milieu pauvre, mal logé et habitué à se priver ; pour des ouvrières ou des employées, c'est la constatation que leurs chefs sont généralement soumis aux mêmes obligations de présence, et que le travail différent qu'ils assurent à une valeur, lui aussi.

Enfin, la femme qui travaille ne souffre plus de l'ennui dans lequel jusqu'alors, elle voyait s'étioler sa vie. Tous les instants de sa journée sont consacrés à une tâche, soit extérieure, soit ménagère à son foyer. Plus de temps libre pour rêver ou déplorer les conditions de son existence.

A ces avantages extrêmement intéressants correspondent, évidemment en négatif, quelques inconvénients dont certains très graves.

Par suite de la monotonie de certaines des tâches assumées notamment en usine, les travailleuses ne s'intéressent pas à ce qu'elles font, répètent les mêmes gestes, d'une façon purement

mécanique, et abandonnent souvent par routine et nonchalance, ou par la faute des chefs, toute recherche d'amélioration et d'organisation de leur travail, toute initiative.

Des censeurs sévères pensent aussi que le milieu professionnel l'ambiance qui y règne, peuvent favoriser un ardent goût de dépenses et de coquetterie, qui serait demeuré à l'état latent, faute de moyens d'y satisfaire, et détourner du foyer.

Pour notre part, nous craignons surtout que cette ambiance ne développe, d'une manière générale, une forme d'esprit superficiel et léger, un besoin de dépenses sans retenue. Il ressort d'une enquête faite sous l'égide de la J.O.C., et dont les résultats sont consignés par C. Lhote et E. Dupeyrat[1], qu'un tiers des ouvrières est nul en cuisine, lavage, repassage, raccomodage, un quart ne connaît rien à la couture, un cinquième n'a aucune notion de ménage, les deux tiers ne connaissent absolument rien de l'hygiène infantile, les neuf dixième ne savent quelle nourriture donner aux enfants. Cette carence de l'ouvrière en matière ménagère est la conséquence du travail, parce qu'absorbée par ses tâches extérieures, la jeune fille ou la femme perd le goût des choses de la maison ; parce qu'indirectement le milieu d'usine, d'atelier, dissout la vie de famille, l'orientation ménagère. En dehors du travail il s'agit uniquement pour beaucoup de jeunes de se distraire, c'est-à-dire, d'aller au cinéma, de se promener en bande, etc... en soi, ces distractions ne sont pas forcément toutes blâmables, ce qui l'est, c'est de ne vivre que dans ce but.

Enfin, il importe de signaler les risques d'ordre moral très graves que courent les jeunes filles et les jeunes femmes, travaillant à l'usine, parfois même au bureau. La promiscuité y est grande, l'ambiance assez médiocre, et pour des êtres jeunes et sans grande défense, l'exemple donné est contagieux. Elles sont l'objet très fréquemment, sinon quotidiennement des sollicitations de leurs camarades masculins, et ce qui est plus grave, de leurs chefs. Les conditions de travail facilitent souvent certaines rencontres, tel le travail

1. *Révélation sur la santé des jeunes travailleuses*, ouvrage déjà cité. Indications rapportées par *Médecine et travail*, t. I, p. 223.
Dr. SOUBRANE, ancien interne des hôpitaux de Paris, *La femme et le travail*.

par équipes de nuit qui oblige les jeunes filles à quitter leur usine à 5 heures du matin pour rentrer chez elles.

D'autre part, les femmes touchent des salaires qui, nous l'avons constaté, sont souvent très médiocres, et leur permettent d'acheter à peine le nécessaire ; or elles sont parfois appelées à cotoyer, dans certains ateliers de couture ou de mode par exemple, des vies luxueuses à l'âge où l'ardeur de vie est particulièrement intense. Comment résisteraient-elles si elles ne sont pas fortement et spirituellement trempées, à la tentation qui s'offre ?

A noter, aussi, que le travail extérieur ne développe pas automatiquement les aptitudes de chacune. Là aussi le facteur personnel joue un rôle essentiel : transplantez par exemple, des bavardes dans une usine dans laquelle une attention soutenue est nécessaire ; ou elles auront compris et travailleront sans dire un mot, ou elles ne pourront s'imposer cette discipline et risqueront des accidents, peut-être, le renvoi sûrement. Qu'elles se trouvent placées dans un bureau calme où le travail est surtout question de conscience professionnelle, elles ne cesseront de parler, et ne feront que ce qu'il est indispensable d'accomplir pour n'être pas licenciées.

Les plus graves inconvénients du travail féminin se remarquent chez les mères, chargées d'enfants, pour qui le fardeau de la double vie paraît tellement lourd qu'un sentiment de dégoût risque de se manifester à l'égard de tous les travaux du foyer, même de ceux qui devraient leur paraître doux, tels les soins donnés aux petits enfants.

Une enquête de la L.O.C. sur les logements des familles ouvrières cite le cas d'une famile de 7 personnes, habitant une seule pièce ; l'insuffisance du logement est telle que la mère n'éprouve plus aucun intérêt pour son intérieur. Elle s'est mise à travailler et depuis lors, rentrant fatiguée le soir de l'usine, elle laisse aller les choses. Manque d'organisation, laisser-aller provoqué par l'épuisement, dégoût en face d'un travail surhumain [1].

Cependant, cette même enquête constate que les femmes

1. Suz. Lainé, *Le drame de la maison. Enquête sur le logement des familles ouvrières*, p. 80.

travaillant au dehors ont quelquefois leur maison mieux rangée que celles qui, demeurant chez elles, voisinent et bavardent jusqu'à l'heure du déjeuner, et recommencent l'après-midi. Cette réussite exceptionnelle tient à *l'héroïsme et à la robustesse* de la mère, parfois à la collaboration du père qui s'émeut de l'épuisement de sa femme et s'efforce de lui venir en aide[1].

En résumé l'enquête souligne l'impression de propreté, donnée par certains des logis habités par des femmes travaillant. Ici, se constatent l'organisation et la discipline, acquises dans le milieu du travail, lorsque la santé de la femme le permet.

Nous pouvons donc conclure que les repercussions du travail sur la psychologie féminine, sont loin d'être les mêmes dans tous les cas. Certaines sont extrêmement favorables ; d'autres, surtout lorsqu'il s'agit de mères de famille, particulièrement douloureuses.

Dans l'ensemble, il s'agit surtout d'une question de facteur personnel.

1. Même ouvrage, p. 82.

CHAPITRE II

EFFETS DU TRAVAIL FEMININ SUR LA FAMILLE

Section I

Les enfants.

Sous Section I

La natalité.

Le problème des répercussions du travail sur la natalité est complexe.

Posons-en d'abord les données.

S'il est un fait que depuis quelques années et surtout quelques mois, les articles de journaux et de revues ont mis en lumière en le déplorant, c'est bien celui de la dénatalité de la France.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, le taux de la natalité, voisin de 40°/oo était très sensiblement supérieur à celui de la mortalité normale (33°/oo)[1] ; de sorte que la tendance du mouvement naturel de la population française était nettement croissant. Au début du XIX^e^ siècle, les taux de natalité sont restés supérieurs à 30°/oo et sont de 32°/oo en moyenne. Ils descendent pour la première fois au-dessous de ces chiffres, au cours de la décade 1830-1840, et au-dessous de 25°/oo — si l'on en excepte l'année 1871 — en 1880 ; au-dessous de 20°/oo en 1914, ils sont de 14,6°/oo en 1939 (inférieur à cette date au taux de mortalité). Depuis 1935, notre population n'accuse que des

1. Le taux de mortalité normal était de 15,3 à la vdille de la guerre actuelle. Renseignements donnés par A. LANDRY, *La démographie française, Presses univrsitaires de France*, p. 16 et 21.

excédents de décès : 34.000 en 1938 et 1939, 199.000 en 1940 ; encore la dénatalité est-elle jusque à la guerre, légèrement compensée par l'immigration [1].

La baisse de la natalité n'a gagné que beaucoup plus tard les pays étrangers. L'Italie, l'Autriche, et le Japon avaient encore un taux de natalité supérieur à 30°/oo, à la veille de la guerre 1914-1918, mais la diminution de la natalité a également atteint ces pays. Peu avant la présente guerre, l'Autriche parvenait à un taux de natalité inférieur au nôtre (13,9°/oo). Les taux de natalité de la Suède, de l'Angleterre [2], de la Belgique et de la Suisse ne dépassaient guère le nôtre [3]. Cette diminution de natalité affecte donc, peu ou prou, toutes les nations d'Europe, les pays d'Outre-mer, la plupart des pays d'Amérique, l'Australie, les blancs de l'Union Sud-Africaine, et elle commence à s'étendre au Japon.

Or, des observations effectuées dans divers pays, autorisent à conclure que le travail féminin exerce une influence considérable sur la natalité.

C'est ainsi qu'une enquête de Crisafrelli [4] signale 43 naissances pour 1.000 travailleuses, au sein des industries minières et chimiques en Italie, alors que le chiffre moyen des naissances était de 140 pour 1.000. En France, les renseignements statistiques du recensement de 1926 établissent que le pourcentage des familles sans enfant est de 16,1 ; celui des familles de 1 ou 2 enfants de 55,4 ; celui des familles de 3 enfants et davantage de 28,5 [5].

D'après une récente statistique (mars 1943) d'une Caisse de compensation des allocations familiales d'une ville du centre, sur 11.373 familles allocataires dont le chef exerce une profession commerciale ou industrielle, le nombre d'enfants se répartit comme suit :

1. Cette décroissance ne paraît pas imputable à une stérilité organique, en effet la natalité illégitime ne présente pas les mêmes diminutions que la natalité légitime, en outre le nombre des avortements ne cesse d'augmenter (M. GEMÄHLING, *La décroissance de la natalité et l'avenir de la France*).
2. Cependant la population anglaise accuse un excédent de 175.000 naissances.
3. A. LANDRY, *La démographie française*, ouvrage déjà cité, p. 29.
4. Cité par Mlle DECOUVELAÈRE, p. 168.
5. A. LANDRY, ouvrage cité, p. 23.

Familles de	1 enfant	5.254
—	2 enfants	3.532
—	3 —	1.514
—	4 —	579
—	5 —	290
—	6 —	130
—	7 —	41
—	8 —	19
—	9 —	9
—	10 —	4
—	11 —	1
		11.373

46 %	des familles ont	1 enfant	
31 %	—	— 2 enfants	
13 %	—	— 3 —	
5 %	—	— 4 —	
2, 5 %	—	— 5 —	
1, 1 %	—	— 6 —	
0, 3 %	—	— 7 —	
0, 1 %	—	— 8 —	
0, 07 %	—	— 9 —	
0, 04 %	—	— 10 —	et 11 enfants

Il ressort de ces pourcentages que les 3/4 des familles, 77 % exactement, ont 1 ou 2 enfants, 23 % un peu moins du quart ont 3 enfants et au delà. Si la proportion des familles de 1 ou 2 enfants est élevée, celle des familles de 3 enfants et au-dessus est très faible. S'agissant de familles d'allocataires, cette statistique ne comporte aucune indication sur les ménages sans enfant.

Une enquête, effectuée dans notre pays [1], montre que, à peu près à la même époque pour les familles dans lesquelles la femme travaille, les coefficients sont sensiblement les mêmes en ce qui concerne les ménages sans enfants (14,6) ; ils sont plus élevés au contraire pour les ménages de 1 à 2 enfants (64), mais inférieurs pour les ménages de 3 enfants et au-delà (21,4).

D'après des renseignements rapportés par Mme Baudouin [2] la moyenne des naissances qui est de 3 et 3,6 % parmi les ouvrières, s'élève dans la population non ouvrière à 6,3 %.

Dans une commune du Nord, sur 470 familles ouvrières où la femme travaille, 228, soit 48 % n'ont pas d'enfant ou

1. Enquête inspection du travail. Dossiers de l'Action populaire 10 janvier 1933, citée par Mlle Decouvelaère, p. 175.
2. Ouvrage susvisé, p. 25.

n'en ont qu'un. Ces pourcentages sont de beaucoup inférieurs à la moyenne générale [1].

Une enquête, rapportée par Mlle Decouvelaère [2], signale pour 531 familles recensées à Bousbeque et 1.363 recensées à Roncq dans le Nord, les pourcentages suivants [2], pour la moyenne des familles et d'autre part, pour celles dans lesquelles la femme travaille.

Pourcentage des familles dans lesquelles la mère travaille	Bousbecque	Roncq
Sans enfant	46 %	48, 5
1 enfant	41 %	38, 2
plus d'un enfant	12 %	13

Pourcentage moyen sur l'ensemble des familles	Bousbecque		Roncq	
Sans enfant		23, 5		30, 2
1 enfant		28		32, 9
2 enfants	48, 3	19, 7	36, 8	20
3 enfants et plus		28, 6		16, 8

Il ressort de l'examen de ces chiffres que les familles ouvrières dans lesquelles la mère travaille, ont un pourcentage de « sans enfant » sensiblement supérieur au pourcentage moyen (A Bousbeque par exemple 46 au lieu de 23,5). Par contre le pourcentage moyen est bien inférieur, en ce qui concerne les familles de plus d'un enfant : 12 au lieu de 48,3 à Bousbeque.

Dans l'administration, la situation est à peu près la même : sur 88 employées d'une administration on compte 59 femmes mariées ou l'ayant été dont 24 n'ont pas d'enfant, soit 40 % ; 25 en ont un, soit 43 %, et 10 en ont plus de 1, soit 17 %. Parmi ces dernières, les mères de 2 enfants sont au nombre de 7, celles de 3 enfants sont deux, et un seule mère en a 5. (Documents inédits).

Ces conclusions rejoignent celles du bon sens. Il est concevable, à la rigueur, qu'une mère d'un ou deux enfants travaille, surtout si elle est aidée ; il est presque impossible

1. *Médecine et travail*, t. I, Le travail et la femme. Conférence du Dr. Soubrane p. 224.

2. Cité dans *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 171, secrétariat social de Roubaix-Tourcoig (Document inédit).

matériellement qu'une mère de trois enfants puisse exercer une activité rémunérée. La tentation est donc grande pour une travailleuse de ne pas augmenter le nombre de ses enfants, afin de conserver son emploi et de bénéficier de l'accroissement de bien-être, parfois nécessaire, que lui fournit le gain de son travail.

On peut se demander, combien de travailleuses quittent leur emploi au 1er, 2e ou 3e enfant. Aucune statistique officielle n'a été publiée à ce sujet, cependant il ressort du compte rendu de l'activité des caisses d'allocations familiales en 1942[1], que 76% des mères de 2 enfants, 88% des mères de 3 enfants et 92 à 98% des mères de 4 enfants et au delà, perçoivent l'allocation de salaire unique, et par conséquent ne travaillent pas. On peut donc conclure approximativement qu'à partir du 2e enfant, les 3/4 des mères restent au foyer, et que cette proportion est portée à la quasi totalité à partir du 3e enfant. Ces chiffres ne correspondent qu'à une moyenne. En effet, une enquête plus réduite portant uniquement sur le personnel d'une usine de caoutchouc d'une ville du centre, fait apparaître un pourcentage plus élevé de travailleuses, mères de famille nombreuse : ce personnel comprend 1091 salariés et 890 ménages, parmi lesquels 508 où la femme travaille soit 56% — parmi ces femmes 80, soit 15,7% ont plus de 3 enfants et au-dessus ce qui peut s'expliquer en partie parce que certaines de ces femmes ont leur mari en Allemagne, comme prisonnier ou travailleur libre. Il n'est signalé dans cette usine aucun départ au 2e et 3e enfant, les seuls cas d'abandon de travail constatés sont consécutifs à une première maternité. Enfin dans un établissement industriel de la même région, comptant seulement une vingtaine d'ouvrières dont 12 mariées (60%), il en est une qui a quitté son emploi à la deuxième naissance.

Quelles conclusions tirer de ces diverses statistiques sinon que si on enregistre, surtout en période normale, un certain nombre de départs de femmes à la première maternité — à partir de la troisième le pourcentage des femmes travail-

1. Rapport présenté par M. Bonvoisin à l'Assemblée générale des caisses de compensation (*Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet, août, 1943) p. 254.

leuses paraît considérablement réduit, sauf cas individuels relativement nombreux de maintien au travail, résultant sans doute de la situation de guerre.

Il serait également intéressant de rechercher dans quelle mesure varie, en ce qui concerne les femmes ayant une profession et celles n'en ayant pas.

1° *Entre 2 recensements, la proportion de naissances* pour 1.000 femmes ; officiellement il n'a été publié à ce sujet qu'une statistique des enfants par ménage, classé selon la profession du chef de famille et les fonctions exercées par lui. C'est ainsi que d'après le recensement de 1926, les familles de 3 enfants et au-dessus sont relativement les plus nombreuses parmi les pêcheurs et marins (384 °/₀₀) et les moins nombreuses parmi les professions libérales (193 °/₀₀) les domestiques (192 °/₀₀) et les professions commerciales (190 °/₀₀).

Toujours en 1926, il a été constaté que 100 familles de chefs d'établissement avaient 225 enfants survivants de tous âges, que 100 familles d'employés en avaient 138, et 100 familles d'ouvriers 186. De même dominent parmi les employés, les familles de 1 enfant, et parmi les chefs, les familles de 2 enfants [1].

Nous donnons ces chiffres, à titre d'indication, sans pouvoir garantir leur application, assez vraisemblable d'ailleurs, aux femmes occupées.

2° *Au cours d'une période donnée, la fréquence des naissances d'enfants vivants.* Cette donnée qui constitue le taux de fécondité ne peut être fournie pour la population féminine active. Les seuls renseignements officiels, publiés à ce sujet, visent la population présente : (pour la France, de 1856 à 1932, ce taux a évolué entre 101 et 67).

Nous regrettons pour notre part, que l'absence de statistique officielle ne nous permette pas d'observer de façon plus rigoureuse les relations certaines, existant entre le travail féminin et la fréquence ou la proportion des naissances. Il suffirait d'utiliser intégralement les renseignements fournis par les bulletins d'état civil.

En terminant, nous nous demanderons — sans pouvoir répondre d'une façon assurée — si parmi cette interférence de

1. D'après Huber, Bunlee, Boverat, *La population de la France. Son évolution, ses perspectives.*

phénomènes, l'un le travail est la cause de l'autre, ou si la conception que beaucoup se font, à une époque donnée, de la venue d'un enfant n'entraîne pas le travail féminin, par ennui ou oisiveté.

Sous Section II

La mortinatalité, la mortalité, et la santé des nouveaux-nés.

Il résulte d'enquêtes effectuées sur la santé et la mortalité des enfants de femmes travaillant en atelier, que cette mortalité atteint parfois le chiffre énorme de 48% [1]. Un autre fait accuse cette répercussion douloureuse : Pendant les six premières semaines qui suivent la naissance de l'enfant et qui correspondent au congé de couches. la mortalité des bébés ne varie pas, de façon sensible, que la mère travaille ou ne travaille pas d'ordinaire.

A la suite de cette période, la mortalité devient la suivante [2].

— 10,04% pour les femmes qui retournent travailler ;

— 6,8% pour celles qui ne travaillent pas.

Dans la population globale en 1933, elle est de 6,04 pour les bébés féminins de moins d'un an, et 7,76 pour les bébés masculins.

Deux médecins Roumains, après avoir étudié le poids des nouveaux-nés,o nt conclu que chez les ouvrières 60% des nouveaux-nés ont un poids inférieur à la normale, alors que cette proportion n'est que de 30 à 40% pour les autres professions [3].

L'enquête susvisée, publiée sous l'égide de la J.O.C.F. signale le cas d'une femme qui, travaillant dans une fabrique de savon, a perdu 3 nouveaux-nés, asphyxiés avant leur naissance. Pour le 4e, elle est restée chez elle, et l'enfant se porte bien [4].

1. Dans un établissement du textile, dans un atelier de confection, cités par le Dr. Labaume, la mortalité atteint presque 50%. An. d'hygiène publique, 25 novembre 1927, cité par Mlle Decouvelaère, ouvrage cité, p. 177.

2. Cité par Mlle Decouvelaère : Ces enquêtes n'ont naturellement qu'une valeur très relative. Elles exigeraient, pour être entièrement probantes que la comparaison entre les ménages de femmes actives et de femmes non travailleuses, porte sur des situations exactement identiques, ce qui n'est pas le cas (logement, hérédité, santé des parents).

3. Médecine et travail, t. I, groupe lyonnais d'études médicales philosophique et biologiques.

4. Lothe et Dupeyrat, ouvrage cité.

D'autre part, sur 100 enfants nés vivants de mères actives, on a constaté un pourcentage de mortalité terriblement élevé survenu avant l'âge d'un an. C'est ainsi qu'on a compté 23 décès chez les enfants dont la mère travaille en usine, 15 chez les enfants dont la mère travaille à l'atelier et 9 seulement parmi ceux dont la mère travaille à domicile[1]. En dépit de la misère qui s'attache souvent au travail à domicile, il est encore plus favorable, si nous en croyons ce recensement, à la santé des nourrissons que celui effectué en usine.

Une enquête d'origine allemande signale que 1.000 mères ne travaillant pas, mettent au monde 185 enfants débiles, et perdent 60 bébés, au cours de la première année ; — pour 1.000 mères travaillant à domicile, on compte 230 débiles et 74 bébés morts ; — pour 1.000 mères travaillant au dehors, il naît 332 débiles et il meurt 162 bébés[2].

Les pourcentages de mortalité, si élevés chez les ouvrières, sont heureusement beaucoup plus faibles parmi les employées, et les femmes de professions libérales. Ne disposant pas de renseignements très précis sur ces professions, nous sommes cependant à même d'affirmer que, sur 20 femmes employées dans l'administration, on n'a pas constaté un seul décès d'enfant de moins d'un an, au cours d'une période d'une dizaine d'années.

A quelles causes précises peut-on rattacher ces faits pénibles ? Certaines sont antérieures à la naissance, d'autre post-natales. Ce sont les conditions d'exercice de la profession ou du métier de la mère, telles que : la station debout prolongée, les secousses répétées du matin jusqu'au soir dans certains moyens de transport par exemple ; d'une manière plus générale, l'épuisement et la fatigue de la mère, qui ne s'est pas reposée avant l'accouchement. C'est postérieurement à la naissance, la difficulté pour la mère d'assurer l'allaitement normal de son enfant, et par suite de la reprise trop rapide du travail c'est la privation, pour l'enfant né un peu plus fragile et moins lourd, du lait maternel et des soins que la mère seule peut donner.

1. Etude du Professeur Lemière à Lille 1922, citée par Mlle Decouvelaère, p. 179.
2. E. Baudouin, ouvrage déjà cité, p. 28.

L'institution des chambres d'allaitement, dont nous avons parlé un peu plus haut, a quelque peu amélioré cette situation. Elle n'a pu, nous l'avons vu, faire cesser tout danger : risques de refroidissement encourus par l'enfant, transporté en toute saison du domicile de sa mère à la chambre d'allaitement, située parfois à plusieurs kilomètres ; il s'y ajoute, trop souvent, l'impression de corvée que donne à la mère l'allaitement réalisé dans ces conditions, corvée à laquelle celle-ci essaie de se soustraire, surtout si elle travaille aux pièces. Dans cette hypothèse, en effet, toute perte de temps entraîne une perte de gain, et si l'on tient compte de la médiocrité des salaires alloués, on ne peut reprocher à l'ouvrière son goût immodéré de l'argent, lorsque elle abandonne l'allaitement de son enfant, afin d'éviter cette perte.

La question de la supériorité de l'allaitement maternel a, d'ailleurs, été discutée maintes fois dans les milieux médicaux avant de l'être sur la place publique. De tout temps, les mères ont cherché à se dégager des obligations qui leur étaient ainsi imposées. Il semble bien cependant que le bon sens s'accorde ici avec les résultats d'une enquête française pour donner la préférence, lorsque la chose est possible, à l'allaitement maternel. Cette enquête témoigne que la mortalité des enfants de la classe ouvrière est de 15 %, pendant la première année, s'ils sont élevés au sein, et de 43 % s'ils sont nourris au biberon [1]. Or, si sur 100 femmes sans profession, 33 sèvrent leur bébé, sur le même nombre de femmes occupées on en compte 63 qui prennent les mêmes dispositions. Le sevrage est un moindre mal, s'il est effectué avec soin, en tenant compte des règles de l'hygiène. Beaucoup plus néfaste encore, est la mise en nourrice des enfants par la mère active. En ce cas, d'après l'enquête précitée, la mortalité des bébés présente un pourcentage supérieur de 20 à celui constaté chez les enfants sevrés mais élevés par la mère : 50 % au lieu de 30 % (toujours pour la classe ouvrière). D'après les renseignements rapportés par M. Michel Huber « la population française pendant la guerre »,

1. Dr. Labeaume *Maternité et travail*. Annales d'Hygiène publique industrielle et sociale (enquête faite dans les hôpitaux par Culing à Paris. par Vitrey à Lyon), 1927, cité par Mlle Decouvelaère, ouvrage susvisé, p. 185.

les pourcentages comparés de la mortalité moyenne des enfants, et de celle des enfants placés en nourrice est la suivante [1] :

	1913	1920	1925
Pourcentage de mortalité pour la population enfantine totale	8, 3	7, 8	7, 3
Pourcentage pour les enfants élevés en nourrice	13, 8	15, 2	10, 9

Malheureusement pour la vie des nourrissons et l'avenir de notre pays, très nombreuses sont les travailleuses qui sont obligées d'avoir recours à une nourrice.

Deux éventualités s'offrent en effet aux employées ou ouvrières, qui ne peuvent confier leur bébé à une parente : soit le placement de celui-ci en nourrice, à la campagne généralement, soit le dépôt chaque matin du bébé à la crèche.

La première solution assez onéreuse d'ailleurs, présente l'avantage de placer l'enfant à la campagne, où l'air est plus pur, et la nourriture saine. Les inconvénients de cette organisation tiennent à la négligence éventuelle de la nourrice, quelquefois aux risques de contagion, résultant d'affections, qui atteignent d'autres nourrisons. D'une manière générale, il faut déplorer les fautes contre l'hygiène de beaucoup de ces nourrices, et leur souci trop envahissant du gain. Leur responsabilité est très engagée, car la surveillance des mères qui habitent loin, et qui manquent souvent d'expérience ne peut être très sérieuse.

La deuxième solution évite les inconvénients, inhérents à l'éloignement de la mère, et au manque de conscience et de connaissance des nourrices, car le personnel des crèches possède de sérieuses notions de puériculture et, contrôlé avec soin, présente des garanties. Par contre, il existe, comme pour les chambres d'allaitement, des risques de refroidissement, au cours du transport de l'enfant de la maison à la crèche et inversement. En outre, les dangers de contagion ne sont pas entièrement écartés.

Les soins de la mère, absolument indispensables au nouveau-né, sont encore très nécessaires à l'enfant plus âgé, et leur

1. Michel Huber, *La population de la France pendant la guerre*, p. 749.

insuffisance, par suite du travail extérieur, est à l'origine de bien des décès d'enfants.

Sous Section III

Santé des enfants et mortalité infantile

Le bilan tragique du travail de la mère s'est traduit en Allemagne par des décès d'enfants dont le pourcentage — dans l'industrie textile — correspond au double de la moyenne des décès du pays [1].

Une statistique française signale les mêmes proportions (Lille, 1929-1930) : de 7 et 6 %, le pourcentage des décès s'élève, si la mère travaille, à 14 et 12 % [2].

En France sur 142 familles enquêtées [3] on en trouve 192, où la santé des enfants est bonne, et 30 où elle est, soit assez précaire, soit tout à fait mauvaise.

Le professeur Lereboullet signale, dans une statistique, que la rougeole de l'enfant, soignée à domicile, par la mère, quelle que soit la valeur de celle-ci, est rarement mortelle (1 à 2%) — dans les hôpitaux le pourcentage des décès s'élève à 30-35 %.

Nous sommes donc amené à conclure qu'au point de vue de la santé physique du nourrisson et de l'enfant, le travail de la mère est déplorable, lorsqu'il ne permet pas d'entourer le bébé des soins qu'exige son état. Ces très graves inconvénients sont très atténués lorsque la femme travaille chez elle, ou lorsque grâce à une relative indépendance, elle peut obtenir des autorisations d'absence, ou remettre à plus tard le travail entrepris (fonctionnaires [4], professions libérales).

1. Enquête du Sécrétariat social de Lille (documents inédits) citée par Mlle Decouvelaère, ouvrage susvisé, p. 188.
2. Rapport de Mlle Butillard, 14e Congrès de la natalité. Dijon, Septembre 1932, cité par Mlle Decouvelaère, p. 179.
3. Enquête U.F.C.S. citée par Mlle Decouvelaère, p. 188.
4. C'est ainsi qu'une circulaire du ministre de la Guerre en date du 8 mars 1932 autorise l'octroi, à une mère fonctionnaire, d'un congé de 3 mois avec retenue d'au moins la 1/2 du traitement, en cas de maladie d'un enfant.

Sous Section IV

Effets sur l'éducation des enfants et sur leur moralité.

Une femme, absorbée pendant 8 heures par jour, par un travail qui requiert toute son attention, rentre le soir fatiguée, même si l'effort physique et intellectuel qu'elle a dû fournir n'a pas été très intense.

Si elle est mère, une deuxième vie commence pour elle, qui devrait être la plus importante. Il lui faut reprendre sa tâche à l'égard de ses enfants, au point où elle l'a laissée le matin. Nous avons signalé ci-dessus les inconvéhients qui en résultaient, en ce qui concerne sa santé physique. Mais dès le plus jeune âge aussi, tous les éducateurs le reconnaissent à présent, le cadre moral qui accompagne la vie de l'enfant exerce une influence extrêmement importante sur sa personnalité future. Comment ce cadre peut-il être constitué, lorsque la femme travaille ? Dans quelle mesure l'éducation des enfants, leur personnalité subissent-elles les répercussions des occupations de la mère ? Tel est le problème un des plus graves qui soit, puisqu'il intéresse l'avenir de l'humanité, celui de notre pays en particulier.

Il est très difficile de formuler à cet égard des affirmations absolues, les seuls chiffres que nous avons pu recueillir constituent une expérience fragmentaire. On peut leur attribuer la valeur d'une coïncidence troublante, mais non celle d'une relation de cause à effet.

Quels que soient les qualités et les dons même de la mère, il lui faut donner son enfant à garder pendant 8 heures par jour au minimum. Comment parviendra-t-elle, pendant les quelques heures qui lui restent, en admettant même qu'elle ait toutes les aptitudes requises, à faire une éducation complète, œuvre qui exige des soins de tous les instants, une prise de contact sans discontinuité, du moins pendant les premiers âges.

En ce domaine aussi, des enquêtes ont été effectuées. L'une d'elles[1] constate que sur 142 familles de travailleuses, dans

1. Enquête de l'U.F.C.S. — Compte rendu du Congrés : *Le travail industriel de la mère et le foyer ouvrier.*

76, soit la moitié, l'éducation est satisfaisante, dans 30, c'est-à-dire un peu plus de 1/4, elle est médiocre et dans 46, soit environ le 1/3, elle est franchement mauvaise.

Les enfants appartenant à ces familles sont gardés, soit par leurs grands-parents ou un parent, dans 42 familles ; soit par l'école, au moins pendant la période scolaire, dans 56 familles ; soit par une nourrice, dans une crèche, dans 32 familles ; enfin, ils sont complètement laissés à l'abandon dans 12 familles.

Que penser de ces différents milieux ?

Le meilleur généralement, est constitué par les grands-parents qui donnent souvent à ces enfants une atmosphère affectueuse, et quasi familiale, d'autant plus que s'ils habitent dans la même localité, la mère peut les reprendre avec elle le soir. Mais les grands-parents si bien intentionnés et même bien portants qu'on les suppose, ont passé l'âge de l'éducation. Il leur est pénible de sévir, ils hésitent à le faire ou s'irritent trop facilement. De toute façon, ils ne peuvent exercer sur l'enfant une véritable autorité. Si le soir, les parents s'efforcent de montrer plus de fermeté, ceux-ci apparaissent comme des trouble-fête, des gêneurs, même lorsque les enfants conservent devant eux une apparence de correction, ils ne songent qu'à la liberté totale, qu'ils trouveront après le départ de ceux-ci à l'usine, à l'atelier ou au bureau.

Cette situation s'aggrave, si la mère, rentrant fatiguée d'un long labeur, ne conserve plus assez de maîtrise sur elle-même, et distribue des punitions par simple énervement.

A défaut des grands-parents, comme il arrive souvent, les enfants sont confiés à une nourrice. La mère vient les voir plus ou moins fréquemment, selon la distance qui la sépare du lieu où réside cette personne. De toute façon, elle ne peut exercer presque aucune influence sur la première formation de l'enfant, qui vit dans une autre ambiance que celle de sa famille, s'attache à d'autres personnes, devient presque un étranger[1].

Si, pressentant ces inconvénients, la maman reprend l'enfant chaque soir, il n'en demeure pas moins que pendant la plus

1. Nous avons signalé plus haut les méfaits de cette solution au point de vue de la santé de l'enfant.

grande partie de la journée le centre d'intérêt du petit n'est pas sa mère, et dépend de la valeur des éducateurs qui l'entourent. Or, psychologues et éducateurs s'entendent, nous l'avons déjà indiqué, pour reconnaître que cette première formation est absolument irremplaçable et exerce sur la personnalité future de l'homme ou de la femme une influence primordiale.

Les enfants plus grands passent à l'école, où les maîtres leur apprennent les principes de morale ; ceux-ci resteront abstraits, non adaptés à leur vie personnelle, à moins que le maître n'ait, lui-même, une conviction ardente et ne sache faire, pour les enfants, la transposition des principes qu'il énonce, dans la vie réelle. Or, c'est justement à cette période de la vie (l'adolescence) que l'influence de la mère est décisive sur la formation de l'enfant. C'est à elle qu'il appartient d'éclairer les leçons données au cathéchisme, à l'école, d'exemples concrets qu'elle trouve sans peine dans la vie de chaque jour. Encore faut-il que le surmenage de la journée, passée à l'atelier, à l'usine ou au bureau, lui laisse la force et le courage de faire cette adaptation.

Et puis, les cours de l'école et l'étude n'absorbent pas, en général, la totalité du temps laissé libre aux enfants par le travail des parents. Ces loisirs sont, à l'ordinaire, passés dans la rue avec de petits camarades, c'est alors qu'ils risquent d'être entraînés à des actes de vagabondage, et qu'ils ont dans presque tous les cas à supporter la contagion de mauvais exemples.

On peut objecter que toute formation comporte un risque et que, dans les familles où la mère ne travaille pas d'habitude, l'éducation des enfants est parfois aussi négligée, certaines femmes, aisées ou riches, préférant les visites, les thès, les bridges, ou d'autres mondanités, à un devoir plus austère.

Il n'en est pas moins vrai que ces faits sont regrettables, et d'autant plus pénibles lorsqu'ils sont inévitables, c'est-à dire toutes les fois où le travail de la mère est une nécessité.

La statistique ne peut, évidemment, atteindre les effets proprement moraux du travail féminin, c'est-à-dire ceux qui agissent sur la personnalité de l'enfant. Les insuffisances ou l'absence même d'une éducation ne se traduisent généralement pas par des chiffres. Ce sont cependant leurs conséquences

extrêmes qui nous apparaissent, lorsque nous constatons le nombre élevé des jeunes délinquants.

Sur 760 délinquants observés parmi les pensionnaires du patronage de l'enfance, auquel le tribunal pour enfants confie les mineurs condamnés, 10,9% appartiennent à des familles d'employés ou de petits commerçants, 71,7% à des familles ouvrières, 1,2% à des familles bourgeoises, enfin 4% n'ont eu aucun milieu familial[1].

Les résultats d'une autre enquête[1], effectuée selon des procédés un peu différents sont sensiblement les mêmes : 20,63% des enfants observés parmi les jeunes délinquants appartiennent au milieu rural, 61,92% au milieu urbain, 2,37% aux professions libérales, 15,08% sont des orphelins ou des enfants abandonnés.

Selon la statistique de M. Rowroy, directeur de l'établissement Central de Moll (Belgique), 62% des adolescents et enfants dévoyés sont les victimes de leur mauvaise éducation, soient qu'ils aient été brutalisés, soit que *la mère ait été absente du foyer.*

Quelle relation sommes-nous en droit de noter entre le travail féminin et l'existence de ces faits douloureux ? Il est bien difficile de le préciser, et il faut se méfier, en cette matière, de généralisations trop hâtives, qui risquent d'être puériles. Nous ne pensons pas, pour notre part, que le travail extérieur de la mère ait été la cause unique, ni peut-être essentielle de cette situation. Bien d'autres éléments peuvent intervenir : abandon de famille, négligence, absences répétées de la mère absorbée par d'autres préoccupations, incapacité, immoralité du milieu, éléments qui sont indépendants des occupations maternelles. Il est trop évident, cependant, que le travail extérieur est souvent à l'origine de telles actions répréhensibles des enfants, qui n'auraient pu matériellement être commises, si la surveillance maternelle avait pu se manifester à temps, de même qu'au point de vue physique, telle affec-

1. Ces enquêtes sont de peu antérieures à 1939. L'adolescence ouvrière (Conférences du Service Social 1939). « Psychologie des adolescents » par le Dr. Heuyer, p. 65. La 2e enquête concerne l'origine sociale des enfants qui sont dans les Maisons d'Education surveillée (Saint Hilaire, Belle Isle, etc...).

tion grave ne se serait pas déclarée, si l'enfant était resté au foyer au lieu d'être mis en nourrice.

Nous sommes obligé de constater que la majorité des jeunes délinquants appartiennent, soit à des familles ouvrières, soit au milieu urbain, ce qui est bien à peu près la même chose.

Il est bien difficile de conclure en cette grave matière de l'éducation des enfants. Cependant, il nous paraît possible de retenir les constatations suivantes :

1° La première formation de l'enfant, essentielle dans l'éducation de la personnalité future, devient très difficile lorsque la mère travaille à l'extérieur.

2° Celle-ci risque d'éprouver du dégoût pour cette tâche essentielle, faute de temps, ou parce qu'elle est surmenée. Il se peut aussi que son jugement, en cette matière, soit faussé, par suite du temps et des soins qu'elle consacre à des occupations extérieures au foyer, fût-ce même à la culture de son intelligence [1].

3° Certaines aptitudes développées ou affermies par le travail même, sont susceptibles de donner, par contre, à l'éducation maternelle un caractère de vigueur (dans le sens opposé à mièvrerie), et de réalisme qui lui font souvent défaut. L'idéal serait donc que la femme puisse abandonner tout travail extérieur, lorsque elle est mère de famille.

Ainsi, le développement de la personnalité, l'affermissement des qualités de logique et de jugement, un plus grand réalisme permettent à la mère de donner à ses enfants une éducation plus éclairée et rationnelle. Ils sont susceptibles de devenir

1. Il faut craindre, en effet, que la femme absorbée par d'autres préoccupations, ou rendue plus orgueilleuse, et ceci est surtout vrai pour les carrières intellectuelles, estime fatigant ou indigne d'elle la formation de ses enfants pendant ses heures de loisir. Les goûts de sortie et de coquetterie développés par le travail sont, d'autre part, susceptibles de la détourner de la tâche austère de l'éducation, qui exige l'abnégation et le sacrifice de soi. On peut enfin redouter qu'ayant acquis des connaissances étendues et le goût des espériences concrètes, elle ne dirige cette éducation à contre sens, comme ces personnes à demi savantes, qui tranchent sans hésitation les problèmes les plus délicats, alors que, plus ignorantes, elles se seraient abstenues de prendre parti.

Si nous signalons au passage les méfaits possibles d'une excessive intellectualité, ce n'est pas loin de là, que nous mésestimions l'instruction et la culture surtout, qui permettent à un être de donner toute sa valeur, c'est que nous redoutons les effets véritablement désastreux, dans le domaine de l'éducation, de certaines cervelines, sans équilibre, qui cherchent à former de jeunes êtres, partant de théories à priori.

ainsi mieux aptes à accomplir plus tard leur rude tâche d'homme ou de femme, sans trop de faiblesse ou de lâcheté, et ils échapperont plus facilement à la tentation de mièvrerie, de sentimentalisme, dangereux écueil des éducations données par les femmes, qui ignorent le dur contact avec la réalité.

Section II

Effets sur le foyer en général, les parents, le mari.

Nous abordons ici le nœud même du problème.

Le travail féminin est-il compatible avec une vie de foyer normale ? Nous croyons devoir répondre que cette vie, tout en demeurant possible, est rendue extrêmement difficile et que, dans un assez grand nombre de foyers, elle s'étiole et tend à disparaître, sans que d'ailleurs la responsabilité féminine soit engagée. Elle ne peut se maintenir et même s'accroître, que si la femme est très douée à tous égards, ce qui est en somme l'exception.

Du strict point de vue matériel, en effet, la travailleuse dispose de très peu de temps : de quelques instants le matin, de 4 ou 5 heures, sa journée finie, selon l'éloignement du lieu de son travail, et à supposer que sa santé lui permette de se coucher à 11 heures. Pendant ces quelques heures, elle ne peut, quelles que soient son énergie et sa bonne volonté, accomplir les tâches que les autres femmes répartissent sur toute une journée. Il lui faut donc faire un choix, et laisser de côté un certain nombre d'entre elles. C'est ainsi que la cuisine, œuvre de temps et de soins attentifs est péparées très rapidement ; les plats cuits à grand bouillon ou achetés tout apprêtés, l'essentiel étant d'aboutir, et de donner une pitance à midi et le soir aux membres de la famille. Assez souvent d'ailleurs, à midi, en raison de l'éloignement du lieu du travail, et de la durée très limitée du temps libre, les repas sont pris au restaurant ou à la cantine, ou encore préparés à la maison et réchauffés à l'usine, à l'atelier, au bureau, dans des locaux à ce destinés. Le ménage est négligé, les gros nettoyages effectués les dimanches ou remis «*sine die*». L'apparence seule est conservée, lorsqu'elle l'est.

Le mari souffre de cet état de choses, lui qui attache généralement une grande importance à l'apprêt des repas, et qui aime retrouver, à son retour du travail, un cadre accueillant. Faute de temps aussi, la femme ne peut avoir, pour lui, les petites attentions, qui rendent la vie agréable. Il risque de se lasser et de chercher au dehors, une compensation à ce qui — il le sent plus ou moins clairement — lui manque à son foyer.

Du fait de l'absence de loisirs et de l'exiguité des logis populaires, l'ouvrière ou la petite employée est obligée de donner des soins aux enfants en présence de son mari, ce qui n'est pas adroit, car celui-ci est tenté de trouver que le temps consacré à ceux-ci est bien long, et qu'il est délaissé. De cette situation naissent parfois des discussions pénibles.

Ces inconvénients disparaissent, au moins partiellement, lorsque la femme peut se faire aider, soit par sa mère, ou une parente, soit par une salariée, femme de ménage ou domestique. Elle peut, dans ces conditions, consacrer à son mari une partie de ses heures de liberté, sans que telle autre tâche soit négligée. L'amélioration de la situation du foyer est évidemment fonction de la valeur de l'aide apportée, mais nous croyons qu'une collaboration même médiocre est préférable au néant.

Au point de vue moral, il est logique que se manifestent — en ce domaine aussi — dans un sens favorable ou néfaste, les modifications apportées par le travail extérieur à la psychologie féminine. Le problème ici, nous paraît plus délicat que s'il s'agissait de la vie d'une célibataire ou de l'éducation des enfants, êtres essentiellement malléables. Quelles seront les réactions du mari à l'égard des transformations psychologiques, susceptibles de se produire ou de s'affirmer chez sa femme, telles le développement de la personnalité, l'assurance plus grande de la pensée, la confiance en soi ? Les forts ou les autoritaires seront peut-être tentés de répondre qu'il suffit que dans un foyer le chef, c'est-à-dire l'homme, possède ces aptitudes. Par contre, il se peut que, grâce au travail extérieur, la femme comprenne mieux son mari, ses préoccupations, ses lassitudes, ses ambitions et ses déceptions. Ainsi, elle connaîtra par expérience personnelle ce qu'elle ne pouvait atteindre autrement que par intuition. Une collaboration s'affirmera peut-être entre les conjoints, sur

le plan du travail. A cette médaille, un revers, que la romancière Colette Yver a mis en lumière, dans plusieurs de ses romans. C'est le cas des ménages dans lesquels la femme est mieux douée que le mari, au point de vue intellectuel, artistique ou d'habileté manuelle. Le foyer ne risque-t-il pas de sombrer, si le mari souffre de cette supériorité et qu'un sentiment d'envie se développe en lui ? Dans cette hypothèse, il semble que le rôle de la femme soit alors de s'effacer.

Une autre tentation aussi, s'offre à celles qui sont habituées dans la journée à une vie active, agitée même, exigeant parfois des qualités de décision et comportant des responsabilités : celle de considérer la vie de foyer comme terne et monotone, ses besognes matérielles fastidieuses ; quelques instants de réflexion, sans parti pris, permettraient de conclure que l'abandon de ces tâches, ou même leur négligence, entraînerait la dissolution à brève échéance du foyer.

Quels que soient les efforts de la femme, son activité et sa personnalité, il apparaît que, lorsqu'elle est occupée au dehors, la communauté familiale ne peut présenter les mêmes caractères de « champ clos » qu'autrefois ; les membres féminins de la famille trouvent à l'extérieur des formes d'intérêt, des expériences neuves dont ils subissent l'attrait : des influences diverses sont susceptibles de se manifester et de s'exercer peut-être en sens opposé de celles de la famille, du mari.

Toutefois, la désagrégation de la famille ne nous semble pas être un phénomène fatal ; il appartient à celles chez qui est allié à de vivantes traditions un sens aigu du réel, de maintenir un lien entre les différents membres, et de continuer à former une communauté. Dans cette éventualité, les apports de l'extérieur peuvent être extrêmement favorables à la vie familiale, en la renouvelant et en l'enrichissant.

Nous pouvons même concevoir que l'attitude du mari à l'égard de sa femme soit, dans certains cas, modifiée d'heureuse façon. Peut-être appréciera-t-il davantage ses qualités d'énergie et d'intelligence, par exemple, et bien loin de l'envier, lui saura-t-il gré de chercher à améliorer la conditon matérielle du foyer.

Nous nous sommes tenu jusqu'à présent à la situation de l'épouse, les réflexions suggérées à ce sujet peuvent être trans-

posées, avec quelque mise au point, en ce qui concerne la vie de la jeune fille au sein de sa famille. Les plus graves objections que les parents élèvent contre l'activité extérieure de leur fille, visent le développement de son indépendance et de son égoïsme, en fonction même de sa personnalité. En contre partie, ils éprouvent un sentiment de réconfortante sécurité à la pensée que s'ils venaient à disparaître ils ne laisseraient pas sans ressource leur enfant, et souvent le gain de celle-ci constitue un apport précieux, sinon indispensable pour la famille [1].

Il serait intéressant aussi de rechercher quelle influence le travail de la jeune fille peut exercer sur ses chances de mariage. Cette question ne semble devoir se poser que pour les carrières vers lesquelles nous avons constaté l'afflux récent des femmes, et en particulier, les emplois de bureau dans les administrations, dans les banques, etc... et les professions libérales. Dans le monde des agriculteurs, des ouvriers et de certains employés, le travail de la jeune fille est en général une nécessité. Il permet même le mariage dans l'hypothèse d'un salaire insuffisant du fiancé. Pour un grand nombre de jeunes filles, qui il y a une vingtaine d'années, par exemple, n'auraient pas travaillé, les mariages, au lieu de se conclure à la suite d'une présentation en règle, ont lieu avec des collègues, ou avec des personnes dont la connaissance s'est faite à l'occasion du travail.

Se marie-t-on moins ? Si nous nous en tenions aux seuls raisonnements logiques, nous serions tenté de le croire, du moins en ce qui concerne les professions libérales, et les emplois supérieurs de l'administration et du commerce. La jeune fille, en effet, qui occupe ces postes ne considère plus le mariage comme la seule fin de sa vie. Sa situation lui donne de l'indépendance, une place intéressante dans l'existence. Elle devient plus difficile et cherche moins à plaire, ce qui n'est pas fait pour faciliter son union. Le jeune homme, de son côté, s'il n'est pas mécontent de s'unir à une jeune fille qui apporte au ménage un appoint intéressant, et parfois nécessaire, redoute l'esprit d'indépendance et le développement trop accentué de la personnalité de sa future compagne.

1. Le mari, d'ailleurs, éprouve ce même sentiment en face du travail de sa femme.

Cependant il nous a été rapporté que sur une centaine de jeunes femmes, entrées dans une administration à quelques années d'intervalle, 40 environ sont mariées, ce qui constitue un pourcentage assez élevé mais difficilement comparable aux statistiques officielles sur la population totale, puisque la population considérée ne comporte que des adultes.

Si nous recherchons les chances de mariages des dactylographes, employées aux écritures et autre personnel d'exécution des travaux de bureau, il nous apparaît qu'elles sont, dans la pratique, assez grandes, puisque il advient que des administrations déplorent les départs trop fréquents de leurs agents féminins à l'occasion de leur mariage, ces départs trop rapprochés, étant susceptibles de nuire au fonctionnement normal de leur service par défaut de continuité.

Il est très regrettable qu'aucune statistique n'ait été publiée au sujet des taux comparés de nuptialité, parmi les jeunes filles qui travaillent, et parmi celles qui sont sans profession ; en leur absence les exemples précités n'ont qu'une valeur de fait individuel sans portée générale.

En ce qui concerne la statistique, l'étude des mariages peut être envisagée à deux points de vue principaux.

— selon leur état, lors d'un recensement donné ;

— selon leur évolution, c'est-à-dire la fréquence des mariages, au cours d'une période déterminée, 1 an par exemple : le rapport entre les effectifs d'une population P et le nombre total des mariage M pendant une ou plusieurs années consécutives dans cette population constitue le taux de nuptialité [1]. Or, quoique la profession figure sur les bulletins de la statistique de l'état civil, le classement des nouveaux époux par profession n'a encore fait en France l'objet d'aucun relevé, il serait à souhaiter que la France suive l'exemple des pays qui ont déjà effectué ce relevé, tels la Suède, la Suisse, la Norvège etc...

Ces statistiques eussent-elles été réalisées, éclaireraient évidemment notre jugement sur la question, mais ne nous permettraient pas de conclure que le travail féminin est

1. Signalons qu'en France, ce taux assez fort s'élève à 152 pour la période 1931-1933. Voir M. Huber, *Cours de démographie et de statistique sanitaire*, t. IV, p. 5.

l'unique cause, soit de l'infériorité, soit au contraire de la supériorité du nombre des mariages dans la population active : des facteurs personnels sans lien avec l'occupation professionnelle peuvent en effet, intervenir, susceptibles de modifier les taux de nuptialité parmi les personnes avec ou sans profession (santé, charme, amabilité, goût du mariage, etc...

En l'absence de statistiques relatives à la fréquence des mariages dans le temps, force nous est donc de nous contenter d'un relevé statique nécessairement incomplet, puisque le nombre de personnes mariées dans une population, ne dépend pas seulement de celui des mariages, mais encore de la mortalité et de la fréquence des divorces, qui réduisent la durée des mariages.

Si toutefois, nous limitant à la population féminine de 15 à 30 ans, afin d'éliminer autant que possible les veuves et les femmes qui commencent à travailler une fois mariées, nous comparons le nombre des mariées de ce groupe d'âge dans la population totale, et dans la population active, nous constatons que la proportion des jeunes femmes mariées actives dépasse celles des femmes également mariées sans profession : 44% au lieu de 36,9%.

Sans tirer de généralisations hâtives de ces renseignements statistiques, dont nous n'ignorons pas l'insuffisance, nous sommes cependant en droit de conclure que le travail auquel toutes ces jeunes femmes sont astreintes, depuis parfois plusieurs années, ne les empêche pas de se marier.

CHAPITRE III

REPERCUSSION DU TRAVAIL FEMININ SUR LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Section I

Caractéristiques de la main-d'oeuvre féminine.

A l'occasion de notre étude sur les causes déterminantes de la médiocrité du salaire féminin comparé à celui de l'homme nous avons recherché si les caractéristiques de cette main-d'œuvre justifiaient la différence de situation constatée. Reprenons donc rapidement ces caractéristiques :

1° *Assiduité.* — D'une manière génrale, que l'activité de la femme soit d'ordre intellectuel ou purement matériel, ses périodes d'indisponibilité sont à la fois plus longues et plus fréquentes que celles de l'homme. Il faut compter d'abord avec les sujétions de son sexe : de plus, sa santé, même en période normale, est plus fragile, alors que l'effort qui lui est demandé est plus grand, en raison de la double tâche extérieure et intérieure qui lui incombe. Des employeurs se sont plaints du manque de stabilité et de continuité dans le travail, de leurs personnels féminins qui cessent de travailler parfois lors de leur mariage, et sont plus irréguliers que l'homme.

2° *Rendement.* — Celui-ci varie avec les travaux exécutés et l'état de santé. Il est moindre, en général, dans l'industrie, notamment pendant la grossesse et au cours de la menstruation. Dans certains travaux, cependant, nous l'avons signaglé dans la deuxième partie [1], il est supérieur à celui de l'homme (dactylographie, travaux à la chaîne, qui exigent de l'habileté, et non un effort musculaire).

1. V. p. 213.

Il subit les contre-coups des tâches et soucis familiaux, qui se font plus lourds pour les femmes que pour les travailleurs masculins.

3° *Spécialisation.* — En dehors de certaines tentatives que nous avons signalées, la main-d'œuvre féminine est, en général, dans l'industrie, peu qualifiée, par défaut d'apprentissage et par manque d'intérêt pour la tâche à accomplir ; le travail fourni est donc, dans son ensemble, assez quelconque, à l'exception de certains travaux d'artisanat et d'industrie d'art, qui se signalent par un goût sûr et par un fini remarquable.

Dans les professions commerciales, l'habileté et même la séduction féminines, l'intuition, le sens de la présentation le goût, sont très appréciés ; peut-être manquent-elles parfois d'initiative et de désir du risque, font-elles preuve parfois d'une économie trop étroite, pour occuper les postes de commandement dans les grandes entreprises. Du moins réussissent-elles admirablement dans le petit et même le moyen commerce.

Dans les carrières intellectuelles, qu'elles n'ont commencé à rechercher que depuis peu de temps, elles ont à lutter contre la concurrence masculine très vive.

Dans l'ensemble, elles sont très appréciées et réussissent bien, cependant, est-ce préjugé, défaut d'ambition assez fréquent, moindre combativité ou absence d'aptitude, elles sont souvent écartées, à priori, des postes proprement de commandement ; peut-être cet éloignement vient-il d'abord de la répugnance qu'éprouvent beaucoup d'hommes, dans notre civilisation occidentale, a être commandés par des femmes.

Il ne paraît pas que la même réaction s'observe dans le monde Américain ; évidemment, l'exercice du commandement, de l'autorité enlève à la femme certaine poésie, et même de la féminité, mais ne peut-on concevoir qu'elle soit un chef, en certaines circonstances, en mettant en œuvre d'autres aptitudes que celles des hommes. Ne peut-on concevoir, même dans la vie professionnelle une autorité à base de suggestion ; d'influence, analogue à celle qu'exerce à côté du père au foyer, la mère de famille. Il serait navrant, qu'à l'occasion du travail extérieur la femme abandonne tout ce qui caractérise sa personnalité propre, en copiant servilement l'homme.

Section II

Influence du travail féminin sur la vie économique

1° *Inconvénients.* — Le travail féminin exerce certaines incidences sur la vie économique, dont nous avons constaté l'existence un peu plus haut, telles : la diminution de la natalité ; comme ce phénomène s'accompagne d'une diminution de la mortalité, il en résulte une réduction de la main-d'œuvre, apte au travail, et une augmentation du nombre des personnes âgées à la charge de la société.

Depuis quelques années en France, la baisse de la natalité a atteint un point tel, qu'elle a provoqué une diminution pure et simple du nombre des habitants (34.000 en 1938).

D'autre part, l'opinion publique, alertée par des articles de journax à grand tirage, a, bien souvent, au cours des crises qui se sont produites entre les deux guerres, placé l'accroissement du travail féminin parmi les causes du chômage qui affligeait l'économie mondiale.

Même dans les milieux avertis qui considéraient cette opinion sommaire comme singulièrement excessive, il apparaissait parfois que le retour de la femme au foyer simplifierait une situation économique particulièrement délicate, en diminuant quelque peu le chômage des chefs de famille, comme si les personnes économiques pouvaient facilement se remplacer l'une l'autre, telles des pions sur un échiquier.

Or, l'étude attentive des résultats statistiques des derniers recensements, tant en France, qu'à l'étranger, nous a permis de constater que le pourcentage des femmes occupées sur la population recensée était resté stationnaire sensiblement, quand il n'avait pas diminué [1].

L'accroissement consécutif à la guerre en France et en Allemagne, par exemple, ne s'est pas maintenu, du moins en 1931-33.

2°. — Si le chômage, ainsi que nous l'avons vu dans la 2eme partie de cette étude, atteint un peu moins souvent les femmes que les hommes, cela tient sans doute à ce que la main-d'œuvre

1. Nous avons noté cependant p. 46, une légère tendance presque générale à la hausse des effectifs, en nombres absolus, à l'étranger.

féminine moins coûteuse, plus souple et moins spécialisée que la main-d'œuvre masculine, est plus facilement utilisable.

Il est également avéré que dans les cas de chômage elle y demeure plus longtemps, et trouve, beaucoup plus difficilement que ses camarades de l'autre sexe, un emploi [1].

Nous ne pensons pas, pour notre part, et c'est là le point crucial, que l'un des remèdes du chômage, consisterait à interdire le travail féminin ; nous examinerons, dans la quatrième partie, si cette interdiction est pratiquement réalisable et, dans l'hypothèse, où à défaut d'interdiction une « limitation » serait effectuée, quels en seraient les effets sur le chômage. Quoiqu'il en soit, par suite de la médiocrité des salaires consentis aux femmes, certains industriels ou commerçants préfèrent, afin de diminuer leur prix de revient, engager cette main-d'œuvre [2].

Enfin, dans l'exécution des travaux qui leur sont confiés, les femmes ne font pas toujours preuve, du moins certains censeurs le leur reprochent, de la conscience professionnelle désirable. Il en résulte une moindre perfection dans l'exécution, ou le fini du travail. Certaines femmes considèrent parfois ces tâches extérieures comme surajoutées à leur vocation de ménagère, d'épouse ou de mère. Elles s'y intéressent en général moins que l'homme. D'autre part, le fait d'être

1. V. chap. V, p. 300, *Influence des crises.*

2. Il importe de souligner que les femmes ne prennent pas nécessairement la place des hommes, ceux-ci ayant souvent obtenu en fait les emplois occupés antérieurement par des femmes. C'est ainsi qu'un effectif très nombreux d'hommes est utilisé dans les industries textiles, dans les industries du vêtement (tailleurs, chemisiers, cordonniers, bonneterie) dans les industries alimentaires (épiciers, commerces de beurre et de fromage, cuisiniers, confiseurs, ouvriers en conserves de légumes, de viande, de poissons, blanchisseurs, cireurs, dégraisseurs, infirmiers, etc...).

Or cette invasion peu apparente des hommes, dans la sphère d'action réservée aux femmes, consécutive au développement du machinisme, a obligé la femme à chercher ailleurs le moyen d'occuper son temps et de se procurer l'argent nécessaire à l'achat des produits et effets qu'elle a cessé de fabriquer (pain, tissus, etc...

On constate d'autre part, que si comme le suggère M. THIBERT(*crise économique et travail féminin*, p. 26-27), on déduit de la population active, les femmes de l'agriculture (population composée en grande partie de petits propriétaires et de petits fermiers, pour qui le chômage n'existe pas) le pourcentage des femmes parmi les chômeurs dépasse celui de l'occupation féminine : 29,4 % (chômage) en 1931 pour 25,5 % (occupation féminine). Ainsi se trouve corrigée la notion très répandue mais un peu sommaire, que le chômage n'atteint guère les femmes, cette mise au point est nécessaire en ce qu'elle enlève tout fondement à certaines amertumes masculines.

fréquemment maintenues dans des emplois subalternes, où la vicacité de leur esprit et l'habileté de leurs gestes ne trouvent pas à s'employer, contribue à accentuer ce dégoût. Le surmenage et l'épuisement, trop fréquents, conséquences de leur double tâche, ne leur permettent pas de se consacrer entièrement à leur travail extérieur, et les résultats sont inférieurs aux espérances, que leurs qualités et aptitudes pouvaient autoriser.

2° *Avantages.* — En certains cas, la concurrence féminine, dans les domaines où elle était naguère absente, peut être un stimulant vigoureux de la productivité masculine. L'homme, par amour propre, voudra réussir au moins aussi bien que sa compagne.

D'une manière générale, la main-d'œuvre féminine complète par son caractère même, la main-d'œuvre masculine. Elle est intégrée dans l'économie générale et, à ce point de vue, elle ne saurait être supprimée immédiatement sans créer un grave malaise. Il nous semble d'ailleurs que la femme peut apporter à l'entreprise sa collaboration précieuse, dans le domaine de l'organisation administrative ou pratique, selon son intelligence et le niveau de sa culture. D'esprit souvent plus pratique que l'homme, plus organisatrice aussi, elle apercevra plus rapidement que lui les impossibilités matérielles de tel projet séduisant, de tel plan. Grâce aussi à son esprit d'économie, de « fourmi » comme disent certains, assez dédaigneusement, elle saura éviter le gachis et le désordre.

Dans l'ordre intellectuel, la spontanéité et la vivacité plus grandes de son intelligence compléteront la logique du raisonnement masculin.

De la collaboration de l'homme et de la femme dans le travail, peut donc surgir une œuvre plus proche de la perfection.

Section III

Répercussions sociales

Sur le plan social on a surtout reproché au travail féminin d'avoir provoqué la crise de la famille. Peut-être, mais l'on peut aussi penser que la dislocation du cadre familial a rendu possible, ou du moins facilité le départ de la femme. Si bien que l'on est en droit de conclure que cette évolution, quelque opinion que l'on puisse avoir à son sujet, présente un caractère souvent nécessaire. Est-ce à dire qu'il faille assister impuissants à cette dissolution de la famille qui, dans sa tâche sacrée d'éducatrice, serait remplacée par l'Etat «tuteur». Nullement, mais nous croyons qu'une certaine structure familiale, à forme égoïste et repliée sur soi, a vécu.

Nous avons bien le modèle Américain ; si nous en croyons le Père Dillard [1], il est admis là-bas que toutes les femmes travaillent, et comme, dès l'enfance, elles ont été élevées avec les garçons, qu'elles surclassent nettement jusqu'à la fin de l'adolescence, il en résulte un complexe d'infériorité du jeune Américain à l'égard de la jeune fille. Il est fréquent qu'une fois marié l'Américain conserve, en son cœur, ce sentiment assez pénible d'infériorité vis-à-vis de sa femme, sentiment qui risque de fausser leurs relations. Le couple Américain constitue donc l'union de deux bons camarades à base de stricte égalité, le femme étant volontiers condescendante, vis-à-vis de l'homme.

De toute façon, il semble que nous assistions à la modification de la structure de la vie familiale, en fonction de l'évolution de la civilisation et de l'extériorisation des activités féminines. Mais, quelles que puissent être et l'orientation de certains pays, et l'indépendance acquise par la femme, nous estimons que certains principes essentiels à la vie normale de l'organisme familial doivent être maintenus. Sans eux, celui-ci risque de disparaître comme tel, de notre planète, ne fut-ce que momentanément.

Efforcons-nous de rechercher en passant, quels sont, dans

1. V. Dillard, *Jeunes étudiants d'Amérique.*

la nouvelle formule de la famille, les aspects secondaires historiques et ceux susceptibles d'affecter sa vie même.

Que la femme, habituée à organiser sa vie professionnelle, à défendre ses intérêts légitimes parfois menacés, témoigne de plus d'assurance et de personnalité, donne plus facilement et avec aisance son avis, devienne la collaboratrice dans l'ordre intellectuel et un sûr appui, dans l'ordre moral, de son mari, ceci nous apparaît comme un progrès réel ; qu'elle adopte à l'égard de celui-ci un ton moins compassé, plus familier et camarade, ceci est en soi sans grande importance, mais que le foyer devienne simplement un lieu de rencontre temporaire de deux individus, absorbé chacun par ses soucis professionnels et autres, nous paraît susceptible de fausser et de détruire, dans un certain délai, la vie même de la famille.

Celle-ci, en effet, doit constituer une communauté, c'est-à-dire qu'il doit exister entre l'homme et la femme, non pas antagonisme, lutte fécoce, mais collaboration, union de complément entre deux éléments, qui l'un sans l'autre ont une vie diminuée[1].

La stricte égalité des époux, telle qu'elle se manifeste dans certains pays étrangers (Etats-Unis, U.R.S.S.) ne paraît pas devoir donner le bonheur, la femme souffrant inconsciemment peut-être, d'être obligée de supporter seule une lutte souvent âpre, l'homme éprouvant une impression de diminution teintée d'humiliation, en face de sa compagne qui le dédaigne parfois.

La cause de cette souffrance doit être recherchée dans la non conformité de ces êtres à la nature des choses. Au lieu de deux personnes cherchant à se dominer l'une l'autre, ou s'ignorant mutuellement, la réalisation de la communauté familiale exige une synthèse harmonieuse du couple. Au mari, chef de la communauté, appartiennent l'autorité, la charge des décisions graves, en contre partie, c'est lui qui supporte en dernier ressort la responsabilité de la vie du foyer, auquel il apporte l'originalité et la puissance de la pensée, la fermeté du caractère. Mais évidemment, le rôle de la femme demeure de première place. Le mari se doit, avant de prendre toute déci-

1. A moins d'une vocation religieuse ou sociale spéciale.

sion sérieuse, de délibérer avec elle. Si celle-ci sait, tout en s'effaçant « inspirer » les conseils de son mari, elle saura se rendre indispensable en le complétant, et son rôle, comme son influence, seront immences.

Si donc, l'essence même de la vie familiale est maintenue, grâce à l'abnégation des époux et à leur désir de compréhension mutuelle, le développement de la personnalité, l'affermissement du caractère féminin auront pour effet d'élever le niveau de la communauté familiale, qui y gagnera en intensité et en profondeur de vie.

Nous formons le souhait que, même si la femme française est obligée de travailler dans bien des cas, elle conserve néanmoins sa féminité et cherche à plaire à son mari par des délicatesses et des attentions ; ceci ne l'empêchera pas de donner son avis motivé, en cas de décisions graves, concernant l'éducation des enfants, par exemple, avis que son mari suivra, d'autant plus volontiers qu'il reconnaîtra son sens humain et réaliste.

Il est bon cependant que la décision soit prise en dernier ressort par le père, toujours chef de la famille, quel que soit, à l'extérieur, l'emploi occupé par sa femme.

Enfin, nous sommes en droit d'espérer que, grâce à l'éducation plus forte et éclairée donnée par une mère qui travaille ou qui a travaillé, les enfants deviendront des hommes plus généreux, de caractère mieux trempé.

Conclusion

En face de l'étendue des effets du travail féminin dans toutes sortes de domaines, certains esprits demeurent inquiets ou perplexes. Cette force neuve qu'il nous est difficile d'arrêter, est-elle susceptible de modifier profondément les aspects de la structure économique et surtout sociale de notre monde ?

Cette attitude appelle de notre part quelques observations de bon sens. Tout d'abord, l'apparition de l'élément féminin dans la vie active moderne n'est pas si récente que certains le pensent, si l'on se réfère aux indications données dans la première partie de ce travail [1], on peut seulement noter que

1. Page 7.

l'activité extérieure des femmes s'étend aux classes sociales qui n'avaient pas été touchées, au début de l'industrialisation.

Ces femmes deviennent, de plus en plus, des salariées, alors que dans le même temps a diminué le nombre des petites patronnes, notamment dans l'agriculture, et celui des travailleuses isolées.

Au point de vue physiologique, le travail d'usine ne semble pas fait pour l'organisme féminin ; par sa nature même il consiste à effectuer pendant 8 heures par jours des efforts physiques assez pénibles. Il est donc à déconseiller dans la mesure du possible[1].

D'autre part, s'il est pratiquement impossible de déterminer d'exacte façon le lien de causalité, qui unit le travail féminin extérieur et des phénomènes de l'envergure de la dénatalité, il n'en est pas moins vrai que le travail de la mère de famille est *difficilement compatible* avec la naissance, l'éducation et le développement normal, tant physique que spirituel des enfants. Il faut supposer chez ces mères une résistance, un héroïsme et des dons qui se rencontrent rarement.

Par ailleurs, l'activité extérieure développe chez beaucoup de femmes, même moyennes, des aptitudes psychologiques et des qualités morales que l'oisiveté le train-train des besognes ménagères ne leur auraient sans doute pas apportées. Il convient de s'en réjouir, et, d'autre part, de se féliciter, sans grande réserve, des effets heureux du travail chez les jeunes filles, les célibataires et les femmes, qui ne peuvent espérer d'enfants.

Mais, à moins d'une réorganisation complète de notre vie sociale, il faut souhaiter l'abandon de ce travail toutes les fois où il y aura création d'un foyer, à moins qu'il ne s'agisse de femmes qui se consacrent aux carrières libérales et qui, en raison même de leur situation, disposent de loisirs et de possibilités de se faire aider.

Nous étudierons, dans la dernière partie de cette étude, les conditions qui devraient être réalisées, dans tous les cas où l'activité de la femme, par la force des choses, doit être maintenue.

1. *Médecine et Travail*, t. I, *Le travail et la femme*, Dr. Soubrane, groupe Lyonnais d'études médicales philosophiques et biologiques, p. 218.

QUATRIÈME PARTIE

La part du travail féminin dans la vie française d'aujourd'hui

Nous avons examiné sous ses principaux aspects les caractères du travail féminin, à la lumière des derniers recensements connus, ses fluctuations depuis le début de ce siècle, ses origines, et ses éventuelles répercussions. Il nous reste à étudier — et ceci constitue la partie la plus incertaine de cette étude — les récentes réalisations de la législation, et l'orientation que nous souhaiterions voir donner, tant à la réglementation qu'à la pratique, dans les conditions actuelles, de l'emploi de la population féminine.

Cette population féminine, qu'à la suite de la signature de l'armistice, le gouvernement de la France redoutait de voir contrainte au chômage, devient de jour en jour plus nécessaire, maintenant qu'il s'agit de remplacer la main-d'œuvre masculine astreinte au service obligatoire du travail, ou travaillant en Allemagne. Dans l'agriculture, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et administratives, les femmes jouent un rôle analogue à celui qui leur était dévolu, au cours de la grande guerre, dans l'économie française. C'est dire qu'on ne saurait se passer d'elles.

Nous savons d'autre part qu'effrayés par la dénatalité qui accable la France, d'excellents esprits ont tenté, avant nos désastres, de raffermir l'institution familiale fortement ébranlée, par diverses attaques, et surtout ravagée intérieurement par suite du développement excessif de l'individualisme.

Le travail féminin, nous l'avons vu, peut exercer des répercussions fâcheuses sur la natalité, du moins peut-on affirmer, sans témérité, qu'il est très difficilement conciliable avec de nombreux enfants. La cause essentielle du travail féminin étant la nécessité, il s'agissait donc, pour le législateur, d'améliorer sensiblement la situation matérielle du chef de famille, de manière à lui permettre de subvenir à l'entretien des siens. Il se devait aussi de restituer, et même de donner à l'épouse et à la mère, dans la vie civile et sociale, la place qui correspond à sa dignité et à la qualité de ses fonctions dans la société moderne.

Nous étudierons, en conséquence, les réalisations de la récente réglementation [1], concernant la famille et la femme en particulier.

— l'essai d'une réglementation assez stricte du travail féminin avec la loi du 11 octobre 1940, et les propositions relatives à la modification de ce texte.

— les dispositions qu'il nous paraît indispensable d'adopter, si l'on veut remédier aux effets nocifs du travail de la femme.

1. Nous avons eu l'occasion de signaler, au cours de cette étude les dispositions antérieures, prises, afin de protéger le travail féminin (interdiction des travaux dangereux, des travaux souterrains dans les mines, loi sur les sièges, limitation de la durée de travail. Cf. 2e partie, chap. II, p. 186. — 1re partie, p. 14. — 3e partie, p. 319 et suiv.

CHAPITRE PREMIER

LES REALISATIONS APPORTEES PAR LES TEXTES RECENTS

Nous distinguerons les améliorations d'ordre pécuniaire apportées à la situation de la famille et de la femme, et les modifications au statut de la femme, présentant un caractère moral.

Section I

Améliorations d'ordre pécuniaire

Beaucoup de bons esprits reconnaissent facilement que le travail de la mère, en dehors du foyer, distend le lien familial, et que, selon la formle de la Tour du Pin [1] « Lorsque la famille se dissout, non seulement le lien social disparaît mais l'humanité même ».

Afin de limiter autant que possible le travail extérieur féminin, la solution la plus obvie consiste à augmenter la rémunération du chef, en proportion de ses charges.

Tel fut l'objet de la loi du 11 mars 1932 tendant à instituer un régime d'allocations familiales obligatoire. Cette loi a eu pour effet de généraliser la pratique d'une institution d'initiative privée qui, appliquée en France, à titre particulier, depuis la fin du siècle dernier, a pris, notamment depuis 1918 [2], une très rapide extension. Toute l'économie de la loi reposait sur

1. Citation rapportée par Magdeleine CAUNES, *Des mesures juridiques propres à faciliter la présence de la mère au foyer*, thèse de doctorat, Paris, 1938.

2. La 1re application générale de ce système a été faite dans l'industrie grenobloise, sur l'initiative de M. Romanet.

le principe de la compensation entre employeurs. Ce principe a été maintenu par le décret du 29 juillet 1939, appelé improprement « Code de la famille ». Il ne constitue pas une totale codification des textes, intéressant la famille, mais plutôt une tentative d'harmonisation des régimes pré-établis. Il laisse notamment subsister l'organisation des Caisses de compensation. Les nouvelles dispositions réglementaires ont pour objet :

— d'accroître le nombre des ayant-droit aux prestations légales, de manière à étendre à l'ensemble de la population active le bénéfice des allocations familiales.

— de soumettre à un même régime (sous réserve du maintien partiel des droits acquis) tous les chefs de famille résidant dans une localité.

— de supprimer le droit aux allocations, pour le premier enfant, et d'instituer, en contre partie, une prime à la première naissance attribuée dans certaines conditions. à l'ensemble de la population active, et non active. Cette prime constitue plutôt un encouragement à la natalité qu'une aide pour élever le premier enfant.

Le taux minimum de la prime est de 2.000 fr.

Une loi du 18 novembre 1942 assimile à l'enfant premier né, en vue de l'allocation de la prime, ou du paiement de la 2e fraction, le 2e enfant de nationalité française, lorsque le premier n'est pas né viable, ou s'il est mort avant 6 mois. Cette seconde naissance doit survenir en France, dans les deux années qui suivent la première.

— de substituer, dans la plupart des cas, à l'ollocation, dite de la mère au foyer, l'allocation de salaire unique [1]. Cette allocation remplit un double but : compenser pécuniairement le sacrifice de la mère qui abandonne son salaire [2], dédommager le mari des frais nécessités par une personne à charge.

1. Cette substitution a lieu toutes les fois où l'allocation de la mère au foyer était attribuée, en contre partie d'un travail effectif. L'allocation de la mère au foyer n'est donc attribuée qu'en cas d'accident du travail entraînant la mort ou une invalidité, de chômage total, de retraite des vieux travailleurs.

2. Cette notion de compensation pécuniaire d'un sacrifice de gain qui devrait s'effectuer dans la joie, puisqu'il s'agit pour la mère de vivre la vie de son foyer, peut paraître à certains bien matérialiste : mais, étant donné les difficultés matérielles actuelles, il s'agit, ainsi que l'a écrit Van der Mesch, dans le *Journal*, en 1926, « de permettre à celles qui considèrent comme un devoir de garder le

— de chercher à rapprocher la situation des chefs de famille, en dehors de toute considération de travail professionnel ; c'est ainsi que la population non active est appelée à bénéficer des allocations familiales, de l'allocation de la mère au foyer, en cas de chômage total (loi du 11 octobre 1940), et de la prime à la première naissance ; que des allocations spéciales d'assistance, se rapprochant des allocations familiales professionnelles, ont été attribuées aux chefs de famille, dépourvus de ressources ; c'est ainsi, enfin, que les allocations familiales professionnelles ont été maintenues aux titulaires d'une pension de guerre, d'une retraite de vieillesse ou d'invalidité de l'Etat, aux bénéficiaires de congés de maladie, de maternité, aux victimes d'accidents du travail dans certaines conditions.

— d'instituer, pendant un délai de 5 ans, à dater de la publication (6 juin 1941) d'une loi du 31 mai 1941, un pécule d'installation à la terre, réservé aux salariés de l'industrie et du commerce, ayant au moins un enfant à charge, qui s'engagent à exercer pendant 10 ans une profession agricole ou artisanale rurale.

Les taux des allocations familiales, prévues par le Code de la famille sont fonction du salaire moyen départemental. Un barême spécial est prévu, d'une part, pour les communes urbaines, d'autre part, pour les communes rurales.

D'une manière générale, par suite de la suppression de l'allocation au titre de l'enfant unique, et de l'enfant de premier rang, le régime actuel des allocations familiales est beaucoup moins favorable que l'ancien, soit pour les familles d'un seul enfant, soit pour les familles de deux enfants. Il est sans changement pour les familles de trois enfants et beaucoup plus avantageux, à partir du quatrième enfant — constituant ainsi un encouragement aux familles nombreuses.

D'autre part, la nouvelle réglementation substitue au lien de filiation, d'adoption ou de tutelle, la notion de charge réelle, pour la détermination du droit aux prestations légales.

Enfin, les limites d'âge ont été portées de 17 à 20 ans, en

foyer et d'élever les enfants l'accomplissement, sans un sacrifice trop sensible, de ce dernier devoir, déjà bien assez rude en soi ». Cité par Mlle Caunes, *Des mesures juridiques propres à faciliter la présence de la mère au foyer.*

cas de continuation d'études, de 14 à 15 ans dans l'hypothèse contraire, maintenues à 17 ans, lorsqu'il y a apprentissage, infirmité ou maladie chronique.

Ces diverses dispositions ont été complétées et améliorées par quelques textes nouveaux, tels la loi du 11 octobre 1940, accordant aux chômeurs pour leurs enfants à charge les allocations familiales et l'allocation de la mère au foyer, la loi du 25 septembre 1942 accordant à une catégorie de salariés, les fonctionnaires, des avantages de rémunération, proportionnellement à leur situation de famille. Ce supplément dit « familial », assez minime pour une famille de deux enfants (5% du traitement et du supplément de traitement s'élève à 25% pour 4 enfants à charge).

Afin de sauvegarder l'équité, les majorations accordées varient en fonction des tranches de traitement ; au-dessus de 30.000 fr. elles cessent d'être comptées pour leur totalité.

— La loi du 9 septembre 1942, accordant le bénéfice des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique aux veuves chargées de famille.

— La loi du 17 novembre 1941 a étendu, temporairement, aux jeunes ménages sans enfants, ne jouissant que d'un seul revenu professionnel, le bénéfice de l'allocation de salaire unique, ceci pendant les 2 ans qui suivent leur mariage. Ces dispositions tendent à apporter au jeune ménage qui se crée, et qui est assailli de mille difficultés, une aide temporaire qui facilite son établissement, et la constitution d'une famille.

— La loi du 15 février 1941, précisée par des circulaires subséquentes, a amélioré la situation des malades au regard des allocations familiales ; elles sont versées pendant 6 mois et, en cas de grossesse, pendant 3 mois, (6 semaines avant et 6 semaines après les couches).

Les buts que se sont proposés les auteurs du Code de la Famille et des textes subséquents, sont :

— l'aide matérielle et appréciable à la famille nombreuse, considérée comme telle à partir du troisième enfant.

— les avantages particuliers donnés aux familles de cette catégorie, à titre d'exemple et d'encouragement pour les autres familles.

— l'aide aux jeunes ménages, souvent dans la gêne, et que

l'augmentation normale de leur famille risquait de placer dans la misère.

— l'amélioration de la situation des veuves, mères de famille nombreuse.

— l'amélioration de la situation du chef de famille, afin de lui permettre de garder sa femme auprès de lui (allocation de salaire unique), la substitution, en somme, à une notion de la vie purement individuelle, d'une conception communautaire.

Les allocations pour charges de famille apportent donc une aide intéressante aux ménages de salariés : c'est ainsi qu'un père de famille de 5 enfants, résidant à Paris, dont la femme ne travaille pas, bénéficie de 120% (90% : allocations —30% salaire unique) du salaire moyen départemental, fixé pour la région à 1.700 fr. soit 2.040 fr. Dans bien des cas de familles nombreuses, l'allocation du Code de la Famille double le traitement proprement dit.

Beaucoup de personnes, qui croient d'ailleurs en la réelle efficacité des allocations familiales pour le retour au foyer des mères, obligées de travailler, par stricte nécessité économique, estiment que les taux de ces allocations devraient être sensiblement relevés, pour les assortir au prix de la vie : on a proposé notamment de porter à 30 et 50%, selon les charges, l'allocation de salaire unique, de rétablir l'allocation familiale au premier enfant. Un autre moyen consisterait à modifier plus fréquemment, en fonction du coût de la vie, les taux du salaire moyen départemental. L'augmentation des taux en question, réalisée en 1942, doit se renouveler.

On s'est demandé[1] s'il n'y avait pas lieu de modifier le régime institué par le Code de la Famille, en fixant les allocations au prorata du traitement ou salaire — par analogie avec les dispositions prises à cet égard pour les fonctionnaires (L. du 25 septembre 1942)[2]. A l'appui de cette thèse, on fait

1. Article du *Temps*. 11 janvier 1942 : Allocations familiales et salaires. Interwiew de M. Boverat dans *Demain*, octobre 1942 : Faut-il relever les allocations familiales ?

2. Le statut des fonctionnaires (Loi du 14 septembre 1941) instituait un traitement familial de base, correspondant à une famille de 2 enfants, des abattements de rémunération de l'ordre de 5 et 15% étaient prévus à l'encontre des fonctionnaires de 35 ans, qui n'avaient qu'un enfant, ou n'en avaient aucun. Ces dispositions n'ont pas été intégralement appliquées, il n'en reste pas moins qu'à l'ancienne notion individualiste, selon laquelle le traitement de base est

valoir que les charges occasionnées par les enfants varient selon le standing de vie des intéressés : les dépenses de vêtement, de logement, d'instruction, notamment, sont plus élevées chez un ingérieur, que chez un manœuvre — qu'en somme les allocations doivent tendre à donner au chef de famille le niveau de vie, dont jouit son collègue célibataire ou marié sans enfant — selon la formule « A travail égal, niveau de vie égal ».

Les représentants des milieux ouvriers se sont élevés contre cette conception, en faisant valoir que la formation intellectuelle d'un enfant est avant tout fonction des dispositons qu'il présente, et sont étrangères à la situation de famille de ses parents — et que si les établissements secondaires comptent jusqu'à présent peu d'enfants des classes modestes, c'est que les ressources des parents ne le leur permettent pas de faire poursuivre à leurs enfants des études, quelque doués qu'ils puissent être ; restent les autres frais, trop peu différents, pour justifier une modification du système.

Le système de la proportionnalité des allocations au traitement ou salaire paraît plus juste en soi, si le niveau de vie des classes modestes est assuré, mais, étant donné la misère de certaines familles ouvrières à l'heure actuelle, il serait, pensons-nous, plus équitable de se limiter, du moins pour le moment, à une révision des taux des allocations familiales. Il convient d'ailleurs d'observer que si le supplément familial de traitement (Loi du 25 septembre 1942) est fonction du montant du traitement dont il représente, en fait, un pourcentage variant avec le nombre d'enfants, les différences que pourrait accuser le taux de ce supplément, selon les échelles de traitement des différentes catégories de fonctionnaires sont très atténuées, grâce au décompte dégressif, par tranche de traitement, dudit supplément. — C'est ainsi que la majoration est décomptée pour la totalité, en ce qui concerne la tranche allant de 0 à 30.000, pour la moitié, en ce qui concerne la tranche de 30 à 60.000 etc...

Il ressort, d'ailleurs, d'une note de M. Rouast [1], professeur

celui du célibataire, tend à se substituer la notion familiale. Le salaire comporterait 2 éléments, le premier représentant la rémunération du travail accompli, le deuxième qui varierait avec la situation de famille.

1. *Recueil critique Dalloz*, 1er cahier 1941.

à la Faculté de Droit de Paris, que « les allocations familiales ne constituent pas un sursalaire que le travail des intéressés ne saurait justifier, parce qu'il n'est pas plus productif que celui des autres ouvriers, mais sont dûes en vertu de la *justice sociale*, laquelle veut que le travailleur puisse faire vivre sa famille, et qu'il ne soit pas victime d'avoir fait son devoir envers le pays, en lui donnant des enfants ».

En même temps, qu'il donnait à la famille une aide substantielle le législateur moderne s'est préoccupé de la garantir contre certains risques : maladie, chômage, invalidité, décès, de la protéger en cas de maternité. Tel est l'objet de la législation sur les Assurances sociales : nous étudierons spécialement le régime des prestations en cas de maternité et de décès, éventualités au sujet desquelles une législation récente est venue corriger quelques unes des lacunes de l'ancienne réglementation

a) *Maternité* : Les prestations allouées à cette occasion se divisent en :

prestations en nature,
indemnités de repos,
primes d'allaitement.

Les prestations en nature sont accordées aux femmes personnellement assurées, pour toute naissance d'enfant légitime ou naturel, et aux femmes légitimes d'assurés, pour toute naissance d'enfant légitime de l'assuré ; il s'agit, en l'espèce, du remboursement des frais pharmaceutiques et médicaux.

Les primes d'allaitement et les bons de lait étaient, jusqu'au 1er juin 1941, réservés aux femmes personnellement assurées. La loi du 29 mai 1941 a étendu l'attribution de ces allocations aux femmes d'assurés sociaux qui, jusqu'à présent, ne pouvaient bénéficier de ces primes qu'à titre facultatif, cette extension ne vaut que pour les enfants légitimes.

Les primes d'allaitement sont dûes dès qu'il y a allaitement au sein total et partiel, elles varient entre 175 fr. par mois pour le premier enfant et 250 fr. pour le 2e ; 850 fr. pour toute la période d'allaitement du premier enfant et 1.250 fr. en ce qui concerne l'allaitement du second.

Les bons de lait sont accordés aux femmes qui ne peuvent

allaiter leur enfant, si cet enfant est élevé par l'assurée à son domicile.

Les indemnités de repos sont dûes lorsque la femme interrompt son travail, pendant les 6 semaines qui précèdent, et les 6 semaines qui suivent les couches. Ces indemnités journalières sont égales au 1/60° du salaire mensuel. (Minim. de 5 à 8 fr., maximum. de 50 fr.) Elles ne sont attribuées en conséquence qu'aux seules assurées.

b) *L'assurance décès* est versée au conjoint survivant ou, à défaut, aux descendants. S'il n'y a ni conjoint, ni descendant, le capital revient aux ascendants, qui étaient, au jour du décès à la charge de l'assuré. Ce capital est égal au montant du salaire, perçu par l'assuré, au cours des 3 mois civils précédant l'interruption du travail [1].

Le capital au décès est majoré de 100 fr. par enfant de moins de 16 ans, non salarié et à la charge de l'assuré [2].

D'autre part, toute veuve d'assuré, qui conserve à sa charge trois enfants vivants, légitimes, reconnus ou adoptifs de moins de 14 ans, antérieurement à la charge de l'assuré, a droit à une pension temporaire d'orphelin pour chacun de ces enfants de moins de 14 ans, au delà du second. Si les enfants d'un assuré sont orphelins de père et de mère, chacun de ceux qui sont âgés de moins de 14 ans a droit à une pension temporaire d'orphelin. — Celle-ci est fixée à 240 fr. par an et par enfant. Les enfants de moins de 16 ans en apprentissage, ou qui poursuivent leurs études, ou qui sont infirmes, ou malades incurables sont assimilés aux enfants de moins de 14 ans.

Même si on y ajoute, en application de la loi du 9 septembre 1942, les allocations familiales et l'allocation de salaire unique, cette protection est bien insuffisante, surtout dans les circonstances actuelles. Aussi nombreuses sont les veuves, chargées d'enfants, obligés de travailler pour faire vivre-leur famille.

c) *Enfin en cas de chômage*, le travailleur involontairement privé de son emploi, perçoit des allocations journalières pour

1. Loi du 6 janvier 1942.
2. Loi du 15 février 1941 (art. 8), *J. off* du 9 avril.

lui-même et pour les personnes à sa charge, allocations dont nous avons indiqué le montant dans la deuxième partie de cette étude — (de 7 à 14 fr. pour le chômeur, de 3,50 à 7 fr. pour les personnes à charge du chômeur, à l'exception des enfants ouvrant droit aux allocations familiales) [1]. Ils bénéficient en outre des allocations familiales et de l'allocation de la mère au foyer. D'autre part, la législation sur les Assurances Sociales prévoit que les garanties attribuées par la loi aux assurés obligatoires (en cas de maladie, de maternité, par exemple). sont maintenues aux intéressés, qui se trouvent en état de chômage involontaire, par manque de travail. La durée de cette garantie ne peut dépasser 2 trimestres civils consécutifs au cours d'une même année. Une retenue de 60 fr. doit avoir été effectuée pour les quatre trimestres civils, précédant celui au cours duquel le chômage à commencé.

Enfin, une retraite est accordée aux vieux travailleurs de plus de 65 ans [2], aux assurés sociaux de 60 ans au moins ; elle est calculée compte tenu des versements. L'assuré social peut demander la réversibilité de la moitié de sa pension sur le conjoint survivant, à charge de supporter sur cette pension une réduction proportionnelle. Depuis longtemps déjà, les fonctionnaires bénéficient de retraites qui constituent les modèles du genre.

Les risques de vieillesse, invalidité, maladie, maternité, sont couverts, en ce qui concerne la femme de l'assuré, par une Assurance spéciale assez peu avantageuse, grâce à une cotisation de 30 fr. par trimestre, les veuves et les divorcées ne peuvent en bénéficer. Cette assurance donne droit aux indemnités de repos si la mère était inscrite avant la grossesse, à une pension d'invalidité en cas d'incapacité totale d'assurer les soins du ménage, à une pension de vieillesse, cette assurance garantie par l'Etat est peu utilisée, car elle offre moins d'avantages que nombre de sociétés privées.

D'une manière générale, nous observons chez le législateur moderne une tendance très nette à aider pécuniairement la famille et à la protéger, au moins matériellement, contre les difficultés de la vie. Ainsi se trouvent, sinon supprimées,

1. V. page 216.
2. L. du 14 mars 1941 (*J. off.*, du 15 mars).

du moins atténuées, certaines des causes du travail féminin. Grâce aux allocations du Code de la famille, l'occupation extérieure de la femme est moinsf réquemment une nécessité, grâce à l'aménagement des Assurances Sociales, et à la réglementation relative à l'aide aux travailleurs sans emploi (L. et D. du 11 octobre 1940), les risques de maladie, de chômage, les premiers frais après décès sont partiellement couverts, la maternité est encouragée, même s'il s'agit de femmes d'assurés, non assurées elles-mêmes parce que ne travaillant pas. Or, nous savons que la crainte de ces risques constitue une des causes du travail féminin.

Nous croyons pouvoir affirmer, qu'ainsi que le remarquait M. Rouast, les réformes accomplies s'inspirent du concept de justice sociale, et sont une application vivante, quoique imparfaite nécessairement, de l'Encyclique «Quadragesimo anno »[1]. Le Pape demandait, en effet, qu'on payât à l'ouvrier « un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. Il ajoutait « Assurément les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est, non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans ou de petits commerçants. Mais il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge ou de la faiblesse des femmes. C'est à la maison, avant tout, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques qu'est le travail des mères de famille. C'est donc par un abus néfaste, et qu'il faut à tout prix faire disparaître que les *mères de famille*, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice ».

« On n'épargnera donc aucun effort, en vue d'assurer aux pères de famille une rémunération suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. La justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes, qui garantissent à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions ».

Ces réformes sont encore incomplètes, elles témoignent

1. *Quadragesimo anno*, cité par le P. RUTTEN O.P. *La doctrine sociale de L'Eglise*, p. 341.

cependant que la notion de « juste salaire », c'est-à-dire de salaire correspondant aux besoins individuels et familiaux tend à se substituer à celle de salaire minimum vital, que les syndicats avaient réussi à imposer dans la pratique, afin de mettre un terme aux abus de la liberté du travail sans contrôle. Ce régime du libre jeu de l'offre et de la demande qui a été appliqué, en fait, pendant une grande partie du XIX^e siècle, a illustré tristement la théorie du salaire nécessaire que Lassalle pour la stigmatiser a empruntée à Malthus et à Ricardo. Le salaire, considéré comme une marchandise, ne peut, selon cet auteur, être défini d'après une règle morale : « Sa moyenne reste toujours réduite, à l'entretien nécessaire, communément en usage chez le peuple, pour la conservation de la vie et sa reproduction. Tel est le point autour duquel s'agite continuellement en oscillations de pendule, le salaire réel, sans pouvoir jamais s'élever longtemps au-dessus, ni s'abaisser longtemps au-dessous ».

En réaction contre cette conception, les Saint Simoniens estimaient que la liberté du travail devait être supprimée, et que l'Etat devenu maître des instruments de production était appelé à les distribuer au mieux de l'intérêt général. Banquier de la communauté, l'Etat devait fournir les capitaux aux individus les plus aptes à en tirer parti, de telle sorte que personne ne fût oisif et que chacun reçût un revenu *proportionné à ses capacités*[1].

Cette ingérence de l'Etat dans l'organisation de la production, afin de l'améliorer et de l'accroître, ainsi que dans la technique de la répartition des biens, caractérise l'Ecole socialiste française. La condamnation de la libre concurrence que présupposait cette doctrine a porté ses fruits : le salaire fait maintenant l'objet de réglementations précises, qui s'efforcent de l'adapter non seulement aux capacités — ce qui est

1. Au point de vue du mode de détermination du salaire, une notion nouvelle fait son apparition : remplacement du salaire aux pièces et au temps, par le salaire au produit. Les partisans de l'adoption de cette mesure font valoir qu'elle serait une solution élégante de la question sociale. L'ouvrier serait considérablement intéressé par son travail, puisque de son rendement dépendrait le montant de son salaire. La production d'autre part, irait en croissant. Cette rémunération au produit constituerait un 2^e salaire variable selon l'importance de la production. Cf. SCHUELLER, *La Révolution de l'Economie.*

insuffisant — mais encore aux besoins du salarié, et des personnes dont il a la charge. Cédant à de justes préoccupations familiales, les gouvernements depuis quelques années s'efforcent d'appliquer un salaire familial relatif, c'est-à-dire variable d'après le nombre d'enfants. Des esprits généreux estiment que ce système présente divers inconvénients sérieux :

— il conserve un caractère trop individualiste, puisqu'il est fonction du nombre d'unités composant la famille.

— il donne lieu à des difficultés d'attribution, liées à la quasi impossibilité de calculer, de façon équitable et simple, la charge correspondant aux besoins minima de chacune de ces unités.

— enfin surtout, il soulève des objections d'ordre moral, dans la mesure où il dispense le chef de famille de prévoir et même d'épargner au prix de sacrifices, les sommes nécessaires à l'entretien de ses enfants

Le régime envisagé du salaire familial absolu ne saurait intervenir pour le moment, d'abord par suite des circonstances économiques, et aussi par insuffisance d'esprit de sacrifice et de prévoyance.

Quoiqu'il en soit la réglementation actuelle des allocations familiales constitue déjà un très gros progrès que deux exemples illustreront :

Le niveau d'existence d'un célibataire et des ménages sans enfant ou avec 1, 2, 3, 4 enfants pouvait, avant l'application des allocations familiales, être évalué comme suit [1] :

Célibataire = 100			
ménage sans enfant = 94	(femme travaillant)		
— avec 1 enf. = 73	d°		mère ne travaillant pas
— avec 2 enf. = 60	d°		38
— avec 3 enf. = 52	d°		33
— avec 4 enf. = 46	d°		29

Les allocations ont réduit ces écarts considérables entre les ménages avec enfants, surtout lorsque la mère ne travaille pas, et les célibataires ou les ménages sans enfant.

D'après une enquête de l'Institut de conjoncture, en no-

1. Cité par M. Sauvy, *Richesse et population*, p. 62. A partir de 2 enfants, étant donné les difficultés de cumuler les charges de la mère de famille, et de la salariée, la femme a été indiquée, comme ne travaillant pas.

vembre 1931, les indices seraient désormais évalués comme suit,selon que la femme travaille ou ne travaille pas.

Situation	Besoins	Niveau d'existence	
		Femme travaillant	Femme ne travaillant pas
Célibataire ..	100	100	100
Mén. sans enf.	180	97	64
— 1 enf. ...	230	76	58
— 2 enf. ...	280	66	52
— 3 enf. ...	330	63	52
— 4 enf. ...	380	62	52

Il n'empêche qu'un gros effort a déjà été fait, qu'il paraît souhaitable de continuer dans cette voie — et même de parfaire ces réformes. C'est ainsi que le législateur s'il s'est préoccupé, et à juste titre, des veuves de salariés chargées de famille n'a pris, jusqu'à présent, aucune disposition en faveur des veuves de salariés sans enfant [1], ou des veuves avec enfants dont le mari n'était ni assuré social ni tributaire du Code de la famille, ou dont les enfants ne sont plus à charge. Ces dernières, après une vie de labeur passée à élever leur famille, et qui n'ont pu réaliser d'économies, doivent retourner à l'usine ou chercher des ménages.

L'Angleterre nous a précédés dans cette voie. C'est ainsi que les veuves d'assurés sociaux bénéficient dans ce pays, d'une pension propre [2]. D'après le Widow's act de 1925, les veuves reçoivent une rente de 10 shilling par semaine jusqu'à leur remariage éventuel, ou jusqu'à leur soixante dixième année. Cette indemnité avait été portée avant guerre à 18 shilling par semaine. Mais les assurances sociales ne constituent pas comme en France un système cohérent : toute initiative est, jusqu'à présent, laissée aux Compagnies privées aussi le « plan Beveridge » pour lequel l'opinion anglaise s'est passionnés récemment, préconise-t-il un véritable réseau d'Assurances aboutissant à la suppression du pauvre : les veuves n'ont pas été ou-

1. Sauf s'il s'agit de fonctionnaires pour lesquels existe, au profit de la veuve, le droit à pension de réversion dans tous les cas ; c'est bien la notion de protection de la femme dénuée de ressources, à la mort de son mari, qui est à l'origine de ces dispositions, puisque, en cas de prédécès de la femme, fonctionnaire, le mari ne bénéficie d'aucune retraite.

2. Mlle CAUNES, *Des mesures juridiques propres à faciliter le retour de la mère au foyer*, p. 185 et suiv.

bliées ; d'après ce projet une assurance leur garantit une rente de 40 schilling par semaine, si elles ne travaillent pas, avec réduction compensatrice des revenus éventuels [1].

En ce qui concerne les veuves, le régime de protection et d'assurance prend donc un caractère de plus en plus bienveillant ; des veuves chargées de famille il tend à s'appliquer aux veuves d'assurés sociaux, et même peut être prochainement à toutes les veuves en certains pays. L'homme s'assure chaque jour davantage contre les risques qui le menacent. A certains égards, cette crainte de l'aventure, ce système de protection contre un grand nombre d'éventualités, qui peuvent avoir pour effet de nous priver de notre emploi ou de nous réduire à la misère (maladies, mort, invalidité, maternité), peuvent agir comme un frein de l'initiative et de l'activité personnelle — Puisque je suis à l'abri de la plupart des dangers qui autrefois me menaçaient, inutile de m'inquiéter, de chercher à améliorer mon sort et celui des autres, qui bénéficient de la même protection que moi — d'où arrêt du progrès, vie rétrécie. Mais, outre que nous sommes encore bien éloignés d'une telle situation, nous pensons que rien ne doit être épargné afin de diminuer dans le monde la somme de la misère, et il n'est pas niable que les risques contre lesquels l'homme moderne tente de se défendre y conduisent plus ou moins directement.

Quoiqu'il en soit, les allocations familiales, en améliorant la situation pécuniaire des familles nombreuses, les nouvelles dispositions de la législation sur les Assurances Sociales, en restreignant les risques susceptibles de faire perdre au travailleur le minimum indispensable à sa vie, font disparaître, ou rendent moins pressantes les causes qui incitent les femmes à travailler (nécessité économique crainte du chômage du mari, de son indisponibilité, de son décès).

L'œuvre réalisée est donc considérable, et marque un très sensible progrés de la législation sociale.

Toutefois, si l'allocation de salaire unique et la prime à la première naissance constituent une aide appréciable aux familles, qui en peuvent bénéficier, il est clair que des sacrifices

1. Renseignements donnés par *Monde Ouvrier* du 30 janvier 1943. Voir également « Le plan Beveridge », Victor DILLARD, *Cité Nouvelle* du 25 février 1943 p. 372.

ont été demandés aux familles restreintes en faveur des familles nombreuses et que, dans certains cas, ces familles sont trop nettement défavorisées. Telle est la situation des familles à enfant unique, chez lesquelles ne rentre qu'un seul salaire, et qui ne reçoivent plus aucune allocation pour leur enfant âgé de plus de 15 ans même s'il poursuit ses études, ou est placé en apprentissage.

Section II

Améliorations d'ordre moral

Nous avons constaté, dans la deuxième partie de cette étude, qu'à côté des causes proprement économiques du travail féminon, se manifestait chez certaines le besoin d'une autre vie plus indépendante, plus favorable au développement de la personnalité. Les femmes des classes moyennes et même supérieures se sont mises à travailler ; complètement libres dans l'exercice de leur travail, elles étaient, dans leur vie privée et familiale, soumises assez strictement et en certains domaines, même mesquinement, à l'autorité maritale. On a bien souvent cité le cas de la femme qui, provisoirement éloignée de son mari, apprenait que son enfant résidant en pays étranger, était gravement malade. Faute d'autorisation maritale, cette femme ne pouvait obtenir le passeport qui lui eût permis de se rendre au chevet de son enfant.

Dans la famille, avant la Révolution française, le rôle juridique de la femme est nul, mais elle jouit d'une grande considération, et peut, en fait, exercer certains métiers (commerce) [1]. La Révolution proclame le principe théorique de l'égalité des sexes, mais paraît hostile à la défense des droits féminins.

La législation du Code civil a été conçue, ou tout au moins mise en forme à une époque, où les femmes n'exerçaient pour ainsi dire pas, sauf dans les classes populaires, de professions extérieures. Déjà la loi du 13 juillet 1907 autorisait la travailleuse à disposer dans une certaine mesure, de son

1. Il est intéressant d'observer que, selon le droit féodal, le titulaire d'un fief avait les mêmes prérogatives, et les mêmes devoirs qu'il fût homme ou femme.

salaire. Peu à peu, nous l'avons signalé dans la deuxième partie de cette étude[1], les femmes ont été autorisées à exercer la plupart des professions libérales. Il restait à revaloriser la situation de la femme mariée, tout en maintenant à l'homme, lorsqu'il est capable de l'exercer dignement, la qualité de *chef de famille.*

Cette conception s'est peu à peu précisée dans la doctrine ; elle a abouti, dans la pratique, à une modification du Code civil[2], notamment des articles 212 à 226. Aux termes de l'art. 216, la femme mariée a désormais le plein exercice de la capacité civile ; les restrictions à cet exercice ne pouvant résulter que de limitations légales, ou du régime matrimonial.

« Les époux se doivent *mutuellement* fidélité, secours, assistance » (art. 212). Le mari reste le chef de la famille, mais il doit exercer cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. La femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement. La femme remplace le mari dans ses fonctions de chef ; s'il est hors d'état de manifester sa volonté en raison de son incapacité, de son éloignement ou de toute autre cause (art. 213)

Si le contrat de mariage ne règle pas la contribution des époux aux charges du ménage, ils contribuent à celles-ci en proportion de leurs facultés respectives. L'obligation d'assumer ces charges pèse à titre principal sur le mari. Il est obligé de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état (art. 214).

Le mari, chef de la famille, a le choix de la résidence du ménage, et la femme est obligée d'habiter avec son mari. Toutefois, si la résidence fixée par le mari présente pour la famille des dangers d'ordre physique, ou d'ordre moral, la femme peut, par exception, être autorisée à avoir pour elle et ses enfants une autre résidence fixée par le juge (art. 215).

S'il n'y a pas de séparation de corps entre eux, chacun des époux peut donner à l'autre mandat de le représenter dans l'exercice des pouvoirs que le contrat de mariage lui attribue (art. 218).

1. Page 238 et suiv.
2. Loi du 22 septembre 1942, *J. off.*, des 2 et 3 novembre 1942.

Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, son conjoint peut se faire habiliter par justice à le représenter dans l'exercice de ses pouvoirs. Les conditions et l'étendue de cette représentation sont fixées par le juge (art. 219). La femme mariée a, sous tous les régimes de mariage, le pouvoir de représenter le mari pour les besoins du ménage, et d'employer à cet effet les fonds qu'il laisse entre ses mains. Les actes ainsi accomplis par la femme obligent le mari envers les tiers, à moins qu'il n'ait retiré à la femme le pouvoir de faire les actes dont il s'agit, et que les tiers n'aient eu personnellement connaissance de ce retrait au moment où ils ont traité avec elle (Art. 220).

La femme peut exercer une profession séparée de celle de son mari, à moins que ce dernier ne s'y oppose. Si l'opposition du mari n'est pas justifiée par l'intérêt de la famille, la femme peut être autorisée par la justice, et passer outre.

Enfin, si les époux ont choisi le régime de communauté, le mari ne peut plus, sans autorisation de sa femme, même pour l'établissement des enfants communs, disposer des biens communs par acte gratuit entre vifs (Art. 1422).

Grâce à ces nouvelles dispositions (loi du 18 février 1938 et loi du 22 septembre 1942), la capacité civile de la femme est étendue, et sa collaboration active dans la conduite du méange est reconnue. En accordant à la femme des responsabilités qu'elle est très capable d'assumer, on donne plus libre champ à ses initiatives, et on lui permet de donner à sa vie une orientation à la fois familiale et sociale. Ceci est excellent pour l'attacher à son ménage et lui faire découvrir l'intérêt des tâches les plus humbles ; elle doit être la collaboratrice et l'aide de son mari, cessant d'être l'épouse sans personnalité, entièrement soumise aux volontés du maître. Toutefois, la question se pose de savoir si de telles dispositions sont créatrices d'habitudes de vie, ou si, au contraire, elles ne naissent pas d'un certain état des mœurs — à une époque donnée. Nous pencherions plutôt pour cette dernière hypothèse, en reconnaissant toutefois l'indéniable influence de la loi sur les mœurs.

Les circonstances actuelles favorisent d'ailleurs cette évolution des habitudes de vie ; c'est ainsi que la femme mariée,

qui se trouve dans l'impossibilité d'obtenir l'autorisation maritale, par suite d'une circonstance née de la guerre, ou de l'occupation du territoire, peut y suppléer par une autorisation de justice — en application de la loi du 19 septembre 1941.

Dans cette voie de l'extension de la capacité civile de la femme mariée, d'autres législations nous avaient déjà précédés. C'est ainsi que le Code allemand reconnaît à la femme la direction du ménage, et qu'en Suisse la femme jouit du pouvoir des « clefs », ce qui constitue une formule analogue [1].

Il ne suffit pas de donner à la fois plus de liberté et de responsabilité à la femme mariée pour l'attacher à son foyer, il importe encore de protéger la maternité, l'enfance et la famille — tels sont les objets de dispositions récentes dont voici l'énumération et l'analyse succinctes :

1° *Protection de la maternité.* — Le Code de la Famille (D.L. du 29 juillet 1939) a porté de 5 à 10 ans d'emprisonnement, et de 5.000 à 20.000 fr. d'amende la punition de l'avortement. — La loi du 15 février 1942 étend aux personnes qui se livrent à ces pratiques, les mesures prises contre les individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique.

Les établissements d'accouchement sont soumis à une surveillance préfectorale spéciale.

En application de la loi du 2 septembre 1941, toute femme enceinte devra, sous peine de sanctions très sévères, être reçue gratuitement, sans avoir besoin de justifier son identité, dans tout établissement hospitalier public, susceptible de lui donner les soins que comporte son état, pendant le mois qui précèdera, et le mois qui suivra l'accouchement.

Dans chaque département doit être organisé un service de la protection de l'enfance et de la lutte contre la mortalité infantile.

2° *Protection de l'enfance.* — Le Code de la Famille et la loi du 8 août 1941 ont apporté quelques modifications aux dispositions du Code civil relatives à l'adoption : elles confèrent

1. Renseignements donnés par Mme Eve Baudouin, dans son livre, *Comment envisager le retour de la mère au foyer.*

au tribunal la possibilité de prononcer la rupture des liens de l'adopté avec sa famille du sang, sur demande de l'adoptant, elles précisent que l'adopté de moins de 16 ans prend le nom de l'adoptant, et que l'adoption est révocable par jugement, si l'enfant est âgé de plus de 13 ans. D'autre part, ces textes créent la légitimation adoptive réservée aux seuls époux non séparés, elle ne peut être révoquée, et donne à l'adopté la situation même d'un enfant légitime.

3° *Protection de la famille.* — Enfin, la loi du 21 novembre 1940 prévoit des peines de prison et d'amende contre les auteurs de publications obscènes, qui sont poursuivis devant les tribunaux correctionnels. Les lois des 20 juillet 1940 et 2 mars 1943, appliquent des peines rigoureuses au délit de souteneurs.

La loi du 23 juillet 1942 punit d'une peine d'emprisonnement de 3 mois à un an, ou d'une amende de 1.000 à 20.000 fr. le père ou la mère de famille qui abandonne pendant plus de 2 mois le domicile conjugal. La même peine est prononcée si, en l'absence d'enfant vivant, la femme est enceinte de plus de 2 mois.

Enfin, la loi du 2 avril 1941 s'efforce de restreindre les divorces en en précisant les causes, en interdisant toute demande de divorce dans un délai de 3 ans, après la célébration du mariage, en donnant au président du Tribunal la possibilité d'ajourner les parties.

Le législateur ne s'est pas borné à édicter des interdictions, il a tenté de faire œuvre constructive, grâce à des lois comme celle du 29 décembre 1942, relative aux associations familiales :

Cette loi organise la représentation des familles françaises, à l'échelon quartier, commune, département et nation.

Les associations familiales peuvent donner leur avis aux pouvoirs publics, et leur proposer des mesures paraissant conformes aux intérêts moraux et matériels des familles.

Elles représentent les familles auprès de ces pouvoirs, elles ont un rôle de propagande des idées familiales, de gestion des services d'intérêt familial, de collaboration avec les organisations professionnelles ; elles peuvent lutter contre les fléaux sociaux et apporter leur aide morale et matérielle aux grou-

pements familiaux existants. Cette loi est donc un canevas, un cadre qu'il appartient à l'initiative, à l'intelligence et à l'activité des familles de remplir.

La famille a en mains l'outil — il lui appartient de s'en servir.

En terminant, nous exprimerons notre joie de ces améliorations d'ordre moral apportées à la condition féminine, celles-ci sont susceptibles de rendre la vie de la femme mariée restant au foyer plus libre et plus attachante, par suite du développement de son sens des responsabilités, et de son activité sociale.

Nous espérons que grâce à cette évolution des mœurs qui a précédé celle de la réglementation, les femmes d'esprit large et de caractère indépendant renonceront plus facilement au travail extérieur, lorsqu'elles n'y seront pas obligées, et qu'en plus grand nombre elles demeureront à leur foyer.

CHAPITRE II

TENTATIVES DE REGLEMENTATION DU TRAVAIL FEMININ

En face de l'augmentation des effectifs féminins, telle qu'elle ressort des derniers recensements, et étant donné l'importance des crises récentes de chômage (1921 et 1931) il était normal que les gouvernements songeassent à enrayer une progression de la main-d'œuvre féminine — qu'ils jugeaient dangereuse. A ces considérations économiques se sont ajoutés des motifs d'ordre familial : il s'agissait de rénover l'institution familiale, en voie de désagrégation, et de combattre la dangereuse décroissance de la dénatalité ; or, la femme est la pierre angulaire de la famille, si l'on veut qu'elle prenne goût de nouveau à la vie de foyer, qu'elle apprécie ses joies et sache remplir ses devoirs, il importe de la détacher, le plus possible, du milieu professionnel où prédomient les préoccupations individualistes ; d'autant plus que lorsqu'elle devient mère, il lui est difficile de concilier ses deux tâches. Telles sont les pensées, qui ont dû inspirer les auteurs de projets ou des textes définitifs de lois, relatifs à la limitation ou même à l'interdiction absolue du travail féminin.

Section I

Interdiction du travail féminin

Inquiètes des effets nocifs du travail féminin, qu'elles sont portées à exagérer, certaines personnes ont estimé qu'il y avait lieu de recourir à des remèdes radicaux, telle l'interdiction légale du travail féminin.

C'est ainsi qu'en Belgique, un projet de loi a prévu naguère l'institution d'un carnet de travail obligatoire, valable un an, et renouvelable ; à partir du mariage de la travailleuse ce carnet aurait perdu toute valeur et celle-ci aurait automatiquement été obligée de cesser toute activité extérieure [1].

Aux Pays-Bas, dans certaines industries, telles celles des cigares, par exemple, la proportion des femmes était, avant la guerre, limitée ; dans certaines industries dirigées par des catholiques, la tendance très nette était d'exclure le personnel féminin marié [1].

Les dangers de cette interdiction catégorique sont grands :

— Au point de vue économique, cette solution trop brutale alourdit brusquement les charges de l'industrie, et rend difficile la mise en œuvre immédiate d'une main-d'œuvre de remplacement ; en effet, par suite de la médiocrité déjà signalée des salaires du personnel féminin, l'utilisation de travailleurs masculins provoque une augmentation sensible des prix de revient, et une diminution des ventes. Il faut compter aussi sur les lourdes charges, qu'imposerait à un Etat l'entretien de veuves qui, trop âgées pour trouver un emploi, auraient plus ou moins recours à l'assistance. En outre, dans nombre d'industries, les femmes mariées seraient remplacées par des jeunes filles, or le travail des adolescentes présente aussi de sérieux inconvénients : il a diminué depuis 1906, 1926, surtout, et il ne faut pas revenir en arrière.

Au point de vue familial, le retour de la mère au foyer ne résout pas le problème crucial de l'insuffisance de gain du mari, et en augmentant les difficultés de la vie de famille de l'employé ou de l'ouvrier risque d'accroître le nombre des unions illégitimes.

Enfin, du point de vue juridique, il est difficile de dénier à la femme le droit au travail et de lui enlever toute liberté à cet égard.

1. Cité par Mlle Decouvelaère, ouvrage cité, p. 315.

Section II

Limitation du travail féminin

A défaut de l'interdiction légale, que condamne l'expérience de la vie économique et sociale, certains législateurs ou auteurs de projets de loi ont songé à la limitation du travail de la femme mariée, c'est le cas de la loi du 11 octobre 1940 dont la plupart des dispositions sont actuellement suspendues.

Cette loi avait pour objet essentiel de lutter contre le chômage, et de favoriser le retour de la mère au foyer.

Elle s'appliquait aux administrations de l'Etat, des départements des communes, aux établissements publics, aux services en régie et concédés, et prévoyait l'intervention d'une loi ultérieure, qui n'a jamais vu le jour, tendant à réglementer les emplois privés. En vertu de ces dispositions, était interdit, provisoirement, tout recrutement de femme mariée, et était prévue l'admission à la retraite d'office de toutes les femmes, mariées ou non, âgées de 50 ans au moins. Enfin, les femmes mariées, dont le mari subvenait aux besoins du ménage, pouvaient être placées en congé sans solde, avec possibilité d'admission à la retraite.

Afin d'encourager le départ des jeunes fonctionnaires du sexe féminin, la loi attribue un pécule à toute fonctionnaire de moins de 28 ans, qui se démet de son emploi, afin de contracter mariage. Placées dans la position de disponibilité spéciale, ces femmes peuvent demander leur réintégration, en cas de décès du mari ou de divorce à ses torts [1].

La loi du 11 octobre 1940 n'a été que très partiellement appliquée. Une des difficultés essentielles, soulevées à son sujet, concerne la détermination du salaire du mari qui doit lui permettre de *subvenir aux besoins du ménage*; dans la pratique, aucune définition précise n'a pu être donnée, et chaque administration a interprété ces termes à sa façon.

Des projets et contre-projets ont été préparés afin de

1. Ces dispositions, nous l'indiquerons plus loin sont toujours en vigueur.

pallier les inconvénients résultant du vague de cette notion de « salaire suffisant »[1].

Un projet de loi présenté en octobre 1941, par le ministre du Travail, afin de modifier la loi précitée du 11 octobre 1940, supprime cette disposition, mais maintient la fixation d'un pourcentage maximum d'emplois administratifs, susceptible d'être occupés par du personnel féminin. D'autres départements[2] estiment qu'il convient d'organiser un prélèvement[3] sur les rémunérations allouées aux époux, ceci afin d'inciter les femmes mariées à rentrer chez elles. La question s'est posée de savoir dans quelles conditions s'effectuerait ce prélèvement : trois systèmes ont été proposés : selon le premier, seuls seraient diminués les appointements de la femme par tranche de 20.000 fr. par exemple, à condition que le mari soit occupé (c'est-à-dire, perçoive une rémunération égale au salaire moyen départemental, ou double de celui-ci).

Ce système est inéquitable, car il pénalise proportionnellement beaucoup plus durement les petits traitements que les rémunérations élevées, fréquentes spécialement dans l'industrie, en ce qui concerne les salaires masculins.

Le deuxième système préconise un prélèvement sur le salaire de la femme, compte tenu du gain du ménage. Il a pour avantage de tenir compte du salaire familial, et pour inconvénient d'être extrêmement compliqué, et de pénaliser lourdement le travail de la femme mariée, qui subit sur son propre salaire l'abattement prévu sur le revenu du ménage. Cette solution présente même un danger grave s'il y a séparation, même provisoire, des époux.

Le troisième système nous paraît à la fois équitable, puisqu'il prend pour base du prélèvement, le salaire du ménage et que chaque rémunération est affectée d'un prélèvement proportionnel à son montant, et relativement plus facile d'application. Un abattement de base pour les enfants à charge compléterait la mesure.

1. Le ministère du Travail envisage de définir cette notion en fonction d'une moyenne égale au double du salaire départemental, le coefficient étant différent, suivant qu'il y a 0, 1 ou 2 enfants à charge.
2. Aviation, Pce du Conseil, Famille.
3. Le Travail mis à part, l'accord paraît s'être fait entre les différents départements intéressés sur le principe d'un prélèvement.

Quoiqu'il en soit, aucune des solutions proposées n'a été en définitive acceptée, et la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin a été suspendue, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives à l'attribution d'un pécule aux femmes fonctionnaires de moins de 28 ans, qui quittent l'administration pour se marier. En application de la loi du 12 septembre 1942, les femmes mariées, quelle que soit la situation de leur époux, pourront à nouveau postuler un emploi dans les services publics. Les circonstances nouvelles, et en particulier les besoins de plus en plus pressants de main-d'œuvre expliquent ce revirement, mais est-ce à dire qu'il soit définitif ? Nous ne le pensons pas, car il s'agit seulement d'une suspension, et la tendance profonde du législateur ne s'est pas modifiée si la vie redevenait normale, la situation économique ferait de nouveau apparaître un excèdent de main-d'œuvre inemployée, ou s'efforcerait une fois encore, de limiter les effectifs des femmes mariées, de celles du moins, qui sont occupées dans l'administration, car un des principaux reproches que l'on peut justement adresser aux mesures envisagées, c'est qu'elles sont difficilement applicables à l'industrie privée, dans son ensemble.

On nous citait récemment le cas d'un grand industriel de Clermont-Ferrand, qui, sous le régime de la loi du 11 octobre 1940, avait cru devoir licencier un certain nombre de femmes mariées, même très bien notées et spécialistes, afin d'obéir à la loi. Cette loyauté d'attitude a été assez mal récompensée, puisque ces spécialistes ont été presque immédiatement réembauchées par d'autres entreprises rivales moins scrupuleuses.

L'interdiction absolue est, nous l'avons vu, économiquement et socialement impossible. Reste la limitation qui ne serait peut-être pas imposée par la loi, mais qui résulterait de la situation spécialement défavorisée faite aux femmes (système du prélèvement). Si ce système était appliqué à l'administration, il devrait, en toute justice, être étendu à l'industrie, au commerce, aux entreprises privées dans leur ensemble ; il y donnerait certainement lieu à de graves difficultés de contrôle. Quoiqu'il en soit, dans cette hypothèse, seules resteraient en place les femmes poussées par la nécessité économique, les femmes des professions libérales, les chefs

d'établissement et les petites patronnes, qui ne pourraient être directement touchées, ou celles pour qui le travail est mieux qu'un gagne-pain, un centre de vie, ce qui est rare.

Les protagonistes de la limitation du travail féminin font souvent valoir, à l'appui de leur thèse, que cette mesure entraînerait une diminution du chômage masculin, par suite d'un accroissement des effectifs de consommateurs, accompagnée d'une réduction des producteurs.

A notre avis, c'est pour les femmes elles-mêmes qu'il faut souhaiter l'abandon du travail, au moins lorsqu'elles ont des enfants, afin de leur éviter cet épuisement, cette tension de tout l'être, qui seuls leur permet de mener à bien leur double tâche.

En effet, les effectifs de femmes actives mariées, si l'on excepte de la statistique les chefs d'établissements, les chômeuses de toutes catégories et les isolées de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des professions libérales qui, pour la plupart, continueraient à aider leur mari, ou à travailler pour elles, accusent 1.100.000. Parmi elles, un grand nombre sont obligées de travailler en raison de l'insuffisance du salaire de leur mari. Resteraient peut-être 4 ou 500.000 femmes, au maximum, non absolument obligées d'exercer une activité rémunérée. Rendues à leur foyer, elles renverraient les aides à leur service, dont elles n'auraient plus l'utilité, et ces dernières se trouveraient sans place, sur le marché du travail. Il n'y aurait donc que transfert de chômage ; de plus, la place laissée libre par une femme marié ne conviendrait pas forcément à un homme chômeur ; il faut, en effet, tenir compte de la capacité : un travailleur manœuvre ou journalier ne saurait remplacer une femme de chambre, peut-être même un tailleur remplirait-il difficilement l'office d'une couturière ou d'une lingère. Evidemment, la limitation du travail féminin pourrait concerner certaines catégories professionnelles, à caractère très peu féminin, telle la métallurgie, mais la vie économique est sujette à de multiples fluctuations ; en période de production intensive, il serait sans doute nécessaire de faire de nouveau appel à la main-d'œuvre féminine. Par conséquent, il ne paraît pas que la limitation de l'emploi des femmes soit susceptible de donner une solution générale, et nuancée, au problème du chômage masculin.

CHAPITRE III

LES MESURES A ADOPTER

Il y a mieux à faire que terminer cette étude sur un aveu d'impuissance, soit que nous recherchions les autres mesures, susceptibles de faciliter le retour au foyer de la mère et de l'épouse, soit que notre enquête ait pour objet des réformes ou des suggestions en vue d'assurer aux femmes et aux mères, obligées de travailler, une vie familiale, au mari et aux enfants un foyer normal.

Section I

Mesures susceptibles de faciliter le retour de la femme ou de la mère au foyer.

Les mesures susceptibles de faciliter le retour de la mère au foyer peuvent être d'ordre pécuniaire, ou exercer une influence morale.

Sous Section I

Dispositions d'ordre pécuniaire

C'est volontairement que nous avons employé le mot « dispositions », car dans le domaine pécuniaire ce n'est guère que par voie de règlement qu'il est possible d'agir.

Nous avons signalé au chapitre Ier de cette quatrième partie, les améliorations très sensibles déjà apportées par le Code de la Famille ; il conviendrait de les compléter par l'augmentation de l'allocation de salaire unique (augmentation du taux proprement dit ou du tarif du salaire moyen départemental).

Car une allocation annuelle de 10.200 fr. [1], dans la meilleure hypothèse, ne saurait dispenser une femme de travailler, si le salaire de son mari, majoré des allocations familiales, suffit à peine à le faire vivre lui et ses 3 enfants. Déjà les frais de nourriture d'une personne s'élèvent en 1942, et en moyenne, à une dizaine de mille francs par an, et quoique les cartes de vêtement n'autorisent que très peu d'achat, il faut cependant remplacer des effets élimés et faire réparer des chaussures — que l'on ne peut que très difficilement renouveler. En outre, le bois de chauffage, appelé à pourvoir à l'insuffisance des rations de charbon, se vend 110 fr. les 100 kg.

Une solution beaucoup plus directe serait, évidemment, le relèvement des salaires d'employé et d'ouvrier, mais nul n'ignore que des raisons majeures empêchent actuellement de débloquer ceux-ci [2]. Cette hausse serait d'ailleurs de nul effet si elle entraînait, comme il est à craindre, une augmentation proportionnelle du coût de la vie. Les prix, en effet, varient avec le change de la monnaie, puisqu'ils tiennent nécessairement compte de la valeur en monnaie métal, des devises. Il faudrait qu'un accord international limitât strictement les fluctuations des changes. Cette solution pourra, espérons-le, être réalisée avant la fin du conflit actuel.

On peut également songer à l'augmentation des salaires féminins : cette mesure de stricte justice, et absolument indispensable en certains cas, aurait pour effet de supprimer sur le marché du travail la prime à la main-d'œuvre féminine, cause possible du chômage masculin.

Ainsi se trouverait diminuée la demande de main-d'œuvre féminine de la part des employeurs, toutes les fois où la demande dont il s'agit tient au « bon marché » du coût de cette main-d'œuvre, et non à quelque réel besoin : il est bien évident que dans la mode et la haute-couture par exemple, ce n'est pas la hausse des salaires qui pourra provoquer une réduction importante de l'emploi des ouvrières spécialisées, qui ne sauraient être remplacées par des hommes.

1. Taux à Paris, des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique afférent à une famille de 3 enfants ; l'allocation de salaire unique attribuée à cette famille s'élève seulement à 5.100 fr.

2. Les salaires des ouvriers viennent cependant d'être augmentés en application de l'arrêté du 21-6-1943 du Ministre du Travail, v. p. 195.

Il y aurait donc réduction de l'offre d'emploi féminin dans d'assez nombreuses entreprises, et réembauchage d'employés et surtout d'ouvriers masculins ; oui mais par un choc en retour, la hausse des salaires entraînerait vraisemblablement une demande accrue de travail venant des femmes elles-mêmes ; il adviendrait par exemple, que des femmes mariées non obligées de travailler se décident à le faire, en présence des avantages supplémentaires consentis aux travailleuses. Il s'agit donc de savoir quel sera, dans cette hypothèse, le mouvement le plus fort : diminution de l'offre ou accroissement de la demande. Il ne nous est pas possible de donner de réponses valables pour tous les cas, mais nous pouvons signaler les facteurs qui, logiquement, sont susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la solution de ce problème.

En premier lieu jouera la nature de la profession et au sein de la profession, la nature des fonctions. Nous avons indiqué ci-dessus, que l'offre, de travail ne pourra guère diminuer dans les professions spécifiquement féminines ; la demande elle, augmentera certainement, en ce qui concerne les apprenties et ouvrières sans spécialité définie (petites mains). En ce qui concerne les bonnes apprêteuses, les premières mains, les brodeuses et lingères, son accroissement, subordonné à la connaissance d'un métier, ne pourra être élevé.

Dans les professions où l'emploi des femmes est récent, telle la métallurgie, l'offre a des chances de baisser étant donné la proportion importante des manœuvres et ouvriers peu qualifiés, et la présence probable sur le marché, d'hommes en quête de travail.

Il ne semble pas, qu'en contre-partie, la demande sera très augmentée car par hypothèse, celle-ci émane de femmes pour qui le travail n'est pas une nécessité, ou qui désireraient changer de profession : or, pour des femmes qui ont le choix, il ne paraît pas que les emplois des usines métallurgiques aient un attrait particulier ; à moins que nulle autre industrie n'existe dans la région, et que le désir de gain soit plus fort que les répugnances.

Dans les emplois de bureau (comptables, employés aux écritures, dactylographes), il y aura certainement en même temps qu'une diminution de l'offre de l'employeur — légère sans

doute — étant donné les difficultés de trouver, parmi les hommes, un excellent secrétaire ou un bon sténo-dactylographe — un accroissement important de la demande, car tous ces emplois ont, parmi les femmes — une grosse cote.

Un autre facteur important est le lieu : dans une même catégorie professionnelle, l'intensité de la variation de l'offre et de la demande est fonction des ressources en main-d'œuvre. C'est ainsi qu'un établissement industriel (usine de textile par exemple) situé dans une grande ville, aura la possibilité de réduire et même de supprimer la demande d'ouvrières, par suite de la présence sur le lieu du travail d'un effectif disponible d'ouvriers — de même grâce à l'importance de la population de nombreuses candidatures se manifesteront. A la campagne, au contraire, l'augmentation des salaires féminins n'entraînerait sans doute que peu de modification dans la composition de la main-d'œuvre, à moins que l'on ne réalise un transfert de travailleurs de la ville à la campagne.

Le sens de la variation dépendra aussi de la situation économique de l'époque. En période de prospérité, il est possible que l'employeur maintienne ou même augmente sa demande, s'il est assuré de pouvoir vendra la même quantité plus cher : il y aura seulement incidence des salaires sur les prix, la demande de travail n'augmentera guère, par suite de la richesse générale. En période de dépression au contraire, la lutte sera très dure : la diminution de l'offre sera d'autant plus accentuée que le relèvement des prix sera limité par la déficience du pouvoir d'achat, et que la présence de nombreux chômeurs permettra à l'employeur de reprendre des travailleurs masculins. La demande sera, en hausse d'autant plus forte que l'appauvrissement général fera mieux apprécier un accroissement de ressources.

En période de guerre où l'urgence des commandes et la tension extrême de la main-d'œuvre ne permettraient pas une diminution de l'offre, il y aurait au contraire des chances que la demande soit en hausse, par suite du bouleversement économique, concomitant à la guerre.

Sont également susceptibles d'intervenir, des facteurs psychologiques tels, l'appréciation que porte l'employeur sur la valeur de la main-d'œuvre féminine, du côté de l'offre ; l'intensité du désir de gain, du besoin de confort, d'indépendance, du coté de la demande.

La complexité des divers phénomènes d'action et de réaction ne permet pas de conclure que d'une manière générale la diminution de l'offre l'emportera sur la hausse de la demande. En conséquence, la solution envisagée, relative à la hausse des salaires féminins, équitable en soi, ne peut être considérée comme un palliatif complet et universel du problème « travail féminin ». Elle présenterait toutefois cet avantage certain d'oter au salaire de la femme ce caractère d'appoint, qui dans les milieux ouvriers surtout, donne au travail extérieur de celle-ci un caractère de nécessité.

Quoiqu'il en soit, si, comme il se doit, nous voulons être réaliste, la mesure d'ordre financier qui nous paraît actuellement la plus propre à faciliter, à un certain nombre de femmes, un retour au foyer, serait, ainsi que nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, l'augmentation des allocations de salaire unique, laquelle, pour un enfant, devrait atteindre au moins 50% du salaire moyen départemental. Cette solution présenterait le double avantage d'obérer au minimum les finances de l'Etat, et de ne pas entraîner de répercussions graves sur le coût de la vie. L'adoption d'une telle mesure aurait pour résultat vraiment magnifique de permettre à un certain nombre de femmes mariées de rentrer chez elles, afin de se consacrer entièrement à leur foyer. On objectera que rares, seront celles qui quitteront un emploi stable à l'heure actuelle. Nous croyons qu'en dépit de l'angoisse de notre malheureuse époque, il est des travailleuses dont l'occupation est si peu rétribuée, telles les employées de commerce à Sète, dont le salaire minimum est fixé par les barèmes préfectoraux à 950 fr. par mois [1], qu'elles *auraient intérêt*, si une allocation de 8 à 9.000 fr. leur était assurée, à renoncer au travail extérieur — d'autant plus que, ce faisant, elles réaliseraient des économies certaines sur les dépenses d'entretien de leur ménage (Voir Sous-Section suivante).

Nous souhaiterions d'ailleurs que cette allocation soit payée à la mère : en effet, dans les familles où le mari est sérieux mais détient la bourse du ménage, cette disposition permettrait à la femme de conserver quelque indépendance et l'em-

1. *Monde Ouvrier* du 13 février 1943.

pêcherait peut-être, en certains cas, de rechercher un emploi rémunéré. Toutes les fois où le mari est dépensier, les sommes ainsi allouées à la femme lui permettraient de constituer une réserve pour les temps de misère.

Sans doute pourrait-on aussi instituer des sursalaires familiaux analogues aux suppléments de traitement, prévus en faveur des fonctionnaires. Le patronat, en ce domaine, a un rôle extrêmement important à jouer. « *Monde Ouvrier* » rapporte que, dans certaines entreprises de l'Hérault, des suppléments de charge de famille de 100 à 150 fr. ont été accordés [1], après accord des Comités sociaux d'entreprises.

Un fait est certain : un effort considérable est à faire dans les circonstances actuelles, et quoique chaque Français se plaise à reconnaître les avantages que présenterait pour un grand nombre de mère de familles occupées le retour au foyer, chaque jour des femmes qui ne travaillaient pas, cherchent dans une occupation extérieure un appoint devenu indispensable au salaire de leur mari.

Sous Section II

Mesures présentant un caractère moral.

Ces mesures devraient notamment avoir pour objet de faire l'éducation des hommes et des femmes. Sans cette formation qui doit mettre en valeur les joies profondes de la vie de foyer, naissant souvent de sacrifices volontaires, il est contraire, à la dignité humaine de parler d'interdiction légale du travail féminin, c'est même une entreprise vaine, car lorsqu'une législation est nettement opposée à la conviction intérieure, au sentiment profond de personnes vivant à une époque donnée, cette loi tombe rapidement en désuétude, et n'est même jamais appliquée intégralement. Il faut donc, si l'on estime souhaitable le retour de la mère au foyer, et nous verrons plus loin que quelques réserves s'imposent, créer une ambiance favorable à cette solution.

L'incompréhension de l'homme, nous l'avons constaté dans la deuxième partie de cette étude, constitue un des facteurs

1. *Monde Ouvrier* du 19 décembre 1942.

que nous retrouvons à l'origine de la désaffection de la femme pour le foyer. La femme par instinct se modèle souvent sur l'homme ; elle cherche en lui une inspiration ; s'il déserte la maison à moins d'une valeur morale presque héroïque, elle la quittera aussi ; l'image de la femme qui attend le retour du mari prodigue, en travaillant sagement au coin du feu à quelque ouvrage de couture n'est guère d'actualité. Or, il est rare que l'éducation qu'il a reçue prépare l'homme à une exacte compréhension de sa compagne : trop souvent il la considère comme un joli bibelot, propre à le distraire un moment, ou comme une personne de valeur peu différente, mais créée pour le servir. Rarement on lui a fait comprendre, que la demeure qu'il désire confortable et même coquette, ne peut le devenir qu'au prix d'efforts multiples, exigeant beaucoup de temps et d'amour ; s'il le sait, et qu'il soit droit et honnête il ne pourra manquer d'éprouver de la reconnaissance vis-à-vis de sa femme et, au lieu de mépris, lui manifestera des égards. S'il est adroit, peut-être lui apportera-t-il quelque aide, s'il est artiste, quelques conseils, du moins par la connaissance il parviendra à la compréhension.

D'autre part, si les besognes ménagères doivent être accomplies, et avec le maximum de goût et de conscience, elles ne suffisent pas à remplir la vie de la femme d'intelligence normale ; il s'y ajoute une activité de l'esprit plus ou moins intense, et lorsqu'il y a des enfants la magnifique tâche de l'éducation. En ce domaine, le rôle de l'homme devrait être essentiel : il pourrait, par des conseils, de libres conversations surtout, orienter l'intellectualité de sa femme ; par la fermeté et la vigueur de son raisonnement logique corriger ce que pourrait avoir de trop flou, de spontané et d'excessif les réactions de la femme vis-à-vis des enfants. Il faudrait aussi que l'homme des classes bourgeoises sache, comme dans les milieux ouvriers, laisser à sa femme une certaine indépendance pécuniaire. Dans bien des cas, cette sujétion est la cause du travail des femmes des classes moyennes.

L'éducation de la femme est également à entreprendre et a été commencée, elle doit être générale et ménagère.

Générale, elle le sera au foyer par des conversations sur le rôle de la mère, de l'épouse, par des exemples, surtout. A

défaut d'être positifs, ceux-ci seront négatifs. Cette observation paraît curieuse, et cependant combien de jeunes filles de l'actuelle génération ont confié qu'elles s'efforceraient de cesser tout travail extérieur lors de leur mariage, ou du moins de leur première maternité, tellement elles avaient souffert, dans leur enfance, de l'absence de leur mère, retenue loin d'elles par des tâches au dehors.

Il ne s'agit pas de brimer la personnalité naissante de l'adolescente, ni son esprit d'indépendance en ce qu'il a de légitime, mais de lui faire comprendre et aimer son rôle futur d'épouse et de mère. Tout naturellement, s'il n'y a pas eu de la part des parents excès de surveillance, elle se préparera à une profession qu'elle ne trouvera pas ennuyeux d'abandonner si, devenant mère, les ressources de son ménage le lui permettent. Dans le cas contraire, elle continuera de travailler en attendant de meilleurs jours. Si la famille, comme il advient trop souvent, ne peut donner cette éducation, elle doit venir de l'école de la radio et même du cinéma. Dans ces derniers cas sous forme de suggestions, d'atmosphère, car rien n'est plus ennuyeux et inopérant qu'une expression artistique à tendance moralisatrice.

Une formule excellente consiste à donner des responsabilités aux adolescentes, aux jeunes filles : la conscience qu'elles prendront ainsi de jouer un rôle, d'être considérées comme des personnes utiles leur sera d'un grand réconfort, et les encouragera à donner le meilleur d'elles-mêmes, il n'est pas de levain plus actif. C'est ainsi que s'explique la maturité d'esprit et le courage des aînées de familles nombreuses.

Plus tard, la femme ne s'attachera à son foyer que si elle peut, sans travailler au dehors, exercer une activité normale intéressante, cette activité dont elle a, autant que l'homme besoin, pour trouver du goût à la vie. Les besognes ménagères se sont simplifiées grâce à l'emploi de machines. Mise à part cette période de guerre, où le vravitaillement familial suffirait à absorber une activité normale, les femmes disposent donc de plus de temps, qu'elles peuvent consacrer à la lecture, à des conférences, des visites aux musées et exposition, à des promenades de découverte, à une éducation plus méthodique et

rationnelle des enfants — à des activités sociales et même publiques [1].

Nous sommes loin de cet idéal, cependant, dès à présent, les réformes apportées par les nouvelles dispositions du Code civil créent un climat favorable à une vie féminine plus large et ouverte sur le monde extérieur. Le législateur contemporain, effrayé par la dénatalité de notre pays, tente de réhabiliter la vie de famille ; c'est excellent, mais nous croyons qu'une lente germination est nécessaire à l'épanouissement de la notion très ancienne, et paraissant toute neuve de communauté familiale. Mais si on veut que la femme ait cette vie plus large et plus humaine, il faut absolument *organiser* ainsi que l'ont demandé de nombreuses personnes s'intéressant aux questions sociales, la profession « d'aide ménagère » ce vocable devant remplacer le terme usé et quelque peu méprisant de « domestique ». Une remarquable organisatrice, Mme Grillet [2] fonda à cet effet une école « d'employées de familles ». La jeune fille qui se destine à cette profession est placée chez une maitresse de maison, qui s'engage à lui assurer une nourriture, un logis convenables et un salaire progressif, et à lui laisser suivre les cours de l'Ecole. Il serait souhaitable que, loin d'être méprisées et abandonnées par la plupart des jeunes filles en quête d'emploi et que guette souvent le chômage, à plus ou moins longue échéance, ces sortes d'écoles se développent. Il est absolument indispensable que dans les familles d'ouvriers et d'employés où il y a plus de 2 enfants, comme dans les milieux plus fortunés, la femme soit aidée, ne serait-ce que quelques heures par jour. Dans les cas où les revenus du ménage seraient insuffisants, on a envisagé l'attribution d'une allocation spéciale, ou le paiement de cette aide par un service public. D'autre part, l'amélioration du niveau de vie de la classe laborieuse permettrait à la ménagère de confier à des établissements spécialisés les travaux les plus durs.

Jamais d'ailleurs, aussi clairement qu'à l'heure actuelle, n'est apparu le rôle primordial de gérante et d'économe de la Communauté familiale, dévolu à la femme (épouse et surtout mère).

1. La législation actuelle admet la possibilité pour les femmes d'être nommées Conseillères Municipales.
2. Cité par S. Monin dans l'hebdomadaire *Demain*, mai 1942.

Il s'agit, avant tout, d'établir un budget qui lui permette d'acheter à un prix très élevé des denrées alimentaires nécessaires à la vie des membres de sa famille ; de prévoir que cet enfant qui prépare un examen a besoin d'une ration de supplément, que l'estomac de tel autre est rebelle à l'absorption de tel aliment— de conserver des tickets de pain pour la deuxième quinzaine etc... — Si la famille est nombreuse, il nous semble que la ménagère, pour remplir excellemment et même correctement son rôle, doit avoir la tête très bien faite, et un sens vif de l'organisation. — « La mauvaise ménagère pauvre femme, mal formée et ignorante de tout, écrit en 1928 Mlle Hardouin, directrice du Service social de la Caisse de compensation de la Région parisienne, dans un de ses rapports, est, peut-être, dans nos familles la plaie, contre laquelle nos visiteuses s'avouent vaincues[1] ».

Les cours d'enseignement ménager, de puériculture surtout, sont suivis par un grand nombre de jeunes qui ont compris l'importance de ces notions de base, afin d'être en mesure de remplir leur tâche future. Nous savons, d'autre part, que l'enseignement primaire comporte à son programme quelques heures de cours de cette nature, et que l'enseignement secondaire féminin, tend lui aussi à se différencier de l'enseignement masculin[2]. Il faut apprendre aux jeunes filles que la femme qui reste au foyer réalise des économies sensibles, tant sur les frais de nourriture que sur ceux de vêtements.

Une enquête de la Section des Ingénieurs catholiques de Bordeaux avait établi en 1924, que le montant des frais de nourriture pour 2 personnes passait de 7.300 à 10.220, selon que la femme travaillait ou ne travaillait pas. En 1941-42, ces mêmes frais varieraient de 21.600 à 28.800. La différence des prix est relativement moindre, mais les différences de quantité et de qualité sont certainement plus accentuées actuellement, étant donné le temps qu'exige la moindre démarche pour le ravi-

1. Cité par Mlle DEMOULIN, directrice de l'enseignement ménager au service social de la Caisse de Compensation de la Région parisienne. Conférences de service social, 1938, p. 80.

2. L'enseignement ménager familial est désormais obligatoire pour les filles à tous les degrés scolaires. Ce n'est pas suffisant, il faudrait donner aux jeunes filles une culture essentiellement féminine, au lieu de faire du bachotage qui risque de les détourner de la voie pour laquelle elles sont faites.

taillement — et la préparation de plats le plus nourrissants possible, avec le minimum de denrées de base. D'autre part, les frais de blanchissage et de repassage varient, selon que la mère travaille ou ne travaille pas, du simple, à près du triple. Ceux de confection et de raccomodage, du simple au double.

Il faudrait aussi tenir compte des aides rémunérées que la travailleuse est obligée de prendre pour parer au plus pressé, des coulages de toutes sortes qui s'ensuivent — de telle sorte que la différence atteindrait au moins une quinzaine de mille francs. Une enquête, effectuée sous l'égide de la Ligue de la Mère au Foyer, et publiée dans le journal *La femme dans la vie sociale*, chiffre, pour Marseille, Lyon et Paris, la valeur économique du travail effectué par la mère qui reste au foyer, dans l'hypothèse où, défaillante, elle serait obligée de se faire remplacer.

Voici le budget de Paris, établi pour une famille de 2 enfants [1] :

Lessive — 6 heures par semaines, donc 24 h. par mois à 7 fr.	168 fr.
Repassage — 3 heures par semaine, 12 h. par mois à 7 fr.	84 —
Raccomodage — 4 heures par semaine, 16 h. par mois à 7 fr.	112 —
Cuisine — 3 heures par jour, 90 h. par mois à 7 fr. 50	675 —
Ménage — 1 heure par jour + 3 h. le samedi soit 30 h. + 12, vaisselle 45 min. par jour, 22 h. par mois, soit au total : 64 h. à 7 fr..	448 —
Courses pour ravitaillement — 2 h. par jour, 60 h. par mois à 7 fr. ...	420 —
Soins aux malades — On suppose 25 j. de maladie par an, avec 3 h. de soins, soit 75 h. à 8 fr. ..... — par mois	50 —
Toilette des enfants — 1 h. 30 par jour, 45 h. par mois à 7 fr.....	315 —
Total.....	2.272 —

En admettant que ce budget soit établi largement, et que certains des travaux figurant à ce tableau puissent être effectués par la mère salariée, il n'en demeure pas moins que c'est seulement lorsqu'elle occupe un emploi bien rétribué que le gain de son travail lui donne un avantage pécuniaire réellement intéressant.

Sur un plan plus général, il est essentiel d'apprendre aux jeunes filles que les répercussions de leurs dépenses sur l'orientation de l'économie humaine sont considérables, la somme de travail disponible risque, en effet, d'être absorbée par la satisfaction de besoins artificiels, au lieu d'être consacrée à l'amé-

1. *La femme dans la vie sociale*, mai 1943.

lioration de la vie à la campagne, à l'embellissement de la cité, à la lutte contre les maladies.

Un élément essentiel de la vie, qu'une législation attentive et éclairée pourrait singulièrement améliorer, c'est le logement ; sa médiocrité, et trop souvent sa misère, constituent, dans maintes circonstances une des causes de l'orientation féminine vers le travail extérieur[1].

En face de la carence de la législation, (l'application de la Loi Loucheur étant d'ailleurs suspendue), et de la situation misérable de trop de foyers populaires, certains esprits, justement préoccupés de ces questions, ont proposé l'institution d'une allocation spéciale dite « allocation logement ».

M. Kula, un des promoteurs de cette notion, partant de la constatation que la part moyenne des revenus ouvriers consacrée au logement est bien inférieure (1/12 environ) à celle que l'on observe dans les autres pays (de 1/4 à 1/7), conclut que, faute de rémunération suffisante, faute de *sécurité surtout*, l'ouvrier français vit dans un logement insalubre, trop souvent un taudis. Comme solution à cette situation douloureuse, M. Kula préconise « l'allocation logement », à la charge des Caisses de Compensation, et versée même en cas de chômage involontaire. L'inconvénient de cette institution, c'est la difficulté du contrôle de l'affectation au loyer de cette allocation supplémentaire. Pour y remédier, il faudrait organiser un contrôle des logements habités par les travailleurs, et supprimer l'allocation lorsque ceux-ci continuent d'occuper des taudis. Il est vrai que ces derniers se reconstituent, lorsque la femme ne possède pas une éducation ménagère suffisante.

Les décrets-lois des 2 mai et 14 juin 1938 avaient offert des avantages fiscaux importants, allant jusqu'à l'exonération fiscale totale de certains impôts, aux établissements qui consacreraient une partie de leurs réserves ou bénéfices à des investissements immobiliers ayant un caractère social. Il s'agit en somme de favoriser la construction d'immeubles, soit par le truchement d'établissements industriels, soit par celui de sociétés d'habitation à bon marché. Il ne semble pas que le but recherché ait été obtenu.

1. Voir 2e Partie, *Les causes du travail féminin*, chap. III.

En face des difficultés actuelles de ravitaillement, le gouvernement s'est efforcé de rendre utilisables les portions de terre non cultivées. A cet effet, il a institué un système de réquisition temporaire, à défaut d'entente amiable avec le propriétaire, et de subventions (L. du 31 octobre 1941). (*J. off.* des 11 et 18 novembre 1941).

Dans une circulaire fort intéressante du 22 juillet 1941, le ministre du Travail insiste sur les caractères moralisateur et éducatif du jardin ouvrier, lequel permet à l'heure actuelle de suppléer à l'insuffisance du ravitaillement, mais doit, avant tout, constituer un élément permanent et essentiel de la vie du travailleur et de l'ouvrier. Le jardin ouvrier est éducatif, en ce qu'il restitue à l'ouvrier le sentiment de l'indépendance, le goût de l'initiative : dans son jardin, il n'est plus un simple rouage, mais le « maitre ». Le jardin est moralisateur en ce sens que la terre rend à celui qui la cultive ce qui lui a été donné, de plus, l'ouvrier et l'ouvrière doivent recueillir les bienfaits de l'effort physique suivi du repos au grand air. En dépit de ces avantages certains, des médecins ont constaté, qu'en l'absence d'un entraînement sérieux aux travaux de la terre, par suite aussi de l'affaiblissement dû aux restrictions, l'ouvrier ou sa femme pouvait être fatigué plus ou moins gravement par la culture du jardin ouvrier. En ce cas, les inconvénients de l'effort physique nécessaire dépasseraient, au moins temporairement, l'amélioration de l'alimentation.

Aux Etats-Unis, une loi a, dès 1933, institué des cités jardins, qui ont eu un grand succès, en vue de lutter contre le chômage. Le but poursuivi est l'accession à la propriété des chômeurs, lorsque ceux-ci auront remboursé 75% du prix d'achat. L'amortissement s'est fait grâce aux produits du jardin. Les maisons, qui ont en général 4 ou 5 pièces, sont groupées en communauté. En septembre 1934, les demandes s'élevaient à 22.000 pour 5.000 maisons projetées. Au point de vue de la résorption du chômage, l'organisation de ces cités a été une réussite, puisque plus de 2.000 personnes ont été chaque jour occupées à leur installation.

Au point de vue familial, des mesures de cet ordre sont susceptibles de faciliter la vie matérielle du foyer, et d'inciter la femme à y demeurer ; il importe avant tout de supprimer le

taudis et de donner aux familles de travailleurs un logement suffisamment vaste et sain. Ce programme ne pourra être intégralement réalisé que lorsque l'industrie du bâtiment disposera de matériaux « *ad hoc* », en quantité suffisante.

Une réalisation pratique[1] a été effectuée à Roubaix, et exposée à la radio, le 5 avril 1938, par M. Leclercq, afin de résoudre le problème du logement ouvrier, par l'accession des travailleurs à la petite propriété, ce qui est bien la solution idéale : aux chefs de famille, destinés à devenir acquéreurs de la maison, l'entreprise vend le terrain à un prix relativement bas, sans qu'il y ait de paiement immédiat à faire ; sur ce terrain est bâtie la maison d'un coût de 70.000 fr. environ ; le montant de la somme ainsi avancée est remboursable, par mensualités et sans intérêts, en 25 ans. De cette somme sont défalqués 3.000 fr. par enfant vivant ; des abattements supplémentaires sont prévus en ce qui concerne le règlement des mensualités, si la femme reste au foyer, pour la femme elle-même et pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Les directeurs d'établissements industriels et commerciaux se doivent de considérer le logement de leur personnel comme une charge de leur entreprise, au même titre que les frais généraux et les machines, et de faire appel au personnel lui-même, grâce à l'utilisation de partie des fonds des caisses de retraites, d'assurances ou de compensation. Bien entendu, il appartient à l'Etat de compléter les budgets insuffisants, à condition qu'un effort sérieux ait été fourni, tant du côté patronal qu'ouvrier. Certains préconisent la prise en charge, par l'Etat, de la construction de logements ; d'autres veulent laisser libre champ à l'initiative particulière[2]. Les deux points de vue peuvent se concilier, car la tâche est immense. Déjà des

1. Cité par S. LAINE, *Le drame de la maison*, p. 137. Depuis 1934, déjà, la C.P.D.E. a organisé 1° un système de prêts, en vue d'aider son personnel à construire de petites maisons.

2° Un bureau technique de l'habitation, chargé de l'élaboration de plans et devis, de visites de terrains et de surveillance des chantiers. Cet exemple est à suivre, car après guerre, c'est une tranche *urgente* de 500.000 logements qu'il faudra entreprendre. (Conférences du service social 1938. M. ADAM, *Des conditions de logement de la famille ouvrière*, p. 106 et suiv.). Cette réalisation devra être complétée plus tard, par d'autres constructions, jusque à concurrence de 3.000.000 de logements au minimum. (R. SAND, ouvrage susvisé, p. 22).

2. La tendance actuelle semble être favorable à une intervention étendue de l'Etat, en tant que cette question est liée au problème général de l'urbanisme (L. du 15-6-43).

enquêtes ont été entreprises en vue de recenser les logements encombrés, malsains. Un office pourrait être chargé de centraliser ces renseignements et d'établir des plans d'urbanisme dont la réalisation relèverait de l'initiative privée, grâce à des subventions, peut-être, et, en tout cas, à des facilités légales et administratives.

On peut concevoir aussi que les entreprises privées organisent elles-mêmes des plans et se chargent, de leur exécution ; l'essentiel est d'aboutir : il y a tout lieu de penser qu'après la guerre le climat sera très favorable à une solution du problème du logement [1]. Beaucoup d'immeubles, de maisons seront à reconstruire ; au surplus, par réaction contre les restrictions imposées par le conflit, un besoin immense de bien-être et de cadre agréable se fera sentir ; on devine déjà un intense désir de justice et de paix sociale. Il faudra donc que tous puissent jouir d'un logis accueillant et sachent le garder tel, grâce à une formation et à une éducation appropriée. Aux Pays-Bas, on s'est inquiété, à juste titre, de l'avenir des logements, construits selon les règles de l'hygiène, et on a confié la gérance des immeubles populaires aux assistantes sociales [2].

Nous avons succinctement évoqué les différentes mesures susceptibles de faciliter la cessation du travail féminin : Améliorations d'ordre matériel, telles que l'augmentation du taux de l'allocation de salaire unique, qui serait versée à la mère, l'institution d'un sursalaire familial, en faveur des employés et ouvriers de l'industrie, le plus tôt possible, l'augmentation des salaires, qui n'ont pas encore été modifiés.

Au point de vue moral, grâce à une autre orientation donnée à l'éducation de l'homme, aussi bien qu'à celle de la femme, on fera apprécier l'utilité et même la grandeur des travaux ménagers, on restituera à celle-ci une vie plus large, plus ouverte sur le monde extérieur et la société, en la déchargeant d'une partie de sa lourde tâche par la réorganisation, sur de nouvelles bases, de la profession domestique, et par le développement des industries appelées à effectuer les travaux qu'elle assume encore souvent seule.

1. Quelle que soit la solution choisie, il paraît nécessaire que l'Etat prenne à sa charge une partie importante des dépenses à exposer. La discussion porte donc uniquement sur les modalités d'attribution de la subvention, et sur le contrôle que l'Etat serait appelé à exercer.

2. R. Sand, *L'économie humaine*, p. 23.

Au point de vue social, il s'agira, par une politique intelligente des logements, de rendre la demeure plus attrayante, tout au moins saine, d'une dimension suffisante et, si possible, entourée d'un jardin.

Dans les cas cependant, où le travail restera une nécessité pour la femme, il conviendra de lui donner le goût, l'amour de son métier, de sa profession et de lui faciliter l'accomplissement de sa triple tâche (professionnelle, ménagère, éducative). Nous examinerons donc dans une seconde section les mesures propres à rendre plus humaine la vie de la travailleuse et celle de sa famille.

Section II

Mesures tendant à améliorer les conditions de vie de la travailleuse et celles de sa famille.

Certaines de ces mesures concernent le plan économique d'organisation du travail ; d'autres visent l'organisation de la profession elle-même ; d'autre, enfin, présentent un caractère social.

Sous Section I

Solutions d'ordre économique et d'organisation du travail.

Ces solutions tendent à résoudre le problème de l'extérieur en quelque sorte, par une adaptation des modalités du travail ou de sa rémunération, aux conditions de vie imposées actuellement aux femmes salariés. Nous examinerons successivement quelques unes de ces solutions savoir : le travail à mi-temps, le travail à domicile, et l'augmentation des salaires féminins.

A) *Travail à mi-temps.* — Il peut être saisonnier ou périodique. Il présente divers aspects : il peut être d'une demi-journée d'activité extérieure (matin ou après-midi).

A première vue, cette forme de travail paraît extrêmement séduisante. Elle constitue une transition entre la vie de travail

et celle du foyer, et peut donc permettre à la femme de cumuler les avantages essentiels d'une vie de famille (éducation des enfants, soins du ménage), et d'une vie professionnelle (sens de l'organisation, goût du travail bien fait, utilisation de tous les instants d'une journée). Cependant, même en ce qui concerne les employées et les ouvrières, ce mode de travail présente aussi quelques inconvénients : la résidence du personnel est fréquemment éloignée du lieu de travail ; il est à craindre qu'on n'impose, pour un salaire réduit de moitié, des journées de 5 à 6 heures — et un rendement supérieur à celui d'une demi-journée de travail ; il peut attirer vers l'usine et l'atelier des femmes qui n'auraient pas pu, ni voulu y aller pendant 8 heures, enfin, il pourrait nuire au relèvement général des salaires.

Toutefois, aucune de ces objections n'est absolue, puisqu'une résidence peut à la rigueur se modifier, la réduction du salaire que n'accompagne pas une diminution correspondante de la journée et du rendement est une question de contôle et de surveillance des services de l'Inspection du Travail.

Les plus graves difficultés concernant la mise en vigueur de cette organisation viennent du monde industriel. Sur 66 réponses données à une enquête de la Conférération française des professions (organisation patronale catholique)[1], 52 expriment l'opposition des industriels, 2 déclarent que les mères peuvent quitter avant l'heure, 5 seulement admettent le principe du mi-temps.

Encore faut-il distinguer selon les professions : il est considéré par les industriels comme impossible dans la métallurgie, les travaux en série, l'imprimerie, il serait davantage pratiqué dans la passementerie ou la lingerie, il a été réalisé à Lille dans la confection, à Nantes dans la nouveauté et les établissements Amieux ; à Bordeaux un bureau de travail à mi-temps a été créé par la Chambre des métiers ; la Société des transports en commun de la région parisienne a créé des emplois à mi-temps pour les heures d'affluence[2].

La généralisation de cette forme de travail paraît possible

1. Cité par Mlle Decouvelaère, *Le travail industriel des femmes mariées*, p. 355.
2. Cité par Mlle Decouvelaère, ouvrage susvisé, p. 355-356.

dans les entreprises industrielles, notamment où existe déjà le travail en équipes. Il s'agirait seulement de remplacer des équipes successives de 8 heures par des équipes de 4 heures. La solution est également possible dans les entreprises commerciales où le personnel est assez peu spécialisé, dans des bureaux d'entreprises privées ou d'administration (sténo-dactylographes). Elle requiert évidemment une main-d'œuvre plus nombreuse et qualifiée : (ce pourrait être une solution au chômage).

La question présente un tel intérêt actuel qu'elle a été agitée dans des conférences qui se sont tenues au ministère du Travail, au sujet de la réglementation du travail féminin, des modalités diverses ont été envisagées : par 1/2 journées, un jour sur 2, une semaine sur 2, une quinzaine sur 2. Toutes ces solutions sont intéressantes au point de vue du travail des femmes mariées, puisqu'elles fournissent au ménage le salaire d'appoint, en permettant en même temps aux femmes de s'occuper de leur ménage. Les objections faites[1] concernent surtout les fonctionnaires, par suite de leur affiliation au régime de retraite de la loi du 14 avril 1924.

Le fruit n'est pas mûr, mais lorsque le temps sera venu, cette organisation constituera une des meilleures solutions parmi celles envisagées en matière de travail des femmes mamariées.

B) *Le travail à domicile* (Loi du 10 juillet 1915, modifiée par les lois des 14 décembre 1928 et 28 juin 1943 et le D. du 8 août 1935, art. 33 livre 1er du Code du Travail), serait une solution idéale si son organisation assurait à la femme un gain suffisant. En effet, il permet de joindre à une activité familiale normale, une occupation professionnelle. Malheureusement les abus sont innombrables, c'est ainsi qu'il ressort d'une enquête[2] récente, effectuée auprès des travailleuses de la couture, que les salaires reçus sont par trop insuffisants. A Roanne, les ouvrières adonnées à la confection des travaux de bonneterie gagnent 10 fr. par jour environ, à Maçon, l'ouvrière

1. Encore ne sont-elles pas absolues, puisque l'on pourrait envisager de diviser par deux la durée des services accomplis par une fonctionnaire, sous ce régime.
2. Enquête publiée par *Monde Ouvrier* du 14 novembre 1942.

est payée pour la confection de tabliers de 1,50 à 2 fr. par tablier ; comme elle met 10 heures pour en faire 3, la journée lui est payée de 4 fr. 50 à 6 fr. ce qui est d'une médiocrité ridicule. A Lyon, la confection de pantalons de travail (fil fourni), si l'ouvrière est habile et a une machine à moteur, rapporte 5 fr. l'heure ; par contre, pour la confection des manteaux elle ne touche que 20 à 30 fr. par pièce, et il lui faut 2 jours de travail, ce qui met la journée de travail à 10 et 15 fr. A Grenoble, une ouvrière très habile se fait 3 fr. l'heure pour des jours lingerie travaillés, pour les gants piqués, l'ouvrière obtient 34 fr. par jour, le cousu main ne lui rapporte que 14 fr. 50.

En somme, pour des journées de 10 heures au minimum, le salaire moyen des ouvrières de confection à domicile varie de 5 à 20 fr., ce qui est notoirement insuffisant ; les rémunérations plus élevées sont exceptionnelles. Cette médiocrité de gain ne vient pas de la médiocrité du prix de vente, mais du manque d'organisation et d'esprit, de solidarité de l'ouvrière, et du désir de lucre des patrons, qui profitent sans scrupule de cette situation.

La loi s'est efforcée de réprimer ces abus, mais il semble bien que, jusqu'à présent, elle n'y soit pas parvenue, c'est ainsi qu'elle a décidé que les prix de façon devront être calculés de manière à procurer à une ouvrière d'habileté moyenne le salaire minimum déteminé par le préfet, après avis d'une Commission spéciale, pour la profession et la région, compte tenu des frais d'atelier. D'autre part, la loi du 1er août 1941 a étendu aux travailleurs à domicile le bénéfice des allocations familiales.

Cette protection demeure insuffisante et il convient de le regretter, car la formule du travail à domicile serait une des meilleures qui soit ; de plus, elle semble redevenir d'actualité, étant donné la multiplication de l'énergie électrique qui permet l'installation d'ateliers de confection, de groupes d'artisanat dans les moindres bourgs [1].

Nous pensons qu'une réforme sérieuse ne pourra être réalisée en ce domaine, que lorsque les femmes auront compris que leurs véritables intérêts dépassent le travail d'une journée, et qu'elles se *seront unies* pour les défendre, car actuelle-

1. V. p. 180.

ment, c'est purement et simplement la crainte de la misère par la suppression de travail, qui domine les relations de ces salariées avec les sous-entrepreneurs.

C) *L'augmentation des salaires féminins*[1]. — Les salaires féminins restent encore très inférieurs à ceux de leurs collègues masculins, ce qui se justifie lorsque la qualité du travail accompli par les femmes est inférieure, ce qui ne se justifie pas du tout si le rendement et la qualité sont les mêmes. Comme toujours, on est tenté de distinguer le salaire féminin, du service rendu, et de considérer le premier comme un salaire d'appoint, la rémunération de l'homme étant celle du chef de famille essentiellement. Il est des femmes chefs de famille, et s'il s'agit de célibataires, ou même de femmes mariées, il est équitable qu'elles reçoivent pour leur travail une rémunération leur permettant de vivre décemment. La vie de ces femmes est déjà assez dure par elle-même, encore faut-il éviter de la leur rendre plus pénible, en les payant insuffisamment. Tel est le cas de ces vendeuses de magasin et de ces modistes de Sète, Montpellier[2], dont les salaires minima ont été fixés à 950 fr. ou à 1.000 fr. par mois. (Le salaire minimum des vendeurs atteint près de 300 fr. de plus). Cette différence ne se justifie pas dans le commerce, où les vendeuses manifestent souvent plus de zèle que les vendeurs, et savent mieux qu'eux persuader le client hésitant.

Sous Section II

Solutions concernant l'organisation de la profession.

Sur un plan strictement professionnel la vie féminine deviendrait plus humaine, et digne d'être vécue, si disparaissaient certaines conditions d'exercice du travail qui le rendent odieux.

Ces conditions dépendent, soit d'un défaut d'adaptation à la profession, soit de l'exécution de travaux trop pénibles.

1. A la section précédente, nous avons indiqué que le relèvement des salaires féminins, pouvait être un palliatif du travail des femmes mariées. Nous le considérons ici uniquement comme un moyen d'améliorer la condition des travailleuses.
2. Cité par *Monde Ouvrier* 16 janvier 1943.

A) *Orientation professionnelle.* — La première hypothèse pose tout le problème de l'orientation professionnelle — problème essentiel, extrêmement important, car de ce choix initial dépend souvent le bonheur ou le malheur d'une vie ; on ne saurait trop y insister. « Le choix d'un métier a écrit Pascal est la chose la plus importante de la vie ».

L'orientation s'adresse à l'enfant, au terme de ses études primaires, avant son placement en apprentissage. Nous laisserons de côté l'étude des tentatives d'orientation dans l'enseignement secondaire et supérieur : il s'agit là d'une orientation surtout intellectuelle, dont les méthodes sont encore imprécises, et qui n'a fait jusqu'ici l'objet que de tentatives isolées.

Son but, qui est d'aider chacun à découvrir la place qui lui convient, est à la fois physique, moral et social. Physique car il s'agit de savoir si l'adolescent possède les aptitudes exigées pour exercer telle profession — ou plutôt de déterminer quelles sont les professions interdites au sujet, étant donné sa constitution physiologique. Une statistique rapportée par MM. Mazel et Robin signale que sur 100 accidents du travail 76 proviennent d'une mauvaise adaptation physique ou psychique [1].

Moral, car c'est procurer à l'individu le bonheur dans sa profession, en lui permettant de s'adapter le mieux possible à son travail et de l'aimer ; d'y trouver, non seulement l'origine de ses ressources, mais encore un épanouissement de son intelligence et de sa personnalité.

Social, car c'est lutter contre le chômage ; la plupart des chômeurs, sont, en effet, non pas des techniciens, des ouvriers spécialistes, mais des manœuvres qui s'embauchent pour de gros travaux travaillant çà et là irrégulièrement ; en outre, l'orienteur connaît les postes encombrés et ceux qui sont peu recherchés.

« L'orienteur » a donc un rôle extrêmement délicat et une grosse responsabilité, il doit être très prudent et ne donner aux familles et à l'intéressé que des conseils. Pour des raisons d'économie impérative [2], et même pour permettre le redresse-

1. Cité par L. GRANIER et Dr. H. NAUSSAC « L'orientation professionnelle, ses difficultés, ses moyens », *Médecine et travail*, p. 86.

2. Le jeune adolescent des classes populaires ne peut, dans l'économie actuelle, reculer son entrée en apprentissage jusqu à 18 ans. il doit se préparer à gagner rapidement sa vie. Cf. GRANIER et NAUSSAC, ouvrage cité, p. 97.

ment éventuel des tares physiques guérissables, l'orientation doit avoir lieu vers 14 ans, à la sortie de l'école.

Enfin, l'orienteur doit tenir compte non seulement des données personnelles et familiales du sujet, mais encore des conditions économiques du marché du travail, car il n'est pas suffisant d'être parfaitement apte à un métier donné, il faut aussi pouvoir l'exercer. On peut objecter qu'il est très difficile de prévoir la situation d'une industrie ou d'un métier à l'avance, d'où nécessité d'un préapprentissage très large, ouvrant des possibilités de choix, et des facilités de reclassement s'il y a lieu.

Des offices ou des bureaux d'orientation professionnelle existent aux Etats-Unis depuis 1918, en Belgique, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne.

En France, des centres remarquables ont été organisés à Strasbourg, Sarreguemines, Bordeaux, Lyon et Nantes[1]. Les décrets des 22 février 1938 et 24 mai 1938 ont fixé le fonctionnement et l'organisation des offices d'orientation professionnelle qui doivent exister dans chaque département. Les diverses phases de l'orientation sont les suivantes :

— une étude économique et sociale du milieu de l'enfant,

— une étude psychologique de l'enfant, grâce à la collaboration de l'Ecole (livret scolaire) et à un interrogatoire détaillé[2]. Cet interrogatoire pouvant être complété par des études graphologiques et par des test[3].

— une étude médicale.

Le premier temps de cet examen concerne les données d'ensemble du sujet, son apparence, sa musculature, l'état de ses membres, etc.. ; les premiers résultats autoriseront à interdire les métiers pénibles (métallugie, chaudronnier, boulanger) aux sujets qui ne sont pas taillés en force. L'examen porte ensuite sur les organes des sens et le système nerveux.

Aux hypermétropes sont déconseillés les travaux très appliqués telles que ceux de couturière, brodeuse — les myopes y

1. Cf. PERRET, MAZEL et Boris NOYER, *L'orientation professionnelle*, p. 24 et 25.
2. D'après PERRET, MAZEL et BOYER (ouvrage susvisés) p. 46, l'interrogatoire est bien supérieur comme moyen de connaissance au questionnaire écrit.
3. Les mêmes auteurs refusent de se rapporter au tests seuls et fris isolément pour des expériences d'orientation professionnelle (p. 61).

seront en revanche très aptes — il faut déconseiller aux personnes atteintes de troubles du sens chromatique (couleur) de choisir les métiers, de teinturier et de vendeur etc...

L'examen s'adresse ensuite à l'appareil circulatoire ; aux cardiaques nerveux on évitera le travail de nuit, l'industrie de l'alcool et des boissons.

L'examen de l'appareil respiratoire est en général facile, il permet de déceler la tuberculose pulmonaire, les crises d'asthme ; le dépistage de ces dernières justifiera l'interdiction d'exercer des professions à poussières, telles celles de fourreur.

En ce qui concerne l'appareil digestif, on éloignera des métiers assis, sédentaires, les jeunes gens atteints de constipation chronique ; les porteurs de hernie éviteront les travaux à grand effort.

Les affections de la peau et des mains sont une contre indication pour les professions de l'alimentation ou des produits chimiques.

Enfin, à moins d'aptitudes exceptionnelles, l'orienteur évitera de conseiller une profession qui éloignerait l'enfant des siens pour en faire un déclassé. Ce choix pourrait faire obstacle au développement harmonieux et normal de la personnalité de l'enfant.

Afin de rendre plus facile le choix des sujets et de leur famille, les centres ont étudié des monographies très complètes, indiquant pour chaque métier et profession un résumé des aptitudes physiques et psychologiques indispensables [1]. En somme, l'orientation professionnelle résulte de la collaboration de l'instituteur, du médecin, et du conseiller.

Elle est œuvre de haute sagesse et exige de la part des 3 collaborateurs précités une valeur morale éprouvée, des connaissances approfondies, un jugement sûr, de l'affabilité de caractère, et une maturité d'esprit dépassant l'ordinaire.

1. Ci-après quelques exemples de monographies éditées par les Centres : *Fabriques mécaniques de chaussures. Cuirs et peaux — ouvrières.* Travail assis, bonne vue bon goût, doit bien discerner les couleurs, intelligence vive. Apprentissage : 14 ans, durée 1 an à 2 ans — contrat n'est plus en usage

Repasseuse. — Main-d'œuvre manque ; convient aux jeunes filles fortes, ayant activité physique, et non prédisposées aux varices et hernies : qualités de soin et propreté indispensables ; taille au moins moyenne. Age : 15 ans, durée apprentissage 2 ans. Contrat non en usage, pas chômage, Cf. PERRET, ouvrage susvisé, p. 243.

M. Perret signale que sur 1.053 enfants orientés en 1924, d'après les indications de l'Office municipal de Lyon, 26 seulement ont été dirigés vers des emplois de bureau ; 45 % de ces enfants seraient allés, sans les conseils de l'Office, au hasard ou dans une mauvaise direction. En ce qui concerne les contre-indications, 45 % ont été d'ordre médical, 32, d'ordre psychologique et 23 d'ordre économique [1].

L'Orientation professionnelle doit être suivie normalement d'un apprentissage. Normalement, car il existe des enfants, qui ne pourront jamais parvenir à apprendre un métier ; l'orientation leur permettra du moins d'effectuer les travaux correspondant à leurs moyens réduits.

B) *L'apprentissage* doit compléter l'orientation professionnelle. Une fois le métier ou la profession choisi, il reste à s'y préparer. Déjà, depuis la mise en vigueur de la loi du 11 août 1936, au cours de la dernière année de classe, 1/3 du temps de l'écolier doit être pasé à l'atelier, adjoint, obligatoirement à l'école [2].

Les lois fondamentales, en matière d'apprentissage sont celle des 25 juillet 1919 et 20 mars 1928.

A la sortie de l'école, vers 14 ans, la jeune fille, puisque c'est elle qui nous intéresse dans cette étude, peut entrer en apprentissage régulier, ou suivre les cours d'une école professionnelle, elle peut aussi s'employer chez un patron, sans aucune perspective d'apprentissage assuré.

Nous souhaiterions que soit écartée la dernière solution qui permet évidemment un gain immédiat, mais ne donne à l'ado-

1. PERRET, ouvrage cité, p. 254. Il résulte d'une enquête rapportée par Mlle COURTIAL dans un article sur l'orientation professionnelle, publiée par les Conférences de service Social 1938, p. 128 que sur 1.450 adolescents de 11 à 17 ans examinés par le service d'orientation, 32 % étaient indécis, quant aux autres et notamment sur 417 filles, 30 % désiraient obtenir un emploi de bureau, 22 % un poste dans la vente, 23 % optaient pour des métiers féminins (couture, repassage, lingerie, etc...) 7 % la coiffure, 5 % désiraient devenir infirmières etc.
Souhaitons enfin que grâce à une éducation du public, l'activité des services d'orientation aille croissant : d'après une statistique publiée par le *Bulletin* du Ministère du Travail de juillet, août, septembre 1937, p. 327, les adolescentes qui ont eu recours aux Services départementaux d'orientation sont passés de 5907 en 1932 à 12.222 en 1934. elles étaient moins nombreuses en 1935-1936 : 11.073 et en 1936-1937 : 8.976.

2. Dr Rigot, *Le travail des jeunes, la formation technique, l'apprentissage*, « *Médecine et travail* », p. 174.

lescente aucune formation ; ceci est grave, car passé l'adolescense, il faut beaucoup de courage et de circonstances favorables pour réparer cette lacune — elle est donc ainsi trop souvent condamnée à assumer des emplois de journalière et de femme de ménage, mal rétribués, et plus que d'autres atteints par les crises.

Au cours de l'apprentissage en usine et en atelier, l'adolescente doit suivre, pendant 3 ans[1], des cours professionnels pour l'assistance desquels son employeur est tenu de lui laisser du temps libre. Malheureusement, l'apprentissage en usine et atelier n'est pas très sérieux, la main-d'œuvre adulte est très « chère » ; la direction hésite à la détourner pendant quelques instants de son travail pour une démonstration à l'apprentie, en cas de salaire au temps. S'il s'agit de travail aux pièces, c'est l'ouvrière elle-même, qui acceptera difficilement une perte de gain — enfin les salaires des apprenties sont très élevés pour un rendement minime, et souvent elles quittent l'usine une fois formées, d'où les répugnances des patrons pour l'apprentissage en dépit de la perspective d'exonération de la taxe d'apprentissage qui leur est accordée, s'ils s'emploient à former des apprentis. L'école professionnelle est de beaucoup la meilleure solution, école technique professionnelle des municipalités, école de formation rattachée à l'usine ou écoles mixtes. L'inconvénient, c'est que l'école publique, est d'accès difficile et les écoles privées chères[2].

Enfin, surtout depuis l'armistice, des centres ont été créés pour la formation professionnelle des jeunes chômeurs ; après l'examen d'orientation professionnelle, l'apprentissage s'effectue soit au centre même, soit en dehors du centre, chez des patrons avec qui le centre passe un contrat. Les jeunes filles reçoivent une prime variant suivant l'âge et le travail. Au lendemain de l'armistice, la J.O.C. avait de sa propre initia-

1. Articles 9 et 18 du décret du 24 mai 1938, relarif à l'orientation et à la formation professionnelle.

2. Une méthode intéressante consiste à combiner les caractéristiques de l'Orientation professonnelle et de l'apprentissage ; tel est le cas des ateliers-écoles organisés par la Chambre de Commerce de Paris, dont les élèves apprenties effectuent des stages dans nombre d'ateliers ; afin de permettre la rélévation de leurs aptitudes. *L'apprentissage et le service social*, par M. QUANTIN, p. 130. Conférence du Service Social 1938 ».

tive, et avec des moyens très réduits, installé 39 chantiers, occupant à des travaux très variés 2.000 jeunes chômeurs, et leur assurant un salaire de 20 fr. par jour[1].

Pour les femmes, en particulier, l'apprentissage est un grand bienfait : il permet la formation d'employées ou d'ouvrières qualifiées, c'est-à-dire aptes, à exercer un emploi, susceptibles de s'intéresser davantage à leur métier pour lui-même[2], de prendre davantage conscience de leur valeur, d'être mieux rétribuées ; il présente enfin l'avantage de retarder l'entrée des adolescentes dans la vie professionnelle proprement dite.

Il faut donc souhaiter le progrès et le développement de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage, qui donneront à la travailleuse une vie plus digne, plus heureuse ; de son côté elle doit faire effort pour faciliter la tâche de l'orienteur, et suivre les cours d'apprentissage.

C) *Amélioration des conditions d'exercice de la profession.* — Nous avons signalé, dans la troisième partie de cette étude, les méfaits des travaux en équipe et des travaux antiféminins, parce que trop pénibles ou dangereux. Nous savons bien qu'il est impossible de supprimer la méthode de l'équipe, largement utilisée dans nombre d'établissements industriels ; nous souhaiterions seulement une adaptation, aux mères de famille, de cette organisation ; il ne nous paraît pas impossible, par exemple, de modifier l'horaire de l'équipe, un horaire de 8 h. à 16 heures serait moins pénible, pour les soins et la garde des enfants, qu'un horaire de 5 à 13 heures. Il faudrait, à l'instar de quelques réglementations étrangères[3], s'efforcer de réduire la journée de travail des femmes, et en tout cas de ne pas

1. *Le travail des jeunes*, « *Medecine et travail* », p. 183.

2. Le véritable apprentissage a dit Taylor consiste donc dans une formation professionnelle complète qui ne permette pas seulement à l'ouvrier d'exécuter telle tâche spécialisée de façon sûre, mais encore de passer aisément à une spécialité voisine, de s'adapter à un changement de méthode ou de travail, de suivre le mouvement de son métier.

3. Cité par Mlle Decouvelaère, ouvrage susvisé p. 291 (cas du Pérou et de la Nouvelle Zélande). Mme Baudouin (ouvrage susvisé) signale d'autre part d'heureuses initiatives d'entreprises privées. C'est ainsi que les papeteries de France ont avancé l'heure de sortie de leurs ouvrières de la banlieue, sans diminution de salaire. Les fabriques de couvertures d'Orléans, où existe le travail aux pièces autorisent leur personnel féminin à partir 1 heure plus tôt, et à arriver 1 heure plus tard.

dépasser les 8 heures légales, de même le repos du samedi après midi est absolument indispensable à la ménagère. Déjà l'application de la semaine de 40 heures a été pour elle un grand bienfait.

En outre, il importe que les travaux trop pénibles soient évités aux femmes, au sein des emplois qui leur sont autorisés ; c'est une question d'organisation intérieure. De même, c'est avec une grande modération qu'il faut appliquer aux femmes les méthodes de rationalisation, car l'équilibre nerveux féminin est plus fragile que chez l'homme.

Le régime des congés payés, institué par le décret-loi de 1936 constitue une sensible amélioration. de la situation des travailleurs et des femmes notamment.

Enfin, divers autres aménagements peuvent être facilement apportés grâce à une collaboration entre le personnel et la direction : hygiène des locaux, clarté des pièces, installation de vestiaires séparés pour les femmes, application rigoureuse de la réglementation concernant les congés, les appareils de protection, etc... Dans l'hypothèse d'une fabrication nouvelle : gaz ou autre élément il faut se prémunir contre les répercussions éventuelles sur la santé ouvrière.

Il reste encore des professions à revaloriser telles : 1° celle des gens de maison mal protégés, et où sont particulièrement sensibles certains abus patronaux : travail excessif, trop long, sans repos hebdomadaire complet, mépris injustifié de la maîtresse de maison ; 2° nombre de travaux d'usine ; il faudrait rendre la femme à sa véritable mission, qui est de donner et d'entretenir la vie, celle du corps et de l'âme.

Trop souvent, hélas, la femme a le tort d'accepter, pour obtenir un gain un peu supérieur, des travaux trop pénibles, alors qu'elle aurait la faculté d'en accomplir d'autres beaucoup plus conformes à sa nature profonde ; elle ne se rend pas un compte exact de la valeur des avantages qu'elle retirerait de la profession à caractère féminin. Là aussi une éducation est à faire. Une mesure depuis longtemps atendue, et qui peut avoir les plus heureux effets sur la santé couvrière, est celle préconisée par la loi du 29 juillet 1942 rendant obligatoire l'organisation d'un service médical dans les établissements. comportant 50 salariés, et celle d'un service social dans les

établissements réunissant 250 salariés. Cette création doit permettre le dépistage rapide des affections susceptibles d'atteindre les salariés et leurs enfants. D'autre part, grâce à l'intervention de l'assistante sociale et de la surintendante d'usine, la femme des grandes entreprises ne se sentira plus seule ni dans son travail, ni dans sa vie personnelle, elle sera encouragée, conseillée et même doucement reprise ; dans les établissements de moindre importance, la vie est en général plus familiale.

Il serait très important, par des conférences et une propagande intelligente, de faire comprendre aux femmes actives de tous milieux qu'elles ne travaillent pas uniquement pour gagner leur vie, mais aussi pour rendre service, par esprit de fraternité.

Depuis l'ère du machinisme, l'exploitation de la femme a été telle qu'il a fallu prévoir des règlements protecteurs ; il importe que ceux-ci soient rigoureusement observés, et assez souvent complétés et améliorés par l'initiative privée : la femme se défend moins bien que l'homme dans la lutte pour la vie, elle est plus faible. En outre, toute répercussion du travail sur sa santé réagit sur la santé des enfants à venir.

Sous Section III

Solutions d'ordre social.

En dehors des mesures suscetibles de rendre plus humaine la vie personnelle de la travailleuse, il en est d'autres susceptibles d'améliorer la vie familiale elle-même ; les unes sont destinés à permettre la célébration d'unions depuis longtemps envisagées, telle le prêt au mariage, les autres à donner une éducation véritablement humaine à l'enfance coupable et malheureuse.

A) *Le prêt au mariage* ou autres mesures susceptibles de favoriser l'installation de jeunes époux.

Les difficultés actuelles sont immenses pour deux jeunes qui désirent s'installer : difficultés de logement d'abord, d'installation ensuite, d'achat de meubles et matériel de cuisine, de linge, de première nécessité : les prix sont extrême-

ment élevés et il est difficile, même avec de l'argent, de pouvoir acquérir ce dont on a besoin, d'où l'alternative pénible pour les jeunes ; ou de ne pas se marier, ou d'habiter chez les parents, ce qui est fréquemment désastreux pour le bonheur futur du ménage, certains préfèrent habiter en meublé, ou occuper une pièce sans meuble, ce qui n'est pas une bonne condition pour bâtir un foyer.

Afin de permettre l'installation, même très sommaire, de ces jeunes ménages, dignes d'intérêt, un projet de prêt au mariage a été soumis aux délibérations du Comité consultatif de la famille. Ce prêt qui atteindrait une quinzaine de mille francs, serait remboursable par mensualités échelonnées sur de longues années.

Sans constituer la solution idéale[1], il serait cependant un palliatif intéressant d'une situation douloureuse. La véritable solution consisterait à faciliter les économies des futurs jeunes époux, grâce à l'institution d'un salaire familial aux jeunes gens en âge de se marier, grâce aussi au développement de l'esprit d'économie, au développement de caisses dotales et d'organismes de prévoyance.

B) *Rééducation de l'enfance coupable.* — Nous avons signalé que dans les foyers où la mère, trop absorbée par un travail extérieur, laissait ses enfants à l'abandon, un gros risque menaçait ceux-ci : qu'ils viennent accroître le nombre des jeunes délinquants.

Le système organisé par la loi de 1912, presque unanimement approuvé, parce qu'il comportait une heureuse inovation, l'installation de tribunaux pour enfants, accusait encore de graves lacunes : l'adolescent était mis en prison préventive pendant l'instruction et, en attendant son transfert, il risquait de subir des exemples déplorables, dont il restait marqué moralement, déformé pour la vie.

Il était permis de déplorer aussi la mauvaise organisation des maisons d'éducation surveillée, l'absence d'observations à l'arrivée, la défectueuse installation des ateliers, le manque de formation professionnelle.

1. Dès leur entrée dans la vie en effet, ces jeunes se trouveraient endettés.

La loi du 27 juillet 1942 a prévu la création de Centres d'observations, annexés aux tribunaux pour enfants, spécialisés [1]. — Ces centres d'examen permettront de connaître le mobile et les circonstances du délit, en outre, les établissements d'éducation surveillée seront contrôlés par des spécialistes qui devront tous avoir une vocation sociale. Il ne s'agit pas de brandir le fouet, d'infliger des punitions, il faut essayer de comprendre et de « former » ces jeunes, pour une nouvelle vie.

Une réforme plus profonde des établissements d'éducation correctionnelle devrait être réalisée dans le sens d'une sélection par âge et degré d'amendement ; il serait très important d'apprendre aux jeunes filles un métier : la sténo-dactylographie, la coupe, la mode par exemple ; il ne suffit pas qu'elles sachent balayer ou laver la vaisselle, car elles peuvent se marier longtemps après leur sortie de l'établissement — ou ne pas se marier du tout ; et comme il faut vivre, si elles ne connaissent pas un métier, elles risquent d'être entraînées dans la prostitution [2]. Il faudrait aussi construire de nouveaux bâtiments qui ne ressemblent pas à des prisons, et admettre parmi le personnel une assistante sociale diplômée d'Etat.

Avant que d'agir sur des délinquants déjà déformés, et d'essayer de leur donner à grand peine une « éducation », il serait préférable de sauver du vagabondage les très jeunes délinquants. Pour les dépister de façon efficace, l'initiative privée étant dépourvue de moyens suffisants, les pouvoirs publics ont créé des Assistantes de police — leur intervention auprès des parents et de l'enfant lui-même peut, lorsque

1. Des personnes qui s'intéressent à l'enfance délinquante souhaitent aussi que ces tribunaux spécialisés pour enfants soient chargés de décider de toutes affaires susceptibles d'avoir une répercussion sur la vie de l'enfant (qu'il s'agisse de recherche de paternité ou de divorce), que ces juridictions deviennent familiales essentiellement : la délinquance de l'enfant, le danger moral qu'il court viennent souvent des déficiences familiales. En Allemagne, la plupart des questions intéressant la jeunesse, sont du ressort d'un seul Tribunal ; aux Etats-Unis, des tribunaux familiaux sont chargés des causes intéressant les mineurs et les relations familales.

2. Il faudrait que la Maison d'éducation surveillée devînt une maison d'accueil, où le comportement de l'enfant serait étudié, les bases de son relèvement et de son orientation professionnelle recherchées, afin que dès que la confiance serait établie, il soit placé dans la journée dans une famille du pays, — extrait de propositions présentées par M. GUILMAIN, professeur des classes de perfectionnement de la ville de Paris, au congrès de la protection de l'enfance, cité par MHOTE et DUPEYRAT, *Le jardin flétri*, p. 105 et 106.

le mal est pris à l'origine être salvatrice, il faut donc multiplier leur nombre en France.

A l'étranger, l'organisation de ces assistantes est beaucoup plus développée : notamment en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, où elles se tiennent en relation avec toutes les collectivités ou personnes susceptibles de les renseigner, et possèdent un fichier complet sur tout ce qui concerne l'enfant délinquant abandonné, oisif, victime de mauvais traitements [1].

En ce qui concerne les patronages, auxquels sont confiés les enfants placés en liberté surveillée, mais dont les familles ne peuvent assurer la rééducation, il y aurait lieu de relever les allocations journalières de ceux qui sont dignes de confiance, et de renforcer pour les autres les mesures de protection et de contrôle, grâce par exemple, à des Assistantes sociales.

C) *Garde de l'enfant pendant les heures de travail.* — Parmi les effets particulièrement fâcheux du travail féminin, nous avons signalé, au cours de la troisième partie de cette étude, la nécessité pour la mère de famille salariée, qui n'avait ni parents, ni domestiques auprès d'elle, de confier son nourrisson à des crèches — pendant la journée, ou de le mettre en nourrice. Les principaux dangers de la première solution sont, nous l'avons vu, le refroidissement et la contagion. Les risques de la deuxième solution sont fonction de la valeur de la nourrice, il s'y ajoute l'éloignement de la mère.

Le placement dans les pouponnières obvie au danger de refroidissement et même, dans la plupart des cas, de contagion, car ces organismes, internats de nourrissons où les enfants sont élevés en commun jusqu'à l'âge de trois ans, jouissent d'une surveillance médicale sérieuse et d'une bonne hygiène. Mais l'enfant est privé de la présence et de l'éducation maternelles. Afin de pallier ce grave inconvénient. il serait souhaitable de généraliser l'installation de pouponnières qui laissent aux parents leur responsabilité vis-à-vis de l'enfant, afin que ceux-ci puissent le reprendre le soir, s'ils le désirent, et le voir aussi souvent qu'ils le veulent.

C'est d'ailleurs de cette formule que l'on s'est inspiré pour orgniser les centres d'élevage et de placement familial, qui

1. Cité par C. Lhote et E. Dupeyrat, *Le jardin flétri*, p. 67 et 68.

peuvent comprendre outre la pouponnière, un dispensaire, une salle de pansement, etc... ou seulement le domicile de l'infirmière et du médecin surveillant une circonscription [1]. Dans ces centres, pleine et entière liberté est laissée aux parents de reprendre leur enfant le soir.

A mesure que les enfants grandissent, il importe qu'ils soient de mieux en mieux protégés, car si, physiquement, leur résistance s'affirme, leur âme est l'objet de multiples tentations, qu'ils surmonteront plus facilement si les parents les y aident.

Afin d'éviter les dangers de mauvais exemples venant de la rue. Il faut à tout prix, que les mères occupées à l'extérieur, puissent confier leurs enfants, après les heures de classe et en attendant qu'elles rentrent, à des études surveillées, au cours desquelles ceux-ci apprendront leurs leçons et feront leurs devoirs. Pendant les périodes de vacances, il faut développer les colonies de vacances et autres œuvres dans lesquelles les enfants des travailleuses puissent trouver un emploi du temps, des distractions saines. Depuis les décrets-loi de 1936, instituant des congés payés, et fort heureusement, les mères peuvent passer quelques jours de complète liberté en famille.

Il est à supposer que tant que dureront l'économie et l'industrialisation actuelles, des femmes mariées ou des mères seront tenues de travailler, encore faut-il leur rendre plus facile, plus digne et plus humaine surtout [2], leur vie, si difficile. Il est bon de leur rappeler leurs devoirs essentiels, mais il est indispensable de les aider à les remplir, soit par des conseils éclairés pour le choix d'un métier, d'une profession, soit par une organisation plus intelligente et mieux adaptée du travail (tels le travail à mi-temps, la réforme du travail

1. Mlle DECOUVELAIRE, ouvrage cité, p. 301-302.

2. Il faudrait faire comprendre aux employées et ouvrières qu'elles ne travaillent pas *uniquement* pour vivre, pour gagner de l'argent, car le riche pourrait se dispenser de travailler, et dans bien des cas, le travail abrège la vie.

Ce n'est pas non plus uniquement pour chasser l'ennui, car une telle occupation qui n'aboutirait à aucun résultat positif n'aurait aucune valeur. Il faudrait qu'elles sachent qu'au fond, elles travaillent les unes pour les autres, pour le corps social tout entier, et cette idée qu'aucun acte de notre journée laborieuse n'est inutile, qu'au moins dans son essence, il nous rapproche des autres est susceptible de donner une grande joie, et sans doute de prêter au métier le plus mécanique, à la profession la plus morne, un intérêt vivant.

à domicile), soit par une amélioration des conditions d'exercice du métier, du cadre social et de la vie familiale de la travailleuse.

Nous nous sommes borné à esquisser des solutions ; d'autres beaucoup plus opportunes peuvent être imaginées et réalisées.

Les réalisations envisagées exigent de la foi et de l'enthousiasme, il faut aussi que l'Etat accepte d'augmenter la part du revenu national consacré à des dépenses d'ordre social. Avant la guerre actuelle, cette part n'était que 10%, alors qu'elle atteignait 17% en Allemagne et 19% au Danemark[1].

1. R. SAND, ouvrage préité, p. 117. voir aussi présent ouv. p.228.

CONCLUSION

Au terme de cette longue étude, il nous est possible de dégager quelques idées générales, en matière de conclusion.

Le mouvement des femmes vers les professions et les métiers est nettement moins marqué que certaines publications se sont plu à l'indiquer, car si les femmes des professions libérales, et celles qui sont adonnées aux soins personnels, les commerçantes les ouvrières d'usine, sont beaucoup plus nombreuses qu'en 1906, les isolées de la plupart des catégories, les domestiques, ont sensiblement diminué [1].

Il s'agit donc beaucoup plus d'un transfert de main-d'œuvre que d'une augmentation proprement dite : ce transfert résulte d'une modification du cadre des activités humaines, d'une fonctionnarisation des divers emplois laissés naguère, à l'initiative privée, d'une évolution économique des classes moyennes allant de pair avec le développement de l'instruction des jeunes filles.

Les chefs d'établissement constituent, dans leur ensemble, quoiqu'ells aient diminué [2], depuis 1906, l'élément dominant des femmes actives. Celles-ci sont surtout nombreuses dans l'agriculture et le commerce, attestant ainsi la force de la classe moyenne des petits propriétaires en France.

Depuis 1906, la population des employées de toutes catégories s'est considérablement accrue [3], en raison de la multiplication des emplois dits de bureau ; il s'ensuit que les jeunes filles abandonnent des métiers, ou leur goût et leur fantaisie féminines pouvaient se donner libre cours, pour des tâches bureaucratiques ou industrielles, souvent décevantes pour

1. A dessein, nous laissons de côté les effectifs féminins de l'agriculture étant donné les incertitudes des renseignements statistiques les concernant.

2. Compte tenu de la mise au point donnée par la *Revue d'Economie Politique*, car selon les recensements officiels, ces chefs ont augmenté.

3. L'augmentation des employées et des ouvrières atteint 830.000, depuis 1906. (tabl. IX).

elles, parce que séparées de la vie. Il est remarquable cependant que les femmes ont, en général, plus que les hommes, sinon une vocation de fonctionnaire, du moins des facultés supérieures aux leurs d'adaptation aux emplois qui requièrent moins d'initiative et d'imagination, mais davantage d'efforts soutenus.

D'autre part, en raison de l'appauvrissement des classes moyennes, les jeunes filles qui, naguère, étaient exclusivement destinées au mariage, se sont mises, après avoir passé les mêmes examens et concours que les jeunes gens, à postuler les mêmes emplois.

Enfin, le développement des échanges, celui du confort et des industries de luxe, ont provoqué l'accroissement considérable des besoins du commerce, des banques et assurances, et des établissements dont l'activité se réfère aux soins personnels.

Par suite de l'évolution économique générale, du développement de l'instruction des jeunes filles, de la fonctionnarisation de nombreuses tâches, des isolées, travailleuses à domicile, ou petites patronnes, sont venues grossir les rangs des employées et des ouvrières ; des jeunes filles, dont les mères n'avaient cessé de rester au foyer, ont pris un emploi.

A noter également que si la France occupe, parmi les pays étrangers, un des premiers rangs en ce qui concerne la proportion de ses effectifs de femmes occupées par rapport à la population totale, ceci tient essentiellement à l'importance de sa population agricole, récensée en majorité comme active.

La répartition des âges s'est, elle aussi, sensiblement modifiée surtout depuis 1926 : le nombre des jeunes filles occupées en dessous de 20 ans a diminué de 170.000. Il convient de s'en réjouir, car le travail des très jeunes filles ne permet pas une orientation professionnelle adéquate, et est suceptible d'exercer des répercussions fâcheuses, tant sur la santé des intéressées elles-mêmes que sur celle de leurs enfants à venir.

Les prochaines années verront peut-être une nouvelle prolongation de la scolarité, au moins sous forme d'obligation stricte de suivre des cours réguliers d'apprentissage. Cette mesure, qui constituerait un palliatif des crises endémiques de chômage, aurait plus de chance de se réaliser si la natalité

était en croissance, car en période de reprise économique, les besoins de main-d'œuvre seraient moins urgents.

Nous souhaitons, d'autre part, que les évaluations de 1936 se confirment et que le nombre des femmes âgées aillent en diminuant. Mis à part l'agriculture et le petit commerce où les vieilles personnes peuvent continuer fort longtemps à fournir une certaine collaboration à l'exploitation ou au magasin, il est déplorable que, par nécessité, des femmes usées par l'âge, les soucis et les maternités soient astreintes à un travail de salariées, trop pénible pour elles. L'amélioration de la législation des Assurances permettrait de donner une solution à ce problème.

Au point de vue de la situation de famille, il est incontestable que le nombre des femmes mariées actives n'a cessé de croître depuis 1906 [1], et 1926, même si l'on ne tient pas compte de l'agriculture (catégorie pour laquelle il peut y avoir divergence dans le mode de calcul des effectifs). C'est, pensons-nous, la manifestation d'une évolution morale et économique, selon laquelle, par suite, de l'attiédissement des convictions religieuses dans la masse, de la désagrégation de la famille et d'un besoin plus intense de bien-être, de confort, nombre de femmes mariées, qui travaillaient jeunes filles préfèrent, lorsque la nécessité économique ne le leur impose pas — conserver leur emploi, au risque de se fatiguer et de négliger certaines tâches, plutôt que de rester au foyer — elles y redoutent une vie monotone ennuyeuse et, à coup sûr, mesquine.

C'est que les appels à la main-d'œuvre féminine, la nécessité économique rendue plus pressante par suite de l'augmentation massive et presque ininterrompue du coût de la vie, l'insuffisance du logement ou des cadres familiaux et sociaux ne sont pas les seules causes du travail féminin ; il s'y ajoute, surtout parmi les femmes des classes moyennes, plus ou moins intellectualisées, un besoin d'indépendance, de vie personnelle, que ces dernières ne pensent trouver que grâce à une activité rémunérée. Il y a eu, surtout dans les 30 premières années de ce siècle, parmi les jeunes intellectuelles, enthousiasmées par les études qu'elles venaient de faire, une sorte de « mystique »

1. De 220.000 environ, sans tenir compte de l'agriculture.

de l'égalité entre hommes et femmes, égalité que peut seule réaliser la profession indépendante.

Or, de même que certaines circonstances économiques, certaines influences spirituelles ont donné à l'occupation féminine l'aspect que nous lui connaissons, de même celui-ci pourrait-il être modifié par des circonstances différentes.

Certains symptômes permettent de deviner — au point de vue économique, la prochaine renaissance d'une déconcentration des activités humaines, grâce notamment aux possibilités de distribution de l'énergie électrique dans les moindres villages, et aux nouvelles exigences de la défense nationale. déjà, en fait, les évaluations afférentes au recensement de 1936 accusent un renouveau du travail à domicile.

Sur le plan moral, une réaction inévitable contre la conception de la femme indépendante et émancipée ; soit que certaines aient expérimenté que l'activité professionnelle ne pouvait suffire à remplir une vie, ou qu'elle était difficilement conciliable avec d'autres tâches, soit que des filles aient souffert de l'absence de leur mère, absorbée par l'accomplissement de ses devoirs professionnels, et désirent éviter cette souffrance à leurs propres enfants.

Les médecins et les moralistes ont étudié les répercussions du travail féminin : quelques unes de leurs conclusions nous paraissent hors de conteste. Au point de vue physique, il est avéré, par exemple, que le travail d'usine, tel qu'il est actuellement pratiqué, est nocif à la santé de la plupart des femmes, des mères surtout. On a cependant remarqué que, par suite du remplacement de l'homme par la machine, le travail industriel devenait moins dur ; il n'en subsiste pas moins une fatigue nerveuse intense. Il semble, par contre, toujours à ce même point de vue, que les carrières libérales et même les postes d'employés de toutes catégories soient compatibles avec la résistance féminine, à condition de respecter la réglementation du travail. Certaines emplois en effet, qui ne présentent aucun danger particulier, peuvent devenir nocifs en cas de surmenage, par abus des heures supplémentaires par exemple.

Si nous examinons les répercussions du travail sur le bonheur même de la femme, considération d'importance capitale, puisque la recherche du bonheur constitue le mobile essentiel, sinon

unique, de notre activité, nous serons amené à distinguer la célibataire, la veuve ou divorcée et, à la rigueur, la femme mariée sans enfant, de la mère de famille.

Pour les femmes seules, il est hors de doute que le travail extérieur est un bienfait, du moins dans notre système économique actuel. Au plus grand nombre d'entre elles, il permet tout d'abord de vive honorablement, sans dépendre de quelque parent, plus ou moins affectionné, ou de la chartité publique. Il leur donne le sens du réel, de l'effort parfois dur, de la discipline de soi-même, de la solidarité. Il est pour leur esprit un aliment, pour leurs mains une occupation et leur permet ainsi d'échapper à l'égoïsme, au repliement sur soi, écueil des vies solitaires.

Grâce au travail enfin, elles goûtent des joies qui comptent parmi les plus hautes, surtout si elles aiment leur emploi. Ces joies résultent de l'exercice d'une activité, du développement de la personnalité dont la valeur s'accroît en fonction même des progrès accomplis dans la connaissance du métier ou de la profession. La communauté elle aussi s'enrichit de la collaboration apportée par chacune des travailleuses ; celles enfin qui sont particulièrement intelligentes et douées connaîtront les satisfactions de la réussite et du succès.

Il est probable cependant qu'à moins d'une vocation de dévouement et de charité, qui ne peut guère se réaliser que dans quelques carrières, telles, les professions médicales et l'enseignement, la femme ne trouvera pas le bonheur dans la seule activité professionnelle même si elle y est attachée, car la véritable vocation de la plupart des femmes demeure le foyer et la maternité.

En ce qui touche à la mère de famille, l'exercice d'une profession ne paraît compatible avec ses multiples devoirs et occupations que s'il lui permet de rester chez elle une partie de la journée, tel est le cas des femmes d'agriculteurs et de commerçants, même si elles aident leur mari ; des avocates, dentistes, pharmaciennes, professeurs, dans une certaine mesure, et des médecins, si elles exercent en collaboration avec leur mari, enfin des travailleuses à domicile. Tel est aussi, à la rigueur, le cas des fonctionnaires, des cadres moyens et supérieurs, des employées spécialisées de l'industrie et du com-

merce, etc... de toutes celles qui bébéficient d'une rémunération déjà élevée, leur permettant de se faire aider.

Dans les autres situations, qui sont d'ailleurs les plus communes, l'activité extérieure de la mère de famille peut être une nécessité à subir, elle n'est pas à conseiller ni à encourager car elle s'exerce au détriment des soins et de l'éducation à donner aux enfants.

Afin de remédier à cet état de choses, nos dirigeants ont recherché des solutions. Une des plus intéressantes est certainement l'application du Code de la famille, et la mise au point de la législation sur les Assurances sociales. Des réformes sont encore à réaliser en ce domaine, nous les avons esquissées au passage.

Les mesures d'interdiction légale et de limitation ont été abandonnées ; elles se révèlent inapplicables à l'heure actuelle, étant donné la situation économique et l'état des esprits — qu'il nous soit permis de souhaiter que si un jour de nouvelles mesures sont prises, elles visent à consolider l'institution familiale, but permanent, plutôt qu'à diminuer le chômage, état de crise essentiellement temporaire. Il ne saurait s'agir de refuser aux femmes l'accès aux carrières particulièrement recherchées par les hommes, et de leur laisser les emplois subalternes ; il convient seulement de permettre à la mère d'élever normalement sa famille.

Il est probable d'ailleurs que, même dans l'hypothèse souhaitable de la réduction des employées et ouvrières d'usine, on n'assistera pas à un retour pur et simple aux systèmes révolus, une formule nouvelle sera à trouver conciliant à la fois la vie de la communauté familiale et les droits légitimes de la femme. C'est ainsi que les progrès de l'industrie tendent à rendre tributaires de la machine toutes les tâches humaines et, en particulier, celles accomplies autrefois par la ménagère : le repassage, le raccomodage, le blanchissage et même le nettoyage de la vaisselle seront peut-être prochainement confiés à des entreprises spécialisées comme cela existe déjà aux Etats-Unis, de même que d'autres établissements se chargeront sans doute du chauffage des immeubles.

Il restera donc davantage de temps libre à la mère pour s'occuper de ses enfants, si elle travaille au dehors ; si ses

ressources l'en dispensent, elle aura le loisir de compléter son instruction générale et ménagère, Elle pourra même augmenter les ressources de son ménage, par des travaux qui ne l'occuperont pas toute la journée.

Quoiqu'il en soit, si l'on est convaincu des inconvénients et même des dangers de l'occupation extérieure de la mère, une œuvre morale est à entreprendre dès à présent et qui n'est pas la plus facile : faire désirer et aimer la vie du foyer par la travailleuse elle-même. La notion de mère devra être revalorisée. Il faut absolument cesser de considérer la mère comme la domestique du mari et des enfants, soit que ceux-ci la traitent sans respect, soit qu'ils méconnaissent l'exacte valeur de son rôle.

D'autre part, loin d'ignorer les sacrifices obscurs et les souffrances souvent cachées de la mère, il convient d'en faire comprendre et admirer la beauté.

Tout récemment, le législateur a modifié les textes du Code civil en les adaptant à une plus saine conception de la communauté familiale ; si le mari est et demeure le chef de la famille, la femme se doit de défendre les intérêts du foyer s'ils sont menacés, et de se substituer au mari défaillant. La femme mariée a donc cessé d'être une éternelle mineure, sa responsabilité aux côtés de son mari est officiellement admise, il n'est plus nécessaire pour que ses droits lui soient reconnus qu'elle gagne sa vie au dehors.

Il importe que peu à peu l'opinion publique, si mouvante mais si forte aussi, puisque c'est elle qui, souvent, fait préférer telle notion à telle autre, reconnaisse que les occupations de la mère au foyer lui permettent de faire des économies, équivalant par conséquent à une rémunération. Ceci est important, à notre époque surtout, où l'on a le tort de tout apprécier en numéraire.

Dans tous les cas où le travail de la mère, de la femme en général, est une nécessité, il y a lieu d'améliorer les conditions de son exercice, au triple point de vue professionnel, social et familial.

Au point de vue professionnel, grâce à la stricte application des règlements relatifs au travail, la santé des travailleuses sera préservée, leur confiance dans le patron établie, ou confirmée.

Grâce au développement de l'orientation professionnelle et des cours d'apprentissage, elles seront mieux adaptées à leur profession et l'aimeront davantage ; elles pourront se spécialiser et s'intéresseront beaucoup plus aux conditions de son exercice ; grâce à l'augmentation de leurs salaires, et à l'application de la règle de justice : à rendement égal, salaire égal, elles ne se sentiront pas en état d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues masculins.

La généralisation du travail à mi-temps et la mise en pratique d'un réel contrôle des tarifs de rémunération du travail à domicile, permettraient aux mères de concilier les avantages d'une vie de foyer et d'une occupation rémunérée. Même si on ne parvient pas à organiser le travail à mi-temps, il faudrait étudier la possibilité de fixer un horaire un peu plus réduit pour la femme, et en particulier la mère de famille.

Nous croyons aussi que la vie professionnelle de la travailleuse sera plus heureuse, car plus conforme à sa nature, si dans l'atelier ou l'usine même, elle peut s'adonner à des travaux dits « féminins » c'est-à-dire exigeant de l'adresse, du goût, de la fantaisie, tels la confection de robes, de boîtes, de rubans, de tissus ce qui n'est pas synonyme de travaux de seconde zône.

Nous avons constaté que les effectifs d'ouvrières d'usine et d'employées de bureau s'étaient accrus d'un certain nombre de femmes, recensées naguère dans l'agriculture ; or, il est possible que, par suite des difficultés actuelles de ravitaillement et sous l'influence de la politique de retour à la terre préconisée par le gouvernement, des ouvrières et des employées reviennent à leur occupation d'origine, et puissent ainsi remplir, dans de meilleures conditions, leurs devoirs familiaux.

Enfin, la mise en œuvre des services médico-sociaux dans les entreprises d'une certaine importance, permet de rompre l'isolement dont souffrait l'employée ou l'ouvrière dans les grands établissements, et constitue une garantie pour sa santé.

Au point de vue social, il s'agit avant tout de supprimer le taudis ; cette mesure d'assainissement, absolument indispensable si l'ont veut retenir la femme au foyer et même si l'on tient simplement à ce qu'elle ait une vie humaine, ne se réalisera qu'à deux conditions :

1° donner au salarié la possibilité de louer un logement sain, clair et suffisamment vaste pour lui et sa famille. Ce problème serait peut-être partiellement résolu : *a*) par l'attribution de l'allocation logement, payable quelle que soit la situation du salarié, car c'est la crainte de manquer de travail, et par conséquent de ressources qui empêche l'ouvrier de louer le logement qui lui conviendrait ; *b*) par la construction de trois millions de logements sains et aérés.

2° donner à la femme, par des cours appropriés, puisque l'éducation familiale fait défaut, les connaissances ménagères nécessaires pour maintenir en état, le logement. Cette instruction ménagère doit également apprendre à la jeune fille ou jeune femme à établir un budget et à l'équilibrer, compte tenu de tous les besoins des membres de sa maisonnée, en satisfaisant par priorité les plus urgents et les plus indispensables à la vie spirituelle et matérielle de chacun.

Au point de vue familial, il convient de faciliter les mariages, que la durée des temps retarde, grâce à l'institution du prêt au mariage.

Dans un autre ordre d'idées, il serait à souhaiter que l'éducation ménagère de la femme s'accompagnât d'une éducation du mari, afin de le rendre conscient de ses responsabilités vis-à-vis de sa femme, Celle-ci attend d'être guidée dans sa vie intellectuelle ; elle désirerait avoir des conversations intéressantes avec lui au sujet de ses dernières lectures, du dernier film vu ensemble ; il faudrait qu'il fasse l'effort de formuler un jugement et de le justifier. Il peut beaucoup pour le maintien de la femme au foyer, car ce réconfort intellectuel et moral, elle ne le cherchera pas au dehors, plus ou moins inconsciemment, si elle le trouve chez elle. Autrefois, il était rare que le mari parlât de façon sérieuse avec sa femme, parce qu'il craignait de l'ennuyer sans être compris ; aujourd'hui ce serait plutôt la situation inverse : nombre de jeunes filles et de jeunes femmes paraissent éprouver davantage que leurs camarades masculins le besoin d'acquérir de nouvelles connaissances intellectuelles dans un but souvent désintéressé.

En se maintenant sur le plan actuel du travail extérieur de nombreuses femmes, il y a donc beaucoup d'améliorations à apporter à la condition de celles-ci, pour elles-mêmes et

pour le bien de leur famille. Elles ne se réaliseront pas sans lutte, les plus dures sont celles qui ont pour objet de modifier des routines de pensées et d'action, des conformismes. Le maintien ou, mieux, la restauration de la famille, compte tenu des formules actuelles de vie, a été notre souci constant au cours de cette étude ; l'enjeu est d'importance et requiert, lorsque nous aurons pris conscience de la tâche à accomplir, toute notre persévérance.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 17 septembre 1943.
Le Président de thèse :
Joseph DELPECH.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 17 septembre 1943,
Le Doyen de la Faculté :
Joseph DELPECH.

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 19 septembre 1943,
Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université,
A. TERRACHER.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire statistique de la France (1930-1939)

BAUDOUIN (Eve. — *La mère au travail et le retour au foyer*, Bloud et Gay, 1931.

— *Comment envisager le retour de la mère au foyer*, Paris, Spes, 1933.

Bulletins du ministère du Travail. — Octobre, novembre, décembre 1925, juillet, août, septembre et octobre, novembre, décembre 1926 :

— Le travail féminin avant et depuis la guerre dans les industries du vêtement (1er, 4e et 5e articles).

Janvier, février-novembre, décembre 1918, septembre-octobre 1919 : — Emploi de la main-d'œuvre féminine pendant la guerre. — Durée du travail des femmes dans les établissements travaillant pour la défense nationale.

Bulletins du Ministère du Travail, avril-mai-juin 1933. Le chômage en France d'après les Offices de placement.

— juillet-août, septembre 1935.

— janvier, février, mars 1936. Recensement de la population active en 1931.

— juillet, août, septembre 1936, Proportions des demandeurs d'emplois en 1936.

— octobre, novembre, décembre 1936. Les maladies professionnelles en 1935.

Bulletin hebdomadaire des documents français. 15 juillet 1942, 14 avril 1943.

Bulletin de la statistique générale de la France, janvier, mars 1922-1925-1931-1936-1937-1938-1939 juin 1941, avril 1942, juin-juillet 1943. (Enquête sur les salaires et le coût de la vie en 1921-1924-1930-1935-1936-1937-1938-1940-1941-1942-1943.)

CAUNES (Magdeleine). — *Des mesures juridiques propres à faciliter la présence de la mère au foyer*, thèse de doctorat, Paris, 1938.

CEREZ (Jane). — *La condition sociale de la femme de* 1804, *à l'heure présente.*

CHARRIER (Edmée).— *L'évolution intellectuelle féminine.* Recueil Sirey, Paris, 1937.

Conférences de Service Social : Années 1938-1939. *L'adolescence ouvrière.* Edition Sociale française, Paris.

La conjoncture économique (*Revue*) août 1943.

Dangers du travail féminin. Renseignements fournis par la L.O.C. (Documents inédits).

DAURIAC (Fernande). — « Le travail des femmes en France devant la statistique », *Revue d'Economie Politique*, janvier-février, 1933.

DECOUVELAERE (Mathilde). — *Le travail industriel des femmes mariées.* Thèse de doctorat, Lille, 1934. Rousseau, Paris.

DELPECH (Henry). — *Recherches sur le niveau de vie et les habitudes de consommation.* — Toulouse 1935-1936. Enquête publiée par l'Institut scientifique des recherches économiques et sociales. Paris, Sirey, 1938.

DILLARD (P. Victor). — *Jeunes étudiants d'Amérique.*

DEPOID (Pierre). — *De la France d'avant-guerre à la France d'aujourd'hui : 25 ans d'évolution de la structure économique et sociale française ».*

— « Structure professionnelle », *Revue d'Economie Politique*, janvier-février 1939.

Enquête sur le chômage d'aprés les fiches des fonds de chômage de Paris, Lyon, Mulhouse, publiée par l'Institut Scientifique de recherches économiques et sociales. Paris librairie du Recueil Sirey, Paris, 1942. (t. I et II).

Emploi des femmes dans les usines d'armement (Documents inédits).

FROIS (Marcel). — *La santé et le travail des femmes pendant la guerre. Histoire économique et sociale de la guerre mondiale.* Presses universitaires.

GEMALHING (Paul). — *Le proxénitisme en France.* Publication de l'Union temporaire, Paris.

— *La décroissance de la natalité et l'avenir de la France.* Publication pour le relèvement de la natalité, 1913.

HUBER (Michel), BUNLE et BOVERAT. — *La population de la France, son évolution, ses perspectives*, Paris, Hachette.

HUBER (Michel) — Cours de démographie et de statistique sanitaire, Paris, Hermann et Cie, 1939.

— *La population de la France pendant la guerre. Histoire économique et sociale de la guerre mondiale.* (Série française). Publications de la dotation Carnegie, *Presses universitaires de France.*

« La femme dans la vie sociale », *Journal mensuel*, mai 1941 et mai 1943.

LAINE (Suzanne). — « Le drame de la maison. Enquête sur le logement des familles ouvrières », *Les Editions ouvrières.*

LA TOUR DU PIN. — *Vers un ordre social chrétien.*

LANDRY. — « La révolution démogaphique », *Presses Universitaires.*

LHOTE (Céline) et DUPEYRAT (Elisabeth). — *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses* (Enquête), *Le jardin flétri. Enfance délinquante et malheureuse* (Bloud et Gay).

LOMBROSO (Gina). — *La femme aux prises avec la vie. L'âme de la femme*, Paris, Payot, 1931.

MARSH (L.). — *Mouvement des prix et des salaires pendant la guerre.* Presses universitaires.

Médecine et Travail. — T. I. Bulletin annuel du groupe Lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques. Librairie Lavandier, Lyon.

Monde Ouvrier. — Journal hebdomadaire. Collection de 1942, janvier, février 1943.

NOGARO (Bertrand). — *Cours d'économie politique*, t. I, Paris 1943.

PERRET (Jean), MAZEL (Pierre, BORIS-NOYER. — *L'orientation professionnelle.* Bibliothèque de philosophie scientifique. Flammarion, 1926.

PIATIER (André). — *L'économie de guerre.*

RUTTEN (P.) (O.P.). — *La doctrine sociale de l'Eglise.*

SAUVY. — *Richesse et population*, Payot, Paris, 1943.

SIMIAND (François). — *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie. Essai de théorie expérimentale du salaire.* Paris, Alcan, 1932.

SAND (René). — « L'économie humaine », *Les Presses universitaires.*

SCHUELLER (Eugène). — *La révolution de l'économie Semp.*, Paris, 1941.

Statistique générale de la France. — Résultats statistiques des recensements de la population : 1906 — t. I, 1re, 2e et 3e parties.
1921 — t. I, 3e partie.
1926 — t. I, 1re, 3e et 4e parties.
1931 — t. I, 1re, 3e et 4e parties.

THIBERT (Marguerite). — « Crise économique et travail féminin », *Revue internationalle du travail*, avril-mai 1943.

ULMER (Henri). — *De la France d'avant guerre à la France d'aujourd'hui* : 25 ans d'évolution de la structure économique et sociale française.

— « Structure humaine », *Revue d'économie Politique*, janvier-février 1939.

WILBOIS. — « Comment fonctionne une entreprise », *Presses universitaires.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE STATISTIQUE DE L'ACTIVITÉ FÉMININE D'APRÈS LES RECENSEMENTS EFFECTUÉS DEPUIS LE DÉBUT DU XX^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER. — **Etude des variations des effectifs féminins au cours du XX^e siècle et de leur répartition actuelle suivant les catégories professionnelles** 6

Section I. — Professions, dans lesquelles les effectifs féminins se sont à peu près maintenus depuis 1906 11

Section II. — Professions, dans lesquelles les effectifs féminins ont augmenté depuis 1906 12

Section III. — Professions dans lesquelles les effectifs féminins ont diminué depuis 1906 21

Section IV. — Répartition actuelle de la population féminine active par catégories professionnelles 27

Section V. — Situation des travailleuses dans les pays étrangers 31

CHAPITRE II. — **Répartition des femmes actives selon la nature des fonctions exercées** 49

Section I. — Situation des effectifs féminins, selon les fonctions exercées, telle qu'elle ressort du recensement de 1931 52

Section II. — Répartition des femmes actives par catégories professionnelles et fonctions exercées en 1931 53

Section III. — Comparaison avec les recensements de 1906-1921-1926 58

Section IV. — Etude des facteurs qui ont conditionné la répartition des femmes actives selon les fonctions qu'elles exercent, et l'évolution de cette répartition 63

CHAPITRE III. — **Répartition des femmes actives selon l'âge et la situation de famille** 77

Section I. — Etude de l'influence de l'âge, sur les effectifs et la répartition des femmes actives 77

Section II. — Etude de l'influence de la situation de famille, sur les effectifs et la répartition des femmes actives 110

CHAPITRE IV. — **Etude comparative des activités masculines et féminines aux mêmes époques** 134

Section I. — Etude comparative de la répartition des hommes et des femmes par profession 134

Section II. — Etude comparative de la répartition des hommes et des femmes selon les fonctions qu'ils exercent 140

Section III. — Etude de l'influence de l'âge sur les activités comparées de l'homme et de la femme 147

Section IV. — Etude de l'influence exercée par l'état matrimonial sur les activités comparées de l'homme et de la femme 162

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE DES CAUSES ACTUELLES DU TRAVAIL FÉMININ

A. — *CAUSES PERMANENTES*

CHAPITRE PREMIER. — **Causes tenant au progrès technique** 178

Section I. — Evolution de l'économie moderne 178

Section II. — Pénurie de main-d'œuvre masculine 182

CHAPITRE II. — **Causes tenant à l'insuffisance des ressources familiales** 185

Section I. — Insuffisance des revenus des travailleurs 187

Section II. — Insuffisance du capital 218

CHAPITRE III. — **Causes d'ordre social et moral** 221

Section I. — Causes se rattachant à la vie familiale et sociale 221

Section II. — Causes d'ordre psychologique 136

Section III. — Influence de l'évolution de la civilisation sur le travail féminin 238

B. — *CAUSES ACCIDENTELLES*

CHAPITRE IV. — **Influence des guerres sur le travail féminin** 246

Section I. — Les effectifs féminins et leur répartition, au cours de la guerre 1914-1918 247

Section II. — Modalités d'utilisation de la main-d'œuvre féminine, au cours de la guerre 1914-1918 259

Section III. — Utilisation de la main-d'œuvre féminine au cours du conflit actuel 267

CHAPITRE V. — **Influence des crises sur le travail féminin** 292

Section I. — Généralités sur les crises 282

Section II. — Répercussion des crises sur les personnes actives en fonction de divers facteurs 288

Section III. — Influence du chômage sur le salaire 302

TROISIÈME PARTIE
EFFETS DU TRAVAIL FEMININ

CHAPITRE PREMIER. — **Les répercussions du travail sur la femme elle-même** 318
Section I. — Effets sur la santé féminine 318
Section II. — Effets sur la psychologie féminine 330

CHAPITRE II. — **Effets du travail féminin sur la famille** 335
Section I. — Les enfants 335
Section II. — Effets sur le foyer en général, les parents, le mari 351

CHAPITRE III. — **Répercussions du travail féminin sur la vie économique et sociale** 357
Section I. — Caractéristiques de la main-d'œuvre féminine 357
Section II. — Influence du travail féminin sur la vie économique 359
Section III. — Répercussions sociales 362

QUATRIÈME PARTIE
LA PART DU TRAVAIL FÉMININ DANS LA VIE FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI

CHAPITRE PREMIER. — **Les réalisations apportées par les textes récents** 369
Section I. — Améliorations d'ordre économique ou pécuniaire 369
Section II. — Améliorations d'ordre moral 383

CHAPITRE II. — **Tentatives de réglementation du travail féminin** .. 389
Section I. — Interdiction du travail féminin 389
Section II. — Limitation du travail féminin 391

CHAPITRE III. — **Les mesures à adopter** 395
Section I. — Mesures susceptibles de faciliter le retour de la femme ou de la mère au foyer 395
Section II. — Suggestions de réformes en vue d'améloirer la situation des travailleuses et celle de leur famille 410

CONCLUSION 429

Imp. F. BOISSEAU, Rue du Taur, 34 - TOULOUSE
T W - n° 11487 - 17-11-1943